



HAL
open science

Démocratie et droit à l'œuvre urbaine : perspectives de philosophie politique pour un urbanisme profane

Tanaïs Rolland

► **To cite this version:**

Tanaïs Rolland. Démocratie et droit à l'œuvre urbaine : perspectives de philosophie politique pour un urbanisme profane. Philosophie. Université de Lyon, 2022. Français. NNT : 2022LYSE3017 . tel-03975461

HAL Id: tel-03975461

<https://theses.hal.science/tel-03975461v1>

Submitted on 6 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N°d'ordre NNT : 2022LYSE3017

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de
L'Université Jean Moulin Lyon 3

École Doctorale N°487

Discipline de doctorat : Philosophie

Mention : Éthique, politique et droit

Soutenue publiquement le 15/06/2022 par :

Tanaïs Rolland

Démocratie et droit à l'œuvre urbaine : perspectives de philosophie politique pour un urbanisme profane

Directeur et directrice de thèse : Jean-Philippe Pierron et Sandra Fiori

Devant le jury composé de :

M. Pascal Nicolas-le-Strat, sociologue et professeur en science de l'éducation, Université Paris 8 Saint-Denis, Président

Mme Chris Younès, philosophe et professeure émérite de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette, Rapporteur

Mme Joëlle Zask, maîtresse de conférence HDR de philosophie à l'université Aix-Marseille, Rapporteur

M. Charles Girard, maître de conférence de philosophie à l'université Jean Moulin Lyon 3, Examineur

M. Jean-Philippe Pierron, professeur de philosophie à l'université de Bourgogne, Directeur de thèse

Mme Sandra Fiori, maîtresse de conférence en sciences humaines et sociales pour l'architecture à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, Directrice de thèse

Résumé

La participation démocratique à l'urbanisme cherche à décloisonner non seulement des savoirs experts et des savoirs profanes, mais également *penser* et *faire*, ou encore concevoir et construire. Ce décloisonnement répond au projet philosophique et politique énoncé en 1968 par Henri Lefebvre d'un *droit à l'œuvre* contenu dans son célèbre *Droit à la ville*. Ce dernier a permis de donner un nom et un slogan à de nombreuses luttes urbaines pour davantage de démocratie participative dans les projets urbains. Depuis, l'urbanisme institutionnel a petit à petit intégré certaines exigences de concertation. Mais surtout, tout un imaginaire du faire soi-même a infusé dans les pratiques et la communication de ces projets, venu des chantiers participatifs et des manières alternatives et collectives d'habiter. La démocratie par le *faire* qui semble ainsi s'exprimer dans le milieu professionnel de la concertation des projets urbains vient d'une conception plutôt radicale et pragmatique de la participation, en écho à la radicalité politique du projet de Lefebvre lui-même. Tout cela entre en contradiction avec les circuits encore rigides et descendants des décisions d'urbanisme. Cette thèse cherche à expliciter l'évolution des concepts et des notions de la démocratie participative et du droit à l'œuvre en urbanisme à l'épreuve de cette contradiction.

Cette recherche s'appuie ainsi sur le travail d'Henri Lefebvre, sur les théories de la philosophie pragmatique de la démocratie, mais également sur plusieurs expériences de la participation à la ville. La première est une expérience professionnelle de la concertation des projets urbains dans une agence d'urbanisme lyonnaise, via un contrat Cifre pour mener ce travail de thèse. La deuxième est celle de chantiers participatifs en squats et de collectifs en autogestion pour bâtir des Communs urbains. Dans le contexte d'une ville qui est aussi un espace d'exclusion, écartant de fait de la participation citoyenne à l'urbanisme, ces occupations de bâtiments et les Communs deviennent des appropriations performatives qui mettent à la fois à l'abri et politisent la possibilité et l'impossibilité d'habiter.

Ces divers matériaux ont permis la formulation des questions suivantes : peut-on parler d'urbanisme profane ? Sur quoi se fonderait-il : sur les actions d'autoconstructions et de bricolage des personnes non-professionnelles, sur les usages quotidiens et ordinaires de la ville qui parviennent parfois à ouvrir des pratiques nouvelles et subversives vis-à-vis des comportements induits par la ville, ou encore sur un démantèlement du métier d'urbaniste qui circonscrit les légitimités à faire, à intervenir, à avoir un propos sur les formes urbaines ? Pour tenter de répondre à ces questions, une première hypothèse, active à la fois dans les différentes thèses de philosophie rencontrées et dans les pratiques de la transformation urbaine, est étudiée : celle selon laquelle la participation profane à l'urbanisme peut être confondue avec l'*usage* de la ville. L'*usage*, qui est parfois utilisé en urbanisme pour parler d'une action réciproque entre les habitant·es et leur espace dans leur expérience quotidienne de celui-ci, serait une participation ordinaire et commune à la ville. Notre seconde hypothèse, analysée dans le mouvement suivant, est que la participation est une *appropriation* spatiale, mobilisée comme outil et comme finalité de la participation à l'urbanisme. L'étude de l'usage puis de l'appropriation aboutira alors sur une proposition pour qualifier ce que serait un *travail profane* de la ville pour participer à donner corps au *droit à l'œuvre* esquissé par Lefebvre.

Mots-clés : démocratie, participation, urbanisme, droit à la ville, Communs, autoconstruction, profane

Abstract

Democratic participation in urban planning seeks to decompartmentalize not only expert knowledge and lay knowledge, but also thinking and making, or designing and building. This decompartmentalization seems to respond to the philosophical and political template stated in 1968 by Henri Lefebvre of a right to urban artwork contained in his famous *Right to the city*. The latter has given a statement to many urban struggles for more participatory democracy in urban projects. Since then, institutional urban planning has gradually integrated certain consultation requirements. But above all, a whole imaginary of making oneself has infused into the practices and communication of these projects, coming from participative building sites, alternative and collective ways of living. The democracy through making that seems to be expressed in the professional environment of urban project consultation corresponds to a rather radical and pragmatic conception of political participation, echoing the political radicality of Lefebvre's project itself. This contradicts the circuits of urban planning decisions that are still rigid and top-down. This thesis seeks to explain the evolution of concepts and notions of participatory democracy and right to urban artwork in response of this contradiction.

This research is based on the work of Henri Lefebvre, on the theories of the pragmatic philosophy of democracy, but also on several experiences of participation in the city. The first one is a professional experience of urban project consultation in a urban planning agency in Lyon, via a Cifre contract to carry out this thesis work. The second is the experience of participative workcamps in squats and self-managed collectives to build urban commons. In the context of a city that is also a space of exclusion, effectively excluding citizen participation in urban planning, these building occupations and the Commons become performative appropriations that both shelter and politicize the possibility and impossibility of living.

These various materials have allowed the formulation of the following questions: can we speak of profane urbanism? On what would it be based: on the actions of self-construction and DIY of non-professionals, on the daily and ordinary uses of the city that sometimes manage to open up new and subversive practices with regard to the behaviors induced by the city, or even on a dismantling of the profession of urban planner that circumscribes the legitimacy to do, to intervene, to have a comment on urban forms? To try to answer these questions, a first hypothesis, active both in the various philosophical theses encountered and in the practices of urban transformation, is studied: that according to which lay participation in urbanism can be confused with the use of the city. Usage, which is sometimes used in urban planning to speak of a reciprocal action between the inhabitants and their space in their daily experience of it, would be an ordinary and common participation in the city. Our second hypothesis, analyzed in the following movement, is that participation is a spatial appropriation, mobilized as a tool and as an aim of participation in urban planning. The study of use and then appropriation will then lead to a proposal to qualify what would be a profane work of the city to participate in giving substance to the right to the work outlined by Lefebvre.

Key-words : democracy, participation, urbanism, right to the city, Commons, self-build, profane

Remerciements

Merci à Sandra Fiori pour son accompagnement sérieux et précieux. Merci à Jean-Philippe Pierron, faire de la philosophie sous son regard bienveillant est une très grande chance.

Merci également à Joëlle Zask, Charles Girard, Chris Younès et Pascal Nicolas-le-Strat, dont les travaux ont grandement orienté et enrichi cette thèse et qui me font l'honneur de constituer le jury.

Je remercie chaleureusement Madeline Malhaire, ma collègue de bricolage des ateliers de participation. Nous avons passé quatre ans à chercher ensemble, ce qui prouve encore, s'il le fallait, qu'il est injuste de considérer une thèse comme un exercice solitaire.

À toutes et tous mes autres collègues de Passagers des Villes qui m'ont toujours ouvert la porte de leurs savoirs et de leur discipline avec bienveillance. Un merci tout particulier à Hortense Girerd et Audrey Pfleger. Merci Humbert David pour l'idée – et son application – d'un partenariat Cifre entre une étudiante en philosophie et une agence d'architecture et d'urbanisme. Du côté universitaire de la logistique de la thèse, grand merci à Antonio Closa.

Un immense merci à mes relectrices et relecteurs : ma mère Anne-Délia, Antoine, Madeline, Luciole, Joseph, Gerbold, Cloé, Élise, Quentin, Sirius, Mattéo, Maz.

Merci Tara Hill et Rovy Pessoa-Ferreira pour nos riches discussions pendant les séminaires doctoraux organisés par Sandra Fiori. Merci à Johanna Berthou de nous embarquer avec une belle équipe de doctorantes pour les aventures à venir.

Merci également à celles et ceux qui se reconnaîtront pour nos explorations urbaines singulières, à celles et ceux que j'ai pu croiser et qui, à Lyon et ailleurs, constituent les réseaux d'un genre d'urbanisme bricolé et en colère. À toutes ces maisons, immeubles, anciennes cliniques, écoles et fabriques, qui ont peuplé mon imagination et m'ont mise en mouvement, et bien entendu à leurs habitant·es et soutiens. À la belle Maison Sans Souci qui a abrité un tournant dans mon travail, après d'intenses réflexions collectives sur les rapports avec les institutions et comment habiter ces lieux. Au Collectif Solidarités Cusset et à toutes les îles Égalité.

Merci Hélène Mazin, Mattéo Giouse, Tarek Alzawi, Amal Boulmane grâce à qui, entre bien d'autres choses, un confinement est l'occasion de réinventer des rapports de parenté choisis. Merci Quentin Bazin de m'avoir fait voir que certaines histoires valaient le coup d'être racontées, pour les coups de main assidus et bienvenus, et pour ton regard qui me porte loin. Merci mille fois Camille Lassègue, Tofie Briscolini, Lola Vives. On se tient ensemble entre la recherche et les aventures politiques ; en plus d'être des amies formidables, j'ai beaucoup appris des approches de vos sujets sur le logement, l'hébergement, le sans-abrisme, les squats. Merci Nico pour le coaching quand il fallait démarrer la rédaction, Messieurs Boris et Manu pour les joyeuses installations de douches et de cumulus, la bande des Normandes et Normands pour l'accueil dans des paysages de rêve. À mes parents, Anne-Délia et Lionel, pour les valeurs de soin vous m'avez transmises et que vous avez si bien su appliquer pendant ces années agitées. À Joséphine, Cloé, Léa, mes amies de toujours, et Maïla ma grande petite sœur. Vous êtes toutes et tous le ciment qui fait tenir ensemble des bouts d'expériences qui m'avaient semblé ne pouvoir vivre que séparément.

Sommaire

Introduction générale	13
Première partie : Usages et pratiques profanes dans la transformation de la ville.....	37
Introduction.....	39
Chapitre 1 Usages et participation en urbanisme : critique sociale et nouvelle expertise	45
1. La sociologie urbaine critique en France (1950-1980).....	47
2. L'usage dans les théories de l'urbanisme et l'urbanisme professionnel.....	73
Conclusion	91
Chapitre 2 De la participation à l'urbanisme à l'usage de la ville (et vice-versa)	93
1. Lefebvre et la participation à la vie urbaine.....	95
2. Ville et temps : imaginaires d'un urbanisme de l'usage	107
Chapitre 3 <i>Praxis</i> urbaine : immanence et rapport de force.....	127
1. De quelle <i>praxis</i> est-il question ?.....	128
2. L'habitude et la création.....	139
Conclusion de la première partie : transformations par la pratique et pratiques de la transformation.....	155
Deuxième partie : Appropriations politiques et spatiales.....	159
Introduction.....	163
Chapitre 4 Réappropriation(s) du champ politique.....	171
1. S'approprier les projets urbains : vers une redistribution des champs de l'expert et du profane ?..	172
2. Le terme « participation » en débat	182
3. La démocratie participative implique-t-elle une appropriation de l'espace ?.....	199
Conclusion	205
Chapitre 5 La propriété et la ville : posséder, exclure, appartenir.....	207
1. Urbanisme, propriété privée et participation.....	209
2. « On vit ici, on reste ici » : les luttes sociales contre l'exclusion de la ville	219
Conclusion	233
Chapitre 6 Habiter les alternatives : productions non propriétaires de l'espace.....	235

1. Habiter les brèches de la propriété privée et de l'institution	236
2. Propriétés communes	244
Conclusion de la deuxième partie : des appropriations, des participations.....	255
Troisième partie : Travail et œuvre profane	259
Introduction.....	263
Chapitre 7 Le droit à l'œuvre, le droit à faire.....	269
1. Philosophie du faire : l'auto-destitution impossible de l'architecte et de l'urbaniste.....	271
2. <i>Hacker</i> l'architecture et l'urbanisme ?.....	284
3. Savoir faire la ville	294
4. Droit à l'œuvre.....	303
Conclusion.....	314
Chapitre 8 Le travail de participation.....	317
1. « Un nouveau sens du travail » ?	319
2. Travail de subsistance, travail gratuit : quelle production de l'espace ?.....	326
3. Les divisions du travail participatif.....	335
Conclusion générale	347
Bibliographie.....	363
Table des matières	387
Annexes	397
Index nominum	433

Abréviations

Ouvrages d'Henri Lefebvre :

CVQ : *Critique de la vie quotidienne* (tomes I, II et III)

DV : *Le droit à la ville*

PC : *La proclamation de la Commune*

PE : *La production de l'espace*

Groupes et organisations :

IS : Internationale Situationniste

ISU : Institut de Sociologie Urbaine

PDV : le bureau d'études urbaines Passagers des Villes

« Je fus alors portée à croire, dans ma jeunesse, que la théorie avait le pouvoir des baisers, des plantes et des prières, je veux parler de ce pouvoir de *guérir* et de *transformer*. Et plus j'aurais maîtrisé, j'imaginai, cette science de l'abstraction, plus nous serions allés en nous affirmant, arrachés pour toujours et collectivement à l'arbitraire des vies dominées, sans rien vouloir dominer à notre tour [...]. »

Kaoutar Harchi, *Comme nous existons*, 2021

« Soon all cities will have the same monuments
Towns and villages will have the same oxidants
Soon all cities will have the same roundabouts
Soon all cities will have the same accidents

I can foresee it's time to leave town »

The Ex, « Soon All Cities », sur l'album *27 Passports*,
2018

Introduction générale

« Une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques »¹ fait loi depuis 2014 dans les projets liés à la Politique de la Ville. Le choix du terme « coconstruction », parmi le vocabulaire disponible pour parler de la participation des habitant·es et citoyen·nes² aux projets urbains, n'est pas anodin. Il ne s'agit par exemple ni de co-conception, ni de co-programmation, ni de concertation³ : on attend d'une démarche de coconstruction qu'elle ait un « débouché concret qui matérialise en quelque sorte les efforts conjoints des acteurs impliqués »⁴, selon la définition donnée du terme par la sociologue Madeleine Akrich dans le Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation. Dans le quartier en renouvellement urbain la Villeneuve, à Grenoble, les membres l'association des Ateliers Populaires d'Urbanisme (APU)⁵ non seulement appuient leur revendication d'une

¹ « LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1) », dans *2014-173*, 2014. Elle est aussi appelée loi Lamy.

² Nous trouverons dans cette thèse l'usage d'une grammaire qui essaye de ne pas donner la priorité au masculin sur le féminin. Plusieurs raisons mènent à ce choix ; parmi celles-ci, le fait de désigner au masculin des groupes mixtes nous est apparu contradictoire avec le développement d'un propos sur la démocratie. Mais ce qu'on appelle « écriture inclusive » est loin d'être stabilisée, d'avoir trouvé une forme parfaite et consensuelle, ce qui laisse de l'espace à des expérimentations et des tâtonnements grammaticaux, et le besoin d'explicitier encore le recours à ses principes. Le genre des mots est ainsi parfois doublé (acteurs et actrices, habitantes et habitants), mais nous pourrions également rencontrer des points médians (les habitant·es) lorsque la répétition des termes nous a semblé trop redondante, ainsi que l'usage de l'accord de proximité (« sur des imaginaires et des représentations partagées »).

³ On trouve un examen de ce lexique de la participation dans le rapport sur lequel la loi du 21 février 2014 s'est appuyé : M.-H. BACQUE, M. MECHMACHE, *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires : pour une réforme radicale de la politique de la ville*, Rapport pour le Ministère de la Ville, Saint-Denis, France, les Éditions du CGET, 2014 ; il fait également l'objet d'un dictionnaire en ligne, le Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, DicoPart (en ligne : <https://www.dicopart.fr/>).

⁴ M. AKRICH, « Co-construction », dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013 (en ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/usager>.)

⁵ L'APU de la Villeneuve s'inscrit dans une tradition des Ateliers Populaires d'Urbanisme dont la première apparition est celle du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix en 1974 (voir H. HATZFELD, « Municipalités socialistes et associations. Roubaix : le conflit de l'Alma-Gare », *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 3, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1986, p. 374-392) Il s'agit d'une association de quartier défendant un programme de rénovation émanant des habitantes et habitants, généralement en contestation de projets ou d'éléments de projets imposés par les collectivités. Les APU de la Villeneuve ont été créés en 2012 « pour construire une alternative au projet de rénovation urbaine de l'urbaniste Yves Lion et de la ville de Grenoble alors dirigé par M. Destot » et contre plusieurs démolitions d'immeubles d'habitation (au sein de l'ensemble d'immeubles « l'Arlequin » notamment) prévues dans le projet, inscrit dans le cadre de financements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Voir « Next Planning / Ateliers Populaires d'Urbanisme (APU) | Le Tamis Grenoble », (en ligne : <https://www.le-tamis.info/structure/ateliers-populaires-durbanisme-apu> ; consulté le 14 mars 2022)

participation au projet de renouvellement urbain par ce néologisme « coconstruction », inscrit dans la réglementation, mais font également valoir un écart entre la loi et son application. Les animations de concertation autour de la rénovation urbaine font selon eux pâle figure à côté du programme participatif ambitieux qui se loge dans ce terme. Le « débouché concret » dont parle Akrich est trop loin, trop abstrait, et ne « matérialise » pas directement les avis et la participation des actrices et des acteurs. Si les APU insistent sur un écart entre la règle et son application, c'est qu'ils sous-entendent un sens fort de la coconstruction. C'est-à-dire une conduite participative du projet (« co- »), avec un fort engagement des acteurs et des actrices, voire une implication dans la construction *en dur*, dans les dernières phases de la fabrication. Le terme évoque alors le fonctionnement de chantiers participatifs, dans lesquels tout le monde matérialise le résultat, en ajoutant de la matière, en assemblant, en jardinant, en bricolant. N'est-ce pas un abus de langage, voire une tromperie, d'utiliser le mot coconstruction pour désigner des processus de projets où l'implication des habitant·es est moins directe que cela ?

Il faut le préciser : les APU de la Villeneuve demandent une prise en compte plus directe de la parole des habitant·es dans le débat politique de la rénovation urbaine, non que celui-ci devienne un chantier participatif. C'est là le sens, à l'usage, de la coconstruction, qui est un engagement collaboratif dans le processus davantage que dans le résultat. Le ministère de la Cohésion des Territoires à l'origine de la loi Lamy mobilise également le terme coconstruction dans une version bien plus policée et managériale que celle qui pourrait désigner une implication habitante directe à la construction. Cette version renvoie à la possibilité d'une concertation profane et citoyenne au *programme* de renouvellement urbain – qu'on distingue généralement d'une phase *opérationnelle*, celle qui aboutit au chantier. Mais le monde contemporain de l'urbanisme entretient parfois l'ambiguïté autour de cet imaginaire du chantier participatif, venu de coopératives d'autoconstruction comme celles des Castors⁶, puis des alternatives d'aménagement comme dans les quartiers autogérés⁷, les ZAD et les alternatives écologistes⁸. Friches réhabilitées temporairement, « micro-projets » de construction de mobilier urbain, chantiers ouverts, et même démolition collective⁹ font désormais partie du répertoire des dispositifs de démocratie participative dans les projets urbains et architecturaux. Est mis au centre

⁶ M. VILANDRAU, *L'étonnante aventure des castors: l'autoconstruction dans les années 50*, Paris, France, 2002

⁷ Souvent issus de squats, un quartier autogéré est autoproclamé comme tel par l'installation et l'activités de collectifs alternatifs, sur un temps plus ou moins long. On peut citer à ce titre le quartier autogéré des Lentillères à Dijon, la quartier Cristiana à Copenhague, ou la courte expérience du CHAZ (*Capitol Hill Autonomous Zone*) à Seattle en juin 2020.

⁸ Voir G. PRUVOST, « L'alternative écologique », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 60, Association Terrain, 4 mars 2013, p. 36-55 ; G. PRUVOST, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste », *Sociologie du travail*, vol. 57, Vol. 57-n° 1, 1^{er} mars 2015, p. 81-103

⁹ P. J. D. L. 14 avril 2017 A 16H21, « Démolition party sur les trottoirs de la place de la Nation », sur *leparisien.fr*, 14 avril 2017 (en ligne : <https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75012/demolition-party-sur-les-trottoirs-de-la-place-de-la-nation-14-04-2017-6855150.php> ; consulté le 28 octobre 2021)

et souvent en scène le profane qui *fait* de l'urbanisme, de l'architecture, de l'espace public, aux côtés des expert·es, des professionnel·les, des élu·es, dépositaires d'un savoir urbanistique et politique. La « coconstruction » cristallise des conflits d'interprétations et de projections de ce que devrait être la participation à l'urbanisme. L'existence des « coconstructions » différentes et, partant, des participations différentes, selon qu'elles sont évoquées par des associations de quartier comme les APU de la Villeneuve, par les politiques publiques, ou encore par les urbanistes, nous amène à vouloir faire un examen attentif de ce qui se noue, et de ce qui se joue, dans l'emploi des termes de la démocratie en urbanisme et dans les pratiques qui leur sont liées. .

L'agora et le bois de palette

Si, en philosophie politique, la démocratie est parfois représentée comme une agora, une place publique sur laquelle les hommes libres – et après quelques efforts de décentrement épistémologique, les femmes et les personnes issues de minorités de tous types – débattent des affaires publiques, la participation démocratique par le *faire* et la coconstruction introduirait dans cette agora un poste de bricolage et du bois de palette pour fabriquer du mobilier urbain recyclé¹⁰. Devant une telle image, notre réflexion souhaite prendre pour point de départ une forme d'incrédulité : en quoi le bricolage ou le chantier constituent-ils une expérience démocratique ? La « fabrique de la ville » ou « fabrique urbaine »¹¹ fait tenir ensemble sous une même expression différents processus, actrices et des acteurs, phases de conceptions, de démolitions, de constructions, dans la transformation des espaces urbains. Participer à un conseil de quartier, rénover son logement, militer contre la gentrification, construire sans autorisation une jardinière sur un trottoir : peut-on parler pour tous ces cas de figure, très différents, de participation à cette fabrique ? Une conception classique du politique sépare les affaires publiques de la production d'objets, issue du travail et de la sphère économique. De leur côté, l'urbanisme et l'architecture, en ce qu'ils ont affaire aux formes « en dur » de notre environnement partagé, confondent inévitablement, à un moment donné, production d'objets et constitution d'un public. Pour comprendre l'articulation de ces deux sphères propre à l'urbanisme, nous souhaitons déplier les implications d'un tel constat.

Une notion, forgée dans le feu de luttes sociales et urbaines des années 1960, entend synthétiser production du monde urbain et philosophie politique : il s'agit du droit à la ville,

¹⁰ Pendant l'occupation Nuit Debout de la Place de la République à Paris en 2016, des personnes tenaient un poste de bricolage du bois pour construire des bancs, des stands et des cabanes – détruites quasiment toutes les nuits par les forces de l'ordre –, souvent en bois de palette, qui se récupèrent facilement sur les trottoirs en ville.

¹¹ H. NOIZET, « Fabrique urbaine », dans J. LEVY et M. LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, 2013 ; « Fabrique urbaine, fabrique de la ville, production urbaine – Géoconfluences », (en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/fabrique-urbaine> ; consulté le 14 mars 2022)

énoncé par le philosophe Henri Lefebvre en 1968. Cette référence est toujours mobilisée aujourd'hui, aussi bien par des associations d'habitant·es comme les APU de la Villeneuve que dans le monde de la recherche urbaine, architecturale, économique, sociologique, ainsi que par les professionnel·les de l'urbanisme, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics. Mais la relation que le droit à la ville tel qu'il est présenté dans l'ouvrage du même nom¹² entretient avec la participation démocratique n'est pas sans ambiguïté. Le droit à la ville est aussi un droit à un niveau supérieur de savoirs et d'expertises pour se figurer quelle serait la *bonne* ville, ce qui est *a priori* antinomique avec une participation habitante à la conception de celle-ci. Il n'est pas non plus encore question sous la plume de Lefebvre d'un *faire* soi-même la ville, lié à des enjeux de sobriété, de recyclage et d'autonomie, venus d'apports théoriques extérieurs comme les écologies politiques. Toutefois le « droit à l'œuvre », bref passage du manifeste, est présenté comme un droit à « l'activité participante ». Le lien qu'entretient l'œuvre avec la participation chez Lefebvre peut-il nous aider à clarifier les objets de la participation profane à l'urbanisme ? Ce droit à l'œuvre appartient-il de quelque manière que ce soit à la même famille que le chantier participatif, que la coconstruction, que le fait de *faire* soi-même du mobilier urbain ?

La pensée urbaine d'Henri Lefebvre nous servira de guide dans les implications philosophiques et politiques des images, imaginaires, archétypes ou encore lieux communs d'une participation des profanes à l'urbanisme et à la fabrique de la ville dont nous allons faire l'examen. Elle sera alimentée et confrontée à d'autres théories de philosophie politique sur la démocratie participative, à de la littérature en urbanisme et dans d'autres sciences sociales, qui seront présentées au fil de cette introduction, comme autant de repères dans notre réflexion. Mais ce travail et ces interrogations sont également le résultat d'une exploration transversale de la fabrique de la ville, à partir d'expériences très différentes. La première est celle d'une agence d'urbanisme et d'architecture dans laquelle j'ai occupé, via un contrat Cifre, le poste d'assistante pour la concertation des projets urbains pendant trois ans, après un stage d'un an, qui m'a permis de découvrir le monde et les rouages de l'urbanisme institutionnel et de ses dispositifs participatifs. C'est à travers cette expérience que les interprétations autour des mots de la concertation urbaine par les différents milieux – les APU de la Villeneuve et les professionnel·les de l'agence ou de la maîtrise d'ouvrage, par exemple – me sont apparues comme les points de départ d'une réflexion philosophique sur la participation. La deuxième est celle d'un engagement dans plusieurs collectifs militants¹³ pour le droit au logement et la solidarité de quartier dans l'agglomération lyonnaise, de chantiers dans les squats et d'organisation en autogestion. Ces expériences

¹² H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, Paris, France, Economica : Anthropos, 2009 [1968]

¹³ Parce qu'ils relèvent plus d'une expérience personnelle que d'un travail de terrain dans lequel des liens réciproques ont pu se créer autour de ce travail de recherche et pour des soucis de confidentialité, nous n'entrerons pas dans les détails au-delà du nécessaire sur ces collectifs.

impriment sur ce travail une interprétation radicale du droit à la ville. Cet engagement m'a également permis de faire l'épreuve d'une forme de participation démocratique liée au *faire* et au bricolage.

En introduction de cette thèse de philosophie, nous souhaitons présenter comment chacune de ces expériences a aiguillé, orienté et désorienté les interrogations qui l'animent. J'ai découvert dans mon expérience professionnelle et institutionnelle de la concertation un imaginaire paradoxal de la participation aux formes urbaines, qui mobilise la valorisation d'un usage transformateur de la ville et du *faire soi-même*, dans un contexte contraint où la mise en application d'une coconstruction radicale des projets avec les habitant-es reste rare. La manière avec laquelle la référence à Henri Lefebvre, issue d'une pensée marxiste révolutionnaire, est encore convoquée aujourd'hui dans ce milieu professionnel et institutionnel est essentielle pour comprendre comment l'exigence actuelle de concertation doit négocier avec les circuits classiques et descendants¹⁴ des projets urbains, et comment vit cette contradiction. Au sein du « droit à la ville », Lefebvre évoque également un « droit à l'appropriation » et un « droit à l'œuvre » qui restent ambivalents, mais qui peuvent être utilisés pour justifier une participation par le *faire*. En m'impliquant dans des chantiers pour rendre plus habitables des lieux squattés ou en participant à la création de communs urbains comme un espace de solidarité autogéré, ces notions d'œuvre et d'appropriation se sont rendues sensibles et ont fait évoluer ma compréhension de la participation. Dans notre exploration philosophique du terme « participation », nous verrons pourquoi il est pertinent d'étudier la question de l'urbanisme démocratique sous le prisme d'une démocratie *radicale*¹⁵, c'est-à-dire où la participation personnelle à l'objet transformé est la plus directe possible.

¹⁴ « Descendant » est la traduction souvent utilisée pour l'expression *top-down*, qui signifie venant des institutions vers les personnes concernées, en opposition à *bottom-up*, qui indique que ce sont les personnes concernées qui se mobilisent pour changer les institutions.

¹⁵ Le mot « radical » partage son étymologie avec « racine » : une démocratie radicale se fonderait en ce sens sur son présupposé-même, c'est-à-dire non pas sur les institutions qui la contiennent, mais sur des pratiques, sur des dynamiques sociales ; voir A. VITIELLO, « L'itinéraire de la démocratie radicale », *Raisons politiques*, vol. 35, n° 3, 22 octobre 2009, p. 207-220 ; E. LACLAU et C. MOUFFE, *Hégémonie et stratégie socialiste : vers une politique démocratique radicale*, Besançon, France, les Solitaires intempestifs, 2008 ;), on peut également lire la tradition pragmatique ou encore délibérative de la démocratie comme les recherches d'une démocratie radicale, en ce qu'elles tendent à surmonter les difficultés de l'exercice du pouvoir du peuple non par des médias à celui-ci (ce que fait le démocratie représentative par exemple), mais par davantage de démocratie ; voir J.-P. COMETTI, *La démocratie radicale : lire John Dewey*, Paris, France, Gallimard, 2016 ; A. LE GOFF, *Pragmatisme et démocratie radicale*, Paris, France, CNRS éditions, 2019.

Une expérience professionnelle de la concertation : Passagers des Villes

Le travail de concertation des projets urbains

C'est depuis l'agence d'urbanisme lyonnaise Passagers des Villes, mandatée pour produire les études du projet de renouvellement urbain de la Villeneuve de Grenoble, que j'ai été spectatrice du jeu des interprétations de la coconstruction. Dans le cadre d'un stage puis d'un contrat Cifre en tant qu'assistante dans le pôle concertation des projets urbains, mon travail dans cette agence consistait à inventer des méthodologies de concertation pour accompagner les études urbaines : temps d'ateliers, de réunions publiques, d'arpentages urbains, formes et outils d'information, d'animation, de compte-rendu, de liens avec les autres professionnel·les. Sur place, avec les habitant·es, il s'agissait d'expliquer l'état des projets urbains, les pistes de réflexion, puis de recueillir les avis ou les idées sous différentes formes. Nous étions deux dans le pôle concertation, inauguré à mon arrivée : ni ma collègue ni moi n'avions eu de formation en urbanisme ou sur les dispositifs participatifs. Une grande partie du travail consistait en l'édition de supports pour montrer et *faire comprendre* ces projets, leur point d'étapes, les « invariants » (pour reprendre un terme souvent entendu dans ce cadre), les orientations prévues, mais aussi pour pouvoir en débattre. Ce qui rapproche ces missions d'un travail de communication : pour présenter des projets urbains, pour vendre nos méthodologies de concertation aux maîtrises d'ouvrage, mais aussi pour informer les habitant·es sur des événements autour des projets ou produire des documents de compte-rendu à diffuser. Nous vendions des dispositifs de participation autant que nous en façonnions, et l'impact visuel d'une photo d'atelier, d'une maquette ou d'une cartographie co-produite était parfois recherché dans un objectif de promotion de nos compétences autour de la concertation.

Tout travail de communication s'appuie sur des univers esthétiques lisibles, sur des imaginaires et des représentations partagées. Se dégagent ainsi des imaginaires de la ville à laquelle on participe dans ces travaux de communication. Ceux-ci doivent être pris en compte pour démêler concepts et implications politiques de ces projections. Au centre de cette communication, on trouve les profanes en train non seulement de participer, mais de *faire* : zoom sur des mains qui manipulent des objets, mise en évidence d'appropriations matérielles de l'espace et de participations ludiques aux ateliers. Une constellation de mots dessine autour de ces images une vision douce et conciliante de l'aménagement urbain contemporain : la *coconstruction*, mais aussi l'*appropriation*, le fait de *rendre la ville aux habitant·es*, d'*ouvrir* la ville, de porter attention aux *usages*, de mener des projets *à taille humaine*¹⁶. L'une de mes missions était également d'écrire et de produire la revue de l'agence, *Passages*, où nous

¹⁶ On trouvera en annexes de cette thèse une sélection de documents issus de ce travail à l'agence afin d'illustrer ce propos, et ce vocabulaire professionnel de la concertation en urbanisme sur lequel je m'appuie.

présentations les interrogations de la profession sur un thème – le logement, les espaces publics, le durable et l'éphémère – et où l'agence pouvait mettre en avant ses projets. N'ayant pas reçu de formation ni en urbanisme ni en architecture, cet exercice m'a permis de prendre connaissance de ces interrogations, mais aussi des lieux communs récurrents de la communication des projets. La constellation de mots, concepts et lieux communs autour d'un aménagement urbain fait pour les habitants et habitantes a donc été un point de départ pour circonscrire une définition de la participation aux formes urbaines.

Imaginaires instituants de l'urbanisme participatif

Ce travail de thèse fait en effet une grande part à ce qui sera qualifié derrière le terme problématique et néanmoins irremplaçable d'« imaginaires ». Les imaginaires ne sont ni individuels ni homogènes, mais ont une épaisseur alimentée par des ensembles de codes et de normes qui les rendent lisibles et identifiables. Nous nous appuyons notamment sur la manière avec laquelle les « imaginaires instituants », articulés aux dynamiques de l'organisation sociale, sont mobilisés par Castoriadis, en tant que « L'institution est un réseau symbolique, socialement sanctionné, où se combinent en proportion et en relation variables une composante fonctionnelle et une composante imaginaire. »¹⁷ Castoriadis illustre cette idée avec l'exemple marxien de la fétichisation de la marchandise, le fait de travailler ou de consommer, fondés en partie sur des éléments imaginaires qui structurent notre rapport au monde, et qui prennent forme dans des institutions. L'architecture et l'urbanisme ont une histoire faite de ces imaginaires instituants, qui font tenir ensemble organisation politique et sociale avec des formes, une esthétique, des représentations. Un urbanisme participatif produit alors ses propres codes, ses propres signaux, et utilise des imaginaires particuliers, qui le produisent en retour.

Ainsi la manière de communiquer sur des projets, par exemple en mettant en avant que l'un d'eux saura rendre à un quartier son caractère de village, ne peut être audible que s'il fait appel à des éléments d'imaginaires positifs et identifiables. Qu'est-ce qui fait que le « village » est dans ce cadre un élément positif et identifiable, et non une forme archaïque d'organisation humaine dépassée par la cité civilisatrice ? Un imaginaire n'est pas fictif mais performatif, il génère sa propre réalité. Pour comprendre et restituer un imaginaire, il s'agit donc de faire des allers et retours entre ses expressions dans le monde et ses résonances avec l'expérience située. Pour parler de ces imaginaires autour de la participation, j'utilise dans mon travail de recherche des éléments de discours professionnels qui doivent vendre de la participation ou de la ville « faite main », ainsi que des impressions que m'ont laissées des dispositifs de concertation. Les

¹⁷ C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1975, p. 197

« lieux communs » utilisés notamment dans la promotion de projets urbains seront nos points de départ. Un « lieu commun » est une désignation habituellement péjorative d'une notion devenue creuse à force d'être utilisée. Toutefois, il faut noter que l'expression est composée de deux termes qui sont essentiels à ce travail : à la fois le « lieu » et le « commun », conditions nécessaires à des compréhensions partagées. Un « lieu commun » peut alors apparaître comme le maillon entre le fait d'habiter l'espace et le fait d'habiter le langage, point de départ de toutes les collaborations possibles. Les lieux communs deviennent alors des objets philosophiques de premier ordre : même édulcorés et galvaudés, ils font exister un espace langagier spécifique, à partir duquel nous pouvons forger des notions, qui passeront peut-être un jour à leur tour à l'état de lieux communs, et ainsi de suite.

La publicité et la communication autour des projets urbains servent ainsi à démêler ce qui se joue aujourd'hui dans l'horizon d'une ville comme œuvre collective dans différents milieux. D'autres travaux de sciences humaines et sociales qui étudient les professions d'architecte, d'urbaniste sont mobilisés. Sous ce prisme-là, ces travaux font notamment des liens entre la mise en avant de valeurs comme celles du progrès, de l'humanisme, de la démocratie, dans la généalogie des théories d'urbanisme, et comment ces dernières sont censées s'exprimer par les formes urbaines.

L'œuvre des profanes

L'urbanisme institutionnel a intégré, à sa manière, un imaginaire de la ville comme œuvre collective – et des pratiques qui lui sont relatives –, lui-même hérité d'une critique de l'urbanisme. La pollution, les inégalités, les « ghettos » de riches et de pauvres, la congestion, le bruit, les îlots de chaleur, la surveillance, la vacance de bâtiments, le mal-logement et le sans-abrisme, la spéculation, l'omniprésence de la publicité fondent le sentiment que la ville n'est pas faite pour les personnes qui l'habitent – et encore moins *par* elles. La participation cherche effet à répondre aux critiques formulées contre l'urbanisme et le développement des villes. Le constat est déjà dépeint presque tel quel dans *Le droit à la ville*, où Lefebvre dessine une ligne de partage qui s'est petit à petit intégrée dans les théories contemporaines de l'urbanisme, et sa pratique professionnelle et institutionnelle. Celle-ci oppose une ville ouverte, accessible, populaire, à une ville fermée, ennuyeuse, décor et traduction de la domination sociale. C'est le registre de l'œuvre contre l'hégémonie du produit : le produit se dérobe à la création libre, figé dans des normes et des standards qui visent à la facilité de sa production en chaîne et non à la qualité de son usage. Elle est aussi liée à l'aliénation par un travail ennuyeux et répétitif, s'étendant au-delà dans toute la vie quotidienne dont le décor est constitué par ces objets urbains standardisés. En lui opposant

l'œuvre, Lefebvre souhaite faire la synthèse entre la qualité esthétique des formes urbaines et les possibilités d'usages.

La rencontre de la philosophie et de l'urbanisme contribue à faire cette ligne de partage entre la « ville », la « cité » et l'« urbanité ». Les deux derniers sont utilisés pour désigner, par leurs qualités, un ensemble de densités, d'activités, de constructions, des personnes, de savoirs, en un lieu géographique, et l'urbanisme, comme mode d'aménagement contextualisé. Ainsi pour la philosophe Joëlle Zask, la ville se caractérise par sa « facture volontariste », c'est-à-dire par « une construction planifiée destinée à assurer telle ou telle fonction prédéfinie »¹⁸. Elle lui oppose la cité, qui serait l'ensemble des qualités d'un collectif, capturé par la fonctionnalisation de la ville, quand Thierry Paquot, l'une des références contemporaines principales en France de la philosophie de la ville, qualifie l'*habiter* contre un environnement urbain froid et marchand¹⁹. Lefebvre, quant à lui, parle de « société urbaine » contre l'urbanisme²⁰. Une approche phénoménologique de la ville semble en cela dominante aujourd'hui en philosophie, à la recherche de la chair de la vie urbaine dans un environnement qui semble écraser et violenter la sensibilité, les relations aux autres. Lefebvre ouvrait la voie à une telle approche tout en l'ancrant dans une critique politique et sociale révolutionnaire.

Un « droit à l'œuvre » ouvre en outre l'idée d'une démocratisation de la création d'œuvres. Si la démocratie peut se définir par le « pouvoir des incompetents »²¹ (c'est-à-dire selon le philosophe Jacques Rancière qui s'attache lui aussi à une définition radicale de la démocratie, par le pouvoir de celles et ceux qui n'ont pas de passe-droit particulier, ni en vertu de leur naissance, ni de leur savoir, pour participer aux affaires publiques), c'est bien la place des profanes qui est interrogée en creux d'un droit à l'œuvre. Le terme « profane » est absent chez Lefebvre, mais il semble correspondre à l'idée de *rendre* l'urbanisme aux habitant·es, par une architecture plus adaptée à leurs usages, mais aussi par la participation directe. La participation profane fait figure du surgissement de la cité et de l'habiter dans une société du contrôle des usages de la ville, de la rencontre d'autrui, du « vivre-parmi-et-avec » et du « faire-ensemble »²² contre l'atomisation des individus supposée par une ville fonctionnalisée et technocratique.

Démocratiser la création d'œuvres, cela implique d'ouvrir un droit à *faire* en dehors d'une certaine distribution de la reconnaissance de compétences. Cette distribution de la reconnaissance est liée au rôle des expert·es – Lefebvre parle non sans ironie des urbanistes

¹⁸ J. ZASK, « La cité contre la ville », *Revue du MAUSS*, n° 54, n° 2, 2019, p. 81-94

¹⁹ T. PAQUOT, *L'urbanisme c'est notre affaire*, Nantes, France, L'Atalante, 2010, p. 37

²⁰ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, Paris, France, Economica : Anthropos, 2009 [1968] ; H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970

²¹ J. RANCIERE, *La haine de la démocratie*, Paris, France, la Fabrique éditions, 2005, p. 62

²² T. PAQUOT, *L'urbanisme c'est notre affaire*, op. cit., p. 37

comme les « docteurs » de l'espace. La valorisation d'une participation par le *faire* – et non seulement par le débat, la discussion, la contribution à la conception – demande de se poser la question : quels droits faudrait-il donner aux profanes dans la construction de la ville ? Tout un spectre de pratiques se loge entre un droit absolu à sa participation et des espaces, outils et objets délimités pour son intervention. Le dénominateur commun de ces pratiques est l'idée de faire la place à un·e agent·e qui, pour un certain nombre de raisons, n'avait alors pas vocation à participer, à contribuer à transformer la ville, mais qui vient malgré cela *faire* quelque chose aux formes urbaines.

Quelles transformations, quelles formes urbaines ?

Faire quelque chose aux formes urbaines : l'expression est volontairement très large, tant la question de la « participation » a ouvert, en urbanisme et dans les politiques publiques, des fronts divers à la fois dans les méthodes et les objets concernés. Mobilier urbain, scénographie dans l'espace public, opérations immobilières, programmations pour dynamiser des centres-villes, restructurations de quartiers entiers : la participation présentée comme un tout contribue à considérer l'urbanisme comme l'ensemble des transformations de la ville. Pourtant l'urbanisme renvoie à un champ d'expertise délimité et de compétence administrativement et professionnellement reconnu. C'est parce que ce champ possède des contours, tacites et réglementaires, qu'on peut parler de *participation* des profanes. Or, la ville ne se transforme pas uniquement par le fait des urbanistes, des architectes, et des maîtrises d'ouvrage – collectivités, propriétaires privés ou semi-privés qui passent commande auprès de bureaux d'études comme Passagers des Ville pour les aider à concevoir puis à construire leurs projets. Construction d'un habitat informel, mobilisations sociales, *street art*, occupations d'espaces publics, mais aussi choix résidentiels, évolution des pratiques sociales, usage quotidien d'un équipement sont autant de facteurs de transformations de la ville. Faut-il alors encore parler d'urbanisme ? Une ZAD est-elle une expérience d'urbanisme autogéré, sans urbaniste ni architecte²³ ? Est-ce que toutes ces manières de contribuer à la ville, intentionnellement ou non, font que tout le monde est urbaniste²⁴ ?

²³ L'expression « urbanisme autogéré » est utilisée notamment par un trio d'urbanistes parti en vélo en 2016 à travers la France pour chercher des manières alternatives de faire de l'urbanisme, à la rencontre aussi bien de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes que de collectifs d'architectes mandatés pour réhabiliter des friches comme le collectif Etc ou Horizome ; « Espaces possibles : découverte d'un urbanisme autogéré en France et en Belgique », sur *UrbaNews*, 23 mars 2016 (en ligne : <https://www.urbanews.fr/2016/03/23/50646-espaces-possibles-decouverte-dun-urbanisme-autogere-en-france-et-en-belgique/> ; consulté le 20 janvier 2022)

²⁴ C'est notamment l'idée logée derrière le nom de l'ONG « 7 Milliards d'urbanistes », qui vise à « partager en Open Source des dispositifs d'Urbanisme Collaboratif testés et efficaces auprès des universités, des professionnels et de toute organisation publique ou privée » ; « About Us », sur *urbancampus*, (en ligne : <https://www.7billion-urbanists.org> ; consulté le 15 janvier 2022)

Chercher à rendre participative une discipline, sous-entendu qu'elle ne l'est pas à l'origine, c'est forcément brouiller ces frontières du professionnel, de l'expert, du profane. Mener une recherche participative, c'est par exemple ouvrir la porte du laboratoire à des personnes qui ne sont pas universitaires. Un oxymore semble à propos pour désigner ce brouillage dans le domaine qui nous intéresse : celui d'urbanisme profane. Dans une démarche d'exploration philosophique du sens de la participation à la ville, il nous faut admettre également un sens large des formes urbaines et de leur transformation. Aussi les formes urbaines désignent-elles dans ce travail tout objet d'une production (même si celle-ci est œuvre, pour ne pas faire de confusion avec le partage de Lefebvre entre produit et œuvre, le premier n'excluant pas le deuxième), d'une *poièsis*, qui participent à dessiner matériellement une ville : des bâtiments, des espaces publics, des aménagements, etc. Elles sont parfois affaire d'architecture, parfois de paysagisme, parfois de programmations urbaines.

L'exploration philosophique d'un urbanisme profane vise ainsi à sonder les ambiguïtés que soulève cette conception large, mais aussi ses évolutions de sens et de valeurs, afin notamment de définir quelles précisions sont nécessaires pour parler le plus clairement possible de démocratie. L'expérience des dispositifs participatifs à Passagers des Villes a ainsi ouvert les questions suivantes : comment faire une place plus grande au profane en urbanisme, qui a pour essence d'être une discipline experte et technique ? Peut-on le faire à partir des institutions en charge d'encadrer cet urbanisme ? Est-ce en appuyant non pas sur la production des formes elles-mêmes mais sur la vie de la cité, sur des usages libérateurs, sur la possibilité pour les profanes d'acquérir de nouvelles compétences, sur l'appropriation spatiale, bref sur une attitude et des qualités sociales, comme semblent le figurer les distinctions entre ville, cité, et urbanisme ?

Être profane en contexte d'engagement militant : chantiers en commun

Bricoler la ville

Si opposer la cité à la ville permet de souligner les qualités humaines et sociales qui manquent aux villes, la question de la production des formes urbaines, et de l'organisation de cette production, ne peut rester étrangère à celle de la participation. La manière avec laquelle j'ai été étonnée de l'utilisation du terme « coconstruction » par l'urbanisme institutionnel vient de ma propre pratique du chantier participatif. J'ai petit à petit souhaité explorer philosophiquement les dissonances que ces engagements et expériences pouvaient créer avec mon travail à l'agence Passagers des Villes, mais également comprendre où pouvaient se situer des continuités dans la manière de valoriser certaines formes urbaines, certains types de fabrications et de participations dans plusieurs milieux, des plus institutionnels aux plus critiques et marginaux.

Au cours des cinq années de ce travail de thèse, j'ai participé à des chantiers dans des squats d'hébergement, d'activités politiques et de solidarité²⁵. Ils ont été l'occasion d'expérimenter des formes de transformations urbaines, à travers la réappropriation de bâtiments vides et l'apprentissage du soin – par des chantiers en général et la plomberie en particulier – de ces espaces ; mais aussi des dialogues et des rapports de force avec des institutions, juridiques, municipales et métropolitaines. Je me suis ainsi formée à la plomberie « sur le tas », apprenant à raccorder et construire éviers et douches, repérer et réparer des fuites sur des canalisations fatiguées, improviser cuisines et salles de bain dans des salles de classe abandonnées. Cette activité a nourri ma réflexion sur la fabrique de la ville et sur les concepts philosophiques qu'elle charrie, venant interroger mon expérience à l'agence et mes lectures. Au croisement de la réappropriation des savoir-faire, du bricolage illicite dans les brèches de la ville, du geste politique de revendication notamment d'un droit au logement pour tous et toutes, les chantiers en squat me sont apparus comme une sorte d'angle mort des grands concepts qui gravitent autour de la participation à l'urbanisme. La plomberie est un bout de la chaîne de la fabrique de la ville, loin des commandes de conception et des missions de l'agence, paradigmatique du brouillage des concepts entre faire et produire, entre soin et production de l'urbain, entre usage des lieux et transformation de ces derniers. Ces chantiers sont ce par quoi j'ai expérimenté une forme de participation profane et collective à l'urbain, très différente des dispositifs inventés à l'agence, ne ressemblant pas non plus à première vue à la ville comme l'œuvre collective invoquée par Lefebvre²⁶. Et tout en étant ici située dans l'acte politique qu'est le soutien à l'occupation de bâtiments vides en ville, il est difficile de lui appliquer d'emblée des notions relatives à la démocratie, aussi pragmatique soit-elle.

Les chantiers participatifs sont toutefois une manière de revendiquer une réappropriation des savoir-faire et une relocalisation des techniques, en réponse à une forme de désappropriation industrielle qui caractérise le façonnement des paysages. Cette appropriation revendicative, en lien avec des horizons autogestionnaires, a finalement cheminé par différents biais et moyennant différentes distorsions jusqu'au monde de la participation en urbanisme institutionnel : c'est le sens de la valorisation du *faire* en urbanisme et en architecture. Comprendre comment, dans une pratique collective aussi concrète qu'un chantier, résonnent aussi des enjeux démocratiques, n'est pas donné au premier abord. C'est pourquoi je souhaite que s'exprime aussi ma propre

²⁵ Quelques exemples de ces activités : des distributions alimentaires et de produits d'hygiène, des permanences d'aides administratives, un lavomatique, un espace de convivialité pour le quartier, des cours de sport gratuits ou encore de la garde d'enfants, la mise à disposition de lieux de réunions ou d'événements de soutien pour des associations ou des luttes sociales.

²⁶ Les échos entre les mondes du squat et le droit à la ville existent : squatter peut être vu comme un droit d'usage de la ville par l'habiter qui primerait sur un droit à la propriété par exemple, c'est donc une interprétation possible du droit tel que Lefebvre l'énonce. Voir par exemple T. AGUILERA et F. BOUILLON, « Le squat, un droit à la ville en actes », *Mouvements*, n° 74, n° 2, 5 juin 2013, p. 132-142

expérience du chantier profane, qui a eu lieu dans différents contextes d'autogestion, pour comprendre le lien entre le *faire* et les formes d'organisation.

Lefebvre, la plomberie et le droit à l'œuvre

Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'*œuvre* (à l'activité participante) et le droit à l'*appropriation* (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville.²⁷

Cette citation du *Droit à la ville* est celle à partir de laquelle nous déroulons les implications de la notion de participation. L'œuvre et l'appropriation sont les éléments d'horizon projetés par Lefebvre à la lumière de son discours critique de l'urbanisme ; il est important d'en tester le sens et l'épaisseur à différents niveaux. Car pour évaluer le droit à la ville, et donc le contenu d'une démocratie urbaine, il faut pouvoir donner une définition de l'œuvre comme « activité participante » et de l'*appropriation* de l'espace, des savoir-faire, de l'habitat, de la ville.

Le fantasme de Lefebvre d'une « ville comme œuvre », synthèse d'une jouissance, d'une participation politique et d'une création collective, puise ses sources dans des exemples qu'il trouve dans l'histoire de cités ou dans les sociétés rurales. Il sert notamment à s'opposer à la ville comme produit, issu de la société industrielle, qui traite les habitant·es comme des données variables. En regardant les urbanistes de l'agence travailler, en inventant des ateliers qui devaient répondre également à des attentes d'« appropriations » et de « participation » formulées par les maîtrises d'ouvrage, puis en apprenant la plomberie en bricolant dans des habitats précaires en ville, cette idée de ville comme œuvre est venue s'éprouver et se transformer. Je me suis donc demandée à chaque expérience relative à la fabrication et la transformation de formes urbaines comment elle faisait infléchir ou pas le sens lefebvien de la possibilité d'une ville comme œuvre collective. Cette production d'œuvre apparaît aussi comme un champ de batailles et de luttes, notamment contre l'exclusion dans la revendication d'un droit à un logement digne pour tous et toutes. Elle est une expérimentation forte de ce qu'est « faire corps » en tant que collectifs, avec les espaces urbains, ce qu'ils permettent et ce qu'ils contraignent. Quel serait le statut du bricolage, valorisé aujourd'hui comme participation directe dans l'urbanisme contemporain, dans le droit à l'œuvre de Lefebvre ? S'insère-t-il dans le projet qu'il dessine de la société urbaine basée sur un droit à la ville et sur un droit à l'œuvre ? Un tel bricolage profane en fait-il partie ? Et si oui quelle conception philosophique de la démocratie permet de prendre en compte ce *faire* comme acte politique ?

²⁷ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville, op. cit.*, p. 125

Nous tenterons de répondre à ces questions en enrichissant la pensée de Lefebvre d'apports qui peuvent sembler parfois éloignés de ses propres cadres théoriques. Il ne s'agit toutefois jamais vraiment d'une trahison car Henri Lefebvre a laissé derrière lui une œuvre dense et protéiforme, aussi bien du point de vue des sujets qu'il aborde que de sa méthodologie ou encore de son approche sensible. Ceci nous permet notamment de lier Lefebvre et tout un héritage non orthodoxe qui a contribué à faire évoluer les grilles de lecture de Marx, dans une certaine pensée de l'immanence et de la *vie* : « vie quotidienne » chez Lefebvre, imaginaires instituant chez Castoriadis, ou même forme-de-vie chez Agamben, plus éloigné de la matrice marxienne. Des expressions dans le détail disparates, mais qui cherchent à *ajouter* à Marx la forme d'un vécu, tout en conservant de lui une histoire dialectique de la lutte. Le rapport des inégalités aux spatialités, obstacle majeur d'un droit à la ville, d'un droit à la participation ou encore d'un droit à l'œuvre, nous conduira à explorer encore d'autres pistes théoriques : celle d'un rapport à l'identité individuelle et collective avec Athanasiou et Butler, celle de la notion de travail de production de l'espace urbain avec les enquêtes sociologiques et anthropologiques du Collectif Rosa Bonheur, entre autres. Dans ce corpus, les théories d'une démocratie radicale, portée principalement ici par John Dewey, Cornelius Castoriadis, Joëlle Zask mais aussi Jacques Rancière constitueront notre appui sur le sens politique de la participation. Enfin, le droit à la ville et le droit à l'œuvre ne peuvent se passer des infléchissements de sens qu'a pu apporter une pensée critique du progrès pour le progrès, liée à l'écologie politique. Celle-ci est peut-être celle qui a le plus abordé la question des systèmes productifs en lien avec l'organisation sociale et la réduction des *capacités* individuelles et collectives de *faire*. Lewis Mumford, Ivan Illich et André Gorz participeront à cette réflexion.

C'est ce cheminement qui va nous guider et au prisme duquel nous souhaitons interroger les termes d'un urbanisme participatif, car il permet d'opérer des décalages de sens sur des catégories telles que la production (de formes urbaines), l'usage et la valeur d'usage, l'œuvre. Explorer ces décalages nous paraît nécessaire car le vaste et ancien chantier de la participation à l'urbanisme bute sur une conception de la production du monde dans des formes stables, auxquelles la *vie* ne participe pas tout à fait mais s'ajoute, se surimprime, et ce aussi bien dans une pratique professionnelle de l'urbanisme que dans sa critique. Participer à transformer la ville en réhabilitant des bâtiments squattés permet tout particulièrement de sonder ce carrefour entre la vie quotidienne, le *faire*, l'appropriation politique des institutions mais aussi de l'espace et des collectifs.

Radicalité et pragmatisme de la démocratie

Si participer à l'urbanisme peut vouloir dire bricoler, construire, *mettre les mains à la pâte*, cette appropriation des institutions et de la transformation de l'organisation sociale est une dimension nécessaire que la valorisation du *faire* ne doit pas mettre de côté. Notre objectif est notamment de défricher les pistes d'une théorie de philosophie politique d'un urbanisme démocratique. Aussi faut-il préciser que la manière avec laquelle sont abordées une démocratie et une participation radicale dans ce travail naît en partie de mon expérience de l'autogestion dans des collectifs autour du soutien aux squats, ou pour organiser un espace de solidarité de quartier. Dans ces groupes, la démocratie est entendue comme l'organisation des prises de décision la plus horizontale possible, sinon rien. Il n'y a pas de délégation de pouvoir à un·e ou plusieurs membres - éventuellement des mandats pour porter la voix du collectif mais sans possibilité de prise de décision -, et le vote est évité pour que la majorité ne fasse pas autorité sur le reste du groupe. C'est souvent l'idée de consensus, aboutissant après de longs temps de discussion, comme travail commun vers une prise de décision et non comme compromis, qui prévaut. Cette idée s'accompagne en général de réflexions sur les inégalités face aux prises de décision : par exemple la place de chacun et de chacune, la rotation des tâches, les possibilités de se former sur certaines questions et notamment sur des savoirs techniques.

Ces principes ne suffisent pas à créer d'horizontalité parfaite ou à éradiquer des formes de dominations sociales et là n'est pas tout à fait la question ici. Si nous abordons ici cet aspect des collectifs militants, c'est que les termes de coconstruction ou de participation ont une résonance particulière lorsque l'on évolue avec les efforts d'autogestion et d'inclusivité dans ces groupes. Travailler dans un tout autre contexte, celui du bureau d'études urbaines Passagers des Villes, sur des projets de renouvellement urbain d'ampleur par exemple, laisse flotter la question : que serait un urbanisme autogéré avec les principes de ces collectifs ? Dans ma mission professionnelle pour concerter autour des projets urbains, je participais à chercher à créer des opportunités pour faire démocratie, dans les contraintes inhérentes aux circuits classiques de ces projets. Dans les collectifs militants, ces opportunités ont été à la fois créées et vécues, avec leurs évolutions, leurs conflits. Ce qui résonne avec une conception pragmatique de la démocratie, c'est-à-dire qui part des expériences d'organisations sociales, tacites ou non, des associations concrètes, plutôt que de principes sur de *bonnes* institutions garantissant la démocratie.

Les théories de la démocratie ne cherchent pas seulement quels processus permettraient que tout le monde puisse s'exprimer pour rendre effectif l'idée de souveraineté du peuple, quels types de gouvernement ou d'institutions la garantiraient. Certaines appuient aussi l'idée de rendre les personnes capables de s'associer pour s'approprier les moyens du politique. C'est notamment la conception de la démocratie défendue par le philosophe pragmatique américain John Dewey,

pour qui une expérience démocratique est, avant d'être une forme de gouvernement, « une participation de tout être humain adulte à la formation des valeurs qui règlent la vie des hommes en commun »²⁸. Cette conception fait partie de celles qui ont ouvert la voie à la « démocratie participative », en réponse notamment aux limites de la démocratie représentative. Parmi ces limites, l'abstention, la montée de l'extrême droite à partir des années 1980²⁹, les arguments d'autorité utilisés pour le développement d'infrastructures techniques³⁰ ou militaires, ou encore les promesses non tenues des élus ont poussé à imaginer des instances de participation plus directe aux affaires publiques pour les profanes.

Cette philosophie pragmatique de la démocratie constitue implicitement une grande partie du socle de la conception généralement à l'œuvre en urbanisme aujourd'hui de la participation, d'où la valorisation, dans un certain cadre, du faire soi-même. Bricolage et jardinage par exemple deviennent des manières de produire mais également de travailler en collectif, de contribuer à un bien commun³¹, de s'appropriier l'espace ; c'est sur ce type de justification que semble s'appuyer leur mobilisation dans l'animation de l'espace public, dans la temporisation de projets urbains ou encore dans des programmes de développement social. Une telle justification fait écho à la démocratie telle que la décrit la philosophe Joëlle Zask dans son ouvrage sur le lien entre démocratie, travail des champs et jardins partagés :

Si, en tant que finalité, la démocratie consiste en la distribution égale des *opportunités* de réalisation de soi, en tant que moyen, elle permet aux individus de mener « d'eux-mêmes, par eux-mêmes et pour eux-mêmes » (comme le disait Lincoln au sujet du peuple) les expériences par l'intermédiaire desquelles ils découvrent, éprouvent et développent leurs libertés.³²

La démocratie, dans cette conception, n'est pas réductible aux instances ou aux institutions qui encadrent la démocratie, elle est « incarnée dans les formes mêmes de la vie matérielle et de l'expérience sensible³³ » selon Jacques Rancière. La définition philosophique radicale (qui renvoie là encore à la *racine* du mot) est également explicitée par le philosophe en ces termes :

²⁸ J. DEWEY, *Écrits politiques*, J.-P. T. Cometti et J. T. Zask (éd.), Paris, France, Gallimard, 2018 [1932], p. 371).

²⁹ C. GIRARD et A. LE GOFF (éd.), *La démocratie délibérative : anthologie de textes fondamentaux*, Paris, France, Hermann éditeurs, 2010

³⁰ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2001

³¹ Les Communs, terme par lequel on désigne des biens communs gérés volontairement de manière démocratique, opèrent également cette jonction entre pratique de la démocratie et instauration de règles communes, sur lesquelles nous auront l'occasion de revenir. Voir notamment P. DARDOT et C. LAVAL, *Commun: essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, France, la Découverte, 2014 ; D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, #16, ENS Éditions, 1^{er} octobre 2016, p. 233-256 ; P. NICOLAS-LE STRAT, *Le travail du commun*, Saint Germain sur Ille, France, Éditions du commun, 2016

³² J. ZASK, *La démocratie aux champs : du jardin d'Éden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Paris, France, la Découverte, 2016, p. 8

³³ J. RANCIERE, *La haine de la démocratie*, op. cit., p. 8-9

La démocratie n'est ni un type de constitution, ni une forme de société. Le pouvoir du peuple n'est pas celui de la population réunie, de sa majorité ou des classes laborieuses. Il est simplement le pouvoir propre à ceux qui n'ont pas plus de titre à gouverner qu'à être gouvernés.³⁴

La démocratie est, en propre, un droit à *faire*, à dire ou encore à revendiquer, en révoquant le geste-même de distribuer des légitimités en vertu de la filiation, de l'élection, du savoir.

Ce sens radical nous a semblé, nous le verrons, sous-jacent aux revendications de davantage de démocratie dans les projets urbains, à l'instar d'une trame, d'une conception partagée en sourdine, sur laquelle s'élèvent les contestations contre des démarches de concertation de projets jugées mensongères, trop peu abouties, infantilisantes, accessoires. Les dispositifs de participation se heurtent en effet à un grand nombre de difficultés³⁵. Parmi eux, des délais courts pour consulter le plus grand nombre, les barrières de l'exclusion sociale qui font qu'un groupe sociologiquement peu représentatif d'un quartier s'exprime souvent pour les autres, ou encore la volonté politique de garder des zones de projets hors de la vue du public. C'est même parfois l'horizon d'une participation large et radicale aux projets qui justifie de ne pas les mettre en débat, selon l'argument sophistique de ne rien faire puisqu'on ne peut pas aller assez loin.

Un autre argument majeur contre la participation ramène lui aussi aux racines du pragmatisme, fondé sur l'expérience et l'expérimentation : on ne peut pas se permettre d'échouer avec certains aspects de la construction des villes, qui concerne des objets grands, lourds, chers et dangereux. Les bâtiments peuvent s'écrouler, il est irresponsable de laisser des profanes et des amateur·trices se mêler de leur construction ou de leur conception. Ces pratiques expérimentales et participatives sont donc à la fois valorisées et prises pour modèle d'une *vraie* démocratie, dans le même temps que leur mise en application est considérée comme impossible sinon pour un petit nombre d'objets comme du mobilier urbain, des jardins, des aménagements d'espaces publics. Une participation radicale vit dans les imaginaires et une généalogie de la pensée de la participation à l'urbanisme, issue en partie d'une philosophie pragmatique qui met l'expérimentation sociale au centre de la démocratie. Elle se développe toutefois au sein d'un système de production de la ville qui reste cloisonné et dominé par les discours experts. Ces derniers sont en dernière instance garants d'un intérêt général auquel un public profane ne peut pas participer.

³⁴ *Ibid.*, p. 54

³⁵ Pour les études françaises des applications et des limites des dispositifs participatifs, voir notamment les travaux de Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer ou encore Héloïse Nez ; M.-H. BACQUE *et al.*, *La démocratie participative inachevée : Genèse, adaptations et diffusions*, Gap, Paris, Editions Yves Michel, 2010 ; M.-H. BACQUE et Y. SINTOMER, *La démocratie participative: histoire et généalogie*, Paris, France, Ed. la Découverte, 2011 ; M.-H. BACQUE et M. GAUTHIER, « Participation, urbanisme et études urbaines », *Participations*, N° 1, n° 1, 10 octobre 2011, p. 36-66 ; H. NEZ, « Urbanisme : la parole citoyenne », Le Bord de l'eau, 2014

Ce paradoxe entre expérimentation et mise en pratique durable rend épineuse la question de créer des institutions ouvertes, c'est-à-dire dont les règles et l'organisation peuvent changer au gré de l'usage des personnes pour qui elles sont faites. Cette aporie est également présente chez Lefebvre, qui ne tranche jamais réellement entre le besoin de s'appuyer sur une autre expertise de la ville, plus sensible à ces usages, ou à une participation radicale qui se passe de la domination des expert·es, du technique comme du politique. Il manque donc à cette pensée une description de l'intérieur de la boîte noire qu'est la participation profane à la production de l'espace, de l'autogestion ou encore de l'œuvre urbaine collective.

Dans la perspective d'un marxisme lefebvrien qui fait une grande place à la vie quotidienne, au vécu, au sens de l'*habiter* ou encore d'une *appropriation* sensible aussi bien que politique, ce pragmatisme est donc complémentaire pour enrichir le droit à la ville et le droit à l'œuvre d'une théorie de philosophie politique sur un urbanisme démocratique. Il s'agit d'une démarche philosophique qui cherche des formes d'organisations sociales et politiques possibles tout en prenant en compte les dynamiques existantes, avec ce qu'elles entraînent de critiques, de résistances, d'accommodations, de stratégies. C'est aussi ce qui justifie que je me fonde sur mes expériences aussi bien à l'agence d'urbanisme où j'ai eu mon financement pour cette thèse qu'ailleurs. Ces expériences permettent en effet de rendre compte d'observations de tensions à l'œuvre entre plusieurs modèles de société. Ceux-ci font jouer des définitions et des représentations sur le privé, le public, les mécanismes de décision, les places des expert·es et des profanes, et tout ce qui peut soutenir une certaine manière de fabriquer nos villes. L'intuition est la suivante : il y a une imagination commune active et transformatrice de ce que pourrait être un urbanisme radicalement démocratique. Cette imagination, ou imaginaire, se manifeste à travers des formes, des archétypes. En outre, elle s'est non seulement exprimée dans le monde des squats et des collectifs militants autogérés, mais aussi dans celui de la participation institutionnelle, à partir de la valorisation du *faire* par exemple. Nous souhaitons non pas prescrire un urbanisme autogéré, profane, ou encore horizontal, mais défricher cette imagination commune pour voir quelle théorie de la démocratie pourrait en rendre compte.

Plan de la thèse : à la recherche d'un urbanisme profane

Cette thèse a pour objectif de clarifier les enjeux philosophiques d'une participation radicale à l'urbanisme. Peut-on vraiment parler d'urbanisme profane ? Sur quoi se fonderait-il : sur les actions d'autoconstructions et de bricolage des personnes non professionnelles, sur les usages quotidiens et ordinaires de la ville qui parviennent parfois à ouvrir des pratiques nouvelles et subversives vis-à-vis des comportements induits par la ville, ou encore sur un démantèlement du métier d'urbaniste qui circonscrit les légitimités à faire, à intervenir, à avoir un propos sur les

formes urbaines ? Et comment, pour répondre à cela, articuler une vision pragmatique de la démocratie avec la production de l'espace urbain tel que les cadres marxistes hétérodoxes de Lefebvre le conçoivent, puisque son droit à la ville est encore la matrice majoritairement citée cinquante ans plus tard pour un urbanisme plus juste et participatif ?

Deux hypothèses, qui sont actives dans une conception contemporaine de l'urbanisme participatif sont ici étudiées et critiquées, pour aboutir à une troisième proposition sur la qualification et la mise en pratique d'un droit à l'œuvre. La première hypothèse est que la participation profane à l'urbanisme peut être confondue avec l'*usage* de la ville. L'*usage*, qui est parfois utilisé en urbanisme pour parler d'une action réciproque entre les habitant·es et leur espace dans leur expérience quotidienne de celui-ci, serait une participation ordinaire et commune à la ville. Mais si l'*usage* suffit à faire participation, faut-il encore justifier une arène politique spécifique pour débattre des transformations de la ville ? La catégorie d'*usager·ère* semble tendre vers une dépolitisation possible de la participation, ce qui nous conduira à émettre une seconde hypothèse : la participation est une *appropriation* spatiale, mobilisée comme outil et comme finalité de la participation à l'urbanisme. Tendre vers des espaces urbains appropriables, pour les urbanistes, ce serait s'opposer à un détachement affectif vis-à-vis des espaces habités, qui pourrait expliquer en partie les faibles mobilisations dans les instances de participation. L'*appropriation* est un terme également utilisé par Lefebvre pour désigner une force d'investissement de l'espace habité et du politique, aux contours toutefois flous et qui mérite un examen critique. Nous avons souhaité articuler usage puis appropriation comme une sorte de tamis à concepts : en ouvrant les implications d'une hypothèse basée sur ces deux lieux communs que nous avons relevés en observant la pratique professionnelle de la concertation des projets urbains, nous cherchons ses contradictions et retenons les concepts qui nous semblent opérants pour déterminer les conditions d'une participation démocratique radicale à l'urbanisme. L'étude de l'*usage* puis de l'*appropriation* aboutira alors, en troisième partie, sur une proposition pour qualifier ce que serait un *travail profane* de la ville pour participer à donner corps au *droit à l'œuvre* esquissé par Lefebvre, en explorant cette fois-ci les implications de la participation par le *faire* la ville. La participation démocratique à l'urbanisme est-elle un usage de la ville, une appropriation de celle-ci, ou encore un travail productif ?

La première partie de ce travail détaillera l'hypothèse de la participation comme usages transformateurs de l'espace. Dans quelle mesure ces usages quotidiens sont-ils une participation démocratique à l'urbanisme ? Et que recouvrent exactement ces usages transformateurs : le *faire* soi-même, le bricolage ou l'autoconstruction par exemple, qui est le fait de bâtir son habitat sans professionnel·les extérieur·es, font-ils partie du registre des usages ? L'urbanisme comme

discipline et champ professionnel, tel qu'il a évolué, confronté aux revendications pour plus de participation profane, contribue à présenter des usages, des habitudes, des pratiques quotidiennes, comme les signaux d'une vitalité démocratique. Ceci s'oppose à une conception dans laquelle le politique est en dehors de la vie quotidienne et de ce qu'elle peut avoir de trivial. Nous étudierons la figure du profane sous sa forme d'usager et d'usagère de l'espace urbain. Savoirs profanes et savoirs d'usages sont à ce titre deux expressions utilisées dans la pratique institutionnelle, associative ou encore dans la recherche pour légitimer l'intervention de non-expert·es dans une étude ou un débat. L'idée sous-jacente étant qu'il existe des compétences propres à ne pas avoir un savoir académique mais une expérience de tous les jours, de terrain.

Nous exposerons dans notre premier chapitre la généalogie critique qui a pu mener à l'idée d'un usage transformateur de la ville à partir de ces savoirs profanes. L'urbanisme né de la révolution industrielle a cherché avant toute chose à diriger, contraindre ces usages pour leur donner un ordre. L'idée qu'il serait possible et souhaitable que les profanes prennent part aux décisions d'urbanisme est née au contact d'une critique de cet urbanisme, ancré dans un idéal socialiste – pour Lefebvre, entre autres. Cette idée s'est en partie intégrée aux pratiques professionnelles autour de la participation aux projets urbains, faisant exister un peu plus cette catégorie de l'agir qu'est l'usage.

L'idée d'usage en installe une autre qui n'est pas neuve : celle d'une possible harmonie entre les fonctions, les formes et les usages de la ville lorsqu'elle est transformée par la pratique et non par une raison planifiante mécaniste qui serait celle de l'urbanisme. Nous explorerons dans un deuxième chapitre l'idée de transformations immanentes aux pratiques urbaines, qui animent des imaginaires et des bribes d'utopies de villes qui se feraient davantage « toutes seules », c'est-à-dire sans l'intervention experte d'un architecte ou d'un urbaniste demiurge.

Dans un troisième chapitre, nous prolongerons la réflexion en relevant comment ces transformations immanentes aux pratiques quotidiennes sont présentes et actives dans des conceptions philosophiques du politique et de la démocratie. Nous partirons de propositions théoriques qui cherchent notamment à circonscrire ce que seraient des institutions ouvertes, c'est-à-dire non pas extérieures à l'agir humain mais façonné par lui, autour notamment de la notion de *praxis* telle qu'elle est mobilisée par Lefebvre.

Un urbanisme immanent aux usages et à la *praxis*, ou spontané, est susceptible d'ouvrir à des considérations sur des transformations pures ou authentiques – en opposition à corrompues, artificielles, extérieures – de la ville. Fonder une théorie de la *bonne* transformation urbaine sur ce type de catégories nous semble problématique en ce qu'elles suggèrent une participation dénuée de tout conflit, de tout rapport de force, et parfois de tout politique. Pour aller plus loin

et tenter de dépasser cet écueil, nous proposerons l'hypothèse suivante dans la seconde partie : plus qu'un usage, la participation à l'urbanisme est une appropriation, c'est-à-dire un acte transitif dans lequel le profane - ou l'incompétent, pour reprendre le terme de Rancière - fait irruption dans les normes, dans la distribution des places spatiales et sociales. La démocratie peut certes venir de pratiques quotidiennes, mais cela ne suffit pas et une telle conception est susceptible de reproduire les normes qui feraient obstacle à la participation ; la démocratie est aussi remise en question de ce qui empêche les profanes de s'approprier l'espace urbain, ainsi que les institutions.

Le besoin pour un projet urbain d'être *approprié* par les usagers et usagères est devenu une injonction classique et incontournable des maîtrises d'ouvrage. Les études urbaines et la concertation doivent créer les conditions favorables à ces appropriations. Notre quatrième chapitre soulèvera les ambiguïtés de cette injonction : à quel niveau se situe cette appropriation ? Les affects comme se sentir bien chez soi et avoir envie de prendre soin de son logement, de son quartier, de sa ville, peuvent-ils suffire ? Qu'en est-il alors de l'appropriation des instances de participation elles-mêmes ? Un tour d'horizon de conceptions radicales de la participation en tant notamment qu'appropriation libre de ces instances permettra de souligner qu'un tel lieu commun en urbanisme peut détourner des enjeux de la participation démocratique.

L'une des raisons de ce dernier point est la suivante : l'appropriation porte la question de la propriété privée, et des inégalités devant elle, que les dispositifs institutionnels ne sont pas en mesure de transformer de fond en comble. La propriété privée est le sujet de notre cinquième chapitre. Participer à transformer la ville, c'est changer les paramètres d'*avoir le droit* mais aussi d'*avoir* tout court. La propriété privée, le fait de posséder et d'être dépossédé·e, nous montrera plus précisément le lien entre les spatialités, la participation et la formation d'identités collectives qui assignent des personnes à des lieux ou à des non-lieux.

En développant ce propos, nous verrons que le droit à la propriété privée est souvent compris comme un bloc, celui de disposer individuellement de ses biens ; des alternatives à cette propriété privée en ville, pour habiter, se loger, profiter d'équipements culturels ou de solidarité montrent qu'il est possible d'ouvrir ce bloc pour en discuter les paramètres, et notamment ceux de la participation. Dans notre sixième chapitre, nous présenterons ces alternatives : squats d'habitation, d'activités, communs urbains ou encore habitat participatif ont pour point commun d'expérimenter différents droits à participer, à *avoir* et à *faire*.

Ce cheminement nous mènera à préciser le fait que l'urbanisme et l'architecture sont affaire d'organisation sociale de la production, qui elle-même distribue des légitimités à *faire*. La participation comme redistribution des places invite à voir comment il serait possible de la bousculer pour ménager celle du profane. Notre troisième partie explorera l'hypothèse suivante :

la participation à l'urbanisme est une transformation de l'organisation sociale et de la production, on peut donc l'analyser sous le prisme de différentes formes de travail. À travers la notion de travail, nous chercherons comment instituer ce droit à la participation et au profane à faire la ville, sans tomber dans les travers suivants : ni tout considérer à l'aune de la production de valeur, ni projeter une harmonie entre le *faire* et l'usage qui cacherait mal les inégalités sociales devant la division du travail.

Notre septième chapitre reviendra sur la valorisation du *faire* en architecture, en urbanisme mais également plus largement dans le monde du *hacking* et du *making* pour comprendre quels bouleversements de l'organisation sociale du travail lui sont sous-jacents. Une double tradition émerge : la souplesse et la décentralisation néo-libérale de la production mais également un idéal socialiste et libertaire - dans lequel s'inscrit notamment Lefebvre - d'une libération du travail salarié pour se tourner vers la création libre et enthousiaste d'œuvres, et notamment urbaines.

Nous serons enfin amenés à formuler des conditions pour un travail profane de l'urbain qui puisse correspondre aux principes lefebvriens, à l'issue de notre huitième et dernier chapitre. Pour cela, il explorera l'horizon d'un travail participatif émancipé, à partir de différentes interprétations de cette émancipation. Un travail « émancipé » s'oppose notamment au fractionnement entre le temps donné à un employeur et le temps *pour soi*, ce qui soulève un certain nombre de contradictions. Parmi elles, le fait qu'un travail gratuit de production de l'espace existe déjà, contraint par la précarité par exemple, ou par une division du travail qui naturalise des rôles sociaux - à partir du genre, de la classe et de la race³⁶ notamment. Nous devons donc conclure ce travail par la formulation de cette ligne de crête sur laquelle doit se tenir le droit à la participation profane à la transformation des formes urbaines, entre la reconnaissance d'un travail de bricolage à la fois de l'urbain mais aussi de l'organisation sociale de la production, et la possibilité pour le profane d'être toujours hors de cette reconnaissance institutionnelle.

³⁶ E. DORLIN, *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*, Congrès Marx international, Paris, France, Presses universitaires de France, 2009

Première partie :
Usages et pratiques profanes dans la
transformation de la ville

Introduction

« Faire grand cas » des usages de la ville

En plus de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage qui encadrent habituellement un projet architectural ou urbain, un nouvel intitulé de poste a vu le jour ces dernières années : celui de l'Assistance à Maîtrise d'Usage, ou AMU³⁷. Il vise à recouvrir un ensemble disparate d'activités qui ont toutes en commun de prendre les individus concernés par un aménagement comme matériau de projet. Parmi ces activités, on peut trouver la participation, la concertation ou encore la consultation du public. Symétriquement, l'un des rôles des professionnels·les de la participation à l'urbanisme est de relever les usages d'un lieu qui attend sa rénovation ou son urbanisation, dans une phase significativement appelée, en général, « phase diagnostic ». L'impératif de la part des maîtrises d'ouvrage et des commanditaires des études urbaines est de pouvoir faire figurer ces usages parmi d'autres données sur lesquelles reposent les orientations envisagées. Aussi usages et participations peuvent-ils se croiser, voire se confondre, au sein de ces dispositifs.

Que recouvre le terme « usage » dans un processus comme celui du projet urbain ? Et plus largement, que nous dit-il sur la manière d'envisager le rôle de celui ou celle qui fait usage d'un morceau de ville, de son logement, d'espaces publics, d'équipements ? Tout d'abord, dans ce que nous venons d'évoquer, se détache un impératif dans le métier d'urbaniste. Cet impératif, moral sinon réglementaire³⁸ est de ne pas ignorer le déjà-là, socialement impliqué, investi de représentations et d'habitudes. Ici, c'est l'« expertise d'usage » qui entre en scène : elle désigne le savoir spécifique de celui qui utilise l'espace urbain au quotidien. C'est un savoir qui peut être complémentaire de celui de l'expert de la conception, scientifique et théorique, auquel il manquerait le bon sens de la pratique. D'autre part, la question de l'usage est liée avec la

³⁷ A. VULBEAU, « La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui », *Recherche sociale*, n° 209, n° 1, FORS-Recherche Sociale, 2014, p. 62-75

³⁸ En France, la loi Bouchardeau de 1983 est la première qui rend obligatoire dans certains cas des enquêtes publiques : « Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement », dans *83-630*, 1983 ; La « concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées » est actuellement encadrée par la loi ALUR de 2014 dans le Code de l'urbanisme « LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1) », dans *2014-173*, 2014

participation, la coconstruction ou encore la consultation des habitant·es, dans une intrication parfois opaque. Alors qu'on attendrait de la participation qu'elle fasse émerger des propositions et des débats concernant la rénovation d'un lieu de vie, cette intrication a pour conséquence que les missions professionnelles d'enquêtes des usages et d'animations d'ateliers de participation soient parfois confondues dans le même poste, la même tâche, comme cela a parfois pu être mon cas. La « maîtrise d'usage » rassemble également des missions comme l'observation des pratiques, des interactions avec le déjà-là, les animations autour des projets. C'est là la tension, lorsqu'on parle de démocratie, de la place de l'usage et de l'usager·ère, plutôt que de parler du citoyen, de la citoyenne, du participant ou de la participante³⁹.

S'interroger sur la participation à l'urbanisme, c'est aussi se demander comment qualifier les agent·es de cette participation. Les habitants « sont-ils utilisateurs ou usagers ? Sont-ils commanditaires ou récipiendaires ? Sont-ils participants ou soumis ? Dans quelle mesure ont-ils la possibilité, ainsi que le savoir-faire et le désir, de contribuer à l'invention et à l'organisation des conditions de leur habitat ? »⁴⁰ Dans le cas des usager·ères, l'acte d'user, ou plutôt d'utiliser quelque chose, semble avoir prise avec des qualités immanentes à l'objet dont on parle, quand la citoyenneté et la participation entendent dépasser les propriétés d'un groupe vers un projet commun auxquelles contribuent les situations singulières des personnes qui s'y engagent. On s'attendrait donc à ce que dans le cadre d'un dispositif démocratique, le rapport d'usage ne devienne politique que s'il est employé pour être dépassé.

On parle d'usagers et d'usagères pour qualifier un ensemble d'individus qui ne constituent pas à proprement parler un corps (comme peuvent l'être des travailleur·euses par exemple) mais qui interagissent avec un service public ou privé, un objet technique, et dans le cas qui nous occupe, un espace urbain. Toutefois, cette reconnaissance d'un rapport d'usage implique en elle-même un cadre que la définition du terme dans *Le dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* rapproche du droit :

Malgré l'extension beaucoup plus large de la notion d'usage, le terme usager est rarement employé hors de ces contextes publics. Ce terme, que l'on trouve sous la plume des juristes qui ont fondé la notion de service public au début du vingtième siècle (Duguít, 1907), reprend une notion de droit civil proche de celle de l'usufruitier, issue elle-même de la qualification au Moyen Âge des habitants d'une communauté villageoise qui bénéficiaient d'un certain droit de propriété commune et d'usage d'un bien commun comme un pâturage ou un bois. L'usager en ce sens est plus qu'un simple utilisateur ; la notion inclut un droit particulier vis-à-vis du service proposé, ce qui pose directement la question

³⁹ C. NEVEU, « Habitants, citoyens, interroger les catégories », dans M.-H. Bacqué et Y. Sintomer, *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris, France, Ed. la Découverte, 2011

⁴⁰ J. ZASK, « La cité contre la ville », *op. cit.*

de sa participation aux décisions concernant la définition et l'organisation de l'offre.⁴¹

Si l'usager et l'usagère ont un droit, ce serait donc celui de participer à la transformation de ce qu'il·elle utilise, en lien avec l'existence *a priori* de l'expertise d'usage. Cet usager a en commun l'espace urbain avec un certain nombre de ses voisin·es ou de personnes co-usagères. Hors d'un contexte de projet concernant la transformation de son lieu de vie, cet usage y est courant et contribue en lui-même à transformer cet espace, son ambiance, les manières avec lesquelles se font les sociabilités, son aspect. Contrairement à la *construction* comprise dans les termes « co-construction » ou « autoconstruction » dans lesquels est également présent l'implication des habitants·es, on y entend une transformation plus diffuse, moins planifiée, qui partirait de qualités intrinsèques aux personnes engagées, c'est-à-dire leurs besoins (sociaux, matériels...) que l'on peut satisfaire en infléchissant un peu dans son sens le monde commun. À l'instar des « tactiques » relevées par Michel de Certeau⁴², les habitant·es par leurs usages entendent s'approprier davantage les aménagements décidés par d'autres. L'usage aurait donc le sens d'une activité qui contribue à son objet, qui laisse une empreinte, d'où un rapport privilégié à la participation.

Un projet urbain se fonde en partie sur le souhait des pouvoirs publics de voir apparaître de nouveaux usages ou disparaître des usages associés à des situations présentées comme relevant d'une insécurité ou d'une inégalité d'accès à l'espace public : c'est souvent le cas du trafic de drogue, des rodéos urbains, de l'occupation tard la nuit de groupes sur certains espaces, qui sont alors des « usages déviants »⁴³ qu'il faudrait pouvoir convertir en énergie positive et canalisée. Bien souvent, la justification est celle du bien commun à partager, et donc d'un enjeu démocratique, celui que tout le monde puisse profiter d'espaces que les pouvoirs publics jugent au contraire appropriés injustement par d'autres. L'usage, s'il a à voir avec la participation, peut donc être contraire à la démocratie ; et c'est le processus démocratique qui garantirait des usages conformes au droit des usagers·ères... le rapport de l'usage à la démocratie a donc besoin d'être démêlé. D'autant plus qu'il n'est guère possible de faire fi des enjeux spécifiques aux projets urbains et à « l'ingénierie sociale ». Comme le souligne le sociologue Maurice Blanc :

⁴¹ G. JEANNOT, « Usager », dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013 (en ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/usager>.)

⁴² M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien. 1, Arts de faire*, Paris, France, Union générale d'édition, 1980

⁴³ Par exemple dans une étude sur les dispositifs participatifs sur l'aménagement des Halles à Paris, le terme d'usager permet de faire la distinction entre les habitants·es du quartier et les « passant·es » de ce lieu, à mi-chemin des trajets en RER de banlieue à banlieue, et dans le même temps de disqualifier des pratiques de déambulation : « «flâner» n'est plus considéré aujourd'hui par les gestionnaires comme un plaisir mais fait plutôt l'objet d'une suspicion, celle de ne venir ici que pour «tenir les murs». Tout est fait en tout cas pour freiner cette déambulation gratuite des jeunes, en commençant par les contrôles au faciès des très nombreux vigiles du Forum ainsi que des policiers dans le quartier. » ; T. BAUDOUIN et M. COLLIN, « Territorialisations métropolitaines et projet urbain. », *Multitudes*, n° 33, n° 2, Association Multitudes, 1^{er} juin 2008, p. 179-188

Le développement de la participation des habitants aux décisions d'urbanisme répond à une double logique, éthique et pragmatique : elle est une valeur éthique lorsqu'on l'associe à fonctionnement démocratique et exercice concret de la citoyenneté. Elle a une visée pragmatique lorsque, dans un souci de bonne gestion, les planificateurs prennent en compte les usagers et considèrent par exemple que le vandalisme diminuera si les habitants prennent en mains les affaires de leur quartier.⁴⁴

C'est pourquoi la distinction entre aménagement et ménagement que Maurice Blanc reprend à Michel Marié (« Ménager au contraire est faire le plus grand cas du sujet-objet, de celui pour qui on aménage »⁴⁵) rend bien compte de ce que signifie l'usage au-delà du symbole que le terme peut représenter dans les démarches participatives.

« Faire plus grand cas de » est en fin de compte la clé de voûte de la problématique, depuis un regard extérieur vers des dynamiques supposément propres à des groupes d'individus. Le contenu prescriptif de ce type de propositions, finalement très vagues, nous intéresse pour les distinctions qu'elles posent et supposent, ici un rapport d'extériorité et d'intériorité, de mouvement centrifuge ou centripète, en bref des intuitions épistémologiques au fondement de la question démocratique. Il est ici nécessaire de les aborder de ce point de vue, alors que notre objet est précisément la définition d'un urbanisme en auto-organisation. Les personnes usagères sont-elles des transformatrices profanes de l'espace urbain ? À quel titre ? Et cela suffit-il à constituer une vie démocratique, une participation politique ?

L'usage et l'expérience urbaine

Nous commençons à aborder ces questions par la recherche d'une définition philosophique de l'usage à partir de sa compréhension par différents milieux - en sociologie, en urbanisme, pour les professionnel·les de la participation. Celle-ci semble s'être construite en rapport, si ce n'est en opposition, avec l'idée de planification *a priori* extérieure aux usages. Cette définition nous semble tout d'abord nécessaire : le terme est assez générique et, ironiquement, usuel. Au-delà du fait qu'il semble être une notion tout aussi incontournable que floue dans la pratique professionnelle de l'urbanisme, l'usage touche un point de convergence entre urbain et démocratie, quelque chose qui est spécifique à la rencontre de ces deux objets d'étude. Tout d'abord, cette spécificité tient au lien particulier de l'usage avec l'expérience, la pratique sensible, quand l'architecture et l'urbanisme sont avant toute chose des modes d'organisations de l'expérience⁴⁶. L'usager·ère de la ville fait la pratique de la ville, en tant que sujet qui entretient

⁴⁴ M. BLANC, « L'invention de la démocratie locale », dans M. Blanc *et al.*, *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale*, L'Harmattan, Paris, 1994

⁴⁵ M. MARIE, *Les terres et les mots: une traversée des sciences sociales*, Paris, France, Meridiens Klincksieck, 1989, p. 199

⁴⁶ Selon Schwartze par exemple : « Il serait également peu convaincant de vouloir concevoir l'architecture, d'un côté, comme un processus, comme un arrangement de possibilités, et de ne la traiter de l'autre côté que comme un objet de l'expérience, car il faudrait au moins aussi analyser dans quelle mesure l'expérience elle-même découle déjà des

une relation particulière à un objet, relation que nous souhaitons explorer pour ces vertus transformatrices de l'organisation de l'expérience commune qu'est l'urbain.

La valorisation de l'usage comme créateur d'une expertise particulière dont on devrait faire « grand cas » s'articule en outre à la dialectique des « liens qui libèrent »⁴⁷ relevée par Edith Hallauer dans sa thèse sur l'architecture vernaculaire, du retour à une forme d'inné contre l'imposition d'une culture (une langue, une planification urbaine, une religion...). Le terme « usage » contient également cette dialectique, par la compréhension d'une *praxis*, qui est à la fois une *hexis* ou un *habitus*⁴⁸, geste répété et routinier, et donc la prise avec une répétition, en contradiction apparente avec l'interchangeabilité et l'adaptabilité individuelle et sociale que requiert la souplesse politique d'une organisation démocratique. L'usage et la *praxis* (mais nous verrons la différence entre ces deux termes qui ne se substituent pas nécessairement l'un à l'autre) sont parfois dotés d'un genre de vertu intrinsèque de transformation par elles-mêmes, en une spirale dont le mouvement la décalerait de son centre.

Nous souhaitons décliner les imaginaires autour de ces transformations immanentes aux pratiques de l'espace urbain pour comprendre où nous mènerait cette spirale et quelle est la place dans l'usage et l'*hexis* du surgissement, de la révolution plus bruyante, et surtout de l'œuvre et sa production (*poïésis*). L'urbanisme comme terrain particulier pour travailler ces notions nous permettra de les confronter à ce que l'on projette politiquement sur notre manière de nous engager dans la transformation de notre environnement bâti. Nous avons besoin ici de poser les bases des distinctions théoriques au fondement d'une critique de l'urbanisme et de la planification, pour nous poser la question : où situer l'usage dans une philosophie politique de la participation à l'urbanisme ?

Nous aurons soin dans un premier chapitre d'explorer le contexte de la valorisation de l'usage en urbanisme, notamment par l'apparition d'une philo-sociologie critique dont Henri Lefebvre est un représentant. La filiation marxiste de cette critique sera particulièrement importante car elle irrigue les revendications autour de la valeur d'usage et la rhétorique d'une dépossession de l'usage par la société marchande ; nous verrons comment les concepts fournis par cette tradition marxiste transformée au contact d'une attention particulière à la « vie

architectures, est structurée par celles-ci et agit sur elle en retour. », L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, O. Mannoni (trad.), Paris, France, Zones, 2019, p. 10 ; ou encore : « L'architecture construit des réseaux du temps pour systématiser l'expérience vécue. », *Ibid*, p. 67

⁴⁷ E. HALLAUER, *Du vernaculaire à la déprise d'oeuvre : Urbanisme, architecture, design*, thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2017, p. 58

⁴⁸ Pierre Bourdieu a employé et permis de généraliser le terme d'*habitus* pour parler des comportements socialement « incorporés », mais il utilise également le mot en grec *hexis* : P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, France, Les Éditions de Minuit, 1980

quotidienne » ont cheminé jusqu'à l'institutionnalisation et la professionnalisation de l'attention à l'usage, en tant que pilier de la démocratie participative et donnée du projet à observer, à relever. Dans un deuxième chapitre, nous explorerons les liens qui ont pu être faits entre être usager·ère de la ville et participer à la ville dans la philosophie de Lefebvre ainsi que dans ce que nous appelons les imaginaires de l'urbanisme spontané. Ces derniers dessinent en effet les contours d'une utopie multiple, critique de la planification et du traitement technique de l'espace. Autour de l'idée d'une ville « organique » plutôt que « mécanique », empruntant ses codes à des sociétés rurales idéalisées, participation et usage se confondent dans l'horizon d'un dépassement du politique. Il nous semble ainsi nécessaire de le comprendre pour ramener le politique dans la question participative ; ce que nous essayerons de faire dans un troisième chapitre. Nous approfondirons alors différents aspects de philosophies d'une *praxis* instituante, c'est-à-dire qui pensent ensemble la pratique sociale et la création par elle de ses normes et de ses cadres. Cette réflexion, qui déborde la question de l'urbanisme, devrait nous ramener à lui : nous verrons comment elle résonne avec cette discipline et avec ses spécificités, et quelles questions elles soulèvent.

Chapitre 1

Usages et participation en urbanisme : critique sociale et nouvelle expertise

En amont de l'ouverture des décisions d'aménagement à telle ou telle forme de démocratie, la valorisation de l'habitant·e et de ses usages porte une volonté de changement épistémique en urbanisme, changement à la profondeur et la teneur très variables. Car l'urbanisme est à la fois une discipline et un objet historique : bien que les réflexions orientant les aménagements spatiaux naissent avec les villes elles-mêmes⁴⁹, comme l'a souligné l'historienne de l'urbanisme Françoise Choay⁵⁰, le terme apparaît en réalité en 1867 dans *La théorie générale de l'urbanisation* de l'ingénieur et homme politique catalan Ildefons Cerdà. Ce dernier est connu pour avoir conçu le plan en damier de l'extension de Barcelone, caractéristique d'un aménagement rationalisé à grande échelle. Il s'agit donc d'un certain type de projection sur le réel, par l'aménagement de l'espace, et non pas de la découverte de cette réalité. Pourquoi est-ce qu'aménager l'espace serait différent à partir du moment où on nommerait une discipline spécifique s'y rapportant ? L'apparition d'un terme propre à cette activité suppose qu'il y ait un avant et un après, et que notre objet d'étude soit historiquement situé et non pas un concept transcendant les époques et les situations géographiques.

Avec Choay nous présumons que l'urbanisme, comme discipline et projection particulière sur le réel de l'espace habité, entretient des liens de cause à effet avec l'industrialisation, et que c'est par ce changement de paradigme historique et social qu'émerge une manière particulière de se représenter, d'envisager, de conquérir, d'ordonner l'espace urbain :

Ce néologisme correspond à l'émergence d'une réalité nouvelle : vers la fin du XIX^e siècle, l'expansion de la société industrielle donne naissance à une discipline qui se distingue des arts urbains antérieurs par son caractère réflexif et critique, et par sa prétention scientifique.⁵¹

⁴⁹ Schwarte parle par exemple d'« architecture urbaine » dans l'antiquité, en lien avec « une forme philosophique de la vie ». Les philosophes conçoivent des villes idéales : « Toutes ces philosophies classiques conçoivent l'architecture urbaine comme la fondation d'une forme philosophique de la vie. Bien qu'elles divergent considérablement, elles ont pourtant un point commun dans leur approche philosophique : elles tentent de modeler, par l'architectonique, la forme que doit prendre la coexistence. » L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, *op. cit.*, p. 132

⁵⁰ Dans les années 1960, les travaux de Françoise Choay, critique d'art et historienne, ont cherché à théoriser les critiques de l'architecture et de l'urbanisme moderne. F. CHOAY, *L'urbanisme, utopies et réalités: une anthologie*, Points, France, 2014 [1965], p. 8

⁵¹ *Ibid.*

Bien qu'aujourd'hui, l'urbanisme semble être une discipline plus ouverte qu'alors, faite aussi de doutes et de questionnements, de volonté d'intégrer le multiple, le souple, l'adaptable, et surtout l'usage, il nous semble important de souligner son origine, voire son essence positiviste. Lefebvre et Choay, qui tous deux proposent une critique de l'urbanisme moderne dans les années 1960, insistent chacun·e à leur manière sur le besoin de dissocier l'urbanisme lié à l'époque industrielle de l'aménagement de l'espace en général car il s'agit d'une réalité bien spécifique qui implique un certain positivisme, une réaction du pouvoir face à un « chaos » urbain, un ensemble systémique de prises de décisions et de théories technico-spatiales. Les critiques de l'urbanisme traitent presque toutes à un moment donné de ces cadres, fournis au réel pour rendre possible la rationalisation de l'espace habité. C'est également vrai d'une grande partie de la sociologie urbaine, en tant qu'elle étudie la ville comme une « représentation de la société sur le sol »⁵², en principe hors des spéculations sur ce que serait le bon urbanisme. Le moment de foisonnement des études sociologiques urbaines en France, à partir des années 1950, situe également cette prise de recul en pleine période d'application des théories fonctionnalistes, auxquelles elles lui reprocheront de manquer l'objet architectural comme objet socialisé, investi de significations autres que l'usage fonctionnel.

Il y a dans ces études sociologiques une volonté de prendre de la distance avec le positivisme, caractéristique des théories d'aménagement urbain. Cette distance est primordiale pour comprendre la critique de l'urbanisme, au sein de laquelle le statut de l'usage des espaces urbains par celles et ceux qui l'habitent devient un objet d'observation pour nourrir cette critique – c'est-à-dire pour montrer que cet usage, s'il est dissident, déviant, imprévu, témoin d'inégalités ou de résilience, échappe tout simplement à l'intention qui a guidé le plan d'aménagement – jusqu'à devenir, comme c'est le cas chez Lefebvre par exemple, une clé d'entrée vers l'émancipation politique. Or l'intérêt porté à l'usage des formes urbaines, et donc d'une vision « venue d'en bas » et du vécu plutôt que du point de vue surplombant de l'expertise et de la science, est constitutif de la question de la participation aux formes urbaines à plusieurs égards. L'émergence de cet intérêt est le résultat d'une critique portée à un urbanisme scientifique jugé autoritariste sur laquelle nous souhaitons revenir ici.

Nous focalisons le propos sur une critique qui déploie les outils théoriques marxistes (dialectique historique, lutte des classes, exploitation des travailleur·euses et division du travail, rapports de production et reproduction du capital...). Un certain contexte philosophique et sociologique en France entre les années 1950 et 1970 constitue le cadre dans lequel s'inscrit le DV et la pensée de Lefebvre. Nous pensons qu'il est déterminant du point de vue des concepts et de l'imaginaire autour de la participation à l'urbanisme. Ce chapitre est donc une mise en

⁵² P.-H. CHOMBART DE LAUWE, *Des Hommes et des villes*, Paris, France, Payot, 1965, p. 2

contexte des concepts que nous cherchons à amener dans ce travail, vers la formulation explicite d'une théorie de philosophie politique d'urbanisme démocratique et de participation radicale à la transformation des formes urbaines. Il s'intéressera plus particulièrement à la place ambiguë de l'usage, source de nombreuses contradictions.

1. La sociologie urbaine critique en France (1950-1980)

Si nous nous intéressons ici à cette fenêtre découpée sur la sociologie, c'est parce qu'il nous semble que cette discipline s'est toujours d'une manière ou d'une autre adressée à l'urbanisme en portant à son attention des protagonistes pourtant sensiblement incontournables de la ville, ses habitant·es. Nous soutenons que les concepts manipulés par la sociologie urbaine sont nécessaires à une étude philosophique comme la nôtre, mais que nous devons avant tout les inscrire dans une généalogie pour comprendre leur charge critique. Ainsi du point de vue théorique, la période des années 1950 à 1970 dans le contexte universitaire français marque l'occasion de jeter un regard sur les premiers grands ensembles et autres expérimentations urbaines de la première moitié du siècle, pour en découvrir les usages qui s'y laissent observer, ainsi que pour ébranler les raisons même qui ont conduit à ces aménagements :

Il a précisément fallu attendre les années 1960, qui permettraient la mise en perspective des applications et réalisations de l'urbanisme à une échelle conséquente, pour que soient mis en question le statut scientifique de l'urbanisme et sa qualité de discipline autonome et utilitaire.⁵³

Il s'agit donc à l'époque d'un retour réflexif plus général sur l'application des grandes théories d'architectes et d'urbanistes : Cerdà, Haussmann, Tony Garnier, Ebenezer Howard, Le Corbusier... Mais également d'un foisonnement d'études sociologiques qui, plus qu'elles ne s'intéressent spécifiquement aux théories d'architecture, s'attachent à regarder comment l'organisation spatiale accompagne ou accroît les inégalités sociales. En réalité, plusieurs sphères de réflexions qui convergent vers l'urbain en tant qu'objet d'analyses se côtoient, s'enrichissent souvent les unes les autres, mais ont besoin d'être distinguées :

- d'une part, les études sur ce que les projets urbains des décennies précédentes ont fait aux sociétés. Comme pour l'historien Lewis Mumford, il s'agit en général de mettre en regard les promesses d'une société du progrès technique avec une réalité sociale souvent tragique, loin des objectifs de progrès qui portent les évolutions techniques et urbaines. Des considérations écologiques, esthétiques, mais aussi politiques et sociales nourrissent un regard sévère pour les transformations profondes de nos paysages. Comme le dit Choay, elles s'attachent à mettre en

⁵³ F. CHOAY, « Urbanisme », dans P. Merlin et F. Choay (éd.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2010, p. 800

lumière « l'inhumanité du nouvel environnement, devenu impropre aux relations sociales par son géométrisme élémentaire, sa standardisation, sa monotonie, sa pauvreté symbolique. »⁵⁴ ;

- d'autre part, des études portant sur des objets particuliers de la société urbaine : les transports, le logement et le mal-logement, l'insécurité, le travail, les inégalités sociales en général... La portée critique est contenue dans des approches quantitatives de récolte de données, de statistiques, et d'analyses méthodologiques. Chombart de Lauwe est souvent identifié comme le premier à introduire ces études en France, avec son ouvrage sur Paris publié en 1952, dans lequel il propose une analyse des conditions de vie des familles ouvrières dans la capitale et son agglomération⁵⁵ ;

- enfin, des remises en question sur les fondements épistémiques et positivistes des théories et pratiques urbaines ponctuent généralement les deux premiers types d'analyses, quand elles ne constituent pas des ouvrages entiers. C'est le cas par exemple de l'anthologie de Françoise Choay *L'urbanisme, utopies et réalités* publiée en 1965, qui s'interroge en introduction « Quels sont les paralogsismes, les jugements de valeur, les passions et les mythes que révèlent ou dissimulent les théories des urbanistes et les contre-propositions de leurs critiques ? »⁵⁶ Dans d'autres cas, ces remises en question s'accompagnent d'une critique à la profession d'architecte-urbaniste, de planificateur·trice et d'administrateur·trice et des « manières de faire » en général : centralisées, répondant à des intérêts qui sont ceux d'une classe dominante, déconnectée des vies humaines et des besoins qui les accompagnent. C'est le domaine de critique qui porte le plus la revendication d'une démocratisation des projets urbains, à inclure le public et ses usages dans les décisions, à rendre participatif le processus de construction et de transformation de la ville : en 1975 dans *After the planners*, l'architecte Robert Goodman remet ainsi en question la constitution d'une caste spécialisée, qui capturerait les intérêts de l'aménagement spatial⁵⁷.

1.1 Comprendre la ville pour critiquer l'urbanisme

DES PAYSAGES URBAINS ENNUYES

Après la Seconde Guerre mondiale, les paysages nouvellement urbanisés en France sont marqués par le fonctionnalisme. Tel que formulé dans la Charte d'Athènes en 1933, le fonctionnalisme repose sur une approche universaliste des besoins humains, en espace, eau, air, lumière, transports, et cherche à transposer ces données dans des ensembles urbains et des

⁵⁴ *Id.*

⁵⁵ P.-H. CHOMBART DE LAUWE, *Paris et l'agglomération parisienne*, Paris, France, Presses univ. de France, 1952, 2 vol.

⁵⁶ F. CHOAY, *L'urbanisme: utopies et réalités : une anthologie*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1965, p. 9

⁵⁷ R. GOODMAN, *After the planners*, Harmondsworth, Royaume-Uni, Penguin Books, 1972

architectures. À besoins standard, réponses standards ; la reproductibilité des objets architecturaux et urbains, caractéristique du fonctionnalisme, ne sera pas pour rien dans l'opposition que Lefebvre fera entre espace comme œuvre et espace comme produit⁵⁸. Le fonctionnalisme du Corbusier est considéré comme le paroxysme de l'urbanisme technique et positiviste, ce qui nourrira plus tard des jugements très sévères à son égard :

[Le Corbusier] a contribué à renforcer la conception de l'architecte-urbaniste omniscient, et ses déclarations ont été la bonne conscience des milliers d'incapables, prétentieux et ignares qui ont voulu assumer seuls la conception des villes nouvelles. Il a contribué à diffuser la conception d'un urbanisme universel, indépendant des contingences géographiques ou culturelles.⁵⁹

Si la justification d'un « urbaniste omniscient » a toutefois été possible, c'est que cette figure a servi à un moment de crise urbaine importante en France, avec la nécessité de reconstruire après la Seconde Guerre mondiale et le doublement en population du territoire urbain national. C'est avant tout ce contexte qui laissera le champ libre à l'application des théories urbaines à prétention scientifique, à l'urbanisme fonctionnel et à sa mise en application systématisée, et donc à la figure de l'urbaniste-architecte « demiurge » auquel l'État délègue la prise en charge de territoires de plus en plus vastes. Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, créé en 1944, cherche ainsi à donner un élan à la planification, « marquée par les convictions keynésiennes de l'après-guerre »⁶⁰ ;

elle affiche le pouvoir inédit des technocrates qui traite le développement du phénomène urbain par des mesures appropriées, inspirées par une conception techniciste du progrès : classification, décentralisation des fonctions, développement des métropoles d'équilibre⁶¹

Cette pensée urbaine intervient bien sûr au-delà de la question du logement et des grands ensembles, elle façonne les paysages au rythme de la croissance urbaine et des infrastructures qui l'accompagnent. La place de la voiture notamment a une incidence considérable à la fois sur les territoires et sur la vie quotidienne ; elle est déjà critiquée dans les années 1950, par Lewis Mumford, pour qui « les bombes qui dévastèrent la cité de Londres, à l'époque du Blitz, ne firent pas de plus grands ravages » que les échangeurs gigantesques de Los Angeles ou Boston⁶².

L'apparition à ce moment-là d'un champ d'études critiques de l'urbain en France, notamment par la sociologie, rend compte d'une crise dans le traitement politique de l'espace. Le terme « sarcellite », qui désigne péjorativement le développement des grands ensembles

⁵⁸ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, Paris, France, Éditions Anthropos, 1974

⁵⁹ F. CHOAY, « Le Corbusier en perspective » in *Pour une anthropologie de l'espace*, op. cit., p. 33

⁶⁰ L. COSTES, *Henri Lefebvre : le droit à la ville : vers la sociologie de l'urbain*, Paris, France, Ellipses, 2009, p. 12

⁶¹ *Id.*, p. 12

⁶² L. MUMFORD, *La cité à travers l'histoire*, N. Cauvin et G. Durand (trad.), Marseille, France, Agone, 2011, p. 597 (description des planches 33-48)

depuis la sortie de la Seconde Guerre mondiale, en référence la sortie de terre à Sarcelles en 1953 du programme d'aménagement de l'architecte Labourdette, témoigne également de cette crise après la mise en pratique à grande échelle d'un idéal de ville moderne et fonctionnalisée :

Le terme « sarcellite » sera lancé par la presse pour rendre compte des critiques urbanistiques et sociales qui débiteront dès les années 1960 : la platitude des emplacements, la monotonie et l'uniformité des formes architecturales, l'insuffisance d'équipements, les carences d'un accueil humain, les familles chargées d'enfants, l'ennui, la délinquance, le vide social... Ces éléments seront désormais assimilés aux grands ensembles.⁶³

Afin de désengorger certaines agglomérations, et notamment la banlieue parisienne, une vaste opération de création de villes nouvelles est également l'occasion pour le fonctionnalisme d'appliquer ces principes sur des terrains *a priori* vierges de toute urbanisation. Le fonctionnalisme est, en architecture, un principe de l'architecture moderne qui n'est pas univoque mais que l'on pourrait résumer ainsi : il s'agit de la simplification des formes autour des usages et des fonctions des bâtiments. En urbanisme, le terme fonctionnalisme désigne les types de programmation qui séparent spatialement les activités comme habiter, travailler, produire, se divertir, etc. À l'instar des grands ensembles, les villes nouvelles des années 1960 auront un impact conséquent sur la sociologie urbaine française, notamment grâce à Lefebvre. En 1959, en voulant étudier le milieu rural pyrénéen, il se retrouve face à cet objet urbain débarqué, la ville nouvelle pyrénéenne de Mourenx, dont la construction a commencé en 1956. Cette rencontre sera déterminante dans son intérêt pour l'urbanisme. La ville nouvelle lui apparaît comme la mise en application de toutes les doctrines de l'urbanisme à un moment : sujet d'étude, synthèse de toutes les inexactitudes de ces doctrines, notamment dans ses conséquences sur la vie sociale. Si les grands ensembles, extensions des villes historiques, relèvent du fonctionnalisme appliqué cas par cas, la ville nouvelle est un véritable « laboratoire social », résultat direct d'une « macro-décision »⁶⁴, en comparaison des décisions contextualisées et diffuses appliquées à un territoire déjà urbanisé. Ce qui la caractérise en premier lieu pour lui, c'est l'ennui⁶⁵. Pour cela, la ville nouvelle sera toujours pour Lefebvre un contre-exemple de la ville comme œuvre collective ou phénomène organique transformé par l'usage.

Les années 1950 et 1960 marquent donc un bouleversement urbain important en France : les grandes reconstructions d'après-guerre, qui ont été l'occasion d'appliquer massivement mais aussi à bas coût certains grands principes de l'architecture moderne, ont créé de nouvelles divisions du territoire par « zonage », c'est-à-dire par assignations de fonctions à différentes

⁶³ L. COSTES, *Henri Lefebvre, op. cit.*, p.16

⁶⁴ H. LEFEBVRE, « Les nouveaux ensembles urbains (un cas concret : Lacq-Mourenx et les problèmes urbains de la nouvelle classe ouvrière.) », *Revue française de sociologie*, vol. 1, n° 2, 1960, p. 186-201

⁶⁵ *Id.*

portions d'espaces : commercial, industriel, résidentiel... La vie quotidienne des citoyen·es s'en trouve profondément modifiée : les temps de trajets s'allongent, les déplacements pendulaires se multiplient, « au dépend de la convivialité » ; « ces innovations techniques rendent également caducs des types classiques d'habitat et les manières d'habiter »⁶⁶. L'observation de ces bouleversements sociologiques est l'une des occasions de cette critique de l'urbanisme. Les villes nouvelles de l'époque font également office de véritables déclencheurs selon Costes : faisant fi des mécanismes – notamment spatiaux – créateurs d'inégalités, ou au contraire affirmant plus fortement le postulat de la détermination sociale par le cadre de vie, un nouveau domaine d'intervention de la critique est rendu possible. Il s'agit de l'application de solutions techniques à des problèmes relevant déjà d'un urbanisme technicisé (autoroutes urbaines, « machines » à habiter, etc.), ce qui mène Lefebvre dans le DV à mettre en cause celles et ceux qui se revendiquent être des « médecins de la société et créateurs de rapports nouveaux »⁶⁷.

SOCIOLOGIE URBAINE : L'USAGER ·ERE DANS SA VILLE

Aux États-Unis, la critique sociale de la construction fonctionnaliste des villes est marquée par la publication de *The life and death of great American cities* par la philosophe Jane Jacobs en 1961, qui aura une grande influence dans le métier d'urbaniste outre-Atlantique mais également en Europe. Jacobs s'oppose aux principes fonctionnalistes de l'urbanisme et de l'architecture moderne qui énoncent notamment que la fonction doit précéder la forme. Pour elle les formes sont aussi importantes que les usages, dans une attention à la localité (quand l'architecture moderne cherche une forme d'universalité par la fonction). Elle fait ainsi figure de dissidente du CIAM⁶⁸, aux côtés de Lewis Mumford qui s'attachera à formuler une critique politique et esthétique des grands ensembles.

La cité à travers l'histoire, publié en 1964, appuie en effet la critique de l'historien américain quant à l'artificialisation à outrance de notre environnement, la place du transport individuel dans les paysages. Qu'il aboutisse à une critique de la modernité à partir d'une histoire de la cité depuis l'apparition de celle-ci n'est pas anodin, mais lui permet de postuler une double dynamique inhérente à la ville, entre coercition et développement⁶⁹. En effet, l'organisation sociale verticale et l'établissement d'une autorité sont consubstantielles pour Mumford de l'apparition et de

⁶⁶ L. COSTES, *Henri Lefebvre, op. cit.*, p. 13

⁶⁷ H. LEFEBVRE *et al.*, *Le droit à la ville*, Paris, France, Economica : Anthropos, 2009 [1968], p. 21

⁶⁸ R. SENNETT, *Bâtir et habiter: pour une éthique de la ville*, A. von Busekist (trad.), Paris, France, Albin Michel, 2019, p. 113

⁶⁹ « L'archaïque culture villageoise allait ainsi s'incliner devant la civilisation urbaine : amalgame complexe de force créatrice et de domination, d'expression et de répression, de tension et de relâchement, que les réalisations de la cité historique allaient matérialiser. » L. MUMFORD, *La cité à travers l'histoire*, N. Cauvin, G. Durand et G.-H. Durand (trad.), Marseille, France, Agone, 2011 [1964], p. 36

l'existence des cités. Celles-ci sont fondées sur une spiritualité qui assure une cohésion sociale et rend possible des sacrifices de différentes formes (économiques, humains) en échange d'une protection des citoyen·es à la fois contre les invasions étrangères et les forces divines. La mise en lumière de cette dynamique, qui s'incarne bien évidemment de différentes manières tout au long de l'histoire qu'il présente, permet de prendre en compte la double dimension technique et politique de l'urbanisme moderne.

Il s'agit donc majoritairement d'apports théoriques sur l'urbanisme venus de l'extérieur des professions traditionnellement mobilisées pour aménager les territoires. L'urbanisme connaît un souffle nouveau à partir de 1965 selon Choay. La remise en contexte sociohistorique, la critique sociale, le questionnement du statut scientifique de l'urbanisme caractérisent cette littérature spécifique. Choay identifie son propre ouvrage, *L'urbanisme, utopies et réalités* (1965) comme l'un des premiers à montrer les idéologies à l'œuvre derrière les théories et les utopies d'urbanisme, qui sont des « solutions totalitaires et simplificatrices, qui ne prennent pas en compte ni la durée, ni la richesse du monde symbolique »⁷⁰. Ces apports extérieurs viendront plus tard questionner le monde de l'architecture lui-même, autour du rôle du planificateur, voire de l'idéal d'un monde de l'architecture et de l'urbaniste sans planificateur. Nourris tous deux de théories anarchistes, le professeur d'architecture Robert Goodman en 1972 publie ainsi *After the planners*, et l'architecte John F.C. Turner en 1977 s'inspire des espaces urbains sans architectes - les *slums* du Pérou - pour critiquer le fonctionnalisme.

En outre, les milieux ouvriers étant devenus majoritairement urbains, l'étude de leurs conditions de vie fait difficilement l'impasse sur le caractère dégradé de leur environnement, la stigmatisation spatiale, ce que peut faire l'étirement des distances sur leur vie quotidienne, ou sur les conditions de sociabilité, favorisée ou bradée, des espaces publics. Des études sociologiques importantes de l'époque comme celle ci-dessous d'Herbert Gans, si elles n'ont pas pour sujet central l'urbain, évoquent ainsi comment interagissent les politiques d'aménagement avec la classe pauvre et ouvrière :

les pauvres, dénués de tout pouvoir, peuvent absorber les coûts économiques et politique des changements et de la croissance, dans la société américaine. Au XIX^e siècle, ils accomplirent le travail éreintant qui construisit les cités, aujourd'hui, ils sont expulsés de leurs quartiers afin de faire de la place pour le « progrès ». Les projets de renouvellement urbain visant à conserver les contribuables de classe moyenne et les magasins dans la ville, et les autoroutes ambitionnant de relier les périphéries aux centres-villes, ont été typiquement localisés dans des quartiers pauvres, puisque aucun autre groupe n'acceptera d'être déplacé.⁷¹

⁷⁰ F. CHOAY, « Urbanisme », *op. cit.*, p. 800

⁷¹ H. GANS, « Les fonctions positives de la pauvreté », H. Clouet (trad.), *American Journal of Sociology*, 1972 (en ligne : <https://www.contretemps.eu/les-fonctions-positives-de-la-pauvrete/> ; consulté le 29 avril 2019)

Mettre en évidence les rapports de force et les contextes socio-économiques qui sous-tendent l'aménagement des villes est donc la tâche de cette discipline, pour laquelle il est nécessaire de montrer la dépossession du pouvoir des habitants·es sur leur lieu de vie puisqu'ils·elles ne sont que des variables d'ajustement de planifications de plus grande envergure. C'est pourquoi l'usage des espaces urbains devient l'enjeu d'un rapport de force, et que s'intéresser à l'individu urbain et à sa quotidienneté s'inscrit à différents niveaux dans une critique des théories de l'urbanisme scientifique.

En France, Chombart de Lauwe, Ledrut, Castells, Lefebvre, sont quelques noms des représentants de cette critique. Tous affirment à leur manière qu'un nouveau savoir est nécessaire pour changer la vie et la ville et réorienter la planification, ou l'abandonner au profit de quelque chose d'autre. Ils se prononcent en faveur d'un épanouissement humain alors bridé par des vues monotones, des contraintes spatiales lourdes, des inégalités d'accès aux équipements et aux services, l'aliénation par le travail salarié ou domestique... Comme pour Herbert Gans, chez Lefebvre ou encore Castells, cette étude de l'urbain est liée à une critique du capitalisme qui forme la ville pour l'intérêt de ceux qui font circuler et fructifier des capitaux et non pour la plupart de ses habitants·es. Aussi ce savoir, transdisciplinaire par excellence, passe par l'observation rigoureuse de cette société urbaine capitaliste, des rapports de pouvoir, de la coercition des comportements, bref de la vie quotidienne qu'elle induit.⁷²

Prenons par exemple Paul-Henry Chombart de Lauwe, souvent identifié comme initiateur des études sur l'urbain comme champ à part entière des sciences sociales en France. Philosophe puis anthropologue de formation, ancien élève de Marcel Mauss, puis sociologue, résistant, il fonde en 1949 le « groupe d'ethnologie sociale » qui enquêtera sur le milieu ouvrier. En 1948, à partir de travaux sur des vues aériennes, il s'intéresse à l'espace urbain, sa morphologie et à l'espace social, ce qui le conduit quatre ans plus tard à *Paris et l'agglomération parisienne. L'espace social dans une grande cité - Méthodes de recherches pour l'étude d'une grande cité*. Ses études sont portées par la conviction que l'on pourrait améliorer l'urbanisme en comprenant les besoins des habitants·es et les inégalités⁷³.

Plus globalement, il s'élève contre un urbanisme qui néglige totalement les structures sociales et les problèmes qui y sont liés, concluant à la nécessité de ne pas laisser l'organisation de l'espace urbain à la planification ou aux disciplines de l'urbanisme, mais plutôt de mettre à contribution les études psycho-sociologiques, conditions de la vérité et de l'efficacité.⁷⁴

⁷² S. DEULCEUX et R. HESS, *Henri Lefebvre: vie, oeuvres, concepts*, Paris, France, Ellipses, 2009

⁷³ L. COSTES, *Henri Lefebvre, op. cit.*, p. 21

⁷⁴ *Ibid.*, p. 22

La critique de l'urbanisme est également au cœur du projet de l'Institut de sociologie urbaine (ISU), créé en 1965 à Nanterre, notamment par Lefebvre, qui entend pratiquer « Une sociologie qui combat le mode de pensée urbanistique dominant, éloigné des réalités de l'habitant, qui soit plus proche de la parole de l'usager, de l'être humain. »⁷⁵ L'Institut s'intéresse à la déconstruction de la pensée qui consacre « l'hégémonie du fonctionnalisme ». Il identifie notamment dans le fonctionnalisme une réduction de la pensée urbaine : réduction des besoins humains au logement et à des quantités de ressources accessibles, réduction d'une perspective de vie au transport individuel automobile, réduction de la beauté esthétique des bâtiments. En bref, la volonté sous-jacente de rendre à la vie urbaine sa complexité, aussi bien sensible et esthétique que pratique et sociale.

Nous parlerons donc à partir d'ici de ce corpus hétérogène de littérature et polémiques autour de l'urbanisme et plus particulièrement de l'urbanisme fonctionnaliste par l'expression plus générique de « critique de l'urbanisme ». Le terme « critique » recouvre en effet cette idée d'une crise épistémologique qui secoue l'urbanisme, lequel n'a pu se développer que sur une foi en des bases positivistes et méthodologiques. Ces bases scientifiques, une fois démantelées, révèlent alors stratégies et idéologies que la tradition critique s'applique à mettre au jour. Irrésolution et intensification de la lutte des classes, mise en lumière de choix politiques permettant le maintien d'une classe dominante plutôt que la pérennisation de « l'intérêt général » composent cette crise et sont expliquées avec un nouveau prisme, l'urbain.

Les considérations esthétiques et politiques convergent alors dans cet objet, matériel, façonnant nos environnements. L'urbanisme et l'architecture sont vus comme des langages⁷⁶, des supports de significations intriqués dans nos rapports sociaux. La critique de l'urbanisme s'attache donc à expliciter des liens avec les structures sociales, politiques, économiques, idéologiques, ainsi que leur évolution. Elle cherche parfois également à produire des éléments de contre-modèles urbains ou de processus d'aménagements de l'espace en accord avec un modèle social projeté. Nous nous concentrons en outre sur une critique issue du marxisme, qui souhaite une société communiste et une démocratie renforcée au centre de laquelle la classe ouvrière, grandement urbanisée, doit avoir le pouvoir – et pas seulement le pouvoir de s'exprimer. La raison de ce choix est double : d'une part, car elle explore le projet de société censé être intransigeant sur les questions de démocratie ; d'autre part car cette tradition critique, voyant dans

⁷⁵ *Ibid.*, p. 27

⁷⁶ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, op. cit., p. 24 ; H. LEFEBVRE, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968, p. 45 : « La ville fut et reste objet ; mais ce n'est pas à la manière de tel objet maniable, instrumental : ce crayon, cette feuille de papier. Son objectivité, ou « objectabilité » pourrait plutôt se rapprocher de celle du langage que les individus ou groupes reçoivent avant de le modifier, ou de la langue (de telle langue, œuvre de telle société, parlée par tels groupes). »

la quotidienneté les signes des structures politiques et socio-économiques, met l'usage de la ville par ses habitants·es au-devant d'une critique des théories normatives de l'urbanisme.

1.2 Les cadres d'analyse marxistes : entre attention à la vie quotidienne et critiques des structures

À travers Lefebvre et l'héritage de son droit à la ville, mais aussi plus largement la sociologie urbaine française des années 1960⁷⁷, les concepts marxistes ont eu une influence importante sur les études urbaines. Cette influence s'est faite au-delà de leur caractère idéologiquement très situé et dans un contexte politique international dans lequel la prise de position vis-à-vis du communisme était la règle. La portée de ces concepts s'observe rétrospectivement dans un spectre assez large : depuis la compréhension de l'espace urbain comme directement issu de la lutte des classes⁷⁸ à la simple présence d'éléments disparates de vocabulaire – la fameuse valeur d'usage notamment –, et malgré des réappropriations parfois aux antipodes d'un horizon communiste. Ces trajectoires valent qu'on se penche sur elles en détail, notamment lorsqu'il s'agit de définir des termes passés dans l'usage courant de la profession d'urbanisme.

Dans une perspective d'urbanisme démocratique, la référence au marxisme est, en outre, double : elle évoque les rapports de classes à l'œuvre dans différents aspects de l'aménagement du territoire et de la ville et appuie la revendication d'une émancipation politique et géographique des classes populaires. Cette double entrée du marxisme sur la sociologie et la philosophie de l'urbanisme multiplie les possibilités d'interprétations et de mobilisation des cadres d'analyses marxistes en fonction de l'objet du discours. Elle a pu permettre que des éléments de langage comme la valeur d'usage ou la lutte des classes perdurent dans l'un des discours et pas dans un autre. Nous postulons qu'étudier les concepts qui nous permettent, aujourd'hui, de parler de droit à la participation des habitant·es à leur environnement urbain, c'est en grande partie revenir au marxisme. Celui-ci porte non seulement le droit à la ville mais également une grande partie de la critique de l'urbanisme qui est également à l'origine de revendications pour davantage de participation. Au(x) marxisme(s) plutôt qu'à Marx car la richesse des réceptions et usages de Marx nous intéressent davantage qu'une approche doctrinaire de ce dernier. Ces réceptions, toujours en rapport avec le contexte politique, avec les débats entre universitaires, philosophes, historien·nes, sociologues, anthropologues, tissent un canevas d'interprétations des faits urbains et des revendications qui est aussi une clé pour l'imaginaire de l'émancipation.

⁷⁷ J.-M. STEBE et H. MARCHAL, *Sociologie urbaine*, Paris, France, Armand Colin, 2010

⁷⁸ La géographie critique étatsunienne se réclame du marxisme par exemple, voir notamment D. HARVEY, *Le capitalisme contre le droit à la ville: néolibéralisme, urbanisation, résistances*, C. Le Roy, N. Vieillescazes et C. Garrot (trad.), Paris, Ed. Amsterdam, 2011

INFLUENCES ET REINTERPRETATIONS DE MARX

Ce qui est important dans l'héritage marxiste sur la question urbaine, c'est l'idée que des structures de classes déterminent nos actions, et donc nos usages de la ville et les principes d'aménagement. Ces structures de classe déterminent les investissements économiques – la rente – faites dans les aménagements urbains, l'organisation de la force de travail qui construit les villes, etc. Marx fournit une théorie générale des mécanismes socio-politico-économiques à l'œuvre, qui s'incarnent dans les formes urbaines et l'urbanisme. L'urbanisme peut aussi servir d'exemple de ces dynamiques, plus larges. L'intérêt pour l'espace chez Marx n'est pas absent, notamment à travers son explication des rapports entre la ville et la campagne dans *L'idéologie allemande* et les logiques foncières qu'ils impliquent, ainsi que dans ses considérations sur la rente dans *Le Capital*. Mais c'est bien la reprise de ses cadres généraux d'analyse qui servira plus tard à parler d'urbanisme.

Le passage d'une société rurale à une société urbaine est pour Marx le résultat d'une transformation sociale et économique de la valeur de la propriété : indexée sur la terre dans la campagne, elle devient davantage indexée sur la force de travail en ville⁷⁹. Cela ne le conduit pas à tirer des conclusions particulières sur l'aménagement et l'urbanisme mais permet à ses héritiers et héritières d'aborder l'espace urbain en termes de valeur, et surtout de représentation de la valeur. Cette analyse permet aussi de prendre en compte la période industrielle comme déterminante dans la pratique d'un urbanisme qui a pour tâche principale d'organiser la production en ville. Nous reviendrons donc plus tard à Marx lui-même. Ici c'est moins l'analyse marxienne de la ville qui nous importe que les catégories d'analyse qu'il propose et qui sont mobilisées plus tard : la propriété, la valeur d'usage et la valeur d'échange, la praxis, la division du travail, la production de la valeur ajoutée en encore l'aliénation. Les années 1960-1970 sont un moment où *l'Idéologie Allemande* est beaucoup relue, et où le concept d'aliénation nourrit l'intérêt pour la « vie quotidienne ».

L'analyse dialectique pour refonder la scientificité de la sociologie

Avant le retour de Marx

L'intérêt pour la ville en sociologie n'a pas attendu que les universitaires discutent à nouveau de Marx. En quoi l'approche devient-elle différente à partir du moment où elle se réclame du marxisme ? Et comment ces différences nous renseignent-elles sur les conceptions à l'œuvre à la fois de la ville et du rôle de ses habitants·es ? L'idée de « morphologie sociale »

⁷⁹ K. MARX et F. ENGELS, *L'idéologie allemande*, G. Badia (éd.), Paris, France, Éditions sociales, 1988, p. 46

par Durkheim fera entrer la ville aussi comme objet de la sociologie⁸⁰. La « morphologie sociale » permet en effet de voir que l'activité sociale produit un monde physique, par ses empreintes sur lui, ainsi que l'action réciproque de l'espace physique sur les individus. Ce cadre d'analyse n'a toutefois pas fait l'objet pour Durkheim ni pour ses successeurs avant Halbwachs de recherches de terrain. Ce sera la démarche de l'École de Chicago de partir des observations dans la ville. Considéré comme un « laboratoire urbain », pionnier des études sociologiques urbaines depuis le tout début du XX^e siècle, ce courant s'intéresse à la vie des communautés urbaines, notamment issues de l'immigration et habitant dans les ghettos des grandes villes américaines. Ses méthodes de mises en lien de la réalité urbaine (la métropole de Chicago ayant « explosé » en très peu de temps entre le XIX^e et le XX^e siècle) avec la vie des communautés ont leurs limites en dehors des États-Unis, où la réalité urbaine et raciale connaît quelques différences déterminantes. En outre, pour ce courant de la sociologie, c'est plutôt le mode de vie urbain qui est étudié et non particulièrement son rapport avec les formes urbaines⁸¹. La morphologie des villes est étudiée comme un phénomène presque naturel dont le développement peut être l'objet de schémas reproductibles. Ainsi Robert Park parle-t-il d'« aires naturelles »⁸², notamment pour souligner que le développement des villes échappe en partie à une organisation purement verticale. La pratique urbaine des citoyens·es se retrouvent à une place ambiguë ; à la fois dissidents, qui ne peut être absolument contrôlé par l'autorité, mais déterminé par un ordre naturel. C'est en tous cas une vision du fait urbain comme hors du politique, qui consiste principalement en une « adaptation à un milieu donné »⁸³.

L'héritage de Durkheim et de l'École de Chicago sont les deux influences les plus évoquées de la sociologie en France, lorsque celle-ci s'intéresse à la ville - on ne peut pas encore parler de

⁸⁰ É. DURKHEIM, *De la division du travail social*, Paris, France, PUF, 1991 [1893]

⁸¹ Yves Grafmayer et Isaac Joseph, spécialistes français de l'École de Chicago, résumant en ces termes la vision que peuvent avoir les chercheurs comme Robert Park ou Herbert Gans des faits sociaux urbains : « D'un côté, elle [la ville] est une mécanique, un artefact de la civilisation, qui assigne à l'homme des conditions d'existence aussi éloignées que possible du « milieu naturel ». Mais, d'un autre côté, il s'agit d'une mécanique sans mécanicien, dont les modalités d'émergence et de développement sont à penser en termes de processus naturels. Dans le modèle urbain qui sert de référence à l'école de Chicago, il n'y a de place ni pour le prince, ni pour l'urbaniste, ni pour une classe ou un groupe qui marquerait son hégémonie dans un certain agencement à l'espace. Il n'y a que des forces impersonnelles, à la fois « sociales » et « naturelles », en un triple sens : elles renvoient à un état des techniques et, plus généralement, aux conditions dans lesquelles l'homme transforme la matière et agit sur son environnement physique ; elles exaltent les singularités inscrites dans la nature individuelle de chacun [...]. Au demeurant, l'école de Chicago est aussi peu engagée dans une réflexion originale sur l'*urbanisation* qu'elle ne l'est dans une pensée de l'*urbanisme* (entendu au sens de théorie normative des formes urbaines). » Y. T. P. GRAFMEYER et I. T. P. JOSEPH, « Préface » *L'École de Chicago*, Paris, France, Éditions du Champ urbain, 1979, p. 23-24. En outre, la critique de l'approche de Chicago comme naturalisante se trouve en 1975 chez Manuel Castells qui cherche quant à lui à utiliser des outils de Marx pour expliquer les faits sociaux : M. CASTELLS, *La question urbaine*, Paris, France, François Maspero, 1975

⁸² D'après l'extrait reproduit dans J.-M. STEBE et H. MARCHAL, *Sociologie urbaine, op. cit.*, p. 79 ; R. PARK, « The city as a Social Laboratory », dans Thomas Smith et Leonard White, *Chicago : An Experiment in Social Science Research*, Chicago, The University of Chicago Press, 1929, p. 1-19 (texte traduit en français, dans Y. GRAFMEYER et I. JOSEPH, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Grenoble, PUG-CRU, 1979)

⁸³ J.-M. STEBE et H. MARCHAL, *Sociologie urbaine, op. cit.*, p. 19

« sociologie urbaine » à proprement parler⁸⁴ – jusqu’à la Seconde Guerre mondiale au moins. Après 1945, le milieu universitaire et politique français est profondément marqué par la Résistance ; les sciences humaines sont investies par des personnalités engagées, ce qui explique le retour de Marx comme référence intellectuelle majeure aussi bien en histoire, en économie, qu’en philosophie et en sociologie⁸⁵. L’apport de cette référence aura pour conséquence la mise en contexte politique de l’urbain et de l’urbanisme : l’ordre urbain n’est plus naturel mais est le résultat du système économique. Une idéologie, le capitalisme, s’incarne dans les formes urbaines comme dans toute organisation du rapport social. Il s’agit d’un déterminisme qui conditionne l’action des citoyen·es, notamment par leur mise au travail et l’indexation de la valeur des choses – les biens de consommation mais aussi les loisirs, le logement, *a fortiori* l’environnement urbain en général – sur ce travail salarié. Ce sont ces structures déterminantes pour la vie sociale que la sociologie d’approche marxiste étudie, et les relations entre ces structures et les individus. Ainsi le fait urbain comprend-il aussi bien les comportements sociaux des habitant·es des villes que les relations de pouvoir et d’autorité avec les institutions et les mécanismes décisionnels.

Les conséquences méthodologiques du marxisme

Le marxisme a deux conséquences majeures sur les directions prises par la sociologie d’après-guerre : l’une est méthodologique, l’autre concerne ses objets d’étude. Lefebvre est l’un des premiers à revendiquer l’adoption d’une direction marxiste dans l’exercice de la sociologie, sur la base d’une critique des approches existantes, et notamment celles de Durkheim. Le marxisme est pour lui une manière de refonder la scientificité de la sociologie contre ces conceptions qu’il juge idéalistes : « le fait sociologique et humain se présente comme coupé de ses relations concrètes avec la puissance de l’homme sur la nature matérielle, avec *les rapports sociaux pratiques* des êtres humains entre eux »⁸⁶. La méthode dialectique que Marx a, à la suite d’Hegel, appliquée au monde politico-économique pour comprendre le capitalisme, est celle qui permettrait pour Lefebvre de fonder cette nouvelle sociologie. Cette dialectique consiste à s’appuyer sur les contradictions internes aux éléments de la réalité sociale, non plus pour chercher leur unité dans un ailleurs métaphysique, mais en affirmant que l’unité est dans la contradiction même : entre bourgeoisie et prolétariat, valeur d’échange et valeur d’usage,

⁸⁴ Y. GRAFMEYER, « La sociologie urbaine dans le contexte français », *SociologieS*, Association internationale des sociologues de langue française (AISLF), 15 novembre 2012 (en ligne : <http://journals.openedition.org/sociologies/4179> ; consulté le 1^{er} septembre 2020)

⁸⁵ G. MAUGER, « Sociologie et marxisme » dans J.-N. DUCANGE et A. BURLAUD (éd.), *Marx, une passion française*, Paris, France, Éditions La Découverte, 2018

⁸⁶ H. LEFEBVRE, « Marxisme et Sociologie », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 4, Presses Universitaires de France, 1948, p. 48

production et consommation... que jusque-là la sociologie étudiait séparément selon Lefebvre, sans comprendre leurs interactions et les conflits à l'œuvre dans les représentations sociales⁸⁷.

Ce sont là également les motivations des autres noms de la sociologie marxiste d'après-guerre comme Gurvitch, Friedmann ou plus tard Castells⁸⁸ : trouver une manière d'articuler l'individuel au collectif dans la mise en tension de ces contradictions. L'observation et le travail de terrain sont tout aussi importants que la théorie, quand le durkheimisme avait plutôt tendance à donner la priorité au second. Les représentations sociales individuelles permettent de dire quelque chose des structures économiques dans lesquelles elles s'inscrivent, et vice-versa. L'analyse se veut lucide sur l'inscription de l'individu dans un rapport de classe, ce qui justifie ces allers-retours ainsi que l'importance accordée aussi bien à l'étude des activités quotidiennes des travailleurs et travailleuses qu'au fonctionnement de l'État⁸⁹. Ainsi lorsqu'il s'agit plus particulièrement de la ville comme objet d'étude, les sociologues marxistes s'opposent à la thèse selon laquelle les problèmes urbains – pression des loyers, pollution, saturation, densité... – viennent de l'urbain lui-même, dans un développement inévitable selon un principe interne⁹⁰.

La conséquence du marxisme sur les objets d'étude

Outre des influences conséquentes et durables sur la manière d'aborder la méthodologie de la sociologie, l'ouverture de la discipline sur les thèses marxistes transforme le point de vue sur les objets d'étude. Lefebvre rappelle que le mérite de Marx est d'affirmer la « nature matérielle » des faits sociaux ; aussi la sociologie doit-elle réintégrer le « concret » et l'« actuel »⁹¹ à sa discipline. Le monde ouvrier fait alors bien entendu l'objet d'une attention particulière. D'ailleurs, la ville comme sujet à part entière de la sociologie française à partir des années 1960 semble être l'une des conséquences du marxisme⁹². L'interaction des classes ouvrières avec leur espace, qu'il soit domestique, quotidien ou lié au travail, appelle l'histoire et la généalogie de la société industrielle, dans la perspective d'une analyse des structures économiques menant à la situation étudiée.

Mais une autre transformation du regard sociologique – et philosophique – sur la question nous semble particulièrement importante : Gouarné note les tentatives de rapprochement entre la sociologie de Durkheim et Marx notamment par l'introduction de programmes de recherches sur le travail et les techniques⁹³ citant notamment les travaux de Friedmann dès les années 1930.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 50

⁸⁸ G. MAUGER, « Sociologie et marxisme », dans J.-N. DUCANGE et A. BURLAUD (éd.), *Marx, une passion française*, *op. cit.*, p. 182

⁸⁹ H. LEFEBVRE, « Marxisme et Sociologie », *op. cit.*, p. 63

⁹⁰ J.-M. STEBE et H. MARCHAL, *Sociologie urbaine*, *op. cit.*, p. 19-20

⁹¹ H. LEFEBVRE, « Marxisme et Sociologie », *op. cit.*, p. 49

⁹² G. MAUGER, « Sociologie et marxisme », dans J.-N. DUCANGE et A. BURLAUD (éd.), *Marx, une passion française*, *op. cit.*, p. 184

⁹³ I. GOUARNE, « Marxisme et rationalisme dans les sciences sociales françaises (1930-1960) » dans *Ibid.*, p. 161

Ainsi l'activité des usagers devient plus parlante que la morphologie sociale comme cadre d'analyse pour les interactions sociales. En ce qui concerne la ville, l'espace et l'urbain, ceci est décisif : plutôt que de décrire le tableau qu'est la ville ou un morceau de ville, ou d'affirmer que la société interagit avec la spatialité, ce qui s'y engage et engage nos représentations sociales est aussi important : le progrès et le confort matériel, le salariat, les loisirs...

Ce postulat mènera Lefebvre à faire grand cas de la « vie quotidienne », c'est-à-dire précisément de ces notions intégrées à nos comportements et pourtant issues des structures politico-économiques, au croisement de la vie individuelle et collective. Ce sera l'une de ses portes d'entrée sur l'urbain, en tant que canevas spatialisé de la quotidienneté des classes travailleuses et moyennes mais également de leurs possibilités d'émancipation.

Dans la philosophie

Le marxisme n'est pas la seule source d'influence de cette entrée par la vie quotidienne. Au contraire, il semble plutôt étonnant au premier abord de situer une théorie si près de la subjectivité dans le cadre d'une théorie à prétention scientifique sur les structures générales de la société. L'une des hybridations avec le marxisme à cette époque et qui a concouru à solidifier l'influence des idées marxistes est celle avec l'existentialisme et la phénoménologie, courants principaux de la philosophie en France après-guerre. La phénoménologie, fondée par Husserl, entend étudier les perceptions et ce que veut dire être un sujet dans le monde. Il s'agit donc d'une philosophie ancrée dans la subjectivité. On comprend la tension *a priori* avec le marxisme pour qui la démarche scientifique s'appuie sur une étude des conditions matérielles et historiques des phénomènes et des représentations sociales. L'existentialisme quant à lui, en tant que « philosophie de la liberté » – puisque l'existence est la donnée première à partir de laquelle peut se déployer l'agir humain – semble également s'opposer aux déterminismes marxistes. Toutefois, la démarche existentialiste s'appuie sur la phénoménologie tout en cherchant davantage les structures universelles des conditions de possibilité des phénomènes, et non plus leur réception purement subjective.

La dimension perceptive issue de la phénoménologie et de l'existentialisme et l'analyse politique permise par le marxisme parviendront toutefois à dialoguer dans cette seconde moitié du XX^e siècle. Si Merleau-Ponty amorce cette synthèse⁹⁴ dans *Sens et non-sens*⁹⁵, Trần Đức Thảo l'explicité en 1946 dans l'article « Marxisme et phénoménologie » de la revue *Temps moderne* :

En langage phénoménologique, nous dirons que la vie en ce monde, l'expérience de ce monde, comporte un ensemble de significations, parmi lesquelles la signification esthétique. L'allure générale de cet ensemble est évidemment dessinée par certaines conditions élémentaires, les conditions

⁹⁴ A. FERON, « Marxisme et phénoménologie », dans *Ibid.*, p. 233

⁹⁵ M. MERLEAU-PONTY, *Sens et non-sens*, Paris, France, Les Editions Nagel, 1948

économiques. Il ne s'agit nullement d'une détermination sur le mode causal, mais simplement d'une délimitation nécessaire, qui définit l'expérience vécue comme expérience *de ce monde*. Les moments particuliers n'en gardent pas moins leur vérité, comme intuitions effectivement vécues, et c'est cette vérité qui fonde celle des produits de la culture.⁹⁶

L'attention à ce que veut dire l'expérience sociale, située, tout en étant plongée dans des sensations, permettra au marxisme notamment de s'ouvrir aux luttes anticoloniales grâce notamment à Trần Đức Thảo et à son matérialisme historique phénoménologique appliqué à la situation de l'Indochine à cette époque. En effet, le colonialisme comme structure organisatrice de nos perceptions fait quelque chose au vécu des colonisé·es ; les deux aspects de la question méritent une attention particulière, irréductible l'une à l'autre, mais qui peuvent s'expliquer par la même unité structurelle. Si la question semble ici s'écarter des préoccupations sur l'urbain, l'interprétation en termes d' « expérience *de ce monde* » est un sens du marxisme qui est nécessaire pour comprendre comment situer l'individu et qui permet de comprendre bien des dynamiques de dominations, dont la plupart se traduisent géographiquement.

Parallèlement, un marxisme plus orthodoxe perdure à cette époque, en philosophie comme dans la doctrine du Parti Communiste Français ou des socialistes. Il est qualifié par certains auteurs dont Sartre et Lefebvre de « marxisme vulgaire », c'est-à-dire « un déterminisme mécaniste sous-estimant les subtilités de la dialectique et de l'action subjective dans l'histoire. »⁹⁷. Cette critique fait écho à celle formulée par Trần Đức Thảo : « Alors que le matérialisme vulgaire avait défini l'être comme pure matière abstraite, le matérialisme historique se référait, du moins à son origine, à une expérience totale où le monde se donne à nous avec cette plénitude de sens humain, avec laquelle il existe pour nous, pendant que nous vivons en lui. »⁹⁸ On comprend comment les apports de la phénoménologie et de l'existentialisme ont pu être bénéfiques à ce renouveau du marxisme qui ne se satisfaisait pas d'une lecture univoque et trompeuse du déterminisme pour comprendre l'interaction des individus avec leur monde commun.

HENRI LEFEBVRE : LA SOCIO-PHILOSOPHIE URBAINE D'UN MARXISTE

L' influence de Lefebvre

C'est dans ce contexte intellectuel que Lefebvre s'inscrit, proposant sa propre vision à la fois de la sociologie et de la philosophie à partir d'une interprétation personnelle du marxisme,

⁹⁶ TRẦN ĐỨC THẢO, « Marxisme et phénoménologie », *Revue internationale*, n° 2, février 1946, p. 168-174

⁹⁷ A. CREZEGUT, « Le Marx des communistes (2) : une référence (devenue) problématique 1956-2017 » dans J.-N. DUCANGE et A. BURLAUD (éd.), *Marx, une passion française, op. cit.*, p. 87

⁹⁸ TRẦN ĐỨC THẢO, « Marxisme et phénoménologie », *op. cit.*

et qu'il développe une pensée déterminante sur l'urbain. Avant sa « période urbaine », Lefebvre a écrit de nombreux ouvrages sur des sujets généraux de la philosophie et a déjà bien commencé la construction d'une théorie autour de ce qu'il appelle la « métaphilosophie » et d'une méthode, appelée « régressive-progressive ». Il contribue également dans les années 1930 à diffuser en France les thèses marxistes. Il entre au CNRS en 1948 en études de sociologie rurale : c'est à partir d'un travail de terrain dans les Pyrénées qu'il s'intéresse d'abord aux rapports entre rural et urbain. En 1962, il devient professeur de sociologie à Strasbourg, puis à Nanterre en 1965 où il fonde sa chaire. On lui reconnaît une influence importante sur le mouvement de mai 68 et sur ses étudiant·es qui y participèrent. L'engagement politique de Lefebvre est au premier plan de sa biographie. Il adhère au Parti Communiste en 1929 ; il en est exclu en 1958 pour son opposition au stalinisme. Lier l'action politique et la théorie, tout comme il fera toujours le lien entre travail de terrain, philosophie et sociologie, n'est pas qu'un effet fortuit de sa personnalité, mais bien le cœur de toute sa réflexion. Sans doute cette approche de la réalité sociale et de la philosophie est-elle également en rapport avec l'âge tardif avec lequel Lefebvre a pu avoir une vraie carrière académique. Né en 1901, non agrégé, il dut en effet faire un certain nombre de métiers en parallèle de sa production intellectuelle : « manœuvre chez Citroën et chauffeur de taxi »⁹⁹, avant de devenir professeur de philosophie en 1929. Ce parcours confère à Lefebvre une certaine marginalité dans le monde académique, bien que sa production intellectuelle soit traduite et diffusée en dehors de la France.

Le sociologue et philosophe Raymond Ledrut reconnaît à Lefebvre le mérite d'avoir permis à la sociologie urbaine en France de rompre avec l'école de Chicago : « Désormais, la sociologie urbaine ne traite pas des villes comme des entités ou des objets autonomes par rapport au social, mais comme « un modèle d'organisation de la vie collective qui possède diverses dimensions majeures : politique, spatiale, culturelle »¹⁰⁰. Pour le reste, les liens qu'entretient Lefebvre avec le monde de la sociologie ne sont fluides ; on relève de difficiles collaborations sur la question urbaine, ce qui l'isole des discussions académiques sur le sujet¹⁰¹, dans un contexte où la sociologie se constitue de plus en plus comme une science à part entière où la méthodologie

⁹⁹ T. PAQUOT, « Henri Lefebvre, penseur de l'urbain », dans T. Paquot et C. Younès, *Le territoire des philosophes*, Paris, La Découverte, 2009, p. 237-254

¹⁰⁰ R. LEDRUT, *Sociologie urbaine*, Paris, France, Presses universitaires de France, 1968

¹⁰¹ « En effet, le « sociologue critique » n'a pas fait école et est resté isolé et solitaire dans la recherche urbaine ; de nombreuses querelles l'ont séparé d'autres courants de recherche critique de cette époque, en particulier des sociologues marxistes comme Manuel Castells. Cela tient en partie à la personnalité de Lefebvre dont on a souvent relevé la virulence des attaques, qui n'avaient d'égales que celles qu'il a reçues durant sa vie militante au sein du Parti Communiste (de 1928 à 1958) et du type de rapports qui prévalait dans les milieux intellectuels et académiques. » C. REVOL, *La rythmanalyse chez Henri Lefebvre (1901-1991) : Contribution à une poétique urbaine*, Thèse de doctorat, Université Jean Moulin Lyon 3, 2015, p. 45 ; Costes fait quant à elle notamment référence à ses relations conflictuelles avec Chombart de Lauwe, L. COSTES, *Henri Lefebvre, op. cit.*, p. 35

qui lui est propre peut passer pour un manque de rigueur¹⁰². Lefebvre assume cette position en rupture ; il annonce en préambule du DV qu'il donne à son ouvrage une « forme offensive (que certains jugeront peut-être offensante) »¹⁰³.

C'est pourtant cette spécificité de l'approche qui sera reconnue à Lefebvre plus tard dans les *urban studies* et qui nous intéresse également ici. Comme le souligne Claire Revol dans sa thèse sur le philosophe,

Lefebvre est effectivement entré dans la sociologie urbaine avec une préoccupation majeure dans le sillage de la *Critique de la vie quotidienne*, celle de l'expérience vécue qui était sans cesse mise en tension avec la volonté d'une connaissance rationnelle de la société par des méthodes sociologiques. Avec cette problématique de l'articulation entre l'expérience individuelle et subjective et l'expérience collective ou sociale, Lefebvre a initié une autre manière de penser l'espace et le temps urbain.¹⁰⁴

Cette place de l'expérience vécue, au centre de sa lecture marxienne, nous semble en effet essentielle pour comprendre comment la question de l'usage de la ville s'articule avec celle d'un urbanisme démocratique, qu'il n'aborde lui-même pas en ces termes ; les deux pôles de cette problématique sont d'ailleurs ceux qui sont présents de la DV ainsi que dans toute la pensée urbaine de Lefebvre. Le philosophe met la ville au centre d'un projet politique plus vaste de transformation de la vie quotidienne en vue de l'émancipation de cette dernière.

La réception du travail de Lefebvre dans le contexte des années 1960 et 1970 est toutefois à prendre avec quelques précautions ; l'importance croissante accordée à l'usage des habitants·es en urbanisme n'a pas été causée par la publication en 1968 du DV, mais bien, comme nous l'avons vu, par différentes évolutions de la pensée scientifique au sein desquelles la sociologie a sa part. Toutefois, ce sont les références plus tardives, notamment aux États-Unis dans les années 1980 avec le développement dans les universités des *urban studies* dont David Harvey et Edward W. Soja sont les principaux représentants¹⁰⁵, ainsi que les traductions institutionnelles et militantes d'un droit à la ville à défendre, qui nourrissent jusqu'à nous l'épaisseur que peuvent encore avoir les questionnements de Lefebvre. Aussi parler de pratique démocratique de l'urbanisme éveille

¹⁰² Manuel Castells dit par exemple : « je considère cet ouvrage très faible sur le plan de la recherche empirique. Franchement, je ne crois pas possible de proposer une théorie de la production de l'espace sur un plan strictement philosophique, sans connaissance approfondie des données économiques, technologiques et d'organisation sociale et politique du processus d'urbanisation » dans G. PFLIEGER, *De la ville aux réseaux / dialogues avec Manuel Castells*, Lausanne, Presse Polytechniques et Universitaires Romandes, 2006, p. 71-72, cité par Revol dans sa thèse C. REVOL, *op. cit.*

¹⁰³ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville, op. cit.* p. XVII

¹⁰⁴ C. REVOL, *La rythmanalyse chez Henri Lefebvre (1901-1991) : Contribution à une poétique urbaine, op. cit.*, p. 47

¹⁰⁵ C. REVOL, « Le succès de Lefebvre dans les urban studies anglo-saxons et les conditions de sa redécouverte en France », *L'Homme la Société*, n° 185-186, n° 3, 2012, p. 105-118

aujourd'hui le droit à la ville ; soit comme mantra, soit comme partie d'un contexte de critique de l'urbanisme.

C'est la raison pour laquelle des associations portées sur le droit au logement, à l'accès aux services urbains, aux luttes contre une forme de dépossession de la ville par la gentrification ou la touristification¹⁰⁶ revendiquent aujourd'hui le droit à la ville et se réfèrent directement à Lefebvre. Cette référence est également mobilisée pour appuyer des revendications autour d'une relocalisation du pouvoir démocratique, à l'échelle des communes, municipalités, quartiers. En bref, le droit à la ville ouvre à une grande hétérogénéité des usages, par les apories même qu'il soulève, mais également à de nombreuses récupérations qui dépassent largement la vision politique de Lefebvre. Le cinquantenaire du DV en 2018, événement important dans le monde de l'urbanisme universitaire qui montre bien la vitalité de sa pensée aujourd'hui, a été l'occasion de rappeler la largeur du spectre de ses significations aujourd'hui :

Ces usages ont en effet donné au droit à la ville des significations si distinctes qu'elles pourraient sembler s'opposer : parfois, il s'agit de définir le citoyen, son quotidien et ses usages de la ville ; d'autres fois, l'intention vise à légitimer une action publique. Ici, la référence au Droit à la ville fait l'objet de chartes soutenues par les organisations internationales et certaines municipalités, proposant de répondre aux contestations sociales, aux controverses politiques et aux conflits de proximité ; là, les mouvements sociaux en font un slogan pour réclamer une place dans la production et la gestion de la ville, comme le montrent les actions du mouvement Right to the City Alliance aux États-Unis, par exemple à New York en 2009. D'autres revendications l'emploient pour tenter de garantir une certaine mixité d'usages dans les espaces publics, comme la charte du Droit à la ville des femmes conçue en 2004 pendant le Forum mondial des femmes à Barcelone ; ailleurs encore, des personnes le mobilisent pour défendre le droit et l'accès au logement [...]. D'un contexte à l'autre, on observe donc une certaine plasticité des usages de la pensée d'Henri Lefebvre.¹⁰⁷

C'est pourquoi il nous semble permis d'affirmer qu'au-delà du DV, de son contexte théorique et de toute la pensée de Lefebvre sur l'urbain, il existe indépendamment de lui un imaginaire du droit à la ville et du droit à l'œuvre qui le constitue. Reste à savoir de quel type d'imaginaire de l'usage de la ville il est l'ouvrage : à des quartiers autogérés où la pratique transforme par adaptation le milieu urbain ou à une nouvelle science urbaine mise en pratique par des urbanistes et des élu·es sachant·es mais bienveillant·es qui s'attachent à favoriser les *bons* usages de la ville ? À une science de la ville plus adaptée à la vie humaine ou à la vie humaine qui s'organise pour adapter la ville ?

¹⁰⁶ « Douarnenez : le collectif droit à la ville Dz présente publiquement sa recherche-action | APPUII », (en ligne : <https://appuii.wordpress.com/2020/03/03/douarnenez-le-collectif-droit-a-la-ville-dz-presente-publiquement-sa-recherche-action/> ; consulté le 26 avril 2020)

¹⁰⁷ C. DEMAZIERE *et al.*, « 50 ans après : actualités du droit à la ville d'Henri Lefebvre », *Métropolitiques*, 5 décembre 2018 (en ligne : <https://www.metropolitiques.eu/50-ans-apres-actualites-du-droit-a-la-ville-d-Henri-Lefebvre.html> ; consulté le 12 avril 2020)

Une méta-philosophie du mouvement

Revenons tout d'abord à l'inscription de Lefebvre dans le matérialisme dialectique, qui servira plus tard à expliciter les contradictions portées par la notion d'usage, entre répétition de la vie quotidienne et pouvoir créateur de nouvelles formes de société comme de nouvelles formes urbaines. En 1947, dans son ouvrage *Critique de la vie quotidienne*, il précise en introduction qu'il n'a pas vocation à faire une « interprétation nouvelle du marxisme ». Il considère plutôt que c'est par sa méthode qu'il se situe dans la filiation de Marx, qu'il tient en père de la « sociologie scientifique »¹⁰⁸. C'est autour d'une « théorie de l'aliénation » qu'il décide de construire son étude. Cette théorie de l'aliénation le conduira à s'intéresser plus particulièrement à l'urbain, où il voit les structures spatiales héritées du fonctionnalisme conditionner la vie quotidienne à leur manière.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans la démarche de Lefebvre quant à son étude du monde urbain, et qui aura toujours une résonance particulière dans la question d'un urbanisme participatif, c'est son attention au mouvement. Cette attention est directement en lien avec son intérêt pour la dialectique marxienne, elle-même issue d'Hegel, appliquée non plus à des objets métaphysiques mais à la réalité sociale et historique. En effet cette dialectique consiste à trouver « l'unité » du réel dans « son mouvement »¹⁰⁹ : « La méthode marxiste insiste beaucoup plus nettement que les méthodologies antérieures sur un fait essentiel : la réalité à atteindre par analyse et à reconstituer par exposition (synthétique) est toujours une réalité en *mouvement*. »¹¹⁰. Cette attention au mouvement se caractérise par l'interrogation qu'il fait à la phénoménologie, l'un des courants philosophiques les plus importants de son époque : sans y souscrire totalement, il salue le travail phénoménologique qui permet de comprendre les mouvements de la conscience. Il discrimine toutefois les travaux qui « admettent l'objectivité dialectique et ceux qui la rejettent »¹¹¹, inscrivant encore une fois le mouvement dans une dialectique avec ce qui permet selon lui d'analyser le « vécu » dans la « situation »¹¹², autrement dit la subjectivité dans des structures extérieures à elles, comme un contexte social et matériel.

Cette irrésolution du mouvement au sein d'une étude des structures trouve chez Lefebvre son exemplification la plus parlante dans l'urbain : il y a contradiction entre la structure économique et mouvement comme il y a, plus spécifiquement, la contradiction entre l'urbain et le mouvement. L'urbain est alors entendu comme une structure ou plutôt comme la partie d'une structure, la partie qui spatialise, quadrille, organise la vie quotidienne, par des formes sensibles

¹⁰⁸ H. LEFEBVRE, *Critique de la vie quotidienne: introduction*, Paris, France, éditions Bernard Grasset, 1947, p. 9

¹⁰⁹ H. LEFEBVRE, « Marxisme et Sociologie », *op. cit.*, p. 51

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 53

¹¹¹ H. LEFEBVRE, *Problèmes actuels du marxisme*, Paris, France, Presses universitaires de France, 1958, p. 17

¹¹² *Ibid.*, p. 18

qui se veulent durables autant que par des symboles matérialisés dans l'espace et les bâtiments – symboles de richesse, de domination, de contrôle par exemple. Le mouvement est également lié au conflit, à la résolution de la contradiction par la lutte, voire la révolution. Le mouvement est aussi celui de la pratique sociale, et finalement de l'usage de ces formes rigides et durables qui font la ville, architecturalement, spatialement, mais aussi économiquement et politiquement.

La société urbaine contre l'urbanisme

La culture marxiste et le matérialisme historique permettent à Lefebvre mais également aux autres penseurs et penseuses que nous avons évoqués de montrer, sous l'apparente évidence et neutralité de l'urbanisme, les structures sociales et économiques qui dictent les manières d'aménager la vie quotidienne des citoyen·es. Lefebvre expose en introduction du DV l'ensemble de cette trame : « ce qui crée la ville est une « stratégie de la classe » : les dominants pour se maintenir dominants organisant les moyens de production, depuis l'industrialisation qui est inductrice de la « problématique urbaine »¹¹³, dont font partie notamment « la croissance et la planification » ou la culture. L'industrialisation apparaît bien après l'existence de villes, mais Lefebvre détaille que l'urbanisme est induit de la ville comme produit, la ville comme produit étant elle-même induite de l'industrialisation¹¹⁴. Avant cela, la ville était une œuvre : l'accumulation de richesses s'investit dans de belles architectures et des monuments. Cette accumulation de richesse est devenue contradiction, mutée par investissement dans l'industrie capitaliste, détruisant les œuvres¹¹⁵. Cette lecture de l'histoire de l'urbanisme est nécessaire dans l'œuvre de Lefebvre pour comprendre les processus de dépossession qu'il analyse et qui fondent sa revendication d'un droit à la ville. Avant de s'intéresser à la ville de manière assez spécifique et pendant un peu plus d'une dizaine d'années, Lefebvre étudie donc les liens entre la vie quotidienne, la modernité et l'aliénation, avec pour objectif de « sortir de la répétition »¹¹⁶, marqueur pour lui d'une exploitation assez générale des classes laborieuses. Répétition, ennui, monotonie sont ce à quoi la grande machine productive capitaliste condamne les « dominés ».

Le premier écrit de Lefebvre relatif à la ville date de 1960, il s'agit de l'article « Les nouveaux ensembles urbains »¹¹⁷. Il y rend compte de l'effritement de la vie sociale dans une ville nouvelle des Pyrénées, Lacq-Mourenx, qui cristallise donc les « traits de la vie quotidienne contemporaine : l'ennui, la monotonie du processus de travail, l'ordre de la ville fonctionnalisée, bureaucratisée »¹¹⁸. Il aboutit alors à sa première critique du fonctionnalisme :

¹¹³ J.-M. STEBE et H. MARCHAL, *Sociologie urbaine*, Paris, France, Armand Colin, 2010, p. 70

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 2

¹¹⁵ H. LEFEBVRE, *Le Droit à la ville*, op. cit., p. 1-2

¹¹⁶ L. COSTES, *Henri Lefebvre*, op. cit.

¹¹⁷ H. LEFEBVRE, « Les nouveaux ensembles urbains », op. cit.

¹¹⁸ L. COSTES, *Henri Lefebvre*, op. cit., p. 25

Le fonctionnalisme intégral a pour conséquence et pour corollaire l'ennui, l'ennui profond de l'être qui accomplit ponctuellement ses fonctions. [...] Dans cette conception, l'habitat, la vie quotidienne (publique et privée) restent les auxiliaires et les annexes de l'organisation technique du travail.¹¹⁹

Cette critique s'appuie sur une comparaison avec une ville « spontanée », les vieux quartiers d'Aix-en-Provence, où différentes réalités sociales cohabitent, qu'il distingue donc de la « projection sur le terrain de la structure technique (hiérarchie professionnelle) des entreprises intéressées »¹²⁰. Ainsi se dessine pour Lefebvre la distinction entre la ville comme œuvre, collective, plurielle et vectrice de différences fertiles – *différentiantes* –, et la ville comme produit, verticale, issue d'une technocratie, qu'il explicitera au fil de ses ouvrages postérieurs. Lefebvre aboutit donc à faire de la vie hypertrophiée dans les villes fonctionnalisées le miroir grossissant de cette mécanique en même temps qu'il fait entrer, par antonymie, le jeu et la fête dans le vocabulaire politique et révolutionnaire.

C'est pourquoi son ouvrage à vocation historique sur la Commune de Paris, *La proclamation de la Commune*¹²¹, publié en 1965, est déterminant dans sa trajectoire. Cinq ans après son article sur son observation de la ville nouvelle de Mougins, Lefebvre avance quelques idées qui conjuguent son intérêt pour la question urbaine. Pour lui, la Commune de Paris est née d'une insurrection proprement urbaine et qui répondait aussi à des problématiques d'urbanisation, tel que le recul forcé des pauvres dans les faubourgs. Elle est en outre portée par un idéal révolutionnaire où la fête est le lieu aussi bien du délasserment contre l'ennui contraint que la liesse de la politisation collective. Il formulera autrement ces idées dans le DV en 1968, sous une forme de manifeste après en avoir dessiné la trame historique dans la PC.

Dans le DV, il définit la ville comme l'intrication d'une morphologie urbaine avec du « pratico-sensible », chargé de la simultanéité qu'induit la concentration spatiale. L'urbain qualifie ce rapport « pratico-sensible » à la matérialité des formes urbaines, plein du mouvement cher à la dialectique lefebvrienne, de la vie : « l'intérêt du *tissu urbain* ne se limite pas à sa morphologie. Il est le support d'une « façon de vivre » plus ou moins intense ou dégradée : la société urbaine. »¹²². Cette réalité urbaine est en « crise »¹²³, dans la théorie comme dans la pratique. Côté théorique, car Lefebvre note une discordance entre les termes et imaginaires de la ville mobilisés par les urbanistes, les politiques comme les chercheurs·euses, pour lesquels les valeurs urbaines restent attachées à une ville pré-industrielle alors que le paradigme a complètement changé. Côté pratique, car la ville connaît des débordements en tous genres, la

¹¹⁹ H. Lefebvre, « Les nouveaux ensembles urbains », *op. cit.*, p. 190

¹²⁰ H. Lefebvre, « Les nouveaux ensembles urbains », *op. cit.*

¹²¹ H. Lefebvre, *La proclamation de la Commune : 26 mars 1871*, Paris, France, la Fabrique éditions, 2018

¹²² H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 9

¹²³ *Ibid.*, p. 11

rendant invivable : saturée, congestionnée, dangereuse... Le DV est un manifeste aussi bien pour la recherche urbaine que pour une réappropriation politique des formes urbaines par celles et ceux qu'elles contribuent à aliéner. Pour la recherche, il propose de nouvelles distinctions, de nouvelles définitions de l'urbain pour ouvrir des perspectives à une philosophie de la ville. Ainsi, « l'urbain n'est ni une « essence », ni une « substance », mais une « forme » ; c'est-à-dire quelque chose qui est fictif tout en ayant une influence sociale, à l'instar d'un contrat ; tandis que la ville n'a pas seulement une « existence mentale » et une « existence sociale », mais également une existence matérielle, de bâtiments, de rues, de pierres, de bitume, de pleins et de vides. Aussi on n'habite pas l'urbain ; on habite une ville, un morceau de ville, ou une non-ville. À travers l'urbain, et même à travers l'espace, Lefebvre veut toucher à cette réalité, cette scène pour l'existence, avec ses reliefs, que la révolution industrielle a dévoyée en outil, en moyen productif.

La crise épistémique que connaît l'urbain sera détaillée dans *La révolution urbaine*. Dans cet ouvrage, Lefebvre insiste sur la positivité dont il charge le terme *urbain*, et sur la confusion qu'on a pu faire entre l'urbain en tant que tel et la forme des villes produites par la révolution industrielle. Il pose alors une distinction essentielle entre l'urbain et l'urbanisme :

La confusion entre l'industriel (pratique et théorie, que celles-ci soient capitalistes ou socialistes) et l'urbain aboutit à subordonner celui-ci à celui-là dans une hiérarchie des actions, en le considérant comme un effet, comme un résultat, ou comme un moyen ; cette confusion a des résultats graves. Il en résulte un pseudo-concept de l'urbain, à savoir l'*urbanisme*, application de la rationalité industrielle, évacuation de la rationalité urbaine.¹²⁴

L'urbain selon Lefebvre possède en lui-même la possibilité de se libérer de la valeur marchande, ce que l'urbanisme ne peut pas faire¹²⁵, étant issu de la logique de marchandisation de l'espace. Il ne propose donc pas un discours contre la ville, ni même contre certains supports techniques qui font la ville (électricité, transports, infrastructures en tous genres), mais en faveur de la réalisation d'une société bonne à partir de la concentration de la vie en ville.

1.3 De la vie quotidienne à l'usage

L'urbanisme, lié au capitalisme, à l'idée de progrès, à la technique, est donc dépeint comme une dépossession de l'habitant·e de son usage de la ville par Lefebvre. C'est-à-dire qu'il postule un usage *libre*, qui serait dévié par l'urbanisme capitaliste. Réintroduire la vie, le corps, la conscience dans les discours sur l'urbanisme, jusque-là plutôt empreints du fonctionnalisme qui

¹²⁴ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, op. cit., p. 60

¹²⁵ Ce qui pourrait laisser entendre qu'un urbanisme démocratique n'est pas possible pour Lefebvre ; il n'est toutefois pas opposé à certaines formes de planifications urbaines et architecturales, qui pour lui peuvent être porteuses d'émancipation, si la pratique des architectes change. Nous reviendrons dans les chapitres suivants sur cette contradiction, irrésolue chez lui et qui nous semble soutenir tout le paradoxe d'un *urbanisme profane*.

considère l'individu comme une matrice de besoins quantifiables, permet de circonscrire ce que serait une forme de vie épanouie en ville. C'est pourquoi, contre une vision réductrice du marxisme, l'attention à la vie quotidienne et au vécu permet de considérer que l'individu a un rôle à jouer sur les structures, ici sur le monde urbain. Si, après les années 1970, le marxisme est peu à peu abandonné par les études philosophiques et sociologiques en général, et sur l'urbain en particulier, la formation de la sociologie urbaine marxiste des années 1960 est réellement déterminante pour le vocabulaire et l'imaginaire mobilisés dans toutes les études urbaines jusqu'à nous. Elle sert en effet de point d'appui pour une grande partie de la critique d'un urbanisme qui contribue aux inégalités, aux ségrégations spatiales, aux difficultés d'accès à des services publics ou à la participation politique ; bref un urbanisme qui entrave un droit à la ville.

LA VIE QUOTIDIENNE ET L'URBAIN POUR LEFEBVRE

Lorsqu'il écrit CVQ en 1947, ouvrage qu'il augmentera d'une longue préface en 1958, Lefebvre souhaite développer ces outils d'analyse marxistes dans un sens qui ne concerne encore pas spécifiquement à l'urbain. La question de la vie quotidienne est pour lui une manière de solidifier la notion d'aliénation à la fois dans la sociologie et dans la philosophie¹²⁶. Il entend par aliénation la création de formes extérieures à la vie humaine auxquelles cette vie doit répondre à son tour : l'individualisme pour l'individu, le rationalisme pour la raison, l'esthétisme pour « la forme pure »... « Ce formalisme général ne correspond-il pas à une aliénation multiple, bigarrée et monotone à la fois, des activités et des puissances humaines ? »¹²⁷. Cette aliénation est liée, chez Marx comme chez Lefebvre, à la division du travail qui a petit à petit séparé les êtres humains de leur travail, de leurs besoins, et qui a opéré des séparations entre la vie quotidienne et ce qui n'est pas censé lui appartenir : les rêves, les loisirs, ou encore la philosophie¹²⁸. Lefebvre ne dégage pas encore tout à fait de liens entre la vie quotidienne et la *praxis* ou avec l'usage en tant que tel mais avec un « art de vivre »¹²⁹ qui fait postérieurement écho aux *arts de faire* de De Certeau. Le socialisme tel qu'il le définit, ou en tous cas l'état de la société hors des rapports d'aliénation induits par les modes de production capitalistes est celui qui parvient à faire de la vie quotidienne une « œuvre d'art ». Cet art de vivre ne correspond donc pas à un « aménagement du temps, du confort et du plaisir » qui a tout de la « recette bourgeoise » du bonheur, mais bien à un contexte social où la vie humaine est considérée comme une totalité où les séparations propres aux modes de production aliénants n'ont plus lieu d'être. Ce principe, qui traverse l'ensemble de la pensée de Lefebvre le rend très proche intellectuellement des avant-gardes -

¹²⁶ H. LEFEBVRE, *Critique de la vie quotidienne*, Paris, France, l'Arche éditeur, 1958, p. 92

¹²⁷ *Ibid.*, p. 93

¹²⁸ *Ibid.*, p. 96

¹²⁹ *Ibid.*, p. 213

dada, surréalistes, lettristes et situationnistes¹³⁰ – pour qui la pratique artistique et intellectuelle doit avant tout être *dans la vie*. Et tout comme pour les situationnistes, cette volonté d'un dépassement des séparations de la vie quotidienne le conduit à la critique de l'urbanisme et des formes urbaines fonctionnalisées.

L'urbanisme en effet est ce qui organise spatialement la vie quotidienne telle qu'elle se déploie sous un mode de production capitaliste, et c'est à ce titre que Lefebvre lui oppose un « droit à la ville » : « la ville s'aligne sur l'entreprise industrielle ; elle figure dans la planification comme un rouage ; elle devient dispositif matériel propre à organiser la production, à contrôler la vie quotidienne des producteurs et la consommation des produits. »¹³¹ Cette citation évoque plus spécifiquement le régime libéral que le capitalisme : celui-ci peut faire l'économie d'un certain nombre de mesures purement autoritaristes, en pourvoyant un certain confort même pour les plus pauvres, tout en s'assurant leur contrôle. Et cela car « leur vie quotidienne est télécommandée, et [...] pèse sur elle la menace permanente du chômage, qui contribue à la terreur latente et généralisée »¹³². L'urbanisme compte dans l'attirail de cette idéologie en conditionnant une certaine idée de l'habitat, du travail, de la sociabilité, du loisir.

Ce type d'analyse, qui vient faire converger marxisme, vie quotidienne et critique de l'urbanisme, est également déployée par Castells dans l'introduction de son ouvrage *Luttes urbaines*, où il analyse plusieurs situations de conflits sociaux urbains¹³³. Pour lui, la multiplication des actes de revendication autour du « cadre de vie » sur tous les continents est symptomatique, comme pour Lefebvre, d'une crise dans « les formes et les rythmes de la vie quotidienne » de laquelle émerge « une nouvelle forme de conflit social directement lié à l'organisation collective du mode de vie »¹³⁴. Ces problématiques regroupent un certain nombre de cas concrets, qui permettent de faire écho à l'exact contre-exemple du droit à la ville lefebvrien, c'est-à-dire

toute une série d'actes et de situations de la vie quotidienne dont le déroulement et les caractéristiques dépendent étroitement de l'organisation sociale générale. Ce sont, effectivement, à un premier niveau, les conditions de logement de la population, l'accès aux équipements collectifs (écoles, hôpitaux, crèches, jardins, aires sportives, centres culturels, etc.) dans une gamme de problèmes qui vont des conditions de sécurité dans les immeubles (où l'on assiste de plus en plus à des « accidents mortels collectifs ») au contenu des activités culturelles des centres de jeunes, reproductrices de l'idéologie dominante.¹³⁵

¹³⁰ Il entretient d'ailleurs avec ces derniers une relation d'abord amicale puis conflictuelle sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 2.

¹³¹ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 74

¹³² *Ibid.*, p. 111

¹³³ M. CASTELLS, *Luttes urbaines*, Paris, France, François Maspéro, 1973

¹³⁴ *Ibid.*, p. 7

¹³⁵ *Ibid.*, p. 10

Aborder la critique de l'urbanisme par la vie quotidienne permet pour Castells comme pour Lefebvre de considérer les détails des phénomènes de l'aliénation dans l'espace urbain, et du même coup les leviers de dépossessions de la vie pleine et entière. « L'art de vivre » est son inverse, ce que Lefebvre prendra le soin de développer par l'idée d'œuvre, où l'usage du monde dans tous ses aspects, parmi lesquels la fête, la créativité, le jeu, fait partie de la vie humaine. Cette idée que le mode de production capitaliste découpe des espaces séparés dans la vie est centrale et fait partie du soubassement de la revendication d'une participation totale à l'urbain, participation qui ne peut donc être à son tour séparée de la vie – comme la vie politique peut être justement considérée comme séparée de la vie quotidienne. Si elle a d'abord appartenu à des penseurs et des penseuses communistes, socialistes et libertaires, elle dessine un imaginaire déterminant pour le reste des études urbaines après cette période sur deux plans historiquement très liés l'un à l'autre : dans le champ de la démocratie participative et dans le champ du projet urbain qui trouvera petit à petit des fondements théoriques en dehors du fonctionnalisme.

L'USAGE COMME CATEGORIE D'ANALYSE SOCIOLOGIQUE

Il nous faut toutefois souligner que, si cette généalogie traduit le rapport entre urbanisme et sociologie depuis les années 1950, avec en ligne de mire la comparaison des idées que ces deux champs ont pu mobiliser parfois peut-être indépendamment l'une de l'autre jusqu'à aujourd'hui, elle ne permet guère de montrer jusque-là que la notion stricte de l'usage, en tant que telle, ait été déterminante. Car la sociologie urbaine, tout en mettant en avant un protagoniste en particulier, l'habitant·e, et donc sourdement, ses usages de la ville, n'a pas particulièrement circonscrit le sens de ce terme avant les années 1980. Il nous semble plutôt que c'est l'exercice professionnel de l'urbanisme qui utilisera le plus ce terme¹³⁶. Lefebvre décèle toutefois lui-même ce tournant critique de l'urbanisme à partir du moment où « L'interrogation sur *l'usage* et les *usagers* passe [...] au premier plan. »¹³⁷ Sans faire une analyse des occurrences et de leur sens pour l'une et l'autre des disciplines, nous cherchons plutôt de quel imaginaire de l'usage et de tout ce qui s'y rapporte la sociologie urbaine s'est faite l'ouvrier, irriguant la rhétorique de l'aménagement de l'espace d'une part, et les discours autour du citoyen-habitant et de la citoyenne-habitante d'autre part.

Une sociologie des usages apparaît dans les années 1980. Influencée par De Certeau et son attention aux « arts de faire »¹³⁸, elle entend étudier l'usage des objets techniques et technologiques. Comment définit-elle l'usage et comment cela peut-il nous éclairer sur une

¹³⁶ Voir Chapitre 1.2

¹³⁷ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 38. Italiques dans le texte.

¹³⁸ M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien. I, Arts de faire*, op. cit.

compréhension antérieure de ce terme, appliquée notamment à l'urbain ? À ce moment-là, l'usage devient pour la sociologie une « catégorie analytique », aux côtés de « *pratique*, de *représentation* et de *contexte* »¹³⁹, permettant de parler d'une relation particulière entre l'utilisateur et l'objet. Par exemple pour un magnétoscope : les personnes qui ont conçu le magnétoscope, censées avoir une compréhension globale de l'objet et de son fonctionnement pour lui-même, entrent en relation avec l'utilisateur par le biais de l'objet. Les usagers et utilisatrices n'ont, dans la majorité des cas, pas une compréhension globale de l'objet mais adoptent une compréhension orientée dans un but précis, que l'objet accomplisse sa mission, ici, lire une cassette vidéo. Cette compréhension orientée aboutit sur l'usage, hors d'un déterminisme de l'objet : on postule qu'il y a toujours potentiellement un usage créatif qui dévie des intentions des personnes conceptrices.

Peut-on établir ici des parallèles pertinents avec l'urbain ? L'urbain n'est pas *un* objet mais un ensemble d'éléments qui peuvent tous faire l'objet d'un usage particulier : un espace public, un banc, un bâtiment, une habitation, un jardin, un arbre ou une plate-bande, une rue, un trottoir, ou encore un éclairage, pour ne parler que des biens matériels qui composent ce paysage en partage. Leur aspect technologique varie, et peut aujourd'hui sembler de plus en plus se rapprocher de ce qu'étudie cette sociologie des usages, à mesure que l'on équipe l'urbain d'un appareillage de plus en plus éloigné de la compréhension technique de la majorité. De Certeau, en rendant célèbre le postulat de « l'usage créatif » aussi bien de la langue que des objets du quotidien, fait une place importante à l'habiter et à l'espace urbain dans son étude des tactiques et des arts de faire. Par exemple lorsqu'il s'agit des modes d'habiter, différents selon les cultures et contraints par les logiques de production du logement, « il se crée un espace de jeu pour des *manières d'utiliser* l'ordre contraignant du lieu ou de la langue. Sans sortir de la place où il faut bien vivre et qui lui dicte une loi, il y instaure de la pluralité et de la créativité. Par un art de l'entre-deux, il en tire des effets imprévus. »¹⁴⁰ C'est le sens qu'il donne à l'usage, celui d'un « faire avec » susceptible de produire du singulier au sein des dispositifs qui déterminent les comportements individuels – ceux qui sont, à la même époque, étudiés par Foucault¹⁴¹. Cette catégorie d'analyse jette un pont entre l'étude des représentations et celles des comportements en affirmant que dans l'un comme dans l'autre, l'individu « fabrique » quelque chose, aussi bien lorsqu'il s'agit d'espaces urbains que d'images télévisuelles ou de produits de consommation¹⁴².

¹³⁹ S. PROULX, « La sociologie des usages, et après ? », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 6, Société Française de Sciences de l'Information et de la Communication, 1^{er} janvier 2015 (consulté le 8 août 2020)

¹⁴⁰ M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien. 1, Arts de faire*, op. cit., p. 51-52

¹⁴¹ M. FOUCAULT, *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, France, Gallimard, 1975

¹⁴² M. De Certeau, *L'invention du quotidien. 1, Arts de faire*, op. cit., p. XXXVII

Cet usage qui fabrique entre dans le registre de la « tactique », qui s'appuie sur un savoir fragmentaire et pratique, à l'inverse des stratégies propres par exemple à la rationalité politique¹⁴³ :

Bien qu'elles soient relatives aux possibilités offertes par les circonstances, ces tactiques traversières n'obéissent pas à la loi du lieu. Elles ne sont pas définies par lui. À cet égard, elles ne sont pas plus localisables que les stratégies technocratiques (et scripturaires) visant à créer des lieux conformes à des modèles abstraits. Ce qui distingue les unes des autres, ce sont des types d'opérations en ces espaces que les stratégies sont capables de produire, quadriller et imposer, alors que les tactiques peuvent seulement utiliser, manipuler et détourner.¹⁴⁴

Le lien entre la sociologie des usages des années 1980, où l'objet technologique prend une importance considérable dans la vie des ménages français, l'espace urbain et les tactiques de De Certeau se tient donc dans l'aspect banal, répétitif, prosaïque de la « vie quotidienne »¹⁴⁵. Or c'est précisément cette « vie quotidienne », impliquant le corps et les représentations aussi bien que les adaptations individuelles, que des intellectuel·les comme Lefebvre souhaitent voir articuler à l'autre grand travail de la sociologie autour des structures sociales. Tous, à leur manière, affirment que « chaque individualité est le lieu où joue une pluralité incohérente (et souvent contradictoire) de ses déterminations relationnelles »¹⁴⁶.

L'attention de la sociologie à la vie quotidienne dans laquelle la ville prend une place de plus en plus importante fait dévier les projets urbains de dimensions purement utopiques, où les formes architecturales nouvelles créent des hommes et des femmes nouvelles. On se rend compte que le comportement des individus échappe en partie à l'expertise nécessaire à la conception du magnétoscope comme à celle de l'urbaniste ; l'aménagement doit donc se faire sur de nouvelles bases. Loin d'effacer soudain plus d'un siècle de positivisme, il s'agit tout de même d'un décalage épistémique important qui a des conséquences tant sur la manière de faire de l'urbanisme que sur l'institutionnalisation des dispositifs qui intègrent l'usage des profanes et ses différentes dimensions dans les projets urbains.

2. L'usage dans les théories de l'urbanisme et l'urbanisme professionnel

Sans toujours faire explicitement référence aux cadres théoriques que nous venons de présenter, la pratique de l'urbanisme a été petit à petit changée au contact des mouvements sociaux et des revendications auxquelles la sociologie marxiste et le droit à la ville ont pu fournir des éléments conceptuels. La transformation des manières d'aborder un projet d'aménagement

¹⁴³ *Id.*, p. XLVI

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 51

¹⁴⁵ M. De Certeau, *L'invention du quotidien. I, Arts de faire, op. cit.*, p. XLVII

¹⁴⁶ *Id.*, p. XXXVI

est aussi liée directement à la démocratie participative, depuis les revendications sociales des années 1960 – qui sont souvent qualifiées de pratiques et revendications « par le bas », c'est-à-dire sans injonction, encadrement ni conseil de personnes et groupes de personnes disposant d'une autorité, administrative, technique, ou liée à une expertise¹⁴⁷. Ces luttes sociales pour des cadres démocratiques qui incluraient une participation directe des citoyens et citoyennes ont largement poussé, en une quarantaine d'années, à la création de dispositifs participatifs institutionnels, dont certains ont été intégrés à la juridiction française. Et les questions d'urbanisme ont presque toujours été au premier plan de ces luttes, ce qui rend les deux champs historiquement très liés. C'est ainsi que l'usage est devenu un terme omniprésent dans la pratique professionnelle de la démocratie participative en urbanisme en particulier mais de l'urbanisme aussi en général. Il sert à inscrire en négatif un projet d'aménagement qui ferait table rase des pratiques sociales existantes sur un lieu, ainsi que l'idée positiviste que ces usages sont à la fois prédictibles et contrôlables par l'aménagement urbain. Le terme d'usage est à voir dans différentes expressions liées à l'expertise particulière des usager-ères : l'expertise ou le savoir d'usage notamment, que l'on utilise pour parler d'un apport aux projets qui est autre que le savoir professionnel ou militant¹⁴⁸.

Toutefois, nous n'avons guère trouvé de définition de l'usage dans les dictionnaires autour de l'urbain et de l'aménagement¹⁴⁹, la plupart des essais théoriques et historiques autour de l'urbanisme semblent également en faire l'économie. Le terme est souvent la partie d'expressions : savoir d'usage, valeur d'usage, ou encore assistance à maîtrise d'usage¹⁵⁰, plus volontiers définies. On peut trouver l'entrée « Usager », mais davantage lorsqu'il est question de citoyenneté que d'urbanisme¹⁵¹. Cette absence est en parfait contraste avec l'importance des occurrences de l'utilisation de ce terme dans la pratique professionnelle de l'urbanisme telle que nous l'avons observé dans le bureau d'études urbaines PDV. On parle d'usage dans les appels d'offres, la communication autour des projets, les dispositifs de concertation. Si le mot « usage » est un petit mot de la vie courante, en urbanisme il nous semble qu'il n'est pas anodin et recouvre

¹⁴⁷ M.-H. BACQUE *et al.*, *La démocratie participative inachevée*, *op. cit.* ; M.-H. BACQUE et Y. SINTOMER, *La démocratie participative*, *op. cit.*

¹⁴⁸ H. NEZ, « Urbanisme », *op. cit.*, p. 47

¹⁴⁹ Voici les dictionnaires consultés : P. MERLIN et F. CHOAY (éd.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2015 [1988] et D. PUMAIN, T. PAQUOT et R. KLEINSCHMAGER, *Dictionnaire La ville et l'urbain*, Paris, France, Economica : Anthropos, 2006

¹⁵⁰ Voir par exemple cet effort de définition de l'usage au sens courant pour mieux comprendre le rôle de l'Assistance à maîtrise d'usage : « L'usage consiste donc à nommer des pratiques sociales diverses, qui sont des savoirs de base qui peuvent être formalisés (usages commerciaux comme le « topez-là » entre négociants sur les marchés) ou au contraire informels et tacites (les formes de politesse comme réserver la place à table à un membre âgé de la famille). La question de l'habitude quand elle est liée au respect de la norme place l'usage du côté des pratiques interprétables, donc discursives et réflexives. L'usage quand il ne participe pas de la coutume, se situe du côté de pratiques émergentes, renvoyant potentiellement aux problématiques de la déviance et/ou de l'expérimentation. », A. VULBEAU, « La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui », *op. cit.*

¹⁵¹ G. JEANNOT, « Usager », *op. cit.*

une idée à part entière. Nous pensons même qu'il est un réel pivot conceptuel qui traduit une certaine prise en considération à la fois du déjà-là et de la participation politique des habitant·es concerné·es par un projet d'urbanisme et qu'il mérite d'être analysé en tant que substrat, dénominateur commun des expressions où il est utilisé. C'est ce que nous essayons de faire ici, à partir d'une histoire de la réception et de la réappropriation de la question de l'usage depuis la sociologie et les luttes sociales, jusqu'à la professionnalisation de l'observation et de la confrontation des usages au sein des dispositifs institutionnels de participation.

2.1 La place de l'usage dans les théories de l'urbanisme

RECEPTIONS ET RECUPERATIONS DU DROIT A LA VILLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

À partir des années 1970, les politiques françaises inscrivent le cadre de vie comme un objet central de l'action publique. L'idée d'une urbanité positive dessinée par Lefebvre est alors grandement mobilisée. Un sociologue comme Chombart de Lowe tentait dès les années 1960 de dialoguer avec les pouvoirs publics, dans l'idée que ses recherches pouvaient avoir une application pour améliorer l'aménagement des villes. Quant à Lefebvre, sans vouloir entrer à la table des négociations avec une pratique institutionnelle de l'urbanisme, il aurait également eu une réelle influence sur les milieux politiques et leur regard sur l'urbain¹⁵². Il fut en tous cas spectateur de l'infusion dans ces milieux de points incontournables de sa pensée, mais également de leur récupération bien souvent en dépit de son attachement à l'autogestion, l'émancipation vis-à-vis d'un État, et à une révolution prolétarienne. Les héritiers et héritières de Lefebvre n'auront de cesse de dénoncer ces écarts tout en admettant la percée dans l'imaginaire de l'urbain de sa lecture et sa critique de l'urbanisme. En 1994, un dossier de la revue *Espaces et Sociétés* sur celui qui en a été l'un de ses fondateurs est l'occasion de revenir sur « une sorte de présence-absence de Henri Lefebvre sous la forme de la vulgarisation non déclarée de certaines thématiques lefebvriennes qui, préalablement décontextualisées et dépolitisées, sont passées au rang de clichés »¹⁵³. Pendant cette période, c'est sa réception dans les milieux universitaires aux États-Unis qui sera la plus active pour continuer à faire vivre ses cadres d'analyses conceptuels et leurs intransigeances socio-politiques, notamment par la géographie critique et marxiste de David Harvey¹⁵⁴. Deux héritages de Lefebvre co-existent jusqu'à nous et participent aux contradictions

¹⁵² L. COSTES, *Henri Lefebvre, op. cit.*, p. 115

¹⁵³ M. COORNAERT et J.-P. GARNIER, « Présentation : Actualités de Henri Lefebvre », *Espaces et Sociétés*, n° 76, 1994, p. 7

¹⁵⁴ Selon Cécile Gintrac et Matthieu Giroud en introduction du recueil de textes *Villes contestées, pour une géographie critique de l'urbain*, cette géographie urbaine critique radicale « qui se définit par opposition à des théories géographiques dites conventionnelles ou hégémoniques (*mainstream* en anglais) », serait devenue majoritaire en recherche anglophone, ce qui relèverait d'un grand décalage avec le monde de l'urbanisme

vivantes dans la compréhension d'un droit à la ville et d'un droit à la participation à l'urbanisme : une lecture politisée et militante et une accommodation à des thèmes urbains venus de préoccupations d'autres horizons.

Les « pillages » ou les « grappillages »¹⁵⁵ de la part des politiques de la vision urbaine de Lefebvre font en effet, malgré tout, vivre une idée générale de l'urbanité en relative rupture avec le fonctionnalisme et l'idéal de la table-rase caractéristique de l'aménagement urbain avant cette période. Ainsi, le premier ministre de Pompidou Jacques Chaban-Delmas définissait-il en 1973 le droit à la ville comme « le droit à un milieu vivant et riche dont les services qu'ils rend, ou l'agrément qu'il donne, n'entrent dans aucune comptabilité administrative ou syndicale, mais, subtilement, puissamment, changent la vie »¹⁵⁶. On assiste donc à une nouvelle conception de l'urbain largement admise comme une interaction entre la vie quotidienne et l'espace dans la complexité de ses aspects, qui est suffisamment large toutefois pour enjamber les garde-fous d'une pensée égalitariste où Lefebvre et la sociologie marxiste sont profondément enracinées.

Dans les années 1980, une prise de conscience générale sur l'enclavement et la stigmatisation des banlieues en France conduira à la Politique de la ville, notamment après les émeutes des Minguettes à Vénissieux. Le droit à la ville est largement mobilisé, tant par des acteurs de la vie civile que par des politiques. L'association Banlieues 89, fondée par les architectes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart, mobilisant leur expertise professionnelle et dialoguant directement avec les politiques, se dit influencée par Lefebvre. C'est en reprenant son idée que « c'est pour avoir privé les banlieues de « centralité », que la construction en série de barres et de tours comme la prolifération pavillonnaire pouvaient être qualifiées d'« urbanisation désurbanisée »¹⁵⁷, que leur action se structure et cherche à faire infléchir les politiques publiques dans leur sens. Michel Delbarre est alors nommé ministre de la Ville en 1991 et fait voter la loi DSU (dotation de solidarité urbaine) et LOV (loi d'orientation sur la ville), qui ne concernent plus seulement les banlieues, et dans laquelle est inscrit le « droit à la ville »¹⁵⁸. Le sociologue et urbaniste Jean-Pierre Garnier dénonce encore une fois l'écart entre la référence à Lefebvre et les intentions de ce dernier :

À coups d'opérations urbanistico-architecturales de « réhabilitation », ils croyaient pouvoir « récréer de la ville » dans ces « non lieux » qu'étaient devenus les banlieues populaires, avec l'espoir d'y faire renaître la « citoyenneté

« opérationnel » ; C. GINTRAC et M. GIROUD, *Villes contestées : pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, France, Les Prairies ordinaires, 2014, p. 10

¹⁵⁵ J.-P. GARNIER, « La vision urbaine de Henri Lefebvre : des prévisions aux révisions », *Espaces et Sociétés*, n° 76, 1994, p. 130

¹⁵⁶ Cité dans L. COSTES, *Henri Lefebvre, op. cit.*, p. 117

¹⁵⁷ J.-P. GARNIER, « La vision urbaine de Henri Lefebvre : des prévisions aux révisions », *op. cit.*, p. 133

¹⁵⁸ « À propos de Banlieues 89 : entretien avec l'architecte Roland Castro. Propos recueillis par Pascal Guillot », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 109, Association Paul Langevin, 1^{er} juillet 2009, p. 95-97

» dans la foulée. Une visée « démocratique » sur laquelle planait également l'ombre du maître.

Garnier dénonce l'échec de cette politique, l'aggravation des rapports sociaux et spatiaux et le dévoilement de la pensée de Lefebvre. Celle-ci est tournée vers l'autogestion et l'émancipation vis-à-vis d'un État et non vers une « mixité par le haut » qui sera le moteur jusqu'aux programmes de rénovation urbaine actuels de l'amélioration des quartiers des périphéries, marqués par la pauvreté. Il s'agit d'un droit à la ville réapproprié dans les « sphères du pouvoir et parmi les conseillers qui y gravitent » où il « relève avant tout de l'esthétique et, à la rigueur, de l'éthique »¹⁵⁹. Toutefois, les notions d'urbanité et de démocratie convergeront alors durablement dans les discours autour des projets urbains, dans une sorte d'inconscient collectif qui influencera même les instances internationales :

Dans les années 2000, des institutions de l'Organisation des Nations unies (ONU) telles qu'UN-HABITAT, le PNUD et l'UNESCO ont commencé à organiser des réunions – avec la participation occasionnelle des délégués de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) – et à établir des lignes directrices pour inscrire la notion de droit à la ville dans leurs propres agendas politiques (UNESCO 2006). Le « thème central » du premier Forum urbain mondial, établi par l'Assemblée générale de l'ONU, était : « comment faire face au mieux aux problèmes de l'urbanisation afin que tous, riches et pauvres, puissent demander pleinement leur droit à la ville » (UN-HABITAT 2002). Selon Kuymulu (2013), « la notion de droit à la ville, avec la première décennie du XXI^e siècle, devient de plus en plus un concept vortex, rassemblant des projets politiques discordants qui encadrent la problématique urbaine autour de la démocratie et des droits de l'homme »¹⁶⁰.

Un « concept vortex » donc, à la forme davantage performative qu'au contenu déterminant pour les institutions. Parler d'un droit à la ville est plus vague en effet que lorsqu'on parle par exemple du droit au logement auquel correspond un encadrement législatif et exécutif, tout en ayant le mérite d'ouvrir la question de l'habiter au-delà du logement. L'expression intègre en outre presque d'elle-même la question de la participation à la ville, en souffrant là aussi d'un manque de contenu davantage prescriptif, mais que le droit au logement ne prend pas en compte. Enfin, elle déploie la multiplicité de la question de l'usage de la ville et donc l'évaluation qualitative et non matériellement quantitative des espaces urbains, ce qui encore une fois rend le principe récupérable par des discours par ailleurs antagonistes. Que les héritiers et héritières de Lefebvre soient très critiques de ce type de reprise est compréhensible, Lefebvre étant lui-même méfiant envers les institutions et partisan avant tout d'une révolution prolétarienne ; il témoigne néanmoins d'une évolution, au moins rhétorique mais qui constitue alors déjà une réalité, de la manière d'envisager l'intervention sur l'urbain. Cette réalité s'incarne finalement aussi bien dans les arguments du marketing territorial (si l'on songe par exemple aux slogans et images comparant

¹⁵⁹ J.-P. GARNIER, « La vision urbaine de Henri Lefebvre : des prévisions aux révisions », *op. cit.*, p. 135

¹⁶⁰ C. DEMAZIERE *et al.*, « 50 ans après », *op. cit.*

un centre-ville à un village et vantant l'expérience d'une certaine urbanité¹⁶¹) que dans des mobilisations citoyennes autour d'un projet d'urbanisme. Un consensus semble se dessiner pour accorder de l'attention aux usages ; c'est le sens de ces derniers qu'il s'agit encore de définir.

LA RECONNAISSANCE D'UN SAVOIR D'USAGE EN URBANISME

Le projet urbain

Dans les quartiers insurgés des ghettos urbains aux États-Unis comme pour les mobilisations sociales en France dans les années 1960, de véritables laboratoires de la démocratie en lien avec les problématiques urbaines créent de nouveaux rapports possibles entre personnes expertes et usagères. L'*advocacy planning* par exemple est une théorie de la mobilisation sociale formulée par Saul Alinsky et Paul Davidoff qui considère que « l'urbaniste met ses compétences au service des dominés, pour que leurs besoins soient intégrés dans la planification de la ville »¹⁶². Ces expérimentations contribuent à reconfigurer la considération des savoirs, en affirmant également que des « savoirs du quotidien » existent et ont leur propre pertinence pour fonder des projets d'aménagement ou de réhabilitation. Elles aboutissent en outre à intégrer cette conception des savoirs dans la manière d'aborder les « projets urbains », terme né et généralisé dans les années 1970 en lieu et place du plan, de la planification ou encore de la programmation¹⁶³. Comme le cadre de vie, des expressions comme faire la ville « à échelle humaine » ou de lui donner un « visage humain »¹⁶⁴ s'imposent pour tenter de marquer un tournant dans l'urbanisme vis-à-vis d'une période qui serait utilitariste, fonctionnaliste, techniciste. Pour rompre avec cet urbanisme, le projet urbain recouvre la notion de composition, et donc de prise en compte du déjà-là et des acteurs et actrices impliqués·es, et surtout la valorisation d'une appréhension qualitative des espaces en ville. Si les mobilisations sociales réussissent à imposer petit à petit leur vocabulaire, les architectes et urbanistes fabriqueront donc leurs propres concepts à leur contact. Entre légitimité de leur expertise et vision d'ensemble, le ménagement, la concertation, l'attention, remplacent ce qui est alors plus volontiers présenté comme une manière brutale et technocratique de faire de l'urbanisme.

L'architecte Devillers, qui fait partie de celles et ceux qui proposent et revendiquent le projet urbain, est l'un des rares à formuler une véritable définition de l'usage, qui constitue en

¹⁶¹ Y. FIJALKOW, *Dire la ville c'est faire la ville : la performativité des discours sur l'espace urbain*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, France, 2017

¹⁶² H. NEZ, « Urbanisme », *op. cit.*

¹⁶³ *Ibid.*, p. 12

¹⁶⁴ Le journal écologiste satirique *La gueule ouverte* présentait en une de son numéro de juillet 1974 une caricature de Nicolaud qui illustrait le titre « Pour un urbanisme à visage humain » par des tours d'immeuble de style fonctionnaliste arborant des nez-postiches.

propre cette intervention urbaine qui se veut d'un nouveau genre. En effet le projet urbain consiste avant tout selon lui à « rendre l'espace à l'usage »¹⁶⁵ :

L'usage n'est pas la fonction. Une voirie est fonctionnelle, une rue est un lieu urbain. Elle a un usage. L'usage n'est pas réductible à une seule fonction, il implique la mixité, la pluralité des fonctions. Celles-ci changent dans le temps, mais le lieu demeure, et en demeurant il accumule la mémoire de ses usages.¹⁶⁶

Le projet urbain et l'usage contre le fonctionnalisme et la planification¹⁶⁷ sont ici bien explicités, de même que la valorisation d'une approche qualitative sur des résultats quantitatifs - puisque l'usage se caractérise par la *possibilité* de recouvrir plusieurs fonctions. Devillers déploie un langage autour de cette approche qualitative : il s'agit dans un projet urbain de « reconnaître les forces et les potentialités »¹⁶⁸ d'un territoire, d'être une « amélioration » plutôt qu'une « solution », un « ménagement », une prise en compte de « l'espace réel » contre une « image virtuelle »¹⁶⁹, et surtout d'habiter :

Dans un grand ensemble, il peut y avoir beaucoup d'espace, mais cet espace n'est pas souvent utilisable. Il est vide, il a été conçu dans une logique productiviste. Il y a des voiries, des parkings, des talus, des pelouses, etc... il n'y a pas de lieu que l'on puisse « habiter ».¹⁷⁰

« Habiter » devient, comme l'usage, une nouvelle clé de voûte pour l'imaginaire urbain et pour une nouvelle tradition mêlant philosophie - Heidegger a contribué à introduire ce terme en ce sens¹⁷¹ - et urbanisme avec laquelle les théories de l'architecture comme les opérations de communication autour de projets urbains viendront dialoguer. Habiter plutôt que se loger, par exemple, retranscrit bien cette nouvelle attention qualitative, critique du fonctionnalisme et de l'héritage de Le Corbusier qui, à l'inverse, opère une « réduction du milieu et du comportement »¹⁷² et contribue « à diffuser la conception d'un urbanisme universel, indépendant des contingences géographiques ou culturelles. »¹⁷³. C'est le terme qui sera également repris par De Certeau dans ses *Arts de faire*, et qui consacre donc la charge de positivité de l'habiter, la tangente qu'il représente face à la fonction et aux réponses techniques données aux problèmes urbains. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce terme et son rapport à l'usage plus en détail dans le chapitre suivant ; nous souhaitons ici souligner comment il

¹⁶⁵ C. DEVILLERS, P. RIBOULET et CONFÉRENCES PARIS D'ARCHITECTES, *Le projet urbain : le 4 mai 1994*, Paris, France, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1994, p. 16

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 17

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 12

¹⁶⁸ *Id.*

¹⁶⁹ C. DEVILLERS, P. RIBOULET et CONFÉRENCES PARIS D'ARCHITECTES, *Le projet urbain, op. cit.*, p. 14

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 17

¹⁷¹ M. HEIDEGGER, « Bâtir, habiter, penser », A. Préau (trad.), dans *Essais et conférences*, Gallimard, Paris, 1951, p. 170

¹⁷² F. CHOAY, « Le Corbusier en perspective » [1966] dans *Pour une anthropologie de l'espace, op. cit.*, p. 28

¹⁷³ *Ibid.*, p. 33

contribue à donner l'image d'une nouvelle urbanité multisensorielle et vécue, éprouvée, qui doit être traitée comme matériau du projet urbain.

Savoirs ordinaires et profanes

Si le vécu, l'habiter, l'usage sont mis au centre du projet urbain, alors il manque à l'urbaniste et l'architecte qui n'habitent pas le site sur lequel ils·elles doivent intervenir une manière d'éprouver des lieux dans la répétition et l'habitude. Comme nous l'avons évoqué, les mobilisations sociales, urbaines ou non, en faveur d'une participation démocratique plus directe, ont contribué à faire reconnaître de nouveaux types de savoirs, voire d'expertises, liées à l'usage d'un lieu. Plusieurs termes gravitent autour de cette idée : les « savoirs ordinaires », les « savoirs d'usage », l'« expertise d'usage »... adossés à l'expertise technique et aux « compétences politiques », selon une typologie dressée par la sociologue Héloïse Nez¹⁷⁴. Ce savoir du quotidien est en général considéré comme complémentaire des autres types d'expertises : « c'est en tant que non spécialistes que les citoyens sont le plus souvent appelés à participer, leur savoir d'usage non formalisé ou leur « bon sens » étant censé compléter un savoir technique qui serait inadéquat s'il était isolé. »¹⁷⁵ Pour défendre le rôle des profanes dans des décisions techniques, on met en avant les qualités spécifiques de ces compétences de terrain mais également le fait qu'ils ne manquent pas des qualités d'« audace », d'« attention à la nouveauté » ou même « d'esprit d'innovation »¹⁷⁶.

La personne qui fait l'usage de quelque chose est la mieux placée pour savoir ce qui la concerne, puisqu'elle en fait l'épreuve dans sa vie quotidienne : par exemple qu'un trottoir est dangereux ou une piste cyclable impraticable, ce que le technicien ou la technicienne ne va pas forcément voir sans en faire l'expérience. Un rapport de distance s'impose alors quand il est question de participation des profanes et des usagers·ères, réservant souvent aux expert·es le « recul » et aux autres la prise avec la matérialité :

L'appui sur le savoir d'usage s'inscrit dans le paradigme de la proximité, entendu dans un triple sens. Proximité géographique tout d'abord, car le savoir d'usage est d'abord local ou micro-sectoriel. La participation va à ce niveau de pair avec des services publics plus accessibles, par exemple grâce à l'ouverture d'antennes de quartier ou la généralisation des démarches par Internet. [...] La proximité est également celle de la communication entre décideurs et usagers, telle que la portent l'« élu de terrain » ou le technicien qui gère « en contact avec le

¹⁷⁴ H. NEZ, « Urbanisme », *op. cit.*, p. 47

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 49

¹⁷⁶ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*, p. 134. Callon, Lascoumes et Barthe parlent notamment de la place des profanes dans les recherches scientifiques. Plus loin, les qualités des profanes sont encore montrées comme à la hauteur des exigences de la recherche : « Pourquoi, dans ces conditions, ne pas considérer que les profanes, alliés ou non à des experts, agissent comme de véritables chercheurs de plein air lorsqu'ils viennent mêler à eux et exiger, si cela s'avère nécessaire, plus de rigueur et de rationalité dans la gestion de la production et de l'interprétation des inscriptions, dont nous avons vu qu'elles constituent le matériau sur lequel travaillent les laboratoires ? », p. 147

terrain » plutôt qu'enfermé dans son bureau. [...] Enfin, la proximité prend parfois le sens d'une ressemblance sociologique entre décideurs et administrés.¹⁷⁷

Il est toutefois ambigu de mobiliser ces catégories de savoirs non académiques ou non techniques, tant les catégories sont poreuses. Un « savoir d'usage » peut aussi être un savoir professionnel, comme le fait d'autoconstruire¹⁷⁸. En urbanisme, Nez souligne que les savoirs d'usage sont grandement mobilisés, puisqu'ils sont ici directement spatialisés, là où « le savoir d'usage vient d'une pratique répétée d'un environnement, qui donne aux citoyens une fine connaissance de ses usages et de son fonctionnement permanent. »¹⁷⁹ Cette idée est finalement un point de débat central en philosophie politique : Dewey l'avance dans *Le public et ses problèmes*, faisant des personnes gouvernantes ou expertes une caste nécessairement trop éloignée des intérêts des gens du commun. Sintomer souligne cette filiation mais également la relative consensualité que revêt la figure du bon sens citoyen :

Elle est défendue dans des optiques autogestionnaires, mais elle a aussi depuis quelques années été fortement valorisée dans la foulée des réformes s'inscrivant dans l'esprit du *New Public Management*. Celui-ci procède à des transformations qui suivent une logique marchande, à des modifications internes du fonctionnement de l'administration et à une modification des rapports que celle-ci entretient avec ses usagers-clients, désormais admis dans le cercle des *stake-holders*. L'intégration du savoir d'usage est une ressource capitale et elle soutient un argument très fort pour la participation, parfois concédé par les théories élitistes.¹⁸⁰

En ce sens, l'orientation des politiques publiques depuis la fin des années 1990 vers davantage de partenariats publics-privés va consacrer les savoirs d'usages comme une catégorie spécifique, dont l'observation ou la captation sera intégrée au marché et aux appels d'offres. Des entreprises privées, de conseil par exemple, prennent en charge une nouvelle expertise, celle de la participation, de la consultation, de l'analyse des usages. Différents types d'acteur·trices venus de la société civile, vendant du conseil, de la communication ou encore de la médiation¹⁸¹ sont appelés pour, justement, pallier à cette distance entre citoyen·nes et politiques et *faire remonter* les usages vers celles et ceux qui les traiteront pour transformer un projet d'urbanisme ou une action publique. Ce phénomène fait exister une différence significative entre *gouverner* et *administrer*, où gouverner reste le domaine de l'expertise technique et politique lointaine, même lorsque l'usager·ère commence à avoir droit de citer. L'administration est quant à elle une gestion

¹⁷⁷ Y. SINTOMER, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n° 31, n° 3, Presses de Sciences Po, 17 septembre 2008, p. 115-133

¹⁷⁸ M.-H. BACQUE, « Gouvernance et urbanisme de participation », dans V. Biau et G. Tapie, *La fabrication de la ville: métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille, France, 2009, p. 27

¹⁷⁹ H. NEZ, « Urbanisme », *op. cit.*, p. 54

¹⁸⁰ Y. SINTOMER, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *op. cit.*

¹⁸¹ A. MAZEAUD et M. NONJON, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, France, Éditions du Croquant, 2018

de l'existant. La participation reste cantonnée « dans la proximité ou le sectoriel, ce qui permet aux théories élitistes de l'intégrer »¹⁸².

C'est ce qui permet de construire une critique du rabattement du vocabulaire de l'usage sur celui de la participation politique :

Légitimant des projets politiques contrastés voire contradictoires, l'appel aux savoirs citoyens peut être un moyen de cantonner les habitants à la question des usages, en laissant la voie libre à l'expertise technique des responsables officiels, ou de mettre en avant une contre-expertise citoyenne. [...] La perspective est, en effet, radicalement différente si les citoyens sont considérés comme porteurs d'un seul savoir d'usage, lié à l'utilisation pratique d'un espace, ou comme étant dotés de savoirs plus spécialisés, et donc capables de produire des contre-expertises techniquement fondées.¹⁸³

La valorisation de l'usage est-elle finalement en tension avec la contribution démocratique plutôt que d'être une porte d'entrée vers davantage de démocratie dans les projets urbains ? Il semble dans la perspective de la professionnalisation de la participation que l'usage appartienne à l'existant, au déjà-là, quand le politique s'occupe de la projection, ce qui contribue à marquer - et même à légitimer - une différence entre des élites capables d'une telle projection et les usager·ères empêché·es de le faire par leur quotidienneté. Il y a en tous cas des distinctions importantes à faire, intégrant des notions qui rendent la personne usagère active dans la transformation des lieux. Par exemple la distinction entre le savoir d'une personne habitante ou citoyenne. Dans le premier cas, il s'agit d'« un savoir spécifique lié à l'usage quotidien d'un lieu de vie » quand le second « inclut un ensemble plus large de savoirs sociaux et politiques »¹⁸⁴. Mettre en avant une « expertise d'usage » plutôt qu'un « savoir d'usage » pourrait également avoir ce rôle, investissant les citoyens et citoyennes dans la discussion à égalité avec les autres types d'expertises¹⁸⁵. En urbanisme, ce vocabulaire témoigne d'une double dynamique : la prise en compte des usages est devenue indispensable, éthiquement comme légalement, mais les cloisons entre les rôles des différents types d'acteur·trices s'épaississent à mesure qu'on multiplie les profils autour de la table d'un projet en construction. Parmi ces profils, de nouvelles professions viennent ajouter un échelon dans l'expertise, celle de l'observation des usages et la concertation des usager·ères. L'existence de ces professions contribue à faire de l'usage un objet à part entière, avec les codes s'y rapportant, ce qui vient à son tour brouiller les pistes de ses liens avec la participation démocratique.

¹⁸² Y. SINTOMER, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *op. cit.*

¹⁸³ H. NEZ, « Urbanisme », *op. cit.*, p. 9

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 10

¹⁸⁵ Y. SINTOMER, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *op. cit.*

2.2 Itinéraire des dispositifs de démocratie participative

L'INSTITUTIONNALISATION DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE URBAINE

La démocratie participative et l'observation des usages en urbanisme sont deux champs différents qui convergent dans le processus de leur professionnalisation. Parallèlement, les professions de l'architecte et de l'urbaniste évoluent, intégrant ces compétences autour de l'approche sensorielle ou de la concertation avec les habitant·es. Cette évolution est une réponse aux nouvelles demandes publiques, elles-mêmes issues de rapports de force et de négociations avec les mobilisations sociales en faveur d'une démocratie participative pour l'aménagement urbain.

Le Parti Socialiste et le Parti Communiste Français intégreront en effet dans leur programme pour les élections municipales de 1977 des volets sur la démocratie participative¹⁸⁶. « Sur le terrain, cela se traduit par une valorisation systématique de l'activité associative, la mise en place de commissions extra-municipales et l'expérimentation de comités de quartiers. »¹⁸⁷. Si « les premières instances basées sur le quartier relèvent d'un mouvement ascendant, [...] mises en place à l'initiative des habitants et des associations »¹⁸⁸, la politique de la ville des années 1980 est une avancée importante en France pour l'institutionnalisation de la démocratie participative en urbanisme. Sous le gouvernement socialiste, elle s'institutionnalise au sein de comités de consultations extérieurs, à travers des partenariats créés avec des « sociologues militants », comme Michel Anselme, pour jeter les fondements d'une nouvelle politique urbaine qui se voulait ouverte à la participation du public¹⁸⁹.

La politique de la ville et la rénovation des quartiers de grands ensembles sera en effet l'occasion d'expérimenter ces nouveaux dispositifs, et l'impératif de consultation et de concertation verra se constituer « au sein des administrations une catégorie d'intermédiaires sociaux chargés d'animer les opérations de participation au service des villes (chefs de projets de quartier de contrat de ville) »¹⁹⁰. Mazeaud et Nonjon soulignent également la rédaction de la première loi consacrant un droit pour les habitant·es à participer aux projets d'aménagement les concernant, la loi Bouchardeau, en 1983. Tout comme la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) de 2000 qui renouvellera ce droit à la participation en urbanisme, elle l'énonce sans lui donner de cadre précis ni opérationnel¹⁹¹. Entre temps, le thème de « la crise de la représentation » prend de l'ampleur dans les années 1990 ; les politiques environnementales se

¹⁸⁶ A. MAZEAUD et M. NONJON, *Le marché de la démocratie participative*, *op. cit.*, p. 45

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 46

¹⁸⁸ H. NEZ, « Urbanisme », *op. cit.*, p. 20

¹⁸⁹ A. MAZEAUD et M. NONJON, *Le marché de la démocratie participative*, *op. cit.*, p. 53

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 54

¹⁹¹ H. NEZ, « Urbanisme », *op. cit.*, p. 20

développent conjointement avec les consultations du public, depuis les comités d'éthiques à la création d'une « conférence de citoyens » sur les OGM¹⁹². Tout cela concourt à poser les jalons de ce qui sera qualifié d'« impératif délibératif »¹⁹³ de l'action publique, qui continue de s'exprimer dans les politiques nationales ou municipales. En termes d'urbanisme par exemple, la loi Lamy de 2014 qui rend obligatoires les conseils citoyens dans le cadre des projets de renouvellement urbain en quartiers Politique de la ville ajoute un nouveau vocabulaire dans la législation : celui de la *coconstruction*, terme avec lequel nous avons introduit notre travail.

Le secteur associatif est resté un maillon essentiel de ce processus d'institutionnalisation. Militantes et principalement issues des mouvements habitants eux-mêmes, les associations se voient proposer, en vertu de leur expertise en la matière, de travailler pour ces collectivités. Aujourd'hui certaines de ces associations font pleinement partie de l'offre de la participation, comme prestataires par exemple¹⁹⁴. Mais c'est également toute une « nébuleuse » d'acteurs et d'actrices qui répondent au marché de la démocratie participative qui s'est ouvert à partir des années 1980, où la concertation en urbanisme occupe une place de premier choix¹⁹⁵.

LA PROFESSIONNALISATION DE L'OBSERVATION DES USAGES ET DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Logiques partenariales et ouverture d'un marché de la démocratie participative

Certains partenariats entre l'action publique et les militant·es pour davantage de démocratie participative se sont ainsi noués avec des personnes issues du monde de la recherche, mettant à contribution des luttes de quartier leur double expertise, savante et militante. Ces « militant·es-chercheur·es » remplissent le rôle de ce qui deviendra une nébuleuse professionnelle autour de la question des usages, du développement social, du terrain ; ils « inventent là un métier de consultant »¹⁹⁶, sans nécessairement le savoir. Pour Mazeaud et Nonjon, cette professionnalisation est à mettre dans le contexte plus général de l'essor des logiques managériales, qui ne se cantonnent pas au champ de la démocratie participative. En effet, si l'action publique fait appel à des consultant·es en tout genre, c'est dans le cadre néolibéral de la désexpertise de l'État qui a alors recours à la multiplication de « formes contractuelles et partenariales dans l'action publique, en particulier urbaine »¹⁹⁷. Les types d'acteurs et d'actrices autour de la table d'un projet se multiplient, en même temps qu'on insiste sur la « satisfaction de

¹⁹² A. MAZEAUD et M. NONJON, *Le marché de la démocratie participative*, op. cit., p. 58

¹⁹³ L. BLONDIAUX et Y. SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, n° 63, n° 1, Collège international de Philosophie, 24 avril 2009, p. 28-38

¹⁹⁴ A. MAZEAUD et M. NONJON, *Le marché de la démocratie participative*, op. cit., p. 12-13

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 19

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 53

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 22

l'usager »¹⁹⁸. Un marché s'ouvre alors pour l'animation des discussions et des négociations, pour la gestion des équipes partenariales de plus en plus complexes. Ce qui pousse les bureaux d'études urbaines à se considérer comme des facilitateurs du dialogue autour de projets. L'évolution est significative quand on pense au métier d'urbaniste comme porteur d'une vision urbaine éclairée, mais contribue également à brouiller l'évaluation de la portée démocratique des projets urbains.

En effet, le management et la participation comme valeurs démocratiques se retrouvent tous deux sur le terrain de la mise en dialogue, de la délibération, de la décentralisation. C'est donc sur quelques valeurs communes comme celles-ci qu'a pu se construire un tunnel sémantique entre, d'une part, la participation issue d'une pensée de l'autogestion et de l'émancipation sociale et, d'autre part, le monde du management néolibéral. Les deux pôles attestent d'une certaine vision de l'horizontalité et peuvent donc se revendiquer comme démocratiques. Une différence significative persiste toutefois : dans le cas du management néolibéral, ce dialogue met sur le même plan les acteur·trices économiques et leurs intérêts avec ceux des usager·ères. Cette mise en commun du vocabulaire de la participation peut être donc source de malentendus entre les différents types d'acteurs et d'actrices, notamment lorsqu'intervient des groupes militants et associatifs qui souhaitent s'emparer de l'opportunité de la « coconstruction » prévue dans de nouveaux textes de loi relatifs au renouvellement urbain. Sans compter une part volontaire de récupération du vocabulaire militant en vue d'une meilleure acceptabilité sociale de certains projets. Ce terme s'applique en effet ainsi aussi bien à un projet urbain qu'à une action publique avec leurs acteurs et actrices d'horizons très différents, venus du privé et du public, proposant une expertise technique ou sociale. La coconstruction d'un projet urbain témoigne donc de dynamiques qui peuvent être radicalement opposées tout en faisant la promotion plus consensuelle de la décentralisation du pouvoir décisionnel. L'anecdote du désaccord sur le sens du terme entre les APU de la Villeneuve de Grenoble et la maîtrise d'ouvrage que nous avons évoqué en introduction en témoigne.

Au centre de ces rapprochements (qui sont aussi le résultat d'instrumentalisations) entre logiques participatives et managériales, on trouve l'ouverture d'un marché pour une multiplicité nouvelle d'acteurs et d'actrices. Mais surtout, la place faite pour leur indétermination en termes de statuts, compétences, moyens d'action. Ces nouvelles professions existent car les commandes publiques incluent des services relatifs à la question des usages des habitants·es sous des formes très variées :

Au-delà de ces profils, les prestations et activités proposées par ces professionnels sont tout aussi foisonnantes, répondant à toutes sortes de

¹⁹⁸ *Id.*

situations de commande potentielle : « proposer en amont du projet de réaliser une radiographie du contexte, des impacts et des enjeux du futur aménagement », « connaître les besoins et évaluer la satisfaction des habitants », « mettre en place des outils de communication citoyenne », « former des modérateurs de discussion ». Toutes ces prestations sont l'occasion de développer des outils participatifs très disparates : baromètres de la concertation, ateliers de travail urbain, balades urbaines, rencontres délibératives, théâtre-forum, conférences de citoyens, dispositifs d'auto-médiatisation, etc.¹⁹⁹

Sous ce « foisonnement », nous le répétons : il y a une certaine existence, une certaine épaisseur de la notion d'usage dans l'aménagement urbain qui brille là aussi par son indétermination, et qui donne naissance à la fois à la nécessité pour les urbanistes de devenir des expert·es des usages (sans prendre nécessairement la peine de les définir) et à l'ouverture sur les questions de démocratie participative.

Observer les usages : le travail sociologique dans les bureaux d'étude

L'urbanisme doit donc désormais traiter le déjà-là dans la plupart des projets. C'est un fait intégré dans les commandes publiques, qui demande donc au métier d'évoluer, d'intégrer des compétences relatives à l'observation et la prise en compte du contexte géographique, territorial, sociologique, patrimonial, paysager, culturel, etc. Des professionnel·les issu·es du monde la recherche travaillent désormais, sous différentes formes de contrat (salarial, autoentreprise, consultanat...), avec des bureaux d'études urbaines, agences d'urbanisme et d'architecture, maîtrises d'ouvrage, promoteurs immobiliers. L'intégration de la sociologie par exemple dans les études urbaines est de plus en plus courante et fait l'objet d'attentes dans les commandes publiques de natures variées.

Nous avons consulté à titre d'exemple trois cahiers des charges d'appels d'offres récents, entre 2017 et 2020 faisant référence aux compétences relatives à la sociologie pour tenter de cerner les attentes des collectivités autour de la question des usages. Pour un projet d'étude sur un périmètre de « cœur de ville » à Grenoble, il est ainsi demandé que soit intégré dans l'équipe un·e « anthropologue et/ou sociologue et/ou compétences similaires » dont la mission serait l'« observation des pratiques et des usages de l'espace, prospective sur les équipements publics et l'évolution des usages ». Même chose pour la présentation pour le dialogue compétitif du projet de renouvellement urbain du quartier de la Mosson à Montpellier, où la personne représentant cette compétence doit justifier d'une expérience dans

l'appui à la programmation et à la conception urbaine dans le contexte de quartiers politique de la Ville. Travail d'équipe pluridisciplinaire sur l'identité du territoire et sa perception (actuelles et futures), sur les usages qu'en font ses habitants et ceux de la métropole (visiteurs ou susceptibles de s'y installer), sur

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 17

la méthodologie du projet urbain, sur le jeu d'acteurs et la place des habitants dans la démarche projet (analyse, médiation pour une construction collective du projet, mise en dynamique)

Une autre étude type « cœur de ville » dans une ville de taille moyenne, Lure (Bourgogne Franche-Comté) précise qu'il est possible mais non obligatoire d'intégrer un sociologue « en capacité de prendre en compte les besoins de ceux qui utilisent les espaces, qui pratiquent le centre-ville de Lure ». La sociologie dans les études urbaines semble donc servir à comprendre les usages existants pour mieux adapter les projets, répondre aux attentes, « favoriser au mieux les articulations entre projet spatial et projet social »²⁰⁰. La durabilité des projets est en jeu, au sein d'un discours devenu courant : les nouveaux aménagements seront mieux acceptés et gagnent en pertinence si leur conception est issue de ce travail d'observation, s'ils s'insèrent dans une vie quotidienne déjà faite de besoins, de repères, et s'ils peuvent être appropriés²⁰¹.

Ce type de mission est, dans les cas des commandes présentées ici, l'objet d'une certaine phase des projets, la plupart du temps préalable, qu'elle soit « diagnostic » ou « stratégique » ; on la trouve plus rarement dans la partie opérationnelle des projets²⁰². La prise en compte de ce diagnostic ne fait toutefois que rarement l'objet d'un processus contractualisé, laissant assez libre l'interprétation possible de ses résultats dans un projet par l'équipe et la maîtrise d'ouvrage en charge de l'étude. De plus, la multiplication des acteurs et actrices autour d'un projet a pour conséquence la création des canaux intermédiaires entre ce diagnostic et le travail « en chambre », ce qui aboutit à rendre parfois peu lisible ce cheminement. C'est en partie pour cette raison que la contribution des sociologues et de cette pratique sociologique à un surplus de démocratie dans les projets urbains est contestée :

Les sociologues y contribuent [au dialogue entre la population et les dirigeants] d'une certaine manière puisqu'ils sont à l'écoute de la population et qu'en « traduisant » ses discours ils leur donnent une certaine légitimité scientifique. Mais dans ce cas les habitants sont dépossédés de leur parole par les sociologues. Le principal problème n'est pas de communication mais de pouvoir : même éclairés sur les « besoins » de la population, les aménageurs continuent à ne pas y répondre. Ainsi entendue, la sociologie au service de l'aménagement urbain est vite apparue comme un leurre.²⁰³

Mais cette remarque ne prend pas en compte un phénomène assez répandu lorsqu'il est question d'intégrer des sociologues ou apparenté·es dans les équipes de projet : leur rôle, s'il est bien

²⁰⁰ COLLECTIF, ASSOCIATION DES CONSULTANTS EN AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, « Quelle place pour le sociologue ? », *Urbanisme*, n° 398, Automne 2015, p. 32-34

²⁰¹ Cette rhétorique est utilisée en retour par les bureaux d'étude dans leurs candidatures aux appels d'offres. Un exemple de ces réponses faite par PDV, mobilisant l'idée d'une durabilité par l'appropriation et des usages vertueux enclenchés par la participation et la concertation, figure en Annexe 8.

²⁰² La question des usages n'est pas absente des phases opérationnelles, mais elle se transforme en d'autres types de missions, d'animation par exemple, où le consultant (sociologue, anthropologue,...) se met au service du projet déjà travaillé plutôt que de participer à en dessiner les contours en fonction des usages existants.

²⁰³ M. BLANC, « L'invention de la démocratie locale », *op. cit.*

souvent à un moment donné de dresser un portrait d'une population et de ses interactions avec l'environnement urbain, les équipements, les commerces ou encore les services publics, est aussi désormais souvent couplé avec des pratiques d'interactions avec les usages. Ateliers, immersions, ou encore balades urbaines servent non seulement à « faire émerger » une parole et des pratiques mais aussi à les mettre en scène, en débat, et donc à faire également de la concertation, de la participation. Les commandes publiques que nous avons évoquées ont ainsi tendance à ne pas faire la distinction entre ces deux choses, pourtant très différentes si on les aborde du point de vue de la démocratie participative. S'en suit une adaptation des professionnel·les, pas nécessairement sociologues de formation, et qui concerne aussi directement les architectes et les urbanistes, autour d'une double compétence peu définie : relever et concerter les usages. C'est ce qui nous a menées, ma collègue et moi au sein de l'agence d'urbanisme PDV à rédiger les questionnaires, faire des résultats d'enquête de terrain quand nous proposons initialement plutôt de l'animation autour des projets urbains et leur concertation. Nous ne sommes sociologues ni l'une ni l'autre. Mazeaud et Nonjon relèvent également d'autres disciplines desquelles peuvent venir ces nouveaux types d'acteurs et d'actrices, comme la communication et le management.

Accompagner, concerter les usages

Ainsi la deuxième facette du travail de l'usage en urbanisme est la concertation, l'animation d'une parole habitante, soit sur son lieu de vie tel qu'il existe, soit sur le projet d'aménagement. Cet aspect du travail de l'usage est directement issu du « marché de l'emploi de spécialistes de la démocratie participative » intégré dans « un marché de services participatifs dans lequel des prestations, intellectuelles mais aussi logistiques, s'échangent comme rémunération entre commanditaires (essentiellement publics) et prestataires privés pour concevoir, animer ou évaluer les dispositifs participatifs »²⁰⁴. Un certain nombre de consultant·es d'horizons différents viennent répondre à cette demande pour animer les dispositifs de concertation. Les urbanistes et architectes doivent également avoir des compétences sur le sujet sans être sociologues eux-mêmes, en conséquence de l'institutionnalisation du droit à la participation dans les projets d'aménagement :

Pour partie dépossédés de leur expertise technique par les bureaux d'études et les maîtres d'ouvrage, les architectes et urbanistes, notamment les plus jeunes, exclus des commandes publiques, tentent de se construire une légitimité nouvelle en se positionnant comme des relais privilégiés pour exprimer la « demande sociale » et réciproquement traduire le langage de la planification urbaine. Ces acteurs trouvent dans les démarches participatives un nouveau

²⁰⁴ A. MAZEAUD, « Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 79, Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 5 octobre 2012, p. 18

débouché professionnel et contributeur à la production et à la diffusion d'outils participatifs, comme les ateliers d'urbanisme.²⁰⁵

Pour cette raison, un certain nombre de collectifs d'architectes a pu voir le jour depuis les années 1990²⁰⁶, pour lesquels la pratique participative devient inhérente au travail architectural. Souvent appelés pour des aménagements d'espaces publics et des occupations temporaires, ces collectifs ont une certaine pratique de la *mise en scène* et l'animation des usages. Ils créent pour l'espace du marché public de la participation une esthétique, une communication qui lui est propre. C'est pourquoi ils interviennent le plus souvent sur des petites échelles²⁰⁷ qui permettent une meilleure appréhension de cette participation. Souvent animés par une volonté forte d'apporter du sens dans leur travail et de la démocratie dans les projets urbains au-delà de la commande, ces collectifs mobilisent des outils très divers comme la communication, la coconstruction de mobilier urbain, l'animation de réseaux, l'événementiel.

Certaines agences d'urbanisme intègrent également de nouvelles compétences au sein de leur entreprise pour pouvoir répondre directement aux volets concertation des appels d'offres. C'est le cas avec PDV, qui a notamment créé mon poste le temps de ma Cifre pour cette raison. En tant qu'assistante de projet concertation et avec mon master de philosophie, j'ai également dû m'inventer tour à tour organisatrice d'événements, communicante, créatrice d'ateliers de concertation, sociologue récoltant des données lors de micros-trottoirs, observatrice d'usages. Pour répondre à des appels d'offres, j'ai mis en scène cette large palette d'outils²⁰⁸, ou cherché des partenariats susceptibles de nous distinguer des concurrent·es, par exemple avec une compagnie de théâtre pour animer la concertation sur les aménagements d'un espace public.

Lorsque l'on cherche un discours qui permettrait d'homogénéiser ces expériences, il semble que l'on tombe vite sur de très grandes généralités sur le vécu, l'humain, la vie quotidienne que ce type de marché vise à *remettre au centre* d'un projet urbain. Par exemple autour du Réseau AMU (Assistance à Maîtrise d'Usage) qui se définit comme : « un groupe de professionnels qui partagent des expériences et des connaissances au service de l'innovation méthodologique et organisationnelle, afin de remettre l'humain au cœur du projet immobilier et du cadre de vie bâti »²⁰⁹. Mazeaud et Nonjon parlent en ce sens d'une « dilution du sens politique de la démocratie participative dans les procédures supposées l'incarner », parmi lesquelles nous

²⁰⁵ A. MAZEAUD et M. NONJON, *Le marché de la démocratie participative*, op. cit., p. 55

²⁰⁶ Voir notamment F. CHIAPPERO, *Du Collectif Etc aux « collectifs d'architectes » : une pratique matricielle du projet pour une implication citoyenne*, thèse de doctorat, Aix-Marseille, 2017. Pour citer quelques-uns de ces collectifs : Bruit du Frigo, le collectif Etc, Yes We Camp, Pourquoi Pas ?!, ou encore l'Université Foraine.

²⁰⁷ É. MACAIRE, « Des architectes à l'épreuve de la participation », dans F. De Coninck et J.-F. Deroubaix, *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, éditions de l'Oeil d'Or, Paris, 2009, p. 135-147

²⁰⁸ Voir Annexe 8.

²⁰⁹ « Bâtiment | Assistance à maîtrise d'usage », sur *Assistance à maîtrise d'usage*, (en ligne : <https://www.reseau-amu.fr/> ; consulté le 7 octobre 2020)

identifions l'omniprésence de la notion d'usage et sa confusion avec la démarche initialement politique de concertation ou participation. « Une participation mise au service de la flexibilité économique permettant d'étendre la légitimité de l'ordre marchand »²¹⁰ disent ailleurs les sociologues Marc Breviglieri et Stéphanie Gaudet. Ce qui permet de réaffirmer notre enjeu, qui est celui de reprendre les concepts et idées qui jaillissent encore dans cette mise en marché de la démocratie pour espérer résoudre ses apories. Que garder de cette évolution vers la prise en compte de l'usage comme élément de démocratie ? C'est la question que nous devons nous poser dans le reste de cette partie pour pousser à la définition de la participation à l'urbanisme, dans la projection d'un modèle social qui ne serait plus dominé par les logiques de marché, modèle social que Lefebvre esquisse dans sa société urbaine idéalisée, au-delà des séparations entre la vie, l'engagement politique, et les formes urbaines.

²¹⁰ M. BREVIGLIERI et S. GAUDET, « Les arrières-scènes participatives et le lien ordinaire au politique », *Lien social et Politiques*, n°71, Anjou, Québec : Éd. Saint-Martin ; Rennes : Presses de l'EHESP, 2014, p. 3-10

Conclusion

La construction du champ des études urbaines et la pratique de l'urbanisme font exister l'usage, en s'intéressant tous deux à la portée de ce que font les usagers et usagères de la ville à l'espace en dehors de la planification. Le contexte universitaire ainsi que le fonctionnement des marchés publics façonnent petit à petit l'idée de l'usage de la ville, à partir d'une charge critique et politique. C'est là la trajectoire d'un bouleversement épistémique mais aussi politique : donner la place aux habitant·es dans ce qu'ils et elles *savent* de leur expérience de la ville mais aussi dans ce qu'ils peuvent en penser. Formuler une décision collective, gérer des espaces ensemble, c'est la perspective d'un urbanisme démocratique, qui ne correspond pas seulement à la question des usages.

L'urbanisme des usages serait donc un urbanisme réformé, amélioré depuis la période de la révolution industrielle. Un urbanisme qui ne projette plus les *bons* usages dans un ailleurs utopique mais qui ménagerait le déjà-là et l'accompagnerait vers d'autres possibilités. C'est également l'objectif d'un urbanisme démocratique ; l'attention aux usages et la démocratie ont en commun le souci de prendre acte du terrain. Mais l'un et l'autre ont toutefois deux manières d'approcher ce terrain. Étudier les usages et en tirer des leçons n'est pas la même chose que de créer des espaces de confrontation des usages pour dessiner des règles communes à ceux-ci. Faire exister l'usage et l'usager·ère, c'est toutefois un geste politique. C'est en effet faire exister un sujet jusque-là « écrasé » : personnes dominées, ouvriers et ouvrières, citadins et citadines défavorisées, qui subissent la ville plutôt que d'en jouir, mais qui se fraient par un usage créatif des lieux les bribes d'un avenir meilleur. Cet usage est le signe d'une (re-)conquête qui demande à être plus amplement réalisée. Sa forme pure, celle qui ne connaît aucune intervention de l'extérieur – par la planification urbaine, la répression, ou même la lutte des classes – peut alors être projetée par l'imaginaire. Que serait la ville de la valeur d'usage, et de la valeur d'usage seule ? À quels codes esthétiques correspond-elle ? En vertu de quelle généalogie des idées, de quels itinéraires des utopies que l'on partage ?

La valeur d'usage se mesure par les possibilités sociales d'interactions avec un objet, et donc par la participation à cette valeur ; aussi à travers l'exploration de ces esthétiques, de ces imaginaires, nous sommes toujours à la recherche d'une définition de la participation aux formes urbaines. Nous proposons donc pour la suite une explicitation théorique de ce règne de l'usage sur la ville, pour voir comment existe le projet démocratique en son sein.

Chapitre 2

De la participation à l'urbanisme à l'usage de la ville (et vice-versa)

« La pratique spatiale d'une société secrète son espace ; elle le pose et le suppose, dans une interaction dialectique ; elle le produit lentement et sûrement en le dominant et en se l'appropriant. À l'analyse, la pratique spatiale d'une société se découvre en déchiffrant son espace. »

Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, p. 48

Si nous nous sommes intéressées jusque-là à un sens positif de l'usage au sein des pratiques autour de la participation à l'urbanisme, l'usage, comme la routine et l'habitude, peut être aussi renvoyé du côté du conservatisme. Il s'agirait d'une défense de ses intérêts individuels ou d'une crispation face au changement ; on lui oppose alors le progrès de la vie civique, réfléchi et concertée. L'usage conservateur est d'ailleurs celui qui est supposé dans les critiques des théories de la participation à l'urbanisme : le point « Nimby » (pour *Not In My Backyard*, pas dans mon jardin) est ainsi utilisé pour pointer ce qui serait des réflexes individualistes de la part des habitants et habitantes, réticent·es face à des projets d'infrastructures près de chez eux. L'expression « point Nimby » est donc utilisée, péjorativement, dans l'idée qu'un projet est nécessaire à un développement global ou territorial, et pour parler de la résistance de riverain·es qui souhaitent perpétuer leur propre usage de ce territoire comme d'un grain de sable dans la machine de l'intérêt général.

Il serait donc faux d'affirmer que soudainement, l'urbanisme institutionnel valorise l'usage quel qu'il soit. C'est tout l'enjeu de la dualité, fondatrice mais pas réductrice, du débat autour des modes de décisions en urbanisme, entre transformations de la ville immanentes à la vie de celle-ci et transformations extérieures par la planification, l'application d'une théorie calquée sur une réalité après-coup. La production de l'espace urbain oscille toujours entre ces deux processus, est toujours nécessairement une composition de l'un et de l'autre ; nous ne cherchons pas ici à les caractériser selon un rapport d'immanence ou d'intervention et modelage extérieur mais nous nous intéressons à ce qui fait qu'à tel ou tel moment, l'un ou l'autre est valorisé, en vertu de quoi, et comment se justifie cette compréhension d'un modèle politique qui s'appuierait sur

l'immanence, l'usage, la pratique. La valorisation de l'immanence, en tant que processus de production qui se ferait de lui-même selon ses propres propriétés et énergies internes, présente souvent celle-ci comme portant d'emblée un projet démocratique²¹¹.

La question de l'usage pour Lefebvre est par exemple dépendante d'un projet révolutionnaire capable d'engendrer la société urbaine du droit à la ville. Portant la question de l'œuvre, et donc de la traduction d'une puissance d'agir en surgissement d'un objet – ici, une forme urbaine – sa manière de l'aborder, comme faisant partie d'une *praxis* qui par dialectique transforme la vie quotidienne, contient l'ambiguïté du rapport entre usage, immanence et révolution, projet politique d'auto-organisation. Appliquée à l'urbanisme, la contradiction se résume ainsi : la société urbaine est-elle celle qui garantit, par ses formes issues de théories architecturales et urbaines critiques du fonctionnalisme, une liberté d'usages, plutôt qu'une prescription contraignante de ceux-ci, ainsi qu'une possibilité effective et égalitaire de jouir des bienfaits de la ville ? Ou bien est-elle celle qui permet à des personnes usagères d'être elles-mêmes créatrices d'œuvres urbaines, de comprendre la pratique de la ville comme pouvant nourrir une forme de démocratie contributive ?

Si nous mettons en exergue ce problème autour de l'usage chez Lefebvre, c'est que nous trouvons les échos de cette contradiction bien au-delà des discussions théoriques en philosophie ou en urbanisme. Discuter des concepts chez le philosophe qui semble avoir le plus influencé la compréhension institutionnelle et militante de la démocratie en urbanisme est donc la méthode d'exploration du sens de l'usage que nous choisissons ; nous aurons toutefois soin de l'élargir à d'autres auteurs et autrices qui s'en sont emparés. Nous souhaitons déceler et mettre en évidence les chemins entre la formulation d'une société urbaine de la valeur d'usage chez Lefebvre et les liens faits entre participation à l'urbanisme et usage de la ville dans un rayon plus large, entre imaginaires militants et institutionnels, socialistes, libertaires et libéraux. Il nous semble en effet que derrière des objectifs politiques très différents, des faisceaux d'imaginaires convergent vers l'idée que la bonne manière de transformer la ville est de le faire selon ses énergies propres, selon une organicité fantasmée où la vie se déploie en créant un environnement qui lui est adapté ; que l'urbanisme comme planification et organisation de la production dévoie cette organicité. Nous comprenons les imaginaires comme Castoriadis, en tant qu'« articulations dernières que la société en question a imposées au monde, à elle-même et à ses besoins, les schèmes organisateurs qui sont les conditions de représentabilité de tout ce que cette société peut

²¹¹ Nous abordons dans ce chapitre certains imaginaires illustrant ce propos, notamment concernant une valorisation, qui peut être partagée par des libéraux comme des libertaires, du bidonville, où l'utilisation de ressources endémiques et l'autoconstruction peuvent être interprétées comme les signaux d'autonomie et d'auto-organisation en regard des prescriptions normatives de l'habitat formel.

se donner »²¹². Ces éléments d’imaginaires contribuent à construire un lien entre usage de la ville et participation à celle-ci, diluant parfois la charge politique de cette participation, sur laquelle nous nous pencherons davantage dans les chapitres à suivre.

La valorisation d’une transformation de la ville immanente aux groupes sociaux fait surgir un certain nombre d’ambiguïtés : comment réfléchit-on, quand on est urbaniste, au retrait du planificateur, à la ville qui se fait *toute seule* ? Comment peut-on encore tenir la position d’expert·e d’une ville « cousue main »²¹³ ? Quelle est cette imagerie positive d’une ville spontanée, intuitive, qui peut côtoyer l’idée qu’il existe aussi un point Nimby, un usage conservateur qui manque de recul ? Il nous a semblé que ces réflexions sont très présentes dans la pratique urbanistique observée pour ce travail de thèse, entre bouleversements épistémologiques autour de l’idée de l’expert·e, due notamment à la généralisation des thématiques du développement durable et la circulation des idées de sobriété, localité, participation citoyenne... et enjeux de se démarquer dans la mise en marché des bureaux d’étude, des expertises, des interventions participatives et architecturales, etc. La mobilisation par ces milieux, dépendants d’éléments de communication, de ces imaginaires disparates et représentations communes, nous pousse à expliciter ces derniers, en dessiner une certaine généalogie, et découvrir par eux les bribes de projets politiques qui devraient nous permettre de mieux pouvoir définir ce que serait un urbanisme démocratique.

1. Lefebvre et la participation à la vie urbaine

1.1 Valeur d’usage et valeur d’échange

Chez Lefebvre, on trouve le terme « usage » principalement dans l’expression « valeur d’usage », issue de l’économie, qu’il utilise au sens marxien, c’est-à-dire pour parler de l’utilité d’un objet et en opposition à la valeur d’échange. Pour lui, le passage de la valeur d’usage à la valeur d’échange, qui convertit une utilité concrète en abstraction, est constitutif de l’histoire de l’urbanisme mais porte également sa propre contradiction. En introduction du DV, il propose ainsi de développer la thèse suivante :

*la ville et la réalité urbaine relèvent de la valeur d’usage. La valeur d’échange, la généralisation de la marchandise par l’industrialisation tendent à détruire en se la subordonnant la ville et la réalité urbaine, refuges de la valeur d’usage, germes d’une virtuelle prédominance et d’une revalorisation de l’usage*²¹⁴.

²¹² C. CASTORIADIS, *L’institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 215

²¹³ Selon l’expression utilisée par la coopérative de programmation et prospective urbaine Le Sens de la Ville ; « Le Sens de la Ville – La Scop de la ville cousue main », (en ligne : <https://lesensdelaville.com/> ; consulté le 13 janvier 2021)

²¹⁴ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 4 (italiques dans le texte)

La dialectique historique que Lefebvre applique ici à la ville suggère que celle-ci ne pourra être réduite en dernière instance à une seule valeur d'échange, ce que le capitalisme tente quand même de faire. Cela veut-il dire qu'il y a une spécificité de la ville en tant qu'elle ne peut être intrinsèquement *que* de la valeur d'usage ? Si nous tentons de comparer avec un objet qui peut être évalué selon sa valeur d'usage ou selon sa valeur d'échange, comme l'habit ou la toile de coton que Marx prend en exemple dans la première section du *Capital*, leur valeur d'échange est toujours indexée quelque part sur le fait que ces objets ont une utilité, et donc une valeur d'usage ; mais que tout ce qui est utile à l'homme n'est pas présent tel quel dans la nature, la production doit être alors organisée autour de la division du travail et de la manufacture. Le travail peut alors être échangé contre un autre de nature très différente. L'habit en tant qu'il peut être porté conservera semble-t-il toujours sa valeur d'usage, qui est en quelque sorte *recouverte* sous la valeur d'échange. Pourquoi Lefebvre insiste-t-il alors sur le fait que la ville relève de la valeur d'usage ?

La ville est un ensemble d'objets très divers, dont certains sont impliqués économiquement à peu près de la même manière que la toile de coton et l'habit ; c'est le cas de la valeur foncière par exemple. La matérialité de la ville s'intègre dans un système économique qui répond aux mêmes principes du marché plus global, générant toutefois ses propres effets : la rareté, quand l'espace est censé être abondant, se crée malgré tout par la spéculation sur la construction du logement et le gain de valeur des endroits prisés (quartiers et territoires favorisés)²¹⁵. Pour une même valeur d'usage, ici habiter, la valeur d'échange peut connaître des écarts importants. C'est donc vrai du logement, ou de l'activité économique, qui ont tous les deux à faire avec une forme de privatisation de l'espace ; or la ville est également faite de ses espaces et équipements publics, lieux d'usage par excellence. Au-delà de l'échange en valeur monétaire dans le cadre d'un marché public, des budgets des municipalités constitués en partie par l'impôt, (ce qui montre qu'il y a aussi une valeur marchande derrière la construction et l'entretien de ces espaces et bâtiments), l'espace public présenté comme une marchandise par l'extension du domaine de la valeur d'échange soulignée par Lefebvre permet alors de montrer d'autres processus que l'exclusion d'un bien par la capacité économique.

Cette exclusion est la cible du DV. Lefebvre souhaite avant tout percer l'apparente transparence de l'espace urbain, qui ne fait rien d'autre que se donner à voir, tout en occultant les rapports sociaux, les « ordres » qui sont projetés sur elle et en elle, ce qui rend encore plus efficace ce que cet espace urbain peut dicter aux comportements des citoyen·es : en « voilant » « leurs rivalités et conflits » et en traduisant des « consignes d'action » en « emploi du temps »,

²¹⁵ David Harvey, géographe marxiste et lefebvrien, résume les effets de la rente sur la géographie dans l'ouvrage suivant : D. HARVEY, *Géographie de la domination : capitalisme et production de l'espace*, N. Vieillescazes (trad.), Paris, France, Éditions Amsterdam, 2018

l'espace urbain hiérarchise les lieux mais aussi leurs occupant·es²¹⁶. Cette hiérarchie s'attaque donc en premier lieu à l'usage pour que, derrière la simple utilité et utilisation de l'espace urbain, il y ait à la fois un contrôle des comportements et l'assignation à une place sociale. Ainsi les dominant·es, qui sont la « minorité de libres citoyens, possesseurs des lieux et en jouissant, dominant une énorme masse d'asservis »²¹⁷ agissent sur la vie quotidienne du plus grand nombre par le fait que la ville, devenue propriété marchande, leur appartient, matériellement, politiquement et symboliquement. Lefebvre précise leur nature : il s'agit de ceux qui peuvent jouir pleinement de la ville, de ses plaisirs culturels et de la vie en général. Le DV est avant tout une revendication d'une meilleure distribution de cette jouissance et de la capacité à faire la ville, et donc une attaque contre la capture de cette juste distribution par la conversion de l'espace urbain tout en entier en marchandise.

Ce détour par l'idée d'une capture par les dominant·es de l'espace urbain²¹⁸ élargit la compréhension de cet englobement de la valeur d'usage sous la valeur marchande en ville, dont certain·es se partageraient les parts pour mieux « télécommander » la vie quotidienne des travailleurs et travailleuses²¹⁹. En effet il ne s'agit pas seulement de devoir payer pour utiliser ce que la ville peut offrir de services et de biens, mais également d'accéder à des statuts sociaux qui permettent d'en jouir, en vertu d'un capital social, symbolique, culturel... tels que les décrit Bourdieu à peu près au même moment²²⁰. Ainsi l'utilisation de l'espace public, d'un équipement, et l'acquisition d'un logement ne sont pas seulement indexées sur la capacité économique ; la fréquentation d'un espace public est d'ailleurs supposément gratuite. Or la sociologie urbaine et la géographie au moment où Lefebvre écrit le DV, montrent déjà que dans les faits, ces conditions d'accès ne sont pas égalitaires²²¹ ; les travaux sur la perception du genre dans l'espace public²²²,

²¹⁶ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 60

²¹⁷ *Ibid.*, p. 110

²¹⁸ Nous y ferons à nouveau référence dans le chapitre 5, au sujet de la propriété privée et de la ville. Cette question des stratégies d'exclusion par la propriété privée sont fondamentales pour toute critique de l'urbanisme et du manque de participation ; c'est notamment l'angle d'analyse des *urban studies* et de la géographie marxiste radicale dont fait partie David Harvey.

²¹⁹ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 111

²²⁰ *Les héritiers*, premier ouvrage de Pierre Bourdieu en collaboration avec Jean-Claude Passeron est publié en 1964 et met déjà en lumière les phénomènes de reproduction sociale sur la base d'un capital culturel. Ces réflexions seront prolongées en 1970 dans *La Reproduction* notamment autour de la « violence symbolique », qui dissimule les rapports de force sociaux derrière l'évidence des acquis d'un statut social élevé.

²²¹ La géographie radicale américaine, inspirée du marxisme, de théories libertariennes et engagées contre la guerre et l'impérialisme notamment au moment de la guerre du Vietnam, montre à ce moment les phénomènes de spatialisation des différenciations sociales (Voir David Harvey et William Bunge, notamment). Une géographie critique liée aux études sur l'espace urbain du Tiers-Monde contribue également à ces analyses, par exemple avec Milton Santos (*L'espace partagé*, 1975).

²²² M. BLIDON, « Espace urbain », dans *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2021, p. 275-285 (en ligne : <https://www-cairn-info.ezscd.univ-lyon3.fr/encyclopedie-critique-du-genre-9782348067303-page-275.htm> ; consulté le 5 avril 2022)

sur les contrôles au faciès²²³ ou encore sur le handicap²²⁴ font partie des prolongements de ce constat.

Parler de l'opposition entre valeur d'usage et valeur marchande signifie donc pour Lefebvre, et pour bien d'autres, quelque chose qui va au-delà de l'économie, en faisant infléchir le sens de l'usage dans le sens d'une liberté, de puissance d'agir. L'hégémonie de la valeur marchande en ville dénoncée entre autres par Lefebvre pose ses propres frontières, ses distinctions entre permis et interdit, public et privé. Parler d'usage permet donc non seulement de fournir une autre catégorie à l'analyse que la valeur d'échange et la marchandisation comme rapport économique pur et simple et de souligner les autres formes de captures possibles de l'usage de la ville par l'exclusion. Un espace, un bâtiment, un paysage ne peut être exprimé en *valeur d'usage* que si l'on discute de la distribution de cette valeur, de son accès. Cela ne signifie pas que toute chose ayant avant tout une valeur d'usage est publique ; le privé ou en tout cas le particulier doit aussi pouvoir se mesurer en valeur d'usage, comme un logement qui peut être habité, approprié et rendre service à celles et ceux qui l'habitent. La valeur d'usage suppose, dans le vocabulaire de Lefebvre en tous cas, une égalité d'accès et une liberté de fonctions, qui pour lui caractérisait la ville avant l'industrialisation : « Elle [la ville] n'avait, elle n'a de sens que comme œuvre, comme fin, comme lieu de jouissance libre, comme domaine de la valeur d'usage »²²⁵. C'est d'ailleurs sans doute pour cette raison qu'il parle d'un *droit* à la ville, pour une égalité d'accès à défendre sans être dupe des causes symboliques de l'exclusion.

Lefebvre est également critique de l'« idéal toujours actif » de la ville ancienne comme réservoir de la valeur d'usage, ce qui la convertit finalement aussi en produit²²⁶, en œuvre figée où la valeur d'usage n'est plus que fantasmée. Les centres commerciaux et les centres-villes qu'il voit se construire copient les signaux, l'esthétique de la valeur d'usage des centres anciens, mais remplissent avant tout une fonction économique²²⁷. Finalement, même lorsque l'architecte est de bonne volonté et veut façonner des cadres à la liberté d'usages, il opère toujours dans « le monde de la marchandise » où l'inversion entre valeur d'usage et valeur d'échange semble systématique²²⁸, car le système de commandes publiques assujettit l'urbain à l'urbanisme. Ce qui nous laisse interpréter le droit à la ville comme un droit à une société urbaine libérée des rapports marchands. C'est en tout cas de cette manière qu'il semble définir ce qu'est l'usage libre en dernière instance : « L'usage éminent de la ville, c'est-à-dire des rues et des places, des édifices

²²³ N. JOUNIN *et al.*, « Control features: identity checks, appearance and ways of life of students in the Île-de-France », *Déviance et Société*, vol. 39, n° 1, 25 mars 2015, p. 3-29

²²⁴ C. HAMONET, « Le handicap et les grandes exclusions des personnes en situation de handicap : le travail, la ville, l'âge... », *Que sais-je ? Les personnes en situation de handicap*, vol. 8, 23 mars 2016, p. 99-108

²²⁵ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 74

²²⁶ *Ibid.*, p. 45

²²⁷ *Ibid.*, p. 10

²²⁸ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, *op. cit.*, p. 123

et des monuments, c'est la Fête (qui consomme improductivement, sans autre avantage que le plaisir et le prestige, des richesses énormes en objets et en argent). »²²⁹

C'est ainsi qu'autour des deux polarités, valeur d'échange et valeur d'usage, Lefebvre va construire sa conception de l'urbanité, aliénée d'un côté, libre de l'autre. L'autre couple qui se dessine dans ce diptyque est celui du produit et de l'œuvre, puisque « l'œuvre est valeur d'usage et le produit valeur d'échange »²³⁰. Le droit à la ville est un droit à la valeur d'usage, et donc un droit à l'œuvre, à son accès ainsi qu'à sa création. L'urbain est un objet potentiel, sans cesse refait par la *praxis*, essentielle pour Lefebvre et sur laquelle nous reviendrons. Il y a eu une sorte d'écrasement de la société urbaine par une réalité fondée sur l'échange des biens, mais le désir de créativité existe toujours. Comment y accéder ? D'abord par la construction d'un nouveau savoir sur la ville, « débarrassée de ses références à la ville historique, désormais obsolètes »²³¹, c'est-à-dire qui change son regard sur la valeur d'usage, qui ne se laisse pas tromper par les œuvres figées dans un esthétisme. Ce changement de regard scientifique, pour lequel la philosophie est centrale, doit également faire tomber l'illusion d'un espace urbain rationnel et transparent, et savoir approcher cette réalité dans ses aspects les plus concrets, les plus sensibles.

1.2 L'espace abstrait

La distinction entre valeur d'usage et valeur d'échange est donc première dans l'analyse de la réalité urbaine pour Lefebvre ; elle lui permet de lire l'histoire des villes et de l'urbanisme dans leur globalité sous le double prisme de la vie quotidienne, sphère de l'usage, et de la capture capitaliste des espaces consolidée dans l'ère industrielle. Le droit à la ville est avant toute chose un droit à l'usage de la ville, contre une dépossession, une exclusion, une restriction ou un contrôle autoritaire de cet usage. Il nous reste à bien comprendre ce que veut dire l'usage en ce sens. Pour cela, une idée importante de Lefebvre, développée surtout dans *La production de l'espace*, semble également s'inscrire en antagoniste de l'usage, plus spécifique à la ville que le concept économique de la valeur d'échange : il s'agit de l'espace abstrait.

Pour Lefebvre, de la conversion de la ville depuis sa valeur d'usage en valeur d'échange découle ce qu'il appelle l'espace abstrait. Un peu comme pour la création d'une monnaie, l'espace a besoin de s'exprimer dans des unités de mesure qui puissent se convertir entre elles et s'échanger. La généralisation de l'espace abstrait a donc, comme pour celle de la valeur d'échange, à voir avec le capitalisme et son histoire. Lefebvre situe dans un « premier moment » idéal une

²²⁹ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 2 Nous aurons l'occasion de revenir sur cette interprétation du droit à la ville comme droit à la gratuité en ville dans le chapitre 5 sur les rapports de propriété et de réappropriation dans les théories de la participation à l'urbanisme.

²³⁰ *Id.*

²³¹ L. COSTES, *Henri Lefebvre*, op. cit., p. 90

harmonie entre l'homme et la nature, par la paysannerie et la création d'œuvres d'art dans lesquelles le sacré de la nature était projeté ; le second moment est celui de l'accumulation du capital et des échanges :

Alors l'artifice qui prend d'abord l'allure de l'art l'emporte sur la nature, la forme et le formel se séparent du contenu ; l'abstraction et les signes comme tels s'érigent en vérité première et dernière ; par conséquent, la réflexion philosophique et scientifique conçoit l'espace sans les choses et objets, au-dessus d'eux, comme moyen et milieu.²³²

Ce régime de la vérité, que Lefebvre appelle aussi régime du visible, du lisible, ou encore de la transparence, est ainsi une épistémologie historiquement située et qui sépare aussi bien les choses de leur usage que les fonctions de l'espace. Ces renvois critiques traversent toutes les considérations de Lefebvre aussi bien sur la vie quotidienne que sur l'espace urbain : un espace perçu, calculé, géométrisable, contre un espace vécu à reconquérir, notamment par l'œuvre²³³. C'est en outre la recherche obsessionnelle d'une cohérence, d'une harmonie de l'espace, de la part des créateurs et créatrices d'utopie et d'idéologies urbaines qui consolident ce régime de l'espace abstrait :

Comment remettre de l'ordre dans cette confusion chaotique ? C'est ainsi que le rationalisme d'organisation pose son problème. [...] La finalité ? Le remède ? C'est la *cohérence*. Le rationalisme va instaurer ou restaurer la cohérence dans la réalité chaotique, qu'il observe et qui s'offre à son action. Ce rationaliste risque de ne pas s'apercevoir que la cohérence est une forme, donc un moyen plus qu'une fin, et qu'il va systématiser la *logique de l'habitat*, sous-jacente au désordre et à l'incohérence apparents, qu'il va prendre pour point de départ de ses démarches cohérentes vers la *cohérence du réel*.²³⁴

L'hégémonie de l'espace abstrait est déjà ce que Lefebvre critique en creux dans le DV, à travers sa lecture de l'histoire des villes. Cette recherche de cohérence masque une certaine manière d'appréhender le pouvoir et l'autorité. L'homogénéisation, de l'environnement ou encore des modes de vie, se lit pour Lefebvre comme un outil nécessaire à l'industrialisation qui doit pouvoir reposer sur un « ordre général » :

En quoi consiste le projet d'une rationalité universelle ? En l'extension à toutes les activités d'une expérience, celle de la division manufacturière du travail. Dans l'entreprise, les travaux sont découpés et organisés de façon à se compléter sans que les produits et ces travaux passent par le marché.²³⁵

C'est le sens de cette abstraction : l'indistinction progressive des lieux, afin qu'ils deviennent objets d'accumulation pour les personnes possédantes : « L'homogénéité n'existe que dans l'administration de ces lieux, au service de « l'accumulation de l'espace ». La pratique spatiale

²³² H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 4^e édition, Paris, Anthropos, 2000 [1974], p. 251

²³³ *Ibid.*, p. 257

²³⁴ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 21

²³⁵ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, *op. cit.*, p. 50

est, de cette manière, intriquée dans l'histoire des contradictions sociales. »²³⁶, les puissant·es étant « avant tout des accumulateurs d'espace. »²³⁷ La « ville industrielle » est ainsi un ensemble de logiques économiques et de rapports entre les marchandises, l'État, la loi, l'organisation spatiale, la vie quotidienne, le langage et la communication²³⁸, tous ces éléments étant orientés vers la création et la répartition de la plus-value.

L'espace abstrait de Lefebvre résonne dans la conception foucauldienne des espaces soumis à un enjeu disciplinaire²³⁹, qui concerne des lieux identifiés, fonctionnant comme des dispositifs de contrôle, de discipline, d'enregistrement : prisons, asiles, usines, écoles²⁴⁰. Cet enjeu fait de l'architecture et l'aménagement qui en donne les contours un cadre pour un réel quantifiable. Il s'agit donc d'un « espace analytique » que l'on pourrait transposer à des objets de plus grandes ampleurs : « L'espace analytique segmente les places et les rangées, il permet le passage entre les positions et indique ainsi des valeurs et des assignations liées. »²⁴¹ Il ordonne une configuration particulière de la société. Comme l'espace abstrait, il propose donc une certaine vision de la cohérence du réel, une certaine idée de l'ordre dans la multitude²⁴². L'enjeu disciplinaire décrit par Foucault n'est pas tout à fait le même que l'enjeu capitaliste auquel s'intéresse Lefebvre ; les conséquences de l'espace abstrait issu du capitalisme et lu à l'aide des grilles de lecture marxistes ressemblent toutefois à la discipline créée par l'espace analytique. Dans les deux cas, on peut lire la généalogie d'une dé-participation au sens politique et au sens corporel, engagée dans la ville et l'espace, puisqu'une certaine forme d'objectivité fait autorité contre l'appropriation des individus, subjective, sensorielle, et créative. L'espace n'est plus fait pour l'usage de tous et toutes ; la valeur d'usage d'un objet architectural devient éventuellement un effet fortuit de ce traitement, disciplinaire et capitaliste.

²³⁶ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, *op. cit.*, p. 96

²³⁷ *Ibid.*, p. 97

²³⁸ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, *op. cit.*, p. 51

²³⁹ M. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 168

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 170-173 ; on retrouve l'idée chez Foucault d'une réduction technicienne de l'espace à travers la métaphore de la machine, ici appliquée à l'école : « L'organisation d'un espace sériel [...]a fait fonctionner l'espace scolaire comme une machine à apprendre, mais aussi à surveiller, à hiérarchiser, à récompenser. »

²⁴¹ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, *op. cit.*, p. 182

²⁴² M. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 174 : « La constitution de « tableaux » a été un des grands problèmes de la technologie scientifique, politique et économique du XVIII^e siècle : aménager des jardins de plantes et d'animaux, et bâtir en même temps des classifications rationnelles des êtres vivants ; observer, contrôler, régulariser la circulation des marchandises et de la monnaie et construire par là même un tableau économique qui puisse valoir comme principe d'enrichissement ; inspecter les hommes, constater leur présence et leur absence, et constituer un registre général et permanent des forces armées ; répartir les malades, les séparer les uns des autres, diviser avec soin l'espace hospitalier et faire un classement systématique des maladies : autant d'opérations jumelles où les deux constituants – distribution et analyse, contrôle et intelligibilité – sont solidaires l'un de l'autre. Le tableau, au XVIII^e siècle, c'est à la fois une technique de pouvoir et une procédure de savoir. Il s'agit d'organiser le multiple, de se donner un instrument pour le parcourir et le maîtriser ; il s'agit de lui imposer un « ordre ». »

1.3 L'espace urbain vécu

FAIRE TOMBER LES CLOISONS DANS LA VIE, UNE APPROCHE SITUATIONNISTE

La réhabilitation de la valeur d'usage en ville se mesure, en conséquence, non pas par les outils propres à l'espace abstrait – le calcul, la mesure, la géométrie – mais par le vécu et le déploiement de ses possibilités. La vie quotidienne est alors à la fois le témoin de l'aliénation, ce qui perpétue l'habitude du capitalisme, et ce qui contient la puissance de changement de la vie avec la *praxis*. Ainsi pour Lefebvre, la révolution urbaine adviendra si elle est soutenue par une nouvelle *praxis*, ce qui confère à l'usage un double sens, à la fois conservateur et transformateur. Ce double sens est au cœur de la pensée des situationnistes qui critiquent l'urbanisme depuis leur fondation dans les années 1950. En 1962, ils provoquaient de « pendre les architectes dans toutes les rues de Sarcelle »²⁴³, s'opposant radicalement et de manière politique, littéraire, artistique aux aménagements urbains qu'ils et elles considèrent comme un appauvrissement de l'expérience. En tant qu'avant-garde, le situationnisme cherche à mêler la vie, l'art et la réflexion politique. L'influence réciproque de l'Internationale Situationniste et de Lefebvre est attestée par leurs bons rapports jusqu'à leur rupture, due à une accusation de plagiat autour de 1965. Pour le groupe comme pour Lefebvre, il faut avant tout combattre l'homogénéisation des lieux urbains causée par le rationalisme et les intérêts marchands, qui s'expriment à travers l'architecture moderne dans ses applications les plus massives dans les années 1950 :

L'habitat résulte de l'application d'un rationalisme étroit. Il est désormais dissocié de toute la participation sociale qu'offrait jadis la ville, réduit à une simple fonction déshumanisée qui ignore « l'habiter », c'est-à-dire les différentes manières d'occuper un lieu, de se l'approprier, d'y vivre et non d'y « survivre » comme le déploreront les situationnistes.²⁴⁴

Les villes contemporaines appartiennent pour l'IS à la sphère du spectacle, théorisée en détail par Debord²⁴⁵ mais que le groupe évoque dès la fin des années 1950. Le spectacle est une forme d'apparition de faits sociaux devant laquelle les spectateurs et spectatrices sont, comme leur nom l'indique, en situation de passivité ; son contraire est donc la possibilité de participation. En faveur de cette participation de tous les instants, l'IS énonce un certain nombre de principes pour un « Urbanisme Unitaire » (UU) qui

va contre le spectacle passif, principe de notre culture où l'organisation du spectacle s'étend d'autant plus scandaleusement qu'augmentent les moyens de l'intervention humaine. Alors qu'aujourd'hui les villes elles-mêmes sont données comme un lamentable spectacle, un supplément aux musées, pour les

²⁴³ INTERNATIONALE SITUATIONNISTE, « Du rôle de l'IS », dans *Internationale situationniste*, n°7 [1962], A. Fayard, Paris, 1997

²⁴⁴ L. COSTES, *Henri Lefebvre, op. cit.*, p. 59

²⁴⁵ G. DEBORD, *La société du spectacle*, Paris, France, Éditions Champ Libre, 1971

touristes promenés en autocars de verre, l'UU envisage le milieu urbain comme terrain d'un jeu en participation.²⁴⁶

Les propositions de l'UU vont toutes dans le sens d'une ville en mouvement, ludique, qui favorise la création des « situations », moments de dépassement des séparations entre la vie, la création, l'émancipation politique, le jeu, la fête. Le rapport sensible à la ville est à renouer dans une perspective révolutionnaire, ce qui passe par un réinvestissement sensible et symbolique de la ville. Pour cela, le groupe propose des outils comme la psychogéographie, une « étude des effets précis du milieu géographique, consciemment aménagé ou non, agissant directement sur le comportement affectif des individus. »²⁴⁷ À partir d'un mode de déambulation suivant les ambiances de la ville appelé la dérive, la psychogéographie cherche un rapport gratuit à l'espace, multisensoriel et impliqué.

Lefebvre, à travers son attachement au « style », à la « forme de vie », et contre l'homogénéisation rationnelle qui divise les activités, les personnes et les lieux, propose une théorie qui est situationniste à bien des égards. Sa préoccupation autour des rythmes en témoigne ; il l'esquisse dans les deux premiers tomes de la CVQ, l'évoque dans la PE puis fait l'objet d'un travail à part entière, publié après sa mort²⁴⁸, évoqué ici par Schwarte :

Les préparations, limitations et marquages de la communauté réifient les relations humaines. Pour biser ces architectures, Lefebvre propose une théorie situationniste des moments. Ces moments sont des modalités de l'actuel, des rythmes dans lesquels se condensent des formes de la vie quotidienne. De tels rythmes se cristallisent dans les centres urbains, dans les rues, dans des espaces où s'accomplissent des processus d'échange de valeur.²⁴⁹

Dans la PE, il propose donc une nouvelle discipline, appelée la rythmanalyse, qui « développerait l'analyse concrète et peut-être l'usage (l'appropriation) des rythmes »²⁵⁰. À travers l'étude de ce que le capitalisme fait aux rythmes de la vie quotidienne, largement aidé par l'urbanisme – par exemple le « métro-boulot-dodo » que les situationnistes auront également à cœur de démanteler –, Lefebvre pense l'émancipation par une réappropriation des rythmes, liens entre le temps et l'occupation de l'espace. Il faut noter alors le rapprochement entre usage et appropriation, dans lequel l'opposition entre en principe actif et un principe passif de l'usage est dépassé. En effet, la rythmanalyse, qui passe à la fois par l'étude du temps social mais également par celle, par exemple, de la musique et de la danse, cherche à montrer avant tout la « capacité

²⁴⁶ « L'urbanisme unitaire à la fin des années 50 » in INTERNATIONALE SITUATIONNISTE, *Internationale situationniste*, n°1, *op. cit.*

²⁴⁷ « Définitions » in INTERNATIONALE SITUATIONNISTE, *Internationale situationniste*, n°1, *op. cit.*

²⁴⁸ C. REVOL, « La rythmanalyse lefebvrienne des temps et espaces sociaux. Ébauche d'une pratique rythmanalytique aux visées esthétiques et éthiques », *Rhuthmos*, 23 octobre 2019 (en ligne : <http://www.rhuthmos.eu/spip.php?article1102> ; consulté le 13 octobre 2020) ; voir aussi la thèse de l'autrice : C. REVOL, *La rythmanalyse chez Henri Lefebvre (1901-1991) : Contribution à une poétique urbaine*, *op. cit.*

²⁴⁹ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, *op. cit.*, p. 108

²⁵⁰ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000 [1974], *op. cit.*, p. 237

inventive des corps »²⁵¹, ce qui amène à l'intuition, commune avec l'Internationale Situationniste, que l'usage comme rapport au corps implique une créativité à reconquérir contre la société du spectacle et de la passivité.

HABITER, UN RAPPORT CORPOREL ET PARTICIPATIF

Ce rapport corporel à l'usage se retrouve dans l'emploi du terme *habiter* qui se généralise dans les études urbaines critiques à l'époque de Lefebvre. Habiter semble se soustraire à un rapport technique au monde, et engager à la fois le corps (être abrité, se reproduire) ; la pratique (avoir ses habitudes, ses repères, se construire un chez-soi) et la sociabilité (habiter un quartier, une ville, un territoire). Il implique donc une certaine totalité, embrassant à la fois la passivité et l'activité qui semble caractériser le sens de l'usage que nous cherchons. Lefebvre fait ainsi référence dans le DV²⁵² à la conférence d'Heidegger « Bâtir, habiter, penser »²⁵³ dans laquelle il oppose une « crise de l'habitation » qualitative à une « crise du logement » seulement comptable. Habiter au sens d'Heidegger, c'est « la manière dont les mortels sont sur terre » ; ce rapport à la mortalité est une double implication du corps et de la spiritualité. Si ce dernier aspect semble assez éloigné des préoccupations de Lefebvre, il utilise cette référence pour appuyer un rapport dégradé à l'habiter comme à la vie quotidienne, notamment dans les grands ensembles et les villes nouvelles.

« Habiter » a également été l'objet de l'exploration poétique et rêveuse de Bachelard dans *La poétique de l'espace*²⁵⁴. Comme pour Heidegger, le terme a le sens d'une résistance de notre rapport incarné au monde face à sa réduction techniciste. Lefebvre y fait référence dans sa préface de *L'habitat pavillonnaire*²⁵⁵ en 1966, où il cherche à « donner à l' « habiter » le sens d'appropriation, à la différence de Bachelard qui, dans la Poétique de l'espace (Bachelard 1957), définit la maison comme espace heureux, c'est-à-dire comme abri face à la menace extérieure, essence de tous les espaces protégés, lieu d'intimité. »²⁵⁶ Habiter au sens plein semble alors possible dans l'habitat pavillonnaire, qui correspond à l'imaginaire bachelardien de la maison en comparaison des grands ensembles notamment. Ce qui est pour Lefebvre le plus important en ce sens, c'est la possibilité d'appropriation de son habitat²⁵⁷. Il déplore donc que la pavillonnaire

²⁵¹ *Ibid.*, p. 236

²⁵² H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 14

²⁵³ M. HEIDEGGER, « Bâtir, habiter, penser », *op. cit.*

²⁵⁴ G. BACHELARD, *La poétique de l'espace*, Paris, Presses universitaires de France, 2009 [1957]

²⁵⁵ H. RAYMOND *et al.*, *L'habitat pavillonnaire*, Institut de sociologie urbaine, Paris, Centre de Recherche d'Urbanisme, 1966

²⁵⁶ L. COSTES, *Henri Lefebvre*, *op. cit.*, p. 28

²⁵⁷ H. RAYMOND *et al.*, *L'habitat pavillonnaire*, *op. cit.*, p. 17

soit le dernier refuge de bribes d'usages, quand il s'agit d'un habitat déjà amoindri par rapport à ce que voudrait dire habiter au sens plein et entier²⁵⁸.

Pour Lefebvre, on habite réellement la ville comme œuvre, en tant que participation à la vie d'un lieu : « Jusqu'alors, « habiter », c'était participer à une vie sociale, à une communauté, village ou ville. La vie urbaine détenait entre autres cette qualité, cet attribut. Elle donnait à habiter, elle permettait aux citadins-citoyens d'habiter. »²⁵⁹ Comme pour Heidegger pour qui bâtir et habiter sont les deux facettes d'un même rapport au monde, habiter est donc une participation, une manière de prendre part à la vie collective. C'est une participation sociale et démocratique, puisque l'on habite en « citadin-citoyen » ; elle dépasse donc le seul sens d'une implication corporelle qui modifierait son environnement par sa présence, comme cela peut être le cas dans ses considérations sur la rythmanalyse ou chez Heidegger. En cela le corps est une résistance à la réduction de la vie fonctionnelle que l'urbanisme moderne induit : il prend « sa revanche » sur les « boîtes » à loger, de « plans » superposés et aplatis les uns contre les autres ». Le corps « cherche à se faire connaître et reconnaître comme générateur (de quoi ? de la pratique, de l'usage) donc de l'espace – et corrélativement de l'espèce humaine) »²⁶⁰.

Nous voyons mieux les liens entre cette participation sociale et politique et un engagement du corps pour modifier les rythmes, comme en danse et en musique par exemple ; les deux sont intimement liés pour Lefebvre, comme la création, le détournement et la vie quotidienne sont des usages politiques de soi pour les situationnistes. Lefebvre développera la question du corps dans la PE, en tant qu'il revient à la spatialité du corps, producteur d'espace²⁶¹.

JOUISSANCE ET REVOLUTION

Ainsi participer et habiter dans une approche aussi bien situationniste que lefebvrienne s'inscrivent dans un romantisme révolutionnaire²⁶², où le jeu, la jouissance et l'émancipation politique se rejoignent dans un « style » qu'identifiait Lefebvre au moment de la Commune de Paris²⁶³. Les liens entre vie urbaine, urbanisme et révolution sont alors posés dans ce style où la fête, selon lui, domine : le peuple parisien fait « corps » avec sa ville²⁶⁴, événement qui est une « Fête » et qui bouleverse la vie quotidienne. Lefebvre est révolutionnaire ; cet aspect de sa

²⁵⁸ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 17

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 14

²⁶⁰ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000, op. cit., p. 442

²⁶¹ *Ibid.*, p. 199 ; nous revenons plus précisément sur le rapport entre le corps, l'espace et le politique dans la seconde sous partie du chapitre (Chap. 2.2.2).

²⁶² Abordé par Lefebvre dans ces entretiens : H. LEFEBVRE, R. P. HESS et C. P. HESS, *Vers un romantisme révolutionnaire*, Fécamp, France, Lignes, 2011

²⁶³ H. LEFEBVRE, *La proclamation de la Commune*, op. cit.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 29

pensée ne fait aucun doute et ne varie guère tout au long de son œuvre. Si nous le soulignons ici, c'est bien entendu pour faire référence à l'approche réformiste du droit à la ville que nous avons déjà évoquée. Lefebvre n'est pas avare de critiques des réformistes de gauche pour qui l'urbanisme hérité de l'ère industrielle pourrait connaître des ajustements éclairés pour améliorer la vie quotidienne. Pour lui, ces réformistes se contentent, en urbanisme, de calquer des codes issus de la vie paysanne rurale idéalisée, autour d'une supposée convivialité, quand il faudrait selon lui inventer de nouveaux codes pour la vie urbaine²⁶⁵, ce qui conduit à produire des objets urbains et architecturaux déconnectés de l'usage, appartenant au registre du spectacle touristique. Il y a une rupture culturelle et politique à consommer pour faire advenir la société urbaine et le droit à la ville, et afin d'échapper aux raisonnements en vase clos des logiques de la valeur marchande. L'aspect politique du droit à la ville et du droit à l'œuvre doit être compris dans sa dimension révolutionnaire, possible uniquement par un chamboulement profond des rapports sociaux et économiques. Révolution veut dire rupture avec le monde symbolique dans lequel l'urbanisme joue sa partition ; mais elle veut aussi dire prise de pouvoir par la classe travailleuse, jusque-là mise à l'écart des jouissances urbaines, pour faire advenir cette urbanité.

La lutte des classes est dépeinte ; en tant que « guerre urbaine »²⁶⁶ contre les classes populaires, les plus aliénées à la quotidienneté, écartées des centres par l'urbanisation. Ce sont les « forces sociales »²⁶⁷ et non les partis ou les spécialistes qui doivent contrer la stratégie des classes dominantes : « Seuls des groupes, classes ou fractions de classes sociales capables d'initiatives révolutionnaires peuvent prendre en charge et mener jusqu'à plein accomplissement les solutions aux problèmes urbains ; de ces forces sociales et politiques la ville rénovée deviendra l'œuvre. »²⁶⁸ Il insiste : « Seule la classe ouvrière peut devenir l'agent, porteur ou support social de cette réalisation. »²⁶⁹, car ce sont les personnes qui, face aux dominant-es qui s'aménagent des espaces de vie convenables, sont les plus brutalement concernées par la réalité urbaine : elles doivent courir dans les transports et vivre dans des quartiers périphériques. En bref, c'est à une société socialiste que cette révolution prolétaire doit aboutir, un socialisme économique taillé pour la réalité urbaine nouvelle, qui « ne peut aujourd'hui se concevoir que comme production orientée vers les besoins sociaux et par conséquent vers les besoins de la société urbaine »²⁷⁰.

En tant que révolution, l'avènement du droit à la ville et de la société urbaine serait grandement aidé par le conflit social et la contestation :

²⁶⁵ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville, op. cit.*, p. 78

²⁶⁶ L. COSTES, *Henri Lefebvre, op. cit.*, p. 92

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 98

²⁶⁸ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville, op. cit.*, p. 103

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 108

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 117

L'intervention des « contestataires » introduit des conflits dans les logiques sociales (dans la socio-logique, qui n'est que de l'idéo-logique). La possibilité de contestation fait apparaître ces logiques en tant qu'idéologies et permet leur confrontation, ce qui mesure le degré de démocratie urbaine.²⁷¹

Quelle est la place pour la joie, la jouissance et le jeu, qui sont pourtant les autres thèmes chers aussi bien à la philosophie qu'au programme politique de Lefebvre ? Justement dans un rapport à l'usage libre aussi bien de la démocratie que de la ville, puisque la société urbaine sera celle de la jouissance, après ce qu'il a identifié comme la société agraire des besoins et la société industrielle du travail²⁷².

Imposer l'espace urbain vécu dans l'hégémonie de l'espace abstrait fait donc l'objet d'une révolution politique. Cette notion de révolution est primordiale, car réformer la société entière, c'est ouvrir le champ libre à l'imaginaire et l'utopie – et particulièrement lorsque l'on parle de ville. Le processus révolutionnaire est à la fois celui qui impose le droit à la ville et fait valoir une jouissance de l'urbanité mieux distribuée, qui advient entre autres par cet usage joyeux, détourné, situationniste.

2. Ville et temps : imaginaires d'un urbanisme de l'usage

Puisqu'un nouveau rapport à la fabrication de la ville semble être à inventer, des imaginaires de la ville qui se ferait davantage par l'usage s'animent et se déploient dans les différents milieux relatifs à l'urbanisme. Ces imaginaires se construisent en miroir d'un idéal techniciste et rationaliste qui a pu soutenir une vision du progrès, contenu dans un aménagement du territoire hétéronome et scientifique. Faire un détour par ces imaginaires nous semble ici nécessaire, car les esthétiques de la ville disent des choses d'un discours politique que le discours politique lui-même ne dit pas toujours. Elles prolongent l'idée de Lefebvre et des situationnistes d'une ville qui se ferait davantage *toute seule*, en réduisant fortement l'intervention d'aménageur·euses professionnel·les. La participation et la démocratie dans l'élaboration des formes urbaines tiendraient alors dans cette autonomie, qu'elle soit conçue comme à acquérir par la révolution et le conflit, à construire à partir de l'existant, ou à développer en dehors des cadres et des contraintes.

Une théorie politique radicale et révolutionnaire comme celle de Lefebvre ou des situationnistes est loin de détenir le monopole de ces imaginaires. Comme nous l'avons vu pour le rapprochement d'une logique libérale et managériale avec les questions de participation, de coconstruction et d'intégration des usages dans les projets urbains, l'idée du retrait de

²⁷¹ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine, op. cit.*, p. 182

²⁷² *Ibid.*, p. 47

l'intervention centralisée sur les formes urbaines peut aussi plaire aux défenseurs et défenseuses d'une ville dépendante des marchés et non de politiques démiurges. Il nous a ainsi été donné l'occasion d'entendre des urbanistes dire que la ville se faisait de manière nécessairement organique, c'est-à-dire au fil des négociations entre propriétaires, acteurs et actrices du territoire, jamais tout à fait selon un plan préétabli ; loin donc de la pratique des usagères et usagers de ces espaces. Ces imaginaires sont soutenus parfois par de réelles motivations à changer les manières de faire, vers davantage de pratiques écologistes et d'inclusion du public. Mais cette disparité des horizons politiques tend aussi à réifier, à figer la participation dans des objets et des gestes (bricolage de matériaux de récupération, constructions d'installations en bois de palettes, le forain et l'éphémère...), tout comme Lefebvre déplorait que la ville comme œuvre soit réifiée dans des succédanés touristiques, imitant les codes d'une implication citoyenne perdue.

Nous parlons ici d'imaginaires et non d'utopies, bien que celles-ci peuvent en faire partie, dans le sens où l'utopie urbaine et architecturale, en tant que telle et après avoir occupé une grande partie des projets et théories d'urbanisme, a été quelque peu désertée après les années 1960. Dans une étude sur les hétérotopies urbaines, « espaces réels » de friches et interstices du contrôle social – notamment sur les sexualités –, Matthew Gandy observe à ce moment un « déplacement des objets d'étude vers des formes d'urbanisme issues de réalités ordinaires et des initiatives locales, qualifiées de « vernaculaires » »²⁷³. Ces imaginaires permettent donc de prendre en compte cette réalité tout en l'inscrivant dans une continuité avec les utopies, elles-mêmes porteuses d'un discours sur la place de l'usage par rapport à celle de la conception urbaine et architecturale. Ils disent quelque chose des principes d'organisations sociales et politiques par les formes, et surtout sur le réel et l'existant qu'elles viennent critiquer. À la rationalité, la transparence, la géométrie – le registre de l'espace abstrait contrôlable de Lefebvre – on oppose volontiers le déploiement de la vie et des corps, la possibilité de l'imprévu, la subversion, la cachette, le chemin tortueux, etc. Cette opposition n'a pas de valeur en elle-même, nous nous intéressons seulement à la variété de ses expressions pour comprendre comment cette articulation sous-tend des visions différentes de la participation à l'urbanisme.

2.1 Un urbanisme institutionnel souple et adaptable

ESTHETIQUE DE LA PARTICIPATION A L'ESPACE PUBLIC

Si Lefebvre, comme les situationnistes, est plutôt favorable à un bouleversement total qui peut naître par le conflit, militant·es, professionnel·les et institutionnel·les tentent d'intégrer cette valorisation dans un univers fait de nombreuses contraintes, matérielles, réglementaires,

²⁷³ M. GANDY, *Écologie queer : nature, sexualité et hétérotopie*, O. Piona (trad.), Paris, France, Eterotopia, 2015, p. 24

économiques et idéologiques. Que fait alors la valorisation de l'usage aux interrogations et pratiques de l'urbanisme, qui ne sont pas révolutionnaires ? *Rendre* la ville aux usagers et usagères, selon une expression commune dans la communication autour des projets urbains et des démarches participatives, cela veut dire trouver des rapports au temps spécifiques au rythme des habitants et habitantes par rapport au temps long de la construction des formes urbaines :

On observe, en effet, d'un côté, un travail sur l'environnement urbain qui relève de la mise en scène et parfois de la mise en scène éphémère. Les usages de la ville sont également décrits, à l'ère des transports rapides et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, comme de plus en plus nomades et éphémères. Mais d'un autre côté la ville relève aussi de politiques de long terme. C'est là le thème de la ville durable qui émerge.²⁷⁴

Réglementations, négociations entre différent·es protagonistes, investissement économique et programmes architecturaux de relatives ampleurs ne semblent guère pouvoir laisser de place à la transformation par l'usage. La rhétorique du souple et de l'adaptable en urbanisme s'impose malgré tout et se coule autour des impératifs du temps long, par exemple en intervenant sur des « petits » objets aux côtés des projets plus réglementés où la coconstruction ou l'autoconstruction sont difficiles. Elle s'incarne beaucoup dans des *mises en scène* de l'urbanité à travers des événements et des structures architecturales éphémères, qui ont pour rôle de faire intervenir des « processus symboliques sur le long terme »²⁷⁵ aux côtés des programmes d'urbanisme plus classiques. Ce rapport à l'événement résonne d'une certaine manière avec la Fête chez Lefebvre, ou même avec les situations de l'IS ; d'ailleurs la revalorisation du forain dans l'urbanisme dit temporaire se retrouve dans la New Babylon de l'architecte situationniste Constant²⁷⁶ qui imaginait des systèmes de cloisons déplaçables dans l'espace public. On y lit donc une certaine continuité dans la symbolique de l'usager et de l'usagère dans sa ville, aux objectifs révolutionnaires d'un côté, et institutionnels de l'autre.

« Chrono-urbanisme »²⁷⁷, « ville malléable »²⁷⁸, « réversibles »²⁷⁹, urbanisme « tactique »²⁸⁰, « temporaire »²⁸¹ rejoignent l'idée d'un ménagement de la ville plutôt que d'un aménagement, où les formes urbaines perdent de leur pouvoir contraignant pour l'évolution des

²⁷⁴ F. CONINCK et J.-F. DEROUBAIX, *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, L'oeil d'or, Paris, 2008, p. 6

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 11

²⁷⁶ L'architecte a d'ailleurs été grandement inspiré par les camps nomades tziganes, fasciné par leur manière d'habiter temporairement les interstices du territoire comme les terrains vagues.

²⁷⁷ F. ASCHER, « Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°77, 1997, p. 113-123

²⁷⁸ L. GWIAZDZINSKI, « Redistribution des cartes dans la ville malléable », *Espace, Populations et Sociétés*, n°2-3, 2007, p. 397-410

²⁷⁹ F. SHERRER, M. VANIER, *Villes, territoires, réversibilité*, Hermann, Paris, 2013

²⁸⁰ M. LYDON, *Tactical Urbanism: Short-term Action for Long-term Change*, Island Press, 2015

²⁸¹ B. PRADEL, *Urbanisme temporaire et urbanité événementielle, les nouveaux rythmes collectifs*, thèse de doctorat en sociologie de l'Université Paris-Est, 2010

usages. On « teste » et on « expérimente » des espaces publics²⁸², on construit des programmes éphémères sur des friches, on temporise certains terrains au sein de projets d'ampleur. Tout cela crée de la matière à participation ; les pouvoirs publics peuvent être rassurés de la portée localisée de ce type de projet et donc de la sauvegarde de leur propre agenda, ainsi que de leur capacité d'animation et donc de favorisation du consensus. Les collectifs d'architectes militant·es qui font partie de la « nébuleuse participative » que nous avons présenté plus tôt sont souvent ceux qui gagnent les appels à projet de ces programmes et animent autant que construisent ces espaces. Ce qui fait de ces programmes des bulles participatives, qui peuvent être vues par les contestataires comme des « écrans de fumée » devant les décisions unilatérales prises pour le reste de l'urbanisme²⁸³. La participation occupe alors les interstices des opérations urbaines, associée à l'événementiel et l'animation, comme des temps de jardinage collectif sur des potagers urbains et de la coconstruction de petit mobilier. Ce qui contribue à fondre symboliquement la participation à l'urbanisme dans l'événementiel ; puisqu'un événement est un moment propice pour *faire* ensemble, il semble devoir absorber toutes les demandes de contributions profanes pour transformer l'espace urbain. L'événement est donc l'une des réponses apportées quand les pouvoirs publics n'appréhendent pas une participation aux formes urbaines « en dur ».

La multiplication de l'aménagement temporaire de friches est assez représentative de ce qui se joue alors. Elles permettent d'avoir un contrôle institutionnel tout en *rejouant* ce qui a pu se faire sur des espaces interstitiels désormais apprivoisés : la récupération de matériel, la débrouille, le jeu... et surtout l'idée générale de retrouver des espaces *moins aseptisés* par des impératifs sécuritaires et commerciaux. Les occupations temporaires sont vues comme de véritables laboratoires d'usages et font exister dans le monde de l'architecture cette importance des pratiques d'occupation aux côtés de considérations plus formelles²⁸⁴. Elles permettent d'ouvrir des brèches dans un espace public par ailleurs très contrôlé²⁸⁵ mais ne sont pas exemptes d'un

²⁸² Par exemple, des aménagements temporaires sont utilisés à titre d'expérience dans la concertation relative à l'aménagement de la place Grandclément à Villeurbanne. Voir « Présentation du projet Grandclément : Conclusion de l'expérimentation », sur *Plateforme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon*, (en ligne : <https://jeparticipe.grandlyon.com/project/grandclement-3-eme-phase-de-levaluation/presentation/presentation> ; consulté le 22 mars 2022)

²⁸³ A. CALVINO, « Les friches, vernis sur la rouille ? », *Le Monde Diplomatique*, avril 2018 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/04/CALVINO/58538> ; consulté le 27 juillet 2019) ; J. DESGOUTTE, « Les communs en friches », *Métropolitiques*, Métropolitiques, 17 juin 2019 (en ligne : <https://metropolitiques.eu/Les-communs-en-friches.html> ; consulté le 19 août 2021)

²⁸⁴ Le pavillon français à la Biennale d'architecture de Venise de 2018 présentait non pas en une architecture à proprement parlé mais en une occupation et les usages d'un lieu. Cf L. GWIAZDZINSKI *et al.*, *Lieux Infinis: construire des bâtiments ou des lieux ?*, Paris, France, Editions B42 : Institut Français, 2018

²⁸⁵ Voir dans Annexe 2., « Interview de Julien Brouillard, chargé de développement innovation urbaine à Dedale » dans les Extraits du carnet de thèse 2 : « L'espace public aujourd'hui est plutôt restrictif, on ne peut pas y faire plein de chose : mettre quatre chaises et une caravane c'est galère. Il y a une grosse contradiction entre la récréation qu'on nous vend et ce qu'on peut faire de manière plus ciblée sur l'espace public. »

phénomène de standardisation²⁸⁶. De plus, formes et usages tendant alors à se confondre dans ce type d'objets, créant une véritable esthétique de la participation, avec ses archétypes : mobilier en matériel de recyclage, ateliers d'auto-fabrications en tous genres, ambiance inspirée des squats d'artistes²⁸⁷. Ces archétypes transposent alors l'usage hors de lui-même, réifiant, voire marchandisant, des pratiques comme le fait de flâner ou de bricoler.

LA VALORISATION DU FAIRE EN ARCHITECTURE

La question du souple et de l'adaptable se pose en architecture comme en urbanisme. L'une des propositions qui peut être apportée est celle du jeu avec le déterminé et l'indéterminé, de l'espace « libre » accordé à des transformations futures. Ces propositions peuvent concerner l'habitat, individuel et collectif, et permettent sans les inventer – Lefebvre parlait déjà de la « plasticité »²⁸⁸ de l'habitat pavillonnaire, seul en capacité d'apporter des possibilités réelles d'appropriations – des pratiques d'autoconstruction tout en leur donnant des cadres. Là aussi, ce qui est commun avec la mise en scène de l'espace public, c'est la valorisation de l'usage, – d'un certain type d'usage –, et la volonté qu'il puisse être transformateur de l'espace. L'autoconstruction s'installe progressivement dans le répertoire de la participation et de la démocratie, quand elle ne concerne parfois que des logiques de propriété individuelle. Est-ce que déplacer une cloison chez soi, c'est de la démocratie ? Où se retrouve l'usage dans cette question : bricoler, construire est-il un usage ? Il nous est permis de constater que cette question rassemble finalement des choses très diverses en valorisant, au-delà d'une idée politique sur ce que devrait faire l'usage individuel au collectif, une esthétique de la participation urbaine. Depuis les espaces forains et éphémères à l'autoconstruction de ou dans sa maison, des projets communautaires des autoconstructeur·trices Castors²⁸⁹ aux chantiers participatifs dans des lieux de vie à portée écologiste²⁹⁰, il s'agit à la fois d'une mise en scène de l'usage et de tentatives pour rendre ces usages libres. Mais la valorisation de l'autoconstruction révèle également un idéal

²⁸⁶ Voir dans Annexe 2., « Réponses en 2017 des architectes-urbanistes de l'agence Passagers des Villes à la question : qu'est-ce qu'un espace public ? », réponse de N. : « Sur la friche Darwin à Bordeaux, tous les espaces sont utiles pour la jeunesse, mais c'est très institutionnalisé, un peu tout pareil et standardisé. Le public n'est constitué que de blancs d'une certaine classe, artistes, skateurs... qui viennent se montrer plus que de venir voir quelque chose. Il y a une esthétique autour de ça : la palette, les baskets... et ça ne rend service qu'à une certaine classe. À côté il y a le forum du quartier, où t'apprends à travailler la terre, qui est vraiment à destination des gens du quartier. Ce n'est pas un espace public qui est rendu à des gens qui en auront besoin. Il y a certes un Emmaüs à Darwin mais c'est plutôt une grosse friperie vintage, et il côtoie un restaurant cher, pour faire caution sociale. Ça serait bien que ça soit des associations qui gèrent la friche. »

²⁸⁷ Dit aussi en ces termes par Desgoutte : « le rapport à l'espace est contrefait, en même temps qu'il est réifié dans l'image du transat, de la bière artisanale et de la table de ping-pong (Correia 2018). Cette industrie vend les produits dérivés d'une pratique d'occupation qui n'a pas lieu, puisque son contenu politique – sa dimension oppositionnelle (Nicolas-Le Strat 2015) – a été converti en valeur économique ».

²⁸⁸ H. LEFEBVRE dans H. RAYMOND *et al.*, *L'habitat pavillonnaire*, *op. cit.*, p. 17

²⁸⁹ M. VILANDRAU, *L'étonnante aventure des castors*, *op. cit.*

²⁹⁰ G. PRUVOST, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs », *op. cit.*

d'autonomie directement lié à des revendications politico-écologistes de réappropriation des savoir-faire, contre une capture techniciste de ceux-ci. Cette réappropriation est ainsi absorbée, parfois mise en spectacle et associée à des démarches participatives dans le cadre plus large de l'urbanisme dans un contexte néolibéral et managérial, qui intègre à son compte cette valorisation d'un *faire soi-même*²⁹¹, éphémère ou pas.

Cette recherche d'une posture différente irrigue « la valorisation du faire en architecture »²⁹² comme mode de participation particulier. La volonté de trouver un terrain matériel mais aussi humain et social en épaissit la charge politique, bien que les directions de celle-ci soient très variables. Le *faire* en architecture et la démocratie se retrouvent donc sur cette idée de terrain, d'expérience, et de coopération dans la fabrication et la conception d'objets. Cela se traduit par une attention à la fabrication directe des objets et à l'artisanat, quand le métier d'architecte est conçu habituellement comme un travail de « dispositifs médiateurs »²⁹³ entre la conception et la construction (dessins, plans, études, etc). L'artisanat et le travail des mains²⁹⁴ trouvent grâce à la profession dans un contexte où l'éloignement du commun des mortels des objets techniques ricoche sur d'autres fractures entre formes et fonctions, ou progrès technique et progrès social.

Cette valorisation du faire s'inscrit en outre dans un effort pour dépasser une dualité entre concevoir (*design*) et construire (*build*), et cherche dans la forme et la matière des forces immanentes. C'est le sens que donne Ingold à l'action de la main sur la matière qui est celle d'un « faire pousser » ou « faire grandir » (*growing*)²⁹⁵. « Faire avec les forces en présence », qu'elles soient matérielles et humaines, renvoie à cette double dynamique interne et dirigée vers l'extérieur de l'« habiter »²⁹⁶. On y lit également une tentative de réponse à l'anthropocène²⁹⁷ : les conséquences de l'impact des êtres humains sur leur environnement doivent être pris gravement au sérieux et faire entrer les pratiques dans une forme de respect des qualités du monde. La réémergence de pensées tournées vers un certain holisme – pour qui les différentes échelles, par exemple entre l'homme et son environnement, entre la partie et le tout, ne peuvent pas être comprises séparément les unes des autres – sont également une conséquence de ce

²⁹¹ Nous reviendrons plus longuement sur la réappropriation des formes urbaines par les savoir-faire liés à la construction dans la deuxième partie, ainsi que sur le rapport de l'autoconstruction à l'œuvre urbaine dans la troisième partie.

²⁹² P. LEFEBVRE, J. NEUWELS et J.-P. POSSOZ, *Penser-Faire. Quand des architectes se mêlent de construction*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2021, p. 24

²⁹³ *Id.*, p. 24

²⁹⁴ R. SENNETT, *Ce que sait la main: la culture de l'artisanat*, P.-E. Dauzat (trad.), Paris, France, Albin Michel, 2009

²⁹⁵ E. HALLAM et T. INGOLD (éd.), *Making and growing: anthropological studies of organisms and artefacts*, Farnham, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, 2014 ; T. INGOLD, *Faire: anthropologie, archéologie, art et architecture*, H. Gosselin et H.-S. Afeissa (trad.), Bellevaux, Éditions Dehors, 2017

²⁹⁶ J.-P. POSSOZ, « Enseigner en prenant le faire au sérieux », dans *Penser-Faire. Quand les architectes se mêlent de construction*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2021, p. 78

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 82

constat, et contribue à renverser des hiérarchies de catégories comme celles de la pensée sur le *faire*. Critique de l'urbanisme positiviste, écologisme, imaginaire romantique du vernaculaire et idéal organiciste d'une harmonie entre formes, fonctions, usages et évolutions intrinsèques traduisent cette attention aux conséquences sociales de l'architecture et conduisent à cette valorisation du *faire*.

D'après Ingold, le *faire* pousse à penser la fabrication comme une dynamique organique, contrairement à un imaginaire techniciste et mécaniste qui peut laisser croire que la raison humaine est capable de plier à l'environnement la matière du monde. En d'autres mots :

Penser le faire d'un point de vue longitudinal, comme la confluence de forces et de matières, et non plus latéralement, comme la transposition d'une image sur un objet, c'est concevoir la génération de la forme, ou la *morphogénèse*, comme un processus. Cela permet d'atténuer la distinction qui peut être faite entre organisme et artefact. Car si les organismes croissent, c'est aussi le cas des artefacts. Et si les artefacts sont fabriqués, c'est aussi le cas des organismes.²⁹⁸

Le décor de l'imaginaire d'immanence et d'organicité est planté : la fabrication n'est plus une action extérieure à la matière mais une manière de « délivrer les potentialités immanentes d'un monde en devenir ». Dans ce paradigme organiciste de la fabrication, on « collabore » avec la matière, on ne la domine ou ne la contrôle plus totalement²⁹⁹. Il nous semble que cette idée d'une fabrication immanente du monde qui nous entoure est très active à la fois dans la critique de l'urbanisme comme planification mécaniciste et fonctionnelle, et qu'elle a infusé petit à petit dans l'urbanisme institutionnel et surtout dans la communication des projets urbains et architecturaux. Elle a contribué en outre à faire de l'usage de la ville une forme de participation à celle-ci : puisque les matières, les formes et les fabricant·e·s sont lié·es de manière bien plus complexe et interdépendante que dans un simple rapport instrumental et fonctionnaliste, alors on *fait* bien plus qu'on ne le pense et il faudrait pouvoir donner plus de liberté de transformation aux usages quotidiens.

2.2 L'organique, esthétique critique de l'ère technique

UTOPIES DE VILLES ORGANIQUES

Ces revendications autour de la réappropriation écologique et politique des espaces urbains ont une histoire ; nous pouvons finalement en retrouver les germes dans plusieurs idéaux-types de la ville au XIX^e siècle. Au moment où l'industrialisation impose à la ville un rythme rapide de développement, les utopies urbaines sociales prennent plusieurs voies, que Choay présente de manière simplifiée en deux catégories : les utopies progressistes d'un côté, et les utopies

²⁹⁸ T. INGOLD, *Faire, op. cit.*, p. 61

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 81

culturalistes de l'autre³⁰⁰. Le modèle « culturaliste » est ainsi celui qui cherche à faire émaner l'harmonie d'une ville depuis l'« idée de communauté et d'âme collective »³⁰¹, et pour cela s'oppose à l'industrialisme. Ses représentants sont pour Choay les artistes et écrivains John Ruskin et William Morris ou encore l'urbaniste concepteur des Cités-Jardins, Ebenezer Howard. Ruskin et Morris imaginent en effet des villes où l'esthétique est un pilier de la vie bonne et heureuse, où les bâtiments et les objets doivent vivre mais aussi mourir – d'où une certaine conception de l'organique – et les citoyen·es participer à la création de beaux objets. Pour Howard, c'est l'aspect de petites unités communautaires dans ce qui sera plus tard le modèle d'urbanisation des banlieues et la dissolution de la ville dans la campagne qui ouvre à une réflexion sur le rapport de l'habitant·e avec son environnement. Ces conceptions cherchent avant tout des contre-modèles à l'urbanisme subordonné à l'industrialisation, jugé comme un appauvrissement humain : la cohabitation de modèles progressistes, fondés sur la production industrielle et la rationalisation des besoins humains, et de modèles culturalistes, a fait que « Des séries de concepts ont été ainsi opposés deux à deux : organique et mécanique, qualitatif et quantitatif, participation et indifférence. »³⁰²

Deux conceptions de l'harmonie se retrouvent à l'œuvre : l'harmonie émanant d'un développement libre des individus en interactions avec une communauté et un environnement, et l'harmonie permise par un point de vue de surplomb, une vision d'ensemble planifiée. La première qualifie la seconde d'artificielle ; la seconde ne voit dans la première que du désordre. Les prémisses de la première connaîtront un héritage important dans les réflexions autour des rapports de la ville avec la nature, et de la pensée écologiste naissante. Chacune charrie toutefois sa propre conception de la démocratie et du progrès social et la position des curseurs de l'un et de l'autre ne semblent pas dépendre d'une catégorie particulière : un modèle « culturaliste » peut être un modèle autoritaire et un modèle progressiste un modèle libertaire – c'est le cas des propositions de Proudhon ou de Fourier avec le phalanstère, comme le note Choay. Ce qui nous intéresse dans le modèle culturaliste que l'auteur·rice décrit, c'est donc plutôt cette critique de l'urbanisme technicien, du morcellement et de l'aliénation causée par l'industrialisation, les spéculations quantitatives sur les besoins humains, à partir de laquelle émane une contre-esthétique qui a cheminé jusqu'à nous sous diverses formes : par exemple un rejet du géométrisme³⁰³, un mimétisme de la nature, ou la reprise de sujets romantiques comme les ruines, les espaces délaissés, les cimetières³⁰⁴.

³⁰⁰ F. CHOAY, *L'urbanisme, utopies et réalités, op. cit.*, p. 15

³⁰¹ *Ibid.*, p. 24

³⁰² *Ibid.*, p. 22

³⁰³ F. CHOAY, *L'urbanisme, op. cit.*, p. 23 ; rejet du géométrisme qui se retrouve selon elle dans une version « dépolitisée » (p. 42) chez Camillo Sitte dans *L'art de bâtir les villes*.

³⁰⁴ M. GANDY, *Écologie queer, op. cit.*

Ces signaux esthétiques n'engagent pas en eux-mêmes la participation des habitants et habitantes aux formes urbaines ni l'idée que leur usage de l'environnement suffirait à faire la ville ; ils peuvent d'ailleurs être l'objet d'une réelle planification. Ils convergeront toutefois aisément avec l'idée politique d'une meilleure et plus grande participation à l'urbanisme et aux affaires de la ville en général, voire avec l'idée d'une ville spontanée, notamment grâce à la valorisation de la communauté et l'imaginaire positif du village qui les sous-tend.

L'idée selon laquelle les citoyen·es devraient pouvoir mieux et plus s'impliquer dans les décisions d'urbanisme rejoint en effet facilement cette esthétique en ce qu'elle porte une attention à « l'homme concret et complet »³⁰⁵, selon les mots qu'emploie Choay pour parler d'une figure présentée souvent comme pionnière de la participation à l'urbanisme, Patrick Geddes. Biologiste de formation, ce dernier s'intéresse aux villes en tant que milieu de la vie humaine, au tout début du XX^e, siècle. Cette participation prend pour point de départ la nécessité de faire de l'urbanisme à partir du terrain, idée plus singulière qu'il n'y paraît à cette époque ; ainsi que le besoin d'éveiller une « conscience civique » des personnes citoyennes pour qu'elles puissent s'investir dans la vie de la ville et dans les transformations urbaines³⁰⁶. Professeur de Lewis Mumford, Patrick Geddes, sans être lui-même du côté des utopistes culturalistes à strictement parler³⁰⁷, influence lui aussi l'idée critique d'un urbanisme qui doit pouvoir échapper au morcellement technique de l'« âme des villes »³⁰⁸. Geddes est également l'un de penseur·euses du régionalisme, théorie holiste très influente sur l'écologie occidentale selon laquelle l'homme et son milieu forment un tout. Aussi, un programme de participation citoyenne à l'urbanisme associé à une esthétique de la ville sinueuse, spontanée, créée par l'usage et donc en harmonie avec les besoins et la créativité des citoyen·es sont-elles les points de départ aux éléments d'utopies de ce qui sera plus tard l'écologie politique, elle aussi toujours fondée sur la critique d'un traitement technique total et homogénéisant.

VILLE, TECHNIQUE ET NATURE, MODELES ET CONTRE-MODELES

L'écologie politique est un ensemble de discours alternatifs et oppositionnels à celui du progrès, économique, technique et civilisationnel, qui soutient une grande partie de l'humanisme moderne. Les penseurs et penseuses, comme Mumford que nous venons d'évoquer, qui ont pu défricher son terrain, s'appliquent ainsi à démontrer que le progrès des capitalistes est aussi une régression de la vie, des sens, de l'épanouissement, de l'esthétisme, etc. La révolution industrielle

³⁰⁵ F. CHOAY, *L'urbanisme, utopies et réalités, op. cit.*, p. 59

³⁰⁶ P. GEDDES, *L'évolution des villes: une introduction au mouvement de l'urbanisme et à l'étude de l'instruction civique*, B. Ayramdjan (trad.), Paris, France, Ed. Temenos, 1994, p. 275

³⁰⁷ F. CHOAY, *L'urbanisme, utopies et réalités, op. cit.*, p. 60

³⁰⁸ P. GEDDES, *L'évolution des villes, op. cit.*, p. 333

fait ainsi pour Mumford de la ville un milieu « profondément contraire aux normes de l'existence humaine », et les progrès techniques se font en dépit de « la dégradation des structures sociales »³⁰⁹ ; « en relation avec l'aspect chaotique du paysage, le milieu communautaire semblait lui-même se désagréger »³¹⁰. La transformation de la ville par l'importance accordée par la société à la technique et les machines au XIX^e siècle condamne les ouvriers et ouvrières à une vie misérable dans des tons ternes et une ambiance sonore mécanique, éloignée de la beauté de la campagne et de la nature³¹¹. Mumford fait une opposition nette entre les habitant·es des villes et celles et ceux des milieux ruraux, en meilleure santé et plus épanoui·es selon lui.

Nous l'avons vu, l'urbanisme tel que nous le connaissons est en grande partie issu de la révolution industrielle ; les villes se sont développées très rapidement en fonction de nouveaux centres de production et le déploiement de techniques a permis à de nouvelles infrastructures de voir le jour et de guider la vie urbaine. Les routes et l'automobile sont un exemple de ce phénomène, faisant de la vitesse, l'individuation de la mobilité et l'efficacité de la circulation une des données principales de l'aménagement urbain. La pollution et le recul des espaces « naturels » sont des éléments utilisés pour montrer la pression du milieu urbain sur la santé physique et mentale de ses occupant·es. Dans la filiation des utopies culturalistes qui voient d'un mauvais œil l'hégémonie galopante des moyens techniques pour régler des problèmes urbains, une pensée anti-techniciste appuie sa critique sur une comparaison entre la ville et la machine. Ayant grossi avec les machines, la ville devient elle-même un objet technique reliant toutes ses composantes, la reproduction et la production ne faisant qu'un dans un grand système d'aliénation. La ville apparaît comme mécanique, comme une « méga-machine »³¹² selon les termes d'Ivan Illich. Pour ce dernier, considéré comme une influence majeure d'un mouvement décroissant, il faut à partir de là opposer « *la productivité à la convivialité* » et « la répétition du manque à la spontanéité du don ». Il ajoute : « Passer de la productivité à la convivialité, c'est substituer à une valeur technique une valeur éthique, à une valeur matérialisée une valeur réalisée. »³¹³

Si la ville est une machine, un vaste artefact, son miroir est le village et la ruralité, réservoir d'une vie sociale organique, qui se développe selon ses propres forces et non selon une direction imposée par la ville-machine. Lorsqu'il développe sa vision d'une société urbaine harmonieuse, Lefebvre semble s'inscrire dans cette conception au centre de laquelle se trouve la valorisation des villages et des sociétés du passé, qui possédaient selon lui « une structure sociale et spatiale

³⁰⁹ L. MUMFORD, *La cité à travers l'histoire*, op. cit., p. 648

³¹⁰ *Id.*

³¹¹ L. MUMFORD, *Technique et civilisation*, D. Moutonier (trad.), Paris, France, Éditions du Seuil, 1950, p. 165

³¹² I. ILLICH, *La convivialité*, L. Giard et V. Bardet (trad.), Paris, Éd. du Seuil, 1973, p. 12

³¹³ *Ibid.*, p. 28

permettant à un groupe humain de *s'approprier* ses conditions d'existence (environnement, lieux occupés, organisation du temps) »³¹⁴. Il parle ailleurs d'une « démocratie d'origine paysanne » qui n'aurait pas réussi à s'adapter au contexte urbain, malgré quelques tentatives, au titre desquelles figure par exemple l'épisode de la Commune³¹⁵. Lefebvre sera toutefois critique d'une esthétisation du village et insiste sur l'idée que la société urbaine doit se doter de nouveaux codes, et non reprendre mimétiquement ceux de modèles sociaux dépassés par l'histoire. Mais cette valorisation du village comme monde à part de la technicisation pour elle-même de la société est importante pour comprendre les autres valeurs qui lui sont associées.

Dans cette perspective, en effet, la question de l'usage a une nouvelle fois une portée critique, ici de la technique. La technique est présentée comme ce qui vient, de l'extérieur, s'imposer à l'usage : on crée des objets qu'on fait progressivement exister comme nécessaires au quotidien – la voiture, la machine à laver, la télévision pour l'usage individuel, la centrale nucléaire, l'aéroport, l'autoroute pour les infrastructures plus globales – dévoyant un usage préexistant – la marche, la lessive au lavoir... Cet usage lié à la technique est alors parfois renvoyé à un usage aliéné, « mutilé »³¹⁶, désappropriant. La pensée écologiste se fraie alors un chemin dans cette idée qui rejoint celle du besoin d'une économie de moyens matériels dans un monde fini, en opposition au rêve d'accumulation infinie du capitalisme technicien.

L'idée d'une ville ou d'un village « organique » en opposition à un espace planifié et technicisé, rassemble donc des éléments disparates d'orientation de ce que serait une bonne organisation, une bonne communauté, en interaction avec son environnement : autonomie et transmission de savoir-faire quotidiens, économie de moyens, utilisation de matériaux et de techniques locales de construction. Ainsi ces éléments d'imaginaires autour d'une dé-technicisation des milieux humains, d'une autonomie individuelle et communautaire, et finalement d'une certaine écologie politique, ont pour point commun de déclarer que la vie en ville, telle qu'elle est issue de l'industrialisation, détache l'humain de lui-même, l'asservit aux intérêts d'une minorité et finira par lui nuire, immédiatement par l'appauvrissement de ses perspectives, et à plus long terme³¹⁷ à cause de la dégradation des conditions d'existence biologique. Ces éléments ne disent encore une fois rien en eux-mêmes d'une organisation politique souhaitable mais montrent les liens entre l'idée de communauté (et donc de la

³¹⁴ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, *op. cit.*, p. 125-126

³¹⁵ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 13

³¹⁶ Selon le terme employé par Illich pour parler non pas des techniques à proprement dit mais du processus de professionnalisation, liée à celui de technicisation, des choses appartenant jusqu'alors à l'usage et la transmission comme l'éducation, la construction d'habitations, la médecine, etc. Voir notamment I. ILLICH, « Le chômage créateur », dans *Oeuvres complètes. Volume 2*, Fayard, Paris, 2005

³¹⁷ On parlait de plus long terme il y a quelques décennies, quand ces éléments d'imaginaire d'écologie politique ont pris forme ; à l'heure où ses lignes sont écrites ce rapport au « long terme » et à la menace lointaine et immatérielle n'est hélas plus vraiment d'actualité.

possibilité de reconnaissance et discussions entre ses membres, d'interconnaissances contre l'anonymat et l'impersonnalité qui semblent être plus couramment expérimentés en ville) et une émancipation politique qui serait en mesure, selon Lefebvre par exemple, de construire une société urbaine souhaitable.

La réhabilitation du corps et des sens en urbanisme s'inscrit également, d'une certaine manière, dans cette trajectoire ; sans être un penseur écologiste, Lefebvre sent ce que peuvent être les prémisses d'une esthétique urbaine non-technicienne. À l'instar des utopies culturalistes rejetant le géométrisme dans une esthétique technicienne, la subversion du pouvoir s'illustre dans l'illisible, le caché, le sensible contre les « réductions par le savoir » de l'espace physique : « Contre l'Absolument Vrai, Espace des Clartés souveraines, se réhabilitent le souterrain, le latéral, le labyrinthique, peut-être l'utérin, le féminin. Contre les signes du non-corps, les signes du corps se redressent. »³¹⁸ C'est pourquoi la critique de la technique, comme celle de la visibilité et la lisibilité, nous semble dessiner un imaginaire plus vaste et une certaine esthétique urbaine, et dit quelque chose d'un usage valorisé du côté de la possibilité du désordre et du jeu contre celui de la société technicienne rejeté du côté du géométrisme et de la contrainte d'une certaine nature, d'une certaine authenticité.

2.3 Du vernaculaire au bidonville, une continuité du fantasme organique ?

Au travail de planification, on oppose alors la spontanéité ; à la technique souveraine et à la technologie complexe, le bricolage adapté aux besoins et à l'appropriation. Après la fin des modèles urbains utopiques, « la présence d'éléments spontanés au sein de l'espace urbain acquiert une importance matérielle et conceptuelle grandissante qui s'inscrit dans un vaste réexamen des contradictions et des limites du modernisme comme projet politique de progrès social » en lien avec une « confusion idéologique quant à la fonction de l'architecture et de l'urbanisme dans la ville moderne. »³¹⁹ On cherche un état de la ville ou du village idéalisé, où l'usage est le moteur de la transformation de l'habitat et des espaces en partage en lieu et place d'une intelligence centralisée, concentrée vers un progrès abstrait qui morcellerait le présent. L'idée est alors très contradictoire : il s'agit de penser, d'inventer la spontanéité. On croit la trouver dans des ailleurs géographiques, des espaces délaissés, des formes archétypales, ainsi que dans des processus, des *manières de faire*. Ces dernières sont centrales dans notre réflexion et

³¹⁸ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000, *op. cit.*, p. 232.

³¹⁹ M. GANDY, *Écologie queer*, *op. cit.*, p. 23-24. Gandy fait ici référence au texte de l'historien de l'architecture italien Manfredo Tafuri *Progetto e utopia* (traduction française : M. TAFURI *et al.*, *Projet et utopie: de l'Avant-garde à la Métropole*, Paris, France, Dunod, 1979) au début des années 1970, qui prend acte de cette rupture que nous avons déjà décrite sous le prisme de l'apparition du projet d'urbanisme en lieu et place de la planification (chapitre 1, 2.1)

nous auront l'occasion de revenir dessus plus spécifiquement, notamment lorsqu'il s'agira de développer ce qu'est l'*œuvre* urbaine à partir du droit à l'œuvre de Lefebvre, et ce que cela engage pour la figure du profane. Les esthétiques et les archétypes de cette critique de la planification prennent la forme d'une valorisation d'une architecture ou d'un urbanisme *vernaculaire*. Nous cherchons ici à approfondir ces esthétiques et archétypes pour comprendre à quoi renvoie l'usage créateur de la ville dans les imaginaires à l'œuvre. Ces imaginaires autour du vernaculaire nous permettront également de continuer notre réflexion sur les fils qui ont pu être tirés, depuis une pensée de l'émancipation basée sur la réappropriation des savoir-faire et l'auto-organisation, vers le monde néo-libéral et managérial qui s'est également emparé de l'usage comme l'outil d'un nouvel urbanisme.

LE VERNACULAIRE CONTRE LA PLANIFICATION

Dans sa thèse sur les valorisations du vernaculaire en architecture, urbanisme et design³²⁰, Edith Hallauer note que ce concept n'a pas aujourd'hui de définition plus spécifique que celle qui lui permettrait de s'opposer à la planification ; qu'en cela il est une « attitude » plutôt qu'une catégorie³²¹. À lui seul, le vernaculaire peut donc ouvrir un très vaste champ de l'imaginaire urbain, qui a à voir avec l'écologie et la mobilisation des « moyens du bord », la réappropriation des savoir-faire oubliés et de la tradition, l'autochtonéité émancipatrice, voire la décolonialité. Dans certaines de ses expressions contemporaines, le vernaculaire sert donc l'expression d'un jugement sur ce qui relève d'un côté de l'authenticité et de l'autre de ce qui aliène les corps, les cultures, et les détourne d'une certaine idée du vrai. Ce qui en fait un concept équivoque, car s'il permet d'insister sur des valeurs d'usage locales dévoyées par l'impérialisme ou la société marchande, il peut être également empreint d'une nostalgie pour un passé fantasmé.

Qu'ils soient valorisés ou renvoyés au vulgaire, le vernaculaire et l'usage sont presque des synonymes. La langue d'usage est un langage vernaculaire, à l'inverse d'une langue canonisée, moins accessible, dont les règles sont prévues pour être immuables et donc *extérieures* à la langue parlée. Hallauer reprend pour expliciter cela les analyses d'Illich : « Le terme « vernaculaire » vient d'une racine indo-germanique impliquant l'idée d'« enracinement », de « gîte ». En latin, vernaculum désignait tout ce qui était élevé, tissé, cultivé, confectionné à la maison, par opposition à ce que l'on se procurait par l'échange. »³²² Hallauer note également dans l'étymologie du terme l'aspect enraciné du vernaculaire, rattaché à un lieu, à une communauté, ainsi qu'inné, sans apport extérieur. Pour elle, il est plutôt curieux que cette inhérence soit valorisée et présentée

³²⁰ E. HALLAUER, *Du vernaculaire à la déprise d'oeuvre*, op. cit.

³²¹ *Ibid.*, p. 41

³²² I. ILLICH, « Le travail fantôme », dans *Œuvres complètes. Volume 2*, Fayard, Paris, 2005 [1981], p. 151

comme émancipatrice quand le terme peut aussi vouloir recouvrir une idée de servilité, d'esclavage, de part cette inhérence et cette appartenance à une localité, un groupe, une cellule familiale³²³.

Nous pouvons, comme elle, aller voir du côté d'Illich les raisons de ce renversement axiologique, faisant du vernaculaire une sphère à reconquérir, à recouvrer, plutôt que renvoyée de l'autre côté de la civilisation et de la modernité. Pour Illich, les prémisses de la société industrielle ont été posées à partir du moment où l'on extériorise les règles de quelque chose qui se transmettait alors par les « multiples formes de réciprocité »³²⁴ inhérentes à la société, et qu'on en organise la production et la reproduction ; c'est le cas de la langue dont l'enseignement s'est professionnalisé, rejetant par-là la transmission familiale et sociale dans une sorte d'illégitimité, d'amointrissement culturel. En architecture, cette capture par la professionnalisation des besoins en termes d'habitat s'est opérée de manière similaire, engendrant des normes et des standards qui rendent l'autoconstruction et le bricolage déviants, voire illégaux³²⁵. Il s'inscrit ainsi pour Hallauer dans une « dialectique du lien qui libère » aujourd'hui volontiers perpétuée par « les tenants d'une néo-paysannerie contemporaine »³²⁶ ainsi que par de nombreux courants de l'écologie tournés vers le local. Le vernaculaire apparaît « comme le réceptacle idéal de diverses projections »³²⁷, charriant avec lui de nombreuses pratiques, éléments, gestes, objets : le *do it yourself*, la réutilisation de matériaux et la transmission de techniques locales, l'expérimental, l'incrémental³²⁸, etc.

Pour ces raisons, l'étude de l'habitat vernaculaire a peu à peu quitté le champ du relevé ethnographique pour devenir un discours théorique sur l'architecture ou l'urbanisme. C'est le cas de l'exposition au Moma et de son catalogue « Architectures sans architecte » par Rudofsky en 1964. Il développe dans le catalogue l'idée d'une architecture hors sol qui caractériserait notre pratique contemporaine et occidentale, conquérante de la nature³²⁹, contre une architecture « spontanée » ancrée dans son milieu. La structure de villes comme Marrakech ou Zanzibar, lorsqu'elle ne répond pas à un plan préétabli selon lui, est également présentée³³⁰ ; plus loin, les

³²³ E. HALLAUER, *Du vernaculaire à la déprise d'oeuvre*, *op. cit.*, p. 58

³²⁴ I. ILLICH, « Le travail fantôme », *op. cit.*, p. 163

³²⁵ Ainsi dresse-t-il le parallèle sur ce rejet du bricolage dans l'anormal ou l'illégal avec d'autres domaines où la professionnalisation a mutilé les savoir-faire et pratiques sociale : « Lorsque le droit du citoyen aux prestations d'un avocat aura été institué, il sera aussi obscurantiste et asocial de vider une querelle entre particuliers qu'aujourd'hui d'accoucher dans son propre lit. Déjà, le droit reconnu aux citoyens de Detroit de vivre dans une demeure dont l'installation électrique est due à un professionnel fait de celui qui « bricole » la sienne un délinquant. », I. ILLICH, *La convivialité*, *op. cit.*, p. 68-70 ; I. ILLICH, « Le chômage créateur », 2005, *op. cit.* [1977], p. 79

³²⁶ E. HALLAUER, *Du vernaculaire à la déprise d'oeuvre*, *op. cit.*, p. 38

³²⁷ *Id.*

³²⁸ *Ibid.*, p. 34

³²⁹ B. RUDOFSKY, *Architecture sans architectes: brève introduction à l'architecture spontanée*, D. Le Bourg (trad.), Paris, France, Chêne, 1977, p. 4

³³⁰ *Ibid.*, p. 53

maisons d'Apanomeria ressemblent à une « sculpture infinie »³³¹ autour du volcan ; des procédés architecturaux comme des arcades ou des rues couvertes sont comparées à travers le monde. Les « architectures sans architectes » rassemble à ce titre des choses assez disparates, aux modes de conceptions et constructions variés, mais qui ont pour point commun de ne pas appartenir au monde de l'architecture signée, expertisée. Sennett voit ainsi dans ces architectures le sens d'un « chez-soi » car « l'environnement physique semble provenir de notre façon de vivre et exprimer qui nous sommes »³³², expression spontanée des usages, et non descendante, venue d'un ailleurs.

Ce large champ que l'idée d'architecture vernaculaire embrasse, et les valeurs qui semblent aller avec – l'enracinement, l'appartenance à un lieu, ses pratiques sociales, ses matériaux et ses spécificités géographiques, la proximité avec un « naturel » projeté – a pour conséquence la valorisation d'archétypes, de formes particulières. Comme dans les utopies « culturalistes » qui opposent le chemin sinueux à l'avenue droite de la cité moderne, comme Lefebvre opposant le labyrinthe et l'utérin au spectacle viril de l'édification architecturale, l'artisanal et le vernaculaire comme idéaux véhiculent des imaginaires qui ont tendance à réifier³³³ ces formes et une esthétique particulière. La supposée spontanéité d'une forme urbaine vaudrait alors en elle-même comme une « leçon » donnée à l'architecte, jusqu'à la réduction de l'usage à ses formes les plus précaires.

L'USAGE ET LA PRECARITE

Sont alors identifiés d'un côté des espaces standardisés, soumis à des normes, et de l'autre une certaine forme de liberté associée à l'informel. Hallauer qualifie l'informel d'« inverse de l'urbanisme, mode de gestion planifié des villes »³³⁴ et observe également une certaine tendance significative depuis les années 1960, pour l'urbanisme, d'étudier l'apport de ce type de construction et d'habitat dans la pratique institutionnelle et professionnelle. L'informel n'est pas l'alternatif, son domaine quitte la recherche engagée d'une société autre vers les conditions imposées de la précarité. L'habitat informel est dans l'imaginaire ce qui apparaît en quelque sorte depuis la base par nécessité, et non par une raison, une décision de rupture avec l'institutionnel. Il n'est pas non plus le vernaculaire, laissant à l'extérieur de lui l'idée d'une tradition, d'une

³³¹ *Ibid.*, p. 58

³³² R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, op. cit., p. 26

³³³ S. FIORI, R. PESSOA FERREIRA et T. ROLLAND, « Faire soi-même (autoconstruire) : un travail émancipateur ? », dans P. Lefebvre, J. Neuwels et J.-P. Possoz, *Penser-Faire. Quand des architectes se mêlent de construction*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2021

³³⁴ E. HALLAUER, *Du vernaculaire à la déprise d'oeuvre*, op. cit., p. 40

transmission de codes, tout en gardant celle du rapport étroit avec une situation géographique, matérielle, sociale.

Les bidonvilles sont l'objet de plusieurs types d'études et d'analyses, en sociologie³³⁵, science politique³³⁶, architecture et urbanisme, décryptant les raisons de l'apparition des espaces urbains informels et les usages dans ces milieux. Parallèlement, ils sont aussi un objet de fascination en tant que supposées réserves d'une architecture sans intervention, intuitivement construite au fil des usages. C'est l'autoconstruction, projetée dans ces environnements contraints, qui est par exemple pour Illich ici une pratique résistante face à la standardisation de l'habitat :

Le jour où le Venezuela a passé une loi réglementant le droit du citoyen à l'« habitat » - marchandise comme une autre -, les trois quarts des familles ont découvert que les maisons élevées de leurs mains n'étaient que de bicoques. En outre, et pour ne rien arranger, la construction par les simples citoyens était fortement découragée car il devenait illégal de bâtir sa maison sans permis de construire, accordé uniquement sur soumission d'un plan d'architecte. Les matériaux de rebut et de récupération qui servaient jusque-là, à Caracas, d'excellents matériaux de construction créaient désormais un problème d'évacuation de déchets solides. L'homme qui produit son propre « habitat » est toisé comme un déviant qui refuse de coopérer avec le groupe de pression local pour la fourniture d'unités d'habitation édifiées en série. En outre, d'innombrables réglementations font passer la simple ingéniosité dans le camp de l'illégalité, voire du délit.³³⁷

Cette valorisation de l'« ingéniosité » dans l'autoconstruction et le bricolage sert donc un discours critique du formatage des besoins, la création de normes et la constitution d'une caste de professionnel·les tenu·es à l'exécution de ces normes. L'idée est similaire chez l'architecte John F. C. Turner, à peu près à la même période, critique de l'hétéronomie en architecture. Après avoir été en charge d'un plan d'urbanisation d'une ville au Pérou en prise avec l'installation illégale d'habitats autoconstruits, les *barriadas*, Turner défendra une « idée d'un logement qui dépend des capacités et de la mobilisation des ressources des usagers »³³⁸. L'autoconstruction poussée par la nécessité et la précarité, sans être en soi des signaux d'émancipation, fourniraient de bons modèles de personnalisations et d'appropriations possibles, en fonction des moyens et des usages des habitant·es³³⁹.

³³⁵ Voir pour la recherche francophone récente par exemple J. DAMON, *Un monde de bidonvilles : migrations et urbanisme informel*, Paris, Seuil, 2017 ; A. DEBOULET, « Le rêve mondial d'un univers urbain sans « bidonvilles » », *Multitudes*, n° 64, n° 3, Association Multitudes, 18 octobre 2016, p. 121-130

³³⁶ T. AGUILERA, « Gouverner les illégalismes urbains: les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid », Dalloz, 2017

³³⁷ I. ILLICH, « Le chômage créateur », 2005, *op. cit.*, p. 37

³³⁸ J. L. OYON et M. SERRA-PERMANER, « John Turner, un architecte geddesien », *Espaces et sociétés*, n° 167, n° 4, ERES, 10 novembre 2016, p. 43-61

³³⁹ C'est l'idée défendue dans son ouvrage J. F. C. TURNER, *Housing by people: towards autonomy in building environments*, New York, Etats-Unis d'Amérique, Pantheon Books, 1977

Pour Illich comme pour Turner, ces situations d'autoconstructions permettent donc de voir à quoi ressemblerait l'habitat lorsqu'il est soumis à la valeur d'usage et non à la valeur marchande, de considérer une *bonne* architecture à partir des situations concrètes des personnes plutôt que de calquer un point de vue techniciste – et souvent occidental-centré – sur leurs besoins. En bref, cette idée que l'autoconstruction, même dans des situations de précarité, est une sorte d'habitat authentique est en filiation directe avec la pensée écologiste et régionaliste de Geddes – dont Turner se réclame explicitement –, avec l'écologie politique, et même plus précisément avec une forme de pensée libertaire pour qui la normalisation d'un pouvoir centralisé est une aliénation des modes de vie. Cette valorisation résonne ainsi dans les milieux alter, écologistes et anarchistes, où la réappropriation des savoir-faire en construction comme dans les moyens de subsistance est centrale pour l'émancipation collective, contre la production à grande échelle et les logiques de masse.

Mais ces rapprochements entre une pensée architecturale et politique de l'autonomie et la fascination de l'usage en milieux précaires fait également écho à d'autres types de discours sur les bidonvilles, axés par la question *qu'est-ce que ces formes précaires et spontanées doivent apprendre à l'architecture et à l'urbanisme* ³⁴⁰, plus aisément digérée par une pensée néolibérale qui trouve également son compte dans la valorisation de l'économie de moyens, notamment en direction des classes pauvres et populaires. Bien que les objectifs soient différents de ceux d'Illich ou Turner, ces idées relèvent d'une idée semblable : la précarité pousse à un habitat davantage en relation avec les habitant·es et l'environnement, un certain rapport d'immanence où l'usage secrèterait, à partir des matériaux à disposition, un habitat taillé à la juste mesure. Les situations de précarité sont alors utilisées pour porter un discours sur une *sobriété* visée notamment pour atteindre des objectifs environnementaux et sociaux d'équité. Précarité et sobriété semblent alors avoir pour point commun la prédominance de l'usage et de la valeur d'usage dans la construction de son habitat sur des impératifs hétéronomes qui spéculent ou dirigent des besoins.

De la précarité à la *sobriété*, il y a toutefois un pas politique important à franchir, qui demande de penser le rapport à un pouvoir public, à la production de moyens à grande échelle, aux institutions, aux mécanismes créateurs d'inégalités. La réification de l'autoconstruction,

³⁴⁰ Voir par exemple les articles suivants, montrant la vie dans les bidonvilles comme exemplaires d'un point de vue écologique et convivial : « Les bidonvilles, une forme exemplaire d'urbanisme ? », sur *Demain La Ville - Bouygues Immobilier*, 11 janvier 2018 (en ligne : <https://www.demainlaville.com/bidonvilles-modele-urbanisme/> ; consulté le 2 février 2019) ; « Le bidonville est-il l'avenir de l'urbanisme ? », sur *Les Echos*, 5 janvier 2016 (en ligne : <https://www.lesechos.fr/2016/01/le-bidonville-est-il-lavenir-de-lurbanisme-191105> ; consulté le 11 janvier 2021). Lors d'une rencontre scientifique organisée par l'ANRT où j'intervenais pour présenter mon sujet de thèse, ma répondante, issue du monde de l'entreprise et de l'innovation, me demandait si on pouvait s'inspirer, pour les dispositifs de participation en architecture et en urbanisme, des situations contraintes dans les pays en voie de développement. Elle suggérait qu'une « innovation frugale » qui « partiraient des besoins majeurs des habitants » pouvait être favorisée par la nécessité de faire avec peu de moyens, et mettait également en lien les impératifs écologistes pour l'urbanisme avec ceux de la démocratie et du droit à la ville.

comme du vernaculaire, contribuerait ainsi à créer des signaux d'une émancipation politique supposée sans prendre en compte le contexte socio-économique. Cette émancipation politique doit donc être davantage définie, circonscrite, contextualisée, pour pouvoir extraire de ces pratiques et phénomènes l'idée d'une participation politique et ce qu'elle veut dire pour la construction en commun de notre habitat, mais en laissant derrière elle cette romantisation problématique de l'habitat précaire.

Conclusion

Une intuition transversale de ces éléments d’imaginaires autour de la ville créée par l’usage nous interpelle : la participation en urbanisme se caractérise par un faire ensemble au-delà d’un décider ensemble. L’usage fait déjà de lui-même un certain nombre de choses ; par exemple, les choix résidentiels ont des « conséquences macrosociales évidentes »³⁴¹ sur le temps long ; intervenir soi-même sur l’aménagement de l’espace public, construire ou rénover soi-même sa maison ou son appartement, ou bien participer à une instance de concertation avec les pouvoirs publics utilisent la question de l’usage de manières bien différentes. En figeant la question de la participation et l’usage transformateur dans l’événementiel, les possibilités de démocratie semblent s’égarer dans des objets plutôt que dans des processus et des rapports de force. En tous cas, nous pensons constater un certain stéréotype de l’usage urbain qui se décline de cette manière et qui semble souvent, a priori, s’opposer au temps long de l’urbanisme « classique ». Et ce tableau contribue à faire un tout de deux choses pourtant distinctes : les usages et la participation.

Distinguer la place de l’usage dans une théorie d’un urbanisme démocratique est donc bien fondamental. Est-ce une question spécifiquement urbaine ? La question de l’évolution des usages et de la pratique sociale est plutôt transversale si l’on regarde plus largement ; mais l’urbanisme et l’architecture pose la construction, la fabrication, la production commune comme enjeu de démocratie. C’est pourquoi l’autoconstruction semble notamment trouver sa place dans un panel large de pratiques reliées à la question de la participation en urbanisme. Or le lien entre production et démocratie n’est pas simple, et se focaliser sur des transformations *douces* de l’espace urbain par les usages – plutôt que de mettre en place un processus démocratique de production de la ville – permet de concilier au moins en apparence « l’impératif participatif » avec l’impératif de verticalité qui reste la mécanique générale de la fabrication de l’espace urbain. Impératif de verticalité qui persiste d’ailleurs derrière l’éclatement des rôles et des acteur·trices de la ville et des actions publiques. Les expérimentations et le vocabulaire nés de ces contradictions dans l’urbanisme institutionnel aujourd’hui, hérité de mouvements d’architectes militant·es, ont donc une rhétorique commune avec Lefebvre : retrouver la valeur d’usage et des espaces vivants, urbains... qui conduit à une invention de termes pour parler d’un urbanisme qui serait spécifique autour de cette idée, où la liberté d’usage créerait des espaces en partage.

³⁴¹ F. CONINCK et J.-F. DEROUBAIX, *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs.*, op. cit., p. 10

Après cette exploration des éléments d'imaginaire autour de la ville organique, située, autoconstruite, sobre, l'usage et la participation semblent avoir pour point commun un « retour » à l'immanence de la matière et de l'environnement humain, notamment contre l'extériorité de la planification. Il est nécessaire, nous l'avons vu, de faire la différence entre la charge critique de ces imaginaires et leur véritable pouvoir d'institution, pour pouvoir avancer dans la définition d'une participation radicale à l'urbanisme. Car ces imaginaires, comme la question de l'usage et de l'habiter chez Lefebvre, font de la vie quotidienne une force institutionnalisante en soi. Or il semble difficile d'envisager la conception et la fabrication de formes urbaines seulement à partir de vies quotidiennes agrégées, aussi émancipées soient-elles. Nous souhaitons pour la suite revenir plus précisément sur l'idée d'une pratique transformatrice de l'espace dans un rapport d'immanence, qui semble caractériser les mots d'ordre de cet univers participatif. Quelle est cette pratique urbaine, cet usage urbain que philosophes comme professionnels les font entrer dans l'idée participative ? Quel lien doit-on construire entre cette pratique et une production collective de l'espace ?

Nous poursuivons donc cette partie du travail par l'approfondissement de l'idée d'une pratique sociale transformatrice intriquée dans une pratique politique. Le droit à la ville de Lefebvre s'inscrivant dans cette argumentation philosophique que nous avons amorcé ici, elle nous permettra d'explicitier ces imaginaires d'un urbanisme de l'usage et de la valeur d'usage. Ce qui va nous mener à davantage définir la démocratie, plutôt abordée de manière superficielle ici, non depuis l'extérieur mais à partir de l'agrégation de ces intuitions autour d'une transformation immanente à l'usage.

Chapitre 3

Praxis urbaine : immanence et rapport de force

« Une praxis situationniste dans la perspective d'un urbanisme unitaire doit être notre première tâche, et le but principal de notre réunion actuelle. »

Constant, IS n°3, « Rapport inaugural de la conférence de Munich », décembre 1959

D'autres apports conceptuels doivent être faits pour comprendre quels liens entretiennent l'usage avec l'auto-organisation, et sa traduction en urbanisme. Pourquoi lorsqu'il s'agit de l'urbanisme, l'usage de l'espace et du bâti devient un élément de démocratie ? Quel est cet usage, positif et valorisé, ni conservateur, ni déviant, qui contribue à faire de la ville de l'espace commun ? L'accent mis sur le *faire ensemble* et le *faire avec*, lorsqu'il s'agit de formes urbaines dans les débats sur l'urbanisme démocratique, est déjà en parti présent dans les propositions de Lefebvre. En héritage de Marx, la notion de *praxis* est centrale dans sa pensée de la transformation de la ville comme de la société (et de la vie quotidienne). Il l'utilise dans le DV pour parler du « pouvoir » de la vie sociale³⁴², et donc la portée transformatrice des actes du quotidien sans intervention hétéronome. La société urbaine qu'il souhaite voir advenir est une *praxis* nouvelle de la ville, qu'il faut inventer, par le travail *dans* cette pratique. C'est donc un rapport d'immanence - la transformation d'un groupe par lui-même - qu'il dessine, en grande partie pour des raisons critiques des pouvoirs planificateurs. La *praxis*, qui touche ici la question de l'autonomie, est présente dans toute réflexion sur la démocratie, en tant que celle-ci est une distribution du pouvoir de décision et des libertés qui vise une dépendance des institutions vis-à-vis des personnes administrées, et non l'inverse. Il faut donc bien que ces institutions « émanent » ou soient maintenues, destituées, transformées d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement selon les thèses, par celles et ceux qui sont concernées par elles, et par leur pratique. Dans le cas de l'urbanisme où les dispositifs s'incarnent par une production matérielle censée être durable, cette question des manières de transformer est primordiale.

³⁴² H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 99

Ce qui nous intéresse également particulièrement, c'est la présence très forte de cette idée d'immanence transformatrice dans la philosophie des Communs au sein de laquelle nous pourrions aussi puiser des éléments pour l'idée d'une autogestion des objets urbains. Une théorie politique des Communs cherche à définir les règles du partage et de gestion des biens communs, selon un enjeu d'ouverture et de mutualisation de ces derniers. Nicolas-le-Strat parle des Communs comme une « notion à éprouver », une « politique du geste » (« ces gestes qui font exister « du » commun, ces gestes engagés et réengagés au sein d'une communauté de pratiques »³⁴³). Geste ou action, qui est pour Negri cité par Nicolas-le-Strat « recherche » et « construction du commun, c'est-à-dire l'affirmation de l'immanence absolue de ce commun »³⁴⁴. Cette philosophie de l'immanence fait de l'action et de l'agir la mesure de la vérité, contrairement à un idéalisme dans lequel les idées extérieures à l'action forgeraient celle-ci. Est-ce que, plus que l'usage en lui-même, ce ne serait pas ce rapport d'immanence de l'action qui caractériserait la recherche d'une participation à l'urbanisme et ses traductions institutionnelles ? Et qui permettrait de comprendre ce qui est valorisé derrière l'utilisation trop générique du terme usage ? Cette action auto-transformatrice est quelque chose qui peut se retrouver grandement idéalisée (tout en étant contenu, comme on vient de le voir, dans l'urbanisme institutionnel) mais cette idée nous permet de nous rapprocher éventuellement d'un sens de l'usage comme élément démocratique. En revenant aux philosophies de la *praxis* et les liens entre cette *praxis*, rapport d'immanence, avec la production des formes urbaines, rapport d'extériorité, nous continuons l'exploration de cet imaginaire qui fait tenir ensemble usage de la ville et participation à la transformation de la ville.

1. De quelle *praxis* est-il question ?

1.1 Activité humaine et monde commun

Les efforts de définition de la *praxis*, et sa distinction des autres modes d'être et d'action possible – l'usage, la production d'œuvres, la technique, la théorie... – sont au cœur de l'histoire de la philosophie occidentale, aussi nous nous concentrons ici sur le sens spécifique de la *praxis* qui sous-tend aussi bien la philosophie de la société urbaine de Lefebvre que celle de l'immanence des Communs que nous venons d'évoquer. Il s'agit d'un sens de la *praxis* qui la rapproche de l'usage transformateur, valorisé dans l'univers de la participation à l'urbanisme. Une *praxis* transformatrice du monde est en contradiction avec les références aristotéliennes ou stoïciennes mobilisées en général sur le sujet. En effet, la *praxis* chez Aristote, traduite par Barthélémy Saint-Hilaire comme « acte » ou « action », se définit par l'acte qui est sa propre

³⁴³ P. NICOLAS-LE STRAT, *Le travail du commun, op. cit.*, p. 17

³⁴⁴ A. NEGRI, *Du retour : abécédaire biopolitique*, Paris, France, Calmann-Lévy, 2002, p. 45

fin, qui ne produit rien d'extérieur à lui-même³⁴⁵. La *praxis* est une activité qui ne dépasse pas le sujet ; à l'inverse, la *poiésis* est ce qui transforme aussi l'extérieur, qui produit des œuvres en dehors du sujet. La *poiésis* est instrumentale : on agit *pour* produire quelque chose. Puisqu'elle s'inscrit dans un rapport instrumental, la *poiésis* est en quelque sorte subordonnée à la *praxis* : on produit des choses pour se maintenir en vie et permettre d'atteindre le bonheur, qui est la finalité de l'action. Aussi la production des formes urbaines semble-t-elle appartenir à la catégorie de la *poiésis* et à non à celle de la *praxis*. La *praxis* urbaine serait plutôt l'activité des citoyen·es en tant que citoyen·es et non leur action transformatrice de la ville : ce d'autant plus que la cité est aussi ce qui permet et maintient la vie bonne.

La *poiésis* repose en partie sur la technique, c'est-à-dire des dispositifs de moyens orientés vers une fin, ce qui constitue son caractère instrumental : on pose une finalité qui va conduire le geste vers elle, employant pour se faire des outils et des théories. Dans ce paradigme, l'action (la *praxis*) n'est pas la production. La *poiésis* est une réalisation extérieure au sujet, la *praxis* est un rapport d'immanence du sujet : c'est ce qui en fait une action libre, car non déterminée par la disponibilité du monde extérieur. L'activité humaine est alors pour Aristote ce qui entre dans la sphère du « mode de vie », la *bios*, c'est-à-dire la vie qualifiée et non pas seulement la vie organique et fonctionnelle³⁴⁶.

La *praxis* est donc l'action sur soi de soi, qui permet le bonheur et la vie politique. Elle se déploie dans la sphère publique. La *poiésis* répond quant à elle aux besoins de la vie organique et privée : produire des lits, des vêtements, des moyens de subsistances. En bref des objets d'usage (*chresis*) qui sont aussi des objets instrumentaux, puisqu'un lit est fait pour dormir, un vêtement pour se vêtir, une maison pour s'abriter, etc. Aussi la sphère de l'usage est-elle selon l'interprétation d'Agamben celle de l'esclave qui ne produit rien, mais qui par le soin apporté à son maître, lui permet d'avoir ce mode de vie qualifiée par l'activité politique³⁴⁷ ; tout comme dans la vue, ce qui se produit est la vision et rien d'autre. L'usage s'oppose donc à l'œuvre, l'usage est hors de toute *poiésis*, elle n'est que rapport immanent à soi³⁴⁸ ; toutefois l'usage n'est pas la *praxis* non plus³⁴⁹. En étant dans un rapport instrumental, l'esclave, qui est dans la sphère de l'usage, est un « assistant de la *praxis* », de la possibilité d'une vie bonne et qualifiée³⁵⁰. L'usage aurait donc à voir avec l'économie, c'est-à-dire le maintien des conditions matérielles de réalisation de l'action, de la *praxis* : le soin de la maison et de la famille qui permet au maître de

³⁴⁵ Voir notamment le début de l'*Éthique à Nicomaque* (1094 a 1-6)

³⁴⁶ ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, 1095 b 17

³⁴⁷ G. AGAMBEN, *L'usage des corps*, dans *Homo sacer ; 4*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2015, p. 37

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 94

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 48

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 49

diriger sa vie vers la sphère publique, les plaisirs ou la contemplation, selon les trois grandes qualifications que présente Aristote.

Usage et action seraient deux catégories de l'agir dissociées, contrairement à la conception des usages de la ville que nous avons présenté jusque-là ; mais agir et produire s'excluent aussi. Agamben souligne en effet que nous avons hérité d'une conception de « l'usage des corps » comme « activité improductive », désœuvrée, présente dans l'*Éthique à Nicomaque*, ni *poiésis*, ni *praxis*, ni travail. Il souhaite toutefois dépasser cette définition de l'usage comme activité improductive et de la *praxis* comme immanence de soi puisqu'user et se transformer soi-même, par exemple en créant de nouvelles habitudes (*hexis*) peut être producteur d'œuvre : c'est le cas des musicien·nes de génie qui produisent des œuvres en faisant usage d'eux-mêmes. Il rejoint en cela l'évolution de la question de la *pratique* et notamment de la pratique sociale et de l'action qui est présente chez Marx ou chez Arendt. Usage et *praxis* pourraient alors tenir ensemble dans une « forme-de-vie » qui ne fait plus la distinction entre les besoins, l'usage et la politique, en bref qui ne serait plus basée sur un agir *pur* présupposé dans la *praxis* aristotélicienne.

La compréhension de la *praxis* par Marx et Engels par exemple est en effet assez différente et sort le concept de cette immanence stricte. Le matérialisme dialectique ne permet pas, en effet, d'envisager cette séparation nette entre la liberté d'agir et la transformation du monde ; nos actions sont déterminées par l'état de ce monde et les ressources à disposition, de la même manière que les idéologies s'incarnent dans des structures matérielles, comme la salariat par exemple. C'est pourquoi dans les « Thèses sur Feuerbach », la *pratique* humaine, l'activité concrète, est bien une activité transformatrice³⁵¹. Le domaine de l'action, jusque-là apparenté au monde de la liberté, de l'abstraction, de l'idée, entretient nécessairement des liens avec le « concret », l'objectivité. Marx et Engels rompent avec l'opposition entre la sphère des choses concrètes et celle de l'activité humaine, privilège pour eux de la pensée bourgeoise qui, s'accaparant les moyens de production, peut s'émanciper des préoccupations liées au maintien de la vie biologique.

Le travail, la production et l'économie, qui appartenaient pour Aristote à la sphère du privé et des besoins, outrepassent alors ces catégories. Le travail peut devenir une « pratique sociale » transformatrice et la production transforme le monde de l'agir. L'intégralité du monde sensible est en fin de compte « activité pratique concrète de l'homme »³⁵², ce qui est aussi gage de la possibilité de transformer ce monde sensible, et en fin de compte, de la révolution comme « coïncidence du changement des circonstances et de l'activité humaine ou auto-changement »³⁵³.

³⁵¹ K. MARX et F. ENGELS, *L'idéologie allemande*, 1988, *op. cit.*

³⁵² Thèse V sur Feuerbach : « Feuerbach, que ne satisfait pas la pensée abstraite, en appelle à l'intuition sensible; mais il ne considère pas le monde sensible en tant qu'activité pratique concrète de l'homme. », *Id.*

³⁵³ Thèse III sur Feuerbach, *Id.*

Ce changement de conception de la pratique invite également à bouleverser les fondements de la philosophie, où pensée et pratique ne doivent plus s'exclure ; on retrouve là l'héritage de la sociologie marxiste dans laquelle Lefebvre s'inscrit. Elle fait écho à la reprise de la question par Arendt, qui, en des termes bien différents de ceux de Marx, admet également que le travail et la production d'œuvres participent à faire le « monde commun » à partir duquel nous agissons.

Ainsi la pratique, l'activité humaine, chez Marx, que nous comprenons comme issue de la *praxis* aristotélicienne et critique de celle-ci, transforme le monde, quand elle ne transformait que soi-même, que la *bios* et le récit de soi, dans la pensée non matérialiste. Nous retenons donc cette conception de la *praxis*, qui hérite d'Aristote le rapport avec la vie (la *bios*, la biographie, telle qu'elle peut être racontée) en y ajoutant sa portée transformatrice et transformée par le monde. La question de la production d'un monde commun, qui noue la *praxis* dans un rapport qui est aussi matériel, semble nous rapprocher du sens que lui donne Lefebvre. Celui-ci est-il alors le même que l'usage transformateur valorisé dans les questions de participation à l'urbanisme ?

1.2 La *praxis* et la société urbaine pour Lefebvre

Lefebvre, en marxiste, considère aussi que la vérité s'éprouve par la pratique sociale, dans un monde où l'activité humaine et quotidienne, la production et la théorie sont liées, sans se confondre, par les structures sociales. La ville et l'urbanisme comptent parmi ces structures, qui s'éprouvent, contraignent, créent le cadre d'une vie sociale particulière. La *praxis* est donc essentielle pour lui car elle permet d'exprimer ce rapport entre activité et monde sensible et de clarifier les rapports qu'elle entretient avec les formes urbaines. La ville et son architecture peuvent-elles créer d'elles-mêmes une nouvelle pratique sociale ? La pratique sociale peut-elle transformer l'espace ? En quel sens ? Cette notion lui permet de répondre à ces questions en critiquant une sorte d'idéalisme selon lequel les concepteur·trices pourraient changer la matière des villes - architecture et vie urbaine - depuis un rapport purement extérieur. Elle touche donc à la question de la transformation immanente à un groupe social et par lui, que Lefebvre place au centre de sa philosophie :

Ni l'architecte, ni l'urbaniste, ni le sociologue, ni l'économiste, ni le philosophe ou le politique ne peuvent tirer du néant par décret des formes et des rapports nouveaux. S'il faut préciser, l'architecte, pas plus que le sociologue, n'a les pouvoirs du thaumaturge. Ni l'un ni l'autre ne créent les rapports sociaux. Dans certaines circonstances favorables, ils aident des tendances à se formuler (à prendre forme). Seule la vie sociale (la *praxis*) dans sa capacité globale, possède de tels pouvoirs.³⁵⁴

³⁵⁴ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville, op. cit.*, p. 99

Il emploie donc la forme classique du terme, directement empruntée à la distinction aristotélicienne, lorsqu'il précise : « *praxis* (action sur les groupes humains), *poiésis* (création d'œuvres) »³⁵⁵. Si les deux termes sont strictement irréductibles, il ne reprend pas le rapport de subordination, de hiérarchie, ou de chronologie de la *poiésis* à la *praxis*, contenu dans la pensée classique. Plus que cela, la ville est pour lui paradigmatique de cette articulation entre production d'œuvres dans le monde et action humaine, entre matérialité et pensée :

Si l'on considère la ville comme *œuvre* de certains « agents » historiques et sociaux, cela conduit à bien distinguer l'action et le résultat, le groupe (ou les groupes) et leur « produit ». Sans pour autant les séparer. Pas d'œuvres sans une succession réglée d'actes et d'actions, de décisions et de conduites, sans messages et sans codes. Pas d'œuvre non plus sans choses, sans une matière à modeler, sans une réalité pratico-sensible, sans un site, une « nature », une campagne et un environnement.³⁵⁶

Cette « réalité pratico-sensible » est à la fois celle de la morphologie urbaine, qui est la base du sensible donné du urbain³⁵⁷, et de la « vie urbaine », celle des acteurs et actrices de la ville qui composent la « réalité sociale »³⁵⁸. En s'appuyant sur cette définition de la ville, comme à la fois forme et activités, bref en joignant le sensible et la pratique, le droit à la ville ne peut exister que par une *praxis* renouvelée, c'est-à-dire des cadres nouveaux offerts à l'activité humaine, jusque-là en prise avec l'aliénation de la vie quotidienne.

Aussi, Lefebvre utilise-t-il la notion de *praxis* dans le DV, car il lui fait contenir par cet effet global, totalisant, l'activité humaine et les structures dans lesquelles elle se déploie ou se contraint. Cette approche *totale*, il l'oppose aux « savoirs fragmentaires » qui n'ouvrent que des fenêtres réduites sur le « problème urbain », nœud de théorie, de pratique, de subversion et de répression, de macro et de micro. En lien avec la « philosophie de la ville » qu'il aimerait voir advenir et la critique de la pensée analytique, la *praxis* est ce qu'il manque à la pensée pour comprendre la ville dans ses subtilités : « Seule une *praxis*, dans des conditions à déterminer, peut prendre en charge la possibilité et l'exigence d'une synthèse, l'orientation vers cet objectif : le rassemblement de ce qui se donne dispersé, dissocié, séparé, et cela dans la forme de la simultanéité et des rencontres. »³⁵⁹ Aussi dans la RU, l'utilisation de la *praxis* sert un but plus précis, celui de définir ce que serait la société urbaine révolutionnée. L'absence de cette *praxis* particulière nous empêche d'appréhender la ville dans sa totalité, car nous ne sommes capables de faire un travail d'analyse que dans les cadres légués par la société industrielle – une « *praxis* industrielle »³⁶⁰. Pour pouvoir inventer cette *praxis urbaine* nouvelle, il faut réintroduire

³⁵⁵ *Ibid.*, p. 27

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 46

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 47

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 46

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 92

³⁶⁰ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine, op. cit.*, p. 184

l'imaginaire et ce qu'il peut engendrer d'utopies³⁶¹, qui permettrait d'enjamber les stratégies politiques qui « barrent la route à la constitution d'une rationalité supérieure, celle de la démocratie urbaine »³⁶². Si la pratique sociale et l'action libérée des cadres obtus de la rationalité industrielle permettent de changer la ville, c'est donc car elles engendreraient – et serait engendrées en même temps par – une nouvelle épistémologie. Mais alors quelle serait la définition de la pratique, de la *praxis* pour Lefebvre, au-delà de son intention d'embrasser l'objet urbain comme un tout complexe où se rejoignent la forme, l'idée, l'activité et la production ? Qu'est-ce que l'utilisation de cette notion *fait* à sa philosophie de la participation à l'urbanisme, comment la pratique sociale devient-elle un élément politique ?

Deux aspects de la pensée de Lefebvre convergent vers cette utilisation de la notion de *praxis* : la place du vécu, que nous avons déjà évoqué, comme élément de recherche et levier de transformation de l'espace, et la revendication politique d'une « appropriation » et d'une « ré-appropriation » de la vie quotidienne et de la ville. Aliénée par les rythmes capitalistes, les manières de vivre (la ville mais aussi la sexualité, la famille...) sont à réinventer³⁶³. La pratique sociale peut se soustraire de l'aliénation par cette réinvention. La *praxis* est donc non pas un état de fait de la pratique sociale, une sorte d'habitude, mais au contraire le champ de la liberté d'invention de cette pratique, comme l'agir est le champ de la liberté dans la philosophie aristotélicienne. Aussi les différents niveaux et objets des formes de la ville ne doivent pas faire passer l'analyse pour le premier plan de la vie urbaine, en lieu et place du vécu ; il faut donc pouvoir « lire » ce vécu et le faire entrer dans l'étude, car c'est lui qui peut faire œuvre de résistance à l'aliénation :

Cette vie urbaine tente de retourner contre eux-mêmes les messages, les ordonnances, les contraintes venus d'en haut. Elle essaie de *s'approprier* le temps et l'espace en déjouant les dominations, en les détournant de leur but, en rusant. Elle intervient aussi au niveau de la ville et de la façon d'habiter, plus ou moins. *L'urbain* est ainsi, plus ou moins, l'œuvre des citoyens au lieu de s'imposer à eux comme un système : comme un livre déjà terminé.³⁶⁴

Cette appropriation, pouvoir de la vie urbaine, est donc cette possibilité de transformation de cette vie elle-même : une auto-transformation, en partie résistante à l'hétéronomie. Nous retrouvons ici le vocabulaire employé plus tard par De Certeau : les ruses et les détournements sont les signes de la vitalité de l'agir dans les contraintes des formes urbaines, conçues parfois pour diriger les usages. Ainsi la vie urbaine est la *praxis*, fenêtre de liberté dans la masse de la forme et de la structure de la ville. C'est pourquoi on comprend que la *praxis* permet l'œuvre,

³⁶¹ *Ibid.*, p. 185

³⁶² *Ibid.*, p. 190

³⁶³ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 50

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 64

qui n'est pas la même *poiésis* que le produit, voire que c'est l'appropriation de la pratique sociale qui fait œuvre. Aussi, la compréhension de la pratique sociale urbaine de Lefebvre contribue à changer le sens de « faire », à la fois action et fabrication, *praxis* et *poiésis*. Non seulement lorsqu'il est question de faire de l'urbanisme ou de l'architecture, de faire, défaire ou refaire des formes urbaines, mais également de vivre la ville et de vivre dans la ville.

Il est donc difficile de stabiliser une définition de la *praxis* chez Lefebvre tant elle lui permet de faire des liens entre l'activité, l'épistémologie et les cadres théoriques de référence de l'agir, la pratique sociale comme ruses et habitudes, la vie quotidienne et la création d'œuvres. Nous retenons donc, au-delà d'une définition précise, l'intention derrière le terme de déployer l'idée suivante : habiter une ville a une charge *participative* en elle-même puisqu'elle contribue à maintenir ou transformer une pratique sociale, qui est en mesure de faire évoluer les cadres épistémologiques, eux-mêmes déterminants quant à la manière d'envisager la ville et l'urbanisme. On participe à la ville car on la pratique ; cette énoncé contient toute cette valorisation de l'immanence et de l'organique qui nous pose problème jusque maintenant, car elle semble ne pas pouvoir suffire à aborder la question d'un point de vue politique. Cet emploi nous permet en outre d'envisager que l'usage puisse être compris dans cette notion mais non réductible à elle : l'usage fait partie de la pratique sociale urbaine en tant qu'elle est une pratique particulière à une forme, un objet, une institution. Elle est peut-être une manière plus précise de parler du rapport avec ces formes et leur matérialité ; elle doit toutefois pouvoir être élargie pour nous rapprocher de ce que veut dire participer, entre pratique quotidienne et surgissement de l'inédit.

1.3 L'immanence créatrice : corps et usage

POLITIQUE(S) DU CORPS

Comme dans la distinction aristotélicienne entre l'agir et la production, la politique et le corps ont pu appartenir dans une grande partie de la tradition philosophique occidentale à deux sphères séparées, parfois même incompatibles. Au premier le public, la liberté et au second le privé, l'économie, la satisfaction des besoins, le déterminisme. C'est d'ailleurs pour satisfaire le corps que l'on produit et que l'on travaille. Mais le corps a pu être peu à peu réhabilité dans la philosophie politique, souvent à partir d'une lecture de Spinoza, pour qui la politique et la liberté deviennent un prolongement de ce qui nous affecte organiquement. Plus récemment, les synthèses que nous avons déjà évoqué entre phénoménologie et philosophie politique marquent ce tournant et sont devenues indispensables pour penser la ville et l'urbanisme en philosophie. La ville a en effet cette double-face, supposée nous élever en tant que civilisation, haut-lieu du politique et du savoir, des possibilités de rencontres de l'altérité et de la délibération ; elle est aussi centre économique, rassemblement géographique de moyens de productions, marché,

biopouvoir organisateur des corps à loger et nourrir. Nous ne faisons-là que prolonger l'idée centrale de Lefebvre selon laquelle la ville est en elle-même un objet synthétique, du monde sensible et du monde théorique, de la banalité de la vie quotidienne et de la grandeur de la révolution et du politique.

Lefebvre pose donc la question du mode de production de l'espace urbain : « Le corps, avec des capacités d'action, ses énergies, ferait-il l'espace ? »³⁶⁵ Le corps est nécessairement central pour appréhender l'espace (sa « discernabilité »), mais c'est dans sa compréhension des « énergies disponibles » du corps que la réflexion de Lefebvre pose un nouveau niveau d'autonomie et de rapport à l'immanence. Si le corps devient l'unité centrale de la production de l'espace, c'est bien l'usage de cet espace qui le façonne. C'est en ce sens par ailleurs qu'il fait référence à Heidegger dans le DV³⁶⁶ par cette citation tronquée : « les mortels habitent [...] alors qu'ils conduisent leur être propre dans la préservation et l'usage... »³⁶⁷. Notre condition d'être fini a besoin des éléments pour se maintenir en vie, et c'est l'usage de ces éléments qui fait notre rapport au monde à travers l'habiter. Pour Heidegger, c'est également notre condition de mortel, entre soin du monde, préservation de soi et production d'objets extérieurs (le « bâtir », *bauen* en allemand), qui crée cette jonction contradictoire entre le maintien des choses telles qu'elles sont et leur transformation. C'est ainsi qu'il répond à la question, qui nous occupe également, « Comment bâtir fait-il partie de l'habitation ? »³⁶⁸, comment le fait d'être dans mon corps et dans mon habitat est aussi un acte de construction ? Habiter, à travers l'usage, est en réalité à la fois « soigner et construire » : « De cette manière, que les mortels protègent et soignent les choses qui croissent et qu'ils édifient spécialement celles qui ne croissent pas. Soigner et construire, tel est le « bâtir » (*bauen*) au sens étroit. L'habitation [...] est un *bauen* au sens d'une telle préservation. »³⁶⁹. Le rapport au corps comme objet de besoins – car mortel – opère donc cette synthèse entre conservation d'un état et transformation de celui-ci.

Si la transformation de l'espace n'est que la conséquence du déploiement des énergies propres au corps et à la préservation de soi, la participation politique existe-t-elle toujours ? Lefebvre est bien conscient du problème que pose cette idée d'un changement de la *praxis* et de la transformation du monde inhérent au corps, notamment alors qu'il part d'un postulat d'aliénation de ces « énergies » :

³⁶⁵ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000, *op. cit.*, p. 199

³⁶⁶ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 14

³⁶⁷ Voici la citation complète : « Les mortels habitent alors qu'ils conduisent leur être propre - pouvoir la mort comme mort ? alors qu'ils le conduisent dans la préservation et l'usage de ce pouvoir, afin qu'une bonne mort soit. » M. HEIDEGGER, « Bâtir, habiter, penser », *op. cit.*

³⁶⁸ *Id.*

³⁶⁹ *Id.*

Faudrait-il partir du « corps social », donc meurtri, brisé par une pratique accablante – la division du travail – par les instances ? Mais comment définir l'espace critique si l'on accepte le corps dans cet espace déjà « social », mutilé par lui ? De quel droit pourtant et comment définir ce corps en lui-même, sans idéologie ?³⁷⁰

Le corps existant dans ses propres limites est déjà un corps politique, socialement situé, façonné par l'espace comme il le façonne lui-même³⁷¹ ; « L'organisme vivant n'a de sens et d'existence que pris avec ses prolongements : l'espace qu'il atteint, qu'il produit (son « milieu », terme courant qui réduit l'activité à l'insertion passive dans une matérialité naturelle). »³⁷² Le pur rapport d'immanence des « énergies » du corps n'a donc pas de sens sans cette lecture des actions réciproques du social, du corporel et du structurel. Le mêler à du politique est donc essentiel, c'est pourquoi à l'habiter comme participation corporelle, Lefebvre ajoute des considérations sur la citoyenneté³⁷³. Cette manière d'impliquer le corps et la vie organique dans une question politique permet en outre d'adopter un point de vue différent sur ce que veut dire produire de l'espace ; il s'agit non seulement d'une fabrication matérielle « lourde » qui fait advenir de la réalité depuis la non-réalité, mais cela comprend également le soin des choses existantes, l'activité reproductive du maintien de soi et de son environnement, ici urbain. En retour, tout ceci imprime sur le corps sa propre marque : ce corps est, comme le dirait le philosophe Paul B. Preciado, une « somathèque », non pas corps anatomique mais « archive politique vivante »³⁷⁴ qui interagit ensuite avec le monde avec ce qu'il a charrié de normes, d'identités, de transgressions.

Cette intégration de la sphère reproductive, de l'usage, de la préservation de soi comme catégorie du politique, Foucault l'identifie au tournant de la modernité³⁷⁵. Gouverner devient alors administrer des vies, les compter, contrôler leur santé : c'est le fondement du biopouvoir, qui est un double pouvoir de préservation et de destruction de la vie. Cette réflexion rejoint pour Agamben celle d'Arendt qui remarque l'intégration de l'*homo laborens* dans la sphère du politique, quand le travail productif faisait jusqu'alors partie de la sphère de l'économie et de la conservation déterministe de la vie. Ainsi s'ouvre une conception du pouvoir et du politique comme capturant, englobant, prenant en charge la sphère reproductive, l'usage, et la préservation de soi. De la même manière que le pouvoir organise les corps et la vie organique, pour la préserver comme pour l'anéantir, et entre autre à travers la ville et l'urbanisme (on pense ici aux réflexions hygiénistes du XIX^e siècle qui sont un exemple paradigmatique de ce phénomène), le

³⁷⁰ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000, *op. cit.*, p. 225

³⁷¹ *Ibid.*, p. 226

³⁷² *Ibid.*, p. 227

³⁷³ H. LEFEBVRE, *Le Droit à la ville*, *op. cit.*, p. 17 ; passage que nous avons évoqué dans le Chap. 2.1.1 sur les rapports entre habiter et participer.

³⁷⁴ P. B. PRECIADO, *Je suis un monstre qui vous parle : rapport pour une académie de psychanalystes*, Paris, France, Bernard Grasset, 2020, p. 48

³⁷⁵ M. FOUCAULT, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, Paris, France, Gallimard, 1976

corps et la « vie nue » du point de vue des gouverné·es devient également un levier d'émancipation politique.

FORME-DE-VIE ET USAGE DE SOI

Cette émancipation passerait pour Agamben par la réhabilitation d'une « forme-de-vie », c'est-à-dire la vie que l'on pratique et qui est en elle-même productive d'un monde : « Elle définit une vie – la vie humaine – dont les manières, les actes, le déroulement ne sont jamais de simples faits, mais sont d'abord et toujours des possibilités de vie, d'abord et toujours puissance. »³⁷⁶ Elle s'oppose donc aux distinctions, aux séparations faites entre la vie qualifiée (par une activité politique, par les plaisirs ou par la contemplation théorique) et la « vie nue », disqualifiée par la biopolitique³⁷⁷. Cette « forme-de-vie » n'est pas la *praxis* mais à la fois « puissance » et « désœuvrement »³⁷⁸, c'est-à-dire potentialités d'actions, ce qui neutralise également la séparation entre passivité et activité ; l'activité étant contenue dans un état de non-action, un usage de soi. « En ce sens, l'usage est un principe intérieur à la puissance, qui empêche de s'épuiser simplement dans l'acte et la pousse à se tourner vers elle-même, à se faire puissance de la puissance, pouvoir sa propre puissance (et, par suite, à sa propre impuissance). »³⁷⁹

L'usage est ainsi pour Agamben un *habitus*, une puissance et un rapport à l'œuvre, et donc à la production d'un monde. Il dépasse toutefois l'idée qu'il y a une puissance d'un côté et un acte qui réalise cette puissance de l'autre, mais fait au contraire exister une continuité, une circularité de l'un à l'autre (et non plus une finalité). C'est une relation avec quelque chose d'inappropriable, un rapport double d'immanence et d'extériorité : extériorité de l'être mais immanence des puissances d'être dans l'objet dont on fait usage. Ainsi Agamben cite-t-il Benjamin pour qui la justice est inappropriable car la propriété est toujours injuste³⁸⁰ ; la justice est alors un « état du monde » dans lequel on peut évoluer sans le faire sien individuellement. Une langue ou un paysage relèvent de la même logique. On apprend un langage depuis l'*extérieur* de la langue pour trouver un usage de la langue qui est commun. L'usage est donc un champ entre le propre et l'étrangeté, entre le style et la manière³⁸¹, en bref entre du déterminé et de l'indéterminé³⁸². C'est pourquoi également l'usage – et la valeur d'usage, qui lui est associé – est aussi central dans la philosophie des Communs, car elle est hors d'un rapport de propriété et

³⁷⁶ G. AGAMBEN, *L'usage des corps*, op. cit., p. 288

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 282

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 339

³⁷⁹ *Id.*

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 128

³⁸¹ « Le style est une appropriation désappropriante (une négligence sublime, un oubli de soi dans le propre), la manière une désappropriation appropriante (un pressentiment de soi ou un souvenir de soi dans l'impropre). » *Ibid.*, p. 136

³⁸² *Id.*

doit donc générer ses propres règles et institutions. Mais cette inappropriabilité de ce dont on fait usage est également sans doute à l'origine de l'ambiguïté sur le rapport entre l'usage et la participation aux formes spatiales, qui est justement relative à des formes d'*appropriations* (et *réappropriations*) non marchandes.

L'usage est alors une sorte de productivité improductive constante, avec l'immanence totale de l'activité humaine comme horizon. C'est une certaine conception du politique dont la finalité serait le moment où l'on aurait plus besoin d'agir sur le monde pour le corriger, où l'usage de soi et des choses se suffirait en lui-même. C'est pourquoi cette immanence de l'usage est-elle peut-être valorisée par ailleurs : car dans sa forme idéale elle dépasse le politique, la possibilité du conflit, et les interrogations sur les formes hétéronomes du pouvoir comme puissances créatrices d'un monde. Pour Agamben penser l'usage et les « formes de désœuvrement » permet en outre de résoudre « certaines apories » de Marx qui aurait, lui, uniquement pensé les formes de production, y compris dans « la société sans classes »³⁸³. Il est alors « essentiel de fournir une phénoménologie des formes de vie et de désœuvrement qui procéderait de pair avec une analyse des formes de production correspondantes »³⁸⁴. L'usage et le soin des choses existantes qui font partie de ces formes de vie et de désœuvrement doivent donc être articulées aux autres formes de transformation du monde : productives, politiques, dont on ne peut guère prévoir la fin.

Cette forme-de-vie qui fait de la vie qualifiée et de la vie organique un tout et engendre la vie comme œuvre rejoint l'idée situationniste³⁸⁵ de faire tomber les cloisons entre l'œuvre, la vie, le politique ; vivre sa vie, être dans l'usage des choses suffirait à transformer en mieux ces choses. Comme pour Lefebvre, comme pour les situationnistes, il ne faudrait pas comprendre cette forme-de-vie, cette synthèse de l'usage et de l'existence en commun, comme quelque chose de dépolitisé, mais justement comme la possibilité d'une revendication d'un rapport de force faisant entrer la vie biologique dans la sphère du politique. Car cette arène politique nie justement la prise des dominé·es sur leur propre corps. Revendiquer un rapport à l'habitude, au vécu, aux sens, c'est alors pouvoir entrer sur la scène du politique sans le passe-droit imposé par celles et ceux qui disposent justement du discours de raison et de rationalité. Et donc poser la question de la démocratie avec d'autres termes que ceux de la délibération raisonnable qui sélectionne ce qui vaut comme parole, dans un « ordre social » qui « symbolise en rejetant la majorité des êtres parlants dans la nuit du silence ou le bruit animal des voix qui expriment agrément ou souffrance »³⁸⁶. Renvoyer une personne à un usage passif, corporel, trivial et même animal du

³⁸³ *Ibid.*, p. 145

³⁸⁴ *Id.*

³⁸⁵ Agamben introduit *L'usage des corps* par la vie de Debord, synthétique pour lui d'un rapport entre biographie et politique.

³⁸⁶ J. RANCIERE, *La méésentente : politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995, p. 44

monde aide à s'assurer sa subordination et une stabilité de l'ordre des choses (qui fige pas exemple le pouvoir de l'expert·e sur le savoir profane de l'habitant·e) ; on peut voir à l'inverse que cet usage transforme le monde social et matériel, imprime quelque part des directions collectives. Mais si l'usage des corps est politique, s'il est une transformation possible du monde, cela ne veut pas dire qu'il a du pouvoir ; c'est l'articulation entre la possibilité du pouvoir et les capacités réelles des corps politiques – des somathèques – qu'il reste à travailler.

2. L'habitude et la création

Dans cette perspective, l'usage des choses et du monde ne peut être autre chose que politique, car la réhabilitation de ces formes d'immanence du corps et de la pratique sociale s'opposent aux rapports d'extériorité et d'hétéronomie d'une technocratie planificatrice dans laquelle s'inscrit l'urbanisme. C'est en tous cas l'idée centrale chez Lefebvre ou chez les situationnistes, qui, nous le pensons, a toutefois pu ouvrir la porte à des imaginaires de l'usage bien plus dépolitisés, diluant la participation dans l'usage plutôt qu'en affirmant la multiplicité de ses modes de pratique.

Comment s'articule cette participation par la pratique aux formes urbaines à une participation politique ? Le fait d'habiter une ville comme acte transformateur en lui-même suffit-il ? Comment penser le travail des institutions, de dispositifs hors de l'usage pur des choses, pour garantir ce cadre de discussion démocratique, où décider et faire ensemble s'accompagnent, pour utiliser ensemble le monde commun – et ici, plus précisément, les formes urbaines et la ville ? La notion de *praxis*, mobilisée par Lefebvre pour nourrir sa philosophie de la ville, appréhende le vécu en sa permanence et sa transformation, et pour cela elle nous intéresse et s'inscrit dans la continuité de l'idée que chaque usager·ère de la ville en est aussi un acteur ou une actrice. Mais nous souhaiterions chercher à comprendre son rapport plus concret avec la démocratie, c'est-à-dire avec une forme politique de la participation. Se focaliser sur l'usage pur de la ville, n'est-ce pas tronquer cette puissance d'agir sur elle, la circonscrire à du temps long et des phénomènes sociologiques, à l'inertie des vies dominées, sans prise sur elles ?

Notre intention est ici de prendre du recul vis-à-vis d'une position un peu béate devant la puissance transformatrice de la ville par la pratique, avec l'intuition qu'il lui faut au moins *quelque chose de plus*. Nous nous faisons ainsi l'écho de la remarque de Scwharte lorsqu'il prend du recul face à l'idée que l'usage de la ville est une résistance au contrôle et ce qui est dicté par ses formes, qu'il associe notamment à De Certeau : « la promenade n'est pas une action subversive contre l'urbanisme, et [...] l'utilisation ne peut pas se faire passer pour une résistance civile au

design du produit »³⁸⁷. La raison est notamment que les contraintes de la ville et de ses règles sont trop lourdes pour qu'on puisse envisager des transformations de l'espace urbain choisies, appréhendables. « Toutes les organisations panoptiques et systématiques de l'espace peuvent certes être défigurées par des gestes, cela ne change rien à leur effectivité, qui s'exprime déjà, au bout du compte, dans l'organisation de ce geste. »³⁸⁸ Lefebvre lui-même est pris dans cette contradiction, que nous pourrions illustrer par ce double exemple contemporain : à Paris, la municipalité délivre des « permis de végétaliser »³⁸⁹ aux riverain·es sur les carrés de terre autour des arbres de la ville. En janvier 2020, un Gilet Jaune est condamné pour avoir cultivé un potager sur un rond-point occupé par le mouvement dans l'Ain³⁹⁰. Ces deux réalités posent différemment la question de la participation, de part et d'autre d'une autorisation institutionnelle. Elles invitent à penser que ces philosophies de la *praxis* doivent s'accompagner de réflexions sur ce que veut dire, aujourd'hui, transformer la ville, dans quel rapport de force, à travers quelles institutions, et pourquoi, alors que la réalité urbaine s'impose de manière écrasante et parfois autoritaire, l'usage est parfois présenté comme la voie émancipatrice principale.

C'est sur la voie de ce *quelque chose de plus* que nous nous mettons ici. La pratique, l'usage, la vie quotidienne ou encore l'habitude ne suffisent pas en eux-mêmes pour penser l'urbanisme démocratique ; ils sont en revanche intriqués dans des rapports de transformation pluriels du corps social et des individus, et de leur capacité d'agir. Ici, nous poursuivons donc l'exploration d'un rapport d'immanence valorisé pour une certaine idée de la démocratie, articulé à la question de la transformation des institutions : ce n'est plus seulement l'environnement, son habitat, et ses habitudes, que la pratique sociale à la fois maintient et transforme, mais également les organes extérieurs à eux qui fonctionnent pour leur donner un cadre. Nous continuons à faire un petit détour de la question urbaine par des éléments plus généraux de philosophie politique, mais qui doivent nous permettre de voir comment faire évoluer la question de la participation aux formes urbaines depuis le seul usage vers autre chose.

³⁸⁷ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, *op. cit.*, p. 176 ; Schwarte cite De Certeau à ce sujet : « La marche, qui tour à tour poursuit et se faire poursuivre, crée une organicité mobile de l'environnement, une succession de topoi phatiques. » M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien. 1, Arts de faire*, *op. cit.*, p. 150. Le propos de De Certeau, s'il a pu être en effet interprété comme tel pour mettre en avant le pouvoir du quotidien sans remettre forcément en question l'autorité qui le contraint, ne saurait être toutefois résumé à cela.

³⁸⁸ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, *op. cit.*, p. 177

³⁸⁹ « Le permis de végétaliser », (en ligne : <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689> ; consulté le 25 janvier 2021)

³⁹⁰ « Ain. Un Gilet jaune condamné pour avoir planté un potager sur un rond-point », (en ligne : <https://www.leprogres.fr/ain/2020/01/30/un-gilet-jaune-condamne-pour-un-potager-planté-sur-rond-point> ; consulté le 1^{er} décembre 2020)

2.1 Faire l'expérience de la démocratie avec John Dewey

L'HABITUDE COMME EPREUVE POLITIQUE

Nous l'avons évoqué brièvement avec le point Nimby³⁹¹ : une conception conservatrice de l'usage et de l'expression démocratique à partir d'une situation donnée nourrie une conception de l'intérêt général comme quelque chose d'extérieur à cette pratique. Puisqu'il y a dissonance entre cet intérêt général et l'expression individuelle des préférences, les instances démocratiques doivent être pensées pour intervenir sur cette dissonance. Par exemple, en améliorant l'éducation du citoyen et de la citoyenne à cet intérêt général qui leur est extérieur, ou en favorisant le mandat représentatif. Bref, en créant un canal de communication entre deux choses posées comme séparées - la pratique sociale et la politique.

Et donc schématiquement, on trouve dans le vaste débat sur la démocratie deux grandes polarités : d'un, côté, l'habitude et la pratique est conservatrice et les instances démocratiques doivent pouvoir élever l'individu depuis sa situation jusqu'à une appréciation de l'intérêt général (considéré comme au-dessus, au-delà, pas atteignable depuis seulement l'expérience, qui aurait la vue trop étroite). De l'autre côté du spectre, on verrait au contraire dans l'habitude et la pratique non seulement les traces des décisions plus collectives, plus *vastes*, mais également les leviers de transformation de ces cadres généraux. Au sein de ces deux grandes positions, on se demande quelles institutions, quels processus seraient les plus susceptibles de produire des décisions reflétant une souveraineté du peuple (en opposition à la souveraineté d'un petit groupe ou d'une seule personne). Le débat est notamment structuré par la préoccupation suivante : comment être démocratiques à l'échelle des masses³⁹² ? C'est pourquoi la question n'est jamais tant de savoir comment chacun peut s'exprimer et voir dans les décisions les traces de cette expression, ou tout au plus comment on peut se rapprocher de cet idéal, mais plutôt quels moyens mettre en place pour que le pouvoir *puisse* lui-même être partagé, distribué. Se posent alors les questions suivantes : qu'est-ce qu'un sujet démocratique ? Quand produit-on de la démocratie ? Uniquement par le vote, par l'alternance des mandats, par l'échange d'arguments raisonnés et la libre diffusion de la multiplicité des opinions ? Ou cette production peut-elle également être plus diffuse, comme semble l'impliquer l'idée d'un usage transformateur ou encore la valorisation du

³⁹¹ Cf chapitre 2, introduction.

³⁹² C'est notamment la préoccupation principale des personnes qui défendent une démocratie qui ne serait pas seulement représentative ou « économique » (c'est-à-dire qui considère la démocratie comme un marché ou les intérêts des personnes ajustent les offres politiques et vice-versa), mais qui permettrait la formation des opinions les unes au contact des autres, comme dans forum. C'est là l'objectif des théories de la démocratie délibérative, représentées par Habermas, Rawls ou encore Elster. Comment élargir ce forum à des échelles nationales et transnationales ? Se pose alors la question des « *lieux de la délibération dans des sociétés dotées d'institutions représentatives et décisionnelles variées* », Cf C. GIRARD, « La démocratie par la délibération ? », *Idees économiques et sociales*, N° 173, n° 3, Réseau Canopé, 19 septembre 2013, p. 8-16.

faire qui fait des actes de la vie quotidienne une participation en soi à la vie sociale et sa transformation ?

Cette dernière idée va à l'encontre de ce qu'Alice le Goff appelle le « tournant ontologique » des théories de la démocratie, qui cherche une forme institutionnelle fixe pour une *vraie* démocratie. Selon elle, ce « tournant » « est allée de pair avec une oblitération des médiations sociales et institutionnelles permettant de penser de façon concrète l'« agentivité » (ou capacité d'agir) et les luttes politiques, les processus concrets qui les sous-tendent ou les entravent »³⁹³. Parmi les pensées de la démocratie dans lesquelles la pratique sociale est centrale, celle de John Dewey est de plus en plus évoquée aujourd'hui, dans le monde de l'urbanisme comme dans celui des dispositifs participatifs. Pour lui, les habitudes sont en effet au cœur des phénomènes politiques, elles les « confortent » comme elles les « produisent »³⁹⁴ ; opinions, idées et actions, dans cette perspective, ne sont pas strictement séparées :

Les habitudes humaines, en variant et changeant, confortent et produisent des phénomènes politiques. Ces habitudes ne dépendent pas entièrement d'un but raisonné et d'un choix délibéré – loin de là – mais elles sont plus ou moins soumises à ces derniers.³⁹⁵

Il n'y a pas, d'un côté, les idées bien formées qui produisent des actions raisonnables et les habitudes qui ne produisent que de la répétition non réfléchie, mais des habitudes qui peuvent se transformer au contact des idées et des actions des autres³⁹⁶. En ce sens Dewey s'inscrit dans la pensée pragmatique, qui considère notamment que la vérité ne réside pas ailleurs que dans ce qui s'éprouve. Et c'est alors l'expérience et les conditions de l'expérience qui permettent de faire du politique. Non une émancipation de l'expérience et du concret pour tendre vers des idées.

Cette réflexion lui permet d'élaborer sa conception de la démocratie à partir des « faits humains », contre une philosophie qui spéculerait un destin anthropologique inéluctable – l'homme serait un loup pour l'homme, ou bien un animal politique, etc³⁹⁷. Le public ne peut être donc conçu en dehors des individus et de leurs actes³⁹⁸. Ce sont ses pratiques, la manière avec laquelle ses membres s'associent, défendent leurs intérêts, entrent en conflit... qui produisent de la politique, qui les constituent comme un public. C'est dans cette pratique courante, dans

³⁹³ A. LE GOFF, *Pragmatisme et démocratie radicale*, op. cit., p. 8

³⁹⁴ J. DEWEY, *Le public et ses problèmes*, Paris, France, Gallimard, 2010, p. 86

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 85

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 87

³⁹⁷ *Ibid.*, p. 88

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 97 ; Voir le commentaire de Cometti à ce sujet : « Fondamentalement, le libéralisme a souffert de la métaphysique qui s'est si durablement incrustée dans sa notion d'individu, là où une plus grande attention à l'expérience lui aurait peut-être permis d'accéder à une vision plus propice à un développement de ses visées émancipatrices. », J.-P. COMETTI, *La démocratie radicale: lire John Dewey*, Paris, France, Gallimard, 2016, p. 111

l'habitude et l'usage, qu'il faut créer la possibilité, par des dispositifs politiques et démocratiques, de participer.

C'est pourquoi l'une des préoccupations majeures de Dewey est l'éducation et la pédagogie : car elles interviennent dans la formation des habitudes et doivent pouvoir donner les clés de l'adaptation « à son environnement »³⁹⁹. Il formulera le projet d'une éducation qui prend en compte le principe actif de l'habitude et de l'adaptation. Qui tiennent compte du fait que le « changement produit dans l'organisme » que cause l'acquisition d'une nouvelle habitude « consiste dans la capacité de produire des changements subséquents dans l'environnement »⁴⁰⁰. Or, « nous nous habituons aux choses d'abord en les utilisant ». Puis l'éducation fait dépendre la possibilité de ces habitudes à évoluer, à s'adapter⁴⁰¹. Si l'éducation doit avoir pour rôle d'éclairer le peuple sur les dispositions politiques à prendre, elle intervient surtout dans la formation de l'intelligence et des formes d'associations, de coopérations, car « une démocratie est plus qu'une forme de gouvernement ; elle est d'abord un mode de vie associé, d'expériences communes communiquées »⁴⁰². Dans cette perspective, les fins que se donnent les individus et les moyens qu'ils emploient vers elles ne sont pas du donné, de l'inné, de l'autoproduction. C'est ainsi que l'explique la philosophe Joëlle Zask, spécialiste de la pensée pragmatique de Dewey :

Qu'il existe des intérêts « égoïstes » est une évidence ; mais l'égoïsme est une attitude qui résulte d'une forme frustrante de socialisation, non une disposition intemporelle de la nature humaine. [...] Sous cet angle, vouloir individuel et vouloir commun apparaissent non comme des positions antagonistes, mais comme les phases distinctes d'un continuum entre de l'individuel et du social.⁴⁰³

D'où la très grande importance des sciences sociales. Celles-ci permettent en effet de comprendre comment fonctionnent les modes d'association entre individus dans la vie courante. Elles permettent aussi de rendre plus lisibles les liens entre ces modes d'association et les contraintes ou les possibilités créées par les cadres normatifs et les institutions. En partant du situé, de l'enquête, celles-ci doivent dégager le chemin « qui se dessine dans les usages ou dans *l'agir social* » et développer « l'intelligence sociale » en lieu et place d'une expertise « absolutiste »⁴⁰⁴.

Toutefois, ce type d'affirmations sur la pensée de Dewey nous reconduit à une appréhension uniquement positive de l'usage, dans lequel résiderait une authenticité, une vérité que toute autre forme de pensée extérieure à lui manquerait. L'usage n'est pas intelligent en soi ; Dewey précise que celui-ci peut être contraint et issu d'une pensée routinière plutôt que

³⁹⁹ J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, Paris, France, Armand Colin, 2011, p. 126

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 127

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 129

⁴⁰² *Ibid.*, p. 169

⁴⁰³ J. ZASK, *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, France, le Bord de l'eau, 2011, p. 56-57

⁴⁰⁴ J.-P. COMETTI, *La démocratie radicale, op. cit.*, p. 115

« malléable »⁴⁰⁵, qui sait s'adapter à son environnement. Dewey ne pense donc pas seulement la pratique sociale comme possédant dans son immanence les clés de la pratique démocratique. Il s'attache à penser les interactions, les « transactions »⁴⁰⁶ des individus entre eux, mais aussi des individus et des collectifs avec les institutions.

PARTICIPER : CAPACITE D'AGIR, CAPACITE DE S'ASSOCIER

Dans sa transaction avec l'autorité, le Gilet Jaune de l'Ain a expérimenté la répression d'une initiative d'appropriation d'un espace public. Mais où situer cette transaction dans une évaluation plus générale d'un degré de démocratie ? Et si la pratique peut ainsi être réprimée, comment agit-on sur les cadres qui définissent l'acceptable du répréhensible ? C'est là qu'intervient le rapport à l'institution. Les institutions sont ici comprises de manière large, comme des organisations de rôles, d'outils et d'idées qui permettent de répéter des phénomènes sociaux. L'école permet de perpétuer une certaine idée et pratique de l'éducation, l'État une gestion des budgets publics, etc. Instituer quelque chose, c'est l'extraire de la seule pratique sociale pour l'inscrire dans un ailleurs avec lequel cette pratique aura désormais des comptes à rendre. C'est pourquoi l'institution semble à première vue se situer dans les angles morts de la valorisation d'une organisation immanente à la pratique sociale et à l'usage. Or la démocratie est certes affaire de capacité d'agir et d'usage libre et créatif des individus dans leurs transactions quotidiennes, elle est aussi affaire des cadres dans lesquels ces transactions et ces usages ont lieu, qui façonnent les habitudes et notre rapport à la norme.

La question est loin d'être absente chez Dewey : « Une société qui permet à tous ses membres d'avoir une part égale à ses bienfaits et qui assure souplement le rajustement de ses institutions par interaction des différentes formes de vie communautaire est par là même démocratique. »⁴⁰⁷ Il y a alors lieu de s'intéresser aux « conditions pratiques dans lesquelles les règles qui en font partie sont forgées, fixées et soumises à des modifications »⁴⁰⁸ : la pratique fait la démocratie, les institutions font la pratique, la démocratie fait les institutions. Dewey invite à penser ce rapport pluriel et intriqué. L'usage de soi et du groupe social n'a ainsi pas d'existence dans une forme pure, il n'a donc pas plus d'intérêt conceptuel pour la philosophie pragmatique qu'une démocratie théorique sans la pratique. Ainsi, les institutions s'éprouvent, ont une existence dans la pratique sociale. Cette affirmation, bien qu'elle puisse sembler banale, est parfois oubliée dans le glissement de la valorisation de l'usage pour lui-même en urbanisme. Elle

⁴⁰⁵ J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, op. cit., p. 127

⁴⁰⁶ Voir J. FOUART, « Pragmatisme et transaction. La perspective de John Dewey », *Pensee plurielle*, n° 33-34, n° 2, De Boeck Supérieur, 2013, p. 73-84

⁴⁰⁷ J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, op. cit., p. 181

⁴⁰⁸ J.-P. COMETTI, *La démocratie radicale*, op. cit., p. 111

suggère en outre de ne pas laisser de côté l'appréhension et l'évaluation de l'usage des dispositifs institutionnels eux-mêmes, et de le faire entrer dans le répertoire d'actions urbanistiques possibles.

Pour illustrer cela, imaginons la portion de trottoir devant son immeuble qu'une riveraine souhaiterait débétonner et cultiver ; considérons comme fin poursuivie l'idée de s'approprier un espace public, de le faire correspondre à ses aspirations personnelles pour mieux pouvoir en jouir. Alors les moyens qui peuvent être mis en place par elle dans la pratique semblent multiples : participer à des conseils de quartier, des réunions publiques sur l'aménagement, interpellier des élu·es, s'associer à d'autres riverain·es, prendre l'initiative de débétonner sans autorisation... tous ces moyens possibles ont à faire avec une certaine pratique sociale qui implique des transactions diverses. En fonction des institutions et des cadres de la participation, mais également des règles plus larges qui définissent les manières de s'associer et de faire, l'usage de ces différents moyens sera plus facile ou plus contraint. Ils mettent en outre l'accent sur la *capacité d'agir*, en fonction de la pratique sociale et des cadres de celle-ci. Or pouvoir intervenir sur cette capacité d'agir, en définir collectivement les contours, c'est, comme nous l'avons cité plus haut, assurer « souplement le rajustement de ses institutions par interaction des différentes formes de vie communautaire »⁴⁰⁹. Ces rajustements sont en outre possibles dans une société qui favorise « de nouvelles situations la diversification des relations »⁴¹⁰. À l'inverse, une société figée ne permet pas de nouvelles associations, la création de nouvelles habitudes, et de tester à différents moments si l'initiative d'intervenir sur le pavement d'un trottoir est un problème ou devrait être au contraire une liberté individuelle.

La participation prendrait alors toujours place dans une « expérience participative », intriquée dans une complexité d' « ensemble diffus de phénomènes qui ressortent à la fois des conditions de possibilité de la participation politique et sociale et qui en sont souvent l'antichambre »⁴¹¹. Ce sont les « arrières-scènes participatives » qui articulent l'ordinaire et le politique, selon les sociologues Marx Breviglieri et Stéphanie Gaudet, faites

d'ambiances qui mobilisent, d'affects qui se révèlent déterminants, de séductions et d'effets d'entraînement, de relations de dépendance et d'attachements personnels, d'entraides habituelles et de coups de main amicaux, d'éléments diffus et pluriels de sociabilité qui s'inscrivent comme des leviers ou des obstacles à la participation sociale et politique

qui invitent à penser les cadres qui produisent ces ambiances et ces possibilités d'affects. Pour résumer, des aller-retour entre l'institution et les « formes de vie communautaire » pour reprendre les termes de Dewey.

⁴⁰⁹ J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, *op. cit.*, p. 181

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 169

⁴¹¹ M. BREVIGLIERI et S. GAUDET, « Les arrières-scènes participatives et le lien ordinaire au politique », *op. cit.*

Cela ne veut donc pas dire que débêtonner le trottoir en face de chez soi ou créer un potager sur un rond-point sont des actions démocratiques en soi, car issues d'une pratique qui ne passe pas par des rapports institutionnels (bien qu'ils y sont confrontés a posteriori). L'inscription de ces actes dans un discours sur la diversification des interactions et dans une volonté d'interpeller d'une manière ou d'une autre les institutions, peut-être davantage. Ainsi le jardinage non-autorisé du Gilet Jaune est-il à observer dans son contexte, celui d'une lutte sociale dont l'un des outils déployés partout en France a été l'appropriation spatiale et physique des ronds-points par la constructions de cabanons et d'autres structures, permettant à la fois l'identification du mouvement et l'accueil des personnes sur les lieux occupés. Sa répression est également à inscrire dans le contexte d'une lutte sociale. Ainsi, tout comme le geste d'autoconstruction qui peut aussi bien être militant ou contraint par le contexte socio-économique, la transformation de l'espace par l'usage ne dit rien en elle-même. Il doit pouvoir cependant nous donner des informations sur le degré d'interaction entre la pratique, qui est sociale, et la possibilité de transformation des institutions qui donnent un cadre à celle-ci. Ainsi, comme le résume Zask, Dewey « a appelé « démocratie » ce système de gouvernement et ce mode de vie qui garantissent la participation des individus à la restauration des conditions de leur participation quand besoin est »⁴¹². Nous retenons donc cette définition qui dissocie l'usage de la participation tout en faisant exister le terrain spécifique sur lequel ils peuvent se rejoindre, celui de la revendication de nouvelles formes-de-vie.

2.2 Transformation par la pratique de l'institution ouverte : premières pistes

Il nous faut faire ici le point sur la tension principale que l'idée d'usage comme participation fait à la question de la démocratie : il s'agit de l'opposition apparente entre l'institution et l'immanence de la pratique sociale, entre un rapport du « dehors » et un rapport du « dedans » qui semble animer la pensée de la planification et de l'aménagement urbain. L'institution est par définition un dehors des actions humaines, elle « consiste en ce que certaines manières d'agir sont imposées ou du moins proposées du dehors à l'individu se surajoutant à sa nature propre », selon Durkheim⁴¹³. Une telle définition semble pouvoir accréditer un pouvoir autoritaire fort pour modeler au mieux, du dehors, les conduites de l'individu; or revendiquer la participation démocratique, c'est justement rendre les individus producteurs de ce « dehors » de l'institution. Comment cela est-il possible à partir de l'usage des formes urbaines et de la pratique sociale ?

⁴¹² J. ZASK, *Participer, op. cit.*, p. 203

⁴¹³ É. DURKHEIM, « Société », dans *Bulletin de la Société française de Philosophie*, Paris, 1917, vol. Tome XV

Castoriadis et l'institution imaginaire de la société

La lecture de la pratique sociale de Dewey nous renvoie au sens assez général de la *praxis* de Lefebvre tout en le précisant : celui d'être le levier pour l'invention d'une nouvelle vie urbaine, associé à la révolution des dispositifs démocratiques. Si ces dispositifs font l'objet d'une révolution en effet, alors il en est de même pour la pratique sociale et l'usage des choses. Il est ainsi toujours possible de voir dans l'usage et la pratique sociale les bribes du changement, les bricolages pour s'approprier sa vie et son espace, à la manière de De Certeau ; mais ne pas voir la manière avec laquelle les institutions et les cadres normatifs réagissent à ces usages, c'est manquer la possibilité de les rendre démocratiques et participatifs.

C'est pourquoi la *praxis*, qui évoque une forme de permanence et d'immanence de la pratique, n'est pas incompatible avec la révolution, c'est-à-dire avec le bouleversement des cadres normatifs. Pour mieux comprendre comment se fait ce trait d'union et comment il doit nous aider à étoffer notre définition de la participation, nous souhaitons évoquer ici *L'institution imaginaire de la société* de Castoriadis. Ce dernier fut également un marxiste hétérodoxe, qui a avec Lefebvre pour point commun de défendre l'idée d'une forme de liberté dans l'action, malgré le poids des déterminismes structurels. Comment, dans la vie quotidienne aliénée, peut-on agir sur les institutions, si ce n'est par micro-avancements s'inscrivant dans le temps long des transformations sociologiques ? Et comment, par ricochet sur l'objet qui nous occupe, peut-on être à la fois usager·ère des formes urbaines et producteur·trice de celles-ci ?

Castoriadis définit d'abord l'action humaine comme ni tout à fait transparente, ni tout à fait chaotique. C'est-à-dire qu'elle entretient avec la raison un rapport multiple. Elle se promène dans le spectre entre le réflexe, issue d'une habitude ancrée dans le geste et les manières de faire, et l'activité rationnelle, réfléchi en amont. L'exemple par excellence de l'activité rationnelle est la technique⁴⁴. Celle-ci ne relève toutefois jamais d'un savoir exhaustif. Aussi, changer les structures de la société – et donc, faire la révolution –, est toujours un acte médian dans ce spectre, que Castoriadis appelle la *praxis* :

Exiger que le projet révolutionnaire soit fondé sur une théorie complète, c'est donc en fait assimiler la politique à une technique, et poser son domaine d'action – l'histoire – comme objet possible d'un savoir fini et exhaustif. Inverser ce raisonnement, et conclure de l'impossibilité d'un tel savoir à l'impossibilité de toute politique révolutionnaire lucide, c'est finalement rejeter toutes les activités humaines et l'histoire en bloc, comme insatisfaisantes d'après un standard fictif. Mais la politique n'est ni concrétisation d'un Savoir absolu,

⁴⁴ C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 107

ni technique, ni volonté aveugle d'on ne sait quoi ; elle appartient à un autre domaine, celui du faire, et à ce mode spécifique du faire qu'est la praxis.⁴¹⁵

Quel est ce « faire » et ce « mode spécifique du faire » ? « Faire » n'est pas produire, il n'est pas non plus seulement « agir », mais une notion intermédiaire⁴¹⁶. La praxis est encore un autre niveau de précision de ce faire : « Nous appelons praxis ce faire dans lequel l'autre ou les autres sont visés comme êtres autonomes et considérés comme l'agent essentiel du développement de leur propre autonomie. »⁴¹⁷ Ce faire est à la fois indéterminé à l'avance et en rapport avec une volonté qui le précède. Nous n'avons ainsi pas un contrôle total sur le réel, qui « résiste » toujours quelque part, tout ayant la possibilité de l'influencer. C'est dans cette dialectique que se situe le faire mais également toute la technique, dans le fait « que le réel brut n'est pas figé, qu'il comporte d'immenses interstices permettant de mouvoir, rassembler, altérer, diviser ; et aussi, que l'homme peut s'insérer comme cause réelle dans le flux du réel »⁴¹⁸. Il existe donc dans le réel une indétermination (plus que de la liberté) à qui permet le *faire*⁴¹⁹ : c'est là le sens de cette autonomie.

Cette lecture nous permet donc d'affiner le sens de la praxis, rejetant d'abord hors de lui toute conception qui ne vise pas une relation avec autrui. Elle n'est pas un usage isolé déterminé par les cadres structurels, comme est considéré l'usage égoïste de son jardin tel qu'il est compris dans le point Nimby. Elle est une pratique déjà engagée comme politique puisqu'elle vise une autonomie de groupe. La praxis ne peut tout simplement pas être si elle ne présuppose par la capacité de son objet à s'auto-organiser⁴²⁰.

Cette place de l'autonomie dans la praxis appelle des distinctions importantes au sein de l'action politique. Il y a d'une part celle qui traite techniquement les hommes « comme des choses à partir de leurs propriétés et de leurs réactions supposées connues »⁴²¹. C'est celle à laquelle nous sommes habitués : la politique politicienne qui gère l'existant. La « politique révolutionnaire » est quant à elle « une praxis qui se donne comme objet l'organisation et l'orientation de la société en vue de l'autonomie de tous et reconnaît que celle-ci présuppose une transformation radicale de la société qui ne sera, à son tour, possible que par le déploiement de

⁴¹⁵ *Ibid.*, p. 111

⁴¹⁶ La définition du « faire » nous occupera plus en détail dans la troisième et la quatrième parties, dans son rapport avec l'œuvre et les productions profanes.

⁴¹⁷ C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, *op. cit.*, p. 112

⁴¹⁸ C. CASTORIADIS, *Les carrefours du labyrinthe*, Paris, France, Éditions Points, 2017, p. 302-303

⁴¹⁹ Ce « faire » est ainsi au carrefour de différents faisceaux par lesquels advient la réalité, dont fait partie l'imaginaire ; il « pose et se donne autre chose que ce qui simplement est, et qu'il est habité par des significations qui ne sont ni le reflet du perçu, ni simple prolongement et sublimation des tendances de l'animalité, ni élaboration strictement rationnelle des données. » C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, *op. cit.*, p. 220

⁴²⁰ C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, *op. cit.*, p. 134

⁴²¹ *Ibid.*, p. 115

l'activité autonome des hommes. »⁴²² Projeter l'autonomie de chacun·e est donc nécessaire à cette action spécifique.

Il est possible de voir dans cette définition une portée trop succincte de la praxis pour notre objet. Nous retenons toutefois qu'elle embrasse l'action comme toujours en relation avec les autres, et qu'elle organise la théorie d'une émancipation collective. Quel est alors la place de l'« imaginaire » là-dedans ? Pour Castoriadis, l'imaginaire permet justement cette émancipation. C'est en imaginant l'autonomie d'autrui que ma praxis pourra être révolutionnaire. Et l'autonomie aurait lieu lorsque mon discours propre remplace le « discours de l'Autre »⁴²³. Or, voici ce que dit l'auteur de ce discours :

La caractéristique essentielle du discours de l'autre, du point de vue qui intéresse ici, c'est son rapport à l'imaginaire. [...] L'essentiel de l'hétéronomie – ou de l'aliénation, au sens général du terme – au niveau individuel, c'est la domination par un imaginaire autonomisé qui s'est arrogé la fonction de définir pour le sujet et la réalité et son désir.⁴²⁴

Ainsi la vérité est toujours construite vis-à-vis de la position de celui qui l'énonce, et non de son contenu lui-même. Imaginer une autre vérité et tendre vers elle par la praxis, c'est donc avoir la possibilité de faire surgir du nouveau, de la création, dans ce qui est déterminé par ce pouvoir et ce discours hétéronome. Car l'autre caractéristique de la *praxis* comprise par Castoriadis est qu'elle échappe au schème classique des moyens et des fins, selon lequel nous mettons en place stratégiquement des moyens pour atteindre des fins définies à l'avance. Tout en entretenant des rapports étroits avec la théorie, elle vient d'elle en même temps qu'elle la produit. Elle est donc une sorte de tâtonnement, transformation des raisons et des fins en même temps qu'elle teste des moyens. C'est ce qui rend le surgissement du nouveau possible à partir des activités habituelles, ce qui crée du non-causal dans les comportements humains. Ce non-causal

apparaît comme comportement non pas simplement « imprévisible » mais créateur (des individus, des groupes, des classes ou des sociétés entières) ; non pas comme simple écart relativement à un type existant, mais comme position d'un nouveau type de comportement, comme institution d'une nouvelle règle sociale, comme invention d'un nouvel objet ou d'une nouvelle forme – bref, comme surgissement ou production qui ne se laisse pas déduire à partir de la situation précédente, conclusion qui dépasse les prémisses ou position de nouvelles prémisses.⁴²⁵

C'est en cela que la pratique habituelle et la création sont pour Castoriadis liées ; mais liées par une projection dans l'autonomie, qui s'affranchit déjà elle-même des places et des positions assignées par les institutions. Cette possibilité du nouveau, c'est celle qui doit nous inciter à faire

⁴²² *Id.*

⁴²³ *Ibid.*, p. 152

⁴²⁴ *Id.*

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 65

dialoguer la praxis avec les institutions, dans une idée similaire à celle de Dewey : pour les rendre « souples », adaptées à cette possibilité du nouveau. Il contribue donc à perpétuer le brouillage entre un pur rapport d'immanence, celui de l'usage des choses et du monde, et un pur rapport d'extériorité, celui de la planification et du projet. La révolution est les deux à la fois : « l'union et la tension de la société instituante et de la société instituée, de l'histoire faite et de l'histoire se faisant. »⁴²⁶. C'est ce qui fonde pour lui la définition de la politique comme « activité collective qui essaye de se penser elle-même et se donne comme objet, non pas telle ou telle disposition particulière, mais l'institution de la société en tant que telle »⁴²⁷. Ce qui laisse toutefois le champ libre pour « s'interroger sur [le] mode d'émergence »⁴²⁸ des sujets de cette activité collective, qui peuvent être tout simplement empêchés, privés de capacité d'agir.

Se jouer de la distribution des places

La question du structurel et du déterminant résonne d'une manière particulière avec l'urbanisme et les formes urbaines. Au-delà d'un ensemble de normes qui édifie une architecture abstraite mais bien réelle de nos comportements sociaux, elle nous invite à considérer leur bouleversement aussi de manière terre à terre. L'organisation du réel par l'urbanisme est une manière de perpétuer l'existant ; elle est une *police* au sens de Rancière, c'est-à-dire un

ordre du visible et du dicible qui fait que telle activité est visible et telle autre ne l'est pas, que telle parole est entendue comme du discours et telle autre comme du bruit. [...] La police n'est pas tant une « disciplinarisation » des corps qu'une règle de leur apparaître, une configuration des occupations et des propriétés des espaces où ces occupations sont distribuées.⁴²⁹

L'aménagement de l'espace public fait partie, au premier plan, de cette police, en assignant notamment des usages à des usagers·ères : ici circuler sans s'arrêter, ici consommer, là s'asseoir sans s'allonger, etc. Il crée un contrôle social ou encore de la domination symbolique par les bâtiments ou monuments visibles. La praxis de Castoriadis serait celle qui, se projetant par l'imaginaire au-delà de cette distribution des places de chacun·e, en provoquerait la subversion. Les occupations de place, les ZAD, les appropriations politiques de l'espace entrent dans le répertoire de la praxis en tant qu'elle est un usage créateur et qu'elle vise l'autonomie. L'autoconstruction – de cabanes, de structures... – est alors un prolongement de cet usage subversif, parmi d'autres usages revendicatifs. La transformation de l'espace emprunte des chemins multiples, à la fois matériels et immédiats ou symboliques et sur le plus long terme. Elles

⁴²⁶ *Ibid.*, p. 161

⁴²⁷ C. CASTORIADIS, *Ce qui fait la Grèce. 2, La cité et les lois: séminaires 1983-1984*, E. Escobar, M. Gondicas et P. Vernay (éd.), Paris, France, Éditions du Seuil, DL 2008, 2008, p. 177

⁴²⁸ A. LE GOFF, *Pragmatisme et démocratie radicale*, op. cit., p. 16

⁴²⁹ J. RANCIÈRE, *La méésentente*, op. cit. ; J. RANCIÈRE, *Aux bords du politique*, Paris, France, Gallimard, 2004

ont en tout cas un rapport spécifique à l'architecture cette fois-ci abstraite des normes et des places de chacun·e : en jouant leur subversion, en jouant la scène de l'autonomie, elles ouvrent l'imaginaire sur une organisation démocratique nouvelle. C'est pourquoi les occupations de place – Occupy Wall Street, place Tahrir, 15M, Nuit Debout... – ont été si souvent citées comme terrains où résonnent particulièrement démocratie et urbanisme⁴³⁰, pratiques de l'espace où s'inventent des usages nouveaux, des usages de la vie politique réappropriée.

FAIRE DE L'URBANISME UNE INSTITUTION OUVERTE ?

Transformation de l'institution par l'usage

Les institutions sont donc comprises comme une distribution des places, des rôles et des droits à la parole de chacun·e, pour Castoriadis ou encore pour Rancière. Elles sont aussi « outils » pour Illich, confisqués par un petit nombre ou rendu accessible et conviviaux⁴³¹. Pour asseoir leur autorité, les institutions sont décrites comme immuables, trop complexes, nécessaires. Elles organisent à différents niveaux le contrôle social. L'intérêt pour les institutions en philosophie s'est beaucoup porté sur le monde de la psychiatrie à partir des années 1960⁴³², notamment dans la foulée de l'analyse foucauldienne et de la naissance de la psychothérapie institutionnelle⁴³³. Les institutions sont décrites comme des machines à créer de la norme, rendant

⁴³⁰ Voir par exemple pour la littérature francophone M. LUSSAULT, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, France, Bernard Grasset, 2009 ; B. SOURICE et L. P. BLONDIAUX, *La démocratie des places : des Indignados à Nuit debout, vers un nouvel horizon politique*, Paris, France, Éditions Charles Léopold Mayer, 2017 ; J. ZASK, *Quand la place devient publique*, Lormont, France, le Bord de l'eau, 2018 ; M. LUSSAULT, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, France, Bernard Grasset, 2009 ; B. SOURICE et L. P. BLONDIAUX, *La démocratie des places : des Indignados à Nuit debout, vers un nouvel horizon politique*, Paris, France, Éditions Charles Léopold Mayer, 2017 ; « La Démocratie des places : une nouvelle forme de mouvement social, et une autre façon de faire du cinéma ! », (en ligne : http://www.autourdu1ermai.fr/bdf_fiche-selection-26.html ; consulté le 29 janvier 2021). Dardot et Laval évoquent également les mouvements des places comme des manières d'inventer « in situ » les communs dans l'introduction de P. DARDOT et C. LAVAL, *Commun: essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, France, la Découverte, 2014, p. 19.

⁴³¹ I. ILLICH, *La convivialité*, *op. cit.*

⁴³² Voir notamment le travail sur le sujet de Schaepeynck : V. SCHAEPELYNCK, *Une critique en acte des institutions: émergences et résidus de l'analyse institutionnelle dans les années 1960*, Thèse de doctorat, France, Université de Paris VIII, 2013 ; V. SCHAEPELYNCK, *L'institution renversée: folie, analyse institutionnelle et champ social*, Paris, France, Eterotopia France, 2018

⁴³³ Créé par le Groupe de travail de psychothérapie et de sociothérapie institutionnelles fondé en 1960 dont les représentants les plus célèbres sont François Tosquelles et Jean Oury, rejoint plus tard notamment par Félix Guattari, elle entend mettre « l'accent sur la dynamique de groupe et la relation entre soignants et soignés. La visée de soigner le collectif soignant et d'humaniser le fonctionnement des établissements psychiatriques, afin que les patients reçoivent un soin de meilleure qualité, est une caractéristique de ce mouvement thérapeutique. » « Psychothérapie institutionnelle », dans *Wikipédia*, 2020 (en ligne : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Psychoth%C3%A9rapie_institutionnelle&oldid=169035983 ; consulté le 2 février 2021) ; « D'où cette perspective d'une « psychothérapie institutionnelle » marquant, dans un raccourci un peu paradoxal, qu'on ne pouvait envisager une cure psychothérapique pour des malades graves sans prendre en charge l'analyse de l'institution. Et, réciproquement, on devait en venir à réviser la conception de la cure individuelle, en portant plus d'attention au contexte institutionnel. » F. GUATTARI, « Introduction à la psychothérapie institutionnelle », dans *Psychanalyse et transversalité: essais d'analyse institutionnelle*, Paris, France, la Découverte, [1963] 2003, p. 40

elles-mêmes raison de leur existence. Chez Illich, c'est l'école et l'éducation qui sont les exemples paradigmatiques de la césure qu'opère l'institution avec les besoins et les moyens de réaliser ces besoins :

Le service *éducation* et l'institution *école* se justifient mutuellement. La collectivité n'a qu'une seule façon de sortir de ce cercle vicieux, c'est de prendre conscience que l'institution en est arrivée à fixer elle-même les fins : l'institution pose des valeurs abstraites, puis les matérialise en enchaînant l'homme à des mécanisme implacables.⁴³⁴

Pour Guattari, l'institution, par un processus similaire, se voit « chosifiée »⁴³⁵. Ce qui implique pour les penseurs de l'institution – ici Illich, Castoriadis, et Guattari – de pouvoir défaire ce processus pour avoir une prise sur elle et la transformer :

Par contre, à partir du moment où l'on parvient à faire basculer, éclater, le caractère de totalisation d'une institution (de l'État ou d'un parti), au lieu de tourner sur elle-même comme structure, elle peut acquérir une consistance subjective, et instaurer toutes sortes de modifications et de remises en question.

Comment ne plus considérer leur fonctionnement comme une nécessité et travailler à leur évolution ? Comment opérer ce basculement, cet éclatement ? Ici l'institution doit être considérée sous son jour positif selon Guattari, comme une manière de faire corps ensemble. Il faut restituer ce sens qui permet de ne plus voir les médecins, par exemple comme des « porte-parole » d'un organe lointain, mais comme une composante du groupe soignants-patients. Ainsi, les personnes qui ont à faire à une institution ne sont pas séparées d'elle. On trouve, formulé autrement, l'enjeu de la participation à l'urbanisme : faire corps entre différentes spécialisations, différents savoir, pour produire ensemble l'espace, contre une logique institutionnelle qui édicte ses propres normes et la distribution des rôles.

En tant que dispositif qui fait exister des normes, se pose également la question des possibilités de ses transformations depuis l'intérieur. Contre une soumission, une subordination des personnes aux institutions, posées comme extérieures à celles et ceux qui les composent et interagissent avec elles, comme une boîte noire au fonctionnement intouchable, il est alors question d'envisager au contraire l'institution comme ouverte. Cette question est essentielle déjà pour Dewey, pour qui

La croyance en une entité politique fixe ou en la sainteté de certaines formes d'État consacrées par les efforts de nos pères et sanctifiées par la tradition est une des pierres d'achoppement sur la route d'un changement méthodique et contrôlé ; elle est une invitation à la révolte et à la révolution.⁴³⁶

⁴³⁴ I. ILLICH, *La convivialité*, op. cit., p. 41-42

⁴³⁵ F. GUATTARI, « Introduction à la psychothérapie institutionnelle », op. cit., p. 47

⁴³⁶ J. DEWEY, *Le public et ses problèmes*, op. cit., p. 116

C'est au contraire l'expérience qui doit travailler le politique ; c'est en cela que Nicolas-le-Strat parle de la possibilité d'un « travail des institutions », d'un « micro-travail » ou d'« instituant ordinaire »⁴³⁷, à partir de ces études : il s'agit de la capacité des acteurs et actrices à opérer des changements à partir de leur propre usage de ces cadres institutionnels.

Participer, contribuer à la ville comme institution ouverte

Lorsque l'on s'interroge sur la participation à l'urbanisme, comment articuler ce faire-ensemble à la fois de la ville elle-même et des objets qui la composent avec le faire-ensemble (et défaire-ensemble aussi d'ailleurs) des règles communes et des institutions ? Au-delà des usages de l'espace urbain en tant que tel, il s'agit de considérer également l'usage des dispositifs participatifs et autres institutions autour de l'urbanisme. Participer, aux affaires de la vie commune en général et à l'urbanisme en particulier, ne peut être toutefois affaire que de quotidienneté. Celle-ci reste cruciale car elle s'inscrit dans un horizon politique où les conditions de possibilités de participation et de libre association des personnes seraient les plus larges possibles. Mais il ne faut pas que la participation par l'usage quotidien occulte les rapports de force qui se jouent pour définir les règles communes et les normes de la vie quotidienne. L'usager-ère ou « l'utilisateur » pour reprendre le terme traduit de Schwarte, s'il a une « autonomie occasionnelle, demeure toujours guidé par la trame des commandements et des ordres, par la capacité qui programme le système de production dans lequel s'empêtre l'utilisateur. »⁴³⁸

De multiples facteurs peuvent écarter de la possibilité-même de participer. Aussi la lutte contre l'exclusion et les inégalités, qui structurent les possibilités et les impossibilités de cette « créativité », restent le fondement d'un droit à la ville hypothétique. La focalisation sur le pouvoir d'agir tel qu'il existe et des bribes d'*empowerment* permis par des dispositifs participatifs ne doivent donc pas masquer cette réflexion. La fabrique de la ville est aussi celle-ci, et prendre part à ces questions n'est pas une pratique uniforme. Cette lutte peut passer par des réappropriations *in situ* des usages, comme c'est le cas pour les occupations de place, ou même par certains chantiers participatifs organisés dans l'optique de la construction d'un avenir plus durable et plus juste. La multiplicité de ces modes d'action dépend en dernière instance des possibilités de chacun-e de dialoguer avec la pluralité à travers son expérience, et de pouvoir apporter sa contribution personnelle au groupe⁴³⁹.

⁴³⁷ P. NICOLAS-LE STRAT, *Le travail du commun*, op. cit.

⁴³⁸ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, op. cit., p. 178

⁴³⁹ Zask appuie ainsi sur la distinction entre l'individuel et le personnel : « Là réside une distinction tangible entre l'individuel, qui est donné, telles les caractéristiques génétiques uniques d'un être humain, et le personnel qui dépend

Ce niveau de lecture est certes encore un peu abstrait et prescriptif. Il ne doit pas nous faire oublier les difficultés a priori de la question de la participation à l'urbanisme, qui a à faire avec des objets « en dur », complexes et qui doivent pouvoir être relativement durables. Travailler à leur « souplesse » n'est toutefois pas qu'une question de leur plasticité matérielle mais également celle des manières de faire et de gouverner, tout aussi complexes et inflexibles en apparence. « Faire ensemble », ce n'est donc pas tous·tes devenir artisans pour faire de la ville un vaste chantier participatif. Il ne s'agit pas non plus de savoir par quels dispositifs et procédures décider de comment on bouge des objets matériels dans la ville, mais comment on invente les institutions malléables de l'urbanisme qui permettent et favorisent cette participation.

de cette évolution du soi suscitée par l'usage et la transformation d'un héritage reçu. » J. ZASK, *Participer, op. cit.*, p. 143

Conclusion de la première partie : transformations par la pratique et pratiques de la transformation

Une perspective de démocratie radicale vise en dernière instance la plus grande autonomie possible des personnes et des groupes de personnes. En cela, faire quelque chose librement, sans qu'on nous l'ait imposé, serait a priori une bonne chose. Cette évaluation de la liberté est toutefois rendue toujours complexe par le caractère relationnel de nos activités et leur inscription dans une architecture abstraite de normes. L'usage et la pratique de la ville peuvent-ils alors être autonomes ? Dans la majorité des cas, nous utilisons des espaces que nous n'avons pas construit ni aménagés nous-mêmes, mais qui peuvent garantir une forme d'autonomie s'il est postulé qu'une multiplicité d'usages et d'appropriations personnelles peuvent avoir lieu grâce à leur configuration ; et à l'inverse, si l'espace aménagé n'est pas trop contraignant, répondant à des intérêts qui ne sont pas ceux des personnes qui l'utilisent. Cela peut être le cas ou interprété comme tel dans un certain nombre de situations : lorsque l'espace public est organisé de manière à favoriser la consommation au détriment de la convivialité, lorsque des infrastructures d'ampleur font l'objet de projet sur des territoires qui possèdent déjà des usages et sont jugées « inutiles » et nuisibles par des personnes riveraines⁴⁰⁰, ou encore lorsqu'un certain nombre d'interdits et de réglementations pèsent sur les possibilités de construire, aménager et transformer soi-même les espaces. C'est pourquoi l'attention aux usages de la ville (issus des sciences sociales) et l'idée d'un urbanisme démocratique (issus des milieux militants) ont convergé vers l'idée que l'urbanisme comme planification imposée créait des usages hétéronomes, et qu'il fallait réformer cette manière de créer et transformer le ville.

Une autre manière de permettre des usages libres par l'aménagement de la ville est de laisser la possibilité que celle-ci se modèle autour de l'agir autonome des personnes citadines. C'est imaginer que l'usage des espaces urbains puisse être une réelle participation à leur formation et leur transformation. Tout un champ des sciences sociales ayant été ouvert sur la capacité créatrice des usages, notamment avec De Certeau, il a pu sembler que c'est dans la

⁴⁰⁰ Les « grands projets inutiles et imposés » sont des projets de constructions d'infrastructure contre lesquels se dressent des collectifs d'habitants·es. Ces luttes sont liées à des considérations écologiques de préservation des espaces naturels et agricoles, de sobriété, et soulèvent souvent les conflits d'intérêts à l'œuvre et le manque de démocratie entourant les entourant. Voir pour la France cette cartographie de ces luttes sur le journal en ligne Reporterre : « La carte des luttes contre les grands projets inutiles », sur *Reporterre, le quotidien de l'écologie*, (en ligne : <https://reporterre.net/La-carte-des-luttes-contre-les-grands-projets-inutiles> ; consulté le 3 février 2021)

pratique quotidienne et ce qu'elle peut avoir de dissidente vis-à-vis des prescriptions hétéronomes que pouvait se trouver la clé de voûte d'un urbanisme démocratique. Jusqu'à parfois réduire cette participation démocratique à ces usages quotidiens, mis en valeur et en événements au sein des projets urbains. L'usage transformerait la ville comme une empreinte transforme la matière, de manière trop superficielle et hasardeuse pour être qualifié de participation démocratique.

Nous avons souhaité montrer dans cette partie comment le projet d'une participation à la ville comme usage quotidien de celle-ci a, par différents biais, fait exister des imaginaires de l'organisation politique et urbaine comme rapport d'immanence (plutôt que d'autonomie). Ces imaginaires ont pu mener à une certaine dépolitisation de la question de la participation, tout en nourrissant également les critiques nécessaires à un urbanisme peu soucieux des usages. Cette pensée critique a cheminé jusqu'aux pratiques de l'urbanisme institutionnel, en produisant ses codes, son esthétique et son vocabulaire, au contact de certaines structures moins souples qui conditionnent cette pratique. Dans ces structures moins souples, on trouve la séparation encore nette du rôle des expert·es avec celui des profanes et des usager·ères. Il nous a alors semblé alors important de creuser les philosophies de la création immanente à la forme-de-vie, à une totalité embrassant la vie, la pratique et l'habiter, à laquelle le droit à la ville de Lefebvre souscrivent à leur manière. Pour ces philosophies, il faut bel et bien affirmer un usage transformateur, de soi du groupe et du monde, dans une perspective politique et révolutionnaire.

Ces philosophies doivent toutefois nous inviter à comprendre les enjeux de la participation à l'urbanisme au-delà d'un horizon de dépassement du politique où l'usage ferait la ville car il n'y aurait plus besoin d'autres formes d'interactions – la négociation, le conflit, la subversion, etc. C'est sans doute l'une des raisons des réappropriations tout azimut d'un imaginaire d'une transformation immanente à la ville, car elle projette l'idée d'une vie en communauté pacifiée où les questions d'aménagements urbains ne poseraient pas problème puisqu'elles seraient toujours adaptées à elle. Or, cette perspective d'un urbanisme *amélioré* manque la partie dans laquelle le rapport de force doit sans cesse gagner de nouvelles part dans la démocratie. Cette démocratie n'est pas seulement en germe dans nos usages quotidien de la ville et du monde, elle doit se conquérir à l'extérieur d'eux aussi, dans des cadres institutionnels. Les institutions doivent être la manière de *faire corps* suggérée par Guattari, permettant de mettre au même niveau de participation les expert·es et les profanes de l'urbain. Pour cela, elles doivent également devenir « œuvre humaine » :

Qu'est-ce que l'autonomie en politique ? Presque toutes les sociétés humaines sont instituées dans l'hétéronomie, c'est-à-dire dans l'absence d'autonomie. Cela veut dire que, bien qu'elles créent toutes, elles-mêmes, leurs institutions, elles incorporent dans ces institutions l'idée incontestable pour les membres de la société que cette institution n'est pas œuvre humaine, qu'elle n'a pas été créée par les humains, en tout cas pas par les humains qui sont là en ce moment. Elle

a été créée par les esprits, par les ancêtres, par les héros, par les Dieux ; mais elle n'est pas œuvre humaine.⁴⁴¹

Rendre les institutions et l'urbanisme à l'œuvre humaine depuis le domaine du sacré, c'est précisément le sens de la profanation et le domaine du profane. Nous souhaitons donc poursuivre sur la piste de cette profanation : l'usage de la ville ne suffit pas à le constituer, il faut donc élargir ou déplacer la focale sur les cadres normatifs qui empêcheraient d'atteindre la participation à l'urbanisme. Pour favoriser non seulement les transformations de la ville par la pratique de celle-ci, mais également une pratique de la transformation par l'ouverture de nouvelles possibilités d'interventions sur elle. Nous ne nous intéressons plus seulement à la relation de l'usage avec l'espace, mais également aux relations entre l'usage, l'espace et la distribution des places, spatiales, sociales et politiques. En cela, la question de la réappropriation est très présente dans tout discours sur une démocratie radicale, en même temps que dans les théories autour de l'urbanisme. Le thème de l'appropriation invite en effet à penser le processus, les interactions, qui font de la participation un agir particulier et une subversion possible dans l'ordre social : s'approprier une place qui n'est à la base pas définie comme la sienne. Se réapproprier donc l'urbanisme (comme œuvre humaine) : c'est l'objet de la suite de notre travail.

⁴⁴¹ C. CASTORIADIS, « L'individu privatisé », *Le Monde diplomatique*, 1^{er} février 1998 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/1998/02/CASTORIADIS/3528> ; consulté le 3 février 2021)

Deuxième partie :
Appropriations politiques et spatiales

« Touchez pas la Plaine touchez pas
Et levez vos sales pattes de là
Bulldozers, architectes de mafia
Ce quartier ne vous regarde pas

Touchez pas la Plaine touchez pas
Elle est à toustes, et à toustes restera
Si elle change ne vous en faites pas
C'est le peuple qui la transformera »

Touchez pas la Plaine, chanson contre la
gentrification du quartier de la Plaine à Marseille

Introduction

La participation à l'urbanisme est un champ de pratiques revendicatif. Elle s'adosse à un discours sur le manque de conditions de possibilités de participer, sur ce qui empêche les citoyens et citoyennes de seulement songer à pouvoir contribuer à changer leur environnement urbain. Il n'est donc guère possible de dérouler les implications de cette participation à partir seulement de l'existant, des usages de la ville tels que l'on peut les observer, et même dans ce qu'ils peuvent avoir de plus dissidents, de plus créatifs ; ceux-ci resteraient en dernière instance contraints et superficiels. Une théorie de philosophie politique sur la participation à l'urbanisme semble donc devoir prendre en compte cette dimension de conquête, de recouvrement d'une légitimité, à travers une *(ré)appropriation* : (ré)appropriation de la ville, (ré)appropriation de la sphère politique, (ré)appropriation des savoir-faire autour de la conception et de la construction. Comment le profane s'approprie-t-il l'urbanisme, lorsqu'il en fait la pratique, que ce soit à travers les dispositifs participatifs ou par la transformation directe de son environnement ?

L'usage nous mettait déjà sur la piste d'une prise avec la matérialité, avec un monde en commun dont l'expression symbolique s'incarne dans un décor, des outils, des dispositifs, en bref dans l'architecture⁴⁴². La réappropriation – et son miroir, la dépossession – précise le rapport au *lieu* et confirme celui avec les formes matérielles d'organisations. Le rapport à l'usage nous a également interrogé sur la transformation de la ville comme *praxis* ou bien comme *poïésis*, comme résultat de l'action quotidienne ou alors comme volonté de créer des choses extérieures à soi. En insistant sur la participation comme pratique courante et quotidienne, immanente aux groupes sociaux, il semble que nous manquons justement le rapport à la production de nouveaux objets et de nouvelles institutions. L'appropriation indique un acte davantage transitif que l'usage, peut-être plus adapté à la participation *aussi* comme acte revendicatif et créateur de choses nouvelles, à partir de l'existant ; comprendre comment elle se rattache à une certaine forme de poïétique liée à des enjeux politiques et démocratiques nous occupera donc dans les trois prochains chapitres. Mais nous devons également chercher à comprendre quel est ce sens positif

⁴⁴² Notamment selon la définition très large que propose Schwarte de l'architecture comme « Configuration de choses qui rend des événements possibles », à la fois activité, produit, instrument. L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, op. cit., p. 18

qui lui est rattaché lorsqu'on parle de participation à l'urbanisme, à l'inverse d'un sens négatif qui est celui d'un vol, comme pourrait l'être par exemple l'appropriation du travail d'autrui.

Si le motif de l'appropriation et de la réappropriation est très présent lorsqu'il est question d'espaces urbains (et pas seulement d'espaces publics), c'est aussi qu'il sous-tend le récit d'une ou de plusieurs dépossessions. Ces dépossessions éloigneraient les habitant·es des objets de la ville : de manière sensible, esthétique et intellectuelle, ainsi que de manière économique ou symbolique. La dépossession va souvent de pair avec l'incompréhension : on ôte la possibilité d'embrasser les implications de ce dont on est dépossédé en même temps qu'on nous l'ôte de la vue et de l'accès. Aborder la participation et l'action du profane par l'usage comme nous l'avons fait dans notre première partie nous a permis de déceler ce discours sur la dépossession ; étudier les usages des choses et du monde c'est aussi pour les sciences sociales comprendre où réside l'aliénation de la vie quotidienne. La valeur d'usage à l'inverse serait celle par laquelle on recouvrerait une compréhension de à quoi servent les objets et de comment les utiliser, pour trouver la possibilité d'un *faire* profane.

Cette dépossession connaît différentes déclinaisons selon les personnes qui l'évoquent : mutilation, aliénation, expropriation, exclusion, enclosure, capture, hétéronomie... Tous ces termes ont à voir avec un *pouvoir faire*, un usage libre et créatif contre un usage contraint. Pour définir ce que serait ce pouvoir et cet usage libre de la ville et de l'urbanisme, nous devons comprendre ce que recouvrent ces dépossessions, qui soutiennent généralement un discours critique. Revenir à des explications généalogiques de ces formes de dépossessions spécifiques à la vie urbaine doit nous permettre de mieux comprendre *contre quoi* il faut participer à l'urbanisme. Et aussi de nous spécifier les capacités d'agir et les légitimités qui ont pu être tronquées par les dynamiques propres à la constitution des espaces urbains.

S'adapter aux transformations du monde et de la ville

L'appropriation n'est en ce sens plus seulement l'usage d'un objet, mais l'ouverture à des usages possibles. Elle postule également qu'il y a des usages étrangers et des usages familiers et une possible transformation de l'un à l'autre. Lorsqu'un espace est approprié, on sait d'emblée quoi en faire et le faire librement ; l'appropriation est un processus qui mène à cet état. En cela, l'appropriation des changements en ville est un motif récurrent des projets urbains et des commandes publiques : il faut non seulement transformer tel ou tel aspect de la ville, mais il faut également veiller à ce que ces transformations ne restent pas étrangères aux usages et usagères. Alors que beaucoup de villes intègrent petit à petit les enjeux environnementaux dans leurs projets d'urbanisme, la question de l'appropriation de nouveaux usages – faire du vélo, trier ses déchets, faire son compost, consommer local, pour ne citer que quelques injonctions devenues

classiques⁴⁴³ – peut également faire partie du travail des bureaux d'étude mandatés pour un projet urbain. Dans nos missions de concertation à l'agence d'urbanisme Passagers des Villes, ou dans nos réponses aux appels d'offres⁴⁴⁴, nous mettions bien souvent l'enjeu d'appropriation du projet urbain par les habitant·es au centre de nos propositions aux maîtrises d'ouvrage, en réponse à une attente devenue classique de leur part. Le sens de l'appropriation joue sur deux tableaux : offrir la meilleure compréhension possible du processus de projet (dans la mesure de ce qui pouvait être transparent) pour que les usagers et usagères puissent se *saisir* des enjeux et donner leur avis, et les aider à s'adapter à des changements dans leur environnement, à les rendre plus acceptables, en les rendant acteurs et actrices de ce dernier.

Cet impératif dévoile parfois un décalage entre les travailleur·euses du projet urbain et les habitant·es. Ainsi, dans le cadre d'une rénovation des espaces extérieurs d'une résidence HLM⁴⁴⁵, une employée chargée du développement social chez le bailleur a souhaité profiter d'un fond métropolitain alloué à du maraîchage urbain pour l'implanter dans le projet. Une grande cour commune, jusque-là bétonnée et servant à assez peu d'usages (à part quelques jeux de ballons, vélos et trottinettes au pied des barres d'immeuble), devait alors devenir un jardin restreint d'accès, où un maraîcher attitré en aurait l'usage, en échange de revente de fruits et légumes à bas coût pour les résident·es. Sans qu'il y ait eut d'opposition vive à cet élément du projet, les personnes rencontrées sur place exprimaient des doutes sur la viabilité d'un tel aménagement, leur surprise qu'il soit proposé après quelques ateliers de concertation où il avait été évoqué seulement en hypothèse, voire même leur franc désintérêt. Un certain nombre d'animations ont alors été proposées autour de ce jardin pendant plusieurs mois pour le rendre plus familier avant sa sortie de terre, de concert avec d'autres interventions pédagogiques sur les gestes écologiques ou l'alimentation⁴⁴⁶. Ainsi, lors d'un évènement organisé pour le démarrage du chantier, les travailleuses du bailleur social avaient invité une association pour proposer des produits et des recettes bio sur un stand. Une élue communiste s'est alors exclamée sur l'incongruité de voir cette animation en bas de ces barres d'immeuble. Selon elle, elle ne correspondait pas avec les préoccupations issues des situations sociales précaires des locataires, pour qui l'alimentation à bas coût est un enjeu aujourd'hui contradictoire avec le monde de l'alimentation bio.

⁴⁴³ C. GARDESSE et F. VALEGEAS, « La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France: acceptation des projets ou responsabilisation des habitants ? », dans *Participation citoyenne : expériences et limites d'un idéal de démocratie*, s. 1., ECLIPS - université François Rabelais de Tours, 2016

⁴⁴⁴ Voir en Annexe 8., un exemple de note méthodologique de concertation en réponse à un appel d'offres d'études urbaines.

⁴⁴⁵ Pour ce projet, l'agence était à la fois paysagiste et chargée de la concertation. C'est l'un des rares projets que j'ai pu suivre depuis la réponse à l'appel d'offres jusqu'au chantier.

⁴⁴⁶ Plusieurs associations et dispositifs ont été impliqués pour faire ces animations, lors d'évènements organisés pour présenter le projet urbain, dont une association autour de la cuisine anti-gaspillage, une association organisatrice d'un concours d'économie d'énergie, ou encore une association sportive.

Il semble que pour cette élue, les moyens mis en place pour que les habitants et habitantes de cette résidence s'approprient les transformations à venir aient relevé d'une pédagogie quelque peu condescendante et éloignée des réalités sociales. Les efforts de facilitation de l'appropriation des projets urbains peuvent donc essayer les mêmes critiques d'habitude entendues pour les dispositifs de participation : dictés d'en haut par des personnes sociologiquement coupées des bénéficiaires et des participant·es, ils se muent en appareil de contrôle plutôt qu'en catalyseur d'autonomie. On y retrouve donc les mêmes enjeux que dans la distinction entre une approche *descendante* ou *ascendante* (*top-down* et *bottom-up*)⁴⁴⁷ de la démocratie. Cette distinction doit-elle nous servir à faire le tri entre une « bonne » appropriation, ouverture de libertés d'usage par les personnes concernées selon leur propre initiative, et une « mauvaise » appropriation, soit qu'elle soit en décalage avec les pratiques courantes des personnes et leur situation sociale, soit qu'elle dépossède d'autres personnes de ce qu'elle s'approprie⁴⁴⁸ ? Alors que l'enjeu de créer des espaces « appropriables » est devenu un lieu commun des projets urbains et des dispositifs participatifs, le contenu concret de l'appropriation reste tributaire d'un large éventail d'interprétations :

Dans le champ de l'aménagement de l'espace, il n'existe pas de théorie générale explicitant ce qu'est l'appropriation en lui conférant une unique acception. De ce fait, elle est globalement à considérer davantage comme une notion que comme un concept. Selon les domaines disciplinaires et les courants de pensée auxquels on se réfère, les définitions, les aspects et surtout les significations et les facteurs associés à l'appropriation varient : en sciences juridiques, son sens est lié à celui de la propriété et suppose une prise de possession légale. Ce n'est pas le cas dans d'autres champs où l'emprise sur l'espace peut être aussi bien matérielle, instrumentale (l'utilisation fonctionnelle d'un objet) que cognitive ou symbolique sans forcément impliquer l'exercice d'un droit opposable.⁴⁴⁹

La manière positive avec laquelle le terme d'appropriation de l'espace est utilisé pour embrasser cette multiplicité de liens possibles à l'espace nous semble particulièrement importante pour préciser que la participation, elle aussi, se rapporte tantôt à un lien productif avec l'espace, tantôt se joue sur d'autres registres. Un rapport positif à l'appropriation des projets urbains serait alors à questionner à la lumière des catégories de ce qui est approprié, et du contenu du lien entre une personne et un espace dans cette appropriation. Faut-il alors, pour y voir plus clair, dissocier les

⁴⁴⁷ M.-H. BACQUE, « Gouvernance et urbanisme de participation », *op. cit.*

⁴⁴⁸ Nous pensons ici par exemple à l'appropriation des codes de l'habitat précaire, exporté dans des cadres permettant leur marchandisation. L'appropriation de l'espace peut aussi être dénoncée comme une pratique négative du point de vue des maîtrises d'ouvrage et des élu·es lorsqu'elle se rapporte à des « pratiques délictueuses » ou vue comme du « repli sur soi » (qui permettent bien souvent d'émettre un jugement de valeur sur ce qui relèverait de pratiques dites ethniques et communautaristes contre un usage supposément universaliste de l'espace public). Voir J. ZETLOU-LEGER, « Qu'est-ce que l'appropriation ? », *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4*, juin 2012, p. 12-17 ; COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas: travail et production de l'espace populaire*, Paris, France, Editions Amsterdam, 2019

⁴⁴⁹ J. ZETLOU-LEGER, « Qu'est-ce que l'appropriation ? », *op. cit.*

participations et les appropriations en fonction de ce rapport productif ou non à l'espace ? Ou bien cette appropriation comme rapport – différent de celui abordé par l'usage – à la participation nous invite-t-elle à dépasser ces catégories ?

Posséder, s'approprier, performer, transformer

Depuis plus d'une dizaine d'années, dans différentes grandes villes de France, les journées pour les droits des femmes et contre les violences qui leur sont faites sont l'occasion pour des groupes féministes d'organiser des marches de nuit en non-mixité choisie. Marcher dans la rue ensemble est pour ces groupes un acte revendicatif contre l'ensemble des normes et des pratiques qui rendent cet espace-temps inaccessible et dangereux pour les femmes et les minorités de genre. Ces marches sont des manières de s'approprier concrètement cette légitimité et par là l'espace public lui-même. De montrer que, plus ou moins tacitement, l'espace est possédé, exclusif et dominé, et qu'un usage aussi courant que s'y promener de nuit n'est pas égalitaire. Il s'agit donc d'une volonté de s'approprier la nuit et l'espace public, au sens de créer les cadres d'une forme de sécurité pour s'y sentir libre. Ces marches ne transforment pas concrètement l'espace public, n'ont pas vocation à le réaménager. Participent-elles toutefois à sa production ?

Plus que laisser une empreinte matérielle sur l'espace urbain, l'enjeu de l'appropriation de l'espace éclairé par les luttes féministes rejoint celui de la dépossession générale de l'espace par les normes de genre, et donc de la nécessité d'une conquête d'un espace « à soi »⁴⁵⁰. Cette appropriation a vocation à devenir ensuite celle des espaces politiques de la participation ; la performance d'une marche de nuit cherche à souligner qu'il y a différents espaces dans lesquels il est possible de s'exprimer et d'être entendu·es et d'autres non, et que ces espaces ont à voir avec la formation, la construction d'identités. En cela, il semble que la question de l'appropriation des espaces urbains peut être un point de convergence entre des études matérialistes, de filiation marxiste, sur le partage des espaces selon leurs fonctions économiques – on pense notamment à l'espace domestique construit comme espace féminin, et l'espace public construit comme espace masculin – et des études qui ont davantage à voir avec la formation des identités dans leur lien de subordination à l'autorité et aux normes⁴⁵¹, et encore avec des études sur le racisme et sa

⁴⁵⁰ L. DIRENBERGER et C. SCHMOLL, « Ce que le genre fait à l'espace... et inversement », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 21, Université Paris Diderot – Paris 7, 25 décembre 2014 (consulté le 5 juillet 2021) ; La référence au lieu « à soi » évoque *A Room of One's Own* de Virginia Woolf, habituellement traduit en français par *Une chambre à soi*. Pour l'autrice Marie Darrieussecq, cette traduction relègue par le langage les femmes à l'espace domestique, quand le titre originel de présumait pas que "room" voulait davantage signifier la chambre que la place, l'espace, le lieu : V. WOOLF, *Un lieu à soi*, M. Darrieussecq (trad.), Paris, France, Denoël, 2015

⁴⁵¹ Nous faisons notamment mention dans le chapitre 5 au rapport de Butler avec la dépossession et l'appropriation, en lien avec l'exclusion spatiale. Les analyses de Judith Butler ont pu être opposées à celles du féminisme matérialiste, en ce qu'elles sont davantage situées dans des études sur ce que les minorités sexuelles causent au genre,

structuration géographique. En bref, cette approche de l'appropriation permet de souligner comment l'espace urbain renouvelle les inégalités, comment ces inégalités structurent des rapports à l'identité, et comment ces identités peuvent agir à nouveau sur l'espace.

Il nous semble donc primordial d'enrichir les cadres marxistes de Lefebvre par ces considérations. Elles semblent avoir pour point de convergence ce rapport positif à une appropriation qui performe les inégalités pour les dépasser. Par la performance, se forme un impact sur l'espace urbain qui semble quelque peu différent d'une participation par le *faire*, qui laisse imaginer une prise directe et matérielle avec l'aménagement comme seul rapport à la participation. Pour Lefebvre, l'appropriation constitue justement une partie du droit à la ville, qui, nous le rappelons, est énoncé en ces termes : « Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville. »⁴⁵² L'appropriation semble en effet être une clé de voûte de son programme pour la société urbaine ; c'est même le sens d'un rapport à l'espace non dominé. Sa définition reste toutefois d'une certaine manière insaisissable en ce qu'elle sert surtout d'antonyme à la domination. Si bien que nous souhaitons nous demander si la confusion qu'elle implique chez lui et dans le domaine institutionnel ne doit pas nous pousser à la dépasser, notamment à la lumière des apports divers que nous venons d'évoquer.

Lefebvre, au sein des catégories marxistes qu'il manipule, induit un rapport à l'espace qui semble faire de l'appropriation une catégorie de l'agir. Nous avons déjà vu d'autres catégories potentielles de l'agir qui étaient toutes impliquées dans une certaine idée de la participation à l'urbanisme : la production, la pratique, l'usage, le *faire*. Où se situe l'appropriation ? L'urbanisme institutionnel semble s'être également emparé de l'appropriation en produisant l'illusion de l'homogénéité de ces agir, de ces prises avec la spatialité et l'aménagement, jusqu'aux confusions entre accompagnement des transformations de l'espace urbain et responsabilisation des habitant-es. L'usage était déjà une manière de faire de la production de l'espace quelque chose qui pouvait être diffus et partagé par presque tout le monde dans la pratique quotidienne ; l'appropriation semble impliquer un acte plus exceptionnel, plus volontaire, sans pour autant l'exclure d'une certaine forme de banalité, d'attitude courante. Se rapproche-t-on alors avec l'appropriation d'une participation radicale à l'urbanisme, plus près d'une démocratisation du *faire* la ville, d'une pratique profane de la transformation ? Ou au contraire perd-on la spécificité

dans une filiation foucauldienne ; une approche matérialiste du *queer* fait toutefois converger ce genre d'approche avec une analyse des liens qu'entretiennent l'hétéronormativité avec le maintien d'une économie productive capitaliste. Voir notamment E. DORLIN, *Sexe, race, classe, op. cit.* ; K. FLOYD et al., *La réification du désir : vers un marxisme queer*, Paris, France, Editions Amsterdam, 2013

⁴⁵² H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville, op. cit.*, p. 127

et la radicalité d'un *faire* directement la ville, qui devrait être au centre du programme lefebvien de droit à la ville et de droit à l'œuvre ?

Nous souhaitons définir l'appropriation à travers trois chapitres qui analyseront de trois manières différentes comment interagit cette appropriation avec la question de la participation aux formes urbaines et à l'urbanisme. Nous avons terminé la partie précédente sur la question institutionnelle, nous souhaitons ici l'approfondir dans le chapitre 4 : comment se réapproprier les institutions où se prennent les décisions relatives à l'urbanisme, pour en faire des « œuvres humaines » et non plus des états de fait imposés ? Et quel est le lien entre l'appropriation de ces institutions et l'appropriation de l'espace ? Nous verrons à travers ces deux questions, qui nous ferons explorer la conception de l'appropriation par les maîtrises d'ouvrage et les bureaux d'étude ainsi que des théories de démocratie radicale, que différents types d'appropriation se confondent rapidement dans des programmes qui suscitent alors la méfiance des publics. Ce qui conduit à remettre en question le terme même de participation : si on ne peut pas influencer directement sur l'aménagement de son environnement, comment peut-on dire que les dispositifs mis en place sont participatifs ? Un sens radical de la participation se lit en creux de ces méfiances et de ces critiques, aussi nous proposons de revenir à ce qui serait une participation radicale, et son lien avec l'appropriation des institutions d'un côté, et de l'espace urbain matériel de l'autre. Celle-ci nous pousserait sans doute à faire des distinctions importantes dans *qu'est-ce* qu'on s'approprie et à *quoi* on participe, dans un aller-retour entre règles communes de partage et intervention directe sur l'environnement matériel.

Cette distinction permettra dans le chapitre 5 de souligner l'importance que revêt la propriété privée dans le rapport productif à l'espace. Ce qui interroge la participation à la transformation des formes urbaines quand celles-ci, juridiquement, ne nous *appartiennent* pas. La chercheuse en urbanisme Jodelle Zetloui-Léger précise que dans le domaine juridique, l'appropriation a bien une acceptation qui se rapporte à un objet concret et délimité et qui a à voir avec la propriété, et fait référence à l'Article 544 du Code Civil : « La propriété est le droit de jouir, de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par la loi et les règlements ». Les choses dont on a le droit personnel de jouir disposent de contours, de frontières, qui délimitent des légitimités à participer, à faire, à transformer. Ces légitimités sont donc conditionnés par qui possède l'espace. Le morcellement de la ville à outrance par les logiques de la marchandisation de l'espace et de la propriété privée, dans de nombreuses théories critiques de l'urbanisme, relève d'une dépossession majeure ; la ville serait d'abord et avant tout une affaire de rentes, de circulation du capital, d'intérêts économiques privés. Proposer un programme participatif, c'est nécessairement avoir à faire avec

des cadres qui, actuellement, ne se négocient guère, et desquels découlent des impossibilités matérielles de participer. Parler d'une appropriation psychologique, symbolique, de l'espace urbain, est-ce contourner cette difficulté pour finalement ne pas remettre en question ces logiques de propriété et d'acquisitions de bien privatifs ? Ou est-ce au contraire chercher la voie d'un autre rapport à la possession et à l'appartenance ?

Prendre au pied de la lettre la notion d'appropriation, c'est donc aussi aller voir les pratiques qui subvertissent la propriété privée, pour chercher ce qui s'active en elles qui ferait écho à la manière positive d'envisager l'appropriation de l'espace et la participation à celui-ci : les occupations illégales, mais aussi la création de communs et de propriétés communes, sont des manières de nouer de fait le *faire* et les cadres de l'appropriation bien différentes de ceux des dispositifs participatifs. Ils seront donc l'objet de notre sixième chapitre. Selon Lefebvre, l'appropriation de l'espace permet l'œuvre ; ces occupations et ces communs sont-ils alors nécessaires des œuvres ? Et si c'est le cas cela nous permet-il de voir plus précisément ce que *contient* le lien en l'appropriation et l'espace urbain ? Nous souhaitons dans ce chapitre confronter cette notion d'œuvre à nos expériences des chantiers en squat, qui viennent préciser où se situe le rapport productif à l'espace dans le fait de faire vivre des lieux appropriés dans les brèches de la propriété privée. D'autres travaux sur les Communs urbains, les lieux d'usage ou l'habitat partagé et participatifs contribueront à cette analyse. Comment ces expériences nous invitent-elles à cartographier le monde du *faire*, en rapport à la production, à l'œuvre collective, au dialogue avec les institutions ? Nous verrons à travers elles que la notion de *travail* devient de plus en plus prégnante dans notre recherche, venant s'ajouter à, ou peut-être synthétiser, les différentes catégories de l'agir croisées jusque-là, et leur lien avec la production de l'espace, la participation et l'appropriation.

Chapitre 4

Réappropriation(s) du champ politique

« Je demande de pouvoir participer directement à toutes les décisions sociales qui peuvent affecter mon existence, ou le cours général du monde où je vis. Je n'accepte pas que mon sort soit décidé, jour après jour, par des gens dont les projets me sont hostiles ou simplement inconnus, et pour qui nous ne sommes, moi et tous les autres, que des chiffres dans un plan ou des pions sur un échiquier et qu'à la limite, ma vie et ma mort soient entre les mains de gens dont je sais qu'ils sont nécessairement aveugles. »

C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*,
p.137

Une démocratie davantage participative serait un remède contre la dépossession du pouvoir d'agir et de décider par des personnes et des instances inaccessibles. Elle impliquerait, nous l'avons vu, une accointance plus grande entre le politique et l'agir quotidien, une irrigation continue de l'un par l'autre. La dépossession du pouvoir de décider des affaires communes implique également la déprise sur la transformation de son environnement, de son habitat, de sa ville. Se réapproprier les institutions, ce serait en conséquence pouvoir aussi se réapproprier l'espace urbain. Parler d'appropriation ou de réappropriation, que ce soit de l'espace, de soi-même ou du politique, c'est pointer en creux une légitimité à agir bafouée par des règles, des forces coercitives, des normes, des habitudes, ou encore du contrôle social. Une légitimité à recouvrer par un nouveau fonctionnement institutionnel, un état projeté de la société qui permettrait l'émancipation et la libre réalisation de soi dans des œuvres ou par la pratique. Pourtant, s'approprier les codes et les règles des institutions pour mieux agir sur elles et s'approprier l'espace urbain ne supposent pas tout à fait les mêmes choses. Le fait de s'approprier l'espace urbain évoque par exemple des actions plus matérielles sur notre environnement, par la personnalisation, voire la construction, ou simplement la présence et l'interaction. Les théories de la participation intègrent-elles ces enjeux matériels ? Sinon, comment les intégrer ?

Nous avons vu dans la partie précédente que la confusion entre l'usage de la ville et la participation à celle-ci permettait sans doute de contourner la difficulté que représente un droit à

une participation radicale à l'urbanisme, c'est-à-dire aussi à ses formes « en dur ». Ces formes urbaines sont en effet à la fois des objets économiques, patrimoniaux et financiers massifs. Nous retrouvons notre aporie dans la revendication et l'intégration dans la sphère institutionnelle des enjeux participatifs en urbanisme, entendu comme un enjeu de souplesse dans un contexte intrinsèquement rigide. Le terme d'*appropriation* peut donc sembler commode en ce qu'il jette un certain flou dans le rapport entre l'usager·ère et l'espace. S'est-on approprié l'espace dans le sens de s'y être habitué, d'avoir adapté ses usages à lui ? Ou se l'est-on approprié dans le sens de se sentir autorisé à en déployer des usages autres que ceux déterminés au moment de sa conception, de sa transformation ? Ou faut-il plus concrètement encore avoir transformé, personnalisé cet espace ? Nous souhaitons ici explorer le terrain théorique sur lequel semblent se retrouver la participation et l'appropriation pour comprendre leur relation, et approfondir notre compréhension des enjeux de la participation à l'urbanisme. Dans un premier temps, nous verrons comment est envisagé l'appropriation par l'urbanisme institutionnel, notamment à partir de l'exemple d'études sur des éco-quartiers, pour comprendre les critiques faites aux dispositifs participatifs, censés permettre cette appropriation. Ces critiques nous permettront de donner quelques pistes de critères pour une démocratie participative radicale, à partir desquels nous reviendront sur les liens entre appropriations du champ politique et appropriation de l'espace urbain matériel.

1. S'approprier les projets urbains : vers une redistribution des champs de l'expert et du profane ?

1.1 Accompagner vers l'appropriation : « Acceptation des projets ou responsabilisation des habitants »

S'APPROPRIER LES BONS USAGES

Que signifie s'approprier un projet urbain ? L'interrogation est depuis quelques décennies au cœur du métier d'urbaniste. On y lit le double objectif de concevoir des projets appropriables – on comprend : plutôt qu'abscons, incompréhensibles, inhabitables ou encore inutilisables – et d'accompagner les usagères et usagers avant et pendant les transformations. Les démarches participatives et consultatives s'inscrivent dans cet enjeu de décloisonnement du travail des bureaux d'études urbaines et des politiques territoriales. Le travail des expert·es est ainsi censé se communiquer, au moins en partie, aux profanes, plutôt que d'être une boîte noire technicienne, totalement hors d'accès. Ainsi, rendre des projets urbains plus participatifs, c'est supposément offrir des possibilités de communication entre des savoirs experts et des savoirs profanes, ou d'usages. La mise en avant de l'appropriation de l'espace par les habitants·es dans les projets urbains témoigne d'une prise en compte de la « capacité d'initiative » de l'habitant

sur son environnement »⁴⁵³. Et donc d'une interaction et d'une forme de réciprocité, en relative rupture avec une conception principalement descendante de l'aménagement urbain.

Cette focalisation sur les types de savoirs et leurs circulations fait entrer en scène un élément central dans la rhétorique de l'appropriation des projets urbains : la pédagogie. Point de participation possible sans une pensée de la pédagogie : comment on fait comprendre un projet, ses contraintes, les orientations prévues, les jeux d'acteurs et d'actrices engagés dans la démarche, la place du dispositif participatif et ce qu'on attend de lui ? La pédagogie autour des projets urbains semble prendre deux voies principales, souvent entremêlées l'une à l'autre : celle de la responsabilisation individuelle et celle de l'acceptation des transformations, de l'adoption d'une bonne conduite. Le sens de l'appropriation serait alors trop imprécis pour voir quel lien s'établit entre la personne usagère ou participante et les choses auxquelles elle contribue à transformer. L'indétermination du contenu de cette interaction, de cette réciprocité, laisse une marge de manœuvre aux maîtrises d'ouvrage pour l'interpréter, depuis l'enjeu de « faire adhérer » à celui de mettre en place « une démarche constructive » collective⁴⁵⁴. L'appropriation des projets urbains comprise par les maîtrises d'ouvrage et l'urbanisme tel qu'il est pratiqué depuis son ouverture au management néolibéral⁴⁵⁵ se situe donc sur cette ligne de crête entre ouverture des débats démocratiques et apprivoisement des publics.

La question de l'appropriation est aussi beaucoup liée, du côté des aménageur·euses, à des enjeux de sécurité et de contrôle social. Si on entend derrière l'appropriation de l'espace la possibilité d'y déployer un usage désiré et un engagement affectif, un arbitrage semble inévitable dans les conflits d'usage ; ceux-ci sont le résultat d'appropriations qui semblent alors antagonistes. Une appropriation « agressive »⁴⁵⁶ de l'espace public peut alors être caractérisée comme telle pour disqualifier des usages. Une telle disqualification peut servir à stigmatiser des groupes sociaux indésirables, notamment les groupes de jeunes hommes issues des classes populaires et souvent de l'immigration, en avançant que leur appropriation de l'espace serait une désappropriation pour d'autres personnes. Dans son enquête sur l'espace populaire de Roubaix, le Collectif Rosa Bonheur décrit ainsi des stratégies d'appropriations de l'espace public qui deviennent des espaces du travail informel, comme pour la mécanique de rue⁴⁵⁷. Celles-ci sont alors réprimées par différents moyens par les pouvoirs publics locaux. Vouloir que les habitant

⁴⁵³ J. ZETLOU-LEGER, « Qu'est-ce que l'appropriation ? », *op. cit.*

⁴⁵⁴ *Id.* Voir aussi les notes du carnet de thèse concernant la réponse à l'appel d'offres puis la mission à Clermont-Ferrand St-Jacques (Annexe 1.)

⁴⁵⁵ A. MAZEAUD et M. NONJON, *Le marché de la démocratie participative*, *op. cit.*

⁴⁵⁶ Voir l'entretien avec S. en Annexe 2 : « Il y a plein de stratégie de conquête de l'espace public. Par exemple les jeunes qui mettent des chaises dans l'espace public : c'est une manière de s'annexer un bout de trottoir, le degré au-dessus de squatter un banc, t'as l'impression d'être chez eux ! C'est un geste fort, y'a un côté positif mais c'est aussi agressif. »

⁴⁵⁷ COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas*, *op. cit.*, p. 39

et habitantes s'approprient leur espace, c'est ainsi d'une certaine manière projeter une forme d'homogénéité de leurs désirs et usages, et mettre de côté des appropriations qui ne rentrent pas dans ces usages projetés. L'appropriation de l'un·e devient la désappropriation de l'autre ; les pouvoirs publics et les expert·es de l'aménagement sont alors les juges de ces situations de conflits.

Il faut également noter que le fait d'accompagner les usagers et usagères vers une meilleure appropriation des aménagements urbains et de leurs logements répond aussi à une préoccupation des collectivités et des promoteurs de pérenniser des investissements. Porter son attention dès la programmation aux possibilités d'appropriation permettrait de réduire le « risque à court terme d'une action publique corrective »⁴⁵⁸, c'est-à-dire des dépenses publiques dans une transformation du « dur » (bâtiments, espaces publics, équipements...) de ce qui serait dysfonctionnel. L'état de dégradation avancé et des usages jugés déviants notamment dans les quartiers de logements sociaux construits après-guerre fait office de contre-exemple d'un urbanisme appropriable. Les rénovations et restructuration de ces quartiers sont alors très longues et coûteuses, par exemple pour réduire la place de la voiture, enlever des coursives, créer ou modifier des espaces publics... L'attention à ce que les rénovations ou les constructions neuves ne tombent pas en désuétude trop rapidement s'accompagne donc généralement d'une exigence à réfléchir aux possibilités d'appropriation, à partir des formes urbaines projetées – plus de végétation, d'espaces extérieurs dans les logements, d'espaces modulables ou partagés... – mais également à partir des dispositifs d'accompagnement autour du projet.

Les éco-quartiers font office aujourd'hui d'objets techniques de grande envergure qui peuvent se rapprocher des programmes d'ampleur des années d'après-guerre. En cela ils rendent visibles les différentes préoccupations autour de l'appropriation. Outre la crainte que ces quartiers devront nécessiter de lourdes rénovations dans les décennies à venir, habiter dans un éco-quartier signifie également adapter ses usages à lui. Les enjeux écologiques se coulent en effet dans la conception technique des logements et des espaces publics, ce qui peut avoir tendance à imposer une certaine ingénierie aux habitant·es, par exemple autour de la sobriété énergétique. Les premiers éco-quartiers en France ayant été construits il y a déjà plus d'une quinzaine d'années, un certain recul permet de constater qu'il existe en effet souvent des décalages entre les usages projetés et les usages réels⁴⁵⁹. Les enjeux d'implication des habitant·es à venir ou déjà présent·es

⁴⁵⁸ UNION SOCIALE DE L'HABITAT, « Propos liminaires », *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/ADA, juin 2012

⁴⁵⁹ Gardesse et Valegeas prennent l'exemple de la Caserne de Bonne à Grenoble, critiquée pour être un quartier sans convivialité, sans mixité sociale et à la trop forte consommation d'énergie ; C. GARDESSE et F. VALEGEAS, « La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France: acception des projets ou responsabilisation des habitants ? », *op. cit.* L'agence Passagers des Villes avait également en charge une mission d'étude des possibilités d'appropriation dans l'éco-quartier Grand Large à Dunkerque, en partie déjà livré, face à ce type de constat (« La S3D, aménageur du projet, souhaite prendre le temps d'une pause, acte politique fort, pour

sur les lieux sont alors doubles : à la fois pour les accompagner vers les « bons » usages à adopter, et à la fois pour les engager socialement et affectivement dans la vie du quartier. Le terme de participation est utilisé pour les deux cas de figure, pourtant bien différents, et avec pour objectif de favoriser l'appropriation, très souvent décrit tel quel dans les candidatures émises par les maîtrises d'ouvrage. C'est en tout cas ce que relèvent les chercheur·euse en urbanisme Camille Gardesse et François Valegeas dans une enquête sur la participation dans les éco-quartiers en France :

Notre hypothèse centrale est que les acteurs tant politiques que techniques des maîtrises d'ouvrage, lorsqu'ils évoquent l'importance de la participation habitante pour l'appropriation du projet, l'envisagent davantage, dans une large mesure, comme un moyen de favoriser « l'acceptabilité / l'acceptation » des projets par les habitants, que comme un support pour la construction d'un projet collectif. Mais la diversité des cas étudiés nous a aussi permis de repérer que certaines maîtrises d'ouvrages peuvent entrevoir la participation comme une manière pour les habitants de s'approprier le projet en les intégrant dans le système d'acteurs, en mobilisant alors une rhétorique de la « responsabilisation ».⁴⁶⁰

Ainsi cette appropriation souhaitée des usages écologiques peut être incarnée par une charte à signer lors de l'emménagement dans son logement, de formes de rites d'entrée où la pédagogie des gestes est présentée⁴⁶¹. Plusieurs quartiers se dotent de « guides des usages », parfois sur un ton ludique. Des « petits carnets de l'écoquartier » sont par exemple portés par l'« AMO concertation-communication », de Clause-Bois-Badeau à Brétigny, ce qui montre la proximité des enjeux entre la mise en débat et la mise en discours du projet. Ces supports peuvent être ceux d'injonction à la réciprocité : « Comme vous le voyez, tout a été fait pour que vous vous y sentiez bien. Voilà pourquoi à notre tour nous vous demandons d'être éco-citoyen. ». L'appropriation est donc associée ici à la responsabilité individuelle : si je m'approprie mon logement, j'en prendrai soin et par extension, je prendrai soin du quartier.

Ainsi pour certaines maîtrises d'ouvrage, l'enjeu participatif est lié à la projection des futurs habitant·es dans le quartier, de sa conception à parfois sa gestion. Dans la plupart des cas selon Gardesse et Valegeas toutefois, « l'enjeu est surtout d'ordre éco-technique il s'agit de mieux informer les habitants pour induire des conduites censées être adaptées à des usages et modes de vie vertueux tels que définis par des « experts » du développement durable ». S'approprier le

réinterroger les habitants et l'identité du quartier. Notre objectif commun sera donc de passer d'une belle idée d'éco-quartier aux gestes architecturaux forts, qui a amorcé la transformation de ces friches portuaires mais qui manque d'appropriation et qui génère des dysfonctionnements, à un quartier de vie, qui rend service à ses habitants et usagers. ») ; PASSAGERS DES VILLES, « Nouvelle mission version Grand Large », sur *Passagers des Villes*, 9 novembre 2015 (en ligne : <https://passagersdesvilles.wordpress.com/2015/11/09/nouvelle-mission-version-grand-large/> ; consulté le 9 juin 2021)

⁴⁶⁰ C. GARDESSE et F. VALEGEAS, « La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France: acceptation des projets ou responsabilisation des habitants ? », *op. cit.*

⁴⁶¹ UNION SOCIALE DE L'HABITAT, « Propos liminaires », *op. cit.*

projet devient adhérer, accepter les raisons des transformations, « supposant pour les élus et les techniciens de savoir « faire la pédagogie du projet »⁴⁶². Cette approche est argumentée par les maîtrises d'ouvrage par cette complexité technique, par la « dimension globale » des enjeux écologiques. Les mobilisations contre les projets sont alors interprétées par elles comme des NIMBY, des « choc[s] des cultures » ou des « générations »⁴⁶³. En bref, c'est l'argument plus général de l'ambition des équipes de projet face aux intérêts privés égoïstes des riverain·es qui la justifie. Le fait d'être un quartier écologique, et donc techniquement performant, a même tendance à renforcer la place de l'expertise dans une logique descendante. On comprend dans cette philosophie de l'adhésion au projet que *ce qu'il faut faire* pour être éco-responsable est écrit dans un ailleurs scientifique et technique qui n'a alors pas lieu d'être mis en débat. Ce qui a pour conséquence de reporter la participation à un projet dans les gestes, à une psychologie, et non dans une co-conception ou une co-gestion.

S'APPROPRIER UN RECIT COMMUN

L'effort doit alors être mis sur la « sensibilisation », la création d'un imaginaire favorable aux conduites éco-responsables, pour que les personnes qui habitent ces quartiers agissent selon les bons usages de leur plein gré et en pleine connaissance de cause. Ainsi le symbolique, l'imaginaire, la mise en avant de « valeurs partagées »⁴⁶⁴ sont les outils principaux de cette conception de l'appropriation comme adhésion. Ce qui explique encore une fois la grande proximité entre participation et communication dans les bureaux d'étude, les maîtrises d'ouvrage et les candidatures : « Dans ce cadre, la « participation » repose souvent sur le développement d'actions de communication – qui ne sont pas nécessairement exclusives d'autres formes d'implication des habitants mais qui semblent les sous-tendre en grande partie. »⁴⁶⁵

Outre s'approprier les bons gestes et les bonnes conduites pour prendre soin de son logement et de son quartier, il s'agit de construire et s'approprier un récit commun du territoire et du projet. L'appropriation recouvre plus clairement ici un sens symbolique et affectif. Aussi fait-on volontiers participer les habitant·es à des ateliers ou des programmes autour de la culture commune du territoire, de la mémoire du quartier, afin de solidifier une identité collective, là aussi terreau fertile pense-t-on d'une meilleure responsabilité individuelle. Ces démarches peuvent avoir de vrais conséquences sur le projet, par exemple en déterminant collectivement le

⁴⁶² C. GARDESSE et F. VALEGEAS, « La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France: acceptation des projets ou responsabilisation des habitants ? », *op. cit.*

⁴⁶³ *Id.*

⁴⁶⁴ *Id.*

⁴⁶⁵ *Id.*

patrimoine à préserver, mais parfois elles se suffisent à elles-mêmes pour créer de l'événement et du récit autour des transformations de la ville.

Cette mise en récit du projet est, comme l'appropriation, un enjeu souvent évoqué par les maîtrises d'ouvrage, et vendu dans les réponses aux candidatures, la plupart du temps dans le volet relatif à la concertation et à la participation. À Passagers des Villes, l'effort de mise en récit était partagé par les différents corps de métier. Les urbanistes devaient à leur manière déjà savoir parler de leurs intentions pour convaincre aussi bien élu·es, maîtrises d'ouvrages, habitant·es et usager·ères ; le pôle concertation apportait ses propres exigences pour pouvoir parler au public et construire du récit pour lier démarches de concertation et évolution du projet. On observe alors un genre d'attirail récurrent mobilisé pour en ce sens, que nous produisons également : gazettes et livrets, évènements, expositions, formats ludiques de compte-rendu... Pour un projet de rénovation urbaine à Grenoble par exemple, la maîtrise d'ouvrage nous avait demandé de produire un document retraçant l'histoire conjointe de la démarche participative avec les évolutions du projet, en mettant en lien ce qui avait changé dans les orientations, en fonction des réclamations ou des constats des habitants·es. Ici, on fait le récit de la démarche participative, et on utilise également la participation pour mettre en récit le quartier et ses transformations⁴⁶⁶.

Cette appropriation visée d'un récit commun conforte cette logique d'adhésion au projet, à construire avec le concours de la maîtrise d'ouvrage. Les récits contribuent à mettre en avant que tout le monde est acteur·trice des évolutions d'un quartier ou d'une ville, que le projet est aussi lié à un destin collectif. Ces logiques de responsabilisation et d'adhésion pointent la charge polysémique de la participation et de l'appropriation, et le contrôle dont disposent les maîtrises d'ouvrage sur leur interprétation. Mais la responsabilisation et l'adhésion, si elles sont toujours leurs objectifs principaux, peuvent se retrouver aussi comme des externalités souhaitées à des démarches de co-conceptions et d'implications multiples des habitant·es à leur lieu de vie. Ce qui peut renforcer les ambitions participatives mais contribue aussi à mélanger des objets à s'approprier, dans cette dimension du projet englobant le bâti, le social et l'écologie : s'appropriation des savoirs, des habitudes, une culture, des espaces partagés ou des espaces privés, tout cela à la fois ?

⁴⁶⁶ Voir des extraits de ce document-bilan en Annexe 5. Le récit de plusieurs événements, organisés en vue de l'appropriation du projet urbain en train de se faire sur le quartier St-Jacques à Clermont-Ferrand, est également fait dans les notes retranscrites en Annexe 1.

1.2 De l'appropriation à la participation

LA PARTICIPATION, « COUP DE POUCE » VERS L'APPROPRIATION

Ces tendances à rabattre la participation dans un objectif communicationnel d'adhésion au projet n'a bien évidemment pas le monopole des objectifs participatifs dans les projets urbains, que ce soit pour les éco-quartiers, pour les rénovations urbaines ou les autres types de programme. Gardesse et Valegeas décrivent aussi une autre forme d'appropriation mise en avant, davantage issue d'une culture militante dans laquelle est née la démocratie participative : « L'appropriation peut alors être alors conçue par les Maîtrises d'ouvrage comme le fait pour les habitants de considérer le projet comme le leur en ayant pris part à son développement. »⁴⁶⁷ C'est alors le sens du partenariat avec les habitant·es, présent·es ou futur·es, qui est mis en avant. Dans cette logique, la participation permet l'appropriation, et l'appropriation doit pouvoir faciliter la participation. On considère également volontiers que cette participation est une effervescence qui est un « moyen de faire vivre les quartiers », un usage des lieux bon en soi. La participation fait alors figure de « coup de pouce » à l'appropriation⁴⁶⁸. Dans un dossier sur l'appropriation des éco-quartiers par l'Union sociale de l'habitat en 2012, cette perspective sur le lien entre participation et appropriation est décrite à partir d'une critique de l'appropriation dictée « d'en haut » : « L'enjeu est bien ici de « faire avec » les personnes concernées (ne pas juste faire « pour »), considérant que ces personnes s'approprieront d'autant plus facilement le projet et le quartier qu'elles auront été associées à son élaboration, voire qu'elles le seront à sa gestion. »⁴⁶⁹ Un travail collaboratif, moins cloisonné ni entre domaines des expert·es et des profanes ni dans le temps entre conception et gestion, basé sur le partage des connaissances et des tâches, est donc présenté comme vertueux.

Gardesse et Valegeas, dans leurs enquêtes, constatent toutefois, et malgré des déclarations ambitieuses dans les candidatures et les communications sur les projets, des réalisations souvent plus classiques où « les habitants ne semblent jamais considérés comme des partenaires à part entière du processus de projet »⁴⁷⁰. « Même les collectivités françaises qui encouragent le plus la participation citoyenne ne semblent pas considérer les habitants comme des partenaires du projet

⁴⁶⁷ C. GARDESSE et F. VALEGEAS, « La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France: acceptation des projets ou responsabilisation des habitants ? », *op. cit.*

⁴⁶⁸ « Coup de pouce » est l'une des traductions possible de l'anglais *nudge* ; il s'agit de dispositifs qui suggèrent un certain comportement. Ils sont très présents sous leur forme physique en ville – flèches de direction, pastilles au sol sur le quai des métros pour observer les distances sociales adéquates en temps d'épidémie, cendriers en formes de cigarette... Si la forme d'un dispositif participatif est différente, il semble que les deux se rejoignent dans leur fonction ; A. CHABAL, *Souriez, vous êtes nudgé : comment le marketing infiltre l'État*, Paris, France, Éditions du Faubourg, 2021

⁴⁶⁹ UNION SOCIALE DE L'HABITAT, « Propos liminaires », *op. cit.*

⁴⁷⁰ C. GARDESSE et F. VALEGEAS, « La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France: acceptation des projets ou responsabilisation des habitants ? », *op. cit.*

au même titre que des maîtres d'ouvrage privés ou les maîtres d'œuvre. »⁴⁷¹ Le partage des tâches de gestion est de plus de l'ordre de l'anecdotique, tant il semble difficile de le mettre en place. D'autre part, il est souvent reproché aux démarches participatives d'avoir lieu après la décision de réaliser le quartier ou la rénovation. Cela est sans doute la conséquence du circuit classique des décisions d'aménagement, prises par une collectivité ou par un promoteur privé dans une logique de commercialisation postérieures des logements, et qui n'a donc pas de public constitué à ce moment⁴⁷². Ce qui conduit les autrices à conclure leur enquête par le constat que les espaces de participation restent cloisonnés. Les moyens matériels, humains et même juridiques semblent faire défaut pour mettre en application les ambitions participatives les plus hautes. La responsabilisation « pour l'animation de la vie collective locale » reste donc le discours dominant mais n'induit pas en lui-même ces espaces de participation, délimités dans des « temporalités bien précises ».

Ces temporalités et espaces de participation se retrouvent alors souvent associés aux mêmes objets à travers les différents projets et quartiers. Parmi eux, les jardins et les espaces verts font office d'une synthèse toute désignée entre activités concrètes, présentées comme conviviales, possibilités de sensibilisations écologiques, aménagements urbains « en dur » et plus souples, enjeux locaux et globaux. Cette synthèse ne se retrouve guère ailleurs : comment faire participer de la même manière aux aménagements des espaces publics ? à la disposition des logements, à des espaces partagés ?

APPROPRIATIONS ET PARTICIPATIONS PAR LE PARTAGE DES ESPACES

Organiser soi-même l'espace

Prenons l'exemple du jardin, propice à devenir un espace de participations, pour analyser ce qui est visé à travers le terme *appropriation* lorsqu'il est utilisé par les maîtrises d'ouvrage et les bureaux d'étude. Participer à un jardin collectif, c'est pouvoir l'occuper et le transformer en cultivant, mais également s'approprier des usages, des savoirs, une pratique, une identité collective. Plus largement, le fait de cultiver la terre est pour Zask « une activité propice à

⁴⁷¹ *Id.* ; et ce même quand les mobilisations habitantes sont fortes et permettent d'inclure des aspects spécifiques aux projets : « Ainsi, même lorsque les habitants ont été à l'origine de la dimension écologique du quartier (Éco-Zac de Rungis à Paris 13e) ou de l'élévation du niveau d'exigence environnementale du projet (écoquartier Danube à Strasbourg, ZAC Pajol à Paris), ou encore être porteurs de projets d'habitat alternatif, en autopromotion ou en coopérative d'habitation par exemple (Zac de la Branchère à Chevaigné, secteur Hoche à Nanterre), ils ne sont pas véritablement appréhendés comme des parties prenantes du projet au même titre que des maîtres d'œuvre ou des investisseurs : pour preuve, ils ne siègent quasiment jamais dans les instances de pilotage ou décisionnelles et ne sont pas cités dans les systèmes d'acteurs pilotant le projet. »

⁴⁷² Ce qui n'est pas le cas pour les opérations en auto-promotion, qui restent rares et ciblées sur des petits objets non sur un quartier entier. Voir notamment A. D'ORAZIO, « Au-delà de la propriété privée, la mise en commun de la ressource immobilière et foncière comme perspective politique et sociale », dans C. Laval, P. Sauvêtre et F. Taylan, *L'alternative du commun*, s. l., Hermann, 2019, p. 209-215

l'exploration et à la revitalisation » des valeurs de la démocratie libérale que sont le fait de pouvoir expérimenter et développer des libertés⁴⁷³. Lorsque des bailleurs sociaux proposent une parcelle de jardin partagé pour leurs résident·es, ils sont font souvent le relai de ce constat: « L'épanouissement d'individualités indépendantes implique certaines qualités sociales comme la solidarité, la transmission, le partage, la coopération ou l'égalité des tâches. Le *jardin partagé* sous toutes ses formes en est le site privilégié. »⁴⁷⁴

À partir du jardin collectif comme catalyseur de ses valeurs, on peut soulever que l'appropriation dont il peut faire l'objet par ses usagers et usagères relèvent de plusieurs dynamiques différentes : à partir d'enjeux matériels et immatériels, qui se rapportent à des objets rivaux et exclusifs - un logement, du mobilier urbain, un bâtiment... - et des objets non-rivaux - des savoirs, une histoire, de l'expérience, des codes⁴⁷⁵. Les règles de partage sont nécessairement différentes en fonction des objets, pourtant c'est le même terme d'appropriation que le milieu de l'urbanisme semble leur apposer. C'est en ce sens que Zetloui-Léger insiste sur la polysémie de l'appropriation, qui requière « à chaque fois qu'il est mis en avant » de se demander « approprié par qui, ou à qui, à quoi, comment... ? »⁴⁷⁶

Le jardin en tant que bien exclusif (il est possible de le monopoliser, d'en exclure d'autres personnes par son usage si les règles ne l'encadrent pas contre ce sens) offre une possibilité de partage de l'espace et de contribution à sa transformation. Il renvoie donc à une forme directe de participation par le *faire* que le cycle du végétal rend plus souple que l'intervention sur le bâti. Le jardin rend donc possible un *faire* et une appropriation collective et individuelle de l'espace plus facile à mettre en place de la part des organismes bailleurs, collectivités, maîtrises d'ouvrage, qu'un chantier collectif pour construire un bâtiment en dur, par exemple. En outre, le jardin partagé pour de l'habitat collectif fait office d'alternative au jardin de l'habitat individuel, lié à l'imaginaire du pavillonnaire.

Il semble en effet ici nécessaire de rappeler que, à l'instar de l'usage, la notion d'appropriation comporte une charge critique envers une pratique descendante de l'urbanisme. Lefebvre et l'ISU sont alors les contributeurs scientifiques principaux de cette critique, notamment à partir de leur étude justement de l'habitat pavillonnaire⁴⁷⁷. Comparativement aux

⁴⁷³ J. ZASK, *La démocratie aux champs*, *op. cit.*, p. 8-9

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 69

⁴⁷⁵ Les différentes catégories de biens sont décrites selon deux principales entrées par Ostrom : les biens exclusifs et non exclusifs, les biens rivaux et non rivaux. Un logement est par exemple exclusif et rival : en prendre un en diminue la quantité pour les autres, et il est possible d'en exclure un bénéficiaire. Bénéficiaire d'un éclairage public, à l'inverse, n'en prive pas d'autres personnes ; il s'agit d'un bien non rival et non exclusif. E. OSTROM, *Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, L. Baechler (éd.), Bruxelles, Belgique, De Boeck Supérieur, 2010

⁴⁷⁶ J. ZETLOUI-LEGER, « Qu'est-ce que l'appropriation ? », *op. cit.*

⁴⁷⁷ H. RAYMOND *et al.*, *L'habitat pavillonnaire*, *op. cit.*

programmes de logement à bas coût qui naissaient çà et là à l'époque, standardisés, normalisés et souvent locatifs, l'habitat pavillonnaire faisait office de réservoir de la valeur d'usage et des possibilités d'appropriation. Cette appropriation prend une consistance plus claire à travers cet habitat : c'est celle de la personnalisation, des « possibilités d'organisation de l'espace »⁴⁷⁸. La participation prend la forme du « rythme de la vie domestique » ; on y retrouve encore une fois l'idée d'une participation totale, unie dans une forme-de-vie où l'usage des choses contribuent à leur transformation.

Les « possibilités d'organisation de l'espace » renvoient aux interventions possibles sur « l'espace rigide », et donc à la construction, la rénovation, l'aménagement. Si nous souhaitons appliquer ces possibilités hors du logement et de la maison que l'on peut autorénover, nous quittons le domaine de l'espace à soi, encadré par les règles et le droit de la propriété ; il n'est alors plus possible de construire ou modifier soi-même cet espace sans avoir à faire en premier lieu avec des institutions et des organisations qui encadrent les règles de partage de cet espace. Les injonctions d'appropriation contournent alors cette difficulté en s'incarnant différemment : par la pratique de « cartes mentales », issue de la psychologie environnementale, par exemple, qui induit une appropriation par la connaissance des lieux et une « capacité à s'orienter »⁴⁷⁹. Ou encore en l'associant à la capacité à créer des liens, à faire du collectif et à avoir de la reconnaissance dans son groupe social. Et comme nous l'avons vu, à travers une appropriation culturelle d'identité collective ou encore de savoir-faire. L'appropriation devient alors une attitude, une conduite à laquelle on peut être poussé par un attirail d'ateliers et de dispositifs, qui ne fait pas la distinction dans la nature des objets qu'on s'approprie.

Définir les règles de partage

Dans tout effort de démocratisation, le fait de favoriser l'appropriation - ici la compréhension et la formation d'opinion - d'enjeux et de connaissance est bien entendu central. C'est ce qui fait de l'éducation et de la démocratie deux sujets intimement liés chez Dewey⁴⁸⁰ notamment. La ligne de légitimation à participer est souvent fixée par l'idée qu'il y a des sachant·es, celles et ceux qui détiennent le *logos*, et les autres, dont la parole n'est pas vue comme raisonnée⁴⁸¹. Participer, c'est donc nécessairement redistribuer aussi les places de chacun et chacune autour de ou sans cette ligne. L'appropriation de savoirs est particulièrement compatible avec l'appropriation comme *attitude* individuelle car elle a la vertu de ne pas être un vol, ou de ne pas se faire au détriment de autres : si j'acquies davantage de connaissance, je déstabilise éventuellement un monopole, mais je n'en prive pas autrui. C'est le sens d'un bien non rival :

⁴⁷⁸ J. ZETLOU-LEGER, « Qu'est-ce que l'appropriation ? », *op. cit.*

⁴⁷⁹ *Id.*

⁴⁸⁰ J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, *op. cit.*

⁴⁸¹ J. RANCIERE, *La méésentente*, *op. cit.*

mon accès à ce bien ne fait pas concurrence à l'accès des autres. Pouvoir s'exprimer en tant que profane sur l'avenir de son environnement urbain dans la sphère des expert·es passe donc bien souvent par une appropriation de la grammaire et du langage qui leur est spécifique. Et l'appropriation de ce savoir que nous qualifions donc de bien non-exclusif et non-rival contribuerait à terme aux décisions d'urbanisme.

L'appropriation plus directe de l'espace, telle que les « possibilités d'organisation » identifiées dans l'habitat pavillonnaire par Lefebvre, induisent là une intervention sur des biens exclusifs. Ces interventions peuvent concerner un partage de présence en un endroit, un partage de tâches – nettoyer, réparer, surveiller... – ainsi qu'une transformation matérielle, une création, une production. Les règles de partage doivent alors être énoncées car, contrairement à la connaissance, il est possible de priver autrui de quelque chose en menant ces actions. Il semble donc nécessaire, comme le disait Zetloui-Léger, d'identifier *de quoi on parle* plutôt que d'utiliser l'appropriation vertueuse de manière générale, au risque d'occulter des dynamiques de capture de ces espaces. L'enjeu serait donc de favoriser l'appropriation des cadres de ces règles de partage, de les considérer comme sans cesse à renégocier.

L'urbanisme pousse donc les théories de la participation à mieux définir à quoi et comment on participe, directement ou indirectement. Comment formuler à partir de là une théorie de la démocratie participative propre à ces différents aspects de l'urbanisme, très fortement liés les uns aux autres, entre intervention directe sur des biens rivaux ou exclusifs ou sur des biens communs ? Il semble d'abord nécessaire de s'appuyer sur les dynamiques sociales existantes plutôt que de postuler une appropriation universelle, comme *attitude* individuelle, affective et psychologique, qui serait en mesure de résoudre les conflits liés au partage de l'espace et de sa production. Cette injonction à une appropriation immatérielle est peut-être celle qui fait apparaître les démarches participatives comme incomplètes, si ce n'est parfois comme de véritables appareils de contrôle social. Ce qui appelle alors à formuler une définition d'une participation radicale qui se protégerait de ces biais.

2. Le terme « participation » en débat

Les dispositifs participatifs sont censés favoriser l'appropriation du projet et du futur des espaces urbains par celles et ceux qui en auront l'usage. Si on a une compréhension, voire une prise sur les décisions d'aménagement, ils seront plus acceptés que s'ils arrivaient brusquement. Ces dispositifs ont toutefois leurs limites, notamment face à la temporalité des projets ou encore des enjeux économiques de la construction. Ces limites créent une méfiance envers le terme de participation et de démocratie participative. L'urbanisme comme champ spécifique semble apporter ses propres difficultés, liées à l'aspect rigide et privatif de nombre de ses objets. Faire

miroiter une participation directe et renouvelée à leur conception et à leur construction serait alors une tromperie, une manière de faire accepter des projets imposés.

Il est quasiment inévitable dans les dispositifs participatifs d'entendre s'exprimer un tel scepticisme quant à la possibilité *réelle* de participer. Les moments de concertation sont l'occasion d'entendre des remarques telles que « ça ne va servir à rien de toute façon » ; « ce n'est pas ça le vrai problème » ; « quand est-ce qu'on va parler des vrais sujets ? » Qu'elles soient participatives, délibératives ou représentatives, les instances démocratiques sont donc soumises à la même défiance du public. Or la démocratie participative est une conception de la démocratie née en critique du système représentatif, qui est le plus largement en vigueur dans nos institutions. Ce système représentatif donne le pouvoir de décision à des personnes déléguées, mandatées pour le faire. On considère qu'il y a donc un accès indirect à la décision, puisqu'elle passe par la représentation d'un groupe d'idées par une ou plusieurs personnes. Cet accès indirect peut créer des dissensions entre les désirs des représenté·es et les décisions des représentant·es, c'est-à-dire qu'une personne peut être par exemple élue sur un programme qu'elle ne respecte pas une fois en fonction. Rendre la démocratie davantage participative chercherait non pas à mettre fin à des systèmes représentatifs mais à créer des espaces de prises de décisions plus directes, et notamment de rendre possible l'autonomie de groupes. Elle est également censée permettre que s'expriment les minorités, vis-à-vis d'un système où la majorité se traduit dans le vote. La démocratie participative est en cela liée aux « mouvements féministes et multiculturalistes »⁴⁸². Ceux-ci proposent une autre vision de « l'intérêt général » que celui, libéral, des intérêts cumulés. Elle est donc étroitement liée à l'idée d'appropriation, en tant qu'ensemble de moyens mis en œuvre pour que les institutions de décisions soient *appropriables* par tout le monde.

Il est ainsi possible d'admettre une conception assez large de la démocratie participative en tant qu'elle « recouvre donc toutes les formes de dispositifs visant à aller au contact direct des citoyens pour tenter de commencer de produire directement à leur niveau cette représentation de l'intérêt général »⁴⁸³. Mais il s'agit aussi d'un champ de recherches théoriques et normatives sur un fonctionnement projeté de la démocratie, qui s'incarne dans des dispositifs de « participations publiques » ; ceux-là même que nous venons de décrire à travers les critiques d'une injonction floue à l'appropriation. Que nous disent ces théories normatives sur des

⁴⁸² P. SAVIDAN, « Démocratie participative et conflit », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 58, n° 2, Presses Universitaires de France, 19 mai 2008, p. 177-189 ; G. GOURGUES, « Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 79, Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 5 octobre 2012, p. 5-12

⁴⁸³ P. SAVIDAN, « Démocratie participative et conflit », *op. cit.*

corrections possibles de ces dispositifs incomplets de participation ? Et comment utilisent-elles le terme de participation : comme projet à dépasser, ou bien à maintenir ?

2.1 Machineries participatives, « obtenir au moindre prix l’acquiescement des gens intéressés et concernés »

L’ « ECRAN DE FUMEE » DES DEMARCHES PARTICIPATIVES

La méfiance exprimée envers les dispositifs participatifs s’appuie en général et de différentes manières sur des accusations de tromperie vis-à-vis d’une conception normative de la participation. Ces dispositifs ne seraient « pas vraiment participatifs », viseraient à faire « écran de fumée », c’est-à-dire diversion de vrais enjeux impactant des projets urbains, voire à rendre docile le public en concédant quelques variables d’ajustements du projet face à une éventuelle contestation sociale. Ils ne permettraient en outre jamais d’aborder certains sujets, jugés trop techniques et donc hors de portée de la mise en débat, et encore moins par des profanes.

Ces accusations, nous l’avons vu, ne sont pas tout à fait dénuées de fondement. Et le fait d’insister sur l’appropriation des projets urbains a pu être à double tranchant envers ce discours critique : à la fois pour conforter les places de chacun et de chacune dans leurs savoirs et leurs usages, à la fois pour s’orienter vers une participation confondue avec la responsabilisation, susceptible de diluer là aussi sa charge politique. Cet effet est particulièrement visible lorsqu’une contestation sociale est auto-organisée en réponse à un projet urbain doté par ailleurs d’instances de concertation ou de participation. La contestation se satisfait rarement des dispositifs de consultation mis en place par les élu·es et les maîtrises d’ouvrage pour s’exprimer, voire dénonce les objectifs d’aplanissement des sujets abordés. Nous avons pu en être témoins à plusieurs reprises sur des projets qui associaient le bureau d’étude Passagers des Villes. Par exemple sur le projet de renouvellement urbain des Villeneuves de Grenoble : un collectif luttait notamment contre les démolitions d’unités d’immeuble. Les démolitions d’immeubles d’habitats sociaux, dans les quartiers Politiques de la ville, sont en général des conditions requises pour obtenir des financements de l’Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU)⁴⁸⁴. Il s’agissait donc d’un impératif technique et financier pour intervenir sur le quartier, qui conditionnait donc aussi l’intervention du bureau d’étude... qui organisait la concertation. Ces temps et dispositifs étaient donc dénoncés comme des diversions, ou en tous cas comme dérisoires face à des objectifs démocratiques, parmi lesquels aurait dû figurer la possibilité de remettre en question des cadres même du projet urbain, qui étaient aussi les cadres de la participation.

⁴⁸⁴ M. BLANC, « La rénovation urbaine : démolition ou patrimonialisation ? », *La Vie des idées*, 11 juin 2013 (en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/La-renovation-urbaine-demolition.html> ; consulté le 13 août 2019) ; R. EPSTEIN, *La Rénovation urbaine*, s. 1., Presses de Sciences Po, 2013

Aux premières heures des expérimentations de la participation publique, Lefebvre en dénonçait déjà l'insuffisance. Dans le DV, le *participatif* est présenté comme un cadre réduit de discussions au sein des appareils oppressifs. Il rejoint ainsi l'idée que la démarche est avant tout utilisée pour favoriser l'adhésion du public et apaiser la contestation sociale : « Dans la pratique, l'idéologie de la participation permet d'obtenir au moindre prix l'acquiescement des gens intéressés et concernés. Après un simulacre plus ou moins poussé d'information et d'activité sociale, ils rentrent dans leur tranquille passivité, dans leur retraite. »⁴⁸⁵ Chez Castells un peu plus tard, l'auteur prend soin de différencier les luttes urbaines, venues d'une auto-organisation « par le bas », et la participation aux décisions urbaines :

En effet, rien n'empêche les technocrates urbains de doubler le système de planification d'un « système de participation » où les bons citoyens discutent, entre eux, des détails d'application des normes générales ou essaient d'obtenir des aménagements mineurs dans les cas de crise, toujours « raisonnables », et toujours convaincus de la raison supérieure des impératifs techniques qu'on leur présente comme inéluctables.⁴⁸⁶

Dans cette optique, la participation est, au-delà d'un simple écran de fumée, une entreprise de validation des instances émettrices de la possibilité de participer. L'existence de cette instance – par exemple le projet urbain – ne dépend pas du public visé. Mais le fait de créer un espace de participation viendra lui apporter une légitimité⁴⁸⁷. Participer au sein de quelque chose qui n'a pas été lui-même soumis à participation est donc dans les termes contraire à une appropriation « par le bas ». Or aujourd'hui, la participation publique est en largement articulée au système représentatif. Quelques nouvelles lois comme la loi Lamy font entrer des obligations de « coconstruction » et de création de conseils citoyens dans les projets de renouvellement urbain des quartiers Politique de la ville⁴⁸⁸, mais leur application montre leurs limites et leur absence d'autonomie⁴⁸⁹. Les ambitions participatives et les dialogues avec les contestations sociales restent tributaires de celles des élu·es locaux⁴⁹⁰ et de leurs propres convictions⁴⁹¹.

On comprend alors derrière ces critiques, dont Lefebvre ou Castells donnent un aperçu, que le sens de la participation doit presque nécessairement être plus grand que la participation

⁴⁸⁵ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville, op. cit.*, p. 94

⁴⁸⁶ M. CASTELLS, *Luttes urbaines, op. cit.*, p. 13-14

⁴⁸⁷ J. ZASK, *Participer, op. cit.*, p. 8

⁴⁸⁸ LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

⁴⁸⁹ Par rapport à l'ambition décrite dans le rapport Mechmache-Bacqué de 2013, « De fait, c'est une philosophie fort différente de celle promue par le rapport Bacqué-Mechmache qui s'impose ici : il ne s'agit plus d'appuyer des dynamiques citoyennes et de les reconnaître, mais bien de créer « depuis le haut » un nouveau dispositif, de l'imposer aux municipalités et d'y convoquer les habitants. » « J. DEMOULIN et M.-H. BACQUE, « Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n° 24, n° 2, De Boeck Supérieur, 4 octobre 2019, p. 5-25

⁴⁹⁰ J. SAINTY, « La démocratie participative au secours du paternalisme des élus. À propos des usages politiques d'un budget participatif », *Participations*, n° 26-27, n° 1, De Boeck Supérieur, 2020, p. 77-103

⁴⁹¹ G. PETIT, « Les élu·es aiment-elles et ils la démocratie ? », *Participations*, N° 26-27, n° 1, De Boeck Supérieur, 2020, p. 7-40

prévue au sein des projets, et recouvre même sa propre radicalité. Lefebvre l'explique en ces termes : « N'est-il pas clair que la participation réelle et active porte déjà un nom ? Elle se nomme auto-gestion.»⁴⁹² L'autogestion, nous le verrons, suppose une libre association à la base d'un projet commun. Elle fait écho aux possibilités d'ouverture des institutions, c'est-à-dire de pouvoir participer à ses règles et ses cadres. L'horizon de cette radicalité ne doit pas nous faire rejeter en bloc tout ce qui ne lui est pas conforme, mais donner un espace de dialogue entre les cadres théoriques et normatifs et leurs applications pour les amener vers le plus d'inclusivité possible. Et le premier pas dans cette démarche est aussi d'étudier les obstacles concrets, parmi lesquels le poids des normes sociologiques qui fait s'adresser la participation à un nombre réduit de personnes.

LES BIAIS SOCIOLOGIQUES DE LA PARTICIPATION

Participer au sens de prendre part est à la fois un phénomène d'une grande banalité et un idéal qu'un grand nombre de situations réellement existantes ne permet pas d'atteindre, soit qu'elles s'y opposent résolument, comme lorsque les relations entre les gens sont placées sous contrôle, soit qu'elles soient de nature à l'empêcher, comme dans le cas d'une exclusion, soit encore que les relations interindividuelles soient fondamentalement inégales.⁴⁹³

Cette remarque de la philosophe Joëlle Zask souligne un fait incontournable : les dispositifs de participation publique doivent se doubler d'une réflexion sociologique sur les conditions de possibilité d'y prendre part⁴⁹⁴. Un participant ou une participante ne sera pas considéré·e de la même manière selon sa capacité à s'exprimer, son milieu social, son genre, son âge ; elle-même ne s'engagera pas de la même manière selon tous ces critères. Il est ainsi courant de croiser des profils assez homogènes dans les ateliers de concertation : peu de travailleurs et de travailleuses, peu de jeunes, peu de mères de famille.

Les maîtrises d'ouvrage, les élu·es et dans notre cas, le bureau d'étude en charge de la concertation affichent presque systématiquement le besoin d'efforts d'inclusivité d'un public varié. Nous proposons alors des formats de rencontre différents sur le temps d'un même projet : l'atelier classique de concertation, le porte-à-porte et les permanences en pied d'immeuble, la présence sur le marché, ou encore des événements festifs. S'il existe différentes méthodes pour toucher le public le plus large et représentatif possible, il n'en reste pas moins que les conditions de formation et d'expression d'une opinion sont inégaux. Sans parler de la barrière de la langue

⁴⁹² H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 94

⁴⁹³ J. ZASK, *Participer*, op. cit., p. 43

⁴⁹⁴ H. NEZ, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, n°4, vol. 2, PUF, 31 décembre 2011 (en ligne : <http://journals.openedition.org/sociologie/1098> ; consulté le 18 juin 2021)

et de l'expression orale ou écrite, les raisons même de participer à des projets urbains peuvent sembler bien étrangères à des personnes désaffiliées, précaires, exclues⁴⁹⁵.

Les études sociologiques des dispositifs de participation qui peuvent être mis en place dans divers projets urbains dévoilent en outre des phénomènes de validation ou d'exclusion sociale dont ils sont eux-mêmes contributeurs. On pourrait même considérer certains de ces dispositifs comme de véritables mécaniques de contrôle social. Une étude sur la participation au projets de Halles à Paris⁴⁹⁶ montre ainsi comment les personnes usagères de ce lieu de transit ont été écartées des concertations en faveur des personnes locataires et propriétaires de leur logement dans le quartier. Les Halles dans le premier arrondissement de Paris sont un carrefour important des transports publics, un espace « moit-moit » pour les habitant-es des banlieues qui se retrouvent dans son centre commercial et aux alentours. Ces dispositifs ont donc contribué à renvoyer dos à dos deux catégories de personnes : celles et ceux qui y passent, y transitent, s'y retrouvent, travaillent, font leurs achats et profitent de l'espace public mais n'ont pas les moyens financiers d'habiter Paris, et celles et ceux plutôt issues d'une « classe créative », « entrepreneuriale et innovante », économiquement plus favorisée, souvent moins usagère des lieux que la première catégorie. Ces derniers ont « accaparé l'important dispositif de démocratie participative mis en place par la municipalité socialiste », délégitimant d'autres formes de participations. Parmi celles-ci, « les multiples pratiques et appropriations du quartier par bien d'autres populations de la métropole, totalement ignorées du processus »⁴⁹⁷. Les *battles* de rap sous le cinéma UGC, les matchs de foot, mais aussi tout ce qui relève des habitudes de consommation ou des espaces qui auraient pu être aménagés pour les travailleurs et travailleuses des commerces (estimés par Baudoin et Collin comme précaires pour les neuf dixièmes d'entre eux), font partie des oubliés de cette concertation. Ce qui contribue à faire de la rue « un vecteur de flux de consommateurs déterritorialisés »⁴⁹⁸. Et de conclure que « La « classe créative » censée innover une démocratie participative y participe de la minoration et négation de multiples subjectivités essentielles à la construction d'un lieu de la métropole. »⁴⁹⁹

Ce type d'exemple soulève d'autres obstacles à la mise en application d'aspirations participatives au sein des projets urbains que ceux déjà évoqués. Les représentations sociales font le tri entre une bonne et une mauvaise appropriation, venues de personnes légitimes à s'approprier l'espace ou de personnes illégitimes à le faire. Cette ligne de partage peut se faire de manière insidieuse et doit nous pousser à avoir une analyse plus fine de ce que sont les manières

⁴⁹⁵ J. ZASK, *Participer, op. cit.*, p. 155

⁴⁹⁶ T. BAUDOIN et M. COLLIN, « Territorialisations métropolitaines et projet urbain. », *op. cit.*

⁴⁹⁷ *Id.*

⁴⁹⁸ *Id.*

⁴⁹⁹ *Id.*

de produire l'espace populaire⁵⁰⁰, qui sont déjà des participations à la ville et risquent d'être évincées par une participation cadrée en amont par les instances du projet.

Toutes ces critiques doivent en outre appuyer la différence à faire entre la démocratie participative comme réflexion sur les normes de la démocratie et les dispositifs participatifs ou « participation publique »⁵⁰¹. Ou comme le dit Zask, « Quand participer se borne en définitive à « faire figure » de participant dans un dispositif qui n'a en rien été choisi, dont les enjeux nous échappent et dont les finalités ne sont pas les nôtres, il vaudrait mieux utiliser un autre terme. »⁵⁰² Les espaces théoriques et normatifs doivent toutefois continuer à dialoguer avec les applications et expériences de participation, et le sens de celle-ci être étayé par ces critiques.

2.2 Les sens forts de la participation

THEORIES POLITIQUES POUR UNE PARTICIPATION RADICALE

L'espace participatif, s'il est censé être ouvert comme un espace de partage entre différents savoirs, experts, profanes, d'usages, professionnels, militants⁵⁰³... contribue aussi dans les faits à créer des démarcations entre différents niveaux de légitimités. Ces démarcations sont dessinées dans les représentations sociales entre les personnes qui savent et celles qui ne savent pas, celles qui s'approprient selon leur propres intérêts et celles qui s'approprient un destin collectif, autrement dit qui disposeraient d'une vision courte ou d'une vision large. Aussi, il semble possible d'affirmer qu'un sens fort et radical de la participation devrait, contre ces logiques de démarcation, conjuguer deux choses :

- il continuerait d'affirmer l'interdépendance entre l'individu et le collectif dans leur formation respective, celle de leurs intérêts, de l'échange de savoir, de l'expérience ;

- et en même temps atténuerait au maximum les hiérarchies entre les savoirs, les niveaux de lecture, les conceptions de l'intérêt général. Sans remettre nécessairement en question le rôle de la spécialisation et de la professionnalisation, la mise en dialogue avec d'autres types de savoirs serait plus horizontale et délibérative⁵⁰⁴.

⁵⁰⁰ COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas*, op. cit.

⁵⁰¹ G. GOURGUES, « Avant-propos », op. cit.

⁵⁰² J. ZASK, *Participer*, op. cit., p. 9

⁵⁰³ H. NEZ, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », op. cit. ; H. NEZ, *Urbanisme : la parole citoyenne*, Le Bord de l'eau, 2014

⁵⁰⁴ « Du point de vue défendu ici, la démocratie « participative » comme la démocratie « contributive » n'affirment ni que toutes les compétences sont également partagées, ni que les citoyens devraient gouverner eux-mêmes directement, ni même que les avis des uns et des autres se valent. Elles affirment en revanche, d'une part, que les experts sont inutiles (ce qui n'est pas le cas des spécialistes) et, d'autre part, que chacun est apte à acquérir les compétences nécessaires pour juger correctement d'une question d'intérêt public à partir du moment où les moyens pour les acquérir lui sont procurés. », J. ZASK, *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, France, le Bord de l'eau, 2011, p. 204-205

Nous proposons ici une exploration de théories de la participation qui adoptent ce sens fort, et rejette donc en dehors d'elles les participations jugées tronquées car ne respectant pas ces deux dynamiques. La « radicalité » de ces propositions s'entend au sens qui lui est donné en philosophie politique par la « démocratie radicale », qui se positionne contre des théories de l'impossibilité démocratique – l'idée qu'un régime malgré tout démocratique doit composer avec un public endormi, non avec un public qui peut être actif dans la formation et la défense de ses opinions⁵⁰⁵. Toute démocratie radicale est alors en rapport avec une « lutte », une conquête – en d'autres termes, une appropriation⁵⁰⁶. Elle s'appuie en outre sur un souci de l'expérience, de faire l'épreuve du collectif ; en bref ce que nous avons abordé avec la conception de la démocratie par la philosophie pragmatique, à laquelle nous ajoutons ici cette dimension de l'appropriation à la fois d'un savoir, d'un discours, d'une vie de groupe partagée, à la fois d'un *soi-même* comme contributeur personnel. Ce qui amène au centre la notion complexe d'*autonomie*, au carrefour des structures déterministes et des capacités d'agir. Pour la philosophe Alice Le Goff, différentes pensées de la démocratie radicale⁵⁰⁷ articulent

le legs machiavélien et le legs marxiste pour mettre en relief l'idée qu'il n'y a pas de démocratie sans réactivation de luttes contre la domination, contre l'État, sans la dynamique du pouvoir constituant ou de la « multitude » qui se caractérise par un irréductible inachèvement.⁵⁰⁸

Comment une démocratie radicale envisage-t-elle l'appropriation ou la réappropriation des institutions ? Et celle de l'espace, de l'urbanisme, des règles de partage des biens privatifs ? Cette idée a été plusieurs fois évoquée ici : une participation radicale est celle qui est en mesure de négocier les cadres même de la participation. Elle rejoint en cela tout à fait l'idée d'institution ouverte que nous avons décrite dans la première partie : celle où l'usage des règles peut faire partie d'un travail de transformation de ces institutions. Ou comme le dit Zask, une société ouverte respecte le choix des individus et ne justifie pas sa structure dans un « ordre naturel » ni ne forme un « tout éthique »⁵⁰⁹. Une société peut alterner entre des moments de fermeture – pour certain·es, ils sont tout de même nécessaires à une certaine stabilité – et des moments ouverts⁵¹⁰, mais si ceux-ci restent possibles, voire favorisés par les structures qui les encadrent.

Pour pouvoir renégocier les cadres de la participation, Zask met en avant la nécessité de garantir la libre association des individus. L'« associationnisme » est ainsi défendu par des

⁵⁰⁵ C. GIRARD et A. LE GOFF (éd.), *La démocratie délibérative*, op. cit.

⁵⁰⁶ A. LE GOFF, *Pragmatisme et démocratie radicale*, op. cit., p. 11

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p. 12 ; elle cite notamment pour illustrer cette convergence entre différentes théories de la démocratie radicale Castoriadis, Rancière, Lefort, Abensour, Negri.

⁵⁰⁸ *Ibid.*, p. 13

⁵⁰⁹ J. ZASK, *Participer*, op. cit., p. 119-120

⁵¹⁰ *Ibid.*, p. 122

philosophes aussi différents que Jefferson, Dewey, Tocqueville ou encore Proudhon, décrit comme « cette combinaison entre l'autogouvernement et l'engagement personnel en faveur d'entreprises communes qui forment le socle d'un pays libre »⁵¹¹. Ainsi, avec cette condition, il est possible et souhaitable pour Zask de proposer un sens intransigeant de la participation et de la démocratie participative, dans laquelle « La participation active des citoyens au repérage de leurs intérêts assure qu'un intérêt public soit un intérêt commun aux participants – et non un « intérêt général » transcendant les participants réellement existants. »⁵¹²

Dans le cadre d'un projet urbain, cela pourrait vouloir dire créer des conditions de possibilité pour que les habitant·es ou futur·es habitant·es puissent s'associer et proposer des projets ou des contre-projets, comme cela peut se faire pour l'auto-promotion mais en généralisant au-delà de l'acquisition propriétaire. Cela pose la question des obstacles actuels à la généralisation de ces associations⁵¹³, et les conditions matérielles de cette possibilité, de l'ordre du temps et du travail, des ressources, des cadres juridiques, et du poids que cela peut avoir en dialogue avec d'autres instances engagées dans le projet. En bref, une pensée de la participation qui peut s'incarner dans de multiples groupes et institutions ouvertes doit se demander comment, concrètement, individus et collectif peuvent se former ensemble et *contribuer* à quelque chose.

Zask, notamment à partir de Dewey, explore les différences et les liens entre une « démocratie participative » et une « démocratie contributive ». L'une et l'autre mettent l'accent sur un rapport différent entre l'apport personnel dans une activité et la transformation des cadres de la participation. Les deux pourraient se compléter. L'intérêt de la participation est que celles et ceux qui contribuent le font de manière personnelle, apporte quelque chose à eux.

La dimension de contribution, quant à elle, permet de se concentrer non plus sur la socialisation des individus et sur la formation de l'esprit public, mais sur la « démocratisation » des groupes organisés ; elle dirige l'attention sur les forces de renouvellement qui entraînent une transformation des groupes constitués par la participation au premier sens du terme.⁵¹⁴

La démocratie contributive écrit en quelque sorte dans les institutions que « chaque individu, quelles que soient ses caractéristiques et ses qualités, doit pouvoir d'apporter une part au commun auquel il prend part »⁵¹⁵. Cette notion de « part » vient également déployer la grande pluralité des choses auxquelles on participe et contribue. Dans les conceptions de la démocratie

⁵¹¹ *Ibid.*, p. 92-93

⁵¹² *Ibid.*, p. 195

⁵¹³ Voir par exemple cette enquête sur les stratégies des pouvoirs publics pour disqualifier les mobilisations dans les quartiers : A. DELFINI *et al.*, *Démobiliser les quartiers : enquêtes sur les pratiques de gouvernement en milieu populaire*, Presses universitaires du Septentrion (éd.), Villeneuve-d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2021 ; le Collectif Rosa Bonheur décrit également ce type de discréditations des résistances aux rénovations urbaines à Roubaix : COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas, op. cit.*, p. 212-213

⁵¹⁴ J. ZASK, *Participer, op. cit.*, p. 117

⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 135

qui se rapportent à ce que décrit Zask, le collectif et l'intérêt commun se dégagent de l'activité dans laquelle plusieurs individus sont engagés. La démocratie contributive est celle qui qualifie de politique l'engagement dans une activité commune. Ainsi, au lieu de chercher les normes d'une structure démocratique qui inciterait les personnes à participer à la vie politique d'une manière ou d'une autre, elle cherche à qualifier politiquement le lien entre ces activités communes et les institutions plus générales. Ce point de vue de la démocratie contributive à prendre en compte dans une démocratie participative permet de renverser l'une des questions qui nous occupe : au lieu de chercher ce qui dans le *faire* relèverait *in fine* de la démocratie, elle affirme que ce *faire* est le centre de l'activité démocratique à partir de laquelle il faut envisager les structures. Car faire des choses ensemble, s'engager dans des activités communes, c'est définir les contours d'un intérêt commun qui se discute :

Le commun naissant de contributions personnelles est une manière d'être ensemble qui peut être utilement précisée par la remarque de Dewey selon laquelle l'accord qui doit être recherché en matière de politique, de questions sociales ou de science, est un « accord entre les activités, non l'acceptation intellectuelle du même ensemble de propositions. »⁵¹⁶

Cet « accord entre les activités » renvoie à une articulation institutionnelle nécessaire pour dégager un aspect collectif à ces différents intérêts. Car affirmer seulement la libre association et la défense d'intérêts communs dépend de comment on envisage la scène du politique : comme un marché où ces intérêts sont en concurrence, comme un forum où ils sont en discussion⁵¹⁷, comme encore autre chose ? Et comment mettre en place et réguler cette scène, pour que soient reconnus ces intérêts collectifs ?

ESPACES PUBLICS CONTRE DEMOCRATIE DELEGATIVE

Des systèmes représentatifs polarisent nos modes de fonctionnement démocratique ; l'idée d'une démocratie participative entend en général atténuer leurs effets pour proposer d'autres espaces de décisions et de formation d'opinion. Elle s'appuie sur une contestation des effets délégatifs des systèmes représentatifs : on ne donne pas seulement sa voix à une personne mandatée pour aller la porter, on donne par la délégation le processus de décision et ce qui compose le pouvoir. La délégation politique s'apparente à ce que nous faisons en général envers les professionnel·les, c'est-à-dire leur accorder une confiance dans leur domaine d'action pour aller d'un point A à un point B de l'élaboration d'un produit ou d'un service. La délégation

⁵¹⁶ J. ZASK, *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, France, le Bord de l'eau, 2011, p. 183 ; la citation est issue de J. DEWEY et E. P. NAGEL, "Logic : The Theory of Inquiry" (1938), *The Later works, 1925-1953*, J. A. Boydston et K. Poulos (éd.), Carbondale, Etats-Unis d'Amérique, 1986, vol. 1882

⁵¹⁷ C. GIRARD, « La démocratie par la délibération ? », *Idées économiques et sociales*, N° 173, n° 3, Réseau Canopé, 19 septembre 2013, p. 8-16

entretient un rapport aux compétences des citoyen·nes, question qui est au centre de la démocratie comme processus aussi d'éducation : « Un peuple qui délègue constamment ses pouvoirs n'apprendra jamais les vertus du courage et de vigilance politiques qu'exige la démocratie ; il ne s'éduquera qu'aux facilités de la passivité et de la délégation. »⁵¹⁸ Cette idée portée par Castoriadis résume assez bien l'enjeu d'autonomie de *faire les choses soi-même*.

Un grand nombre de décisions politiques concerne des systèmes techniques et des savoirs scientifiques ; ce qui contribue à justifier des délégations expertes. L'urbanisme, les décisions d'aménagements, de constructions d'infrastructures ne sont pas exemptes de ce phénomène, où la raison technique entend parfois l'emporter sur les méfiances et les interrogations du public. Dans *Agir dans un monde incertain*, les auteurs Callon, Lascoumes et Barthe, présentent l'appropriation du débat politique et technique comme la remise en question de ces délégations⁵¹⁹. Ils réactualisent l'idée d'un espace public⁵²⁰ où se recomposent les identités au contact d'un sujet politique.

La démocratie délégative se dotent selon eux de processus dont l'objectif est d'éviter les débordements, c'est-à-dire l'émergence de groupes qui sont imprévus non seulement par leur présence dans le débat mais aussi par les moyens qu'ils peuvent employer pour se faire entendre. La démocratie délégative peut alors se doter de sortes d'excroissances (réunions publiques, instances de consultation...) pour l'améliorer, mais qui n'empêchent jamais tout à fait ces émergences, ces voix autres et imprévues⁵²¹. Se composent alors ce qu'ils appellent des « forums hybrides », espaces d'investigations techniques et scientifiques et de discussions politiques où se recomposent les identités du public, des profanes, des citoyen·nes. « Si des citoyens ordinaires et des profanes quelconques organisent des forums hybrides, c'est pour mettre en cause la double délégation, et avec elle toutes les solutions qui ne visent qu'à la sauver. »⁵²² Les profanes s'emparent des questions scientifiques déléguées aux expert·es, les citoyen·nes des questions politiques de « constitution du collectif ». Le forum hybride est donc l'endroit où se joue « l'incertitude »⁵²³ dans tous ses aspects : elle concerne les savoirs à dispositions, les orientations politiques, les identités de chacun et de chacune, ce qui en fait un champ d'expérimentations multiples :

Chaque forum hybride est un nouveau chantier. Y sont testées des formes d'organisation et des procédures destinées à faciliter les coopérations entre

⁵¹⁸ C. CASTORIADIS, *Ce qui fait la Grèce. 2, La cité et les lois*, op. cit., p. 120

⁵¹⁹ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, op. cit.

⁵²⁰ J. HABERMAS, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, 1993 [1962]

⁵²¹ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Op. cit., p. 199

⁵²² *Ibid*, p. 199-200

⁵²³ *Ibid*, p. 31. L'incertitude n'est pas le risque car le risque est identifié à l'avance.

spécialistes et profanes, mais également à rendre visibles et audibles des groupes émergents dépourvus de porte-parole officiels.⁵²⁴

Le forum hybride est le résultat d'une « conquête », celui d'« un nouvel espace social »⁵²⁵. S'il s'agit d'une conquête, le terrain est initialement défendu par ces délégations. Aussi porter une voix démocratique dans ce forum est une appropriation du débat, des institutions, des moyens pour se faire entendre et s'organiser, hors des cadres prévus ; non pas une appropriation des décisions en tant que telle mais des moyens de se constituer en collectif, pour faire de la recherche sur un sujet et revendiquer des actions publiques⁵²⁶. La possibilité de constituer des forums hybrides contre leur verrouillage par les délégations semble donc prolonger l'idée que la participation politique est l'affaire d'une pluralité d'espaces et de moyens de s'organiser. La démocratie participative s'appuie sur la création d'espaces de participation possibles plutôt que sur celle de dispositifs de participation particuliers où les sujets de discussion et les rôles (expert·es, profanes, élu·es, citoyen·nes...) sont balisés. Un tel « foisonnement » permet en outre de mesurer à quel point chaque sujet est différent, que ce soit sur son impact sur la « constitution du collectif » (des riverain·nes d'un projet d'infrastructure comme un site d'enfouissement de déchets nucléaires se reconnaissent comme lié·es par un intérêt commun) que pour les implications de l'utilisation d'un dispositif technique. Aussi Callon, Lascoumes et Barthes formulent-ils trois conditions pour la formation de ces contre-pouvoirs aux délégations expertes et politiques : un principe de libre association et des cadres qui l'assurent, sans « emprise étatique » ou « économiques » ; la constitution de forum d'opinions et de discussion d'inspiration habermassienne, des médias libres qui y contribuent ; enfin, un État qui légifère sur les deux premières et qui permet la recherche libre et collaborative⁵²⁷.

Désigner cet espace de l'appropriation du débat par le terme « forum » évoque l'héritage de l'« espace public » d'Habermas comme support de discussion et d'activités de participation à la vie publique. L'espace public est un espace autre que celui de la démocratie représentative ou délégative, qui considère que le public ne peut pas, pour différentes raisons, participer directement (vue son nombre, ou son incompétence, par exemple). Au sein de l'école de Frankfort qui verra cette idée se ramifier, l'espace public est l'endroit où la bourgeoisie du XVIII^e siècle confronte les points de vue, forme ses opinions, discutent de l'autorité, contre l'autorité,

⁵²⁴ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain, op. cit.*, p. 66

⁵²⁵ *Ibid.*, p. 200

⁵²⁶ « Il ne s'agit pas tant, en faisant participer les groupes concernés, d'assurer le lien avec une hypothétique prise de décision que de contribuer à l'organisation d'un espace public permettant la constitution de sites de problématisation, de foisonnement, et assurant notamment aux plus faibles et aux plus fragiles d'entre eux les moyens de leur survie et de leur développement, tout en facilitant l'organisation de la recherche collaborative, ainsi que les confrontations et les négociations sur la composition d'un monde commun. » *Ibid.*, p. 316

⁵²⁷ *Ibid.*, p. 217

apprend à faire « usage public du raisonnement »⁵²⁸. Le forum hybride de Callon, Lascoumes et Barthe semble moins focalisé sur la question de la raison, faisant de la libre association le point central plutôt que la reconnaissance pour les profanes d'avoir un raisonnement équivalent à celui des expert·es (bien qu'il s'agit à un moment d'un argument en faveur de leur participation aux débats socio-techniques). Le forum-hybride pourrait alors être davantage associé à l'« espace public oppositionnel », qui est la réponse de Oskar Negt⁵²⁹ à la discussion bourgeoise d'Habermas, au carrefour de la délibération et de la confrontation, comme deux formes d'appropriations possibles, voire complémentaires, du politique.

DELIBERATIONS ET CONFLITS

La question de la participation peut en effet prendre plusieurs sens selon comment on envisage ce qu'est une contribution, sur quelle type de scène, et pour quel effet (le consensus, le pluralisme, le conflit... ?). Ainsi, l'une des raisons qui peut être avancée pour prendre des décisions de manière unilatérale, en urbanisme et ailleurs, est l'impossibilité qu'il puisse y avoir, de toute manière, de consensus. Or il n'est pas clair dans l'absolu que le consensus soit l'aboutissement démocratique d'un processus démocratique⁵³⁰. Il n'induit pas en lui-même la manière avec laquelle a pu s'exprimer un pluralisme, et sous quelle forme, par exemple. Une démocratie participative suggère plutôt la possibilité que tout le monde puisse participer à construire des décisions, dans une optique processuelle, et non selon la finalité. Il y a alors plusieurs manières d'envisager cette possibilité : en formant les citoyen·nes à délibérer selon les codes du politique, envisagé comme scène ouverte ? En formalisant plutôt la place du conflit, de l'irruption de voix autres, sur cette scène ? Mais dans ces deux options, comment envisager l'activité commune, le *faire* ?

Une théorie délibérative de la démocratie avancerait plutôt que c'est par l'échange d'arguments que les opinions se transforment jusqu'à parvenir, dans l'idéal, à une décision ou une orientation commune⁵³¹. Un atelier de concertation de projet urbain semble donc répondre à cette conception : la participation est celle du débat, de la confrontation des points de vue, animée en vue d'une transformation réciproque de ces derniers. Elle met donc au centre

⁵²⁸ J. HABERMAS, « L'espace public », *op. cit.*, p. 38

⁵²⁹ O. NEGHT, *L'espace public oppositionnel*, A. T. P. Neumann (trad.), Paris, France, Payot, 2007

⁵³⁰ Une certaine tradition militante de l'autogestion affirme toutefois un sens fort du consensus, non comme compromis mais comme aboutissement démocratique des orientations décidées en commun, voir notamment la brochure AGIR POUR LA PAIX, « Mini-guide : prise de décision par consensus » téléchargeable : « Publications & Outils - Agir pour la Paix », (en ligne : <https://agirpourlapaix.be/publications-2/> ; consulté le 27 octobre 2021)

⁵³¹ On associe couramment les théories de la démocratie délibérative généalogiquement à Habermas et Rawls. Voir C. GIRARD, « La démocratie par la délibération ? », *op. cit.* ; C. GIRARD et A. LE GOFF (éd.), *La démocratie délibérative*, *op. cit.* ; L. BLONDIAUX et B. MANIN, *Le tournant délibératif de la démocratie*, Paris, France, Sciences Po, Les Presses, 2021

l'appropriation des codes et des savoirs liés à cet enjeu d'argumentations et aux objets discutés, ainsi que la circulation des informations et la liberté d'expression. Cette idée est critiquée notamment par une conception agonistique de la démocratie⁵³², selon laquelle il est non seulement illusoire mais également peu souhaitable de chercher à annihiler les conflits en misant sur une éducation à la citoyenneté et des voix policées débattant entre elles. Le conflit doit être considéré comme un élément démocratique à faire valoir comme tel et être mis au centre de l'« institution d'un monde commun »⁵³³. C'est même par-là que les groupes « construisent leurs identités » et se politisent, en dehors d'une formation à la citoyenneté descendante et normalisante. Ainsi la démocratie doit être vue comme « un système où des identités politiques plurielles ne cessent de se constituer et de se transformer par le jeu même de leurs oppositions »⁵³⁴.

Selon cette critique de la démocratie délibérative, et nous avons pu le constater dans les différents exemples relatifs à la participation aux projets urbains précédemment, elle comporte le risque d'être exclusive et d'empêcher son accès par l'impératif de « rationalité » dans l'échange d'arguments. C'est ce qui caractérise pour le philosophe Jacques Rancière la définition dans une société des « sans-part », celles et ceux qui, pour des caractéristiques qu'on leur appose, ne peuvent participer⁵³⁵. Ici, c'est la possession ou non du *logos* qui fait office de frontière – non pas une logique et un raisonnement juste en soi, mais une discrimination *depuis l'extérieur* entre ce qui est supposé s'entendre et ce qui est supposé ne pas s'entendre. Pour Rancière, l'acte démocratique est alors le surgissement sur la scène du politique des sans-part, des incompetents, surgissement qui se fait presque nécessairement selon un rapport de force venant remettre en question la ligne de partage de la légitimité à dire par le *logos*. Ainsi pour Schwarte, Habermas, qui a posé les bases de la démocratie délibérative, aurait manqué ce que les sans-voix *font* à la politique : « La sphère publique populaire naît avant tout dans le cadre d'une culture du peuple et de la fête. Fondées sur l'échange direct, sur l'action qui profane le symbole, sur la protestation rituelle et l'ouverture sociale, ces fêtes basculent facilement dans la révolte. »⁵³⁶ Ainsi, la scène délibérative ne peut se faire qu'en excluant d'autres paroles que celles admises selon des codes, et en particulier celle des groupes dominés. Pour résumer, « c'est le propre de la politique, en un sens agonistique, que ces voix discordantes viennent interrompre le cours des choses et fassent

⁵³² Voir S. HAYAT, « Démocratie agonistique », dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013 (en ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/usager>.) La philosophe Chantal Mouffe est souvent citée comme l'une des théoriciennes les plus importantes de la démocratie agonistique. Elle s'oppose particulièrement vivement à la démocratie délibérative, ce qui n'est pas forcément le cas pour tous et toutes ses théoricien·nes : Hayat cite par exemple les points de convergence ou les articulations entre ces deux modes avancées par Dryzek, Tønder et Thomassen, Vitiello.

⁵³³ *Id.*

⁵³⁴ *Id.*

⁵³⁵ J. RANCIERE, *La méésentente, op. cit.* ; J. RANCIERE, *Aux bords du politique, op. cit.*

⁵³⁶ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture, op. cit.*, p. 386

éclater les cadres existants, contribuant à une reconfiguration de la scène publique et des subjectivités qui y agissent »⁵³⁷. L'espace public est le foisonnement qui ne se laisse pas réduire par un ordre, que ce soit celui du *Logos* ou un autre.

Or le conflit peut prendre plusieurs sens et plusieurs formes, dont certaines d'entre elles, nous l'avons déjà vu, sont spatiales⁵³⁸ : les occupations, les constructions informelles et alternatives, les appropriations spontanées, voire parfois les dégradations. Une démocratie participative a-t-elle alors pour vocation de faire la place à ces manifestations ? Mais comment produire l'espace en commun sur la base du conflit et de sécessions ? Il reste à penser comment la formation et la construction de ces identités collectives mais plurielles peuvent fonctionner ensemble et permettre l'appropriation de l'espace et de l'urbanisme sans accaparement des un·es en dépit des autres. On voit toutefois dans ces apports critiques sur la participation radicale que la possibilité manque de se retrouver autour d'un projet commun, en urbanisme comme ailleurs. Ce manque est aussi celui de pouvoir inventer d'autres « styles » de vie dont parle Lefebvre, et notamment sous des « formes diverses d'auto-gestion des unités territoriales et productives »⁵³⁹ qui pourraient permettre de traduire la pluralité et l'autonomie recherchée dans l'associationnisme de Dewey, la participation radicale de Zask ou encore la force subversive et conflictuelle recherchée par la démocratie agonistique.

L'AUTOGESTION

L'appropriation la plus radicale de l'urbanisme est-elle ainsi celle qui serait permise par l'autogestion ? Les débats sur la démocratie pointent en effet un idéal d'autonomie et d'auto-détermination que cette forme d'organisation pourraient satisfaire ; c'est d'ailleurs d'autogestion dont il est question pour Lefebvre lorsqu'il évoque la « vraie participation » dans le DV⁵⁴⁰. Le contexte des années 1960 a été particulièrement propice à une pensée et des expérimentations d'autogestion, liées au syndicalisme et aux luttes sociales⁵⁴¹ ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Lefebvre y fasse référence. Pour la chercheuse en science politique Héléne Hatzfeld dans sa définition de l'autogestion, toutefois, participation et autogestion, si elles ont en commun la critique de la centralisation étatique, sont deux choses politiquement et historiquement différentes. La participation viendrait plutôt d'une notion économique quand l'autogestion naît comme alternative au communisme étatique⁵⁴². Hatzfeld définit l'autogestion comme « Volonté

⁵³⁷ S. HAYAT, « Démocratie agonistique », *op. cit.*

⁵³⁸ Voir notamment M. CASTELLS, *Luttes urbaines*, *op. cit.*

⁵³⁹ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, *op. cit.*, p. 451

⁵⁴⁰ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 94

⁵⁴¹ H. HATZFELD, « Autogestion », dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013 (en ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/usager>.)

⁵⁴² H. HATZFELD, *2. De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie*, Paris, France La Découverte, 2011

d'un groupe de personnes d'élaborer et mettre en œuvre un projet concret, sans recourir à une délégation de compétences ou en contrôlant étroitement les formes et les effets. »⁵⁴³. Un groupe autogestionnaire s'agrège sur la base de la volonté de ses membres de s'organiser ainsi : il répond donc aux exigences de participation de ses membres à la définition de ses cadres et de ses règles. Dans les domaines économiques, l'autogestion permet que les bénéfices tirés d'un moyen de production profitent aux travailleurs et travailleuses⁵⁴⁴ ainsi que les décisions soient prises de manière collégiales. Si l'autogestion est donc historiquement liée aux modes de production, au monde ouvrier et aux luttes sociales des années 1960 et 1970, on voit resurgir ce thème avec les expérimentations sociales et écologiques de ces deux dernières décennies⁵⁴⁵, et notamment sur la question des territoires et des spatialités. Apparaissent alors des notions comme « démocratie communale »⁵⁴⁶ ou « municipalisme libertaire »⁵⁴⁷, qui cherchent à désigner une démocratie radicale appliquée à des unités territoriales.

Les ZAD, des collectifs anti-gentrification, des éco-lieux ou encore des communautés agricoles se sont dernièrement emparées de l'autogestion comme mode d'organisation. Ils considèrent la participation et l'activité commune comme la clé de voûte du groupe, tout en ayant à faire avec des objets matériels, exclusifs, avec la production et la construction d'objets. La place du chantier participatif est ainsi bien souvent central et mêle partage des savoirs et des savoir-faire, rotation de tâches, co-conception et gestion en commun des objets produits, dans une logique de « politisation du moindre geste »⁵⁴⁸. C'est donc dans le cœur de l'idéal autogestionnaire qu'on trouve la convergence la plus entière entre le *faire* et l'édiction de règles communes. Mais cet idéal ne nous conduit toutefois pas, comme on pourrait le croire en premier lieu, à un retour strict au fantasme organique et d'immanence totale que la question de la transformation de l'espace par l'usage nous évoquait, en ce que les expérimentations actuelles de l'autogestion sont en grande partie faites de différents contextes de résistance : à des projets urbains, territoriaux ou d'infrastructures, à des dynamiques d'exclusion, à des modes de vie jugés insécurisants sur les plans sociaux et environnementaux.

⁵⁴³ H. HATZFELD, « Autogestion », *op. cit.*

⁵⁴⁴ « L'idéal autogestionnaire notamment s'est défini comme la complémentarité entre bénéfices et services : chaque individu participe à l'entreprise commune dans la mesure où il reçoit à la fois les conditions lui permettant d'être performant (une formation par exemple) et où il bénéficie individuellement de la rentabilité de l'entreprise. », J. ZASK, *Participer*, *op. cit.*, p. 226

⁵⁴⁵ H. HATZFELD, « Autogestion », *op. cit.*

⁵⁴⁶ H. HATZFELD, *La politique à la ville: inventions citoyennes à Louviers, 1965-1983*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2018

⁵⁴⁷ Notion proposée par le philosophe américain Murray Bookchin à partir des années 1960 qui connaît un fort écho en France depuis quelques années, voir M. BOOKCHIN, *Pour un municipalisme libertaire*, Lyon, France, Atelier de création libertaire, 2003 ; J. BIEHL *et al.*, *Le municipalisme libertaire : la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Canada, Ecosociété, 2013

⁵⁴⁸ G. PRUVOST, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs », *op. cit.*

Ces expériences sont en effet pour la plupart conditionnées par cette résistance, pour laquelle l'autogestion et des modes d'organisation les plus horizontaux et inclusifs possibles sont aussi de l'ordre de la performance : pour aboutir à un horizon politique souhaitable, l'une des stratégies est de mettre en place ici et maintenant des expériences de fonctionnement autres. L'occupation spatiale en fait partie et peut être l'occasion d'expérimenter d'autres formations d'identités collectives, comme le proposent notamment les mouvements autogestionnaires féministes, *queer* ou de personnes racisées, revendiquant notamment un droit à occuper l'espace jusque-là rendu inégalitaire par les différentes formes de dominations⁵⁴⁹. Elle se déploie donc majoritairement et rhétoriquement contre des dépossessions de toutes sortes : spatiales, corporelles, épistémologiques et techniques. Ainsi, quand la participation peut résonner avec l'institutionnalisation, l'autogestion ouvre encore un imaginaire de dissidence, de résistance, d'expérimentations sociales et d'alternatives⁵⁵⁰. Si les autogestions d'aujourd'hui ne ressemblent pas tout à fait à celle d'hier, s'ajustant par exemple dans certains milieux contre des participations qui semblent sociologiquement et politiquement biaisées par la domination sociale, c'est qu'elle est une forme par essence souple ancrée dans les contradictions matérialistes. Elle semble ainsi mieux cadrer avec la critique de la délibération et permet de repolitiser le *faire*, exceptionnel ou quotidien. Le sociologue Michel Lallement rend ainsi compte d'un groupe en autogestion, fréquentant un *hackerspace* en Californie⁵⁵¹ ; son expérience ressemble beaucoup aux tentatives de mises en pratique que j'ai pu rencontrer pour la gestion de lieux squattés autogérés, ou de collectifs d'actions contre le mal-logement. De longues réunions pour tenter de parvenir à un consensus semblent les caractériser. Le consensus est alors entendu non pas comme compromis mais comme construction, en commun, avec les contributions personnelles – avec leurs limites, désaccords, craintes, réserves – pour tenter d'aller vers la direction commune acceptée par les membres du groupe⁵⁵². Chaque organisation invente et ajuste ses propres structures pour tenter

⁵⁴⁹ Voir par exemple sur les liens entre expérimentations autogestionnaires, mondes *queer* et écologie C. L. MAULPOIX, « Lectures croisées en écologie queer. Nature, contre-nature, contre-culture », *Revue du Crieur*, N° 15, n° 1, 24 février 2020, p. 136-159

⁵⁵⁰ H. HATZFELD, « Autogestion », op. cit.

⁵⁵¹ M. LALLEMENT, *L'âge du faire: hacking, travail, anarchie*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2015

⁵⁵² Dans un collectif de solidarité autogéré regroupant une vingtaine de personnes et occupant un lieu squatté dans la Métropole de Lyon, nous avons utilisé la brochure « Prise de décision par consensus » traduite par le groupe *Agir pour la paix* depuis les éditions anglophones *Seeds for change*, pour tenter de construire notre propre protocole de prises de décision. Ce protocole, document interne du collectif, prévoit des outils pour prendre en compte les avis des absent·es des réunions, pour sonder et intervenir en cas de réserve, pour trancher une question sans recourir à un vote à la majorité, ainsi que différents rôles tournants d'animation de la réunion. Le rôle du modérateur ou de la modératrice est de lancer des sondages, de reformuler la proposition, et en dernier recours, de lancer un vote dans lequel un quart de vetos est nécessaire pour bloquer une décision. Le protocole fixe en outre des règles comme « ne pas revenir sur une décision prise en réunion » ou « il faut au moins huit participant·es pour qu'une réunion soit décisionnaire ». Il précise qu'il est amendable par décision collective en réunion, ce qui souligne l'attachement politique à des règles ouvertes. Il a été le fruit de plusieurs travaux en petits groupes, d'un document partagé en ligne transformable par tous·tes les membres du collectif, de plusieurs heures de réunion en plénière sur plusieurs semaines. Pendant ce temps, le collectif se dotait d'autres protocoles sur le même principe, comme celui pour le fonctionnement des activités dans le lieu, ou pour l'accueil de nouvelles personnes.

de répondre, avec une forme de conscience de l'imperfection de ces réponses, à l'enjeu d'autonomie de ses membres.

Faut-il alors que l'urbanisme soit autogéré pour qu'il soit participatif ? Les critiques de l'autogestion recoupent toutes celles qui appellent des formes de centralisation et de moments de fermeture des décisions, jugées nécessaires pour leur efficacité, pour des impératifs sociaux, économiques ou environnementaux qui dépasseraient l'agrégation d'avis personnels. En outre un urbanisme autogéré nécessiterait de délimiter spatialement qui autogère quoi, dans un contexte où fixer et assigner des personnes à des lieux semble aussi compliqué que peu souhaitable. Le spectre du « repli » des communautés alternatives sur elles-mêmes est également toujours présent. Favoriser la possibilité pour des groupes d'autodéterminer leur mode d'organisation et de production de l'espace et de les articuler entre eux semble en revanche permettre des participations multiples : depuis le *faire* quotidien impliqué dans des communs aux dialogues et rapports de force avec les cadres institutionnels et normatifs. Ce serait faire la place à des appropriations spatiales ascendantes, sans les figer dans des formes supposément organiques, et permettre qu'elles nourrissent par le conflit ou le débat des canaux plus larges de participations à différents niveaux. Est-ce que cette participation radicale est alors une appropriation radicale de l'espace ? Si oui, qu'est-ce que cela signifie ?

3. La démocratie participative implique-t-elle une appropriation de l'espace ?

Ces sens forts de la participation, issues à la fois de théories normatives de la démocratie et d'expérimentations sociales, nous renseignent-ils sur le traitement à réserver à l'urbanisme et à l'appropriation spatiale en général ? L'urbanisme peut être considéré comme l'un des nombreux champs sujets à des décisions démocratiques mais nous avons plusieurs fois vu que la multiplicité des objets qu'il traite semble empêcher la formulation d'une règle générale à sa participation. Nous avons cherché jusque-là à rendre plus clair et lisible la manière avec laquelle l'injonction à l'appropriation dévoilait un sens radical sous-entendu de la participation, qui la rend toujours très incomplète dans ses pratiques. Il nous reste à voir si nous pouvons clarifier à son tour le lien entre le fait de s'approprier des cadres institutionnels et le champ politique et s'approprier l'espace, au-delà d'une appropriation de soi-même, d'un collectif, d'une capacité à parler, à s'informer, ou encore à débattre. Le lien semble être supposé de cette manière dans les différents cas de figure que nous avons évoqué : je me reconnaitrais mieux dans mon lieu de vie et j'aspirerais davantage à m'y impliquer dans la mesure où j'ai pu participé aux instances qui ont contribué à le façonner ; je suis également susceptible de m'intéresser davantage au fonctionnement des institutions si on me laisser participer plus directement à transformer mon

logement et les espaces communs liés à mon habitat, et à créer une vie collective autour de ces transformations.

Selon cette hypothèse, appropriation des institutions et appropriation de l'espace ne se superposent pas mais s'irriguent. Elles laissent entendre une forme d'implication personnelle favorisée par différentes composantes d'une transformation urbaine. Ce qui est interrogé, c'est donc le lien direct entre contribution personnelle et *production* de l'espace, dans une forme de poïétique, d'action transformatrice des objets. S'approprier l'espace, directement ou à travers des formes institutionnelles, est-ce le produire ? Cette question, bien plus qu'un effort supplémentaire de définition, est essentielle pour comprendre ce que l'on doit viser à travers la démocratie participative appliquée à l'urbanisme, et comment lier pratiques subversives de l'espace et émancipation politique et sociale.

3.1 Lefebvre : l'ambiguïté de la place de la réappropriation matérielle et créative dans une théorie de la participation démocratique

À l'instar des situationnistes, Lefebvre décrit la société urbaine comme un tout, dans lequel la performativité par la forme-de-vie (ou le « style » comme il le dit plus volontiers) doit pouvoir contenir la puissance de s'approprier l'espace, contre sa dépossession par le capitalisme et les stratégies qui le maintiennent. Ce qui lui permet d'unifier ces processus plus ou moins diffus par lesquels advient de l'espace, c'est la notion de poïétique. Nous avons vu que Lefebvre mobilisait déjà la *poièsis* dans sa distinction avec la *praxis*⁵⁵³ : l'une est production d'œuvre, l'autre pratiques et actions des groupes humains sans production. Mais nous avons aussi vu que l'appropriation de la vie quotidienne (qui signifierait le fait de la soustraire à l'aliénation) est une *praxis*, et plus précisément une *praxis* « renouvelée ». Comment passer d'une appropriation comme *praxis* à une appropriation comme poïétique ? Ou bien est-ce justement par la notion d'appropriation que Lefebvre fait tenir ensemble ces deux facettes de l'agir humain, action sociale transformatrice et du monde et des institutions ?

Les hommes et les femmes s'approprient l'espace dans le sens où ils modifient l'espace naturel « pour servir les besoins et les possibilités d'un groupe »⁵⁵⁴. De cette appropriation nécessaire, a pu naître deux choses qui ne s'opposent pas forcément : d'un côté les œuvres d'art (dans le cas de l'espace, « construction, monument ou bâtiment », mais aussi « un site, une place, une rue » peuvent en faire partie s'ils sont, justement, appropriés) ; et de l'autre la domination par la technique, qui repose sur la propriété privée et l'espace abstrait, dans une stratégie qui sert

⁵⁵³ Voir chapitre 3, 1.2

⁵⁵⁴ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000, *op. cit.*, p. 192

un petit nombre et détruit les possibilités d'usages pour les autres. Et cette appropriation a été spoliée comme il le décrit par la « stratégie des dominants ». Que serait alors l'espace sans cette stratégie des dominants, un espace approprié ? Il précise que « L'espace de la jouissance, qui serait l'espace *approprié* véritablement n'existe pas encore. »⁵⁵⁵. Il écumine pourtant son ouvrage d'exemples d'œuvres urbaines et définit l'appropriation par la possibilité de faire des œuvres. Quelques pages plus tôt, il relie même l'appropriation de l'espace au « charme » des habitats de type vernaculaire : « maisons paysannes », « villages », « igloo », « paillote », « maison normande ou provençale »⁵⁵⁶.

L'appropriation et la réappropriation serait donc des modes particuliers de poétique, mais dont l'appréciation reste assez subjective – l'utilisation du terme « charme » en témoigne. On retrouve à plusieurs reprises cet enthousiasme pour des formes spatiales du passé dans une projection qui unifie l'existence matérielle des objets et appropriation d'un destin, d'une temporalité collective⁵⁵⁷. Toutefois, à mesure qu'il précise les objets de cet ou de ces appropriations, le lien avec des objets matériels, leur création et leur production, se fait de moins en moins clair. L'appropriation qu'il souhaite voir se généraliser est ainsi celle « du temps, de l'espace, du corps, du désir »⁵⁵⁸. Si l'espace contient la pluralité déjà évoquée d'appropriations matérielles et immatérielles, le temps, le corps et le désir semblent renvoyer cette appropriation davantage à la *praxis*, la pratique sociale, l'agir quotidien. L'appropriation serait-elle alors plutôt une *praxis*, mais une *praxis* favorisant la production d'œuvres ? Elle serait ce qu'il y a en amont de la possibilité des œuvres, une société émancipée par la pratique. Ce qui rejoint pour Lefebvre cette union souvent mise en avant entre formes de communautés, démocraties territorialisées, pratique quotidienne du temps et de l'espace.

3.2 La place du projet architectural : s'approprier la production ou s'approprier les objets une fois produits ?

Lefebvre reste donc presque aussi flou sur le mode du faire avec lequel il projette l'appropriation que lorsque la notion est manipulée dans les dispositifs participatifs aujourd'hui. Elle est censée pouvoir marquer ce qui relève de l'œuvre et ce qui n'en relève pas, dans un raisonnement assez tautologique où c'est également la marque de l'œuvre qui permet d'identifier ce qui est approprié et ce qui ne l'est pas. Nous comprenons toutefois comment Lefebvre

⁵⁵⁵ *Ibid.*, p. 194

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 192

⁵⁵⁷ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine*, *op. cit.*

⁵⁵⁸ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 134

manipule sa dialectique autour de ces notions, mais il nous semble que c'est encore beaucoup autour de jugements de valeur assez arbitraires sur la ville que cette ambiguïté nous amène.

Lefebvre est critique d'une vision de l'architecte et de l'architecture comme devant modeler la pratique émancipée ; c'est à partir d'un contexte général d'une pratique émancipée, à l'inverse, que l'architecte pourra concevoir des œuvres urbaines :

Ce n'est pas à l'architecture de « définir une nouvelle conception de la vie », de permettre à l'individu de se développer sur un plan supérieur en le déchargeant du poids de la quotidienneté, comme le croyait Gropius. C'est à une nouvelle conception de la vie de permettre l'œuvre de l'architecte, qui servira ici encore de « condensateur social » non plus des rapports sociaux capitalistes et de la commande qui les « reflètent », mais de rapports en mouvement et de nouveaux rapports en voie de constitution.⁵⁵⁹

Il n'est toutefois pas question, *a priori*, de faire une place particulière au profane dans l'urbanisme projeté, et les formes de dialogues entre architectes et habitant·es ne sont jamais explicitées. Nous avons donc du mal à concevoir quel est le contenu du droit à « l'activité participante » et à « l'appropriation », ainsi que les contours de l'autogestion (qui est selon lui, rappelons-le, la « vraie participation »). Il en est de même avec la question de la participation ; s'il précise que le droit à la ville est fait d'un « droit à l'œuvre » comme « activité participante », son évocation reste anecdotique, et le projet d'une ouverture démocratique aux projets urbains n'est pas très clair. On pourrait même lire le droit à la ville et bon nombre de ses propositions sur la ville sans y voir un appel à démocratiser l'urbanisme. Pour lui, un savoir analytique complexe de la ville, ainsi qu'une forme « d'audace » dans les projets urbains et architecturaux « très poussés », aboutiraient sur une ville appropriable. C'est-à-dire une ville où « l'imaginaire qui s'investit dans l'appropriation (du temps, de l'espace, de la vie physiologique, du désir) puisse se déployer »⁵⁶⁰. Il y a donc avant tout un droit à jouir de la ville comme œuvre, peut-être même davantage qu'un droit à créer soi-même des œuvres en ville. L'appropriation s'appose ensuite à cette ville de manière affective et sensible. L'aspect collectif de l'œuvre est ainsi tantôt un critère de cette appropriation, tantôt laissé de côté en faveur de formes urbaines nouvelles.

Il semble apparaître, en outre, que les réflexions de Lefebvre prennent surtout appui sur des aménagements d'envergure. Si pour lui la pratique est transformatrice, ce n'est pas qu'elle impacte directement l'usage de la ville, à la manière des tactiques de De Certeau ; c'est qu'elle permet d'autres manières de concevoir des espaces urbains et architecturaux. C'est ce qu'on peut interpréter de la manière avec laquelle il exclut de la production de l'espace le détournement,

⁵⁵⁹ H. LEFEBVRE, *La révolution urbaine, op. cit.*, p. 134

⁵⁶⁰ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville, op. cit.*, p. 104

référence à l'IS⁵⁶¹ qui en fait une méthode centrale de création à portée critique et politique. Selon Lefebvre, l'appropriation n'est pas le détournement, bien que le détournement puisse ouvrir des brèches dans le traitement capitaliste de l'espace⁵⁶². Il réaffirme plutôt la primauté de la production et de la création, le détournement n'ayant pas assez d'ampleur dans la transformation pour adapter les espaces aux usages : « Il ne met fin que provisoirement à la domination. »⁵⁶³. De cette manière, Lefebvre semble écarter de l'œuvre urbaine dans la société émancipée des interventions minimales, la rénovation, le réemploi de matériaux et la conversion des espaces existants. Nous formulons l'hypothèse suivante : les manières de convoquer le « droit à la ville » aujourd'hui pour ces interventions plus superficielles en terme de transformations structurelles – par exemple la piétonisation d'une rue, qui n'implique pas nécessairement sa reconstruction – seraient donc une réactualisation d'un concept né dans un contexte urbain un peu différent ; celui des villes nouvelles, de la construction en un seul coup de vastes quartiers, de la généralisation de programmes architecturaux concernant de très nombreux logements. La *production* de l'espace est pour lui centrale ; notre compréhension actuelle diffère nécessairement de la sienne en ce que l'urbanisme aujourd'hui se demande aussi comment moins construire, face aux enjeux écologiques mais aussi face à l'obsolescence constatée des constructions modernes. Les projets d'ampleur ne se sont pas arrêtés à la porte des dernières décennies, mais il semble que notre compréhension de l'urbanisme admet plus volontiers un répertoire d'ajustements, de temporisation, d'expérimentations, voire de critique de la bétonisation à outrance et des grands programmes.

Calquer notre compréhension de la participation à l'urbanisme comme nécessité de rendre celui-ci plus souple et adaptable sur le droit à la ville de Lefebvre semble donc, d'une certaine manière, anachronique. Si le *faire* a été mis au centre des démarches participatives, c'est sans doute car notre regard s'est aussi décalé des grandes opérations urbaines. Ces grandes opérations existent toutefois encore ; comment les intégrer dans le besoin d'appropriation de l'espace ? Ou le paradigme de la participation doit-il, à terme, en réduire l'impact, en faveur de la rénovation, du recyclage, du détournement, de la souplesse ? Le terme de *production* de l'espace est-il alors toujours pertinent, ou faut-il lui préférer d'autres catégories de l'agir ? Si oui lesquelles ? L'appropriation contient en ce sens un rapport au déjà-là et une dialectique avec la nouveauté que Lefebvre avait peut-être le loisir de négliger, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

⁵⁶¹ Selon la définition de l'IS dans leur premier numéro, « S'emploie par abréviation de la formule : détournement d'éléments esthétiques préfabriqués. Intégration de productions actuelles ou passées des arts dans une construction supérieure du milieu. » ; INTERNATIONALE SITUATIONNISTE, "Internationale Situationniste n°1 juin 1958", *Internationale situationniste*, A. Fayard, Paris, 1997

⁵⁶² H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000, *op. cit.*, p. 194

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 195

L'appropriation entendue par Lefebvre n'est en tous cas pas une boussole très précise pour savoir ce qu'il entend d'une participation radicale à l'urbain. Il est même difficile de voir autre chose dans son utilisation du mot appropriation qu'un sésame qui l'oppose à ce qu'il déplore des mondes urbains qui lui sont contemporains. Ce qui résonne avec ce que nous avons décrit des pratiques professionnelles de l'urbanisme et de la concertation des projets urbains, faisant de l'appropriation le remède quelque peu abstrait à la fois à une implication durable dans les espaces urbains et à l'adhésion aux transformations urbaines. Nous nous confrontons alors encore une fois au point de vue surplombant qui peut être encore la norme dans les projets urbains, comme ceux des éco-quartiers évoqués plus tôt : c'est la conception qui change, s'humanise et doit intégrer la valeur d'usage. Tout en ayant l'intuition au fil du chemin qu'un sens radical de la participation s'entend dans l'appropriation de Lefebvre : celle de ne pas laisser un petit groupe décider du style de vie et de la *praxis* qui conduit à préférer des formes urbaines à d'autres.

Conclusion

Dire d'un aménagement, d'une ville, ou encore d'un quartier qu'ils sont appropriés par ses habitant·es laisserait donc penser qu'il existe une forme d'harmonie entre la vie sociale et les formes bâties, un rouage affectif vertueux dans lequel chacun et chacune prendrait soin de son espace de vie car celui-ci leur correspond. Il semble que c'est là l'horizon tacite visé dans les démarches de démocratie participatives en urbanisme dans la grande majorité des cas. L'appropriation devient alors une pratique spatiale qu'il faut favoriser, qui peut faire l'objet de dispositifs – ici des aménagements ou des événements de concertation – pensés pour infléchir des comportements⁵⁶⁴.

Dans ce cadre-là, la participation est une manière parmi d'autres de favoriser l'appropriation. Or si pour Lefebvre l'appropriation est une bonne chose en soi car elle est un mode de relation à l'espace qui s'oppose de fait à la domination, celle-ci n'indique pas à quelle ouverture démocratique l'urbanisme doit s'adapter. L'appropriation peut en fin de compte être considérée de manière assez rigide, comme un ensemble de pratiques définies qui s'apposent à ce qui existe déjà. Faire de la participation un outil pour l'appropriation, c'est donc inévitablement se confronter à la méfiance d'un public qui se sent incapable d'avoir une prise sur des projets subis. L'appropriation ferait alors figure d'une énième notion trop large qui permet de justifier des démarches plutôt descendantes, en partant d'une sorte d'idéal organique d'harmonie entre des comportements, des pratiques et des espaces bâtis, et en négligeant une définition de la participation comme contribution personnelle des individus au groupe.

Les personnes qui participent aux ateliers de concertation critiquent à juste titre ce double discours et nous mettent sur la voie d'une théorie radicale de la participation comme *le plus de participation possible*. C'est-à-dire une participation à l'espace et sa transformation, aux règles de la vie collective, aux règles de partage des communs. L'urbanisme étant une composition de toutes ces choses, ce que Lefebvre avait très bien souligné en décrivant la ville comme un objet synthétique, il est nécessaire de penser une appropriation multiple pour que celle-ci ne perde pas son sens politique de conquête d'une légitimité à *faire*. S'approprier l'espace par le *faire* ou par un accès aux instances de décisions doivent pouvoir se compléter sans que l'une en occulte une autre, et selon la caractéristique des objets dont il est question. Détacher les spécificités de ces objets – s'ils sont exclusifs ou non, rivaux ou non, s'ils peuvent faire l'objet d'un monopole –

⁵⁶⁴ Ce qui rapproche ces dispositifs de la définition des *nudges*, « coups de pouce » matériels ou communicationnels pour orienter les conduites.

devrait sans doute permettre de moduler les règles de partage sans édicter une généralité sur l'appropriation des habitant·es. Des allers-retours doivent donc être faits entre les notions manipulées par le monde de la démocratie participative et de l'urbanisme et la matérialité des choses auxquels elles se confrontent. Ici, les biais sociologiques qui peuvent être à l'œuvre derrière les manières de faire participer, par exemple, nous font comprendre que s'intéresser à comment on contribue à la ville fait aussi se jouer des positions, des identités, en rapport avec les inégalités sociales et économiques. Avoir l'occasion de s'approprier son lieu de vie dépend de contextes plus vastes en l'état actuel que de la volonté des maîtrises d'ouvrage et des élu·es de construire des projets à haute valeur d'usage : notamment la possibilité d'avoir un lieu à soi, selon toutes les définitions qu'il peut avoir. L'appropriation quelque peu abstraite mise en avant autour des projets, faute souvent de pouvoir concrètement rendre les projets davantage participatifs, se heurte en réalité aux contours bien définis de la propriété et des multiples implications d'un régime de la propriété. Pour ce régime de la propriété, le fait de *faire* est subordonné au fait d'*avoir* ; le sens de l'appropriation attend que nous en dégagions le sens concret pour mieux comprendre les lignes de partage entre la capacité ou l'incapacité de contribuer, de participer à faire la ville.

Chapitre 5

La propriété et la ville : posséder, exclure, appartenir

« L'urbanisme est cette prise de possession de l'environnement naturel et humain par le capitalisme qui, se développant logiquement en domination absolue, peut et doit maintenant refaire la totalité de l'espace comme son propre décor. »

Guy Debord, *La société du spectacle*, chapitre VII,
« L'aménagement du territoire »

Le monde de la participation à l'urbanisme a contribué à faire exister un sens multiple et immatériel de l'appropriation, bien différent de son sens juridique. Ce sens juridique renvoie la question de l'appropriation à celle de la propriété, de la possession légale. L'urbanisme est en grande partie une affaire de logiques foncières, de transactions, de préemptions, de négociations économiques. En tant qu'observatrice du travail de mes collègues architectes-urbanistes à l'agence, j'ai découvert petit à petit cette évidence, avec laquelle il faut composer au-delà des discours incantatoires sur la participation, l'appropriation, la liberté d'usages. Les suivre dans leur travail consistait pour une grande partie à regarder leur écran d'ordinateur où se représentaient des scénarios de transactions foncières dans plusieurs temporalités, sur des logiciels de dessins. Ces logiques font des propriétaires privés, comme des entreprises, des acteurs de premier ordre de la fabrique de la ville. Dans une discussion personnelle avec des personnes élues de la nouvelle mandature de la ville de Villeurbanne en 2020, celles-ci se plaignaient de la capture des fonciers de la commune par les promoteurs depuis des années, surpeuplant des quartiers, obligeant les services de la ville à faire construire à la hâte des écoles et d'autres équipements pour répondre à la demande créée par la multiplication des logements neufs. Dans leur volonté de faire la ville, elles devaient composer avec le pouvoir économique et la puissance productive de ces acteurs privés, notamment en se réappropriant, matériellement, ce foncier.

Ainsi, participer à transformer des choses à soi ne semble pas être le problème. Il existe certes un ensemble de règles et de normes en urbanisme et en architecture selon lesquels on ne peut pas faire ce que l'on veut de l'aspect et de la construction de sa propriété privée. Mais c'est tout de même dans ce qui est à nous que nous avons le plus de latitude pour construire, rénover, décorer. C'est même le sens de la possession libérale : avoir un droit d'action sur les objets qui sont à nous, disposer librement de ses biens. En cela, Lefebvre retrouve le sens de l'œuvre,

toutefois appauvri, dans les possibilités d'appropriations matérielles de l'habitat pavillonnaire⁵⁶⁵. Car il n'y a actuellement que sous la propriété libérale que l'on trouve cette possibilité. Et ici, nous comprenons que pour Lefebvre, l'appropriation a le sens d'une personnalisation. L'enjeu d'un droit à l'*appropriation* est-il donc un droit à la personnalisation de la ville par celles et ceux qui l'habitent ? Et donc du besoin de dépasser ou contourner le droit de la propriété libérale à cette fin ? Selon quels principes ?

Il nous semble que cette injonction à l'*appropriation* dans des discours critiques et son lien avec la personnalisation nous invite à étendre la compréhension de l'*avoir*. Le droit à la propriété libérale, et donc à cette forme spécifique d'*avoir*, est une toile de fond de nos interactions sociales. Son ancrage profond dans nos pratiques et nos représentations crée certaines mésententes entre un discours critique, qui chercherait cette extension des capacités de faire et d'agir au-delà de ce que l'on possède selon des règles sociales et économiques précises, et un discours sur la participation plus près d'une volonté de composer avec ces règles-là. C'est une tension qui a pu être relevée aussi bien dans la conduite d'ateliers de concertation obligés de se couler dans un cadre complexe et défini à l'avance face à des mobilisations habitantes que dans des négociations entre des habitant·es de squat et leurs soutiens avec les pouvoirs publics propriétaires des bâtiments. Or, l'horizon d'un droit radical à la participation en urbanisme, c'est justement la liberté de participer à la transformation du plus d'objets possibles dans notre environnement urbain. Face également au constat des grandes inégalités dans la possession matérielle et ce qui en découle (mal-logement, cumul d'emplois précaires, travail de subsistance, ou encore difficultés d'accès aux soins), l'enjeu politique de pouvoir s'approprier des choses, matérielles et immatérielles, en dehors de ce cadre, est central dans tout discours sur la participation à l'urbanisme.

En l'état et du point de vue juridique, participer à transformer quelque chose qui n'est pas à nous sans autorisation préalable peut être qualifié de dégradation et peut être puni par la loi. La valorisation d'un « faire soi-même » dans des cadres institutionnels ne peut donc en aucun cas être une invitation à l'appropriation hors de délimitations posées au préalable. Cette valorisation, comme nous l'avons vu, peut pourtant emprunter – s'approprier ? – des codes esthétiques et symboliques des squats ou de l'habitat informel, qui sont justement des *appropriations* dans le sens d'une percée extra-légale dans la propriété privée. Les cadres d'une possibilité de participer ne peuvent donc être énoncés que par celles et ceux qui possèdent. Pour contourner cette réalité, les discours sur l'appropriation de l'urbanisme prennent le chemin d'un sens immatériel, presque psychologique : on s'approprie des habitudes, des usages, de l'information, des savoir-faire. Comment ces appropriations dialoguent-elles avec les cadres de la

⁵⁶⁵ H. LEFEBVRE, « Préface » dans H. RAYMOND *et al.*, *L'habitat pavillonnaire*, *op. cit.*

propriété libérale ? En les confortant, en les interrogeant, en proposant des pistes pour d'autres formes de propriétés ? Que faire de la propriété de la ville pour participer à la ville ? Et en quoi la revendication d'une participation radicale est-elle aussi un discours critique de la propriété libérale ? Lefebvre et le droit à la ville nous semblent avoir ouvert l'interrogation autour d'une appropriation positive, non propriétaire, tout en laissant la proposition à l'état d'horizon sans feuille de route. Or l'urbanisme et l'architecture semblent avoir en propre, davantage que d'autres domaines dans lesquels se déclinent les enjeux démocratiques, cette prise avec la propriété matérielle. Nous souhaitons explorer dans ce chapitre les implications de cette relation entre appropriation et propriété pour comprendre quelle peut être la place et le sens de cette critique de la propriété dans une théorie de la participation à l'urbanisme. Nous aurons recours pour cela à la fois aux cadres marxistes d'une critique des conséquences de la rente foncière sur l'urbanisme, ainsi qu'à d'autres horizons théoriques, davantage portés sur la question de la formation des identités en rapport à l'exclusion, d'un lieu et de soi-même, dans des contextes de précarité, que les philosophes Athena Athanasiou et Judith Butler développent dans leur ouvrage-dialogue *Dépossession*. Il nous semble en effet fertile de faire converser ces deux sphères, tant la question des inégalités d'appropriation de l'espace touchent à la fois à l'économique, au social, et partant, à la formation des identités.

1. Urbanisme, propriété privée et participation

1.1 Dépossessions de l'urbanité, une lecture critique du capitalisme

LA RENTE CONTRE L'URBAIN

La critique du fonctionnalisme et de l'urbanisme tel qu'il est pratiqué depuis la période industrielle est l'occasion de mettre en lumière les structures capitalistes qui dictent aux connaissances urbaines les « stratégies » des dominant·es. Dans ce cadre, les habitant·es des villes sont vu·es comme dépossédé·es de l'espace et de leur moyens d'agir par ces stratégies, lesquelles ont pour outil principal la propriété et le droit à jouir de portions de l'espace comme donnée d'échange. Quelques sociologues ou intellectuels·les considèrent, à l'instar de Lefebvre, qu'il faut concevoir leurs travaux comme des outils au service des classes ouvrières, dont l'aliénation au travail et dans la vie quotidienne est renforcée par les décisions d'aménagements, par l'état du logement, par l'administration des villes en général. Ce thème de la « stratégie » des classes dominantes par l'urbanisme traverse l'ensemble des études spatiales de Lefebvre. Il est également bien entendu déterminant lorsque l'on parle d'urbanisme et de démocratie, car les revendications de davantage d'horizontalité dans les décisions d'aménagements urbains s'accompagnent souvent d'une lecture des processus d'urbanisation comme empruntant des voies relativement opaques pour répondre à des intérêts privés, sous couvert d'intérêt général.

Au centre de cette analyse, le sol et les bâtiments comme propriétés privées marchandes contribuent à dérober la ville à l'usage et au bienfait de ses habitant·es.

Le capitalisme étant fondé sur la mise au travail d'une grande partie de la société en vue d'une production dépassant les seuls besoins, c'est bien souvent par le prisme des liens entre urbanisme et travail ouvrier que les chercheur·euses abordent le sujet de la ville, « Une ville qui n'est pas seulement le lieu de l'accumulation capitaliste, mais celui de la reproduction de la force de travail. »⁵⁶⁶ Ainsi lorsque Castells et Godard publient en 1974 une étude sur l'aliénation des travailleurs dans l'industrie sidérurgique à Dunkerque, c'est en lien avec les évolutions de l'environnement urbain directement causées par l'entreprise⁵⁶⁷. Dans un article intitulé « Pouvoir, système urbain et lutte des classes »⁵⁶⁸, Castells précise que la concentration des travailleur·euses, de la consommation, des équipements, est avant tout un moyen de fluidifier les mécanismes du capitalisme ; les présupposés de l'urbanisme moderne sont donc les mêmes que celui du système économique. À la même époque, pour l'urbaniste et géographe Marcel Roncayolo, cela s'explique par le prélèvement du « surplus » par les grandes villes, et donc du besoin pour le pouvoir politique de concentrer en un même lieu la force de travail mais également les classes favorisées⁵⁶⁹. Ce phénomène est antérieur à l'industrialisation, les marchands et l'artisanat ayant déjà élu domicile dans les centres urbains. Le capitalisme devenu idéologie dominante n'a fait que le généraliser, l'extrapoler, et surtout le transformer en modèle non seulement économique mais culturel⁵⁷⁰, pour les classes en possession des moyens de production mais également pour leur main d'œuvre. Cette convergence de l'économique avec le culturel trouve sans doute dans la ville, l'urbanisme et les formes urbaines, un vecteur particulièrement puissant : l'argent s'investissant dans l'aménagement des lieux et de la ville en vue du maintien productif ou symbolique de son hégémonie, il s'impose comme le cadre de cette coexistence des différentes classes sociales⁵⁷¹.

Les logiques de la propriété soutiennent une grande partie du mécanisme de l'accumulation capitaliste. Au point de dicter l'urbanisme jusqu'à l'absurde, comme l'écrit l'homme politique socialiste Max Querrien dans les années 1970⁵⁷², notamment car la propriété

⁵⁶⁶ L. COSTES, *Henri Lefebvre, op. cit.*, p. 17

⁵⁶⁷ M. CASTELLS et F. GODARD, *Monopolville : analyse des rapports entre l'entreprise, l'État et l'urbain à partir d'une enquête sur la croissance industrielle et urbaine de la région de Dunkerque*, Paris, France, Pays-Bas, 1974

⁵⁶⁸ M. CASTELLS, « Pouvoir, système urbain et lutte de classes », *Le Monde diplomatique*, 1^{er} juin 1976 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/1976/06/CASTELLS/33800> ; consulté le 27 septembre 2019)

⁵⁶⁹ M. RONCAYOLO, « Les nouveaux défis de la croissance urbaine », *Le Monde diplomatique*, 1^{er} juin 1976 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/1976/06/RONCAYOLO/33797> ; consulté le 13 octobre 2019)

⁵⁷⁰ D. HARVEY, *Géographie de la domination : capitalisme et production de l'espace*, N. Vieillescazes (trad.), Paris, France, Éditions Amsterdam, 2018

⁵⁷¹ D. HARVEY, *Le capitalisme contre le droit à la ville, op. cit.*, p. 8

⁵⁷² M. QUERRIEN, « La propriété contre l'urbanisme », *Le Monde diplomatique*, 1^{er} juin 1976 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/1976/06/QUERRIEN/33798> ; consulté le 13 octobre 2019)

du sol est héritée d'une histoire relativement arbitraire, mais encore bien ancrée dans les représentations, défendue en tant que telle par les propriétaires et les politiques. Il compare cette appropriation sur plusieurs générations à la virtualité d'un air qui serait privatisé sur le même mode, privant une partie de la population de son usage. Aussi l'urbanisme ne peut pas, concrètement, répondre à l'intérêt général, puisqu'il a à faire à un espace qui est déjà quadrillé, juridiquement, pour servir les intérêts privés des propriétaires et de leur lignée.

Le géographe américain David Harvey, qui se présente en héritier de Lefebvre⁵⁷³, étudie ainsi comment le capital doit à la fois circuler et se « fixer » géographiquement⁵⁷⁴ (de l'anglais *to fix* : à la fois « réparer » et « se fixer » dans un lieu ou un objet ; *a fix* peut se traduire par un « dispositif »⁵⁷⁵, mais aussi comme dose de substances addictives ce qui induit un rapport de dépendance du capitalisme avec ces « injections » de capital dans l'espace). C'est-à-dire que le capital doit investir ses surplus dans des lieux. Ce « *fix* spatial » génère du profit à partir de l'usage que l'on va faire d'un lieu, d'une ville, d'un bâtiment. Cette valeur est perçue en tant que rente par les propriétaires. Pour la faire exister et s'accroître, il faut valoriser l'espace : il en est ainsi du tourisme, de la préservation et de l'insistance sur des particularités régionales, de la mise en avant de la culture associée aux lieux. L'inégalité territoriale de ces investissements a alors de lourdes conséquences sociales : les classes populaires sont progressivement écartées des centres-villes, on urbanise des terres agricoles pour produire un pavillonnaire à bas coût, on crée de la ségrégation sociale, etc⁵⁷⁶.

Les politiques publiques ont tendance à s'indexer sur ces dynamiques de la propriété privée⁵⁷⁷. L'homogénéisation néolibérale, en décentralisant la décision publique dans une multitude d'acteurs publics et privés, semble rendre plus diffus et moins caractérisables les agent·es des décisions en terme de territoires et d'urbanisme : ce qui est à la fois un argument de complexité pour empêcher la participation, et à la fois une manière de rendre moins perceptible qui sont les personnes qui décident quand les inégalités s'accroissent. L'identification de la propriété privée comme un potentiel obstacle à la démocratie se trouvait déjà dans *Le public et ses problèmes* de Dewey, pour qui ces dynamiques biaisent, par les intérêts privés, les fonctions représentatives⁵⁷⁸. Lier démocratie, propriété privée et droit à la ville est donc nécessaire. C'est ce qui est à la base d'une revendication du droit à la ville comme participation aux décisions sur la

⁵⁷³ D. HARVEY, *Le capitalisme contre le droit à la ville*, op. cit.

⁵⁷⁴ D. HARVEY, *Géographie de la domination*, op. cit.

⁵⁷⁵ Notamment dans la traduction de Isabelle Udry-Richet, Bernard Cros et Nicolas Ballier pour cet article : D. HARVEY, « Le « Nouvel Impérialisme » : accumulation par expropriation », *Actuel Marx*, n° 35, n° 1, 2004, p. 71-90

⁵⁷⁶ D. HARVEY, *Géographie de la domination*, op. cit., p. 109-110

⁵⁷⁷ D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », op. cit.

⁵⁷⁸ J. DEWEY, *Le public et ses problèmes*, op. cit., p. 163

distribution des surplus du capital, portée notamment par Harvey, pour qui l'exigence est la suivante :

un plus grand contrôle démocratique sur la production et l'utilisation des surplus. Puisque le processus urbain est l'un des principaux canaux de leur utilisation, alors le droit à la ville passe par l'établissement d'un contrôle démocratique sur l'emploi des surplus dans l'urbanisation.⁵⁷⁹

MOUVEMENTS CONTRE LA PRIVATISATION

Dans la critique de l'hégémonie de la propriété privée et des intérêts marchands dans la transformation des espaces, qu'ils soient urbains ou pas, il est en outre important de souligner la contribution des mouvements altermondialistes. Ces mouvements ont pris de l'ampleur à partir des années 1960, notamment contre les guerres impérialistes et coloniales des États occidentaux. Ils se sont ensuite multipliés autour d'enjeux écologiques, en articulant défense de territoires et critique politique de l'utilisation de la technique, par exemple dans les luttes anti-nucléaires. Ces mouvements font tenir ensemble lutte écologiste et sociale à partir de l'idée que la mondialisation, plutôt que d'apporter solidarités et enrichissements multiculturels, agrandit le terrain de jeu des intérêts économiques privés. « Ils soulignent les effets invasifs et destructeurs du néolibéralisme et affirment la nécessité d'un nouvel ordre mondial bâti sur d'autres principes que ceux de la concurrence, du profit, de l'exploitation à outrance des ressources naturelles. »⁵⁸⁰ L'écologie politique comme ensemble de théories se lie dans l'histoire et les idées à ces luttes altermondialistes. Elle est également, à différents degrés, une critique de l'hégémonie de la propriété privée : pourquoi la possession particulière ferait-elle autorité quand les conséquences d'une exploitation de ressources naturelles, par exemple, sont globales ? Les personnes exposées aux risques écologiques n'ont-elles pas un droit à participer aux décisions qui les concernent ?

Le contrôle démocratique irait contre les dépossession illégitimes de la ville, qui substituent la fonction sociale à la création de rente. Cette revendication à l'échelle des biens urbains s'élargit aisément à des réflexions sur l'impérialisme et le partage des ressources mondiales ; aussi des rhétoriques altermondialistes s'appuient-elles également sur les logiques des investissements capitalistes pour dénoncer les appauvrissements économiques, environnementaux et sociaux qu'ils causent. Harvey lui-même lie le droit à la ville à la critique de l'impérialisme, c'est-à-dire à la manière qu'ont les États - et les entreprises - les plus puissants d'investir ailleurs dans le monde leur surplus de capital. Ainsi le *fix* spatial s'incarne-t-il aussi bien dans des appellations protégées de terres agricoles pour favoriser une rente sur la base d'un

⁵⁷⁹ D. HARVEY, *Le capitalisme contre le droit à la ville*, op. cit., p. 29

⁵⁸⁰ P. DARDOT et C. LAVAL, *Commun*, op. cit., p. 95

monopole culturel que dans des colonies pour étendre les terrains de production, ou dans le développement d'infrastructures dans le cadre d'accords économiques internationaux.

Cette contribution de l'altermondialisme est également celle apportée dans les théories et les luttes autour des Communs, qui articulent à leur manière objets locaux et enjeux plus larges, gestion démocratique des biens communs, préservation écologique et accès partagé en vue d'une réduction des inégalités. Si les Communs ne sont pas réductibles aux mouvements altermondialistes, les deux ont pu se nourrir l'un l'autre sur les terrains de l'activisme et de la théorie. Revendiquer davantage de Communs, c'est justement demander du contrôle démocratique sur la manière avec laquelle les biens communs doivent être utilisés, contre leur capture par un petit nombre au détriment des autres. Dans ces mouvements, « les termes de « communs » ou de « bien(s) commun(s) » servent à traduire des luttes, des pratiques, des droits et des formes d'existence qui se veulent opposés aux processus de privatisation et aux formes de marchandisation qui se sont développés depuis les années 1980. »⁵⁸¹. David Harvey ou encore Naomi Klein⁵⁸², qui ont participé au regain des Communs, identifient en effet des dépossessions majeures de ressources communes par l'accumulation et l'exploitation nouvellement caractérisées par le néolibéralisme⁵⁸³. Celui-ci fonctionne par l'élargissement de la privatisation à de plus en plus d'objets et d'activités et par des formes d'adaptation de l'action publique vis-à-vis du marché. Ces dépossessions sont alors mises en parallèle avec les *enclosures* de terres agricoles en Angleterre, qui sont identifiées comme un arrêt mis à des pratiques de *commoning* et de droits d'usage⁵⁸⁴ :

Cela a correspondu à la dénonciation des mécanismes d'*enclosure* et de dépossession des communs, matériels et immatériels, à l'intérieur de la microphysique du capitalisme urbain et cognitif (Harvey, 2005 ; Hardt et Negri, 2009). En ce sens, nous pouvons définir les communs comme les vecteurs d'un discours radicalement contre-hégémonique, précisément parce qu'ils dévoilent la mécanique de ces dynamiques d'expropriation, le rôle crucial joué par le *topos* État-propriété, et produisent une autre matrice : celle de la solidarité et de la coopération, dans les formes de vie, le travail, la reproduction.⁵⁸⁵

Les communs apparaissent alors selon Daniela Festa comme une voie entre l'action publique et la décentralisation. Ils permettent de souligner l'envergure des logiques de marché à l'œuvre sur le droit d'usage. En ville comme pour les questions environnementales mondiales, ces logiques sont montrées comme excluant de fait des possibilités de participation ; c'est à l'inverse par

⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 96

⁵⁸² N. KLEIN, « Reclaiming the Commons », *New Left Review*, n° 9, 1^{er} juin 2001, p. 81-89 ; D. HARVEY, « The Future of the Commons », *Radical History Review*, vol. 2011, n° 109, 1^{er} janvier 2011, p. 101-107

⁵⁸³ Pour Dardot et Laval, il y a des limites à la rhétorique de la dépossession, de l'enclosure, du vol ou encore du pillage qui appelle à une réappropriation par les communs ; elle ne suffit pas à rendre compte des rapports humains induits par le capitalisme, comme le salariat par exemple ; P. DARDOT et C. LAVAL, *Commun, op. cit.*, p. 103

⁵⁸⁴ *Ibid.*, p. 132

⁵⁸⁵ D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », *op. cit.*

davantage de participation à tous les niveaux que ces captures illégitimes seraient freinées. Ces critiques semblent donc partager de nombreuses prémisses avec le DV. La question de l'appropriation se dessine donc au sein de ces critiques de la propriété privée hégémonique comme une (re)conquête du droit d'usage en ville à travers la question matérielle de *qui* possède l'espace et *comment*.

1.2 La propriété privée selon Lefebvre : une stratégie pour la domination

En s'intéressant aux logiques spatiales, d'abord rurales⁵⁸⁶, à la lumière de son marxisme, Lefebvre est également mené à analyser les conditions historiques d'émergence de la propriété privée. Pour lui, la ville est un terrain de lutte des classes : il souhaite montrer comment l'espace urbain est quadrillé par la stratégie des dominants·es, soumettant les habitantes et habitants des villes au rythme du travail et aux technologies de divertissement. L'outil de cette domination, c'est la privatisation de l'espace et la naissance du capitalisme à partir de la rente foncière. Par ces mêmes stratégies, les capacités d'agir, de faire, de s'associer et de revendiquer sont amoindries. Qu'est-ce qui fait que de la ville une scène de cette réduction de nos capacités, quand elle pourrait au contraire se faire œuvre, espace de convivialité, lieu d'émancipation ? En bref, être appropriée par les désirs et les projets des personnes qui l'habitent ? Contre quelle(s) dépossession(s) s'érige le droit à la ville ? Ce dernier, tel qu'il est formulé en 1968, comprend un « *droit à l'appropriation* », que Lefebvre précise être « bien distinct du droit à la propriété »⁵⁸⁷ Comment la participation aux formes urbaines comprend-elle ainsi un sujet qui *fait*, sans *faire sien* dans les formes de la propriété libérale ? Dans le DV, l'omniprésence de l'injonction à l'*appropriation* (presque toujours en italique, aussi bien dans le DV que dans la PE⁵⁸⁸), indique un faire revendicatif, conquérant, transitif. Un espace approprié est un espace « non subi »⁵⁸⁹, dont l'existence se ferait de plus en plus rare à mesure de la capture de la production de l'espace par les logiques marchandes. Nous souhaitons donc préciser davantage la démarche de Lefebvre, pour qui l'*appropriation* est centrale dans une jouissance mieux partagée de la ville, et sa compréhension de la propriété libérale dont il fait mention.

⁵⁸⁶ Lefebvre prend par exemple dans cet article de 1948 exemple sur la propriété rurale, et invite à prolonger par la sociologie les réflexions de Marx sur la rente foncière : H. LEFEBVRE, « Marxisme et Sociologie », *op. cit.*

⁵⁸⁷ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 125

⁵⁸⁸ Il serait intéressant de proposer des interprétations à ces italiques : est-ce seulement une insistance ? Ou une forme de citation, marquant une hésitation de Lefebvre sur l'exactitude de ce mot, chargé d'ambiguïtés ?

⁵⁸⁹ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 106

La vie quotidienne est pour Lefebvre aliénée par les injonctions de l'économie capitaliste, qui s'est développée pendant la révolution industrielle et que l'urbanisme a consolidé. C'est dans ces injonctions qu'il faut voir une dépossession, une crise de légitimité des classes populaires à s'appropriier la ville. La mise en cause de la « stratégie des dominants » est explicite dans le DV; mais contre quoi exactement s'est faite cette dépossession ? A quoi faut-il revenir pour faire de la ville une œuvre collective, à laquelle chacun·e devrait pouvoir participer ?

La domination, pour Lefebvre, se distingue, voire s'oppose, à l'appropriation⁵⁹⁰. Dominer ou s'approprier la nature, notamment, n'est pas la même chose. Pourtant, les deux évoquent des manières d'habiter un « espace naturel modifié »⁵⁹¹; mais l'un semble réduire les possibilités de jouissance et d'usage de cet espace modifié, et pas l'autre. Pour lui, c'est notamment l'erreur de Marx de ne pas avoir fait cette distinction. Celui-ci a conçu la domination comme le seul mode de production de l'espace ; il fallait que la domination change de main, passe de celle de la bourgeoisie à celle du prolétariat. Or pour Lefebvre il faut concevoir un mode de production de l'espace alternatif à la domination, notamment car « La domination par la technique tend vers la non-appropriation : la destruction. »⁵⁹² Le fait de posséder l'espace sous le mode de la propriété privée est également différent de l'appropriation en tant que telle, ou plutôt, un mode contingent de l'appropriation. La possibilité de posséder ainsi l'espace est une « stratégie », au service de la domination :

Chaque stratégie de l'espace vise plusieurs objectifs : autant que l'espace abstrait, manipulé-manipulateur, détient de « propriétés ». L'espace stratégique permet simultanément de repousser vers les périphéries les groupes inquiétants, entre autres les travailleurs, - de raréfier autour des centres pour renchérir les volumes disponibles, - d'organiser le centre comme lieu de décision, de richesse, de puissance, d'information - de trouver pour la classe hégémonique des alliés dans les couches moyennes et dans « l'élite », - de planifier spatialement la production et les flux, etc.

L'espace de cette pratique sociale devient un espace de rangement : de *classement* au service d'une *classe*.⁵⁹³

⁵⁹⁰ La réflexion était déjà présente telle qu'elle en 1966 dans la préface de *L'habitat pavillonnaire* : « Le concept d'appropriation est un des plus importants que nous aient légués des siècles de réflexion philosophique. L'action des groupes humains sur l'environnement matériel et naturel a deux modalités, deux attributs : la domination et l'appropriation. Elles devraient aller ensemble, mais souvent se séparent. La domination sur la nature matérielle, résultat d'opérations techniques, ravage de cette nature en permettant aux sociétés de lui substituer ses produits. L'appropriation ne ravage pas, mais transforme la nature – le corps et la vie biologiques, le temps et l'espace donnés – en biens humains. L'appropriation, la domination technique sur la nature tend vers l'absurdité en s'accroissant. Sans l'appropriation, il peut y avoir croissance économique et technique, mais le développement social proprement dit est nul. ». H. LEFEBVRE, « Préface » dans H. RAYMOND et al., *L'habitat pavillonnaire*, Institut de sociologie urbaine (éd.), Paris, France, Centre de Recherche d'Urbanisme, 1966, p. 16

⁵⁹¹ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000, *op. cit.*, p. 192

⁵⁹² *Ibid.*, p. 396

⁵⁹³ *Ibid.*, p. 432

Ainsi l'hégémonie de la propriété privée comme mode d'appropriation de l'espace a dû, comme nous l'avons déjà vu, s'appuyer sur les codes de l'espace abstrait. Au nom duquel s'est faite l'exclusion, la dépossession, d'une classe par une autre. L'espace abstrait distribue les places entre ce qui se calcule et ne se calcule pas ; d'où les accointances avec la domination. Celle-ci a donc pour caractéristique, face à la seule appropriation, de ne pas laisser de place à autre chose qu'elle-même, à devenir totalisante. Lefebvre prend l'exemple pour illustrer cela d'une dalle de béton et d'une autoroute : celle-ci est « ouvrage plutôt qu'œuvre ». La dalle de béton et l'autoroute sont les signes de « l'espace dominant » car elles résultent « des projets d'un maître », comme peuvent l'être des installations militaires, des remparts, des systèmes d'irrigation⁵⁹⁴.

Au-delà de plusieurs ambiguïtés que l'on peut trouver chez Lefebvre sur cette *appropriation* et que nous avons relevées dans le chapitre précédent, nous pouvons identifier quelque chose de parlant dans ce récit de la dépossession de la ville d'une classe par une autre. Ce récit a surtout pour rôle de renvoyer dos à dos cette appropriation positive, constitutive de l'œuvre et du droit à la ville, contre un ensemble dans lequel sont tissés serrés le capitalisme, la domination, la technicisation à outrance, l'espace abstrait, la standardisation des produits. Il s'agit donc de voir quel est le rôle de l'appropriation dans ce « grand mouvement dialectique »⁵⁹⁵ qui structure une bonne partie de la pensée de Lefebvre.

DEPOSSESSIONS ET REAPPROPRIATIONS EPISTEMOLOGIQUES

Ce que Lefebvre tient à démontrer, c'est que le système de propriété privée est soutenu par un paradigme épistémologique. C'est en cela que la constitution d'un savoir nouveau est pour Lefebvre central, aussi bien pour analyser ce sous-texte symbolique et idéologique de l'espace, que pour construire la société urbaine du droit à la ville. Ainsi la stratégie des dominant·es passe par une langue spécifique pour exprimer l'espace, celui de l'abstraction et du calcul. En transformant l'espace en données échangeables, elle assoit sa domination analytique contre la subjectivité, le vécu, et la complexité d'un savoir par l'expérience et l'usage. C'est là une autre forme de la dépossession identifiée par Lefebvre, qui a pour conséquence de masquer la stratégie de domination. Elle est pourtant en lien avec quelque chose de très concret, le morcellement de l'espace en données économiques, qui permettent la domination par leurs propriétaires. Cette stratégie devient en effet moins visible et lisible à mesure que s'impose cette langue⁵⁹⁶. Lefebvre prend l'exemple de la ségrégation, qui est une expression spatiale spécifique de l'exclusion : les

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 191 ; on peut souligner l'ambiguïté avec laquelle Lefebvre construit sa réflexion autour de cette question de « projets d'un maître » lorsqu'il parle des monuments et des bâtiments des grandes villes marchandes comme Florence ou Venise comme, à l'inverse, l'exemple paradigmatique de l'espace comme œuvre.

⁵⁹⁵ *Ibid.*, p. 451

⁵⁹⁶ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville, op. cit.*, p. 87

dominant·es s'affichent volontiers comme combattant la ségrégation⁵⁹⁷, aucune rhétorique si ce n'est extrémiste ne pourrait la justifier, alors que c'est bien leur stratégie, telle qu'il l'a décrit, qui cause et conforte la ségrégation⁵⁹⁸. Ce qui est en cause pour lui, c'est une « pensée analytique » qui ne voit que des petits bouts de phénomènes, quand la ville est justement l'objet de toutes les simultanités, intrications et complexités. Plus que cela, la pensée analytique est ce qui a permis pour lui le fonctionnalisme, et c'est le fonctionnalisme qui a permis la ségrégation⁵⁹⁹ en associant les profils sociaux aux fonctions distribuées dans l'espace. La dépossession épistémologique masque les stratégies en les faisant passer pour nécessaires puisque dépendantes d'une vérité (celle de l'espace abstrait), en plus de justifier des aménagements spatiaux et sociaux. Contre elle, il faut pour Lefebvre refonder et réhabiliter un savoir synthétique et critique⁶⁰⁰. Synthétique, car il ne se satisferait pas d'un cloisonnement par disciplines mais ferait au contraire dialoguer différents points de vue, contre un discours de vérité imposé. La philosophie est pour lui la discipline capable de faire ce travail de synthèse et d'apporter cet impératif critique.

En outre, Lefebvre fait appel à l'art comme forme particulière d'expérience et de savoir, qui viendrait compléter avec ses propres outils cette épistémologie critique. Précisément car pour lui l'art est en acte une appropriation de l'espace et du temps :

l'art restitue le sens de l'œuvre ; il donne de multiples figures de temps et d'espaces *appropriés* : non subis, non acceptés par une résignation passive, métamorphosés en œuvre. La musique montre l'appropriation du temps, la peinture et la sculpture celle de l'espace. Si les sciences découvrent des déterminismes partiels, l'art (et aussi la philosophie) montre comment une totalité naît à partir de déterminismes partiels.⁶⁰¹

La philosophie ne peut alors comprendre la création qu'en s'alliant avec l'art. À travers cette alliance, ce n'est pas seulement une nouvelle épistémologie qui combat la dépossession mais aussi un appel à s'approprier le savoir et l'expérience. Donc le sens de l'« activité participante » semble être étoffé de cet aspect, bien que Lefebvre ne fasse pas mention à une participation profane ni à l'art ni à la philosophie ni à la science. Mais le lien entre l'appropriation artistique et politique est clarifié plus tard dans la PE : l'art est au service de l'apparition de nouveaux styles, de nouvelles formes de vie, qui peuvent se soustraire à l'hégémonie du *logos*, du visible et du lisible, et s'approprier un terrain monopolisé par l'impératif calculatoire. Ainsi l'art ouvre-t-il des

⁵⁹⁷ Il nous semble important de préciser que dans un contexte de montée des extrêmes droites qui n'est pas tout à fait celui de Lefebvre, mais qui est celui que nous connaissons au moment où nous écrivons cette thèse, les dominant·es prennent plus facilement position publiquement en faveur d'une expulsion du territoire des personnes racisées et issues de l'immigration et de différentes formes de ségrégations.

⁵⁹⁸ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 88

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 91

⁶⁰⁰ *Id.*

⁶⁰¹ *Ibid.*, p. 106

imaginaires pour d'autres pratiques spatiales et politiques, comme l'auto-gestion⁶⁰², qui à son tour, déterminera d'autres modes de production de l'espace que celui de la domination.

La créativité que déploie l'invention de nouvelles formes de vie est la même qui permet de s'organiser politiquement différemment. Ces modes d'organisation s'inscrivent donc eux aussi dans le « grand mouvement dialectique » : « Le grand mouvement dialectique « Logos-Eros » implique, avec le conflit « domination-appropriation », la contradiction entre la technique et la technicité, d'un côté, et de l'autre, la poésie et la musique. »⁶⁰³. La dépossession d'un côté et l'appropriation de l'autre relèvent donc du même registre, qui fait fonctionner ensemble paradigme épistémologique, organisation politique et place de l'art.

Mais au-delà de ce mouvement dialectique et la critique de la vague « marchandisation du monde », qu'en est-il de la possession économique des espaces ? La réinvention poétique, artistique et politique dans des espaces d'autogestion suffit-elle à contourner le morcellement de l'espace dû à la propriété privée ? Ou ne permet-elle pas justement de continuer à assigner les pauvres et les minorités à des formes non propriétaires d'appropriations abstraites, symboliques, performatives, des espaces urbains, au détriment d'une sécurité de l'habitat et du lieu ? Lefebvre articule un niveau symbolique et un niveau économique en situant la lutte pour l'appropriation à leur carrefour. Toutefois, il ne précise pas sur quel mode cette appropriation s'oppose ou contourne la propriété privée libérale. L'énonciation d'un droit indique l'aspect inconditionnel de ce dernier, et donc sa soustraction supposée à des contingences économiques. L'appropriation de Lefebvre est-elle une invitation à la gratuité ? Cette gratuité serait une manière de faire corps en ville contre le morcellement qu'il identifie comme la conséquence des stratégies pour la domination. Elle serait induite par son invitation à créer pour se réappropriier plus largement le temps et l'espace. Ce rapport à la gratuité est notre interprétation, Lefebvre ne donne pas explicitement le contenu de la révolution urbaine au-delà d'une « pratique nouvelle » telle que nous l'avons déjà décrite. Ce sont dans les expressions actuelles du droit à la ville que nous

⁶⁰² Orthographié comme dans le passage déjà cité : ses styles sont des « forces » qui « tentent l'appropriation de l'espace : les formes diverses d'auto-gestion des unités territoriales et productives, les communautés, les élites qui veulent changer la vie et tentent de déborder les institutions politiques et les partis. » H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, op. cit., p. 451

⁶⁰³ *Id.* Le motif de l'art urbain et de la musique comme formes d'appropriations subversives de la ville par les classes populaires et les minorités est plus que récurrent. En voici un exemple : « Les formes d'expression des multiples subjectivités en lutte dans le territoire passent par des esthétiques et des vecteurs créatifs divers qui injectent des formes d'affect en conflit avec les pouvoirs institués et leurs designs légitimés. Ainsi la musique apparaît-elle, de Rio à Sao Paulo, en passant par Buenos Aires et Paris, comme un fil conducteur de lutte et de création. Faire de la musique, avec les « blocos » à Rio dont les chants et les danses occupent les rues en franche opposition aux espaces centralisés du carnaval, c'est aussi faire du bruit, à Buenos Aires dans les rues avec les « cacerolazo » ou dans la carnavalisation politisée de la « murga portenha », c'est encore, avec les rappeurs dans le quartier des Halles de Paris, marquer son appropriation temporaire mais forte de sa ville. » ; M. COLLIN et B. SZANIECKI, « Appropriations constituantes de la ville productive », *Multitudes*, n° 33, n° 2, Association Multitudes, 1^{er} juin 2008, p. 175-178 ; H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000, op. cit., p. 451.

pouvons également détacher des implications économiques alternatives contre l'exclusion de la ville : propos sur le prix élevé des loyers, sur les places d'hébergements, sur la gentrification et la capture des villes par les locations de courtes durées, ou encore sur la ghettoïsation des quartiers populaires.

2. « On vit ici, on reste ici » : les luttes sociales contre l'exclusion de la ville

Avec Lefebvre, les critiques anticapitalistes et l'altermondialisme, nous avons vu que la revendication d'une démocratisation de l'urbanisme est sœur des luttes contre les inégalités sociales et géographiques. Cette revendication entend politiser la distribution des places en ville auxquelles participent les logiques d'investissements économiques et leur dialogue constant avec les politiques publiques. Si cette distribution peut assigner un lieu à des personnes qui ne l'auraient pas nécessairement choisi, comme des quartiers d'habitat populaire en périphérie des grandes villes ou des régions désindustrialisées, elle définit aussi celles qui sont forcées de bouger, qui ne peuvent avoir de lieu en propre. Relogements et expulsions font partie de l'attirail de cette attribution sociale et économique qui qualifie géographiquement, économiquement, administrativement et socialement les corps. Les luttes urbaines, qui inscrivent parfois de force la marque des exclu·es sur la transformation de la ville et font donc exister une forme de participation, naissent dans la plus grande partie des cas contre des formes d'éviction de personnes des lieux qu'elles habitent : à cause de la rénovation d'un quartier qui entraîne la destruction de logements ou d'espaces publics, à cause de dispositifs de contrôle qui imposent la marque d'indésirables sur des groupes sociaux, de l'augmentation des loyers et du prix de la vie en proportion d'une précarité grandissante, contre les coupures d'eau et l'électricité et des formes de harcèlement de la part de propriétaires. Ou encore contre les expulsions d'habitats informels, squats, bidonvilles, campements, parfois derniers refuges des exclu·es d'une reconnaissance administrative et économique et marqueurs pour des personnes, souvent déjà exilées, de leur attribution définitive à un non-lieu.

Pointer l'exclusion offre une autre perspective sur la propriété : en luttant contre l'exclusion, on met au jour le rapport nécessaire à un chez-soi, à une ontologie de l'avoir différente de celle que sous-tend la propriété libérale. Il s'agit de faire exister un droit, à l'intégrité physique et à une existence épanouissante, dont certaines personnes sont écartées par les différentes couches de réalités urbaines et les choix politiques qui les engagent. Aussi, pour comprendre comment faire dialoguer des pratiques et des manières d'institutionnaliser autrement la participation, il faut au préalable saisir ce que soulèvent les situations sociales qui écartent de fait de la participation. Quelle est cette appropriation, cette manière de *prendre part*, qui a pour particularité de venir

justement des personnes à qui on nie la possibilité d'avoir une part⁶⁰⁴ ? Qu'est-ce que ces inégalités face à la réalité urbaine induisent-elles comme catégories d'appropriations de l'espace, de l'habitat, des institutions communes ?

2.1 Le droit à la ville contre l'exclusion

PROCESSUS D'EXCLUSIONS

Si Lefebvre reste évasif sur le contenu d'un droit à l'appropriation et à la participation à l'urbanisme, il étend son droit à la ville contre l'exclusion, contre la dépossession par le capitalisme de la réalité urbaine. Cette dépossession est d'abord matérielle, spatiale et physique, et se caractérise par l'éloignement forcé des classes populaires des centres-villes : « Pour la classe ouvrière, rejetée des centres vers les périphéries, dépossédée de la ville, expropriée ainsi des meilleurs résultats de son activité, ce droit a une portée et une signification particulières. »⁶⁰⁵ La dépossession est liée à l'expropriation, de la même manière qu'elle est à d'autres endroits liée à l'aliénation ; cette « expropriation » indique également le pouvoir du mode d'appropriation spécifique qu'est la propriété privée, à laquelle Lefebvre se réfère dans la PE.

Cette référence à l'exclusion spatiale, résultat du traitement de l'espace par les calculs de la propriété privée de la stratégie des dominant·es, est ce qui permet de parler du droit à la ville pour des phénomènes comme la touristification et la gentrification, notions plus tardive vis-à-vis de Lefebvre. Ces deux phénomènes interrogent en effet la fabrique de la légitimité à habiter la ville et à participer à son aspect général, à être directement ou moins directement responsable de ses transformations. On emploie ainsi le néologisme « touristification » pour dénoncer le fait que l'aménagement d'un lieu se fasse au profit de l'accueil des touristes et non au bénéfice des usages des habitants. C'est pour évaluer l'impact de cet accueil à Douarnenez qu'un collectif s'est monté dans la ville bretonne, au nom du droit à la ville⁶⁰⁶. Constatant à la fois une montée des prix du logement et une baisse du nombre d'habitant·es, le collectif pointe du doigt le développement de services et commerces adressés aux touristes, au détriment de ceux adaptés à la vie de tous les jours. La ville n'est donc plus transformée par les usages des douarnénézien·nes et leur évolution mais par ceux des touristes, à travers le développement économique qui leur est spécifique (notamment celui des logements en location de courtes durées). Au point que les habitant·es partent progressivement vers des lieux qui leur seront peut-être plus facilement appropriables. On voit que le terme comporte alors un sens économique aussi bien qu'un sens

⁶⁰⁴ J. RANCIERE, *Aux bords du politique*, op. cit.

⁶⁰⁵ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 133

⁶⁰⁶ « Douarnenez : le collectif droit à la ville Dz présente publiquement sa recherche-action | APPUII », (en ligne : <https://appuii.wordpress.com/2020/03/03/douarnenez-le-collectif-droit-a-la-ville-dz-presente-publiquement-sa-recherche-action/> ; consulté le 26 avril 2020)

social et politique ; il en est de même pour l'exclusion qui est ici identifiée. C'est dans la « double matrice, financière et immobilière », dans laquelle « les dynamiques globales se sont inscrites dans la ville [...] et ont produit des formes très variées de marchandisation de l'espace urbain »⁶⁰⁷, que se noue ce triple aspect économique, social et politique. En effet en touchant ainsi à l'habitat, à travers un aménagement des espaces et des services adressé à certains·es au détriment des classes les plus populaires, tous les usages sont bouleversés, et l'exclusion devient aussi bien symbolique qu'économique. Ainsi pour Senett, la gentrification est la traduction d'une exclusion sociale aussi bien que spatiale : « En ville, l'expérience de classe juxtapose ainsi les expériences personnelles de proximité et les expériences d'éloignement physique et de ségrégation de plus en plus puissantes. »⁶⁰⁸

Daniela Festa, en étudiant les Communs urbains, fait un récit similaire quant à la dépossession effective en Italie des services publics, par l'action conjointe de la planification, des politiques publiques et des acteur·trices privé·es, et fait écho à l'interrogation de Lefebvre : « Les besoins urbains spécifiques ne seraient-ils pas besoins de lieux qualifiés, lieux de simultanéité et de rencontres, lieux où l'échange ne passerait pas par la valeur d'échange, le commerce et le profit ? »⁶⁰⁹ Ce qui contribue à dessiner, en négatif, l'appropriation comme un phénomène social. Or, dans les expressions du droit à la ville comme revendication, les mouvements de réappropriation des lieux utilisent souvent comme moyen d'action le fait de réinvestir ces espaces comme lieux d'échanges renouvelés. Comme nous l'avons vu pour les « mouvements des places » : être là et être là ensemble, c'est contester l'exclusion et une distribution hétéronome des places de chacun·e⁶¹⁰. C'est également la lecture que fait Festa dans la lutte en Italie pour les communs, héritière de celle pour le droit à la ville :

Bon nombre de ces formes de résistance urbaine naissent pour s'opposer à la confiscation de ressources *communes* : cinémas, théâtres, sites entiers de vie et de production, abandonnés ou réutilisés à titre spéculatif, deviennent des lieux de résilience. Ils mettent en avant l'utilisation de l'espace urbain, physique et symbolique, comme forme d'accès aux ressources communes et à la reproduction d'une collectivité politique interrogeant d'une part les régimes de gouvernance locale, et d'autre part l'articulation entre droits de citoyenneté et de *citadinité*.⁶¹¹

Si la participation et l'appropriation en urbanisme s'adressent aussi à la propriété de l'espace, c'est donc en grande partie car elles ciblent les effets d'exclusion, résultats de dynamiques

⁶⁰⁷ D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », *op. cit.*

⁶⁰⁸ R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, *op. cit.*, p. 183

⁶⁰⁹ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, *op. cit.*, p. 96

⁶¹⁰ Butler dit notamment à ce sujet : « Le « Nous sommes ici » qui traduit cette présence corporelle collective peut être réinterprété comme un « Nous sommes encore ici », qui signifie : « On ne s'est pas encore débarrassé de nous. Nous ne nous sommes pas retirés sans bruit dans l'ombre de la vie publique. » J. P. BUTLER et A. ATHANASIOU, *Dépossession*, C. Nordmann (trad.), Bienne, Suisse, 2016, p. 171-172

⁶¹¹ D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », *op. cit.*

économiques et de choix politiques. Ainsi le besoin pour les classes populaires de s'approprier ou de se réapproprier leur habitat a-t-il du sens dans un contexte d'inégalités économiques et sociales, qui fait de l'espace et de la ville un territoire de conquête pour la domination.

LES PAUVRES ET LA PROPRIETE IMMOBILIERE

En effet cet enjeu économique comporte en lui-même d'autres types d'exclusions : symboliques, politiques, sociales, géographiques. Comme pour les dynamiques de gentrification, devoir à terme se loger ailleurs pour trouver des prix, des services et des sociabilités qui correspondent à sa situation ramènent notre identité au *lieu* que l'on habite. Le logement, comme donnée matérielle assurant une certaine partie de la sécurité des personnes, se trouve au centre de cette logique. Or les crises immobilières ont fini par s'inscrire dans les dynamiques habituelles de la vie des villes. L'expression « crise immobilière », qui peut faussement laisser penser à une fatalité s'abattant sur les populations urbaines, signifie que les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables sont écartées du marché du logement, pour différentes raisons possibles. Les inégalités s'accroissant, l'achat de logement et de fonciers se réserve à une population de plus en plus restreinte. De plus, les biens immobiliers, et donc les logements, sont des objets financiers et spéculatifs. C'est donc aussi parce qu'ils sont des réserves de rente et qu'ils s'inscrivent dans les dynamiques de circulation et de fixation du capital⁶¹² qu'ils peuvent être déconnectés d'un usage social garantissant la sécurité des personnes logées, et qu'ils contribuent aux inégalités. Comme souligné par Cabannes et Deboulet, « la financiarisation du logement entraîne des millions de personnes dans la spirale de la pauvreté et de l'exclusion »⁶¹³. Cette financiarisation, loin d'être inéluctable, est plus ou moins canalisée par des réglementations et des amortissements par les politiques sociales selon les pays⁶¹⁴.

Ces crises immobilières sont des raisons de révolte et de désertion de villes, touchées de plein fouet par la fuite de capitaux et la désindustrialisation⁶¹⁵. La « révolte des tentes » en Israël en 2011 en est une illustration, le campement étant alors utilisé pour matérialiser l'insécurité liée aux prix élevés du logement⁶¹⁶. Car cette financiarisation a pour conséquence de reléguer les

⁶¹² D. HARVEY, *Géographie de la domination*, op. cit.

⁶¹³ Y. CABANNES et A. DEBOULET, « Le droit à la ville, une perspective internationale », *Mouvements*, n° 74, n° 2, La Découverte, 5 juin 2013, p. 13-23

⁶¹⁴ Voir par exemple cette brève comparaison entre les situations étatsuniennes et françaises après la crise des *subprimes* en 2008 sur le sans-abrisme : « Les impacts de la crise sur les sans-abri aux États-Unis », sur *Observatoire des inégalités*, (en ligne : <https://www.inegalites.fr/Les-impacts-de-la-crise-sur-les-sans-abri-aux-Etats-Unis> ; consulté le 3 mai 2021)

⁶¹⁵ Voir notamment le dossier de *Métropolitiques* de mars 2017 sur les villes en décroissance où les habitants·es subissent souvent violemment cette désindustrialisation : V. B. & A. C. & J. D. & R. E. O. & M. ROUSSEAU, « Villes en décroissance », *Métropolitiques*, *Métropolitiques*, 27 mars 2017 (en ligne : <https://metropolitiques.eu/Villes-en-decroissance.html> ; consulté le 3 mai 2021)

⁶¹⁶ S. BULLE, « « L'État nous quitte » », *Mouvements*, n° 74, n° 2, La Découverte, 5 juin 2013, p. 42-51

classes populaires dans des habitats insalubres, mal finis, surpeuplés, voire dans la rue ou de l'hébergement temporaire. Le travail de subsistance, qui s'apparente souvent à la « débrouille » pour survivre – glanage, récupération, autoréparation et autoconstruction... – accompagne la singularité de ce type d'habitat⁶¹⁷, qui n'est plus le repli hors du travail salarié tel que pouvait le concevoir une organisation fordiste de l'espace productif. Ce qui maintient la continuité de la vie dans des formes d'incertitudes, dont le rythme des expulsions est un révélateur⁶¹⁸. Et cette propriété privée du sol et du bâti s'accompagne d'un pouvoir d'organisation et de contrôle qui dépasse la seule possibilité de transformation des lieux qui nous appartiennent. L'exclusion spatiale et l'obligation de passer un temps considérable à se maintenir en vie dépossèdent tout simplement d'autres capacités, dont celle de participer à des instances politiques.

PRODUCTION DE L'ESPACE « D'EN BAS »

Si la participation à des institutions est limitée par les situations de précarité, d'autres formes de production de l'espace révèlent des capacités d'agir, certes contraintes mais existantes. La nécessité du travail de subsistance et de devoir se loger produit une appropriation de fait de l'espace, ou plutôt une forme de production de l'espace propre à l'insécurité. Comme le dit Bouillon au sujet des lieux squattés en ville, « les citoyens disqualifiés produisent à leur tour des mondes sociaux en situation, autrement dit aménagent des moments et des espaces de protection et de socialité »⁶¹⁹. C'est également l'objet d'étude sociologique et ethnographique du Collectif Rosa Bonheur sur la production de l'espace « d'en bas », à partir de celui des classes populaires d'une des villes les plus pauvres et inégalitaires de France, Roubaix⁶²⁰. La part de plus en plus importante que prend le travail de subsistance dans les espaces urbains populaires, qui contribue à les produire, les façonner, est une conséquence de la raréfaction du travail déclaré, salarié ou indépendant. Comparant la situation avec une organisation fordiste de la classe travailleuse qui était en vigueur en France jusque dans les années 1980⁶²¹, le collectif met en avant que, loin d'être des inactifs et des inactives, les nouveaux précaires sont poussés à déployer des moyens plus grands et dans de multiples domaines – relationnels, administratifs, techniques... – pour s'en sortir. Et cela passe par une appropriation tout aussi multiple de l'espace urbain populaire, qui

⁶¹⁷ COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas: travail et production de l'espace populaire*, Paris, France, Éditions Amsterdam, 2019

⁶¹⁸ « Triste record: 15 993 expulsions en 2018 (+2,9% en 1 an) », sur *Fondation Abbé Pierre*, (en ligne : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-publications/communiqués-de-presse/triste-record-15-993-expulsions-en-2018-29-en-1> ; consulté le 3 mai 2021) ; « Les expulsions locatives en hausse », sur *Centre d'observation de la société*, (en ligne : <http://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/logement-modevie/les-expulsions-locatives-en-hausse.html> ; consulté le 3 mai 2021)

⁶¹⁹ F. BOUILLON, « Les mondes du squat: anthropologie d'un habitat précaire », Presses universitaires de France, DL 2009, 2009, p. 10

⁶²⁰ COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas, op. cit.*

⁶²¹ R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*, Paris, France, Fayard, 1995

est à Roubaix encore une « centralité » contrairement à d'autres villes où les centres anciens ont achevé d'être gentrifiés.

Cette centralité populaire, vue sous cet angle, révèle comment les stratégies liées directement au bâti et aux logements sont intriquées dans les autres formes de débrouilles, notamment relationnelles, et s'appuient également sur un lourd travail administratif invisibilisé et souvent féminin⁶²². Le collectif met ainsi en avant comment, à Roubaix, l'entraide familiale est centrale dans l'accession à la propriété et l'autorénovation :

Malgré la pauvreté et la précarité, il est possible de se mobiliser pour auto-construire, devenir propriétaire, tirer des revenus de l'habitat, délimiter de nouveaux lieux dédiés au travail informel. L'espace ainsi produit porte la trace des liens familiaux que l'on entretient, de l'aide apportée aux parents âgés, des échanges monétaires qui accompagnent un travail sur un bâtiment ou un commerce.⁶²³

D'autant que le « chez-soi », dans une perspective où se généralise le travail de subsistance, est aussi le support de ce travail qui n'a plus lieu à l'usine ou dans des locaux dédiés : par exemple pour les travaux informels de réparation de voiture ou d'électroménager, de coiffure à domicile, etc⁶²⁴. La centralité populaire à travers l'immobilier se constitue également dans ce cas par la possibilité d'acquérir des logements à bas coût, ce qui est rendu possible à Roubaix car « 40% du parc locatif privé est considéré comme potentiellement indigne »⁶²⁵. La force nécessaire à employer pour rénover avec un coût économique le plus bas possible qualifie encore une fois un travail qui englobe la vie quotidienne, plus lâche et multiple qu'un travail cloisonné dans le temps et l'espace.

Ainsi, « La centralité populaire est concrètement produite par les classes populaires elles-mêmes : c'est leur travail qui marque l'espace et permet l'appropriation des éléments qui constituent cette centralité. »⁶²⁶ Et cette appropriation passe notamment par des moyens détournés d'accéder à la propriété et à des manières de déployer sa capacité d'agir malgré tout. D'autres formes d'appropriation ont également lieu sans avoir recours à l'acquisition de logements. Toutefois, il ne faudrait pas croire à l'émergence d'une puissance d'agir qui viendrait de la situation de précarité-même⁶²⁷. Le collectif montre ainsi également quelles dynamiques

⁶²² COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas, op. cit.*, p. 140

⁶²³ *Ibid.*, p. 77

⁶²⁴ *Id.*

⁶²⁵ *Ibid.*, p. 78

⁶²⁶ *Ibid.*, p. 76

⁶²⁷ Il nous a semblé que ce type de discours pouvait être lu derrière des propos sur les appropriations par les classes populaires de la ville, souvent à travers une certaine interprétation des ruses de De Certeau, faisant de la contrainte une force productive qui pouvait être aussi une force de négociation dans la transformation sociale. Par exemple ici : « Car c'est bien la ville qui est appropriée dans son ensemble, au-delà de ses découpages administratifs et sociaux institués, par les multitudes d'intermittents, précaires, chômeurs, SDF, Noirs, Beurs ou Indiens qui circulent dans leur métropole pour leur travail et leur plaisir. Ce sont précisément toutes leurs pratiques, affects et formes de

politiques à l'œuvre dans la ville visent à contraindre cette centralité populaire, par des réglementations sur les rénovations impossibles à respecter pour des particuliers⁶²⁸, par des opérations de renouvellement urbain, de remplacement des commerces⁶²⁹ ou encore par la moralisation du travail de subsistance⁶³⁰. De plus, la question centrale du travail permet aussi de montrer comment le temps est contraint par les nécessités, abîmant par-là l'image que l'on pourrait se faire d'un espace produit par l'usage et la vie quotidienne. Cette question du temps et de son découpage nous invite alors à la prendre en compte dans la constitution d'un droit du profane à faire la ville ; nous prendrons soin d'y revenir plus tard⁶³¹. À travers ce travail, on produit certes l'espace mais on peut être dépossédé des moyens de cette production. Si la précarité invite à la « débrouille », elle ne produit pas une appropriation égalitaire avec d'autres formes de pouvoir d'agir sur la ville, qui sont en mesure de déterminer les inclus et les exclus de la participation à celle-ci.

2.2 Exclusions, expulsions : pour un autre sens de la dépossession et de l'appartenance

A partir de ce bref tour d'horizon des inégalités face à l'habitat et au partage de la ville, comment qualifier le besoin d'appropriation des personnes dépossédées d'un droit à la ville ? Comment refonder un droit à l'appropriation et donc à une forme d'*avoir* qui puisse être critique d'un droit souverain à la propriété ? En bref, assurer la sécurité et la possibilité de se projeter en un lieu et à la participation à celui-ci tout en pouvant contester la souveraineté de la propriété privée ? Ces sont des questions que se posent Athanasiou et Butler à partir des sens de la dépossession, vis-à-vis notamment de l'exil et de l'identité⁶³². Mobiliser ici ces deux autrices nous semble important pour compléter les analyses matérialistes avancées jusque-alors : comment se joue la distribution des places et des identités à partir des logiques d'appropriations et d'exclusions ? Elles soulignent notamment que la possibilité d'être dépossédé·es par autrui est

création qui produisent la ville même et la transforment continuellement face aux institutions, dans un enchevêtrement de rapports et de conflits. Ce sont ces appropriations subjectives qui désignent un commun, celui de la ville productive. Elles sont constituantes dans le sens où elles changent continuellement les rapports de pouvoir entre une multiplicité de sujets dans des processus totalement renouvelés de négociation. Si les traditionnels référents du militantisme ou de l'activisme des avant-gardes qui apportaient revendications et formes de luttes aux habitants sont dépassés, les oppositions, négociations ou concordances des diverses territorialisations dans la métropole restent encore largement à investir. », M. COLLIN et B. SZANIECKI, « Appropriations constituantes de la ville productive », *op. cit.* Cette force de négociation doit pour nous être grandement relativisée, notamment vis-à-vis des moyens répressifs mis en place par les pouvoirs publics, les effets puissants de la gentrification et de la privatisation qui transforment les espaces urbains *contre* les pauvres.

⁶²⁸ COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas*, *op. cit.*, p. 175

⁶²⁹ *Ibid.*, p. 93

⁶³⁰ *Ibid.*, p. 166

⁶³¹ Cf. chapitre 8

⁶³² J. P. BUTLER et A. ATHANASIOU, *Dépossession*, *op. cit.*

une condition de l'existence sociale ; recouvrant en cela un sens positif, celle d'une co-subjectivité nécessaire à affirmer face aux mythes de l'individualité et du « soi souverain » sur lesquels s'appuie le monde néo-libéral⁶³³. Comment juger quelles sont les dépossession nécessaires pour fonder la vie en société et celles qui la mettent en péril ? Celles qui assurent la possibilité pour autrui de prendre part et celles qui excluent de cette participation ? À l'inverse, quelles sont les possibilités d'appropriations qu'il faut garantir à chacun et chacune et quelles sont celles qui sont de l'ordre de la colonisation, du vol, de l'empiétement et du contrôle ?

QUEL DROIT AU LIEU ?

Un droit à la participation devrait s'indexer sur un droit à *ne pas être dépossédé·e* plutôt qu'à appartenir, ou à pouvoir faire sienne une place, sans menace d'expulsion et de départ forcé. Reste à savoir comment distribuer ces parts de capacité à transformer la ville. L'un des premiers obstacles à cette distribution est celui du statut de précaire, qui prend de l'ampleur après l'ère du salariat⁶³⁴. Pour Butler et Athanasiou, être précaire c'est précisément avoir pour place propre le non-être et le fait-même d'être toujours expulsable d'un lieu, de son identité, ou tout simplement de sa vie (être en position « d'homme jetable »⁶³⁵). Nous retrouvons là les réflexions autour d'un *biopolitique* qui, tout en considérant la vie comme quelque chose de politique, fait aussi le tri entre les corps valant le coût de la sécurité et ceux qui en sont privés⁶³⁶. La place – ou la part –, symbolique, et le lieu, physique, recourent la question de l'expulsion, qui se retrouve liée à son opposé : l'immobilisation. Expulsion et immobilisation sont des tactiques de dépossession⁶³⁷ en ce qu'elles assignent des places tout en marquant le corps de la privation d'autonomie et de décision : « La logique violente de la dépossession cherche à réaffirmer à la fois la spatialité et la subjectivité en incarnant des subjectivités déplacées et déplaçables, en les enjoignant de prendre leur place propre plutôt que de prendre place. »⁶³⁸

C'est en cela que les autrices cherchent dans différentes formes de dépossession à qualifier, en négatif, ce qui doit constituer une vie pleinement appropriée. Celle-ci doit notamment être en

⁶³³ Ou selon leur propre formulation : « La question que nous devons donc affronter est celle de savoir comment être dépossédé de son soi souverain et participer à des formes de collectifs qui s'opposent aux formes de dépossession qui privent systématiquement les populations de leurs modes d'appartenance et de justice collectifs. » ; *Id.*, p. 8

⁶³⁴ R. CASTEL, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire », dans *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 415-433

⁶³⁵ J. P. BUTLER et A. ATHANASIOU, *Dépossession*, op. cit., p. 24-25

⁶³⁶ Athanasiou et Butler font plusieurs fois référence à la notion de « nécropolitique » de Mbembe, qui insiste sur une politique de droit à donner la mort ou faire mourir, ce qui met en relief les situations d'insécurité liées aux structures politico-économiques : A. MBEMBE, « Nécropolitique », *Raisons politiques*, n°21, Presses de Sciences Po, 2006, p. 29-60

⁶³⁷ J. P. BUTLER et A. ATHANASIOU, *Dépossession*, op. cit., p. 28

⁶³⁸ *Ibid.*, p. 25

mesure de laisser la place à des dépossessions sociales et affectives nécessaires. L'un des exemples paradigmatique est celui de la colonisation, qui impose sur un territoire la participation de quelques-un-es et en prive les autochtones. Ce type de dépossession « fonctionne comme un appareil autoritaire et souvent paternaliste de contrôle et d'appropriation de l'espace, des mouvements, de l'affectivité, de la puissance et des relations des sujets (néo)colonisés »⁶³⁹. Aussi le mettent-elles en parallèle avec des dépossessions moins matérielles, comme l'aliénation au travail, qui précisent ce rapport au mouvement et à la puissance, dans un cadre où la spatialité est moins évidente :

la dépossession recouvre l'appropriation violente du travail et l'épuisement des corps au travail et hors du travail. Elle prend la forme de politiques de précarisation économique, c'est-à-dire du développement des emplois temporaires, mal rémunérés et précaires, combiné à des coupes dans les crédits des aides sociales et au dépeçage des établissements publics d'éducation et de santé.⁶⁴⁰

Nous pouvons donc considérer que la question de la *précarité*, qui imprime un rapport intime à l'incertitude et à l'insécurité, est en premier lieu ce qui dépossède de son pouvoir d'agir ainsi que de s'établir en un lieu. L'appropriation, ou la réappropriation, dans le cadre de la précarité et de la « logique violente de la dépossession », pointerait un « droit au lieu », contre l'expulsabilité. Il pourrait être défini pragmatiquement comme un « droit à rester sur place et à être relogé, au cas où cela est vraiment nécessaire, sur place, à une distance qui ne me fasse pas perdre mon attachement à mon espace de référence »⁶⁴¹. Mais affirmer ce droit est avant tout une lutte contre la logique d'expulsion, qui qualifie négativement la *bios* en privant non pas de lieu mais de possibilité de se projeter en un lieu. Le slogan « On vit ici, on reste ici », qu'on trouve dans des mobilisations contre des déplacements forcés dus aussi bien à des projets de rénovations urbaines qu'aux politiques migratoires, recouvre cette double dimension du lieu et de la *bios*, de la vie qualifiée contre cette marque de la précarité. Il montre que *rester*, comme *s'établir*, est parfois le premier enjeu de cette participation au lieu, la première possibilité d'appropriation réelle.

Ce droit au lieu est-il un droit à *avoir* un lieu ? Athanasiou et Butler tentent plutôt de « trouver des façons éthiques et politiques de contester les dépossessions brutales et contraintes sans [s']appuyer pour autant sur une valorisation de l'individualisme possessif »⁶⁴² qui constitue en général le cadre de notre compréhension de cet *avoir*. Le lieu et la propriété, nous l'avons vu, ont fini par se nouer dans l'histoire. C'est cette forme de propriété individuelle qui semble seule pouvoir garantir une forme de stabilité et de projection. Cette recherche d'un mode

⁶³⁹ *Ibid.*, p. 17

⁶⁴⁰ *Ibid.*, p. 18

⁶⁴¹ Y. CABANNES et A. DEBOULET, « Le droit à la ville, une perspective internationale », *op. cit.*

⁶⁴² J. P. BUTLER et A. ATHANASIOU, *Dépossession*, *op. cit.*, p. 14

philosophique et politique de la contestation des dépossessions contraintes a donc pour vocation d'élargir le sens de l'*avoir*, ou de le décaler de l'épicentre sémantique de « l'individualisme possessif ». C'est d'ailleurs en s'appuyant sur le fait que la possession propriétaire est toujours quelque chose de plus qu'un titre de propriété, que les autrices entendent avancer sur la question. Dans le cadre d'une colonisation, il ne suffit pas de déposséder des terres par la force ou par son appropriation par le travail, mais également, notamment, de constituer un État : « En d'autres termes, nous ne pouvons pas comprendre ce qui advient de la terre d'un individu si nous ne comprenons pas à la fois la forme sociale de la propriété et la forme sociale de l'individualité. »⁶⁴³. Ces formes de privatisations, dans la pluralité de leurs modalités d'actions, indiquent que, ce qui est mis en péril, c'est la « forme relationnelle de la dépossession »⁶⁴⁴ ; péril qui est organisé et institutionnalisé.

Cette « forme relationnelle de la dépossession » est précisément cette possibilité de *prendre part* à des formes collectives d'organisation et de partage des lieux, sans déposséder brutalement d'autres personnes de cette part. Nous comprenons à la lumière de la notion de précarité qu'elle n'est possible qu'en ayant les moyens de s'assurer d'une certaine continuité de moyens de subsistance, dont l'habitat et le lieu en tant qu'ensemble de repères font partie. En cela, le « droit au lieu » doit sans doute être enrichi d'un droit à le transformer, évoqué ici par Athanasiou : « Comme le montrent les mouvements revendiquant un « droit à la ville », l'enjeu, lorsqu'on revendique un endroit, n'est pas simplement d'obtenir l'accès à quelque chose qui existe déjà, mais plutôt de transformer les lieux. »⁶⁴⁵ Ainsi, revendiquer des terres « volées » n'est pas revendiquer une individualité possédante mais se mobiliser pour la reconnaissance de l'indépendance sociale⁶⁴⁶ et l'autodétermination collective.

IDENTITES COLLECTIVES ET PLURIELLES COMME POINT DE DEPART A L'APPROPRIATION

C'est en cela qu'Athanasiou et Butler lient la question de l'identité – ou en tous cas de la formation du sujet – avec celle de l'appropriation et la dépossession, qu'elle soit du lieu ou de soi-même. Parce qu'elles s'intéressent également aux normes de genre et de sexualité, elles considèrent que la dépossession par des cadres normatifs de ce que l'on est et ce que l'on désire fait partie du répertoire des « dépossessions brutales ». Quel rapport avec le lieu et avec l'appropriation de la ville ? Cet intérêt pour la formation du sujet interroge sur la qualité avec laquelle on *prend part* à quelque chose, à un lieu, à un collectif. Pour Athanasiou et Butler, cette formation du sujet est aujourd'hui conditionnée par notre rapport à la propriété individuelle, et

⁶⁴³ *Ibid.*, p. 15

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 16

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 29

⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 33

donc à la qualité d'un *individu possédant* en vertu duquel on possède son identité comme on possède son lieu. Le revers est de ne pouvoir posséder ni l'un ni l'autre et de devoir subir la contrainte⁶⁴⁷. Lorsqu'elle interroge la participation comme mode de relation, Zask souligne également que le prisme du sujet individuel libéral suppose une sorte d'autosuffisance qui ne permet pas de comprendre d'autres cadres pour la participation. *Prendre part* requiert une affection – dans le sens d'être affecté – réciproque entre une personne et un groupe, « que le rôle tenu dans le groupe inscrive aussi bien l'individu qui le tient que le groupe qui l'accueille dans une histoire modifiée par leur rencontre »⁶⁴⁸. Dans les termes d'Athanasiou et Butler, il faut donc que les cadres de la participation impliquent la possibilité partagée d'être dépossédé·es, dans le sens de faire expérience commune de soi et des autres, ce que l'individualité possédante ne permet pas toujours.

Le lieu, l'identité (de genre, de sexualité, mais aussi de race et de classe sociale) sont liées par le biopolitique, et la reproduction de normes. La ville en premier lieu, puisqu'elle est aménagée pour fournir des « garanties » d'usage à des habitant·es, normalise non seulement les paysages mais les activités. Pour le sociologue Marc Breviglieri, « il se diffuse un même espace référentiel fonctionnel et, par-là, un éventail restreint de représentations de l'action normale »⁶⁴⁹. À cet éventail de l'action normale correspond un éventail de l'identité normale. On assigne un lieu, on assigne une identité, on peut aussi voler l'un et l'autre : « nous sommes dépossédés par les puissances normatives qui organisent la distribution inégale des libertés, qu'il s'agisse des déplacements territoriaux, de l'assèchement des moyens de subsistance, du racisme, de la pauvreté, de la misogynie, de l'homophobie ou de la violence militaire. »⁶⁵⁰ La constitution du sujet comme les règles de l'*avoir un lieu* est encadré par des « puissances normatives et normalisantes qui définissent l'intelligibilité culturelle et régulent la distribution de la vulnérabilité : la perte de sa terre ou de sa communauté »⁶⁵¹. Ces puissances normatives soutiennent en outre la fable de la « subjectivité indépendante et propriétaire » comme accessible à tout le monde, alors qu'elle est en réalité structurellement blanche et masculine⁶⁵². Le

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 14

⁶⁴⁸ J. ZASK, *Participer, op. cit.*, p. 91

⁶⁴⁹ M. BREVIGLIERI, « Une brèche critique dans la “ ville garantie ” ? Espaces intercalaires et architectures d'usage », dans E. Cogato-Lanza et al. (éd.), *De la différence urbaine. Le quartier des Grottes/Genève*, s. l., MétisPress, 2013, p. 213-236

⁶⁵⁰ J. P. BUTLER et A. ATHANASIOU, *Dépossession, op. cit.*, p. 56 ; plus tôt, elles précisent certaines formes de ces dépossession brutales qui lient exclusion du lieu et exclusion de soi : « En général, la dépossession évoque la façon dont les corps humains sont matérialisés et dématérialisés à travers l'esclavage, la colonisation, l'apartheid, l'aliénation capitaliste, les politiques d'immigration et d'asile, le multiculturalisme libéral postcolonial, la normativité en matière de sexe et de genre, la gouvernamentalité sécuritaire et la raison humanitaire. », *Ibid.*, p. 17

⁶⁵¹ J. P. BUTLER et A. ATHANASIOU, *Dépossession, op. cit.*, p. 9

⁶⁵² *Ibid.*, p. 32. Voir également E. DORLIN (dir.), *Sexe, race, classe: pour une épistémologie de la domination*, Congrès Marx international, Paris, France, Presses universitaires de France, 2009 ; S. FEDERICI, *Le capitalisme patriarcal*, É. Dobenesque (trad.), Paris, France, La Fabrique éditions, 2019 ; H. BANNERJI et al., *Race et capitalisme*, Paris, France, Éditions Syllepse, 2012

vol et l'appropriation sont alors justifiées contradictoirement par l'inexistence affirmée de ces structures et le mérite individuel de se conformer à leurs normes.

La mise en lumière par les géographies féministes d'un urbanisme fait principalement par et pour les hommes illustre cette accointance entre la construction d'un sujet et l'attribution des places et des lieux. « Car le genre, entendu comme un système dichotomisé et hiérarchisé entre les femmes et les hommes, se marque dans les inégalités des inscriptions des unes et des autres dans les espaces de la ville. »⁶⁵³ : au nom d'un universalisme, calibré en réalité pour une norme dominante, l'espace urbain et géographique est produit « *quasi* exclusivement par des hommes : géographes, urbanistes, architectes, mais aussi hommes politiques parmi lesquels les spécialistes de l'urbanisme sont souvent des hommes »⁶⁵⁴. Les dynamiques de visibilité ou d'invisibilisation de certains sujets - ici des femmes ou personnes ne correspondant pas aux normes de genre et de sexualité - dans l'espace public ou la participation politique en sont affectées. Ainsi, symboliquement, des groupes de militantes⁶⁵⁵ ont entrepris de renommer elles-mêmes des rues ou de places avec des figures féminines (qui ne représentent actuellement que 6% des noms de rue en référence à des personnalités à Paris par exemple), et des minorités sexuelles. Mais ces processus d'invisibilisation prennent bien d'autres formes, qui mêlent usages socialement masculins, perception d'insécurité inégale dans l'espace public, ou tout simplement non représentativité des femmes ou des minorités de genre et de sexualité dans la participation démocratique aux décisions d'urbanisme.

C'est pourquoi Athanasiou et Butler insistent sur la performativité de l'identité comme de l'espace (et dans l'espace) pour affirmer quelque chose sur soi, et notamment en tant que minorités. La reconnaissance des corps ou de relationalités minorisées, par leur apparition dans l'espace public, servirait à amoindrir la performativité du récit individuel et propriétaire, source des dépossession brutales⁶⁵⁶. Les espaces de mobilisation ne sont en cela pas neutres et interchangeables. Schwarte précise que l'architecture contribue à *identifier*, à distribuer des identités, mais aussi à « localiser l'action politique » en fonction d'un « cosmos culturel » qui « intervient par différents matériaux codés dans l'action communicationnelle »⁶⁵⁷. Les occupations comme modes de mobilisations et de protestations sont significatives pour Athanasiou et Butler, en tant que « *mises en scène* » et « mises en œuvre d'une corporalité publiquement exposée »⁶⁵⁸. Tout comme les marches de nuit en non-mixité que nous avons

⁶⁵³ N. MOSCONI, M. PAOLETTI et Y. RAIBAUD, « Le genre, la ville », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, n° 1, La Découverte, 28 avril 2015, p. 23-28

⁶⁵⁴ *Id.*

⁶⁵⁵ Par exemple des membres de l'association Noustoutes en France, ou 100Elles en Suisse.

⁶⁵⁶ J. P. BUTLER et A. ATHANASIOU, *Dépossession*, *op. cit.*, p. 92

⁶⁵⁷ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, *op. cit.*, p. 146

⁶⁵⁸ J. P. BUTLER et A. ATHANASIOU, *Dépossession*, *op. cit.*, p. 137

évoqué en introduction de cette partie, ces mises en scènes, car elles disent quelque chose de l'accès inégal à la participation au collectif et au lieu, deviennent en elle-même participation. C'est le sens de la performativité comment l'entendent les autrices : faire et devenir ce que l'on clame par le fait d'occuper l'espace de ce discours. « Je suis là » en tant que corps, sujet politique, présence aux autres, occupant·e et participant·e d'un lieu.

D'AUTRES SENS DE L'AVOIR

Cette performativité pose les questions suivantes : « Qui doit habiter l'espace public, qui doit faire partie du public, qui peut y avoir droit, dès lors que le « public » désigne un affect partagé de confort et d'appartenance ? »⁶⁵⁹. « Appartenir à » semble décliner encore une fois le registre de la possession, en prenant notamment le point de vue inverse à celui de l'appropriation. Mais lorsque j'appartiens à un groupe, à une communauté, à une association, à un lieu, ceux-ci me possèdent-ils ? Il semblerait que quelque chose de plus spécifique se joue dans cette relation que celle de l'emprise, du contrôle, de la coercition, qu'implique un rapport de possession et de propriété ; pour Butler, il s'agit peut-être d'une inclination du sujet à être affecté et dépossédé volontairement par le groupe :

l'appartenance n'a pas simplement à voir avec l'être ou l'avoir, mais également avec le désir [*longing*], et parfois avec le désir de trouver une façon différente d'habiter ensemble le politique. Une telle cohabitation engagerait les dimensions performatives et affectives qui (in)forment les désirs politiques d'appartenance – au-delà de l'accession (ou de la tentative d'accéder) à des catégories identitaires régulant la possibilité d'appartenir, en dépit des impératifs catégoriques de l'appartenance et des limites qui lui sont imposées.⁶⁶⁰

Appartenir, en tant que cohabiter dans des désirs politiques, serait donc décider tacitement de se laisser transformer ensemble. Le point de vue de l'appartenance est, peut-être, en ce sens, celui par lequel il est possible de se décentrer du paradigme de l'individualité possédante comme identité. Il faut alors « repolitiser radicalement » le sens de l'appartenance « en reconnaissant et en critiquant son héritage colonial, capitaliste, patriarcal, hétéronormatif, militariste et ethnonationaliste »⁶⁶¹ qui est celui de son assimilation à la propriété individuelle.

Le problème de la propriété est ainsi non pas son existence en tant que contrat et rapport aux lieux ou aux biens, mais le fait qu'elle se soit fondue dans une ontologie de l'individu (l'individu possédant des biens)⁶⁶², qu'elle se soit imposée dans la « socialité » comme support

⁶⁵⁹ *Id.*

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p. 141

⁶⁶¹ *Id.*

⁶⁶² *Ibid.*, p. 142

incontournable de la qualification des personnes⁶⁶³. À l'inverse, la mise en place « des sites et des modes alternatifs d'appartenance »⁶⁶⁴ serait en mesure de dissocier la propriété et l'identité des personnes, notamment grâce à la démonstration du dynamisme des relations et contre leur fixation dans des normes. Ce caractère mouvant est au centre de l'idée de participation. Mais pour pouvoir accueillir ce mouvement, certaines conditions doivent pouvoir être remplies : celle de ne pas souffrir de la précarité notamment, et donc entre autres choses d'établir « un cadre social » qui prend en compte « le besoin et l'exigence d'un logement »⁶⁶⁵. C'est ce à quoi invitent les occupations extra-légales de bâtiments ou de terrains, en ville et ailleurs, qu'elles revendiquent un discours politiques ou non, en tant qu'appropriation de l'espace hors et contre les cadres institutionnels de la propriété libérale.

⁶⁶³ *Ibid.*, p. 143

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 141

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p. 143

Conclusion

L'espace, dans ses logiques politiques et économiques, contribue à la fabrication des précarités et des identités ; en retour, ces identités produisent un espace qui leur est spécifique. S'approprier l'espace devient une condition du maintien de la vie, pour trouver des ressources par l'espace et son aménagement, pour pouvoir y vivre, y travailler, y tisser et maintenir son monde relationnel. Les situations d'inégalités créent ainsi des participations à l'espace qui leur sont propres ; en même temps, dans une perspective de participation politique, ces appropriations ne contribuent guère plus qu'à l'installation de rapports de force très déséquilibrés. Pour toute ces raisons, la précarité éloigne de fait de la participation. Elle performe toutefois son propre rapport à l'espace et invite à penser quel est le sens du *travail* productif de cet espace, avec ses multiples implications.

Ainsi, le besoin de s'approprier l'espace nous confronte-t-il ici aux ressorts matériels et économiques de la production de la ville, en grande partie fondé sur un régime de la propriété privée, des découpages que ce régime implique et des manières collectives et individuelles de négocier avec lui. Ce besoin d'appropriation dialogue avec une interrogation sur la démocratie, en ces termes : comment discriminer les dépossession illégitimes pour garantir un accès à la participation aux lieux qui nous concernent ? Et comment, en retour, faire de la participation démocratique une barrière contre ces dépossession ? Ces questions nous renvoient à la définition de Dardot et Laval d'une démocratie, associée aux

quelques moyens, pourtant rares et limités, par lesquels il [est] possible de contenir la logique économique dominante, d'entretenir des espaces de vie non marchands, de soutenir des institutions relevant d'autres principes que ceux du profit, de corriger ou d'atténuer les effets de la « loi de la concurrence mondiale.⁶⁶⁶

Est-ce bien la participation qui doit corriger les inégalités, plutôt que les inégalités qui doivent se corriger elles-mêmes pour permettre ensuite la participation ? Il semble, à la lumière de ce que veut dire être dépossédé·es de la ville, qu'une définition de la participation doit aussi se nourrir des situations effectives de production de l'espace. Les marges, en s'appropriant l'espace, produisent de fait d'autres contours de l'*avoir*, puisqu'elles se l'approprient depuis leur situation d'exclusion d'un agir, légitimé par les cadres de la propriété privée. L'urbanisme confronte en effet la notion d'appropriation à la privatisation, la fermeture, l'exclusion, l'expulsion ; nous devons donc apporter dans un travail de définition normative de la participation ce que *font* ces

⁶⁶⁶ P. DARDOT et C. LAVAL, *Commun, op. cit.*, p. 14

situations. Nous continuons donc cette exploration à travers ce qui peut apparaître comme des appropriations en acte de bâtiments, de morceaux de ville, d'espaces de vie, dans des détournements et contournements de la propriété privée, et des manières d'habiter alternatives aux logiques immobilières formelles et dominantes.

Chapitre 6

Habiter les alternatives : productions non propriétaires de l'espace

En travaillant à l'agence PDV sur la concertation des projets urbains en même temps que je découvrais la vie de certains squats d'habitations et d'activités à Lyon, plusieurs parallèles me sont apparus entre les codes contemporains du participatif et l'imaginaire de la ville alternative. La valorisation du *faire* et son lien avec les injonctions à l'*appropriation* personnelle de l'espace semble finalement issue d'une même culture de la subversion. Celle-ci a bien voyagé, notamment par le canal d'une forme de l'écologisme, qui s'est imposée petit à petit dans les agendas politiques, les institutions, et l'urbanisme. Les enjeux de cette écologisme se sont traduits notamment dans la valorisation du jardinage, du soin du végétal en ville, ou encore du recyclage des matériaux et des circuits courts. L'appropriation, telle que nous l'avons vue dans le quatrième chapitre, est aussi pour les maîtrises d'ouvrage l'appropriation de nouveaux usages et habitudes autour de gestes et d'usages de la ville qui lui sont relatifs. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'univers esthétique qui, en général, les accompagne : celui des matériaux de récupération, des constructions de jardinières en bois de palettes, des occupations de friches qui mêlent *Do it yourself* et *street art*. L'appropriation jugée ainsi vertueuse de l'espace a ses propres codes, et ses codes ont été avant ça ceux d'un mode d'habiter alternatif sinon contestataire⁶⁶⁷.

Cet habiter alternatif est celui qui subvertit la propriété privée et souvent individuelle, souveraine en ville, par nécessité, engagement politique, ou les deux à la fois. Elle peut prendre la forme de l'occupation sans droit ni titre, communément appelée squat, ou chercher à institutionnaliser des formes de propriétés communes, plus ou moins hors des cadres de la marchandisation du foncier et du bâti. Une grande partie de l'imaginaire du *faire soi-même* la ville au centre des enjeux participatifs dans l'urbanisme actuellement fait écho aux occupations et aux mondes du squat. Ces mondes catalysent la cohabitation entre le *faire* et la participation politique en ce qu'elles remettent en question en bloc l'hégémonie de la propriété privée individuelle, le morcellement de la vie quotidienne, la désexpertise des habitant·es. La production des formes spatiales et urbaines dans ses cadres est donc intéressante en ce qu'elle peut différer des standards et des règles émises par le régime de la propriété privée libérale. Ces modes d'habiter alternatifs devraient nous permettre de proposer des pistes pour une enquête davantage anthropologique de ce que veut dire participer et faire la ville, lorsque l'on parvient à contourner certaines normes qui définissent les droits à transformer, bricoler, construire ou

⁶⁶⁷ J. DESGOUTTE, « Les communs en friches », *op. cit.*

refaire des formes urbaines. Quelle est la production de l'espace propre à ces modes alternatifs d'habiter et ses liens avec la participation ? Que pourrait-on en déduire pour une théorie normative d'un urbanisme démocratique, critique de l'hégémonie d'une marchandisation et d'une standardisation de l'espace, et à partir d'une valorisation de l'*appropriation* de son lieu de vie par ses habitant·es ? Est-ce qu'une gestion plus collective des objets urbains permet en outre à elle seule de constituer l'*œuvre* invoquée par Lefebvre ?

1. Habiter les brèches de la propriété privée et de l'institution

Nous avons vu que les dynamiques de la propriété privée contribuent à produire de l'exclusion. Elles mettent en relief des difficultés liées à des identités administratives et politiques comme celles des personnes exilées, notamment dans l'accession à un logement de droit commun⁶⁶⁸, et en cela créent des marges. Ces marges sont notamment celles de l'habitat sans droit ni titre, décrété comme domicile à partir de l'occupation et non à partir d'un droit de propriété ou d'un contrat avec les propriétaires. En squattant, en occupant, en construisant des abris, les personnes, de fait, s'approprient et personnalisent des lieux, la plupart du temps temporairement. C'est l'une des raisons de leur « mauvaise réputation », celle d'individus « profiteurs » ou fauteurs de trouble : « En contrevenant au droit de propriété, ce sont aussi l'ordre public, les libertés individuelles et la sécurité qu'ils semblent menacer. »⁶⁶⁹ Quoique l'on pense de la légitimité ou l'illégitimité à contrevenir à ce droit, il s'agit d'une remise en question directe du monopole du cadre de la propriété ; que produit cette remise en question, dans le sens de la performativité développée par Athanasiou et Butler ? Peut-on poursuivre leur réflexion sur les cadres d'un autre avoir, hors d'une ontologie de l'individu possédant des biens, à partir de ces occupations ? Et nous permettent-elles également d'étoffer ou d'approfondir les distinctions de Lefebvre entre l'appropriation, la propriété et la domination ?

Habiter en dehors du logement de droit commun embrasse plusieurs situations possible, depuis l'autoconstruction informelle sur des terrains au squat de bâtiments vacants. C'est avec ce dernier cas de figure que nous avons entretenu le plus de liens. Nous avons, pendant ce travail de thèse, fréquenté différents squats d'habitations et d'activités dans l'agglomération de Lyon, souvent depuis leur installation, parfois jusqu'à leur expulsion. Nous avons participé à des collectifs de soutiens à ces lieux et leurs habitant·es, de coordination des mobilisations pour le droit au logement, fait des travaux, cherché à créer des liens entre les lieux et des réseaux locaux de solidarité pour l'aide alimentaire, administrative, juridique, et petit à petit nous avons entretenu

⁶⁶⁸ F. BOUILLON, « Les habitants des squats n'ont rien d'exceptionnel », *Multitudes*, n° 37-38, n° 2, Association Multitudes, 19 octobre 2009, p. 238-246

⁶⁶⁹ F. BOUILLON, *Les mondes du squat*, op. cit., p. 1

un lien direct avec des personnes hébergées de lieux en lieux. Les bâtiments occupés appartiennent ou appartenaient à divers propriétaires : villes, métropole, entreprises privées et organismes publics. Que signifie le fait de *s'approprier* leurs biens par l'occupation ? Et que nous renseignent les implications de ces appropriations, en terme de dialogue avec les institutions, cadres participatifs, manières d'habiter et de créer du collectif en rapport avec des bâtiments, des morceaux de ville ?

1.1 Squatter : exister quand même

Dans la législation française, le droit au logement et le droit à la propriété cohabitent. Le premier est censé assurer aujourd'hui une certaine reconnaissance de l'occupation comme domicile principal, dont on ne peut déloger les personnes sans procédure judiciaire⁶⁷⁰. Ces procédures finissent dans la grande majorité des cas par restituer le bien au propriétaire, en accordant ou pas des délais avant une possible expulsion : squatter, c'est donc souvent occuper ce temps des institutions et de la justice. Il s'agit donc d'une sorte de « brèche », aussi bien spatiale puisqu'il est question d'occuper des bâtiments vides, « espaces interstitiels » de la ville, que temporelle, politique et juridique. Outre les considérations sur les conditions, précaires, temporaires et parfois insécurisantes de ces habitats, ces brèches permettent de mettre à l'abri des personnes qui ne correspondent pas aux catégories administratives propres au système d'hébergement d'urgence ou qui ne souhaitent pas y correspondre. Elles mettent donc en relief le canevas étroit de normes et de conditions pour accéder à un droit à la ville effectif :

Les squatteurs n'ont rien d'exceptionnel. Loin d'être les « marginaux » que l'on dépeint souvent, ils sont au contraire idéal-typiques de la ville occidentale contemporaine, en tant qu'elle produit des zones de relégation et de non-droit, des citadins moralement disqualifiés et économiquement précarisés. Les habitants des squats subissent, comme tant d'autres, les mécanismes de paupérisation liés au développement d'un libéralisme « sauvage », dont la spéculation immobilière n'est pas la moindre des manifestations.⁶⁷¹

De nombreux squats sont ouverts discrètement, dans les plis de la ville, par les personnes qui ont besoin de s'y installer. Certaines occupations se rendent à l'inverse visibles pour souligner le décalage entre le besoin de logement pour les plus précaires et les dynamiques de spéculation immobilières qui laissent des bâtiments vacants parfois plusieurs années. Les réquisitions de bâtiments vides en ville sont en effet une forme de mobilisation pour alerter sur les logiques immobilières et les politiques publiques du logement et de l'hébergement. Elles performant ainsi un discours politique tout en mettant à l'abri des personnes sans logement. Plusieurs de ces

⁶⁷⁰ « « Sans droit ni titre » mais pas sans droit « Alpil », (en ligne : <http://www.habiter.org/infos-pratiques-publiques/sans-droit-ni-titre-mais-pas-sans-droit/> ; consulté le 12 mai 2021)

⁶⁷¹ F. BOUILLON, « Les habitants des squats n'ont rien d'exceptionnel », *op. cit.*

réquisitions sont donc revendiquées comme telles, portées par des associations, des collectifs, par les habitant·es auto-organisées. Certaines occupations font en outre figure d'« actions coup de poing » dans un temps court, comme l'occupation d'un gymnase en mai 2021 par le collectif Réquisitions à Paris⁶⁷², ou celle du 17 rue Duhesme (Paris 18^e) par les collectifs Jeudi Noir et Droit Au Logement (DAL) en 2012⁶⁷³. Leur ouverture, leur procès et parfois leur expulsion sont alors l'occasion d'événements et de rassemblements pour ancrer ces occupations dans un mouvement politique plus large. Ces événements permettent parfois également à des militant·es d'engager un dialogue avec des interlocuteurs·trices institutionnel·les, sur les conditions de logement, la vie des squats eux-mêmes, ou encore des perspectives de pérennisation de certains lieux à travers des conventions et des baux précaires.

Pendant la vie du squat, celui-ci peut également être ouvert comme un lieu abritant d'autres activités que l'habitat : activités de solidarité comme des distributions alimentaires ou des permanences d'aides administratives et juridiques, animations culturelles, lieu de convivialité ouvert, d'organisation politique et associative, fêtes et événements, etc. Dans les squats que nous avons fréquenté et qui proposaient ce genre d'activités, celles-ci étaient revendiquées comme des actions politiques en faveur d'un réseau de solidarités sans condition et contre des dynamiques de gentrifications. Ainsi pendant les confinements dû à l'épidémie de COVID-19 en 2020 et 2021, des lieux dans l'agglomération lyonnaise comme l'Espace Communal de la Guillotière (Lyon 7^e) ou l'Île Égalité (quartier de Cusset à Villeurbanne) ont mis en place des réseaux d'aides alimentaires, juridiques, administratives, de cours de Français, dont la tenue n'était pas toujours possible pour des acteurs associatifs faute de lieux pour les accueillir. L'organisation de ces activités constitue en propre d'autres formes productives dans la ville. On assiste à une auto-organisation de services⁶⁷⁴, qui peut s'affranchir de certaines normes vis-à-vis du caractère déjà illégal de l'occupation.

Ainsi différents enjeux autour de ce que veut dire participer à produire l'espace urbain se nouent dans le cas de ces occupations illégales : la nécessité et le travail de subsistance mais aussi l'autonomie et l'auto-organisation qui recouvrent un sens politique de l'appropriation collective de ces moyens de vie. Squatter peut ainsi apparaître comme une manière de participer à la ville à de multiples points de vue : en transformant des bâtiments, mais surtout leur inscription dans la ville ou dans un quartier, en faisant réagir propriétaires et municipalités, en menant une lutte

⁶⁷² « Réquisition d'un gymnase parisien : « La rue c'est pas fait pour vivre » », sur *Politis.fr*, 20210507 18:35 (en ligne : <http://www.politis.fr/articles/2021/05/requisition-dun-gymnase-parisien-la-rue-cest-pas-fait-pour-vivre-43153/> ; consulté le 19 mai 2021)

⁶⁷³ T. AGUILERA, « DAL et Jeudi noir : deux usages du squat dans la lutte contre le mal-logement », *Métropolitiques.eu*, 25 avril 2012, p. 1

⁶⁷⁴ B. SZANIECKI, « D'autres monstres possibles », *Multitudes*, n° 33, n° 2, Association Multitudes, 1^{er} juin 2008, p. 189-196

plus large sur le droit au logement et à des espaces de solidarité, en remettant de fait en cause un droit de propriété souverain. L'occupation de ces lieux montre donc assez bien les implications nécessairement plus larges de la transformation illégale d'un bâtiment, à la manière de la performativité avancée par Butler. Nous souhaitons donc explorer plus en détail le contenu, sensible et effectif, de ce que l'on appelle dans ce cas l'*appropriation* en dehors des formes contractuelles de la propriété privée : que *prend* on dans ces cas ? Une forme architecturale, un droit, un savoir-faire, une conduite, un destin collectif ? Sous quelles formes ?

1.2 Ce que produit l'appropriation par l'occupation illégale

L'appropriation spatiale telle que la conçoit Lefebvre semble presque toujours positive, et rapprocher la transformation de l'espace de la création d'œuvres. Cette appréciation semble résonner étrangement avec le fait de squatter des bâtiments abandonnés parfois en très mauvais état, des friches, s'abriter dans les marges de la ville, autoconstruire avec des matériaux de fortune. Nous l'avions évoqué dans la première partie au sujet de bidonvilles et des morceaux informels de ville que cette valorisation de l'appropriation et de l'usage penche vers une romantisation de la « débrouille » et des formes précaires d'habitat, qui n'est pas souhaitable sans une remise en contexte économique et politique plus large. Toutefois, nous pensons que faire vivre un bâtiment occupé illégalement peut mettre en lumière ce qui se cache derrière l'évocation vague de cette appropriation. En étant malgré tout une appropriation spatiale comme l'entend Lefebvre, c'est-à-dire dirigée vers l'usage et non la propriété privée et marchande, ces occupations sont ainsi susceptibles de décaler le sens de « l'œuvre » urbaine et d'enrichir les catégories de *poièsis* et de *praxis* de l'espace, en dehors des logiques binaires de conception et de construction, de rapport à la pratique et de rapport au politique, de la possession et de l'usage, ou encore de la production et du soin.

AUTOREPARATIONS, AUTO-CONSTRUCTIONS

Les squats sont historiquement et culturellement liés à une pratique profane du milieu urbain, celle de la « débrouille », du *Do It Yourself* et du punk. En cela ils charrient un imaginaire de l'autonomie, parfois choisi et souvent subi, étroitement mêlé au travail de subsistance – c'est-à-dire à une activité qui vise la sécurité des corps sans passer par une transformation du travail en rémunération, comme le fait de glaner des matériaux de récupération pour aménager son espace, trouver de quoi se nourrir, ou encore fabriquer ses vêtements. Les lieux fréquentés, sans être des espaces sans argent – celui-ci peut venir de petits revenus apportés par du travail rémunéré ou par des dons de soutiens, parfois récoltés lors d'événements ou circulent des caisses de « prix libre » – il faut bien souvent faire sans lui. Le travail bénévole des

habitant·es et des soutiens est en cela essentiel dans les lieux que nous avons fréquenté, et celui-ci est multiple.

Lors de l'ouverture du bâtiment, un certain nombre de réparations et d'interventions sont nécessaires pour le rendre habitable : réparation de l'électricité, de la plomberie, peinture, ouverture de portes et fenêtres murées, montage de cloisons, parfois élagage, réparations du toit, ou encore défrichage, et bien sûr aménagement. Ces pratiques, quasiment toutes bénévoles, parfois issues de savoirs professionnels, parfois non, sont la plupart du temps l'occasion d'auto-formations et de transmissions de savoirs techniques. Au sein des collectifs fréquentés, nous faisons en général de ces moments de travaux des événements ouverts aux publics, afin d'impliquer de futurs soutiens au lieu, de faire se rencontrer habitant·es du squat et voisin·es et de permettre aux amateurs et amatrices de bricoler et d'apprendre ensemble. Les personnes avec des compétences techniques prennent parfois le temps de transmettre aux habitant·es quelques savoirs pour pouvoir être les plus autonomes possible, pour réparer une fuite rapidement ou éviter la surcharge électrique.

La possibilité de s'impliquer de cette manière en tant qu'amateur·trice et profane semble particulièrement permise par l'aspect illégal du squat. Il s'agit en effet également d'une brèche dans les normes qui encadrent d'habitude les travaux nécessaires pour accueillir du public et héberger. Bien que certaines municipalités fassent parfois intervenir des associations et des services techniques pour garantir un maximum de sécurité dans des squats, le contournement des normes reste permis ici bien plus qu'ailleurs. Certains collectifs et associations veillent dans différentes villes à ce que ces contournements ne mettent pas en danger les résident·es et proposent leurs services bénévolement en ce sens, pour faire des diagnostics ou des travaux. Quoiqu'il en soit de la possibilité d'insécurité que produit cette relative absence de contrôle, elle crée également un espace d'organisation et de construction toujours potentiellement autre. La participation aux travaux et le *faire* peuvent concerner tout le monde à chaque niveau de compétences. Ils peuvent également relever d'une *appropriation* au sens de la conquête d'une légitimité à faire, hors d'un partage commun et reconnu entre expert·es et profanes.

Il en est de même pour les autres aspects de l'installation et la vie d'un groupe d'habitantes et d'habitants dans un squat, comme l'organisation sociale ou les activités proposées. Pour parler de cette ouverture des possibilités dans de multiples domaines, Bouillon parle des « compétences » des acteurs et actrices, qui sont mises en avant dans ce type d'habitat bien plus qu'ailleurs :

La notion de compétence permet de décrire la manière dont des espaces précaires peuvent conduire leurs occupants à réaliser un certain nombre de constructions et de reconstructions d'ordre matériel, relationnel, symbolique et

identitaire. Le squat émerge alors comme un lieu des possibles, certes fragile, mais aussi support des solutions adaptatives construites par les acteurs.⁶⁷⁵

Ces compétences, plurielles, souvent intriquées les unes dans les autres – installer un évier ou un lavomatique gratuit est l’occasion de créer du lien avec d’autres personnes et de transmettre des savoirs – sont celles-là même qui permettent de faire le lien entre démocratie et participation par le *faire*. Elles inscrivent ce *faire* dans la question de l’engagement et de l’action sociale transformatrice, caractérisée comme telle dans les enquêtes anthropologiques de Bouillon et Nez dans les squats.

« ENGAGEMENT COLLECTIF ET ACTION SOCIALE TRANSFORMATRICE »

Habiter en squat, c’est donc bien souvent participer à la fois à la transformation sociale d’un groupe et à la transformation matérielle d’un lieu. Comme le dit Bouillon, « Le squat est une solution de logement en même temps qu’un espace dans lequel se réaliser, en échappant aux formats normatifs de la réussite sociale. »⁶⁷⁶ Les témoignages recueillis dans ces enquêtes sur ce que les habitant·es disent du fait d’habiter en squat rendent compte de ce fait. La transformation sociale, bien qu’elle ne soit évidemment pas hermétique aux mécanismes de dominations, peut s’engouffrer dans la brèche et renouveler ses possibilités. Elle est ainsi pour Nez une possibilité de gagner en « pouvoir d’agir » en ce qu’elle comprend le « processus d’apprentissage pour y accéder »⁶⁷⁷. Reprenant la définition d’un *empowerment* radical proposé par Bacqué et Biewener, « qui articule une dynamique individuelle d’estime de soi et de développement de ses compétences avec un engagement collectif et une action sociale transformatrice »⁶⁷⁸, Nez voit dans le développement et l’apprentissage de compétences multiples dans la vie en squat des possibilités d’autonomisations. Pour chercher de la nourriture et des produits de première nécessité, pour créer et maintenir des liens dans un réseau militant, solidaire et de voisinage, pour s’organiser en autogestion, pour réparer des appareils, construire des meubles, ou encore pour se défendre juridiquement, les squats d’habitat et d’activités agrègent des réseaux qui sont aussi des formes de sécurité ressenties par la gestion collective et son autonomie face à la spirale de l’exclusion et de la précarité. Ainsi le bricolage et la construction ne sauraient être considérés en eux-mêmes sans les comprendre dans une intrication avec les

⁶⁷⁵ F. BOUILLON, *Les mondes du squat, op. cit.*, p. 10

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 13

⁶⁷⁷ H. NEZ, « La politisation par l’occupation. Pratiques quotidiennes et trajectoires d’empowerment dans un squat madrilène », *Politix*, n° 117, n° 1, De Boeck Supérieur, 12 juin 2017, p. 63-89

⁶⁷⁸ M.-H. BACQUE et C. BIEWENER, *L’empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, France, La Découverte, 2015

autres aspects de l'organisation d'un lieu occupé. Le fait de se rendre utile entraîne ainsi une forme de « réalisation de soi »⁶⁷⁹ qui lie ensemble engagement personnel et participation.

Faire vivre un lieu est un ensemble de tâches (dont Nez souligne toutefois la distribution souvent genrée dans son étude) : faire le ménage, faire la cuisine, sécuriser le lieu, réparer, s'organiser, monter un dossier de défense juridique, gérer des conflits. Un grand nombre de ces tâches s'inscrivent en outre dans un enjeu plus global de faire vivre une bonne image du squat, notamment dans le voisinage. Les squatteurs et squatteuses ont très mauvaise réputation ; pour s'intégrer dans un quartier, il leur faut fournir des efforts plus importants que dans la plupart des autres modes d'habitation. Les chantiers et les réunions d'organisation dans les lieux que nous avons fréquentés sont conçus comme des événements participatifs, avec leur communication, les efforts d'accueil, les animations. Lorsque le lieu s'ouvre, des personnes prennent en charge le lien avec le voisinage, en glissant des notes dans les boîtes aux lettres pour se présenter et présenter l'action d'occupation, en créant des listes mail et des moyens de contact, en réfléchissant à offrir des espaces de rencontre. Cela rajoute du travail et lie en même temps les activités du squat avec son inscription en un lieu. Dans un squat d'habitation dans le centre de Lyon en 2020, les habitants·es ont souhaité ouvrir leur grand jardin aux voisins et voisines, le doter d'un compost et animer des moments de jardinages participatifs. L'aménagement et le soin du lieu prend en compte cette dimension ouverte au public. Le rythme des événements est en outre dicté par l'urgence de la procédure judiciaire, pour laquelle la bonne intégration dans le quartier et une forme de normalisation des activités peut grandement jouer pour obtenir des délais avant l'expulsion.

Une autre articulation importante des tâches et de la participation dans les lieux illégalement occupés est la lutte politique pour le droit au logement et la régularisation des personnes dites « sans-papier ». D'expérience, le travail bénévole et informel des soutiens d'un lieu est autant de faire en sorte que les personnes qui y habitent puissent prendre des douches chaudes que de faire les démarches auprès des avocat·es lorsque l'une d'elle est placée au Centre de rétention administratif, en vue d'une expulsion du territoire. Habiter le lieu ne suffit donc pas en lui-même : il faut aussi permettre d'habiter un réseau d'entraide. Ce réseau est lui-même intriqué dans des tâches très concrètes de distributions alimentaires, d'aides administratives et juridiques, et dans des luttes politiques sur le droit au logement ou les droits des personnes dites « sans-papier ».

Ces accompagnements se font donc en même temps que des luttes et des dialogues avec les institutions, que l'inscription dans un lieu peut transformer. Dans un collectif de solidarité de

⁶⁷⁹ H. NEZ, « La politisation par l'occupation. Pratiques quotidiennes et trajectoires d'empowerment dans un squat madrilène », *op. cit.*

quartier qui occupe un grand bâtiment depuis fin 2020 à Villeurbanne, nous avons ressenti cette intrication entre les prises de décisions pour le lieu de vie, le rapport avec les institutions, avec les autres lieux de solidarités et les formes de luttes autour des squats. Le lieu a été menacé d'expulsion à partir de mars 2021 ; faire vivre le lieu au jour le jour et permettre son maintien dans le temps a poussé le collectif à lier, non sans difficulté, lutte politique sur le long terme et tâches quotidiennes. Mais c'est également par cette continuité, permise par l'inscription dans le quartier par ce lieu, qu'un dialogue avec la mairie de Villeurbanne a été possible pour envisager une occupation tolérée du bâtiment.

Tout le monde n'assume pas toutes les tâches en même temps, mais les cloisonnements stricts sont presque impossibles à faire. Chacun et chacune forme sa connaissance par exemple des institutions sociales, des compétences des unes et des autres, au contact du collectif, tout en faisant vivre le lieu. C'est peut-être ce qui occulte dans un premier temps le lien analytique entre participation à l'urbanisme et investissement dans ces lieux et collectifs, mais qui se retrouve pourtant dans la valorisation du *faire* dans les démarches participatives. Cette valorisation dans le monde de l'urbanisme institutionnel et de la concertation prend un sens plus global et souligne en quoi les milieux alternatifs critiquent les cadres de la participation : car ils tronquent les objets de la participation. L'auto-organisation et la transformation sociale se trouvent bien souvent empêchées, exclues de ces cadres participatifs. De cet ensemble, l'urbanisme institutionnel ne peut garder qu'un certain *faire*, très vite cantonné à des objets précis.

Ces terrains permettent donc de mettre en relief le sens d'une appartenance dans la participation : une appartenance à des collectifs autant qu'à des lieux, une appartenance qui vient de la possibilité de « se rendre utile » et qui permet de se réaliser⁶⁸⁰. Cette réalisation de soi dont parle Nez résonne avec les formes de dépossession liées aux désirs et aux affects dessinées par Athanasiou et Butler, celle d'une double transformation des individus et du collectif en contacts les uns des autres. L'appropriation de l'espace est en outre significative : on fait sienne la propriété d'autrui qui n'a plus d'usage, on en fait son lieu, on l'organise et on le personnalise, on apprend à en prendre soin en même temps que prendre soin d'un collectif d'habitant·es et d'usager·ères. La notion d'engagement transparait ici ; son pendant est que l'autonomisation par l'occupation illégale dans toutes ses dimensions crée un travail qui n'est cloisonné ni par tâche ni dans le temps, un travail de tous les instants qu'il est également nécessaire d'interroger.

Les occupations et les squats viennent confronter les cadres théoriques de la démocratie à ses conditions concrètes d'existence. Faudrait-il voir un droit à la participation comme un droit à la gratuité, par exemple ? Car c'est au fond en grande partie cette gratuité, au moins temporaire,

⁶⁸⁰ *Id.*

qui permet que se déploient d'autres formes de participations à la vie d'un lieu. Et si oui à quoi devrait s'étendre cette gratuité : à certains services qui constitueraient ce « cadre social » à même de mettre à l'abri des corps et des personnes sans en marquer certaines de l'expulsabilité ? Que faut-il garantir du bien public ? Une possibilité pour des personnes extérieures de participer à des décisions sur des transactions privées ? Un certain nombre de formes de propriétés alternatives ont ainsi pu être théorisées, testées, qui ébranlent les fondements d'une propriété privée individuelle souveraine de laquelle découlerait un droit contractuel à la participation. Ces préoccupations sont au centre du projet hétéroclite des Communs, dont il a déjà été question dans ce travail. En tant que propositions pour des « institutions ouvertes », en travail par les personnes qui en bénéficient, et pour une propriété fondée sur l'usage et non la marchandisation, quels modèles d'appropriations certaines théories et expérimentations de Communs mettent-elles en place, et au fondement de quel droit à la participation et à la transformation ?

2. Propriétés communes

D'autres formes d'auto-organisation que les squats permettent de se loger en dehors du marché du logement classique. Certaines formes juridiques peuvent être contournées, cette fois-ci légalement, pour permettre une gestion collective de l'habitat et remettent en question « la sacro-sainte propriété comme forme juridique infaillible pour garantir le droit au logement » :

Les formes coopératives de propriété et d'usage comme en Uruguay, les Community Land Trusts aux États-Unis, ou les Usucapião Collectifs du Brésil, commencent à apparaître et à démontrer, si besoin était, que la terre urbaine peut parfaitement être un de ces biens communs, et qu'une bonne forme d'arrangement institutionnel ou juridique, pour garantir le droit à jouir d'un logement décent, est à rechercher dans ces formes de propriété et d'usage.⁶⁸¹

Le statut illégal qualifie différemment la production de l'espace par le fait de squatter : par la stigmatisation des squatteur·euses mais aussi par une forme de liberté de faire en dehors de cadres légaux, de transformer des morceaux de ville sans autorisation. Certains squats se légalisent, s'officialisent, et gardent en général de leur histoire d'origine un mode alternatif d'habiter, de tisser des liens, de faire de la solidarité. Cette histoire est également fréquemment l'occasion de réinventer le rapport à la propriété, des bâtiments et du foncier, d'inventer des montages économiques pour soustraire le bien à la spéculation et aux logiques de marché : ici un cinéma parisien squatté dont les membres cherchent à acheter les murs avec un système de fond de dotation⁶⁸², là le recours à un organisme de foncier solidaire pour construire des logements

⁶⁸¹ Y. CABANNES et A. DEBOULET, « Le droit à la ville, une perspective internationale », *op. cit.*

⁶⁸² « Présentation - La Clef revival », (en ligne : <http://laclefrevival.com/sauve-qui-peut-la-clef-presentation/> ; consulté le 19 août 2021)

abordables, ailleurs encore des conventions entre les occupant·es et les collectivités. Ces nouvelles formes, à leur tour, dialoguent avec les cadres du droit, pour que celui-ci s'élargisse à la question de l'usage collectif de lieux, comme ces occupations de lieux culturels qui ont permis en Italie de réfléchir à de nouvelles catégories et gestions de biens communs⁶⁸³.

Lorsque des réquisitions de lieux sont revendiquées dans le cas des occupations, que ce soit pour de l'habitat ou pour d'autres activités, la dynamique est similaire lorsque des citoyens et citoyennes tentent de trouver d'autres formes économiques et juridiques à une ressource commune en ville que celles du marché : il s'agit de « s'opposer à la confiscation de ressources *communes* » afin de se focaliser non plus « sur le sujet propriétaire mais sur la fonction qu'un bien doit remplir dans la société »⁶⁸⁴. Revendiquer davantage de biens *communs* en ville se fonde sur une rhétorique de l'appropriation habitante de biens qui leur profitent.

Parmi les propositions pour restituer une valeur d'usage à ce qui compose la ville, le mouvement théorique et militant autour des Communs est particulièrement dynamique et prolifique. Celui-ci s'intéresse à la gestion d'une ressource par une communauté qui en assure un accès partagé tout en la préservant. Au centre des réflexions sur les communs, se pose la question de l'institution des règles du partage, de la participation et de la démocratie. Réfléchir à comment instituer les communs urbains est par essence une interrogation faite à la propriété classique pour dessiner non seulement des usages, mais des modes de gestion collectifs. Est-ce que ces propositions qui refondent le rapport de la propriété à l'usage disent quelque chose sur ce qui caractérise la participation à la ville ? La gestion d'un bien commun peut être confiée à un organisme et non sujet à la participation : c'est le cas de la plupart des aménagements de l'espace public, depuis leur conception à leur entretien. Or le dénominateur de la pluralité des communs est au contraire une gestion démocratique d'un bien, d'une ressource en partage. Qualifier quelque chose comme commun, c'est en même temps travailler aux règles de ce partage et de l'appropriation individuelle des personnes engagées. C'est l'usage d'un groupe de personne qui définit l'appropriation d'une ressource, et non un acte contractuel détaché de l'usage, comme c'est le cas dans une transaction marchande. Les théories autour des communs ou toute autre réflexion sur une appropriation par l'usage de l'espace et des objets de la ville posent également la question de la spécificité des objets dont il s'agit d'organiser le partage, la mutualisation. Les questions autour des « communs urbains » diffèrent donc de celles autour des communs environnementaux par exemple. La question de la densité et du nombre de personnes qui doivent bénéficier d'un bien, sur le long terme ou le temps d'une transition, fonde notamment une « spécificité des communs urbains »⁶⁸⁵. Comment ces alternatives à la propriété en ville font

⁶⁸³ D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », *op. cit.*

⁶⁸⁴ *Id.*

⁶⁸⁵ *Id.*

l'épreuve de cette spécificité ? Comment, à partir de ces expériences, préciser le projet d'une « appropriation non propriétaire » de la ville, propre à une participation radicale à l'urbanisme ?

2.1 Des formes de propriétés collectives

LOGEMENTS COOPERATIFS, HABITATS PARTICIPATIFS : DES VARIABLES DANS LES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Soustraire le logement à la rente

Le logement, en tant que bien exclusif, réserve un usage à des personnes désignées, en général par un bail ou un titre de propriété. C'est pourquoi il semble en premier lieu plus adapté d'institutionnaliser des communs autour d'espaces publics, d'équipements, de services. Des formes alternatives de coopérations autour d'habitats collectifs, existants ou en projet, explorent toutefois différents moyens pour soustraire des logements de la logique de rente et créer des possibilités de gestion collective.

En tant que nécessité vitale soumise à de fortes pressions économiques presque partout dans le monde, et en l'absence d'aides publiques suffisantes, se loger requiert parfois de s'appuyer sur des initiatives collectives, par exemple pour acheter en commun, se constituer en association ou encore fonder un organisme de foncier solidaire pour dissocier les coûts du terrain et du bâti. La variété de ces expériences et leurs différents niveaux d'ouverture à la gestion collective font du logement un bien qui est aussi à partager : ce partage peut prendre plusieurs visages et concerner des droits distincts, que l'on peut comprendre à partir du « faisceau de droits » présenté par Ostrom⁶⁸⁶. Selon la chercheuse, il est possible de dissocier plusieurs droits différents au sein de la propriété privée, ce qui relativise son caractère supposément absolu. Autant de droits que de variables à ajuster en fonction du domaine du privé, du public, de l'aliénable, de la possibilité de dégager une rente, de gérer le bien, etc. En étudiant le cas des *community land trust* et de programmes d'aides d'acquisitions de logements pour des coopératives d'habitant·es aux États-Unis⁶⁸⁷, le chercheur Le Rouzic met en avant que cette approche par le « faisceau de droit » permet de comprendre que derrière la propriété privée individuelle se joue en réalité plusieurs droits différents, et qu'une mise en commun partielle de logements collectifs est l'occasion

⁶⁸⁶ E. OSTROM, *Gouvernance des biens communs, op. cit.* La propriété comme « faisceau de droits » est une notion présentée initialement par John Roger Commons en 1893.

⁶⁸⁷ On peut aussi mentionner les programmes de « *mutirão* autogérés » développés au Brésil à la fin des années 1980, notamment à Sao Paulo, qui « repose[nt] sur l'attribution de terrains et de financements publics à des communautés habitantes organisées juridiquement en « associations de construction » et qui reçoivent l'appui technique (*assessoria técnica*) d'architectes tout en restant au centre de l'ensemble du processus : négociations avec l'institution, administration des ressources, choix du projet architectural, organisation du travail sur le chantier... » S. FIORI, « Sérgio Ferro au prisme d'une histoire brésilienne. (Re-)lire Dessin-chantier », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 2, Ministère de la culture, 10 septembre 2018 (consulté le 1^{er} novembre 2021)

d'explorer plusieurs distributions possibles de ces droits⁶⁸⁸. Les *community land trusts* au États-Unis sont similaires aux récents organismes de foncier solidaire en France : un organisme à but non lucratif acquiert le foncier, les particuliers n'ont que le coût du bâti à assumer pour devenir propriétaires. Un tel montage décortique autrement les droits dans la propriété que dans les situations plus classiques d'acquisition du terrain ou d'une part du terrain en même temps que du logement. Le fait qu'un organisme à but non lucratif détienne la propriété foncière limite par exemple ainsi « le droit de prélèvement de la rente immobilière (location et plus-value encadrée), tout en garantissant un droit d'accès et d'usage du logement pour les ménages »⁶⁸⁹.

Une autre variable autour de ces droits intervient : les niveaux et les conditions de participation aux règles qui encadrent ces différents droits. Dans le cas de la constitution d'une coopérative d'habitant·es aidée par un acteur public, il reste à décider quels droits appartiennent à l'acteur public et à la coopérative, et comment sont prises les décisions collectives. Les expériences les plus institutionnelles d'alternatives à la propriété privée classique montrent que participations et appropriations n'ont que peu de réalité en tant que notions générales, qu'elles se déclinent de plusieurs manières différentes, et que les institutions peuvent garantir des formes de souplesse pour édicter une pluralité de règles de partage des droits.

Quelle participation dans l'habitat participatif ?

Parmi ces alternatives de montages immobiliers, on trouve les possibilités de créer de l'habitat dit participatif. Cette appellation recouvre des réalités multiples qui semblent avoir pour point commun la constitution d'une coopérative d'habitant·es à l'origine d'un projet de construction ou d'acquisition d'immeuble. Cette coopérative définit des espaces partagés (« buanderie, chambre d'amis, espaces extérieurs et terrasses communes... »⁶⁹⁰) et des principes de vie en commun. Le mouvement en France autour de la promotion de l'habitat participatif (la Coordon'ation du Mouvement National de l'Habitat Participatif) admet lui-même une définition large de la démarche ; ce sont des valeurs oppositionnelles à l'habitat dit classique qui sont mises en avant, autour de l'idée de solidarité et d'une vie de voisinage riche contre celle de l'anonymat, de l'indifférence, ou encore de l'isolement⁶⁹¹.

⁶⁸⁸ V. LE ROUZIC, *Essais sur la post-propriété: les organismes de foncier solidaire face au défi du logement abordable*, Thèse de doctorat, France, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019 ; V. LE ROUZIC, « « Cooper Square is here to stay » Une relecture institutionnaliste du droit à la ville », *Métropoles*, n° 27, ENTPE, 31 décembre 2020 (consulté le 18 août 2021)

⁶⁸⁹ V. LE ROUZIC, « « Cooper Square is here to stay » Une relecture institutionnaliste du droit à la ville », *op. cit.*

⁶⁹⁰ P. ZIMMERMAN, « L'habitat participatif, une démarche ascendante facteur d'appropriation dans les EcoQuartiers », *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, juin 2012, p. 22-27

⁶⁹¹ « L'Habitat Participatif », sur *Habitat Participatif France - Le mouvement national*, (en ligne : <https://www.habitatparticipatif-france.fr/?HPFDdefinition> ; consulté le 25 août 2021)

Des définitions plurielles en matière de gestion partagée, de prises de décision collectives, de mode de propriété et d'acteur·trices impliqué·es sont à l'œuvre dans l'habitat participatif. Il n'est pas nécessairement une démarche anti-spéculation et peut prendre la forme de « copropriétés plus classiques »⁶⁹², où le droit de dégager une rente est maintenu comme dans la propriété individuelle. La définition des droits que recouvre l'acquisition d'un immeuble en commun dépend donc des valeurs que le groupe souhaite porter : « sobriété énergétique, anti-spéculation, mixité sociale... »⁶⁹³. Ici on aura à cœur de prendre soin d'un droit à la prise de décision collective, là les droits dans la propriété individuelle diffèrent en fonction des situations sociales des habitant·es. L'auto-promotion d'un projet immobilier permet des mises en commun d'espace et l'édiction de règles de vie différentes des ensembles de logements classiques, ce qui a pour conséquence que soient redéfinis des usages autour du logement et de l'habitat. Mais ces usages ne s'inscrivent pas nécessairement dans l'idée d'une transformation de la ville à partir d'unités locales démocratiques. La raison est que le niveau de participation dans les différents aspects de la vie collective diffère en fonction des projets.

Pourquoi est-ce que le terme « participatif » est alors retenu pour parler de ces coopératives ? Les habitant·es, en s'associant pour monter leur projet, peuvent participer à définir ce qui sera leur habitat : architecturalement dans certains cas mais également en définissant quelques principes de la vie sociale en son sein. Il y a dans cette participation l'idée de faire des choix qui auront des conséquences directes sur la production du logement. Mais ces choix peuvent aussi exister dans des parcours d'acquisition classiques. Ce qui est sous-entendu, c'est donc que dans l'acquisition classique, le degré de participation est moindre car porté sur des choix individuels uniquement. L'habitat participatif s'adosse donc à l'idée d'une dépossession d'un pouvoir d'agir citoyen par la norme d'une vie individualiste ; il fait figure d'une réappropriation d'une vie de groupe. Cette réappropriation porte sur « les décisions et responsabilités de l'acte de construire ou de rénover, d'adapter et d'entretenir leur lieu de vie, leur habitat »⁶⁹⁴, ou encore par le fait de devenir ainsi un « un acteur de son quartier »⁶⁹⁵.

Le « participatif » se dégage surtout de la recherche d'alternatives et d'une démarche de projet collectif, confié à des acteur·trices non professionnel·les. La question de l'appropriation de la démarche recouvre ainsi un sens matériel mais aussi un sens, en partie affectif, d'engagement dans une élaboration commune. Un imaginaire de convivialité, d'entraide, de bon

⁶⁹² P. ZIMMERMAN, « L'habitat participatif, une démarche ascendante facteur d'appropriation dans les EcoQuartiers », *op. cit.*

⁶⁹³ C. DEVAUX, « Habitat participatif et politiques de l'habitat : un mariage par intérêt ? », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, 1^{er} octobre 2016, p. 151-174

⁶⁹⁴ « L'Habitat Participatif », *op. cit.*

⁶⁹⁵ P. ZIMMERMAN, « L'habitat participatif, une démarche ascendante facteur d'appropriation dans les EcoQuartiers », *op. cit.*

voisinage accompagne les manières alternatives d’habiter ; ce qui conforte de plus en plus une définition oppositionnelle du participatif à l’idée que les modes marchands, classiques et individuels d’habiter en ville souffriraient d’un manque qualitatif et relationnel. Et s’il est possible d’imaginer de multiples montages pour faire de l’habitat collectif, qui impliquent différents modes de distribution des droits liés à la propriété, la démarche admet l’implication de personnes profanes, non professionnelles de la gestion, de la promotion, de l’architecture ou encore de la construction. Dans le cas du logement collectif au moins, appropriation et participation ne sont pas des catégories évaluatives précises mais un ensemble de valeurs, dépendantes d’un contexte qui définit la norme du mode et des agent·es de production de l’habitat, et qui servent ensuite de boussole pour que les groupes définissent eux-mêmes les droits dans le faisceau de la propriété.

LES EXPERIENCES DEMOCRATIQUES DES « LIEUX INTERMEDIAIRES » ET AUTRES « LABORATOIRES CITOYENS »

La dynamique générale de projets collectifs autour de valeurs urbaines de convivialité est aussi celle qui motive la création de lieux d’usages en ville. L’implication de profanes dans une démarche démocratique et conviviale est mise en avant dans les friches urbaines, lieux interstitiels et autres espaces intermédiaires, qui naissent et vivent dans les métropoles. De tels lieux ont déjà été évoqués dans ce travail comme nouveaux objets des commandes publiques dans lesquels la notion de participation est aussi centrale qu’indéterminée. À Paris, l’expérience des Grands Voisins est ainsi fréquemment citée pour parler de lieux investis d’activités multiples pendant un temps de projet défini ; on peut aussi citer la friche Darwin à Bordeaux, ou encore la Belle de Mai à Marseille.

Certains lieux, parfois confiés à la gestion de collectifs qui ont à cœur d’explorer politiquement le participatif, permettent de tester des montages fonciers ou des modes de prises de décision dans la veine des lieux d’usage alternatifs : que ce soit pour les systèmes de vote au sein des organisations comme à la friche Lamartine à Lyon ou le recours à du foncier solidaire comme le collectif Main d’œuvre à Saint-Ouen, selon les exemples que met en avant Jules Desgoutte dans sa réflexion sur les friches et les communs⁶⁹⁶. Pour lui, la question de l’autodétermination au sein des collectifs et dans les lieux est ce qui permet de les caractériser comme communs, contrairement aux « simili-friches », objet des commandes publiques qui assurent une forme verticale de gestion, où le participatif est réifié et le foncier rentabilisé par des usages commerciaux labellisés comme alternatifs. Pour les différencier de ces « simili-friches », il choisit de les appeler « lieux intermédiaires » : situés d’une manière ou d’une autre dans des

⁶⁹⁶ J. DESGOUTTE, « Les communs en friches », *op. cit.*

brèches urbaines, ils ouvrent des occasions de participer à la ville et à des collectifs dans l'objectif de faire prévaloir un droit d'usage.

Certains de ces lieux intermédiaires naissent non pas à partir de politiques territoriales et urbaines mais d'une contestation sociale, et parviennent à instaurer un dialogue avec les institutions pour rendre légale la gestion collective d'un lieu. À Rome, la chercheuse spécialiste des communs urbains Daniella Festa raconte comment l'occupation d'un cinéma en opposition à sa transformation en casino a été le point de départ d'une tentative d'institutionnalisation d'un droit municipal à la gestion de communs⁶⁹⁷. À Naples, le bâtiment squatté l'Ex Asilo Filangieri s'est vu reconnaître une administration collective par « une communauté ouverte »⁶⁹⁸. Ce type d'actions s'inscrit dans d'autres mobilisations contre l'abandon de lieux en ville, et « une utilisation contraire à leur fonction sociale ». Du *participatif* comme terme oppositionnel à la charge critique, on aboutit à une consistance institutionnelle au fil d'ajustements et de manière de faire exister du collectif. Ces expériences ne sont toutefois pas toutes concluantes, et la norme semble être toujours du côté d'une gestion verticale, publique ou privée, des biens communs urbains. Elles nous intéressent toutefois pour les cadres qu'elles proposent pour faire exister un droit effectif à des participations à la ville.

Quelles valeurs mettent-elles en avant ? Tout comme dans l'habitat participatif, l'idée très générale d'une convivialité qui serait aussi le terreau d'une organisation commune, plus ou moins affirmée comme politisée, est centrale. Mais davantage que dans l'habitat alternatif, les lieux d'usage mettent en avant le *faire* comme mode de participation politique. C'est ce qui est mis en avant par l'expérience des laboratoires citoyens à Madrid dans des lieux vacants⁶⁹⁹, expérience qui semble se rapprocher à plusieurs égards d'autres lieux intermédiaires et à de nombreux squats d'activités. Parmi ces laboratoires, le Campo de la Cebeda est né à partir d'un collectif d'habitant·es

pour créer un espace autogéré et ouvert aux initiatives citoyennes, sociales et culturelles. Ils ont œuvré à la construction de mobiliers urbains, de terrains de sport et de jardins partagés. Pour cela, ils ont utilisé les outils et licences libres de Fab Labs madrilènes pour construire des équipements modulables (bancs, gradins), entièrement réalisés à partir de matériaux recyclés. Ces collectifs ont aussi fabriqué une coupole géodésique de 14 mètres de diamètre et 7 mètres de haut, afin d'accueillir divers événements culturels et sociaux.⁷⁰⁰

⁶⁹⁷ D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », *op. cit.*

⁶⁹⁸ *Id.*

⁶⁹⁹ R. BESSON, « De la critique théorique au « faire » : la transformation du droit à la ville à travers les communs madrilènes », *Métropolitiques*, 14 mai 2018 (en ligne : <https://metropolitiques.eu/De-la-critique-theorique-au-faire-la-transformation-du-droit-a-la-ville-a.html> ; consulté le 19 août 2021)

⁷⁰⁰ *Id.*

Ce qui, pour Besson dans la présentation de ces laboratoires, permet de rapprocher les mouvements autour des lieux d'usage au monde du logiciel libre : la « bidouille » numérique ou bricoleuse viendrait du même terreau idéologique de l'entraide et de la place du profane, aussi bien dans des modes d'organisation politique que dans l'élaboration de structures et d'infrastructures à la communauté ouverte⁷⁰¹. Ce qui relie ces aspects des lieux d'usage, c'est encore une fois l'idée d'une appropriation d'un destin collectif, politique, matériel et technique. Ainsi lorsque l'ancien squat des Tanneries à Dijon⁷⁰² déménage en 2014, relogé avec l'aide de la mairie, le collectif se lance dans la fabrication de briques en vue de monter les cloisons de leur nouveau lieu, notamment afin « d'éviter le placo et les matériaux industriels prémâchés, et de chercher du côté de techniques appropriables avec des résultats plus chaleureux et moins onéreux »⁷⁰³. On y retrouve l'idée que Besson relève dans les laboratoires citoyens madrilènes :

les dimensions corporelles et matérielles sont donc préalables aux éléments intellectuels et politiques. Les Madrilènes s'y rendent d'abord pour jardiner, échanger, fabriquer, avant de débattre de questions politiques plus globales. Dans cet activisme doux, l'espace public d'« en bas de chez soi » devient la nouvelle « cantine de l'usine, l'interstice [...] où pourrait commencer une reconstruction politique » (Petcou et Petrescu 2008).⁷⁰⁴

Le monde du logiciel libre et du *hacking* mais également l'importance du champ culturel et artistique dans ces lieux expliquent en partie la place du faire profane, constitutif de nombreuses contre-cultures. En cela Desgouttes pointe dans les lieux intermédiaires l'expérience générale d'une recherche transversale : « Se constitue alors un champ intermédiaire qui oscille de l'action politique à la pratique artistique, du rapport à l'ouvrage au rapport au travail, des pratiques amateurs aux pratiques professionnelles. »⁷⁰⁵ Les activités que ces lieux abritent, bien qu'elles puissent se recroiser (espaces de rencontre, bibliothèques, cantines, spectacles et projections, ateliers...), les caractérisent donc moins que l'intention qui les anime de permettre l'association, les projets et les expérimentations sociales :

Les communs urbains ne reflètent pas un ensemble de pratiques spatiales défensives, mais des dynamiques ouvertes, menées au nom de la restitution plutôt que de la simple réappropriation. Le commun est complexe et relationnel, il est produit et reproduit à travers des relations qui émergent de rencontres entre des subjectivités (Chatterton, 2010).⁷⁰⁶

⁷⁰¹ Les liens entre le monde du logiciel libre, du *hacking* et du *making* avec la valorisation du faire en architecture sont approfondis dans le chapitre 7.

⁷⁰² L'espace autogéré des Tanneries est un lieu de spectacles et d'activités ouvert avec bibliothèque, salle informatique, espaces d'organisation pour d'autres collectifs : « Présentation | Espace Autogéré des Tanneries », (en ligne : <https://tanneries.org/presentation/> ; consulté le 2 septembre 2021)

⁷⁰³ « Espace autogéré des Tanneries », (en ligne : <https://tanneries.squat.net/#briques> ; consulté le 2 septembre 2021)

⁷⁰⁴ R. BESSON, « De la critique théorique au « faire » », *op. cit.*

⁷⁰⁵ J. DESGOUTTE, « Les communs en friches », *op. cit.*

⁷⁰⁶ D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », *op. cit.*

L'accent mis sur le relationnel comme moteur des activités des lieux d'usage fait écho directement à l'engagement collectif qui caractérise les activités dans les squats. Mettre cet engagement en avant, c'est partir de l'idée d'une appropriation contextuelle – en fonction d'une dépossession caractérisée comme telle – pour aboutir à des *modalités* d'appropriations matérielles et politiques. Ces modalités sont propres à chaque type d'objet et à chaque usage de ce dernier ; ils dévoilent les différents droits qui doivent être sujet à discussion derrière un « droit d'usage » ou un « droit de propriété » faussement compacts⁷⁰⁷. L'infrastructure de ces droits se doit d'être accessible : comme le logiciel libre, le chantier participatif ou l'atelier de réparation d'objets du quotidien, ce qui contribue à nouveau à expliquer la place centrale du *faire*⁷⁰⁸ quand on instaure l'usage collectif comme pivot de la gestion d'un lieu.

2.2 Le travail du commun

L'expérience démocratique autour des lieux d'usage et des communs urbains ne se résume pas à la co-gestion mais confronte les personnes impliquées à tous les niveaux, des plus institutionnels aux plus quotidiens, du *commoning*, de l'activité-même de mise en commun. Les théoriciens et théoriciennes des communs insistent régulièrement sur le caractère mouvant des objets mis en commun et des groupes de *commoners*, sur leur ouverture, leur souplesse, et finalement leur *appropriabilité* – sous-entendu, par les profanes. Les communs urbains convertissent l'apparente opacité et compacité de la propriété privée en travail collectif de détermination des droits ; avec eux, « Nous sommes davantage dans la mer des institutions qu'en terre de propriété. »⁷⁰⁹

Dénommer un objet comme un commun, c'est ainsi moins s'intéresser à ses caractéristiques propres qu'à la manière dont on définit les règles de son usage. Pour Dardot et Laval, « le terme de « commun » est particulièrement apte à désigner le principe politique d'une co-obligation pour tous ceux qui sont engagés dans une même activité »⁷¹⁰. C'est pourquoi ils parlent d'un « agir commun », « pour désigner le fait que les hommes s'engagent ensemble dans une même tâche et produisent, en agissant ainsi, des normes juridiques qui règlent leur action »⁷¹¹. Le commun et la *praxis* sont ainsi très étroitement liés :

Contre ces façons d'essentialiser le commun, contre toute critique du commun qui réduit celui-ci à la qualité d'un jugement ou d'un type d'homme, il faut

⁷⁰⁷ *Id.*

⁷⁰⁸ « Dans l'ensemble de pratiques hétérogènes qui forment aujourd'hui les communs, la construction émergente d'une critique sociale d'un nouveau type, fondée sur le faire – et plus précisément sur le faire ensemble » ; S. FIORI, C. BROSSAUD et P. SIMAY, « Les communs urbains : nouveau droit de cité ? », *Métropolitiques*, 13 juin 2019 (en ligne : <https://metropolitiques.eu/Les-communs-urbains-nouveau-droit-de-cite.html> ; consulté le 2 février 2021)

⁷⁰⁹ D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », *op. cit.*

⁷¹⁰ P. DARDOT et C. LAVAL, *Commun, op. cit.*, p. 23

⁷¹¹ *Id.*

affirmer que c'est *seulement* l'activité pratique des hommes qui peut rendre des choses communes, de même que c'est *seulement* cette activité pratique qui peut produire un nouveau sujet collectif, bien loin qu'un tel sujet puisse préexister à cette activité au titre de titulaire des droits.⁷¹²

C'est donc la *praxis* qui crée le commun ; la *praxis* qui consiste à s'associer et à devenir un « sujet collectif ». Il s'agit donc d'un usage *du* commun qui est différent du fait de postuler l'existence d'un « bien commun » extérieur à la pratique sociale. C'est également la conception de Negri, penseur lui aussi des communs et faisant ici résonner la vérité pragmatique par l'expérience et la *praxis* comme activité relationnelle de groupe :

il n'y a pas de vérité en dehors du « commun », hors de ce qui peut appartenir à tous et se vérifier dans le langage, dans la coopération et dans le travail. Une vérité, c'est une action collective, des êtres qui militent ensemble et qui se transforment. Je vois l'action comme quelque chose qui constitue la communauté, qui produit la substance de notre dignité et de notre vie.⁷¹³

Les Communs ont ainsi beaucoup été nourris par les imaginaires d'opposition à la marchandisation du monde⁷¹⁴. Mais ils sont également au centre de théories économiques et politiques qui tentent d'en dessiner des invariants et des méthodes. La plus célèbre est celle d'Ostrom. Sans rentrer ici dans les détails, l'économiste affirme que le Commun est une organisation collective de partage, non une ressource ouverte à l'accès libre – qui est au centre de l'argument de la « tragédie des communs » de Hardin⁷¹⁵. Cela permet de comprendre également l'institution comme un ensemble de règles mises en pratique et répétées, qui peut être évaluée positivement si elle se rend capable de s'adapter aux circonstances tout en perdurant⁷¹⁶. Des règles proches des usages donc, capables d'évoluer avec eux tout en leur donnant des cadres.

Pour le sociologue Pascal Nicolas-le-Strat, ce « travail du commun » est proche des propos de Lefebvre d'une part et de Castoriadis d'autre part. La notion du quotidien, notamment, est centrale : participer à l'entretien, l'ouverture et l'établissement de règles des communs n'est pas un moment dissocié dans la vie – comme peut l'être le temps du travail du temps des loisirs – mais est ancré dans les pratiques de tous les jours et les habitudes, en ce qu'elles ont de potentiel d'adaptation :

⁷¹² *Ibid.*, p. 49

⁷¹³ A. NEGRI, *Du retour*, op. cit., p. 45

⁷¹⁴ P. DARDOT et C. LAVAL, *Commun*, op. cit., p. 143

⁷¹⁵ "The Tragedy of Commons", texte paru en 1968. Pour la traduction française G. HARDIN, *La tragédie des communs*, Paris, France, PUF, 2018

⁷¹⁶ Dardot et Laval évoquent quelques-unes des règles proposées par Ostrom : « Le commun doit avoir des limites nettement définies, car il convient d'identifier la communauté concernée par le commun ; les règles doivent être bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs ; les individus concernés par ces règles doivent participer régulièrement aux instances chargées de modifier ces règles ; leur droit à fixer et à modifier ces règles leur est reconnu par les autorités extérieures ; un dispositif d'autocontrôle (self-monitoring) des membres est collectivement fixé, ainsi qu'un système gradué de sanctions ; les membres de la communauté ont accès à un système peu coûteux de résolution des conflits et peuvent compter sur un ensemble d'activités réparties entre eux pour accomplir les différentes fonctions de régulation. », P. DARDOT et C. LAVAL, *Commun*, op. cit., p. 150-151

Le travail d'institution prend donc la forme soit d'un *art de faire* quotidien (la créativité insistante et persistante des pratiques, indépendamment des emprises lourdement conservatrices des institutions), soit d'un *pouvoir d'agir*, conçu et outillé à dessein (la créativité subversive des ruptures et transformations engagées collectivement).⁷¹⁷

Ce travail de l'institution et les expérimentations de Communs rencontrent souvent le droit comme structure assez souple pour pouvoir être modifié et ajusté aux différences qu'ils créent. Selon Festa, le droit est ainsi utile pour la création de Communs, qui demandent un travail toujours particulier des règles de partage⁷¹⁸. Le droit est ainsi pour elle « un semble de règles immergées dans le système de relations et, tactiquement, comme un terrain sur lequel des progrès sociaux peuvent être réalisés ». Il s'agirait donc d'un cadre adéquat pour permettre la pluralité des organisations sociales, et donc favoriser des modes autogestionnaires, jusque-là peu reconnus dans l'administration. Selon elle, des expérimentations autour de communs peuvent dialoguer avec ces cadres du droit, une fois émancipés du « binôme État-loi ». Il « apparaît comme une multiplicité de dispositifs ambigus, non homogènes, qui acquièrent leur signification en fonction de l'activité politique qui les mobilise ». Il s'agit donc d'une compréhension du droit non comme structure fixe mais comme terrain. Elle semble être aussi celle derrière le « droit à la ville », dialogue entre la *praxis* et l'émancipation chez Lefebvre.

Nous l'avons vu à travers différentes expériences d'habitats alternatifs et de lieux d'usage, ce *travail* contribue à faire tenir ensemble une *production* de l'espace en terme de transformations sur ses formes en dur ainsi que la *reproduction* des usages. Elles permettent donc de donner corps aux intuitions de Lefebvre sur la synthèse qu'opère la ville entre pratique quotidienne et création de nouveaux objets, *praxis* et *poïésis*. La notion d'engagement quant à elle induit un rapport affectif, ce qui la rapproche du travail de soin. Un rapport affectif qui anime d'une certaine manière l'approche de Lefebvre par la distinction entre l'*œuvre*, résultat et objet de jouissance, et le produit, standardisé et désincarné.

⁷¹⁷ P. NICOLAS-LE STRAT, *Le travail du commun*, *op. cit.*, p. 89

⁷¹⁸ D. FESTA, « Les communs urbains. L'invention du commun », *op. cit.*

Conclusion de la deuxième partie : des appropriations, des participations

En sondant l'hypothèse que la participation à l'urbanisme est une appropriation politique et spatiale, nous avons cherché à tester la solidité de cette notion. Souvent utilisée par l'urbanisme institutionnel pour souligner qu'il n'est plus une planification brutale que l'on ferait subir aux usagers et usagères, les injonctions à l'appropriation s'accommodent aussi des réformes de l'aménagement dont nous avons parlé dans la première partie : réformes qui présentent l'urbanisme de projet comme une attention aux terrains, au déjà-là et aux usages, sans bouleverser les normes de la participation démocratique aux projets. Comme le terme « participation », « appropriation » est donc suffisamment plastique pour parler à la fois d'un processus d'autonomisation politique – selon le sens qu'utilise Lefebvre par exemple – et pour peindre l'image d'un urbanisme qui se serait adapté à « l'échelle humaine », sans pour autant inclure les humain·es concerné·es dans le processus. S'approprier son logement, un potager partagé ou s'approprier les dispositifs participatifs qui existent autour d'un projet urbain sur son quartier ne sont pas la même chose, bien qu'on décèle à travers ce terme un rapport affectif, volontaire, engagé dans ces activités. Rapport qu'il serait bénéfique pour les dispositifs institutionnels de produire, puisque cela s'opposerait tout simplement au conflit : c'est pour cela que le terme d'appropriation, comme celui d'usage, a produit ses propres catégories en aménagement urbain, en communication de projets, en gestion ; il aurait ainsi sa place dans la liste des lieux communs de l'urbanisme contemporain et nous devrions sans doute lui préférer un vocable de philosophie politique plus précis.

Toutefois au fil de nombreux ateliers de concertation pour les projets menés par l'agence PDV, il m'a semblé que les termes comme coconstruction, participation et appropriation éveillent des attentes importantes dans le public, proportionnellement à la déception exprimée de ne pas avoir de prise réelle sur les projets – « consultation » aurait alors été plus près de la réalité. Le sens édulcoré à l'usage de ce vocabulaire n'efface donc pas les promesses qu'il contient. Nous avons donc décidé de postuler ce sens radical de l'appropriation pour comprendre ce qu'il manque lorsqu'il est un lieu commun de l'urbanisme. Ce que nous avons pensé trouver, c'est que le sens de l'appropriation est faible lorsqu'il désigne une attitude égale envers des choses de nature très différentes : on s'approprierait la ville en étant en accord avec elle, en personnalisant son logement, en jardinant, en devenant ami·e avec ses voisin·es, en apprenant les termes de l'urbanisme pour participer à des contre-projets ou des instances de consultation. Il serait à

l'inverse fort (ce qui ne veut pas dire moralement positif) quand il ne s'agit plus d'une attitude mais d'une expérience qui vient ouvrir des possibilités multiples de *prise* sur des objets en partage. Créer et faire vivre du commun, occuper une place pour revendiquer des logements abordables, réfléchir à plusieurs à habiter un immeuble soustrait à la rente sont des situations qui poussent à ouvrir les objets qui deviennent collectifs pour en déterminer une composition de droits individuels, des règles de distributions, des modes de participation aux instances qui font ces règles.

Les modes de partage des objets urbains font alors entrer le terme appropriation dans le « dur » de la propriété privée. Car s'approprier peut aussi vouloir dire voler ; d'un point de vue juridique, une personne qui squatte un bâtiment s'approprie ce qui n'est pas à elle, profite d'un bien à l'insu de son propriétaire. Pour un activiste de la lutte contre le mal-logement, à l'inverse, les propriétaires immobiliers participent à dérober les logements à l'usage des personnes qui en auraient besoin, en les laissant vides ou en les rendant trop chers. Ce qui nous pousse à formuler une expression plus précise que l'appropriation pour définir le travail du profane en urbanisme, qui serait celle-ci : devenir l'agent·e d'un changement de sens de l'*avoir*. Non pas devenir propriétaire, en prenant un bien, mais postuler des formes d'avoir en dehors de la propriété. Il s'agit donc d'un changement de sens qui ouvre la possibilité d'une redistribution des places. Et cette expérience de redistribution n'est pas « pure », inscrite dans un ailleurs idéal d'égalité, puisqu'elle est toujours un discours *alter*, adossé à un état existant des places de chacun·e et d'un sens de l'*avoir* communément admis. Nous avons cherché à voir ce que cette redistribution faisait lorsque des lieux étaient habités en dehors de la propriété classique, qui détermine en grande partie ce sens de l'*avoir*, toile de fond de notre rapport à la ville et à sa transformation. L'une des conclusions de ces expériences qui semblent encore enrichir le sens de la participation, c'est que lorsque ce rapport à la propriété est subverti, c'est aussi l'ensemble de l'organisation sociale des tâches et des responsabilités qu'il faut dessiner.

Ces expériences montrent que si l'usage des lieux est plus facilement transformable quand sont ouvertes les possibilités de droits en dehors du bloc de la propriété privée, cette notion d'usage n'est définitivement pas suffisante pour parler de ce que l'on fait aux objets que l'on transforme par cette appropriation. Il y a certes une articulation spécifique à la « vie quotidienne » en ce que cette vie est, entre autres choses, une somme des expériences politiques, une « somathèque » comme l'appelle Preciado, un corps affecté par la distribution des normes et des légitimités. Ou comme le disent Breveglieri et Gaudet, il s'agit de faire l'expérience des différentes médiations, étatiques et « non-étatiques » (ou disons institutionnelles et non-institutionnelles) où la participation se fait à partir d'une « déprofessionnalisation de la

politique », qui mêle « expérience intime » du commun et des « contraintes sociales »⁷¹⁹. L'appropriation serait alors avant tout « légitimation » de cette expérience à la fois intime et collective. En dévoilant des agent·es qui inventent, détournent, se débrouillent, redistribuent, et parlent parfois d'appropriation comme d'un rapport affectif à leur contribution à la vie d'un groupe, l'appropriation quitte le registre de l'immanence de la pratique sociale contre l'extériorité des institutions pour ouvrir celui de la conquête politique d'un droit à transformer la ville. Mais plutôt que de s'en tenir à l'idée que la participation est une appropriation, ce qui ne nous avancerait guère davantage dans une théorie normative de la démocratie, l'appropriation nous mettrait donc plutôt sur la piste, à partir de ce faisceau d'idées, d'une définition plus substantielle du profane. Le profane⁷²⁰ ne serait pas une absence de savoir, de spécialisation ; il correspondrait au fait de prendre quelque chose qu'un sens particulier de l'*avoir* avait donné à quelqu'un·e d'autre ou à autre chose. Profaner un objet qui a été sacré, donc réservé et circonscrit en dehors de l'usage des mortel·les, c'est sa « restitution au libre usage des hommes »⁷²¹. L'absence de savoir et de spécialisation vient de comment les dispositifs, comme les appelle Agamben, distribuent inégalement les légitimités à savoir. Il nous semble que cela nous permet d'entrevoir une sortie de l'impasse que dessinait le rapport d'immanence, qui triait transformations formelles et informelles de l'espace, planifiées et authentiques, venue du dehors ou venant du dedans de la pratique sociale.

En profanant, on révèle comment la légitimité à faire a été extériorisée dans des dispositifs, circonscrite par la propriété privée, par l'expertise, par une division spécifique du travail. L'appropriation comme participation permet donc d'appuyer cette caractéristique spécifique du politique et de la démocratie, comme l'entend Rancière⁷²² : être transformable par l'irruption d'une parole et d'un acte qui vient interroger l'ordre des choses. Le profane, en ouvrant le code de cet ordre, ne s'en tient pas à la transformation esthétique et matérielle de ce qui l'entoure ; il ouvre aussi le code de l'organisation sociale qui conditionne la production de cet environnement, ici urbain. Les personnes qui profanent fabriquent elles-mêmes des objets réservés d'habitude à des circuits spécifiques de production, proposent au débat des sujets réservés à des personnes déléguées pour produire du savoir sur eux : il semble que ce soit là ce qui fait se rencontrer ces expériences, rapidement et faussement homogénéisées par la seule idée de participation. Faire, fabriquer, produire, transformer, mais aussi prendre soin des bâtiments et des collectifs, des espaces publics et des communs : quel est le travail du profane, le travail de participation, une fois l'organisation sociale du travail connue ainsi bousculée ?

⁷¹⁹ M. BREVIGLIERI et S. GAUDET, « Les arrières-scènes participatives et le lien ordinaire au politique », *op. cit.*

⁷²⁰ Nous ne féminisons pas ici le terme car il recouvre la notion (le fait d'être profane) et non pas la personne qui se trouverait être, à un moment, profane ; auquel cas nous parlons de « personne profane ».

⁷²¹ G. AGAMBEN, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, M. Rueff (trad.), Paris, France, Éditions Payot & Rivages, 2007

⁷²² J. RANCIERE, *La méésentente*, *op. cit.* ; J. RANCIERE, *Aux bords du politique*, *op. cit.*

**Troisième partie :
Travail et œuvre profane**

« *sibi*

[...]

De même que l'agriculture (KODU), la « fabriculture » (SIBI) dépend de l'identité culturelle d'un BOLO donné. Le fondement du SIBI est le même dans tous les BOLOs : l'entretien des constructions, les petites réparations de machines, les meubles, les habits, la plomberie, les routes, *etc.* [...]

Puisqu'on ne travaille pas pour un marché et que l'échange n'est qu'accessoire, il n'y a pas de distinction artisanat-art, vocation-métier, temps de travail-temps libre, penchant naturel-nécessité économique (à l'exception de certains travaux d'entretiens).

[...]

gano

[...]

L'imbrication, la variété, le besoin de transformations permanentes et les adaptations aux changements culturels donnent aux villes un aspect plutôt chaotique, médiéval ou oriental (les villes rappellent le temps où elles étaient vivantes). L'improvisation, les structures provisoires de toutes sortes, la diversité des matériaux et des styles sont les caractéristiques de l'architecture. »

p.m., *Bolo'bolo*, 1983

Introduction

Le droit à l'œuvre : « s'arracher à la naturalité d'une place »

Les manières d'habiter en dehors de la propriété classique montrent qu'il est courant d'associer les alternatives à la possession individuelle avec d'autres recherches d'autonomie et de coopération : dans la fabrication d'objets du quotidien, dans la construction et la rénovation, ou encore dans l'entretien d'un lieu. L'histoire des coopératives de construction⁷²³ est aussi celle des crises économiques et de l'inaccessibilité du logement, qui poussent à trouver des manières de s'en sortir en dehors de ce que proposent et ne proposent pas les pouvoirs publics. Cette autonomie, qui s'incarne dans l'autoconstruction, les chantiers participatifs ou encore l'autorénovation en famille de son logement contribuent à un imaginaire d'une ville comme mosaïque de personnalisations individuelles et de constructions collectives. L'utopie libertaire *Bolo bolo*, écrite dans les années 1980 par l'auteur p.m. en donne une bonne représentation⁷²⁴ : des formes architecturales improvisées, provisoires, diverses, sont liées à une organisation du travail qui s'oppose à la « Machine-travail planétaire ». Celle-ci fonctionnalise les individus ; l'auteur lui supplante un système de production, de « fabriculture » volontaire et coopératif.

Pour s'en sortir économiquement et pour inventer des alternatives politiques, sociales et écologistes, cette recherche d'autonomie dans la fabrication met en relief des formes de dépossessions dans le contexte actuel de la production : par des professionnel·les, des normes, des hiérarchies sociales, des conditions matérielles. Du côté des dispositifs institutionnels, permettre de participer, c'est relever ces obstacles et chercher à les abolir ou à les dépasser : sinon, la participation est tronquée, voire utilisée pour du contrôle social et la légitimation des lignes de partages entre les personnes qui peuvent s'exprimer et faire et celles qui ne le peuvent pas. Du côté participation non-institutionnelle, dans toute sa variété possible, participer signifie bouger, même un peu, les places, les rôles, figés dans un ordre social. Nous avons souhaité jusque-là dégager ce propos : il n'y a pas lieu d'utiliser le terme *participation* en politique sans

⁷²³ Les groupes d'autoconstruction des Castors, notamment, sont nés après la Seconde Guerre mondiale avant les grands programmes de reconstruction ; M. VILANDRAU, *L'étonnante aventure des castors*, op. cit.

⁷²⁴ P. M., *Bolo bolo*, Zürich, Suisse, Paranoia City, 1986

évoquer une certaine distribution des légitimités à s'exprimer, à s'impliquer, à produire. Aussi la démocratie participative serait-elle toujours un ensemble de discours critiques de cette distribution et de propositions pour la transformer. On participe politiquement quand on perce, d'une manière ou d'une autre, une activité jusque-là cloisonnée, réservée à l'appréciation d'un petit groupe de personnes reconnu pour donner son avis ou pour intervenir. Intervenir sur l'urbanisme et l'architecture, c'est faire entrer dans un répertoire démocratique le fait de construire soi-même, participer à produire des objets de son environnement, ou à les transformer, sans avoir la reconnaissance professionnelle pour le faire. Si le profane est l'agent d'un changement de sens de l'*avoir*, c'est aussi celui d'*avoir le droit*. En posant les bases de l'édiction d'un *droit à la ville*, Lefebvre opère aussi un changement de ce type : mettre en relief la distribution des accès à une ville agréable et à laquelle on peut contribuer. C'est en cela une entreprise de subjectivation comme l'entend Rancière, c'est-à-dire « l'arrachement à la naturalité d'une place, l'ouverture d'un espace de sujet où n'importe qui peut se compter parce qu'il est l'espace des incomptés, d'une mise en rapport d'une part et d'une absence de part »⁷²⁵. Le profane est ce qui redistribue les légitimités en les sortant d'une impression de naturalité, qui fait surgir la parole des personnes à qui on dénie jusque-là de pouvoir participer – d'avoir une part.

Dans le monde de la fabrication des objets, dans celui de la production des formes urbaines, on parle alors plus volontiers de participation et de participatif pour se différencier d'un mode de production dans lequel les personnes jouissent de biens qu'elles n'ont pas produit elles-mêmes. Pour évoquer ce mode de production, Lefebvre utilise l'opposition entre l'œuvre et le produit, et formule un *droit à l'œuvre*, à la fois à jouir d'objets fabriqués par plaisir et à créer des œuvres soi-même. La participation pourrait être une co-production, qui prend des chemins multiples et différents, tour à tour pour faire du collectif ou pour fabriquer quelque chose. La participation à l'urbanisme implique ainsi une ouverture du *travail* des professionnel·les de l'urbain et de la construction des villes au sens large. Cette ouverture s'opère de l'intérieur, de l'extérieur, ou dans une négociation entre les deux. Une fois que le profane a ouvert le travail conçu jusqu'alors comme une organisation plus ou moins figée, comment produit-on la ville, les œuvres urbaines ? Faut-il substituer les règles d'une organisation sociale de la production à d'autres, pour assurer la démocratisation de la transformation urbaine ?

Ouvrir le travail de la ville

Profaner pour Agamben, c'est abolir la séparation qu'un dispositif crée entre les choses et leur usage. Un dispositif est alors « tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de

⁷²⁵ J. RANCIÈRE, *La méésentente*, op. cit., p. 60

capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants »⁷²⁶. Elle semble recouper la définition large que fait Illich de l'outil⁷²⁷, dont font partie les institutions. Si pour Agamben on doit pouvoir profaner les dispositifs, si pour Illich il faut rendre les outils conviviaux, rappelons aussi que Castoriadis⁷²⁸ demandait à ouvrir les institutions pour qu'elles apparaissent comme des « œuvres humaines » ; des œuvres non séparées de l'usage. L'urbanisme est une institution, que la participation viendrait ouvrir : en tant qu'ensemble de rôles sociaux, de professions, d'outils, de règles, de disciplines codifiées, l'urbanisme, c'est en effet l'outil, le dispositif, qui est garant de la transformation des formes urbaines. La ville, les bâtiments, les espaces publics aussi sont, selon la définition d'Agamben, des dispositifs. La propriété privée telle qu'on l'a vu, agit de même, et la profaner permet d'ajuster ensuite divers droits contenues en un bloc derrière le « droit à la propriété », par exemple pour créer du commun. S'engage alors un autre travail, celui de proposer d'autres formes d'institutions⁷²⁹, en essayant de les faire mieux correspondre à l'usage.

Nous retrouvons en quelque sorte les contradictions de notre point de départ : celle entre des transformations « immanentes » d'un objet ouvert à la transformation par la pratique avec la relative permanence, la rigidité du dispositif qu'est la ville et sa construction. La mise à l'épreuve de la notion d'appropriation nous a toutefois fait voir la multiplicité des objets, et aussi des dispositifs, qu'il était possible d'ouvrir lorsqu'il est question des formes urbaines. Aussi pour faire de l'urbanisme une institution ouverte, c'est désormais sur le dispositif du travail et sa division qu'il faut se pencher en se rendant profane, comme on a pu le faire avec la propriété privée.

Le travail est au carrefour de la pratique sociale et des institutions, de la naturalisation des places dont parle Rancière, et donc du dispositif d'Agamben qui oriente les choix, les gestes, les interactions sociales. C'est par le travail qu'est érigé et transformé la majeure partie des villes et des lieux qu'on habite. Être urbaniste est un travail ; aujourd'hui, s'occuper des dispositifs de participation en est un aussi. C'est aussi pour cela qu'« urbanisme profane » est un oxymore : il n'existe pas sans des catégories professionnelles et expertes qui l'exerce, qui produisent conseil et avis sur le développement des villes. Certaines transformations de la ville sont toutefois le résultat d'autres processus que ceux du travail, à strictement parler. Que font ces pratiques transformatrices à notre compréhension du travail ? Le profane aussi produit la ville, de plusieurs manières possibles différentes. La portée de son agir est réduite par les dispositifs et la distribution des places et des légitimités. Nous avons vu toutefois à travers l'usage et l'appropriation que cet agir est en interaction avec les institutions. Faut-il donc qualifier le ou la

⁷²⁶ G. AGAMBEN, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, op. cit., p. 31

⁷²⁷ I. ILLICH, *La convivialité*, op. cit., p. 30

⁷²⁸ C. CASTORIADIS, « L'individu privatisé », op. cit.

⁷²⁹ P. NICOLAS-LE STRAT, *Le travail du commun*, op. cit.

profane qui contribue à changer la ville comme un travailleur ou une travailleuse ? Et quelles conséquences pour l'institution d'un droit à transformer la ville ?

Le travail est organisé selon différentes divisions et spécialisations. La spécialisation – une personne ou une organisation a à sa charge une tâche particulière – est justifiée par le développement des compétences à la répétition de cette tâche, qui assurerait un meilleur travail. Dans la construction des villes et des bâtiments, un travail mal fait met en danger ses habitant·es ; il semble nécessaire que les travailleurs et travailleuses de la construction aient une pratique formée et informée de leur métier, en vertu notamment de cette spécialisation. La division du travail servirait aussi, en théorie, à ce que tout le monde n'ait pas à sa charge un travail de subsistance, c'est-à-dire le fait de chercher directement des ressources indispensables à sa vie, en s'échangeant plutôt des biens et des services.

Une lecture marxiste comme celle d'André Gorz⁷³⁰ est toutefois critique d'une division capitaliste du travail, qui pousse à outrance la logique d'une séparation sociale, technique, et on pourrait rajouter, sexuelle, dans le travail productif et reproductif. Cette sur-spécialisation aliène les travailleurs et travailleuses, déqualifie le travail, et appauvrit dans le même mouvement ses produits. Au point que l'expertise et la sacralisation du domaine de l'urbanisme et de l'architecture ne suffit pas à assurer la sécurité des citoyen·es : l'urbaniste Richard Sennett en prend pour preuve l'incendie de la tour Grenfell, un immeuble de logements sociaux à Londres en 2017⁷³¹. Pour lui, le monde de la construction fonctionne en vase clos, à distance des usagers et usagères, si bien qu'il laisse la possibilité de faire des choix de matériaux dangereux, mais économiques. Ce qui lui permet de faire l'hypothèse qu'une participation des futur·es habitant·es profanes aurait pu empêcher le drame : qui voudrait, au moment du choix des matériaux, prendre un tel risque pour sa propre vie ? La valorisation du faire que nous avons déjà identifiée, en urbanisme et architecture mais dans bien d'autres domaines, semble aussi apparaître comme une réponse à cet appauvrissement, à une requalification du monde matériel qui nous entoure et des possibilités d'intervention sur lui. Comme Lefebvre, il s'agirait de revendiquer la possibilité de faire des œuvres urbaines, avec plus de plaisir à l'ouvrage, de manière collective et non plus individualisé par tâche dans la chaîne de production.

La manière d'instituer un droit à faire soi-même des œuvres urbaines en dehors de toute qualification professionnelle ne peut cesser de faire débat dans ce cadre. Faut-il réformer le métier d'urbaniste et d'architecte pour le rendre plus apte à la coopération avec les usager·ères ? Enrichir le vocabulaire pour opposer l'aménagement brutal au ménagement, la production de l'espace au soin de l'espace ? Articuler des zones de liberté, de profanations possibles, à des

⁷³⁰ A. GORZ (éd.), *Critique de la division du travail*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1973

⁷³¹ R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, *op. cit.*, p. 339-340

« poches d'ordre »⁷³² nécessaires pour se prémunir de l'individualisme et d'appropriations malveillantes ? Nous n'avons pas pour projet de répondre à ces questions par une prospective de la société du droit à l'œuvre ; nous souhaitons toutefois déployer la possibilité de la transformation profane dans le plus de sens possibles pour fournir un bagage de notions à l'extension de son domaine. Comme ont pu le faire les Communs ou l'autogestion, c'est-à-dire outiller un imaginaire alternatif à la privatisation de tout ou à la prise en charge publique de tout, pour faire la plus grande place possible au profane en ville.

Dans cette dernière partie, nous allons tenter de dégager plus précisément les implications d'un *faire* directement la ville et d'un droit à l'œuvre en terme d'organisation du travail, dans l'objectif de mettre l'extension hypothétique du domaine de la participation en urbanisme sur les rails d'un épanouissement collectif et non d'une nouvelle aliénation – en prenant soin d'explorer différentes définition de cet épanouissement. Après avoir rappelé le contexte professionnel qui conditionne l'exercice de la conception et de la construction des formes urbaines, nous établirons le lien entre le « faire » valorisé en architecture et le droit à l'œuvre de Lefebvre pour définir ce que *font* les profanes, à la ville mais aussi plus largement à la production, la réparation ou la transformation d'objets – techniques, numériques, artisanaux... Cette valorisation s'appuie sur la démocratisation d'outils numériques et de fabrication, dont s'est emparé le monde du *hacking*. Comme celui-ci influe sur l'urbanisme et l'architecture (comme en témoigne, par exemple, l'emploi de l'adjectif « *open source* » pour qualifier certaines démarches participatives), nous essayerons de préciser les parallèles possibles entre eux. En détaillant les valeurs qui animent le monde de la fabrication et de la « bidouille »⁷³³ libre, nous poursuivrons notre travail de détail des objets de l'urbanisme, nécessaire pour aller au-delà des effets d'annonce d'une production « libre » et « ouverte ». Cela nous permettra également de préciser le sens de cette ouverture, recherchée à la fois pour rendre les objets techniques de la ville à portée de la main et des savoir-faire profanes, à la fois pour rendre accessible le code des institutions qui permettent ou empêchent la participation. Nous souhaitons ainsi épaissir le projet de l'œuvre participative, qui fait dialoguer compétences, savoir-faire et enthousiasme dans la création avec les cadres de coopérations possibles. L'art participatif comme créateur non pas d'œuvre mais de possibilités d'œuvres viendra éclairer ce projet.

Fournir des possibilités de créer des œuvres, de s'associer pour transformer la ville ou encore de participer à des débats sur les projets urbains nécessite de penser en terme d'activités, de temps de travail, d'organisation sociale des capacités et des incapacités à *faire*. Dans un second

⁷³² R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, op. cit., p. 19

⁷³³ Selon la traduction que propose Michel Lallement du *hacking* ; M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, op. cit.

temps, nous étudierons donc plus en détail les conditions sociales et matérielles de l'exercice d'un droit du profane à intervenir, changer, produire la ville. Nous verrons quelles remises en question de ce contexte se trouvent dans la valorisation du *faire* comme proposition pour une division non-capitaliste ou post-capitaliste du travail. Ces critiques font parfois écho à l'imaginaire d'immanence et d'harmonie d'une vie non cloisonnée que nous avons analysé au début de notre travail, ainsi qu'à la romantisation d'une production « spontanée » de la ville. Nous devons alors prendre en compte une analyse plus détaillée du travail invisible, caché, de subsistance, afin de trouver une voie entre un individualisme⁷³⁴ et une entreprise de réification et de normalisation du profane en ville. Cela nous permettra d'énoncer quelques pistes d'explorations futures pour continuer d'outiller l'extension du champ d'action du profane en ville et la possibilité de « faire corps » à tous les niveaux de compétence et les choix d'expression dans la transformation de la ville.

⁷³⁴ Françoise Choay cite par exemple les travaux de l'architecte américain Frank Lloyd Wright, qui dans la lignée des « anti-urbains » américains prône une ville en auto-construction à partir d'un « individualisme extrême » ; F. CHOAY, *L'urbanisme, op. cit.* ; F. L. WRIGHT, *When democracy builds*, Chicago, Etats-Unis d'Amérique, University of Chicago press, 1945

Chapitre 7

Le droit à l'œuvre, le droit à faire

« C'est l'art d'une *clique* et non du peuple. Le peuple est trop pauvre pour y prendre part. »

William Morris, *L'art et l'artisanat*, 1889

À mesure que se densifie et se complexifie la technicité du monde, les objets de la vie courante et les structures de la ville semblent, pour un grand nombre d'entre nous, proprement hors de portée. Il est difficile de les comprendre, les modifier, les faire et les fabriquer nous-mêmes. Cette distance avec les choses unifie alors des expériences aussi diverses qu'un chantier participatif d'isolation d'un vieux corps de ferme en terre-paille-chaux dans un éco-lieu qui promeut aussi la permaculture, des après-midis à réparer des machines à laver dans un squat d'activité et des ateliers de concertation d'un projet urbain organisés par un bureau d'étude : il s'agit de tentatives pour se rapprocher, pour établir un contact avec le monde technique. Elles sont tenues par un mince fil rouge fait d'une circulation d'idées, d'imaginations autour d'une plus grande autonomie des personnes vis-à-vis des architectes, des urbanistes, des grands groupes de la construction, et des objets trop vite consommables. Nous avons essayé de dégager jusque-là, à travers les notions d'usage et d'appropriation des formes urbaines, une forme de généalogie de ces imaginaires autour de la participation à l'urbanisme. Nous les avons vus se croiser, se transformer, prendre des directions différentes et parfois se retrouver. Partis ensemble d'une critique de l'urbanisme né dans une société de la production industrielle qui ferait peu cas des sensibilités et de l'épanouissement des personnes au profit de la construction utilitaire, l'imaginaire d'autonomie en construction et en architecture s'est incarné de bien des manières. L'une d'elle est particulièrement saillante dans la communication des projets urbains et de leurs aspects participatifs : c'est le fait de faire soi-même, de faire *faire*, d'autoconstruire et de coconstruire. Bref d'être au plus près de la matière qui se transforme, de prendre part à une activité de fabrication.

Ce « faire » caractérise-t-il mieux que l'usage ou l'appropriation la participation recherchée dans une démocratie radicale ? Est-ce lui qui est induit dans le « droit à l'œuvre (à l'activité participante) » qu'évoque Lefebvre à la toute fin du DV ? Le contexte actuel de la construction est soumis à de nombreuses normes qui impliquent notamment que des personnes reconnues pour le faire, et seulement elles, interviennent : c'est le sens de la professionnalisation. Dans ce cadre, une participation aux activités autour de la construction – et non plus seulement une participation aux débats – implique de bousculer ces normes, et de redéfinir les légitimités de

l'expert·e et du profane. Elle entend s'approprier le monde technique des objets qui nous entourent et qui composent la ville. Cette appropriation technique des objets de fabrication comme possibilité d'émancipation individuelle et collective est une idée portée notamment par le monde des *hackers* et des *makers*, mais également par des communautés anarchistes et écologistes, et par un idéal socialiste. Au cœur d'un projet révolutionnaire marxiste, on trouve en effet l'idée d'une émancipation par la possibilité de s'investir volontairement dans la production des objets d'usage. C'est dans ce projet que Lefebvre s'inscrit, et pour lequel il met au centre de sa réflexion sur la ville et l'urbanisme l'opposition entre l'œuvre et le produit, l'un ouvert aux possibilités d'appropriations dans la fabrication et l'usage, l'autre pétri de l'ennui du fonctionnalisme et de la répétition du geste mécanique. Nous souhaitons donc ici approfondir ce qu'implique le monde du *faire*, dans sa diversité : au-delà de fournir un mode d'emploi pour une participation véritable, au plus près des objets à transformer dans la ville, c'est une forme d'éthique pour certains, de politique pour d'autres, qui porte un propos sur la distance créée par la société industrielle, fordiste puis postfordiste, entre les personnes et le monde d'objets et de savoirs qui les entoure.

Nous commencerons ce chapitre par rappeler la formation des différentes professionnalisations qui structurent la production de la ville. Ce rappel permettra ensuite d'observer ce qu'une « éthique du faire », selon l'expression de l'urbaniste américain Richard Sennett, fait dans le monde de l'architecture, de l'enseignement de l'architecture et de la « nébuleuse participative » en urbanisme. Nous élargirons la réflexion au monde plus vaste des *hackers* et des *makers*, praticiens et praticiennes de premier plan selon le sociologue du travail Michel Lallement⁷³⁵. Le vocabulaire du monde du *hacking* a en effet su imprégner celui de l'architecture et de l'urbanisme, venant parfois créer de la confusion entre les différentes couches d'objets qui composent la ville : pour certains, rendre la ville « ouverte » (à la manière d'un « objet technique ouvert » selon la terminologie de Simondon, qui distingue les systèmes fermés, fonctionnalisés, aux systèmes ouverts et concrets⁷³⁶), c'est faire participer à la conception des projets, pour d'autres, c'est multiplier les outils technologiques de récolte de données pour adapter la ville et ses ambiances à tous les micro-usages. C'est l'ambiguïté qui accompagne la mobilisation de la notion d'*open source* pour l'urbanisme, déjà croisée à l'occasion de nos remarques sur les Communs. Si nous choisissons de mettre en avant l'idée d'ouverture de l'urbanisme sous-jacente à cette notion, toutefois, cela implique une autre circulation des savoirs et des savoir-faire, au centre de la notion de profane et du *faire*. Nous verrons donc que l'appropriation de savoir-faire en les décloisonnant des sphères professionnelles est une manière

⁷³⁵ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*

⁷³⁶ G. SIMONDON, *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier, 1958

de revendiquer un autre rapport aux produits qui font notre vie courante, facilement jetables et hors de portée pour beaucoup de notre compréhension technique. Contre ce monde de produits, la créativité du monde du *faire* semble créer un écho particulier à l'utilisation du terme d'*œuvre* pour parler de fabrications hors du circuit standardisé de la production actuelle. Moyennant un petit détour par la manière avec laquelle l'art participatif contribue à mettre la quotidienneté au centre de l'œuvre d'art, nous chercherons alors à montrer que la mobilisation de l'*œuvre* comme du *faire* invoque surtout l'idée d'une autre organisation sociale qui rendrait possible l'initiative et la contribution personnelle dans les moyens de productions.

1. Philosophie du faire : l'auto-destitution impossible de l'architecte et de l'urbaniste

1.1 Professionnalisations : qui peut faire la ville ?

SPECIALISATIONS ET EXPERTISES

Métiers et professions de l'urbanisme

Le travail est une « pratique sociale »⁷³⁷ que notre société a structuré par l'existence de métiers et de professions, comme autant de reconnaissances de légitimités à prendre part à des projets. Métiers et professions évoluent, certains disparaissent et apparaissent souvent à partir de tâches et d'activités en train de se faire, qui peuvent devenir ensuite objet d'une spécialisation. Ces tâches sont réalisées avant que les personnes qui les effectuent ne se constituent en corps de métier, ou que l'administration en définisse les aptitudes nécessaires pour en faire une profession. La production de la ville, la construction des espaces publics, la planification mobilisent ainsi des corps de métiers selon une organisation relativement récente. Nous l'avons abordé au sujet des métiers de la participation, apparus à partir des années 1980 après des mobilisations pour la démocratisation des projets urbains, et selon la logique en vigueur depuis lors de l'action publique articulée au néo-libéralisme managérial⁷³⁸ : l'urbanisme en général est un ensemble de professions qui peut contenir plusieurs spécialisations assez diverses, n'étant pas protégé par un titre (à l'inverse de l'ingénieur, de l'architecte ou du géomètre⁷³⁹). L'urbanisme est donc une « coexistence dans des géométries variables de noyaux professionnalisés [...] de « formes » en voie ou en recherche de professionnalisation (agrégation), et d'ensembles flous qui peinent à trouver – et qui parfois ne trouvent pas – la voie de la « profession ». »⁷⁴⁰ Pour Maurice Blanc,

⁷³⁷ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 19

⁷³⁸ A. MAZEAUD et M. NONJON, *Le marché de la démocratie participative*, *op. cit.*

⁷³⁹ V. CLAUDE, « Histoire des “mondes” des professionnels de l'urbain : quelques effets structurants », dans V. Biau et G. Tapie, *La fabrication de la ville: métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille, France, 2009, p. 64

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 71

ce groupe « flou »⁷⁴¹ des « architectes-urbanistes » se constitue par ailleurs contre celui des ingénieurs qui pouvaient revendiquer un monopole des solutions rationnelles d'aménagement⁷⁴². L'aspect pluridisciplinaire des équipes est une réponse à cela, ce qui n'empêche pas le groupe de maintenir à sa tête un rôle de « synthèse »⁷⁴³, de « stratégie », garant d'une « vue d'ensemble » et de « transversalité »⁷⁴⁴ qui sera celui de l'urbaniste. Les autres compétences de l'équipe pluridisciplinaire lui sont alors subordonnées, dans une logique fonctionnaliste : paysage, sociologie, ingénierie, montage opérationnel, conseil et parfois concertation. L'urbanisme est donc un métier partenarial, contrairement à l'architecture régie selon la propriété intellectuelle individuelle et créative de l'architecte⁷⁴⁵.

Plusieurs voies et formations mènent à l'urbanisme, et celui-ci s'exerce aussi bien dans des structures publiques que privées, en étant fonctionnaire, salarié·e ou même auto-entrepreneur·euse⁷⁴⁶. Le bureau d'étude Passagers des Villes dans lequel j'ai travaillé est une entreprise privée qui répond à des appels d'offres, privés ou publics. Il fonctionne comme un cabinet d'architecture et peut être mandaté pour des étapes diverses de projets : études préalables, conception, phases opérationnelles, maîtrise d'œuvre. D'autres organismes sont rattachés à des collectivités, comme l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, qui est une association loi 1901 regroupant des collectivités, des syndicats, des partenaires publics, etc. On peut également être urbaniste pour une maîtrise d'ouvrage (MOA), c'est-à-dire l'organisme (collectivité, bailleur, privé) pour qui est réalisé un ouvrage. La définition contemporaine en vigueur de la MOA vient des villes nouvelles des années 1970⁷⁴⁷, et désigne une centralisation de compétences où sont intégrés paysagistes et sociologues parmi les expert·es du côté réception du projet. On peut également noter les divers travaux de « programmations » qui recouvrent là encore des missions différentes⁷⁴⁸ d'aide et de conseil à la budgétisation et à la décision, mobilisés depuis les années 1960 dans les études « préalables » d'un projet.

Comment considérer l'unité de l'urbanisme dans ce cas ? Véronique Biau suggère que la discipline a comme base commune « une pensée de l'espace et des territoires dont la finalité est

⁷⁴¹ G. JEANNOT, *Les métiers flous: travail et action publique*, Toulouse, France, Octarès éditions, 2011

⁷⁴² M. BLANC, « Métiers et professions de l'urbanisme : l'ingénieur, l'architecte et les autres », *Espaces et sociétés*, n° 142, n° 2, 5 octobre 2010, p. 131-150

⁷⁴³ *Id.*

⁷⁴⁴ V. BIAU, « Les urbanistes en quête d'identité : qualification et modèles professionnels », dans V. Biau et G. Tapie, *La fabrication de la ville: métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille, France, 2009, p. 82

⁷⁴⁵ *Ibid.*, p. 83

⁷⁴⁶ V. CLAUDE, « Histoire des "mondes" des professionnels de l'urbain : quelques effets structurants », *op. cit.*, p. 74-75

⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 70

⁷⁴⁸ N. MERCIER et J. ZETLOUI-LEGER, « L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France », dans V. Biau et G. Tapie, *La fabrication de la ville: métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille, France, 2009, p. 97

pratique : corriger, réaliser, anticiper »⁷⁴⁹. La définition est donc large ; peut-être peut-elle être précisée par le rôle d'*expertise* de l'urbanisme. Au-delà d'être une spécialité, un savoir défini, l'urbaniste est délégué pour avoir une place particulière dans les prises de décision sur les questions d'aménagement. Cette délégation est le résultat d'un processus né dans le contexte d'une volonté politique précise ; ce qui est un argument pour imaginer d'autres formes d'organisation de la production des formes urbaines. C'est par ailleurs entre ces différentes délégations que la participation du public profane cherche tant bien que mal à se couler, et qu'elle est l'occasion d'inventer d'autres expertises, comme l'ingénierie sociale et d'autres compétences relatives à la maîtrise d'usage, notamment.

Délégations d'expert es

Ces professionnalisations consacrent un rôle particulier à l'expertise, à l'expression d'un savoir technique et scientifique. Or penser ce rôle est indispensable pour la démocratie : est-il nécessaire et suffisant pour exercer une forme d'autorité par exemple ? Comment l'articuler à l'incertitude du politique ? Castoriadis souligne par exemple que la « conception grecque » de l'expertise ne tendait pas comme la nôtre vers une forme d'autonomie, permise par la certitude sur laquelle elle s'appuie. Une décision dans la démocratie athénienne était toujours prise en dernière instance par la « communauté politique » après avoir entendu les orateurs, parmi lesquels des spécialistes d'un « savoir spécifique » : « Autant dire qu'il n'y a pas d'expert en politique. Quand il y a expertise, *tekhnè*, c'est toujours par rapport à une activité spécifique, et elle est bien entendu reconnue comme telle dans son champ propre. »⁷⁵⁰

Qu'est-ce qui fonde donc pour nous l'idée que l'expertise technique, ici sur l'urbanisme et l'architecture, peut valoir comme horizon de certitude dans la décision politique ? La constitution d'un ensemble de professions et de spécialités autour de l'urbanisme semble obéir à la formation de délégations scientifiques et politiques que décrivent Callon, Lascoumes et Barthe. Ceux-ci identifient deux dynamiques propres à la spécialisation liées à deux « incertitudes » fondamentales pour prendre des décisions, notamment d'aménagement : « que savons-nous du monde » et « de quoi est fait le collectif dans lequel nous vivons »⁷⁵¹. Marc Breviglieri parle d'« angoisses » vis-à-vis d'un « pouvoir arbitraire » dans la « modification de la ville »⁷⁵² : la planification a pour rôle de canaliser ces « angoisses » et ces « incertitudes ». Il

⁷⁴⁹ V. BIAU, « Les urbanistes en quête d'identité : qualification et modèles professionnels », *op. cit.*, p. 81

⁷⁵⁰ C. CASTORIADIS, *Ce qui fait la Grèce. 2, La cité et les lois*, *op. cit.*, p. 93

⁷⁵¹ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*, p. 193

⁷⁵²angoisses qui sont alors canalisées par les expertises : « Observatoires produisant des expertises scientifiques autonomes, des agences de certification de qualité ou de labellisation, des bureaux d'étude en ingénierie du bâtiment, des lieux de concertation devant permettre un contrôle démocratique et participatif de ces projets ou même des

y a donc une incertitude scientifique et une incertitude sociale. Nous déléguons ces incertitudes (et de ce fait, nous les évacuons en tant que société) en confiant la science et les techniques aux spécialistes et la formation du collectif aux politiques. Se forment alors deux monopoles : l'un de la « production des connaissances »⁷⁵³, l'autre de la « composition du collectif »⁷⁵⁴ :

En déléguant la production des connaissances à des spécialistes, auxquels est accordé de surcroît un monopole quasi exclusif, la démocratie délégative purge le débat politique de toute incertitude sur les états du monde possibles. En fabriquant un corps politique constitué d'individus (les citoyens) dotés d'une volonté et de préférences parfaitement assurés, la démocratie délégative exclut toute incertitude sur la composition du collectif, puisque celle-ci se trouve réduite à l'agrégation de volontés individuelles censées être parfaitement conscientes d'elles-mêmes.⁷⁵⁵

C'est cette délégation qui fonde l'expertise et donc, les experts et expertes, définis comme « quelqu'un qui maîtrise les compétences dont la qualité est reconnue (voire certifiée) et qu'il mobilise [...] dans un processus de prise de décision »⁷⁵⁶.

Or parfois la délégation scientifique, technique ou politique est contestée. Ce qui arrive régulièrement pour un projet urbain ou d'aménagement, comme en témoignent les nombreuses luttes territoriales sur des infrastructures comme des déviations de routes et d'autoroutes, des projets d'enfouissement de déchets nucléaires, des aéroports ou encore des piscines olympiques. Pour Bacqué, on assiste alors à une contestation des « oppositions traditionnelles entre spécialistes et profanes, professionnels de la politique et citoyens ordinaires »⁷⁵⁷. L'incertitude n'est plus contenue dans la délégation, elle doit être prise en charge par les « forums hybrides » comme ils sont appelés dans *Agir dans un monde incertain*, où surgissent des voix de collectifs inattendus. Selon Bacqué la remise en question de la science et de la technique est en plus exacerbée par les incertitudes écologiques qui mettent en relief l'insuffisance régulière de cette délégation.

Ainsi pour Callon, Lascoumes et Barthe, l'expertise n'a pas vraiment sa place en démocratie (la recherche, les chercheurs et les chercheuses, en revanche, oui), en tous cas lorsqu'elle quitte sa forme délégative pour devenir un forum hybride. Car justement, ce moment où d'autres voix et d'autres collectifs peuvent faire irruption dans le débat cherche à « redessiner la carte des enjeux »⁷⁵⁸ et prendre à bras le corps les incertitudes. Les « controverses socio-

associations de militants et parfois de syndicalistes proposant des cadres de mesure alternatifs » ; M. BREVIGLIERI, « Une brèche critique dans la “ ville garantie ” ? », *op. cit.*

⁷⁵³ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*, p. 194

⁷⁵⁴ *Ibid.*, p. 196

⁷⁵⁵ *Id.*

⁷⁵⁶ *Ibid.*, p. 380

⁷⁵⁷ M.-H. BACQUE, « Gouvernance et urbanisme de participation », *op. cit.*, p. 18

⁷⁵⁸ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*, p. 381

techniques sont des situations d'incertitude dont la gestion suppose que soient dépassées, pour un moment au moins, la double délégation et ses exclusions. »⁷⁵⁹. Plutôt que de donner la voix aux profanes dans les décisions au même titre que les expert·es, le moment est à changer les rôles plus en profondeur. En urbanisme, le type de délégation n'est pas seulement scientifique et technique. La discipline intègre également une forme d'expertise de faits sociaux. On aurait donc affaire à un autre type de délégation, ou à une délégation hybride, mais qui perpétue le registre de la binarité entre le monde des expert·es et celui des profanes. À quelques reprises au sein de l'agence PDV, la manière avec laquelle circulent – ou ne circulent pas – les informations entre le projet travaillé « en chambre » (par les urbanistes ou entre urbanistes et maîtrise d'ouvrage) et le public de la concertation illustrent l'inertie de cette binarité. Les projets urbains, même accompagnés d'instances de participation, semblent rester des objets hermétiques, discutés avec les habitant·es – ou plutôt avec certain·es habitant·es – à des moments contrôlés. Ce qui crée des décalages parfois importants entre le travail « en chambre » et le calendrier des rencontres avec le public : il arrivait alors que nous présentions et discussions des versions du projets déjà dépassées⁷⁶⁰.

En suivant les raisonnements de Callon, Lascoumes et Barthe, la formation des professions autour de l'urbanisme répond donc à cette dynamique de la délégation des incertitudes, qu'il faut prendre en compte si l'on cherche à définir mieux le rôle des profanes. Cette analyse semble en outre répondre avec d'autres termes au processus de professionnalisation décrit par Illich⁷⁶¹, qui monopolise les savoirs pour neutraliser en rendant illégales les constructions profanes. Plus largement, les professions créent le besoin auquel elles sont censées répondre, auto-validant leur existence :

la clarification de la fonction du professionnel est fondamentale. Ce sont l'ingénieur, le dessinateur, le diagnosticien qui, dans une société paralysée par la dépendance à l'égard des biens et des services produits en série, donnent sa configuration au besoin mais aussi à la crainte avide qui s'y attache.⁷⁶²

Se crée alors une forme autonome de l'expertise et de la professionnalisation, ou les critiques de cette forme émane d'elle et non de l'extérieur, renforçant l'autonomie. « L'imaginaire de l'expertise dit : l'expert sait, seul un autre expert peut le juger ou le critiquer. »⁷⁶³ Envisager à l'inverse l'expertise comme n'allant pas de soi, voire comme n'étant pas nécessaire (quand elle n'est pas contre-productive, pour Illich par exemple) à un processus démocratique, c'est prendre

⁷⁵⁹ *Ibid.*, p. 384

⁷⁶⁰ Voir par exemple le récit de la concertation du projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Jacques à Clermont-Ferrand en Annexe 1.

⁷⁶¹ I. ILLICH, *La convivialité*, op. cit. ; I. ILLICH, *Le chômage créateur: postface à La convivialité*, M. Sissung (trad.), Paris, France, Éd. du Seuil, 1977

⁷⁶² I. ILLICH, « Le chômage créateur », 2005, op. cit.

⁷⁶³ C. CASTORIADIS, *Ce qui fait la Grèce. 2, La cité et les lois*, op. cit., p. 95

autrement la question de la participation des profanes. Celle-ci pourrait être autre chose qu'un ajout aux études urbaines menées par les professionnel·les, comme une réelle mise en question des légitimités à s'exprimer et à faire. Il est pour cela nécessaire pour Castoriadis de revenir à une compréhension de la *tekhnè* articulée à la démocratie contre une démocratie technique. Pour cela, il faut briser l'autonomie de la sphère de la *tekhnè* dans laquelle les expert·es et non les usager·ères jugent leurs produits :

Aucun expert ne saurait se juger lui-même, et le juge approprié de l'expert n'est jamais un autre expert. Le critère d'un bon exercice de la *tekhnè*, c'est évidemment son produit ou son résultat [...] ; et donc le juge de la *tekhnè* est l'utilisateur de son produit et non l'expert. Platon revient souvent là-dessus, comme une évidence : ce n'est pas le sellier qui est juge de ce qu'est la bonne selle pour un cheval, c'est évidemment le cavalier.⁷⁶⁴

CHANTIERS : OUVRIERS ET PROFANES

Ce que nous venons de décrire concerne toutefois uniquement les phases de conception. Nous avons évoqué précédemment que l'urbanisme et l'architecture cherchaient à s'ouvrir aux pratiques du *faire*, à travers une attention différente aux chantiers par exemple. Ils intègrent un vocabulaire de la participation en terme de *coconstruction*, impliquant la transformation directe de la matière. Les personnes qui font, construisent, bâtissent et démolissent ou transforment ce qui est conçu par les architectes et urbanistes sont en général les artisan·es et les ouvrier·ères. Si une valorisation du faire transparait dans les compétences de l'urbanisme contemporain et surtout dans son volet participation, elle ne semble pas s'accompagner d'une valorisation des ouvrier·ères du bâtiment telles que ces corps de métier sont constitués et agissent.

S'il existe de nombreuses études sur les conditions du travail ouvrier, en sociologie notamment⁷⁶⁵, on trouve difficilement plus d'une référence sur le monde spécifique des chantiers en bâtiment : celle de Nicolas Jounin qui a été ouvrier en bâtiment-travaux publics (BTP) et qui date de 2009⁷⁶⁶. La recherche en architecture et en urbanisme s'intéresse elle aussi depuis peu aux rapports entre la conception des projets et les chantiers : les travaux de Lise Serra⁷⁶⁷ en témoignent. La réflexion sur les chantiers et l'organisation sociale de la production architecturale a toutefois une histoire plus ancienne, souvent liée au socialisme, au monde libertaire et aux pays du Sud où pratiques d'autoconstruction et conditions de travail difficiles cohabitent. Il en est ainsi

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 94

⁷⁶⁵ « Chantiers au travail. Activités et temporalités », Journée d'étude, *Calenda*, Publié le jeudi 06 mai 2021, <https://calenda.org/872893>

⁷⁶⁶ N. JOUNIN, *Chantier interdit au public: enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, France, La Découverte, 2009

⁷⁶⁷ L. SERRA, *Le chantier comme projet urbain*, These de doctorat, Paris 10, 2015 ; L. SERRA, *Chantiers en ville: un projet urbain*, Bruxelles, Belgique, Editions de l'Université de Bruxelles, 2021

des réflexions des architectes qui se sont intéressé·es, au-delà de la conception, aux processus de construction comme organisation sociale, comme John F. Turner ou Sérgio Ferro⁷⁶⁸.

Les urbanistes, comme les architectes, ne font normalement pas de construction. Ils·elles sont présent·es sur les chantiers pour suivre les opérations, faire leur travail de maîtrise d'œuvre (s'assurer de la bonne réception du projet, ajuster selon les contraintes matérielles tout en respectant le plan initial). Recyclage, attention à des matériaux biosourcés, chantiers « circulaires » ont mis petit à petit la question du chantier et de l'artisanat au centre des réflexions. Et le chantier devient aussi élément de mise en scène de la transformation des espaces publics, comme en témoigne la « *demolition party* » organisée place de la Nation par le collectif Coloco and Co, distribuant des pioches et des casques de chantiers aux volontaires pour casser le bitume en vue d'une rénovation⁷⁶⁹. Nombre de collectifs d'architectes organisent aujourd'hui des « chantiers ouverts » où les riverain·es peuvent venir voir la construction en cours et poser leurs questions. Le collectif Etc ou encore l'architecte Patrick Bouchain produisent en parallèle de ces animations une réflexion autour de la participation de l'architecte à trouver un « sens commun » à la construction avec les profanes⁷⁷⁰. Certains de ces collectifs intègrent des savoirs artisanaux revalorisés comme le travail de charpentier·ère. Sociologiquement, nous restons toutefois assez éloignés de l'état actuel du monde du BTP, caractérisé en majorité par des postes très tournants - beaucoup d'intérimaires et de travail non déclaré notamment -, avec un nombre conséquent de personnes issues de l'immigration, sans-papiers, dans laquelle Jounin identifie des formes de pouvoir structurées par le racisme⁷⁷¹.

Cette organisation sociale prégnante dans les chantiers en bâtiment est précisément le résultat d'un mode de production industriel contestés par ces architectes et ces collectifs. Il semble toutefois que, s'il y a valorisation de l'artisanat et du faire - porter, disposer, assembler, désassembler, démolir, tracer, découper, conduire une machine, aplatir, soulever, acheminer,

⁷⁶⁸ S. FIORI, « Sérgio Ferro au prisme d'une histoire brésilienne. (Re-)lire Dessin-chantier », *op. cit.*

⁷⁶⁹ P. J. D. L. 14 avril 2017 A 16H21, « Demolition party sur les trottoirs de la place de la Nation », *op. cit.* Le collectif Coloco est par ailleurs partenaire de Passagers des Villes sur la mission de renouvellement urbain du quartier de la Mosson à Montpellier.

⁷⁷⁰ M. BOHN, « "Le chantier ouvert : vers un partage du pouvoir" | Collectif Etc, support d'expérimentations | Architecture, espace public et urbanisme. Vers une fabrique collective de la ville. », (en ligne : <http://www.collectifetc.com/le-chantier-ouvert-vers-un-partage-du-pouvoir/> ; consulté le 1^{er} novembre 2021) ; voir aussi l'interview de Patrick Bouchain sur le « permis de faire » : « Nos chantiers aujourd'hui ne sont pas assez démocratiques, ils sont « interdits au public », ce qui est un gâchis énorme. Un chantier peut être un véritable moment d'élaboration politique où l'individu prend acte de son appartenance à un collectif. Nous aurions besoin de chantiers qui nous révéleraient ce qu'est véritablement une société démocratique où chacun prendrait ses responsabilités. » ; « Le chantier est déjà une forme de démocratie participative, - pas au sens où nous l'entendons communément, c'est-à-dire des sachants qui dictent la marche à suivre à ceux qui ne savent pas -, mais plutôt au sens pratique, non hiérarchisé, où les acteurs se réunissent autour d'un objet concret et réapprennent ensemble à articuler les choses entre elles d'une nouvelle façon. » ; « Le permis de faire, l'esprit plus que la lettre », *Revue Tracés* n°19, Espazium, 6 octobre 2017

⁷⁷¹ N. JOUNIN, *Chantier interdit au public*, *op. cit.*

façonner, modeler – on ne valorise pas dans le même mouvement les ouvrier·ères et artisan·es qui travaillent sur la majorité des chantiers. Pour Lefebvre, les ouvriers et ouvrières ont même « perdu » le « sens de l'œuvre »⁷⁷². Les personnes qui vont mettre en œuvre un projet urbain sont par ailleurs absentes des dispositifs de concertation. Dans l'enchaînement actuel de la mise en œuvre d'un projet, leur participation est d'ailleurs difficilement concevable : la consultation des entreprises arrive après la conception de l'espace, après le plan, qui est en général l'objet de la concertation.

Alors que c'est là, en toute logique, qu'on devrait aller voir *comment* on construit de la ville et de l'architecture – pas seulement les techniques, les gestes, le parcours de l'espace, la matériau, mais aussi les discussions et les négociations en prises avec la fabrication. Serra met en avant que le moment du chantier est aussi un moment de réajustement, de prises de décision, et donc de projet et de conception⁷⁷³. J'ai également souhaité tester cette intuition en me rendant observatrice de réunions de chantier sur un projet de rénovation des espaces extérieurs d'une résidence d'habitat social pour lequel j'avais suivi depuis le début la composition de l'appel d'offres, la mise en place de la méthodologie de concertation, son animation, les liens avec le paysagiste en charge du programme. L'idée était d'aller au bout de ce « faire » la ville, considéré comme le point le plus radical des possibilités de participation, de coconstruction, et pourquoi pas voir comment se jouaient les prises de décisions *in situ*, pour déplacer de quelques centimètres l'emplacement du portail, couper un arbre, privilégier les accès de poussettes sur le fait d'empêcher les scooters de passer, ainsi de suite. Ces marges de manœuvre existent, certes, mais restent très contraintes et surtout très hiérarchisées. Lors des visites de chantier, je n'ai assisté à aucun échange entre travailleurs et habitant·es qui auraient pu me mettre sur la voie d'une co-production informelle de l'espace en train d'être transformé. Les deux mondes restent très cloisonnés. Sans doute assistons-nous à ce qui est dénoncé par l'architecte brésilien Sergio Ferro, à savoir « le développement d'une organisation manufacturière du bâtiment basée sur l'exploitation de la force de travail d'artisans puis d'ouvriers progressivement dépossédés de leurs moyens de production »⁷⁷⁴ qui expliquerait qu'il y a si peu d'acointances entre la valorisation du faire en architecture et en urbanisme institutionnel et dans les sphères militantes (à la recherche de l'autogestion et de modes de vie écologistes) et le monde ouvrier du bâtiment. Mais cela pousse à réfléchir la subversion de la division du travail opéré dans ces milieux en résonance avec le contexte social, et non déconnecté d'elle, expérimentée dans des « bulles » que sont les chantiers militants ou ceux menés par les collectifs d'architectes désireux de *faire autrement*.

⁷⁷² H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 134

⁷⁷³ L. SERRA, *Le chantier comme projet urbain*, op. cit.

⁷⁷⁴ S. FIORI, « Sérgio Ferro au prisme d'une histoire brésilienne. (Re-)lire Dessin-chantier », op. cit.

1.2 L'éthique du faire

Le thème de la participation à l'urbanisme et à l'architecture est alors une critique du travail d'expertise et de conception éloigné du terrain spatial et social auquel il entend s'appliquer. La valorisation d'une transformation de la ville immanente aux pratiques quotidiennes et des formes dites spontanées, telles que nous avons souhaité les aborder dans la première partie, témoigne de cet effort de d'*atterrissage* de l'architecte. Cet effort est théorisé à de multiples reprises et sous différents termes : Richard Sennett souhaite voir se généraliser une « modestie »⁷⁷⁵ de l'urbaniste et de l'architecte dans les pratiques et les postures, le philosophe de l'architecture français Augustin Berque de « descendre des étoiles »⁷⁷⁶ et pour le philosophe de l'urbanisme Thierry Paquot, dans la lignée de Michel Marié, il s'agit de ménager l'espace plutôt que de l'aménager⁷⁷⁷. La philosophie du *faire* en architecture cherche à redéfinir explicitement ou non des formes de hiérarchie : entre professionnel·les et profanes et entre construire et concevoir. C'est là également le vœu de Lefebvre : que l'architecte et l'urbaniste ne se considèrent plus pour des démiurges qui ont entre leur mains l'avenir social et moral des citoyen·nes.

Pour Sennett, l'« éthique modeste du faire » s'illustrerait par un *homo faber* en ville qui noue un rapport à la cidadinité en « rénovant de petites maisons à moindre coût, en plantant de jeunes arbres de long des rues ou, tout simplement, en offrant des bancs peu chers pour que les personnes âgées puissent s'asseoir dans l'espace public en toute sécurité »⁷⁷⁸. Ces interventions confèrent selon lui une « dignité du travail » différente que celle du technicien planificateur. Cette conception d'une éthique du faire rejoint une analogie jardinière de « semis urbain », mode ouvert de planification, en opposition au mode fermé de l'aménagement⁷⁷⁹. Le semis urbain doit pouvoir « spécifier le moins possible la relation entre forme et fonction » et « à laisser un maximum de place à la variation et à l'innovation »⁷⁸⁰ : il s'agit donc de laisser des possibilités d'interventions spontanées dans cette perspective de valorisation du faire soi-même, c'est-à-dire sans professionnel, porteur à la fois de nouveauté et d'appropriations. Nous retrouvons là le schème du végétal comme matériau propice à la participation à l'environnement urbain par le faire soi-même. De plus, cette notion d'imprévu semble central dans cette éthique modeste.

L'imprévu est le point ambigu de la valorisation d'imaginaires organicistes, qui tendent à trouver l'harmonie entre formes et fonctions dans de supposées énergies propres aux pratiques sociales. C'est en effet de cette manière que nous avons présenté la valorisation du faire en

⁷⁷⁵ R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, op. cit., p. 29

⁷⁷⁶ A. BERQUE, *Descendre des étoiles, monter de la Terre: la trajection de l'architecture*, Bastia, France, Éditions Éoliennes, 2019

⁷⁷⁷ T. PAQUOT, *L'urbanisme c'est notre affaire*, op. cit.

⁷⁷⁸ R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, op. cit., p. 25

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 307

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 308

architecture jusqu'ici : en l'inscrivant dans un geste critique des catégories positivistes et technicistes de l'urbanisme, leur préférant le spontané qui se développe selon les qualités intrinsèques d'un milieu. Pourtant le *faire* est aussi lié à la question de la créativité, de l'innovation : Sennett le relie aux *fablabs* et au monde des *makers*, imprégné d'optimisme technologique. Ainsi la valorisation du *faire* en architecture n'est-elle pas tout à fait un retour à une production artisanale mais une recherche d'expérimentation contre des discours théoriques et dogmatiques qui ne souffriraient pas de l'imprévu. Cet imprévu peut être identifié dans le dialogue avec la matière, intimement liée à l'expérience. Ingold parle ainsi d'un « hiatus » qui existe nécessairement entre la conception et la construction : « Les bâtisseurs ne savent que trop bien, pourtant, que les choses ne se passent jamais comme ils l'avaient prévu. »⁷⁸¹

C'est aussi pour cette raison que la valorisation du faire, l'éthique modeste de l'architecte, et les discours contemporains sur le monde des objets artisanaux convergent vers l'idée de démocratie et de participation : car la démocratie et la participation sont également les terrains de l'imprévu, de l'écoute du matériau social plutôt que des principes qui cherchent à le plier, de l'achèvement comme fiction. Architectes et urbanistes cherchent alors leur place dans cette configuration professionnelle, politique et sociale. Cela se traduit, comme nous l'avons vu, par aller chercher du côté du temporaire, de l'éphémère, propices au *faire*, à la participation et à l'expérimentation, à la pratique du chantier. L'expérimentation peut se traduire par le fait de proposer des organisations sociales qui cherchent davantage d'horizontalité et de circulation des savoirs et des décisions, à l'inverse d'un modèle où l'architecte-expert-e dirige un chantier pour donner une forme à sa vision. Dans le sillage de cette démarche, certains bureaux ou collectif d'architecture cherchent à intégrer l'artisanat et la construction en leur sein, à proposer des rotations de tâches plus que des dialogues entre différentes professions. Pauline Lefebvre et Julie Neuwels dans l'introduction de l'ouvrage collectif *Penser-faire en architecture* citent ainsi la présentation du collectif dallas qui fait cette synthèse des différentes valeurs qui sous-tendent le *faire* :

[à] l'heure de la sur-spécialisation, dallas vise davantage une pratique généraliste, entre conception et construction, art et artisanat. C'est un terrain d'expérimentation, un aller-retour entre savoir et faire, entre imaginaire et concret. Dallas donne ainsi une place primordiale au chantier [...] dallas se veut modulable, ouvert, laissant place à un spectre large de possibilités et valorisant l'inattendu.⁷⁸²

⁷⁸¹ T. INGOLD, *Faire, op. cit.*, p. 113

⁷⁸² « Atelier dallas – collectifdallas.eu », (en ligne : <https://collectifdallas.eu/atelier-dallas> ; consulté le 29 septembre 2021) ; cité dans P. LEFEBVRE, J. NEUWELS et J.-P. POSSOZ, *Penser-Faire. Quand des architectes se mêlent de construction, op. cit.*, p. 23

Outre le collectif dallas, Lefebvre et Neuwels relèvent d'autres pratiques d'architectes, comme le fait de participer « à la construction sur le chantier en tant que – ou aux côtés des – artisans et ouvriers, ou de s'impliquer dans la production, la transformation ou l'assemblage d'éléments et de matériaux de construction » ou encore le montage de plus en plus d'équipes pluridisciplinaires⁷⁸³. Nous pouvons noter également l'accompagnement d'autoconstruction ou d'autorénovation comme avec l'association Bricologis dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin ou encore les permanences architecturales pendant lesquelles des architectes s'occupent plus largement d'animations autour de rénovations urbaines. Cette recherche de reconfiguration du métier exprime une sorte de malaise vis-à-vis de la figure de l'architecte hors-sol et démiurge, malaise qui peut trouver des échos dans des commandes publiques qui intègrent un effort de faire place aux habitant·es et aux profanes, ou rester à la marge.

1.3 Apprendre en faisant : la formation de l'architecte et de l'urbaniste « modeste »

ÉLANS

Les essais pour changer le métier *de l'intérieur* se traduisent également par des pédagogies autour du *faire*, dans lesquelles l'expérience de fabrication est mise en lien avec des valeurs démocratiques et citoyennes autour de la coopération. L'expérimentation est propice à l'apprentissage ; décloisonner les savoirs, c'est également porter une attention particulière à déhiérarchiser certaines formes de compétences ou d'écoutes. Plusieurs enseignant·es d'école d'architecture ont témoigné être soucieux·ses de cette approche par le *faire* lors d'une table-ronde organisée sur le sujet à Bruxelles en février 2020. Cette pédagogie se caractériserait « a minima, par la construction à l'échelle 1:1, confrontant les étudiants aux matériaux, techniques d'assemblage et détails de mise en œuvre »⁷⁸⁴. Plusieurs enseignements différents sont enrichis par le fait de construire – plutôt que de faire dessiner – les projets par les étudiant·es. Parmi eux, le rapport à la matière que nous venons d'évoquer : avoir à faire directement avec la matière, c'est se rendre compte qu'elle ne se plie pas exactement à une forme élaborée par ailleurs en dessin⁷⁸⁵. C'est également ce rapport forme-matière qu'Ingold, en faisant faire de la vannerie ou du moulage de brique à ses étudiant·es en anthropologie, cherche à qualifier en dehors de cette conception héritée de l'hylémorphisme aristotélicien. Certes un projet existe en amont de la pratique : celui de tresser un panier ou de faire une brique. Mais les contraintes physiques, du corps, de l'espace, de la matière, font aussi l'objet⁷⁸⁶. Devoir se procurer de la matière, c'est de

⁷⁸³ P. LEFEBVRE, J. NEUWELS et J.-P. POSSOZ, *Penser-Faire. Quand des architectes se mêlent de construction*, *op. cit.*, p. 25

⁷⁸⁴ *Id.*

⁷⁸⁵ J.-P. POSSOZ, « Enseigner en prenant le faire au sérieux », *op. cit.*, p. 74

⁷⁸⁶ T. INGOLD, *Faire*, *op. cit.*, p. 64

plus ouvrir sa pratique de l'architecture à des préoccupations sur la récupération, le glanage et les ressources locales⁷⁸⁷, et donc relier son projet à d'autres aspects du monde.

L'échelle « grandeur nature » (le 1:1) oblige par ailleurs à travailler en coopération avec les autres, quand le dessin peut être un travail solitaire⁷⁸⁸. Porter des matériaux et les assembler⁷⁸⁹ sont des actions qui requièrent en général l'aide d'autres personnes. Selon les enseignant·es, il est très formateur de se confronter à cette réalité, dans une perspective d'éthique du travail où les autres corps de métier doivent être traités en égaux. On retrouve l'idée d'une modestie que certain·es architectes souhaitent voir généralisée dans la profession, plutôt marquée par des renommées individuelles (les « starchitectes »), et ramener l'aspect collectif dans le métier. Faire ensemble, c'est aussi devoir prendre des décisions pour résoudre un problème et se confronter à une situation imprévue : les enseignant·es évoquent en cela une dimension citoyenne et politique du chantier pédagogique. Les étudiant·es se rendent mieux compte que le projet est une « organisation sociale »⁷⁹⁰, où il est notamment possible de changer les rapports entre personnes sachantes et apprenantes, conceptrices et usagères.

INERTIES

Il semble, à travers ces expériences, que le postulat suivant se dessine : il existe un mode, peut-être prédominant, de distance de l'architecte avec son objet, et par là avec le monde. Son pendant serait un mode de proximité qui devrait tenir compte de la composition politique, sociale, matérielle de l'ancrage de son objet. C'était déjà le propos amorcé dans notre étude de la trajectoire du terme « usage » en urbanisme, venant faire cas de la réception des aménagements dans un milieu social. À travers la volonté de la formation d'une éthique modeste au sein de la profession, l'idée se fait plus précise que cet autre mode voit se prolonger l'apprentissage au-delà des années d'étude de l'architecte. Il n'y a pas le moment d'apprendre, à l'école, puis le moment de concevoir et de faire, dans sa carrière : une place plus importante accordée à l'expérience et

⁷⁸⁷ J.-P. POSSOZ, « Enseigner en prenant le faire au sérieux », *op. cit.*, p. 75

⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 76

⁷⁸⁹ En participant à une performance d'art participatif dans laquelle les artistes invitent qui le souhaite à construire une coque de bateau, Estelle Zhong raconte cette prise de conscience que certaines activités comme le bricolage ou la cuisine sont presque intrinsèquement collaboratives. Elle prend pour exemple le fait de plier une grande latte de bois pour lui donner une forme courbe, opération qui nécessite d'être plusieurs : « Cette coopération s'approfondit au fur et à mesure du temps passé ensemble dans ce hangar, au fil des week-ends. Elle se traduit alors par une connaissance accrue des compétences de chacun, par une lecture plus fine des comportements, par une anticipation plus grande des gestes à faire et ainsi par une coordination, une fluidité, une unanimité dans la construction qui transmutent la coopération en communauté. » ; E. ZHONG, « Des formes cachées dans la matière. La bricolage de l'art participatif à la lumière de la pensée de Gilbert Simondon », *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, n° 64, Les Éditions de l'EHESS, 24 décembre 2015, p. 96. Nous approfondirons cette idée à la fin de notre chapitre.

⁷⁹⁰ J.-P. POSSOZ, « Enseigner en prenant le faire au sérieux », *op. cit.*, p. 76

l'expérimentation élargit ces conceptions sur l'apprentissage en même temps que le reste. Cette conception d'un mode de proximité de l'architecture semble être une synthèse de la valorisation des transformations immanentes des usages et l'appropriation du monde construit. Mais si une « éthique du faire » se traduit particulièrement bien dans le moment de la formation de l'architecte, elle se heurte souvent à la mécanique lourde et lente des projets architecturaux et urbains du monde de l'opérationnel.

Pendant le temps de mon contrat en tant qu'assistante à la concertation des projets urbains à PDV, je n'ai assisté à aucune mise en pratique de co-fabrication d'objets. Nous avons, à quelques reprises, proposé, dans nos méthodologies de concertation aux maîtrises d'ouvrage, de sous-traiter à des intervenant·es des ateliers de construction de mobilier urbain. Lorsque notre mission concernait des études préliminaires à des projets d'aménagements d'espaces publics, nous faisons presque systématiquement la suggestion aux maîtrises d'ouvrage de prendre un temps futur à un aménagement éphémère fabriqué par des habitant·es. Nous illustrons nos synthèses d'« images d'intention » faisant référence à des collectifs d'architectes ayant l'expérience de co-conception et co-fabrication de mobilier dans l'espace public⁷⁹¹. La réalisation de tels « micro-projets » participatifs n'a eu lieu qu'une seule fois sur toutes les missions que j'ai pu suivre à l'agence, après mon départ, pour le projet de renouvellement urbain de la Villeneuve à Grenoble, pris en charge par une autre entreprise.

Dans un entretien avec un collègue architecte-paysagiste qui s'occupait principalement des espaces publics à l'agence, celui-ci relevait qu'il était « assez en vogue de fabriquer son mobilier » mais que « l'inertie de l'institutionnel et du gestionnaire », « un cadre hyper rigide qui définit les missions très précisément »⁷⁹² ainsi que la configuration de son métier rendaient cela plutôt rare. Selon lui, il n'existe tout simplement pas de format de commande publique pour de telles prestations. Si certaines collectivités et maîtrises d'ouvrage parviennent parfois à réaliser du « faire soi-même » dans leurs démarches participatives, la tendance de la fabrication profane de mobilier urbain se traduit plutôt dans des ateliers de participation où la distance avec la production directe de l'espace est la plus courte possible. Maquettes, arpentages et balades, animations de bricolage qui n'auront pas d'impact directement sur la transformation de l'espace public sont autant d'outils mobilisés par la « nébuleuse participative » dans les projets urbains, qui nous apparaissent comme des tentatives pour faire malgré tout une place à l'activité profane en réponse à cette valorisation du faire. Une place contrôlée, qui encadre l'imprévu, que nous avons pourtant identifié comme étant au cœur de la philosophie du faire.

⁷⁹¹ En général les images étaient celles des collectifs Etc, Yes We Camp, Pourquoi Pas ?!

⁷⁹² Voir l'entretien avec S. en Annexe 2.

Aussi ce droit du profane à faire ne semble pouvoir se satisfaire des cadres d'exercice de l'urbanisme aujourd'hui, ou d'une simple réforme des métiers et des professions d'architecte et d'urbaniste que l'on encouragerait à être plus modeste. S'il est en rapport avec cette philosophie du faire, il appelle d'autres formes d'organisations sociales. Conquérir la légitimité à faire n'est pas que du ressort des professionnel·les, qui auraient dans leur tâches le fait de faire place aux autres – profanes ou pas – dans leur pratique. En dehors du monde de l'architecture et de l'urbanisme, la revalorisation de l'artisanat et du faire semble interroger directement cette organisation sociale fondée sur la professionnalisation, et brouiller les frontières de la définition des profanes. C'est en tous cas ce que Michel Lallement identifie dans le monde du *hacking*⁷⁹³, qui catalyse pour une grande partie les motivations de ce mode de proximité avec les objets, urbains, techniques, qui nous entourent. Peut-on apprendre de ses principes pour dépasser cette difficulté de l'inertie de l'organisation sociale et professionnelle actuelle de l'expertise urbaine ?

2. *Hacker* l'architecture et l'urbanisme ?

2.1 Hackers, makers : l'organisation sociale du monde du *faire*

LE TRAVAIL DE LA BIDOUILLE

L'hypothèse de la valorisation du faire en architecture « renvoie à un phénomène plus vaste, protéiforme, qui se présente dans notre société sous les traits d'une promotion du *do-it-yourself*, du bricolage, du « fait maison ». »⁷⁹⁴ Ce phénomène plus vaste fait dialoguer les valeurs rattachées au faire dans ses différentes sphères d'application, mais aussi converger ces domaines au sein des objets productibles en *fablabs* et autres *makerspaces* : pourquoi ne pas créer du mobilier urbain avec les outils mis à disposition dans ces espaces ? Imprimantes 3D, « machines à commande numérique », découpes lasers...⁷⁹⁵ semblent être les nouvelles conditions techniques de la démocratisation du faire soi-même, et accompagnent la valorisation d'un travail bien fait, enthousiaste voire affilié à du loisir, qui contribue au bien commun par les possibilités d'innovation et de facilitation du quotidien. Cet « enthousiasme collectif pour le bidouillage, les activités artisanales, le bricolage... »⁷⁹⁶ réhabilite donc les objets sortis des chaînes de production de masse ainsi que le savoir technique et la curiosité de comprendre *comment ça marche*.

Cet enthousiasme est intimement lié à la figure des *hackers* et des *makers*. À la première, liée dans l'imaginaire à la programmation informatique, on entend la maîtrise technique au

⁷⁹³ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.* ; I. BERREBI-HOFFMANN, M.-C. BUREAU et M. LALLEMENT, *Makers: enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2018

⁷⁹⁴ P. LEFEBVRE, J. NEUWELS et J.-P. POSSOZ, *Penser-Faire. Quand des architectes se mêlent de construction*, *op. cit.*, p. 25

⁷⁹⁵ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 50

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p. 11

service de la subversion et de détournement – de logiciels, d’objets technologiques. La seconde semble renvoyer à la fabrication d’objets plus largement extraits du monde de la programmation en tant que telle. Toutefois pour Lallement comme pour la plupart des théoricien·nes du *hacking*⁷⁹⁷, le terme *hacker* est suffisamment polysémique pour recouvrir les différentes réalités de la valorisation du *faire*. En témoignent les nombreuses activités entreprises dans le *hackerspace* californien qu’il étudie : programmation informatique, certes, mais aussi cuisine avec des aliments récupérés dans les poubelles, bricolage, culture de champignons, inventions d’objets technologiques. Il choisit donc comme traduction du *hacking* la « bidouille »⁷⁹⁸ ; nous parlons donc ici de *hacking* d’une manière générale pour désigner l’ensemble de cette tendance.

Qu’est-ce que bidouiller ? Le terme évoque l’idée d’une composition inattendue d’éléments en vue de créer ou de détourner un assemblage. Bidouiller semble se situer dans une brèche entre le contrôle, la connaissance des choses manipulées et leurs propriétés, et l’improvisation. Dans cette brèche se tient volontiers le profane : curieux de faire, de manipuler des objets, d’en tirer un apprentissage par le contact matériel et les essais d’assemblages. Mais davantage que par la question des compétences, la bidouille se rapproche de la pratique profane par l’évocation du plaisir et du loisir⁷⁹⁹. Le *faire* et la *bidouille* ne sont pas que de la production, le seul objectif est l’activité en elle-même et la satisfaction procurée par le bricolage et la reconnaissance des autres. C’est l’un des éléments de l’éthique *hacker* : ce plaisir à faire s’insère dans une satisfaction d’apporter quelque chose à la communauté à travers leur création, elle ne répond pas à une injonction *a priori*. Les *hackers* « veulent réaliser leur passion avec d’autres et créer quelque chose de positif pour la société avec lequel ils obtiendront la reconnaissance de leurs pairs »⁸⁰⁰.

Ces dernières décennies, un « esprit hacker » aurait produit les codes d’une redéfinition du travail. La bidouille ainsi revendiquée nous oriente également vers la politisation de la fabrication d’objets : les *hackers* anarchistes tels que les décrit Lallement intègrent leur pratique à une critique du monopole de la technologie par les grands groupes (comme les GAFAM, proches géographiquement dans la même *silicon valley* que le *hackerspace* qu’il étudie), et à une autonomisation de ces pratiques.

⁷⁹⁷ P. HIMANEN et C. LEBLANC, *L’éthique hacker et l’esprit de l’ère de l’information*, Paris, France, Exils Editeurs, 2001 ; M. WARK, *A hacker manifesto*, Cambridge, MA, Etats-Unis d’Amérique, Harvard University Press, 2004

⁷⁹⁸ M. LALLEMENT, *L’âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 78

⁷⁹⁹ *Ibid.*, p. 218. Selon Lallement, il n’y a toutefois plus de « profane » dès lors qu’on s’essaye à la bidouille.

⁸⁰⁰ M. WARK, *A hacker manifesto*, *op. cit.* ; cité et traduit dans M. LALLEMENT, *L’âge du faire*, *op. cit.*, p. 80

La bidouille comme mode d'assemblage expérimental d'éléments, associée à la dimension de plaisir et de loisir, se révèle de plus être un matériau propice à la coopération. À l'instar des étudiant·es en architecture qui s'essayent aux chantiers de prototype à l'échelle 1:1, elle permet de voir la possibilité d'ouvrir l'organisation sociale autour de la fabrication d'objets. Cette organisation sociale devient à son tour objet de bidouille, de réassemblage, de détournement. Selon Lallement, qui a étudié le phénomène à partir d'un *hackerspace* en Californie, le *faire* est révélateur d'un changement politique et social autour du travail, issu d'une tradition anarchiste de l'autogestion⁸⁰¹. Le *faire* ferait partie d'une nouvelle « imagination sociale » ni communiste ni néolibérale⁸⁰². Celle-ci s'accompagne là aussi d'une forme d'éthique

dont les principes sont la libre coopération, le refus de la hiérarchie, la liberté d'échange de l'information et des connaissances, le rejet de la discrimination, la conviction que les techniques ont un potentiel à valeur émancipatrice, ou encore l'importance conférée à la *do-ocratic* (pouvoir du faire).⁸⁰³

Cela se traduit par un attachement aux logiciels libres, à la libre circulation de l'information, et à des systèmes ouverts où tout le monde peut apporter sa pierre à l'édifice, à l'inverse d'un système verrouillé comme celui d'une bureaucratie peut l'être. Ce système de coopération est appelé « bazar » par le *hacker* Eric Raymond⁸⁰⁴ : c'est celui de l'*open source*, qui consiste à livrer des objets non terminés à la communauté pour que ses membres interviennent sur son amélioration. Le modèle de l'*open source* se différencie voire s'oppose pour Raymond à celui de la « cathédrale » : l'objet n'est livré, de manière verticale, aux utilisateur·trices qu'une fois terminé. Le bazar ne veut pas dire qu'il n'existe pas de structure, ou de rite d'entrée pour se reconnaître entre personnes collaboratrices d'un projet⁸⁰⁵. D'autre part, le bazar n'est pas un objectif moral dicté par des idéaux autogestionnaires mais est développé aussi dans un souci d'efficacité : « En fait, le monde hacker fait sienne, sans jamais le dire, l'idée proudhonienne qui reconnaît l'existence d'une force productive imputable à la capacité des hommes à s'associer pour, de concert, parvenir à une fin commune. »⁸⁰⁶ En informatique, cette collaboration des utilisateur·trices avant la fin définitive d'un logiciel ou d'un jeu permet d'évacuer un grand nombre de *bugs*, identifiés à l'usage.

⁸⁰¹ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*

⁸⁰² *Ibid.*, p. 25 ; nous notons que cette remarque autour d'une possible voie qui n'est ni la décentralisation par le marché ni la centralisation étatique est également utilisée pour appuyer sur les Communs comme projet politique et social.

⁸⁰³ *Ibid.*, p. 39

⁸⁰⁴ E. S. RAYMOND et R. M. P. YOUNG, *The cathedral and the bazaar: musings on Linux and open source by an accidental revolutionary*, Beijing etc., Chine, Etats-Unis d'Amérique, O'Reilly, 2001

⁸⁰⁵ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 233-234 ; Lallement prend le célèbre exemple de Wikipédia comme objet *open source* structuré.

⁸⁰⁶ *Ibid.*, p. 232

Si être *hacker* ne veut pas forcément dire être anarchiste et épouser un certain nombre d'idées d'un projet libertaire de justice sociale, Lallement cherche à montrer les accointances – quand ce ne sont des convergences – entre le *hacking* et l'anarchie. Tous deux proposent selon lui une nouvelle division du travail plutôt opposée à la fragmentation et l'hétéronomie subordonnée à une bureaucratie opaque. Et cette opposition concerne la conception et la fabrication de choses très différentes : de la biologie à la cuisine en passant par du mobilier, du *software* (des éléments virtuels) et du *hardware* (des éléments physiques). La co-présence permise par les lieux comme les *hackerspaces* élargit la coopération volontaire, les personnes se retrouvent et peuvent inventer des projets ensemble :

Outre le libre choix des projets et la volonté de hacker pour le plaisir, la coprésence des membres aide à donner consistance aux envies des uns et des autres. Alors que le modèle du bazar reste fondamentalement une affaire d'individus (qui décident de s'emparer d'un problème pour améliorer les outils déjà existants), les *hackerspaces* produisent de la collaboration basée sur de l'implication fluide et volontaire.⁸⁰⁷

Ainsi la question de la collaboration et de la coopération irrigue de nombreux aspects de la bidouille : on collabore à un projet en particulier, ou sur l'orientation du groupe et les projets à venir, ainsi qu'à l'organisation sociale (dans le cas des observations de Lallement, en autogestion et par des décisions au consensus). Tout est dirigé vers un « modèle organisationnel du bazar »⁸⁰⁸ dans lequel doit cohabiter l'initiative et le « pouvoir de faire » (« *do-ocratie* ») avec les structures sur lesquelles le groupe doit se mettre d'accord⁸⁰⁹.

LE LIBRE MARCHE DU FAIRE

Le mouvement est toutefois loin de se cantonner aux *hackerspaces* anarchistes. L'engouement autour du *faire* se traduit par des événements (*Making faire* depuis 2006 notamment⁸¹⁰), des conférences, des camps, avec leur lot de récupération entrepreneurial et commercial⁸¹¹. Les valeurs autour de la liberté sont particulièrement assimilables à un discours inverse au monde libertaire, celui du marché libéral. « La liberté de créer et d'entreprendre, de s'émanciper des pouvoirs établis, d'être soi »⁸¹² résonne en effet particulièrement bien avec le fonctionnement général de la logique capitaliste, celle d'ouvrir de nouveaux marchés, de conquérir de nouveaux publics. Le *faire*, parce qu'il tient un discours propre à la production d'objets, est à la fois susceptible de générer de nouvelles micro-politiques mais aussi de capitaliser

⁸⁰⁷ *Ibid.*, p. 249

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p. 278

⁸⁰⁹ *Ibid.*, p. 268

⁸¹⁰ *Ibid.*, p. 56

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 72-73

⁸¹² *Ibid.*, p. 397

sur un discours de la nouveauté, de l'authenticité, de la performance, de l'individualité émancipée. En bref, il s'appuie sur une interprétation de la « liberté », dont la charge est toujours ambiguë :

Le hacking, et avec lui le mouvement faire, est viscéralement lié à la défense des libertés : liberté de créer et d'innover, liberté de flâner ou de travailler jusqu'aux frontières de l'excès, liberté de se lier ou de se défaire d'une relation sociale, liberté de partager ses compétences et le produit de son savoir-faire, etc. Condition nécessaire à l'émancipation sociale, valeur centrale des sociétés modernes, la liberté n'est pas pour autant une condition suffisante pour éroder collectivement les dominations. La liberté que chérissent tant celles et ceux qui, par répulsion des structures bureaucratiques, en appellent à la dissolution de toute forme d'autorité est aussi le cœur d'une doctrine, le libéralisme, dont nous savons pertinemment qu'elle promeut un dispositif, le marché, toujours prompt à faciliter, pour parler comme Jürgen Habermas, la colonisation du monde vécu.⁸¹³

« Liberté de faire » peut vouloir dire « liberté d'entreprendre » selon les règles qui régulent le marché libéral. Ou en d'autres mots : « Les habitudes de travail et l'état d'esprit hackers confrontent en même temps qu'ils confortent les conceptions libérales de la liberté, du travail et de la propriété privée. »⁸¹⁴ Nous avons vu, dans le champ de la participation à l'urbanisme, comment le monde du marché de l'urbanisme et de la participation, vissés aux nouvelles prérogatives des pouvoirs publics, ont pu se nourrir d'idéaux autogestionnaires, a priori antagonistes. Le *faire* leur offre autant d'éléments de communication et d'argument de vente qu'il est une piste de participation à l'urbanisme parfois pertinente et bienvenue.

Pour Lallement, nous n'assistons toutefois pas à une victoire du marché sur le monde du *hacking* ; il semble même optimiste sur le pouvoir subversif du *faire*. Certaines distinctions doivent alors être faites, comme il le suggère avec l'*open source* qui n'est pas le *free*, comme on peut l'entendre dans « le monde numérique du libre ». La différence est pour lui que dans l'*open source*, les personnes se mettent d'accord sur les conditions des droits d'intervention à exercer, plus concrètes que dans l'idée de logiciels ou de pratiques « libres »⁸¹⁵. Si les deux sont historiquement et philosophiquement liés, l'horizon autogestionnaire ne découle pas naturellement de l'esprit du *faire*. Aussi introduire ce *faire* dans l'urbanisme et dans la participation n'en fait pas, en soi, un modèle de démocratie radicale ; il faudrait plutôt faire cohabiter une pratique du *faire* avec des structures démocratiques, décidées par les personnes participantes à un groupe ou à un projet. Le monde du logiciel libre a tenté de produire des structures, des conditions concrètes à la collaboration, au-delà de l'esprit de la bidouille trop

⁸¹³ *Ibid.*, p. 371

⁸¹⁴ « Hacker attitudes and work routines simultaneously challenge and take residence within liberal conceptions of freedom, labour and intellectual property. » J. A. CORSÍN, « The right to infrastructure : a prototype for open-source urbanism » , *Environment and Planning D : Society and Space*, n° 32, 2014, p. 342-362

⁸¹⁵ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 383

versatile. Ce sont celle de l'*open source* : sont-ils transposables à des projets urbains et architecturaux ?

2.2 Rendre les objets urbains *open source*

Les mondes du *hacking* et du *making* se fondent sur une volonté de réappropriation de la « boîte noire » dans laquelle se fait en majorité aujourd'hui la fabrication des objets qui nous entourent et dont nous avons l'usage quotidien. Les modèles en miroir de la cathédrale et du bazar de Raymond renvoient à l'idée qu'il y a des systèmes fermés, éloignés du commun des mortels, illisibles et qu'il faudrait faire l'effort de les restituer, de les ouvrir. C'est notamment celle que formule Simondon, qui oppose des objets à « haute technicité » qui « suppose[nt] l'homme comme organisateur permanent, comme interprète vivant des machines les unes par rapport aux autres »⁸¹⁶. Les objets fermés, à l'inverse, supposent leur propre logique qui est dans l'expansion des dispositifs techniques autour d'eux : un avion, par exemple, requiert une piste d'atterrissage, donc un aéroport, donc des portiques de sécurité, ce qui limite par accumulation les interventions humaines possibles. Les systèmes numériques *open source*, qui relèvent d'une organisation de type « bazar » selon Raymond, cherchent comme leur nom l'indique à être ouverts : non seulement à la compréhension du public mais également à des transformations, des améliorations par les utilisateurs et utilisatrices.

LE *HARDWARE*, OUVRIR LA CONSTRUCTION « EN DUR »

Transpositions de principes

Architectes et urbanistes, depuis leur volonté d'intégrer une forme de philosophie du *faire* dans leurs pratiques, se tournent parfois vers l'*open source* comme un ensemble de principes et de directions concrètes pour des formes collaboratives de projet. Comment faire d'un projet architectural et urbain un objet « ouvert » dans le sens de l'*open source* ? « L'« ouvert » implique un système qui ajuste l'inattendu, le curieux, le possible. »⁸¹⁷ nous dit Sennett, c'est-à-dire que le processus de projet devrait être le moins possible dicté par un *telos*, une finalité, qui viendrait faire autorité sur toute la démarche. Mais contrairement à un logiciel libre qui peut être presque constamment amélioré par petites touches successives et grâce à la collaboration de centaines de milliers d'utilisateurs et d'utilisatrices, un projet architectural et urbain doit se concrétiser par une version finalisée pour pouvoir enclencher un chantier. C'est la difficulté à laquelle se confronte la question du *hardware open source*. Pour du *software*, conception et

⁸¹⁶ G. SIMONDON, « Du mode d'existence des objets techniques », *op. cit.*

⁸¹⁷ R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, *op. cit.*, p. 14

infrastructure se confondent dans le code : c'est le cas des logiciels par exemple. Or conception et infrastructure s'incarnent dans deux processus de construction différents pour le *hardware*. Les principes d'un *hardware* ouvert concerneraient alors seulement la conception (*design*)⁸¹⁸ : c'est le moment d'élaboration d'un projet urbain et architectural qui devrait s'ouvrir à l'accès, aux retours, aux transformations. Cela signifie que des moments de décisions *fermées* sont à prévoir : pour décider quand la conception collaborative est terminée et doit débouchée sur un chantier, pour décider quels objets sont finis et quels objets peuvent subir des transformations... Est-ce que finalement l'urbanisme et l'architecture ne sont pas des domaines où l'*open source* ne peut pas, par nature, s'appliquer ? Ou seulement de manière tronquée, ce qui peut avoir pour effet de masquer des dynamiques de fermeture par les effets d'annonce des efforts collaboratifs ou d'ouvertures ?

À partir des théoriciens de l'*open source* Peek et Pomerantz⁸¹⁹, des architectes tentent de définir ce que seraient des projets urbains correspondant aux principes des licences ouvertes⁸²⁰. Parmi eux, l'*open data* ou la « transparence du code » émet la règle de l'accès libre à de l'information « envisagée comme des ressources versatiles, immatérielles, donc diffusables à l'envie »⁸²¹. Il est donc nécessaire d'avoir une vision de quelles sont les données relatives à un projet urbain pour que celles-ci soient mises à disposition de la libre consultation du public. L'enjeu est également que tout le monde puisse avoir les éléments de compréhension d'une décision, d'une construction, d'un débat : telle chose est faite ainsi pour répondre à tel besoin identifié par telle étude, etc. Comme pour les Communs, l'ouverture et l'accès posent également des questions de propriété et de confidentialité qui sont liées. L'*open source* est un credo pour la contestation de la privatisation à outrance de l'espace urbain. Les licences libres, les *Creative Commons* et l'*open source*, tout comme le monde *hacker*, se retrouvent surtout autour de valeurs qui sont une « réaction face aux logiques de licences propriétaires »⁸²². Il existe des difficultés à ce que ces valeurs s'appliquent aux projets urbains tels quels : les informations utilisées pour un projet ne sont jamais de l'ordre du fini (un problème sociotechnique autour d'un projet soulève toujours des domaines inattendus de recherche⁸²³), et nous avons déjà vu que cette complexité autour de leurs nombreuses et lourdes implications économiques, sociales, techniques, environnementales, politiques continuent de justifier que la boîte des décisions reste noire en certains endroits.

⁸¹⁸ J. A. CORSIN, « The right to infrastructure : a prototype for open-source urbanism » , *op. cit.*

⁸¹⁹ J. POMERANTZ et R. PEEK, « Fifty shades of open », *First Monday*, 12 avril 2016 (consulté le 5 octobre 2021)

⁸²⁰ N. OTTAVIANO, C. MARQUET et A. RENK, « Entrer dans la boîte transparente », *Revue Sur-Mesure*, n° 1, 2016 (en ligne : <http://www.revuesurmesure.fr> ; consulté le 5 octobre 2021)

⁸²¹ *Id.*

⁸²² *Id.*

⁸²³ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*

Une autre grande catégorie de principes, qui dépend de ce que nous venons d'évoquer, est « la liberté d'utilisation » : on doit pouvoir consulter mais également avoir un usage libre des données. Ce principe nous renvoie à l'ambiguïté explorée ici entre usage d'un objet déjà fini et transformation, volontaire ou non, de cet objet. De plus, la question du libre usage de données relatives à un projet urbain ne spécifie pas s'il s'agit de la possibilité d'intervenir au moment de sa conception, ou s'il est question du libre usage de l'objet une fois terminé. Que veut dire pour le public *d'utiliser* les données d'un projet urbain ? La question mérite d'être posée pour enrayer la confusion possible entre discussion d'un projet en cours et usage d'un projet fini. Nous avons déjà pu le voir avec des espaces publics ou commerciaux mis en avant pour la variété des usages qu'ils proposaient, promus pour cette raison comme des espaces *ouverts*. On ne peut toutefois pas leur appliquer le label de *commun* relatif là aussi au monde du logiciel libre, seulement car il s'agit de biens publics mais dont ni la gestion ni la construction ne sont ouverts à la participation. Alors que l'ouverture des données peut par exemple permettre que des collectifs s'emparent des études préalables pour proposer des contre-projets ou toute autre utilisation dans le cadre d'un débat public, ce qui pose la question bien concrète de l'ouverture du processus de décision.

Le numérique : ouverture facile

Cette dernière ambiguïté semble s'exprimer assez bien avec la question de la technologie et des horizons de la *smart city*. Tout d'abord pour contourner l'aporie de la collaboration ouverte au *hardware*, le processus ouvert peut se déporter sur des outils qui, eux, peuvent être constamment transformés. C'est ce qui semble particulièrement permis par les plateformes numériques. La plupart des démarches de concertation, dont certaines ne se passent qu'en ligne – comme dans le cas de beaucoup de dispositifs de budgets municipaux participatifs – se dotent de canaux d'information et d'expression sur internet. Ainsi dans nos recherches de projets urbains qui auraient utilisé le terme d'*open source* pour qualifier leur processus de collaboration avec le public, une grande partie d'entre eux ont principalement utilisé un outil de recueil d'avis via un site ou une application dédiée⁸²⁴. L'entremêlement entre la démocratisation et donc l'ouverture des projets urbains avec le langage technologique et numérique conduit aussi à utiliser la rhétorique de l'*open source* pour parler de technologies installées en ville pour récolter des données d'usages.

⁸²⁴ Les deux articles de la revue *Sur-Mesure* que nous avons déjà cités passent en revue les projet 7MU (pour 7 milliards d'urbanistes), UFO et l'application *Unlimited Cities Do It Yourself*, qui selon les auteurs et autrice sont des « enquêtes d'imagination publique », « véhicules de paroles structurées issues des usagers des territoires où elles se déploient. Elles permettent d'optimiser les choix pour les développements urbains à venir. » N. OTTAVIANO, C. MARQUET et A. RENK, « Entrer dans la boîte transparente », *op. cit.* Voir aussi N. OTTAVIANO, C. MARQUET et A. RENK, « Wikibuildings, bazars et cathédrales : de l'importation des méthodes collaboratives du logiciel libre dans le projet architectural », *Revue Sur-Mesure*, n° 1, 2016 (en ligne : <http://www.revuesurmesure.fr> ; consulté le 4 octobre 2021)

C'est ce dont rend compte Corsín dans un article sur la possibilité de rendre les structures de l'urbanisme *open source* : il évoque des technologies « sentientes » (« *skills and formes of sentience* ») qui permettent d'adapter en temps réel le paysage urbain aux usages et aux ambiances⁸²⁵, présentées comme des outils pour une ville ouverte. La confusion est ici très grande entre une ville ouverte et une ville qui s'adapterait, via des capteurs, à différents commandements : c'est une confusion qui semble récurrente dans la commercialisation d'une ville « intelligente » - et comme l'anglais est souvent utilisé dans ce cas-là, la *smart city*. Pour Saskia Sassen, une ville « intelligente » est une ville qui s'appuie sur les technologies pour promouvoir la diversité et le partage des expériences situées⁸²⁶. Elle pense notamment aux « réseaux activistes » qui permettent à des personnes du monde entier de se mobiliser, comme pour les mouvements des places, mais aussi aux réseaux financiers. L'appropriation et la diversité d'usages d'un système technologique s'oppose à la centralisation de ce dernier, utilisé pour du contrôle.

Ainsi il semble que pour Sassen, une ville *open source* s'appuie surtout sur des outils de circulation d'information, notamment pour favoriser la création de collectifs d'intérêt à travers le monde. Ce n'est encore une fois pas un discours sur la manière d'ouvrir le code-même de la ville, qui se construit dans les politiques publiques et, dans la mesure où celles-ci leur donnent un grand pouvoir, dans les entreprises. Bien qu'elle conçoit une critique des technologies fermées qui sont utilisées à des fins de contrôle, comme des systèmes de surveillance, c'est sur l'usage des objets technologiques et non sur l'ouverture de leur code qu'elle semble miser l'intelligence mondialisée de l'urbanité. La participation à l'urbanisme, tout comme les problèmes socio-politiques de la ville, peuvent trouver des appuis dans des outils technologiques mais ne semblent pouvoir s'y réduire, car cela semble contribuer à multiplier les objets techniques fermés⁸²⁷ en espérant que leur externalité sera une forme d'ouverture des possibilités d'intervention sur la ville.

⁸²⁵ J. A. CORSÍN, « The right to infrastructure : a prototype for open source urbanism », *op. cit.*

⁸²⁶ S. SASSEN, « L'urbanisme open source, un des enjeux majeurs de la smart city », *La Gazette des Communes*, 8 avril 16apr. J.-C. (en ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/436197/lurbanisme-open-source-un-des-enjeux-majeurs-de-la-smart-city/> ; consulté le 14 octobre 2021)

⁸²⁷ Cette idée de solution d'innovations techniques est aujourd'hui amplement déployées dans les politiques publiques, en urbanisme et ailleurs, qui s'inspirent directement du vocabulaire du monde *hacker*. À titre d'exemple, ce « hackathon » (événement rassemblant des *hackers* qui travaillent pendant un temps défini sur des projets donnés) de développement économique autour de la ville durable : « Du 24 au 26 février derniers (2017), le Ministère du Logement et de l'habitat durable en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, organisait #HackUrba, le 4ème hackathon de l'initiative « GreenTech Verte », avec pour objectif le développement de services numériques innovants dédiés à l'urbanisme durable et visant l'émergence et l'accompagnement de futures start-up. » ; « Revue Sur-Mesure | HackUrba : le hackathon dédié à l'urbanisme durable (1/2) », sur *Revue Sur-Mesure*, (en ligne : <http://www.revuesurmesure.fr> ; consulté le 22 octobre 2021)

QUI CONTRIBUE A LA VILLE *OPEN SOURCE* ?

Une ville « ouverte » est ainsi un mot d'ordre abstrait. Elle peut être composée d'éléments et de processus qui se rapprochent d'une démarche *open source*, mais l'analogie entre un projet urbain et un logiciel libre est trop fragile pour qu'elle permette de fournir les règles de la participation à l'urbanisme. Sous ce prisme, un projet urbain ressemble davantage à une intrication de plusieurs systèmes co-dépendants. Les lignes de code sont-elles alors écrites dans les bureaux d'étude ? Par les maîtrises d'ouvrage ? Au moment de la construction des bâtiments ? Tout cela à la fois ? Butant sur cette difficulté, la comparaison entre un projet urbain participatif et un programme *open source* se reporte sur l'articulation entre des poches ouvertes et des moments de fermeture. Ici, Sennett parle par exemple de l'urbaniste et de l'architecte dans la « ville ouverte » comme ayant pour rôle « d'encourager cette complexité et de créer une ville synergique plus importante que la somme de ses parties, mais dans laquelle des « poches d'ordre » orienteraient les gens »⁸²⁸.

Alors qui fait la ville *open source* finalement ? Ouvrir la ville, cela veut incontestablement dire faire au profane une place plus importante qu'en l'état actuel du développement des projets. C'est chercher à ce que la culture commune de l'urbanisme admette comme un acquis incontournable que les profanes enrichissent et non fragilisent le code de la ville. L'ouverture comme mot d'ordre, c'est la vigilance aux accès. Ainsi pour Illich, les « contrats sociaux » de la société conviviale doivent garantir « à chacun l'accès le plus large et le plus libre aux outils de la communauté »⁸²⁹. Il y a donc un bouleversement à opérer dans la définition de qui peut accéder à quels outils et à quels savoirs. Le terme de *profanation* renvoie à l'usage dévié du sacré ; la fabrication d'objets urbains et technologiques derrière des voiles d'opacité peut faire figure de cette sacralité⁸³⁰, dont la parole et la compréhension sont réservées à des personnes, justement, *consacrées*. Ainsi, le profanateur est par exemple celui qui « sécularise les actes médicaux »⁸³¹ contre le monopole des médecins sur la santé, pour reprendre l'un des exemples paradigmatiques d'Illich sur la dépossession des outils du corps social par la professionnalisation. Nous retrouvons l'enjeu de faire de l'urbanisme une institution ouverte, c'est-à-dire l'opposé d'une institution qui autoproduit et auto-valide ses normes. Ouvrir l'institution – ou les *outils* dans les termes d'Illich –, par des démarches *open source*, ou tout autre effort de rendre le code de la ville appropriable et transformable, a donc un rapport avec notre attitude face à une pratique profane.

⁸²⁸ R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, op. cit., p. 19

⁸²⁹ I. ILLICH, *La convivialité*, op. cit., p. 30

⁸³⁰ G. AGAMBEN, *Profanations*, M. Rueff (trad.), Paris, France, Éditions Payot & Rivages, 2005

⁸³¹ I. ILLICH, *La convivialité*, op. cit., p. 142

Mais multiplier les outils, numériques ou non, de communication et d'animation autour d'un projet pour tenter de l'*ouvrir*, c'est continuer à compter sur les dispositifs eux-mêmes pour qu'ils cherchent à se rendre accessibles. Un peu comme l'idée d'une éthique de l'architecte basée sur l'auto-transformation volontaire, qui n'est pas tributaire d'une contrainte sociale, politique ou professionnelle. Pour reprendre une analogie de Michel Callon, c'est comme si un laboratoire de recherche, alors qu'il menait jusque-là ses expérimentations tout à fait hors de la vue du public, décide un jour d'ouvrir les stores de ses fenêtres et parfois la porte pour demander son avis aux profanes qui regarderaient à travers⁸³². Il s'agit donc d'un début de reconnaissance des savoirs du profane, d'un début de fluidité dans l'auto-formation et la transmission de ces savoirs, mais qui se produit dans un système qui reste globalement fermé et selon le bon vouloir des organisateur·ices. L'imagination d'une ville *ouverte* et *open source* performe ainsi cette circulation entre expert·es et profanes et pose la question suivante : est-ce que ce sont les objets techniques qui doivent s'ouvrir aux profanes ou est-ce que les profanes n'ont pas un rôle de création et d'intrusion ?

Cette question doit permettre de structurer ce qu'on attend des profanes et de leur conception des compétences et des savoir-faire. Rendre un objet technique ouvert, c'est par exemple le rendre réparable⁸³³ : mais est-ce que cela veut dire qu'il faut faire un effort de simplification pour que les réparations soient accessibles ? Ou est-ce qu'enrayer les processus de dépossession technique des objets c'est au contraire former et informer les personnes usagères pour qu'elles soient capables de comprendre comment fonctionnent les objets ?

3. Savoir faire la ville

Les communs urbains, l'éthique du *faire* ou encore les conditions de l'*open source* s'opposent à une dépossession matérielle et intellectuelle de la construction de la ville. Le modèle du « bazar » auquel s'attachent les personnes qui défendent une liberté de faire, de construire, de créer est un modèle dans lequel la formation et l'apprentissage par la coopération est central, à la fois par l'éthique qui le porte et par les conditions concrètes de la collaboration. Les outils numériques rendent plus accessibles l'acquisition de compétences pour coder des programmes informatiques, et la démocratisation de petit matériel de bricolage peut permettre à ce que de plus en plus de monde s'approprie l'activité de la fabrication d'objets. Mais faire vraiment la ville demanderait de comprendre des domaines de savoirs et de compétences techniques, multiples et pointus, réservés en général à des spécialistes. En ingénierie, architecture, construction, en électricité, BTP, charpente, paysage... Participer à l'urbanisme, cela ne veut pas dire pouvoir

⁸³² M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, op. cit., p. 202

⁸³³ R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, op. cit., p. 368-369

intervenir dans tous ces domaines à égalité avec des personnes formées pour le faire ; pourtant, l'idéal d'une prise directe sur son environnement par le *faire* est un début de décloisonnement de ces savoirs. Le « bazar » et la coopération se fondent sur un autre rapport à la connaissance, à l'expérience, et par là aux définitions même du profane et du savant. L'apprentissage n'est plus seulement valable dans des cercles définis (une école, une formation) et validés par des reconnaissances officielles (un concours, un diplôme) mais trouve une certaine fluidité par l'apport de l'expérience de l'engagement dans une activité. On l'évalue plutôt en termes de compétences, de capacités, et de libertés concrètes à faire et à intervenir sur des enjeux d'aménagements urbains et de politiques urbaines.

3.1 Enjeux politiques de la réappropriation technique

COMPETENCES ET CAPACITES A PARTICIPER

Si le monde du *hacking* fait une place importante à la coopération et à l'auto-formation de groupe, il est aussi selon Lallement marqué par une attention au génie et à la virtuosité des programmeur·trices. On y décèle ainsi une forme de méritocratie où les compétences individuelles à *faire* sont saluées⁸³⁴. Si la question de la formation et l'acquisition de compétence est centrale, celle du rapport aux profanes est ainsi plus délicate dans la mesure où le terme peut vouloir dire justement « sans compétence ». Comment considérer philosophiquement l'acquisition de compétences dans une perspective de démocratisation de l'urbanisme ? Est-ce que, pour prendre sa place dans la transformation de son environnement, le profane doit avant tout faire le choix et les efforts de se former, en compétences techniques par exemple ? Si pour s'émanciper et gagner du pouvoir sur la transformation de son environnement, il faut acquérir plus de compétences, alors la responsabilité est beaucoup moins dans les cadres de l'action publique que dans cette volonté et ces efforts individuels à se rendre capables. Comment alors ne pas faire dériver la revendication d'une meilleure circulation des savoirs et des capacités vers la responsabilisation individuelle ?

Les compétences et les capacités sont des notions utilisées en sociologie pragmatique pour articuler la marge d'action et les (im)possibilités de composer avec son contexte matériel et social⁸³⁵. Représentée par exemple par Luc Boltanski et Laurent Thévenot⁸³⁶, elle postule un monde social à la fois fait de choix et de capacités et de dominations qui réduisent ces capacités.

⁸³⁴ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 222-229

⁸³⁵ J.-L. GENARD et F. CANTELLI, « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS*, Association internationales des sociologues de langue française (AISLF), 27 avril 2008 (consulté le 7 octobre 2021)

⁸³⁶ M. BREVIGLIERI et J. STAVO-DEBAUGE, « Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Antropolítica*, vol. 7, 1^{er} janvier 1999, p. 7-22

Elle cherche à qualifier l'action autrement que comme l'expression d'une puissance, comme cela peut être le cas dans notre héritage du concept aristotélicien, tout en conférant aux sujets une marge de manœuvre dans leurs choix et leurs motivations. Parler de capacités des individus, c'est chercher à explorer un autre champ que celui, très déterministe, des *habitus*, c'est-à-dire des actions liées à des conditionnements sociaux. C'est également relier ces capacités avec les possibles et les impossibles, définis par les ressources non seulement matérielles mais aussi sociales. Capacités et compétences dans ce cadre sont des notions qui semblent bien synthétiser ce qui imprègne la pensée de la participation à l'urbanisme quant à l'appropriation spatiale des habitant·es, entre responsabilité guidée et invention de nouveaux usages⁸³⁷.

La question des capacités est également au centre des théories de la justice d'Amartya Sen et de Martha C. Nussbaum - sous le terme de *capabilities*, parfois traduit en français par *capacités*. Dans deux sphères de réflexions différentes, les deux philosophes proposent qu'on réfléchisse l'ordre social en terme de distribution de capacités et non des biens :

Comme les pragmatistes, Sen substitue au principe d'utilité le principe d'une liberté d'usage et préconise qu'une société garantisse une égalité aussi grande que possible des « capacités » et non des biens, sans imposer telle ou telle capacité, et sans bien sûr contraindre les individus qui en jouissent à les utiliser.⁸³⁸

Il s'agit pour Sen d'évaluer les « libertés substantielles » des membres d'une société, ou l'ensemble des possibilités disponibles, qui s'amenuisent non seulement avec la pauvreté économique mais également avec différentes formes d'insécurité, liées par exemple à des discriminations et des contextes de violence⁸³⁹. Nussbaum propose de faire des capacités réelles des étalons de la justice. Que peuvent, concrètement, faire les individus ? Il s'agit d'une manière située d'envisager la distribution sociale non seulement des biens mais aussi des freins ou des encouragements à la réalisation de ces capacités : telle ou telle position privilégiée ou au contraire telle discrimination. « Une politique publique décente a des répercussions sur tous les aspects de l'expérience d'une personne »⁸⁴⁰, par exemple en terme d'accès à l'éducation et aux soins, ou encore dans la lutte contre les violences sexuelles. Nussbaum relie cette évaluation de la justice par les capacités au champ de recherche sur le *care* et le travail féminin⁸⁴¹. Les violences domestiques et sexuelles par exemple ne sont pas prises en compte si on parle de développement en terme de PIB, il s'agit pourtant d'une diminution du pouvoir d'agir pour les personnes qui en

⁸³⁷ M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien. 1, Arts de faire*, op. cit.

⁸³⁸ J. ZASK, *Participer*, op. cit.

⁸³⁹ A. SEN, *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*, M. Bessières (trad.), Paris, France, Editions Odile Jacob, 2000 ; A. SEN, *Repenser l'inégalité*, P. Chemla (trad.), Paris, France, Éditions du Seuil, 2000

⁸⁴⁰ M. C. NUSSBAUM, *Capacités: comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, S. Chavel (trad.), Paris, France, Climats, 2012, p. 28

⁸⁴¹ M. C. NUSSBAUM, *Femmes et développement humain: l'approche des capacités*, C. Chaplain (trad.), Paris, France, des Femmes-Antoinette Fouque, 2008

sont victimes⁸⁴². La théorie des capacités s'intéresse à la possibilité pour les membres d'une société de faire des choix, en dehors de morale sur les valeurs⁸⁴³. La question à se poser pour évaluer la justice d'une société est de se demander pour tous ses membres « qu'est-ce cette personne est capable de faire et d'être ? »⁸⁴⁴.

Dans le champ de la recherche sur la démocratie délibérative et participative, ces outils sont également mobilisés pour souligner « le feuilleté des multiples opérations d'apprentissage cognitif – laissant dans l'ombre les compétences morales – et la présence de la voix des citoyens ordinaires et usagers profanes »⁸⁴⁵. La démocratie s'appuie sur ces deux jambes : à la fois sur l'affirmation que les gens sont capables d'avoir un avis politique ainsi qu'une participation individuelle et contributive à la vie publique depuis leur situation, à la fois sur l'attention aux conditions matérielles de réalisation des capacités et d'une amélioration de ces situations. Et une vision pragmatique de la démocratie fait une place très importante à l'apprentissage, à la pédagogie, à la possibilité de trouver dans les autres des ressources de connaissances et d'expérience.

La recherche d'autonomie que l'on peut trouver dans des mouvements altermondialistes et écologistes qui mettent le *faire soi-même* au cœur de leur critique politique s'aligne sur ce registre d'un élargissement des capacités à faire, à avoir prise sur le monde. Ils font entrer le critère des conditions environnementales dans le pouvoir d'agir, mais également, de manière plus subtile, l'idée d'une dépossession du monde ainsi que des conséquences que cette déprise, politique, technique, matérielle, va avoir sur les populations. Par exemple, l'incapacité de mettre fin à un projet de complexes industriels d'élevage en Bretagne, ou d'un site d'enfouissement de déchets nucléaires dans la Meuse. Ces projets sont souvent menés à leur terme en se fondant justement sur l'incapacité intrinsèque supposée des profanes à pouvoir avoir un avis construit et scientifiquement valable sur leurs conséquences⁸⁴⁶. Une approche par l'évaluation du pouvoir d'agir concret de ces profanes sur des décisions d'aménagement du territoire ou d'urbanisme prendrait alors en compte à la fois leur formation et les possibilités d'accès à des ressources pour apprendre, ainsi qu'à l'ouverture ou à la fermeture des instances de décision. L'un ne va pas sans l'autre, puisque ces instances ont le pouvoir de qualifier ou de disqualifier les paroles des profanes, aussi informées soient-elles.

⁸⁴² M. C. NUSSBAUM, *Capabilités, op. cit.*, p. 33

⁸⁴³ *Ibid.*, p. 37

⁸⁴⁴ *Ibid.*, p. 39

⁸⁴⁵ J.-L. GENARD et F. CANTELLI, « Êtres capables et compétents », *op. cit.* Les auteurs font mention dans cet article à l'ouvrage M. CALLON, P. LASCUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain, op. cit.*

⁸⁴⁶ M. CALLON, P. LASCUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain, op. cit.*

EN QUETE D'AUTONOMIE

Si ces instances peuvent rester fermées, le pouvoir d'agir se favorise et, dans une certaine mesure, se prend : par l'apprentissage volontaire, par exemple de techniques de permaculture pour ne pas dépendre dans son alimentation de l'agriculture intensive, ou de d'isolation biosourcée pour se libérer du monopole des matériaux classiques de construction, de la programmation informatique contre la mainmise des multinationales du numérique. Autant de réactions à

la société de la connaissance, ou capitalisme cognitif [...] caractérisé par le double mouvement de diffusion des savoirs et de montée en compétence des citoyens d'un côté, de privatisation de la connaissance de l'autre qui fait de l'accès au savoir un véritable enjeu politique.⁸⁴⁷

Cette idée de privatisation des savoirs rejoint celle d'une distance créée entre le monde et l'usage par une sphère qui aurait sa propre autonomie. Ou selon la formule de Gorz, « Les savoirs professionnels ne fournissent ni les repères ni les critères qui permettraient aux individus de donner sens au monde, d'en orienter le cours, de s'orienter en lui. »⁸⁴⁸ Savoirs et connaissance en dehors de cette sphère deviennent un véritable enjeu d'autonomie.

Le compte-rendu de nos observations sur les chantiers en squat a cherché à soulever l'importance de la conquête d'autonomie par les savoirs et les compétences⁸⁴⁹. Même sur un chantier, ces compétences sont techniques mais pas seulement ; elles articulent l'apprentissage de savoir-faire particuliers avec leur intégration dans un réseau de coopération. Comme cette coopération n'est pas prévue par des cadres légaux, ce sont les personnes qui s'y engagent qui en déterminent les contours, les conditions ; il s'agit donc de faire l'expérience d'une autre sorte de compétence, sociale et relationnelle ; dans mon cas celle de l'autogestion. Le travail relationnel n'est pas un cadre à l'apprentissage technique, le conditionnant et lui donnant de nouvelles règles, mais tend à se confondre dans la recherche d'autonomie. Savoir où glaner des matériaux, des meubles et de la nourriture, savoir à qui demander une aide associative, savoir comment négocier avec la mairie ou les services métropolitains, savoir s'organiser pour consolider ce réseau d'entraide : autant de compétences requises lorsqu'on fait des choses en ville en dehors des cadres professionnels et institutionnels et en recherchant la gratuité. Ce type d'expérience, où construire, bricoler, rénover est l'occasion d'une invention sociale collective, a pu se retrouver dans le cas de la production de l'espace populaire décrite par le Collectif Rosa Bonheur⁸⁵⁰. Pour

⁸⁴⁷ M.-H. BACQUE, « Gouvernance et urbanisme de participation », *op. cit.*, p. 18-19

⁸⁴⁸ A. GORZ, *Métamorphoses du travail: critique de la raison économique*, Paris, France, Gallimard, 2004, p. 149

⁸⁴⁹ M.-H. BACQUE et C. BIEWENER, *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, *op. cit.*

⁸⁵⁰ COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas*, *op. cit.*

trouver des matériaux à bas coût, se faire aider en économisant le coût de la main d'œuvre, *faire ensemble* n'est pas un impératif moral sans être d'abord une nécessité.

Dans le cadre de chantiers militants et participatifs, où la nécessité vitale est moins un moteur que l'engagement dans une recherche d'autonomie vis-à-vis du monde capitaliste, cette fluidité de l'échange de savoirs est portée en horizon politique. L'anthropologue Geneviève Pruvost mène un travail de terrain sur des groupes qui, par des activités et des fonctionnements variables, souhaitent incarner cet idéal d'autonomie radicale, notamment dans le sens d'une lutte écologiste⁸⁵¹. Les alternatives qu'elle rencontre s'organisent en fonction d'un « idéal politique d'une non-marchandisation du travail humain »⁸⁵², qu'elle relie aux philosophies d'Ivan Illich et d'André Gorz. Travail, métier, professionnalisation ont pour eux cloisonné les savoirs ; leur réappropriation collective par le *faire* doit permettre de découvrir une nouvelle forme d'intelligence, ici pour Gorz :

C'est que la base sur laquelle une culture du travail pourrait se développer s'est désintégrée sous l'effet de la spécialisation des savoirs. Ce qui unissait potentiellement tous les travailleurs dans une culture commune – c'est-à-dire dans des interprétations du monde qui, dérivées d'une expérience pensée comme commune, permettaient en retour d'unifier par des pratiques communes une condition ouvrière en fait extrêmement différenciée – c'était la conscience de leur commune puissance poétique : qu'ils fussent mineurs, maçons, terrassiers, fondeurs ou ajusteurs, leurs métiers différents avaient en commun un corps à corps avec la matière dans lequel s'affirmait *une intelligence manuelle impossible à formaliser*. C'est cela *le métier* : une capacité de jugement et de réaction plus rapide que le cours, une intelligence synthétique immédiate de la situation immédiatement dépassée par le savoir-faire manuel.⁸⁵³

Le faire soi-même dégagé de la marchandisation du travail est en soi un apprentissage synthétique d'une intelligence particulière, qui dépasse le travail de la matière. Cette valorisation des savoirs de métier intervient en critique à un modèle de travailleurs et travailleurs interchangeables, standardisés pour la mondialisation⁸⁵⁴. Dans ce cadre nous n'apprenons qu'un « ensemble de savoirs partiels spécialisés, techniques, sans racines ni valeur d'usage dans les rapports quotidiens »⁸⁵⁵. C'est pour cela que les militant·es que rencontre Pruvost revendiquent des rapports quotidiens reformés autour d'activités, pour vivre le *faire* dans son ancrage relationnel. Cette « intelligence » dont parle Gorz se retrouve chez le philosophe américain Matthew B. Crawford, qui cherche à réhabiliter les savoirs techniques et l'ensemble des pratiques situées qui

⁸⁵¹ G. PRUVOST, « L'alternative écologique », *op. cit.* ; G. PRUVOST, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs », *op. cit.*

⁸⁵² G. PRUVOST, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs », *op. cit.*

⁸⁵³ A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, *op. cit.*, p. 98-99

⁸⁵⁴ *Ibid.*, p. 100

⁸⁵⁵ *Ibid.*, p. 101

s’y rapportent, à partir de la mécanique de moto⁸⁵⁶. Il décrit l’apprentissage de la mécanique comme l’ouverture pour lui d’un monde sur lequel il a davantage prise. Il développe aussi cette prise au monde à travers la notion de « contact »⁸⁵⁷ dans laquelle nous retrouvons le thème de la proximité, identifié dans la figure de l’architecte modeste, près des usager·ères, de la réalité sociale, des contraintes et des possibilités matérielles.

Les savoir-faire de construction, de fabrication et de réparation sont en cela des champs de conquête de la part de citoyen·es politisé·es, qui identifient dans la déprise technique des objets qui nous entourent une forme d’aliénation sociale et économique. Cette formule lapidaire d’Illich rend compte de cette dépossession qu’il faut corriger à la fois par des outils mieux adaptés aux besoins et aux capacités techniques, à la fois par une reprise collective des outils : « La prise de l’homme sur l’outil s’est transformée en prise de l’outil sur l’homme »⁸⁵⁸. La consommation passive est dans ce cadre considérée comme un problème qui concerne chaque aspect de la vie quotidienne ; à l’inverse, la recherche d’autonomie est l’occasion d’un nouveau rapport social à la ville et à l’environnement :

Les alternatifs écologiques, y compris les plus hostiles à la technologisation, s’élèvent contre la production de machines jetables et prônent l’entretien, le droit à la réparation, au recyclage. Instaurer une relation durable avec le monde des objets et le monde de la nature, c’est faire advenir un monde social pétri d’interactions. Les formules employées par les écoconstructeurs pour désigner les matériaux de construction sont très évocatrices, anthropomorphiques : il s’agit de manier des « matériaux vivants », « nobles », des matériaux qui « bougent », avec lesquels il faut s’ajuster *in situ*, pour pouvoir pleinement les travailler, à la différence des matériaux standardisés industriels, présentés comme des matériaux morts.⁸⁵⁹

3.2 Des tuyaux et des machines à laver

Cet ensemble de valeurs disparates autour des objets d’usage s’est retrouvé presque tel quel dans mon expérience du monde autogestionnaire de soutien aux squats d’habitation et d’activités. Au premier abord pourtant, il ne m’apparaissait aucun rapport entre les chantiers en squat et mon travail de recherche sur les horizons politiques d’une fabrication participative de la ville. Si mon investissement dans des collectifs de soutien aux squats s’inscrit bien dans une démarche de réappropriation concrète de la ville, la pratique de la plomberie ou le fait de repeindre un lieu abandonné me semblait éloigné de la fabrique des formes urbaines en tant que telle. C’est en

⁸⁵⁶ M. B. CRAWFORD, *Éloge du carburateur: essai sur le sens et la valeur du travail*, M. Saint-Upéry (trad.), Paris, France, la Découverte, 2010

⁸⁵⁷ M. B. CRAWFORD, *Contact: pourquoi nous avons perdu le monde, et comment le retrouver*, M. Saint-Upéry et C. Jaquet (trad.), Paris, France, La Découverte, 2016

⁸⁵⁸ I. ILLICH, *La convivialité*, op. cit., p. 26

⁸⁵⁹ G. PRUVOST, « L’alternative écologique », op. cit.

voyant comment la question contemporaine de la participation à l'urbanisme était emprunte d'idées sur l'émancipation par le *faire* soi-même et les compétences techniques du bricolage et de la réparation que j'ai cherché à voir où étaient les continuités et les ruptures entre mon travail à l'agence et ma pratique de la plomberie et du bricolage dans des habitats précaires. On pense plus facilement à l'autoconstruction de mobilier urbain lorsqu'on parle du *faire* en urbanisme. Pourtant la question des compétences, de l'autonomie et des implications politiques d'une « reprise » du monde technique semble se traduire textuellement dans les formes de débrouille qui caractérisent l'habitat en squat.

Si habiter en squat doit mobiliser pour beaucoup de personnes un travail de subsistance, ma pratique des chantiers et celle des collectifs de soutien s'apparente sans doute plus à un travail d'engagement, fait sur du temps libre. Ce travail d'engagement trouve dans les squats une opportunité d'invention et de réinvention permanente, entre expérimentation de l'autogestion et possibilité du bricolage amateur. Nous inscrivons donc ces chantiers davantage dans la lignée des chantiers militants comme les décrit Pruvost que dans celle de la production de l'espace populaire par le Collectif Rosa Bonheur. C'est un travail d'engagement qui vise toutefois à consolider un réseau d'entraide dont l'objectif est aussi de faciliter le travail de subsistance nécessaire à certain·es dans un contexte de grande précarité et d'exclusion sociale.

J'ai donc pu profiter de cet espace, où l'amateurisme est le bienvenu, pour me former à des savoirs techniques comme celui de la plomberie. L'idée de « bidouille » développée par Lallement ne semble pas étrangère à cette pratique : bénévolé, faite avec les moyens du bord, en auto-formation. J'ai été dans la position de profane apprenant des savoir-faire techniques, obtenant petit à petit une forme d'autonomie pour pouvoir intervenir sur des fuites dans différents lieux ou pour raccorder des éviers, des douches, des chauffe-eau dans des endroits où il n'y en n'avait pas initialement. Cette autonomie ne s'est pas acquise qu'en travaillant avec des personnes plus expérimentées ; j'ai aussi dû regarder beaucoup de tutoriels et m'outiller. Avec cette petite autonomie, j'ai été sollicitée pour apprendre à mon tour à d'autres personnes. Pour l'installation d'un lavomatique gratuit dans un squat d'activités de solidarité, dans une pièce sans arrivée d'eau, un petit groupe de personnes sans expérience s'est mobilisé ; après avoir expliqué comment on allait pouvoir raccorder la pièce à l'eau, mettre quatre machines en série sur un même tuyau d'arrivée et prévoir de la même manière celui d'évacuation, le petit groupe s'est attelé à la tâche : faire un trou dans le mur, réfléchir ensemble à l'assemblage des tuyaux de PVC pour les évacuations, puis les coller, raccorder avec la pince à glissement les tuyaux en PER pour l'arrivée. Au-delà de ces petites connaissances techniques qui permettaient de faire ces manipulations et de les partager avec les autres, il me manquait beaucoup d'expérience pour donner les conseils qui auraient permis de bien faire, ce qui a nécessité de multiples interventions au cours du temps, des expérimentations, des échecs et quelques réussites. Encore plus tard, la

plupart des machines présentaient des problèmes et alors que je n'en avais jamais réparé, j'ai souhaité organiser une auto-formation seulement entre profanes avec la consigne suivante : chacun et chacune devait regarder des tutoriels de réparation avant de nous retrouver. Toute une après-midi, nous avons regardé les machines désossées tourner, et identifié les problèmes grâce à ce que chacun·e avait appris de son côté. Une autre après-midi sur le même format a par exemple permis à deux personnes de trouver un système pour réparer une porte de machine qui ne se fermait plus.

Au-delà de l'acquisition de certaines compétences, cette expérience du lavomatique m'a donné l'impression qu'il y avait en effet une forme de voile d'opacité devant les objets techniques qui fait dire d'emblée à plusieurs personnes qu'elles n'y « connaissent rien ». Que le visionnage de tutoriels pour certain·es, quelques explications pour d'autres, permettaient rapidement que les personnes s'autonomisent pour trouver des solutions sans se reposer sur une personne désignée comme la plus expérimentée du groupe. Avoir l'impression pour la première fois qu'il est possible d'avoir une prise sur ces objets techniques, notamment pour les participantes, semble être une conquête très satisfaisante sur le monde.

Fabriquer une douche, réparer une évacuation ou identifier une fuite sur une machine à laver ne donne pas l'impression de participer à l'urbanisme, et encore moins à une œuvre urbaine collective ; cela permet en revanche de voir différemment le découpage des objets dans ce qui fait la ville, le rapport de nos environnements bâtis aux contraintes techniques. Transformer des lieux, c'est avoir à faire à un moment ou à un autre à ces tuyaux, pour changer leur circuit, les équiper autrement, les réparer. Aussi ces expériences de tuyaux et de machines à laver donnent de l'épaisseur à l'idée que le bâti des villes et de l'espace habité est aussi fait de ces réseaux, ces fluides, cette imbrication d'objets techniques plutôt fragiles (l'ouverture d'un bâtiment abandonné, c'est à coup sûr plusieurs fuites à réparer), et donc de beaucoup de maintenance. Co-produire la ville ne peut pas signifier seulement pouvoir construire du mobilier urbain en bois de palette. Cette expérience est aussi celle d'une prise avec la complexité des objets urbains, avec les interrogations autour de la sécurité, les angoisses de débordements de fuite et de mauvaises installations électriques qui rendraient dangereux les lieux pour les habitant·es. Mais c'est aussi se rendre compte qu'il est faisable et souhaitable de rendre cette complexité ouverte, sans que cela veuille dire fondamentalement se passer de professionnel·les et de spécialistes. Si les profanes parviennent à « re-subjectiver »⁸⁶⁰ les objets auxquels ils·elles se confrontent, moyennant des efforts pour parvenir à se hisser hors de la « naturalité des places »⁸⁶¹, il est

⁸⁶⁰ En référence à la notion de « désubjectivation » utilisée par Agamben pour parler d'un dispositif qui empêche tout usage déviant ou créatif possible, comme un téléphone par exemple ; G. AGAMBEN, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, *op. cit.*, p. 45

⁸⁶¹ J. RANCIERE, *La méésentente*, *op. cit.*, p. 60

également nécessaire d'intervenir sur les dispositifs eux-mêmes (objets techniques, architectures, processus de décision, institutions...) en vue de « la restitution à l'usage commun de ce qui a été saisi et séparé en eux »⁸⁶². Ce qui se joue dans l'œuvre appropriée, pour reprendre un vocabulaire lefebvien, ce serait alors à la fois se faire advenir soi-même et faire advenir autre chose des objets prévus comme consommables. Est-ce que tous ces outils rendent alors plus opérationnels un *droit à l'œuvre* urbaine, c'est-à-dire un droit inconditionnel à créer et transformer les formes urbaines ?

4. Droit à l'œuvre

La grandiloquence du terme « œuvre » sonne étrangement avec la plomberie et la réparation de machines à laver, ou avec toute activité prosaïque de l'usage des bâtiments et de l'espace urbain. La notion d'œuvre semble d'ailleurs absente du vocabulaire des *hackers* et des *makers* ou de la promotion des projets urbains. C'est pourtant avec une attention particulière à la quotidienneté que Lefebvre a mis cette notion d'œuvre au centre de son projet de droit à la ville. Le « droit à l'œuvre » est un droit à une « activité participante », ce qu'il évoque sans le développer. L'activité du profane et le fait de faire soi-même n'apparaissent pas en tant que telles chez lui ; ce sont des idées, des notions qui ont plutôt émergé dans une rencontre entre pensées et luttes écologistes, dispositifs participatifs institutionnels, idée d'une responsabilisation des habitant·es, et mouvements contestataires réunis sous la bannière du droit à la ville. Le *faire* soi-même, fruit d'un loisir, d'un engagement ou d'un travail de subsistance, vient-il prolonger le désir de Lefebvre de faire advenir un « droit à l'œuvre », ou au contraire invite-t-il à abandonner cette notion au profit de termes plus modestes ?

4.1 L'œuvre dans le monde de la production de l'espace

ŒUVRES ET « ARTS DE FAIRE »

Le terme « œuvre » est en soi ambivalent. Il peut désigner n'importe quelle activité, humaine ou non, ou au contraire être utilisé pour marquer l'exception d'une fabrication. Pour Arendt, l'œuvre se distingue ainsi du travail répétitif de reproduction – qu'Agamben pourrait appeler « l'usage des corps »⁸⁶³. L'œuvre se matérialise dans des objets durables qui font le monde commun, et à partir duquel se déploie l'action. Nous parlions dans le chapitre 3 des différentes conceptions de la *praxis* et de la *poièsis* : la première concerne l'action et la pratique quotidienne, la seconde la production d'objet et l'œuvre. Lefebvre a contribué à rendre ces deux

⁸⁶² G. AGAMBEN, *Ibid.*

⁸⁶³ G. AGAMBEN, *L'usage des corps, op. cit.*, p. 50

catégories de l'agir plus poreuses l'une à l'autre, notamment à travers une *praxis* révolutionnaire qui peut faire advenir une meilleure société urbaine, et donc une meilleure ville. Mais il mobilise la notion d'œuvre dans un régime d'exception par rapport à la production d'objets en général, qui depuis la révolution industrielle se fait sur un mode standardisé, aliénant et répétitif. Nous avons déjà cité plus tôt cette opposition essentielle : « l'œuvre est valeur d'usage et le produit valeur d'échange »⁸⁶⁴.

L'œuvre lui permet alors de réhabiliter une forme de totalité entre la vie quotidienne et la jouissance des espaces urbains. Un épisode historique comme celui de la Commune de Paris peut ainsi être une œuvre autant qu'un acte⁸⁶⁵, ce qu'il synthétise par le terme « style », à la fois usage et transformation sociale. Le « style » est une sorte de teinte des événements – pour la Commune, c'est un style festif et révolutionnaire – qui « ne relève pas de l'esthétique ou de la littérature, encore moins d'une méthodologie purement formelle ou de l'épistémologie. Elle va jusqu'au fond des choses, c'est-à-dire des hommes, des événements, des actes. »⁸⁶⁶ Nous retrouvons la différentiation d'origine qu'il fait entre l'espace vécu et l'espace conçu, celui qui s'incarne « au fond des choses » et celui qui reste au niveau d'une superficialité comptable. Style et œuvre s'inscrivent d'un côté de cette ligne de partage que Lefebvre dessine pour discriminer la ville aliénante et dominée de la société urbaine émancipée. Ce contre quoi Lefebvre veut ériger son monde urbain, à partir du style festif, révolutionnaire, total de la Commune, c'est l'espace de la répétition, de « l'échangeable et l'interchangeable, le reproductible, l'homogène »⁸⁶⁷. La répétition des gestes dans le travail productif est le signe des « pouvoirs homogénéisants » très puissants, qui mobilisent la technique et la science à leur compte, « destructeurs des particularités et par conséquent des différences possibles »⁸⁶⁸.

C'est ce geste répétitif qui caractérise la ville capitaliste. Il lui oppose l'espace différentiel, celui de la nouveauté, de l'usage et de la pratique transformatrice, et donc de l'œuvre :

Triste évidence : le répétitif l'emporte sur l'unicité, le factice et le sophistiqué sur le spontané et le naturel, donc le produit sur l'œuvre. Ces espaces répétitifs sortent de gestes répétitifs (ceux des travailleurs) et de dispositifs à la fois répétés et à répétition : les machines, les bulldozers, bétonneuses, grues, marteaux-piqueurs, etc. Ces espaces sont-ils échangeables parce qu'homologues ? Sont-ils homogènes pour pouvoir s'échanger, s'acheter et se vendre, n'ayant entre eux que des différences appréciables en argent, donc quantifiables (volumes, distances) ? La répétition règne. Un tel espace peut-il encore se dire

⁸⁶⁴ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 2

⁸⁶⁵ H. LEFEBVRE, *La proclamation de la Commune*, op. cit., p. 29

⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 24

⁸⁶⁷ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000, op. cit., p. 456

⁸⁶⁸ H. LEFEBVRE, *Le manifeste différentialiste*, Paris, France, Gallimard, 1970, p. 50

« œuvre » ? Sans conteste, c'est un produit, au sens le plus rigoureux : répétable, résultat d'actes répétitifs.⁸⁶⁹

La répétition, l'homogène, le standard comme ce qui caractérise la production en général est une toile de fond des discours qui célèbrent, à l'inverse, les « arts de faire ». De Certeau prolonge en effet cette opposition entre la production consommable, marchande, avec des petites formes de fabrication :

La « fabrication » à déceler est une production, une poïétique, - mais cachée, parce qu'elle se dissémine dans les régions définies et occupées par les systèmes de la « production » (télévisée, urbanistique, commerciale, etc.) et parce que l'extension de plus en plus totalitaire de ces systèmes ne laisse plus aux « consommateurs » une place où marquer ce qu'ils *font* des produits.⁸⁷⁰

S'il ne parle pas d'œuvre, il oppose au système production-consommation à la fois la débrouillardise et la création à partir des objets disponibles. La catégorie de l'usage, à la fois déterminée et déterminante, vient ajouter des alternatives aux catégories de production et de reproduction. C'est également ce qui semble se dégager des formes du travail dans les alternatives politiques et écologistes que décrit Pruvost : en cherchant à s'affranchir au maximum des logiques de la consommation, le sens de la tâche de fabrication « se rapproche également de l'œuvre »⁸⁷¹ en tant que « série de tentatives pour améliorer le geste productif avec des changements de méthodes permanents qui instituent les producteurs en véritables enquêteurs sur les matériaux, les gestes techniques adéquats »⁸⁷². L'œuvre vient alors s'opposer à la routine, au geste répétitif, faisant sans doute allusion au travail sur les chaînes de montage dans la société fordiste, ou du travail de logistique qui caractériserait davantage le monde ouvrier occidental actuel. Pruvost fait la démonstration qu'il n'y a pas de barrière infranchissable entre ces deux formes de production, l'une aliénée et répétitive l'autre appropriée et dans la recherche d'amélioration. Mais cela s'applique semble-t-il mieux aux personnes qui peuvent travailler dans une certaine recherche d'autonomie. Car si l'on pourrait dire d'un employé d'un entrepôt Amazon cherchant à perfectionner le « geste technique adéquat » du transpalette qu'il s'inscrit dans les « arts de faire » de De Certeau ou dans l'œuvre abordée par Pruvost, cela ne rendrait pas pour autant compte en soi d'une possibilité d'émancipation sociale. Ce sens de l'œuvre semble plutôt s'inscrire dans l'horizon d'un *autre* travail, qui charrie ce que nous avons tenté de démêler jusque-là : un mode de proximité avec l'entourage social et matériel, mais aussi avec la volonté et les envies du sujet, une organisation possible du « bazar », de l'expérimentation et de la coopération.

⁸⁶⁹ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, 2000 [1974], *op. cit.*, p. 91

⁸⁷⁰ M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien. I, Arts de faire*, *op. cit.*, p. 37

⁸⁷¹ G. PRUVOST, « L'alternative écologique », *op. cit.*

⁸⁷² *Id.*

L'œuvre peut donc être utilisée pour parler d'une sorte d'exception dans la production standardisée. Elle est le pendant de l'*appropriation* de l'espace, contre l'espace dominé, pour Lefebvre. Ce qui peut lui conférer une aura essentiellement positive, qui traverse la pensée du philosophe. Parler d'œuvres urbaines, c'est toutefois aussi évoquer des monuments, de l'architecture bourgeoise, voire les inégalités d'investissement d'un territoire à un autre, plutôt signes et symboles d'une domination de l'espace par l'expression du pouvoir. Les systèmes d'oppression ont produit des œuvres pour démontrer la richesse et la puissance. Ils ne sont pas étrangers à Lefebvre qui les présente au début du DV⁸⁷³. L'œuvre (et les fêtes) pouvait aussi être une réponse des princes aux potentielles révoltes du peuple⁸⁷⁴. Avec la société industrielle, le système d'oppression s'est reporté sur les modes de production, faisant du « faire » et de la « créativité » des privilèges bourgeois. Cette créativité ne s'incarne alors plus dans les formes urbaines. On trouve là une forme d'admiration de Lefebvre pour les œuvres faites dans des contextes de dominations (qu'on retrouve lorsqu'il parle de villes marchandes comme Venise ou Florence dans la PE). Comment l'articule-t-il avec sa société urbaine révolutionnée et libérée de ces dominations ?

Pour Lefebvre, Venise est une œuvre car elle est unique ; elle n'est toutefois pas une *œuvre d'art* car elle ne répond pas à un plan préconçu⁸⁷⁵. Ce qui lui confère également un aspect collectif (« un lieu élaboré par une volonté et par une pensée collectives »). Il n'est pas clair dans ce passage si Lefebvre tire cet aspect collectif de l'assemblage de constructions au fil du temps ou des différences « forces productives » qui les ont bâti. Il est certain qu'une œuvre est toujours en rapport avec ces forces productives qui la fabriquent puis qui la soignent : alors qu'est-ce qui distingue réellement cette œuvre du produit ? Il tente d'expliquer un « Mouvement dialectique tel que l'œuvre traverse le produit et que le produit n'engloutisse pas la création dans la répétitif. »⁸⁷⁶. L'œuvre émergerait alors de l'espace produit, dont l'appréciation se ferait *a posteriori*, si le geste répétitif de la production n'a pas pris le pas sur la « création ». Par ailleurs, s'il déroule une analyse des monuments comme des instruments de pouvoir de l'espace dominé, il les compare aussi à des œuvres, dans cette dialectique : « Le bâtiment a le même rapport au monumental que la quotidienneté à la fête, que le produit à l'œuvre, que le vécu au perçu, que le béton à la pierre etc. »⁸⁷⁷ En bref, l'œuvre est une production dont la finalité révèle qu'elle a été conçue autrement que seulement par un geste répétitif, instrumental et utilitaire. Elle n'est

⁸⁷³ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 4

⁸⁷⁴ H. LEFEBVRE, *Le manifeste différentialiste*, op. cit., p. 59

⁸⁷⁵ H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, op. cit., p. 92

⁸⁷⁶ *Ibid.*, p. 93

⁸⁷⁷ *Ibid.*, p. 257

pas le signe en soi d'un espace approprié, mais elle est plus facilement appropriable que la seule production soumise à des impératifs aliénants pour la force de travail.

L'œuvre n'est pas nécessairement collective, ni appropriable, puisqu'elle peut être au service de la domination ; elle possède en revanche une dimension potentiellement collective, quand la production répétitive et en soi dépersonnalisée. L'art est pour Lefebvre une forme de résistance à cela⁸⁷⁸. Ainsi Lefebvre dessine-t-il brièvement l'utopie d'une ville éphémère, qui serait « œuvre perpétuelle des habitants, eux-mêmes mobiles et mobilisés pour / par cette œuvre »⁸⁷⁹. L'architecture est en premier lieu un ensemble d'œuvres qui mobilisent, de fait, un grand nombre de personnes – quand elles ne sont plus « écrasées » en une même masse de « force productive », auquel cas le terme « mobilisées » ne semble pas à propos. Ce qui a tendance à lui donner cette dimension collective. William Morris l'exprimait ainsi :

Il est impossible à un homme seul d'y parvenir, aussi doué soit-il. Supposons même que son maître d'œuvre ou son architecte soit un grand peintre et un grand sculpteur, un ferronnier, un mosaïste, un tisseur et un artisan hors pair – bien qu'on soit capable de concevoir toutes ces choses, il ne peut les exécuter, et un peu de son génie doit se retrouver chez les autres membres du grand corps qui érige l'œuvre complète : des millions et des millions de coups de marteau et de ciseau, de gouge, de pinceau, de navette sont enchâssés dans cette œuvre d'art, et dans chacun d'entre eux il y a soit l'intelligence d'aider le maître ou la bêtise de la contrecarrer désespérément.⁸⁸⁰

L'acte collectif qui fait exister une œuvre d'ampleur s'accompagne chez Morris de l'idée de *faire corps* derrière l'idée du maître – le maître d'œuvre, précisément. Faire corps ne veut toutefois pas dire lui obéir sous le poids de l'écrasement social, mais dans une forme d'« intelligence » qui permette à l'ouvrage d'être « l'expression de leur coopération harmonieuse et du plaisir qu'ils y ont pris »⁸⁸¹.

Intervient alors une autre forme de distinction qui fonctionne à la fois entre l'œuvre et le produit et entre l'espace dominé et l'espace approprié : le plaisir à faire, ou dans les termes de Lefebvre la jouissance des formes urbaines et de la pratique sociale. L'utopie que dessine Lefebvre relie les habitant·es à leur ville éphémère car ce sont aussi elles et eux qui la construisent, « mobilisés par elle », donc dans le soin et l'attention. Il semble faire écho à la remarque de Morris sur l'œuvre dont il a fait mention plus tôt :

Essayer d'imaginer, si vous le pouvez, tout le plaisir que la production d'une telle œuvre d'art procurerait à tous ceux qui y ont contribué [...], le plaisir

⁸⁷⁸ H. LEFEBVRE, *Le manifeste différentialiste*, op. cit., p. 51

⁸⁷⁹ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 124

⁸⁸⁰ W. MORRIS, *L'art et l'artisanat*, Paris, France, Payot & Rivages, 2011, p. 24-25

⁸⁸¹ *Ibid.*, p. 25

pérenne des citoyens qui peuvent la contempler, l'utiliser et en prendre soin jour après jour, année après année.⁸⁸²

Le plaisir de Morris ou la jouissance de Lefebvre répondent au « *fun* » affiliées aux tâches du *hacker*⁸⁸³, bien ancré dans son éthique et son mode de vie. On en trouve aussi les échos chez l'architecte brésilien Sergio Ferro, dont le propos est ici analysé par Sandra Fiori :

Bien qu'à l'origine de l'exploitation de la force de travail des travailleurs de la construction, la séparation des étapes de production et la spécialisation des équipes sur le chantier, caractéristiques de la manufacture sérielle, y sont reprises par Ferro dans le sens d'une « une autre pratique » de l'architecture, « plus heureuse » : celle d'un travail libre, d'un chantier fondé sur la formation et la valorisation de l'autonomie des équipes et de leurs savoir-faire, dont « l'unité viendra de la libre coopération », à la manière des musiciens de jazz, soit « un thème commun, des parties jouées ensemble et des solos où les variations sont possibles. »⁸⁸⁴

Trouver un sens esthétique, voire poétique, à son activité – une ligne de code⁸⁸⁵ ou la construction d'un bâtiment – c'est ne pas se satisfaire de l'aliénation par la répétition. Cet horizon du travail approprié est un idéal ancré dans la pensée marxiste. Cet idéal permet de mieux comprendre le lien entre le politique de l'organisation sociale et la production des objets.

REAPPROPRIATION DE LA PRODUCTION

« Œuvrer » plutôt que « produire », ce serait trouver un rapport affectif avec ce que l'on fabrique, contrairement à un travail détaché des aspirations de la personnes qui le fait. Pour la tradition dans laquelle s'inscrit Marx, mais aussi Saint-Simon et Proudhon selon Pierre Ansart⁸⁸⁶, pouvoir produire des œuvres pour soi-même est à l'intersection entre réalisation individuelle et société émancipée. Ce que Zask résume au sujet de Marx par l'idée que l' « épanouissement dépend notamment de la réalisation d'environnements dans lesquels les capacités créatrices de chaque être humain peuvent s'exercer et être appréciées des autres »⁸⁸⁷. Il y a selon Zask une pensée de la créativité chez Marx à travers la notion du travail et la production d'objets :

La créativité chez Marx est analogue à ce que nous désignons ici par le terme « contribution » ; elle correspond à une réalisation de soi non pas intrinsèque, mais transitant par la production et l'usage d'objets réellement existants, qui

⁸⁸² *Id.*

⁸⁸³ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 218

⁸⁸⁴ S. FIORI, « Sérgio Ferro au prisme d'une histoire brésilienne. (Re-)lire Dessin-chantier », *op. cit.*

⁸⁸⁵ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 223

⁸⁸⁶ P. ANSART, *Marx et l'anarchisme: essai sur les sociologies de Saint-Simon, Proudhon et Marx*, Paris, France, Presses Universitaires de France, 1969, p. 525-526 ; cité dans P. DARDOT et C. LAVAL, *Commun: essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, France, la Découverte, 2014, p. 74

⁸⁸⁷ J. ZASK, *Participer*, *op. cit.*, p. 159

peuvent être matériels, comme des outils, des matériaux, des aliments, des œuvres d'art, ou spirituels, comme le sont les objets de la conscience et autrui.⁸⁸⁸

Rappelons que la contribution, pour Zask, est un mode possible de la participation, qui renvoie à la personnalisation de ce que l'on apporte à une activité ou à un débat. Si on dépersonnalise les produits, il y a « suppression de la vie contributive » : c'est ce qui se passe avec le capitalisme qui petit à petit supprime la marge de manœuvre de l'initiative personnelle. Tout d'abord par la mécanisation des qualités du travail (la volonté, la décision, la créativité, la sensibilité...), et aujourd'hui par d'autres formes d'automatisation ou de pression bureaucratique. « Le travail productif [traditionnel] apparaissait alors comme un dialogue de l'homme, non seulement avec la nature mais surtout avec sa propre nature, et accompagnait naturellement l'expérience de soi et sa réalisation. »⁸⁸⁹ Zask se fait l'écho de Gorz, qui analyse les écrits de Marx sur la division du travail dans *Manuscrits de 1844* ainsi : « La division du travail est un moyen commode et utile, une utilisation habile des forces humaines pour la richesse sociale, mais elle diminue la capacité de chaque homme pris individuellement. »⁸⁹⁰

Ce travail est aussi un outil à se réappropriier socialement, image d'une possible « entreprise grandiose, potentiellement émancipatrice, d'unification rationnelle du processus social »⁸⁹¹. La société projetée est celle d'une mise au travail autonome, une « collaboration volontaire »⁸⁹² des personnes dans la production pour qu'une « poïésis collective qui n'est plus labeur d'individus sérialisés et spécialisés mais activité autonome d'individus collaborant consciemment et méthodiquement »⁸⁹³ vienne remplacer la division du travail imposée. Citant Morris, Choay, dans son analyse des utopies urbaines qu'elle appelle culturalistes, souligne l'importance d'une organisation économique libérée du travail éreintant côtoyant l'idéal politique de la démocratie :

La cité du modèle culturaliste s'oppose à la ville du modèle progressiste par son climat proprement urbain. Sur le plan politique, l'idée de communauté et d'âme collective s'achève en formules démocratiques. Sur le plan économique, l'anti-industrialisme est manifeste, et la production n'est pas envisagée en termes de rendement, mais du point de vue de son rapport avec l'harmonieux développement des individus, qui « jouissent d'une vie heureuse et pleine de loisirs ».⁸⁹⁴

C'est l'idéal autogestionnaire qui découle de la conception marxiste d'un travail personnel, dans lequel Lefebvre s'inscrit et que l'on doit voir derrière son évocation d'un droit à l'œuvre. Il s'agit

⁸⁸⁸ *Ibid.*, p. 160

⁸⁸⁹ *Ibid.*, p. 161

⁸⁹⁰ A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 47

⁸⁹¹ *Ibid.*, p. 49

⁸⁹² *Ibid.*, p. 50

⁸⁹³ *Ibid.*, p. 51

⁸⁹⁴ F. CHOAY, *L'urbanisme, utopies et réalités*, op. cit., p. 24

d'une critique de la rationalisation capitaliste qui dépossède le travailleur et la travailleuse de son travail puisqu'au lieu de le faire pour soi-même et pour contribuer au monde, le travail est fait pour sa survie.

Lefebvre comme Morris ou Ferro semblent ainsi fantasmer un état antérieur du travail productif, un rapport « immédiat d'intérêt affectif »⁸⁹⁵ (qui n'est pas sans risque d'aliénation pour autant, soulignent-ils). La possibilité ou l'impossibilité de contribuer au monde en produisant des œuvres, personnelles, issues d'une volonté libre de faire, est ce qui semble caractériser une société émancipée dans cette perspective. Elle est également le fondement du corps social auquel voudrait (re)venir Illich, dans une perspective anti-productiviste⁸⁹⁶, basée sur le constat que « L'homme ne se nourrit pas seulement des biens et de services, mais de la liberté de façonner des objets qui l'entourent, de leur donner forme à son goût, de s'en servir avec et pour les autres. »⁸⁹⁷ Cette conception d'une société émancipée qui s'incarne et se mesure par les (beaux) objets qu'elle produit se retrouve particulièrement bien illustrée encore une fois par Morris et sa conception du plaisir à fabriquer des choses : pour Morris, on ne peut produire de belles œuvres que lorsqu'on est un « peuple libre »⁸⁹⁸. Les arts appliqués ont vocation non seulement à « ajouter de la beauté aux résultats du travail de l'homme qui, le cas échéant, serait laid » mais également à « ajouter du plaisir au travail lui-même qui sinon serait fastidieux et rebutant »⁸⁹⁹. « L'art est l'expression de la joie que l'homme tire de son travail. »⁹⁰⁰, or le contexte politique et social que critique Morris semble s'accommoder d'hommes qui travaillent sans plaisir et partant, d'objets laids. Autant de principes qui rappellent que l'œuvre appartient aussi au champ sémantique de l'art et de l'artiste : peut-on aller plus loin dans les liens entre faire, créativité, œuvre et participation, en empruntant ce chemin ?

4.2 L'art et la participation

Le plaisir à faire ainsi qu'une forme d'engagement gratuit dans une activité de production semblent finalement correspondre à certains critères préconçus de la pratique artistique. Le « droit à l'œuvre » pourrait être interprété comme un droit à exprimer une créativité qui s'affranchirait des légitimités dessinées par un statut reconnu d'artiste, tout comme le droit à se mêler d'urbanisme s'affranchit au moins en partie du statut de l'urbaniste. La question de la participation et du *participatif* n'est d'ailleurs pas étrangère au monde de l'art contemporain :

⁸⁹⁵ H. LEFEBVRE, *La pensée marxiste et la ville*, France, 1972, p. 53

⁸⁹⁶ Illich précise que le projet marxiste perpétue la dépossession technique et « l'outillage industriel » qui est à la source de la « crise » des outils : I. ILLICH, *La convivialité*, *op. cit.*, p. 26

⁸⁹⁷ *Ibid.*, p. 27

⁸⁹⁸ W. MORRIS, *L'art et l'artisanat*, *op. cit.*, p. 24

⁸⁹⁹ *Ibid.*, p. 16

⁹⁰⁰ *Ibid.*, p. 64

celui-ci peut-il nous donner d'autres pistes pour approfondir l'idée d'une participation à l'œuvre de la ville ?

Selon l'historienne de l'art Estelle Zhong-Mengual, l'art participatif est né dans les années 1990⁹⁰¹, autour de l'idée suivante : il s'agit pour un artiste non pas de proposer au public d'interagir avec la création d'un objet mais plus largement d'animer une pratique, par exemple sous la forme « d'ateliers de cuisine ou de bricolage, de conversations informelles entre participants, de déambulations à vélo dans la ville »⁹⁰². S'il y a une *poïèsis* à son issue (des plats cuisinés ou un bateau en bois par exemple), elle n'est donc pas la finalité de cette collaboration. Celle-ci vaut pour elle-même et pour ce qu'elle transforme aussi chez les participant·es et les artistes. C'est la fabrique, le moment d'atelier ou de discussion, qui fait l'œuvre. Les artistes cherchent à créer du social et du commun, en passant par l'étrange (comme l'artiste Marcus Coates, qui, vêtu d'une peau de bête, chamanise un immeuble HLM⁹⁰³) ou des activités coopératives comme le bricolage ou la cuisine.

Si la production est secondaire, quel rapport avec l'œuvre urbaine dont on a parlé plus tôt ? Il semble tout d'abord que, comme dans le cadre d'une éthique modeste de l'architecte autour des valeurs du *faire*, l'art participatif cherche à se jouer du côté grandiose et exceptionnel derrière le terme « œuvre d'art » :

la notion d'œuvre est mise en cause, lui est préférée la notion de projet ; les notions de médium, technique, tour de main, style, patte de l'artiste paraissent également difficiles à appliquer. Conséquemment, c'est la notion même d'artiste qui semble obsolète : les activités quotidiennes mobilisées en art participatif ne manifestent pas à première vue un *travail* de l'artiste, une maîtrise propre, un savoir-faire spécifique, contrairement à d'autres pratiques contemporaines qui peuvent elles aussi excéder les catégories traditionnelles (*street art*, performance) : le travail de l'artiste semble s'apparenter à celui d'un grand organisateur, capable de mettre en place ces événements et de rassembler des gens.⁹⁰⁴

Nous avons dit plus tôt que le terme d'œuvre était souvent utilisé, et notamment par Lefebvre, pour distinguer justement la fabrication d'un objet d'une production répétitive. Ici, s'il n'y a pas

⁹⁰¹ E. ZHONG, « Des formes cachées dans la matière. La bricolologie de l'art participatif à la lumière de la pensée de Gilbert Simondon », *op. cit.* ; E. ZHONG MENGUAL, *L'art en commun: réinventer les formes du collectif en contexte démocratique*, Dijon, France, les Presses du réel, 2018

⁹⁰² E. ZHONG, « Des formes cachées dans la matière. La bricolologie de l'art participatif à la lumière de la pensée de Gilbert Simondon », *op. cit.* Dans cet article, Estelle Zhong Mengual présente surtout trois œuvres : *Enemy Kitchen* de Michael Rakowitz qui consiste en des moments de cuisine collective autour de recettes irakiennes ; la construction collaborative d'un bateau en bois avec *Boat Project* de Gregg Whelan et Gary Winters et enfin *Intervention to Aid Drug-Addicted Women* du collectif allemand *WochenKlausur* où les artistes proposent un nouveau cadre de discussion - une journée en bateau sur un lac - pour des acteur·trices institutionnels et associatifs qui n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la prise en charge de jeunes femmes addictes à Zürich.

⁹⁰³ E. ZHONG MENGUAL, *L'art en commun, op. cit.*

⁹⁰⁴ E. ZHONG, « Des formes cachées dans la matière. La bricolologie de l'art participatif à la lumière de la pensée de Gilbert Simondon », *op. cit.*

lieu de se distinguer d'une production en tant que telle, c'est la pratique sociale qui se voit subvertie, à laquelle on propose une autre partition que celle que l'on pourrait jouer par habitude et quotidienneté. L'art participatif perpétue la dialectique entre la quotidienneté et la création, tout comme les arts de faire de De Certeau. D'ailleurs les pratiques utilisées – cuisine, bricolage, on pourrait aussi penser au jardinage –, font partie du répertoire des ruses qu'il identifie ainsi qu'à celui des activités du *hackerspace* californien décrit par Lallement. Le lien avec les avant-gardes est également prégnant dans la manière de considérer quelque chose qui ne semble pas être de l'art comme de l'art, dans une transformation du regard quotidien sur les choses, ainsi que leur politisation.

La question suivante semble s'imposer d'elle-même à ce stade : si tout peut être une œuvre, depuis la pratique la plus ordinaire à l'intervention la plus étrange, ne revient-on pas à une relativisation du geste répétitif de la production industrielle ? N'est-ce pas annuler l'intention décrite précédemment de dégager l'œuvre d'une production routinière et répétitive ? Permettre d'esthétiser les pratiques aliénées et par là de les conforter ? Sans doute est-ce là une pente possible de l'art participatif. Toutefois pour Zhong, tout n'est pas égal par ailleurs dans les propositions d'art participatif. Les activités proposées par les artistes sont pour elle comme le matériau d'un artisan ou des artistes plasticiens, il est donc possible d'en faire un usage qui échoue à son objectif, comme n'importe quel modelage ou assemblage. Pour expliquer cela, Zhong se réfère à la notion de « forme implicite » développée par Simondon⁹⁰⁵. La matière ne se plie pas comme on le souhaite à n'importe quel plan ; d'ailleurs ce n'est pas pour rien en général qu'on choisit telle ou telle matière en fonction du projet, comme du bois pour faire des meubles, des lattes souples pour faire un arc, de la terre pour faire des briques, etc. Il s'agit de la « forme implicite » de la matière. Zhong avance que la cuisine et le bricolage aussi possèdent des qualités qui font qu'on les choisira comme matériau pour des raisons précises : par exemple celles d'être des pratiques aussi bien quotidiennes que créatives, et surtout d'être coopératives⁹⁰⁶. Ainsi l'artiste a le choix de subvertir la matière ou d'aller « dans son sens ». Ce n'est pas le cas de l'artisan, qui, s'il va contre la forme implicite de la matière, fera du travail de mauvaise qualité.

Cela ne veut pas dire que l'artiste fera du bon travail quoiqu'il arrive, la subversion demandant également une forme de maîtrise qui, si elle est absente, peut provoquer un « sentiment d'artificialité ». Celui-ci peut advenir lorsque « le dispositif fait voir au participant les effets recherchés vers lesquels tendre (interagir avec d'autres, aider) au lieu de lui permettre

⁹⁰⁵ G. SIMONDON, *L'individuation à la lumière des notions de forme et d'information*, Paris, Presses universitaires de France, 1964

⁹⁰⁶ E. ZHONG, « Des formes cachées dans la matière. La bricolologie de l'art participatif à la lumière de la pensée de Gilbert Simondon », *op. cit.*

spontanément de faire, d'agir dans la direction de ces effets. »⁹⁰⁷ Ce sentiment d'artificialité, de mise en scène, est celui-là même qui peut être ressenti devant certains dispositifs de participation aux projets urbains, lorsque ceux-ci s'incarnent dans des animations autour de l'appropriation souhaitée par les maîtrises d'ouvrage des projets urbains. Si ces animations et ces dispositifs cherchent à créer de la spontanéité, de la convivialité, ou encore de l'appropriation, il semble en effet que l'objectif est souvent perdu d'avance. La spontanéité est, en propre, ce qui ne peut être fabriqué ou planifié.

Pour Zhong, c'est peut-être car ces dispositifs n'assument pas d'être des « objets techniques » vis-à-vis des œuvres d'art participatives. La différence avec un objet technique selon elle, c'est que l'œuvre d'art a sa

bizarrierie propre, ce qui la rend indescriptible dans le champ des objets humains, qui sont toujours définis par leurs usages, c'est-à-dire leurs fins. Une œuvre d'art, si ses fins sont claires et distinctes pour l'artiste et le spectateur, devient un objet technique (ce qui n'est pas pire, ou moins noble, mais différent comme mode d'existence). Les fins d'une grande œuvre d'art sont co-construites, elles sont contradictoires, elles sont à diffusion lente, elles apparaissent avec le temps qui passe et se reconfigurent, elles dépassent et l'artiste et son public et son temps.⁹⁰⁸

Quand Lefebvre considère un événement aussi multiple et complexe que la Commune de Paris comme une œuvre, l'écho est remarquable avec l'aspect diffus et l'expérience multiple de l'œuvre. C'est elle qui est également nécessaire à l'IS, dont les membres souhaitent voire advenir par un nouveau rapport à l'art et à la création une *praxis* révolutionnaire, notamment en subvertissant l'espace utilitaire des aménagements urbains. Aussi la production des objets n'est pas visée pour elle-même dans leur philosophie ; il semble que les pratiques autour du *faire* ou *l'œuvre* selon ses différentes évocations ont pour forme implicite la coopération, la possibilité du travail pour soi et de la créativité dans la production des objets qui nous entourent. Elles peuvent donc être utilisées pour amorcer un début de changement d'ordre social dans lequel sont figés les rôles, ou créer une certaine dissonance quand on cherche à les mobiliser sans réellement changer la possibilité pour le profane de contribuer. Tout comme pour Morris pour qui seulement un contexte socialiste d'égalité entre les personnes leur permet de produire, avec plaisir et bonne volonté, de beaux objets.

⁹⁰⁷ *Id.*

⁹⁰⁸ *Id.*

Conclusion

Pour Lefebvre, comme d'une certaine manière, pour les artistes engagé·es dans des démarches d'art participatif que présente Zhong, on ne crée pas seulement des objets extérieurs à soi – des formes urbaines ou d'autres choses –, on contribue aussi à créer un contexte social dont dépend le mode de production des objets du quotidien. Cela semble valoir aussi pour la philosophie générale qui se dégage des pratiques du *faire* : il n'est pas seulement question de créer des objets pour soi, de les créer autrement, mais d'invoquer par-là un autre contexte de production du monde.

La valorisation du faire soi-même qui a pris de l'ampleur avec le *hacking* et le *making* et qui fait théoriser autrement certain·es urbanistes, architectes et enseignant·es, est ainsi nécessairement un discours porté à la division du travail et à la professionnalisation autour de la production d'objets et de formes urbaines. C'est en effet un discours d'*appropriation* tel qu'on a souhaité le développer dans la partie précédente : la conquête d'une légitimité qui se tient relativement hors de portée par les normes et les statuts institutionnels. « Participer à l'urbanisme », c'est ainsi entendre faire de l'urbanisme avec d'autres, et notamment avec celles et ceux formé·es et reconnu·es pour produire des plans, faire des études. Il faut revenir en outre sur un autre ordre remis en question par cette philosophie du faire, solidement arrimée à notre manière de voir le monde : celle qui existe entre les travaux intellectuels et les travaux manuels. Et c'est finalement sur une modalité de distance ou de proximité avec la matière des projets urbains – une matière sociale, politique, culturelle, aussi bien que des matériaux de construction – que cette philosophie nous invite à considérer la participation. Une philosophie du *faire* fait de la participation une notion oppositionnelle à un mode de transformation « indirect » et distant : transformation à un ordre social et aux règles communes, transformation de la ville, transformation des objets du quotidien et de leur usage. Ces possibilités de transformation « directe » étaient déjà en germe avec un certain fantasme d'une ville immanente ou harmonieuse avec la société qui l'habite. Mais le *faire* dépasse cette immanence en politisant les objets fabriqués, les outils employés, mais également les personnes qui fabriquent.

Nous avons souhaité ici démontrer que la participation à l'urbanisme par le *faire* était nécessairement un discours sur la définition et la place des personnes profanes : quels accès leur donner aux savoirs qui permettent de faire de l'urbanisme ? D'où leur vient la légitimité de se mettre à fabriquer elles et eux-mêmes des œuvres urbaines ? Ou comment prend on ces légitimités ? Dans le monde des chantiers en squat mais semble-t-il aussi des chantiers sur des lieux dits alternatifs ou écologistes, on veille à faire une place importante au profane, à étendre le

plus possible sa légitimité à faire. Lorsqu'on souhaite étendre ces légitimités, on se rend compte de la cartographie des normes qui les dessine : par exemple celle du genre qui assigne des tâches à des travaux féminins ou à des travaux masculins, faisant de l'acquisition de savoirs techniques une conquête pour certaines, ou une pratique du soin des autres un effort qui a un sens politique pour les autres. La question de la professionnalisation et de l'expertise n'est donc pas la seule à cloisonner les possibilités de transformer la ville et les objets qui nous entoure.

La profanation des objets techniques ou des projets urbains emprunte donc des accès très différents, des moyens multiples d'ouvrir l'institution ou les outils inaccessibles. L'une des normes qui soutient cette institution est notre compréhension du travail, du métier, de la spécialisation. Or quel est le travail du profane, quel est le travail de participation ? La question ainsi formulée chercherait alors moins à savoir comment rendre la construction de la ville *réellement* participative, coconstructible, coproduite - pour reprendre des termes utilisés par les dispositifs institutionnels de concertation des projets -, qu'à qualifier les activités et leur organisation sociale derrière ces termes : le travail, le bricolage, la création d'œuvres.

Chapitre 8

Le travail de participation

« On voit des attaques contre le syndicat, contre tout ce qui permettait de protéger les travailleurs, mais tout ça ne s'opère pas par l'arrivée d'entreprises privées, un discours gestionnaire, une logique sur l'entreprise, la rationalité, la rentabilité. Ça arrive finalement par un discours sur la citoyenneté. Cette citoyenneté que d'un côté les bénévoles veulent montrer en allant nettoyer les parcs en bas de chez eux, et une citoyenneté qu'on demande aux allocataires de l'aide sociale de prouver. »

Maud Simonet, au sujet de la progressive transformation du travail municipal du nettoyage des parcs à New York en travail bénévole gratuit, « Et si on travaillait tous et toutes gratuitement ? », dans l'émission *Les idées larges*, Arte, 19 janvier 2022

La répétition, l'ennui, l'attitude mécanique d'une vie quotidienne qu'on mène non pas pour soi mais au nom d'un système productif dont on tire personnellement peu de profit sont les points d'ancrage de la réflexion de Lefebvre sur l'urbain et la ville⁹⁰⁹. Nos villes contemporaines organisent cette vie quotidienne en articulant des fonctions les unes aux autres : des fonctions traduites dans l'espace comme le commerce, le loisir, l'habitat, l'industrie, mais également des fonctions dans les activités, le travail, les professions, qu'on parachève partiellement sans jamais prendre part au tout. Ou selon la sentence d'Illich dans l'introduction de *La convivialité* : « L'homme devient accessoire de la méga-machine, un rouage de la bureaucratie. »⁹¹⁰ Nous avons souligné plusieurs fois que la démocratie participative est en grande partie un discours fait à ce fonctionnalisme, cette distribution des places, des droits à avoir un avis et une parole raisonnée, bref à une division technique et cognitive du travail. La participation propose l'imaginaire social d'un corps commun prenant part à un projet, à des décisions, à une institution, contre une forme d'atomisation des individus et des fonctions. On peut trouver dans le contexte contemporain du travail et de l'emploi la mise en avant de cet imaginaire : des individus faisant projet ensemble dans une coïncidence entre leur désir et leur moyen de subsistance, pour un

⁹⁰⁹ H. LEFEBVRE, « Les nouveaux ensembles urbains (un cas concret », *op. cit.*

⁹¹⁰ I. ILLICH, *La convivialité*, *op. cit.*, p. 12

objectif qui les dépasse. Une analyse socio-économique du contexte professionnel actuel a pourtant tendance à montrer que le travail à l'heure de la gestion managériale est un facteur d'isolement, qu'il sépare un peu plus les travailleurs et travailleuses des objectifs qu'ils et elles poursuivent, qu'il les soumet à un contrôle parfois intenable⁹¹¹. C'est d'ailleurs l'aliénation du travail qui est au cœur de la pensée marxiste critique de Lefebvre, à laquelle il oppose l'horizon autogestionnaire d'une œuvre collective.

Nous devons donc entreprendre une réflexion sur l'activité, le partage du temps et le travail, pour préciser et définir la *praxis* de la participation. Le thème du travail est transversal des sujets abordés ici : depuis la privation des capacités à participer par la précarité et l'isolement, la (ré)appropriation des savoir-faire techniques, ainsi que le « droit à l'œuvre ». Ainsi « faire » et « œuvre » s'apparentent pour Lallement à du « travail pour soi »⁹¹² qui définit une « nouvelle grammaire du travail »⁹¹³ : une théorie politique de la participation a-t-elle pour horizon d'abolir le travail contraint et de lui substituer le travail pour soi ? Le travail pour soi généralisé est aussi bien un idéal social libertaire qu'un guide pour l'extension du domaine du privé néolibéral. C'est le moteur d'une supposée classe créative qui, sous couvert de « métier-passion », en vient parfois à déborder des cadres du salariat dans lequel il est souvent censé être contenu⁹¹⁴. Le travail pour soi est par ailleurs aujourd'hui, en un sens, un privilège ; de la même manière, consacrer du temps pour s'intéresser à une cause publique et s'engager dans un rapport de force n'est pas matériellement possible pour tout le monde. L'engagement associatif et militant, comme celui dans les squats, pose d'ailleurs sans cesse cette question : n'est-ce pas là un travail gratuit fait au nom d'un droit pour tout le monde à un logement digne ? N'est-ce pas aux pouvoirs publics de faire respecter la loi d'un hébergement inconditionnel, et de salarier pour ce faire des personnes compétentes du travail social ? Ces questions peuvent se transposer à toutes les activités

⁹¹¹ Voir par exemple M. LALLEMENT, *Le travail: une sociologie contemporaine*, Paris, France, Gallimard, 2007 ; Voir également les travaux de Danièle Linhart sur l'isolement des travailleurs et travailleuses causées par des méthodes de management généralisées : D. LINHART, *Travailler sans les autres ?*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2009 ; D. LINHART, *La comédie humaine du travail: de la déshumanisation taylorienne à la sur-humanisation managériale*, Toulouse, France, Éditions Érès, 2015 ; D. LINHART, *L'insoutenable subordination des salariés*, Toulouse, France, Érès éditions, 2021. La question de l'atomisation semble plutôt renvoyer à une forme « uberisée » du travail contemporain, dans laquelle le format d'auto-entrepreneur se substitue au salariat.

⁹¹² M. LALLEMENT, *L'âge du faire: hacking, travail, anarchie*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2015, p. 12

⁹¹³ M. Lallement, *L'âge du faire*, 2015, op. cit., p. 17

⁹¹⁴ En école d'architecture comme dans beaucoup de formations liées à des métiers de projets (beaux-arts, jeux vidéo...), l'injonction à une période de travail intense souvent au prix de nuits blanches semble conditionner les étudiant·es à ne pas compter leurs heures dans leur pratique professionnelle future, au détriment de leur santé : « Charrette et culture du surmenage : malaise chez futurs architectes », sur Rue89Lyon, 29 janvier 2019 (en ligne : <https://www.rue89lyon.fr/2019/01/29/etudes-darchitecture-le-syndrome-de-la-charrette/> ; consulté le 27 octobre 2021) ; « En école d'architecture, les dérives de la « culture charrette » », Le Monde.fr, 19 novembre 2020 (en ligne : https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/11/19/en-ecole-d-architecture-les-derives-de-la-culture-charrette_6060305_4401467.html ; consulté le 27 octobre 2021)

poursuivies bénévolement, bien au-delà des distributions alimentaires, des travaux de réhabilitation des bâtiments abandonnés, du suivi administratif des personnes logées en squat⁹¹⁵.

Nous avons déjà évoqué plusieurs registres qui pouvaient décliner cette participation, parfois abordée à tort comme une activité homogène : le travail professionnel, le travail de subsistance, le travail que nous avons appelé travail d'engagement. Parmi ces catégories circulent des pratiques là aussi diverses, de mises en commun, de participation à des instances de concertation, de contre-projets, d'associations, d'autoconstruction, et bien d'autres. Aussi, est-ce qu'envisager la participation à l'urbanisme comme un travail, sous toutes les formes qu'elle peut prendre, c'est lui permettre à la fois d'être mieux considérée dans ses expressions non-institutionnelles et de donner les moyens les conditions sociales et matérielles nécessaires aux personnes qui souhaitent participer? Au-delà des ruses, des *arts de faire* qui contournent et détournent le travail reconnu et les actions des pouvoirs publics, nous aimerions ici tenter de qualifier matériellement la participation à l'urbanisme et à la production de l'espace.

Ce chapitre s'ouvre sur la présentation de ce sur quoi se fonde l'espoir d'un nouveau sens du travail productif que l'on peut appliquer à celui des formes urbaines : celui qui relève de l'œuvre partagée de Lefebvre, des outils conviviaux d'Illich ou encore de l'organisation sociale de l'« âge du faire » de Lallement. Il s'agit dans cet espoir d'un travail productif davantage décloisonné des expertises reconnues. Nous verrons ensuite comment cet horizon peut dialoguer avec les situations existantes de formes cachées du travail. Travail de subsistance, travail gratuit, travail majoritairement féminin invisibilisé de reproduction et de soin sont déjà des activités qui débordent les cadres d'une reconnaissance institutionnelle et d'une organisation sociale et horaire encadrée. Ces formes du travail viennent interroger le bien-fondé d'une reconnaissance de tous les types de participation comme travail, au risque d'une normalisation écrasant les formes subversives et profanes de production de l'espace. À partir de cette critique et des catégories d'hétéronomie et d'autonomies mobilisées par André Gorz, nous tenterons de formuler les conditions matérielles et institutionnelles à un travail de participation autonome et potentiellement profane aux formes urbaines.

1. « Un nouveau sens du travail » ?

1.1 Production post-capitaliste ou non capitaliste de l'espace

Qui s'intéresse à la valorisation du faire en architecture et en urbanisme se met presque automatiquement sur la voie de cette alternative à un mode de production qui éloigne les travailleurs et travailleuses de ce qu'ils et elles font. Dans lequel la force de travail employée

⁹¹⁵ M. SIMONET, *Travail gratuit: la nouvelle exploitation ?*, Paris, France, Textuel, 2018

poursuit un autre but que le résultat direct de son activité. Quel que soit l'enthousiasme personnel envers la nature de son travail, s'engager sur un projet ou sur un autre reste majoritairement dicté par la nécessité d'en dégager un salaire. Gorz identifie ainsi un moment historique de rationalisation de la production et d'émergence du capitalisme, ainsi caractérisée : « L'activité productive était coupée de son sens, de ses motivations et de son objet pour devenir le simple moyen de gagner un salaire. Elle cessait de faire partie de la vie pour devenir le moyen de « gagner sa vie ». »⁹¹⁶ La vie et le travail se constituent en deux temps, deux outils, deux sphères différentes. « La satisfaction « d'œuvrer » en commun et le plaisir de « faire » étaient supprimés au profit des seules satisfactions que peut acheter l'argent. »⁹¹⁷

Que donnerait cette grille de lecture pour la production de l'espace urbain ? Pour les promoteurs immobiliers comme pour d'autres acteurs et actrices initiateur·ices de projets urbains, les constructions et les rénovations sont transformées en rente, ce qui détache le travail de l'usage du produit (par exemple l'habitation pour un immeuble). L'alternative dessinée par les chantiers participatifs et la valorisation d'un faire enthousiaste et engagé dans la construction est donc une alternative à cette production capitaliste de l'espace, où la rente et l'échange de bien prime sur l'habitation et l'usage. Nous avons tenté de dégager les imaginaires autour de ces alternatives : des transformations du monde immanentes aux pratiques et non planifiées par un ordre extérieur, un rapport de proximité avec le monde social, matériel, voire écosystémique, et d'une plus grande accointance entre le « travail » et la « vie », qui s'oppose à des formes de médiations (dans la production, dans l'usage, dans le travail) jugées dépossédantes. Au centre de cela, la participation des profanes permet de brouiller ces rapports indirects qui cloisonnent les légitimités et les temps dédiés à des activités pour soi. Quel serait donc le « nouveau sens du travail », décelé par exemple par Lallement derrière le mouvement *hacker*, et qui semble aussi être l'objectif poursuivi pour les architectes engagé·es dans différentes formes de décroissement des chantiers ? Un nouveau sens du travail, est-ce à dire un nouveau sens des professions ? Du temps de travail, de la reconnaissance, de la hiérarchie, de la place possible des profanes ? Plus précisément que la réappropriation de la production que nous avons évoqué dans le chapitre précédent, censée permettre la création d'œuvres en ville et dans les objets du quotidien, quelles sont les perspectives ouvertes par ces alternatives sur une organisation non capitaliste du travail de la production des formes urbaines ?

Au-delà des imaginaires d'immanence d'une ville qui se ferait à partir des énergies volontaires de ses habitant·es, celles et ceux qui ont pensé le mode de production de la ville tels

⁹¹⁶ A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 44

⁹¹⁷ *Id.*

que Ferro⁹¹⁸, Lefebvre ou Morris, semblent regretter le passage d'une organisation manufacturière et corporatiste du travail à la rationalisation et la fonctionnalisation du travail induit par la révolution industrielle. Lefebvre relève régulièrement la généalogie que font Marx et Engels de la division contemporaine du travail à partir de la séparation entre la ville et la campagne⁹¹⁹. Bien que Marx et Engels soulignent qu'il s'agissait aussi d'une forme de subordination et d'aliénation, les artisans, alors rassemblés en associations, avaient dans l'organisation corporatiste « tout un cycle » de production d'un objet à leur charge, ce qui leur permettait de pouvoir être créatifs, voire artistes. Il pouvait y avoir des travailleurs et travailleuses, mais non du prolétariat dans des « rapports directs, personnels, immédiats »⁹²⁰, avant que le capitalisme n'impose un régime de la production abstraite, induite et inductrice de l'espace abstrait.

Abstraction, rationalisation et mécanisation sont ainsi liées dans cette séparation, qui ne concerne pas seulement les outils employés à la production, mais également le rapport entre les tâches à effectuer. Nous retrouvons alors l'imaginaire critique de ce processus d'un rapport *organique* dans le groupe social autant que dans la transformation des espaces ou la production des objets d'usage. Si pour Engels et Marx il y a un rapport « naturel » à la division du travail lorsqu'elle concerne le travail de la terre et donc la propriété foncière d'usage, substitué dans la civilisation à une division du travail où les personnes « ne sont retenu[e]s ensemble que par l'échange »⁹²¹ (c'est-à-dire l'échange marchand), le premier ne prévaut pas sur l'autre. L'interprétation de la « naturalité » comme quelque chose de positif est absente de l'*Idéologie allemande*. Toutefois le communisme advient à partir de formes communautaires qui auront aboli la séparation entre la ville et la campagne, basées sur le progrès technique permis par les manufactures, mais substituant les rapports de domination entre classes par la libre association dans la production. On peut donc parler d'un rapport organique à cette association contre un rapport mécaniciste, supposé par l'échange entre la force de travail, que Lefebvre tend à valoriser davantage encore.

Dans ce rapport organique, les liens sociaux entre travailleurs et travailleuses ajoutent une forme d'intelligence à la production, comme le formule Morris. Lallement voit donc dans le *hackerspace* une société alternative du travail qui favorise l'intelligence collective et la coopération⁹²². Il cite par ailleurs Gorz pour qui le monde des *hackers* est en effet une

⁹¹⁸ S. FIORI, « Sérgio Ferro au prisme d'une histoire brésilienne. (Re-)lire Dessin-chantier », *op. cit.*

⁹¹⁹ K. MARX et F. ENGELS, *L'idéologie allemande: critique de la philosophie allemande la plus récente dans la personne de ses représentants Feuerbach, B. Bauer et Stirner et du socialisme allemand dans celle de ses différents prophètes*, G. Badia (trad.), Paris, France, Éditions sociales, 1976, p. 49-50 ; évoqué dans H. LEFEBVRE, *La pensée marxiste et la ville*, *op. cit.*, p. 51

⁹²⁰ H. LEFEBVRE, *La pensée marxiste et la ville*, *op. cit.*, p. 53

⁹²¹ K. MARX et F. ENGELS, *L'idéologie allemande*, 1976, *op. cit.*, p. 48

⁹²² M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 215

manifestation de la sortie, de l'obsolescence du capitalisme⁹²³. Toutefois il semble que la sortie du capitalisme qui se joue chez Gorz n'est pas tout à fait partagée par Lallement, ce qui souligne un écart possible dans l'interprétation de cet idéal organique de l'organisation du travail. Lallement suppose une capacité à s'appropriier les structures à son profit⁹²⁴ contre des vues plus déterministes chez Gorz. Il s'inspire pour cela des travaux du sociologue du travail Philippe Bernoux, qui postule dans les années 1980 une réforme possible du travail pour en permettre l'appropriation par les travailleurs et travailleuses⁹²⁵. Les travaux sociologiques de Bernoux ont pour visée l'amélioration des conditions de travail et du fonctionnement des entreprises. Cette conception d'un possible « mieux être au travail » semble très éloignée des préoccupations plus radicales évoquées jusque-là à travers Gorz, Lefebvre, ou encore Illich. Pour eux, la transformation ne doit pas se faire au sein des entreprises ; ce serait continuer à valider qu'en travaillant, on participe non pas à une vie communautaire en général mais seulement à un rouage de la production.

Malgré cette divergence, le fantasme d'organicité dans lequel les désirs individuels de *faire* et l'organisation du travail coïncident s'accommode bien des évolutions néolibérales du capitalisme. On en trouve également l'illustration dans l'idée qu'une nouvelle classe sociale, la « classe créative », est motrice des villes. La classe créative est une notion proposée par Richard Florida pour parler du développement urbain fondé sur un « capital créatif » - différent d'un capital économique, financier ou même symbolique. La ville serait un environnement propice à l'innovation, et cette innovation serait le cœur de développement des villes. Il s'agit finalement d'une théorie positive de la gentrification : pour Jean-Pierre Garnier, ce n'est autre qu'une tentative d'effacer la classe ouvrière et donc la lutte des classes⁹²⁶. Le *faire* soi-même valorisé reste sociologiquement extérieur au *faire* de la production socialement organisée par le travail. Cette production reste en grande majorité le résultat d'une force de travail poussée à produire non pour elle-même mais pour une accumulation qui lui reste étrangère.

Le plaisir à faire, que nous avons trouvé être constitutif de cette valorisation du *faire* et du droit à l'œuvre, ouvre la perspective d'un nouveau rapport au travail, puisqu'il permet de mettre en relief que dans bien des cas, le plaisir est justement déconnecté de ce que l'on fait pour vivre. C'est le sens de l'aliénation comme la comprend Lefebvre. Celui-ci anticipe les récupérations possibles de ce discours sur le plaisir à faire, et entend mettre en garde sur la transformation en un nouveau privilège dans la distribution inégale des capacités : celui qui permettrait de faire

⁹²³ *Ibid.*, p. 403 ; A. GORZ, *Écologica*, Paris, France, Galilée, 2008

⁹²⁴ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 404

⁹²⁵ M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, *op. cit.*, p. 405 ; P. BERNOUX, *Un travail à soi*, Toulouse, France, Privat, 1981

⁹²⁶ J.-P. GARNIER, *Une violence éminemment contemporaine: essais sur la ville, la petite bourgeoisie intellectuelle et l'effacement des classes populaires*, Marseille, France, Agone, 2010

coïncider production et loisir. Gorz également identifie la résurgence de formes de coopérations dans les hautes sphères professionnelles, d'une « réhabilitation du métier »⁹²⁷ comme qualité supérieure du travail réservée à certain·es. L'organisation capitaliste du travail s'approprie très bien pour Gorz ces plus-values qui émergent de la critique sociale : il en va de même pour la « co-gestion » et la participation, qui sont à la fois des privilèges de certains postes et une manière de faire adhérer aux intérêts de l'entreprise⁹²⁸.

1.2 Critiques du fonctionnalisme professionnel

L'extension d'une supposée classe créative qui généraliserait le travail pour soi n'est autre pour Gorz qu'une nouvelle forme de la matrice de domination. Contre elle, il faut plus profondément remettre en question l'hétéronomie généralisée du travail, c'est-à-dire sa fonctionnalisation. La fonctionnalisation n'est pas la division du travail. Cette division existait avant la rationalisation industrielle ; la fonctionnalisation n'a fait que renforcer un cloisonnement entre les tâches, les corps de métiers, les chaînons d'une production. Les métiers et les postes communiquent peu, leur articulation étant externalisée dans une bureaucratie. La division du travail n'est qu'« une routine mécanique, si les ouvriers ne voient pas les relations techniques, intellectuelles et sociales qui sont impliquées dans ce qu'ils font et n'accomplissent pas leur travail, poussés par la motivation que ces perceptions leur fournissent »⁹²⁹. Dewey rajoute que l'éducation démocratique doit contre cela « contribuer à faire découvrir les relations existant entre l'homme et son travail – y compris les relations avec les autres hommes qui y participent – qui mobiliseront intelligemment son intérêt pour bien faire ce qu'il fait »⁹³⁰. Le problème de la fonctionnalisation mécanique, qui induit l'ennui, est donc un problème de désengagement du travail et des raisons personnelles de contribuer à ce travail.

Gorz permet là encore d'approfondir cette réflexion de Lefebvre. La fonctionnalisation du travail qu'il identifie et qui a séparé « l'homme et son travail » est le résultat d'un remplacement des capacités des travailleur·euses par « la codification et la réglementation formelle de leurs conduites, de leurs tâches et de leurs rapports »⁹³¹. On l'a vu, Illich identifie également ce passage de l'informel des capacités des travailleurs et travailleuses au formel des réglementations et des professionnalisations. Il s'agit pour Gorz d'une « conduite fonctionnelle »,

une conduite qui est rationnellement adaptée à un but dont, en pratique, [le travailleur] n'a même pas connaissance. La *fonctionnalité* est une rationalité qui

⁹²⁷ A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 105

⁹²⁸ *Ibid.*, p. 109

⁹²⁹ J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, op. cit., p. 167

⁹³⁰ H. LEFEBVRE, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 167

⁹³¹ A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 59

vient *de l'extérieur* à une conduite prédéterminée et prescrite à l'acteur par l'organisation qui l'englobe. Cette conduite est la *fonction* qu'il a à remplir et dont il n'a pas à mettre en question le but. Plus elle se développe, plus l'organisation tend à fonctionner à la manière d'une machine.⁹³²

S'en suit la formation d'une bureaucratie, « sphère de l'hétéronomie », qui a pour tâche de coordonner, « de l'extérieur », la fonction, la conduite. Il y a donc passage d'une organisation *de l'intérieur* à une organisation extérieure, « préétablie »⁹³³. Ce qui contribue à corroborer l'opposition entre un imaginaire mécaniciste et un imaginaire organique s'il l'on songe aux critiques faites à cette organisation du travail.

Cette progressive extension de l'hétéronomie du travail s'est notamment accompagnée de l'argument de libération du temps de travail. Un rapport mécanique, fonctionnalisé et détaché de la personne qui travaille avec le produit qu'elle fabrique est supposé fluidifier et accélérer la dynamique, comme autant de pièces jouant leur rôle dans une machine performante. Ainsi l'ouvrier en bâtiment, une fois accompli sa mission pour laquelle il ne perçoit, selon Gorz, aucun autre intérêt que son salaire, rentre du chantier en ouvrant un autre temps de sa vie : celui de la vie domestique et des loisirs. Il pourrait en théorie employer ce temps pour construire et rénover sa propre maison, en un moment où son autonomie converge avec sa production. Pour Gorz, c'est illusoire, car la logique de marchandisation du temps qui sous-tend notre organisation du travail peut s'étendre à tous les domaines de la vie : « l'échange marchand de temps (sans création de valeur) peut englober tous les domaines de la vie, impunément, sans ruiner le sens des activités et des relations qui ont pour essence, gratuites et spontanées, de ne *servir* à rien »⁹³⁴.

Cette fonctionnalisation est ce qui fonde, pour Gorz, une définition tout à fait contemporaine du travail :

Le « travail », au sens contemporain, ne se confond ni avec les besoins, répétées jour après jour, qui sont indispensables à l'entretien et à la reproduction de la vie de chacun ; ni avec le labeur, si astreignant soit-il, qu'un individu accomplit pour réaliser une tâche dont lui-même ou les siens sont les destinataires et les bénéficiaires ; ni avec ce que nous entreprenons de notre chef, sans compter notre temps et notre peine, dans un but qui n'a d'importance qu'à nos propres yeux et que nul ne pourrait réaliser à notre place.⁹³⁵

Le travail a un statut social particulier, c'est une « activité dans la sphère *publique* »⁹³⁶, qui semble, selon cette définition en négatif, avoir pour propre une dynamique hétéronome : on ne travaille pas directement *pour soi*, dans la majorité des cas. L'aspect public du travail est là très important.

⁹³² *Id.*

⁹³³ *Id.*

⁹³⁴ *Ibid.*, p. 24

⁹³⁵ *Ibid.*, p. 29

⁹³⁶ *Ibid.*, p. 30

Gorz souligne que le travail fut autrefois privé, sphère des esclaves et des femmes, afin que la vie publique des hommes libres ne se remplisse que de la vie politique⁹³⁷. Au fond, ce qui caractérise pour Gorz ce travail auquel il faut chercher une alternative, c'est qu'il est *instrumental*, et que ce caractère instrumental déborde sur la plupart des aspects de la vie : « L'apprendre à travailler est un désapprendre à trouver et même à chercher un sens aux rapports non instrumentaux avec le milieu environnant et les autres. »⁹³⁸ Nous trouvons là une autre manière de qualifier un rapport au monde sur un mode de la distance, contre un mode de la proximité avec sa production personnelle et le contexte social de cette production. Le rapport à l'instrumental est également ce qui est actif dans la « société conviviale » d'Illich : « J'appelle *société conviviale* une société où l'outil moderne est au service de la personnes intégrée à la collectivité, et non au service d'un corps de spécialistes. Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil. »⁹³⁹ À l'inverse, la société n'est pas conviviale quand ce sont les spécialistes qui s'accaparent les outils (au sens large, Illich comprend les institutions et les savoirs comme des outils), et que le reste du corps social travail comme l'instrument de ses spécialistes.

Les critiques d'Illich et de Gorz sur une société instrumentale dans laquelle les individus sont dépossédés de leur travail est une toile de fond de la « reprise » aussi bien de l'architecture que de la production en général, ou encore de la valorisation du vernaculaire, jugé « spontané » voire authentique⁹⁴⁰. Ces considérations sur l'hétéronomie du travail viennent renforcer l'imaginaire d'un double registre qui nous accompagne depuis notre première partie, entre un mouvement venu de l'extérieur – celui de la planification – et un mouvement immanent – celui, tour à tour, de l'usage, de l'appropriation, et maintenant de la production volontaire. De plus les légitimités à faire la ville sont non seulement balisées par la reconnaissance professionnelle, elles sont aussi encore beaucoup découpées entre conception et construction. Les dispositifs de participation – ateliers d'autoconstruction de petit mobilier, maquettes mobiles, chantiers ouverts... – jouent parfois sur une atténuation de ces découpages ainsi que sur le registre de l'immanence. S'ils accessoirisent le système de délégations qui confère des rôles stricts dans les étapes d'un projet architectural et urbain, ils ne le remettent pas en question. Une critique radicale dirait même que ces dispositifs l'aménagent, le rendent plus acceptable, et par là renforcent les hiérarchies et l'illégitimité des profanes. Pour Illich, il s'agirait par exemple d'une autre forme de marchandisation et de professionnalisation de cette participation (qu'elle prenne la forme d'une prise de parole dans un débat, d'autoconstruction, de jardinage, de vie de quartier et de voisinage...), et finalement des activités « gratuites » ainsi que des activités de subsistance. En

⁹³⁷ *Ibid.*, p. 32-33. Nous reviendrons dans la section suivante sur la question du privé et du public qui anime encore aujourd'hui les discussions sur la qualification du travail domestique.

⁹³⁸ *Ibid.*, p. 144

⁹³⁹ I. ILLICH, *La convivialité*, op. cit., p. 13

⁹⁴⁰ E. HALLAUER, *Du vernaculaire à la déprise d'oeuvre*, op. cit.

s'institutionnalisant, la participation viendrait donc s'approprier une production déjà-là de l'espace, pour l'absorber dans une forme de division du travail propre à la professionnalisation.

2. Travail de subsistance, travail gratuit : quelle production de l'espace ?

Cette définition du travail contemporain comme activité hétéronome, structurée par des reconnaissances publiques de savoir-faire et de délégations d'incertitudes, dessinent les légitimités à faire la ville. C'est par sa profession et son travail que l'on *peut* fabriquer les formes urbaines, selon des étapes là aussi hiérarchisées - études, consultation, conception, construction, etc. Les dispositifs participatifs institutionnels ménagent ces délégations, créent des espaces annexes pour les profanes, dans une logique lointaine voire opposée aux forums hybrides décrits par Callon, Lascoumes et Barthe⁹⁴¹. Rappelons que ces dispositifs participatifs existent aujourd'hui principalement en réponse aux contestations sociales face aux rénovations urbaines dans les années 1970 ; ces contestations visaient précisément à remettre en question le rôle trop décisif de l'expert·e. Elles entendent poser la question : qui *peut* faire la ville ? Pour mettre en avant que les spécialisations sont parfois des légitimités plus arbitraires que celles des savoirs habitants ou profanes. Une raison de cet aspect arbitraire est notamment que des pratiques de transformation de l'espace existent déjà, et qu'elles semblent niées, voire réprimées par les projets urbains descendants et les dispositifs de consultation ou de concertation qui les accompagnent. La question qui *peut* faire la ville en fait résonner une autre : qui, de fait, fait la ville ?

Nous avons voulu mettre en avant comment l'urbanisme et la fabrique de la ville en général était structuré par des professions, et donc par le travail. La participation, institutionnelle ou non, si elle est le fait de non-professionnel·les, reste une forme de production. Et selon une définition extensive du travail, celui-ci concerne toute activité qui produit quelque chose. Se pose alors la question du travail invisible, de la production non reconnue ou même réprimée de l'espace. Ouvrir et aménager un squat, autorénover en famille un appartement délabré dans une centralité pauvre, faire du bénévolat dans un centre social sont des activités qui prennent du temps, transforment la ville, produisent des sociabilités, voire de la valeur, se font parfois à côté d'un emploi rémunéré. Si certaines sont volontaires et faites sur du temps « libre », d'autres sont nécessaires à la subsistance et, sans passer par une valeur transformée en salaire, bénéficient directement aux besoins d'une personne : avoir un toit, se nourrir, se vêtir, réparer, tisser les liens d'entraide. Il nous semble que ces pratiques sont parfois romantisées et prises comme modèle d'une participation totale, enfin organique face à la machine de la division mécaniste du

⁹⁴¹ M. CALLON, P. LASCOUMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, op. cit.

travail⁹⁴². Qu'appelle cette forme de participation en termes d'institution ? Faut-il la reconnaître d'une manière ou d'une autre pour appuyer la légitimité des profanes à produire et prendre soin de la ville ? Ou au contraire veiller à conserver les brèches, les marges d'un travail pour soi sans lequel il n'y aurait tout simplement plus de profane ?

2.1 Le travail et la « vie »

Paradoxalement, la division du travail par fonctionnalisation aussi a pu être vue comme un principe organique – donc lié à la vie. Lefebvre relève la remarque chez Durkheim par exemple :

Il semble donc que la division du travail substitue à une société simple une société plus complexe, plus harmonieuse, plus « organique » dira Durkheim. Non, dit Marx. Les résultats, les « produits » se complètent mais les activités divisées se confrontent, s'affrontent, engendrent des inégalités et des conflits.⁹⁴³

La division du travail propre au capitalisme est pour Marx, Engels et Lefebvre une séparation, contre laquelle ce dernier déploie tout son argumentaire pour une société urbaine *différentiante* – qui fait cohabiter et coopérer les différences – et non séparée. La première séparation, selon Marx et telle que la reprend Lefebvre, est celle entre la ville et la campagne. D'elle découle la séparation entre l'« homme » et son travail et la séparation en classes sociales⁹⁴⁴ ; la division du travail fondée sur la coopération serait devenue une division du travail fondée sur la fonctionnalisation, pour reprendre cette fois les termes de Gorz. Aussi pour Engels et Marx, la « condition de la communauté » est-elle dans l'abolition de ces séparations, celle entre la ville et la campagne en premier lieu, pour aboutir à celle entre l'« homme » et son travail⁹⁴⁵.

Gorz décrit lui aussi une organisation du travail sur le mode de la séparation, où les temps de la vie sont délimités entre le travail hétéronome, c'est-à-dire en général l'emploi que l'on occupe et où l'on ne produit pas pour soi, et le temps supposé libre. Ce temps supposé libre est investi de la vie domestique et familiale, des loisirs, du repos, des relations sociales non-professionnelles. Cette séparation stricte est pour lui source de nombreux dysfonctionnements, puisqu'elle permet notamment de renforcer l'aliénation dans le temps qui n'est pas « pour soi ». La séparation devient une « scission », sociale et politique, plus générale, entre les personnes qui travaillent et l'administration de travail ; un « divorce » même,

entre une sphère civile, autorégulée, de plus en plus réduite, et un État doté de pouvoirs d'hétérorégulation de plus en plus étendus que nécessite le fonctionnement des grandes machines industrielles aussi bien que le

⁹⁴² Voir notamment le chapitre 2.2.2 sur le vernaculaire et la précarité.

⁹⁴³ H. LEFEBVRE, *La pensée marxiste et la ville*, op. cit., p. 48

⁹⁴⁴ H. LEFEBVRE, *La pensée marxiste et la ville*, op. cit. ; K. MARX et F. ENGELS, *L'idéologie allemande*, 1976, op. cit., p. 49

⁹⁴⁵ K. MARX et F. ENGELS, *L'idéologie allemande*, 1976, op. cit., p. 49

fonctionnement des machines administratives et des services publics relevant de l'État lui-même.⁹⁴⁶

La rupture est observée à tous les niveaux, jusqu'à l'intime, lorsque les personnes doivent appliquer des valeurs qui ne sont pas les leurs dans leur travail (comme un technocrate le jour qui s'occupe de ses enfants et aime les oiseaux le soir, pour reprendre l'exemple de Gorz⁹⁴⁷). Un décroisement dans le sens de l'autonomie permettrait de mieux faire coïncider vie et travail, et donc ses désirs et ses aspirations personnelles avec sa production. Gorz précise toutefois à plusieurs reprises qu'il ne faut pas projeter une autonomie totale, mais des formes d'articulations plus confortables entre hétéronomie et autonomie, notamment en restructurant le travail hétéronome. Cette question des cloisons dans la vie quotidienne fait écho à ce que nous soulignons dans la première partie : c'est l'un des souhaits que l'on peut déceler chez Lefebvre, chez les situationnistes, et qui en fin de compte ressemble beaucoup au monde projeté de la valorisation du *faire*, où la production est liée aux souhaits de contribution personnelle. Est-ce que l'horizon d'une production différente, plus autonome, et du travail à soi est un travail décroisé, un travail qui coïncide avec la vie et non plus avec un salaire et un horaire déterminé ? Et qu'est-ce que cela voudrait dire ?

Lorsque nous avons voulu confronter la notion de participation avec des cas pratiques d'engagements dans les squats, nous avons évoqué que cette unification, cette participation totale, n'empêche pas l'aliénation et l'hétéronomie. Pousser à effectuer sans cesse un « travail pour soi », c'est aussi laisser des personnes livrées à elles-mêmes quand un réseau d'interdépendance des tâches et de la production peut se révéler nécessaire. Pascal Nicolas-le-Strat décrit les Communs comme un « travail », qui nécessite des outils, et fait exister « une communauté de pratiques »⁹⁴⁸. Or il est courant que les personnes qui s'engagent dans des groupes autour de Communs le fassent bénévolement, poussées par leurs convictions et l'envie d'un rapport plus communautaire aux ressources, aux espaces publics. Il s'agit donc en grande partie d'un travail fourni gratuitement (sans rémunération sous forme d'argent et de cotisations). C'est aussi vrai dans les squats, qui, comme nous l'avons vu, sont les lieux d'un travail multiple et décroisé, qui empêche parfois de voir l'unité de production et de fabrication des formes urbaines que ce type d'habitat crée. Agir en dehors du monde professionnel et du travail reconnu administrativement, c'est aussi ouvrir un espace pour les abus. Pruvost rend compte à son tour de l'interrogation dans les alternatives écologiques⁹⁴⁹, qui matérialisent souvent consciemment cet

⁹⁴⁶ A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 65-66

⁹⁴⁷ *Ibid.*, p. 67

⁹⁴⁸ P. NICOLAS-LE STRAT, *Le travail du commun*, op. cit., p. 17

⁹⁴⁹ « Reste le problème épineux de l'exploitation, au sens marxiste et féministe du terme, induite par le travail et encouragée par la forme juridique des entreprises : la critique du néolibéralisme et la défense d'une relation plus juste entre humains, plantes, animaux, minéraux, objets, posent frontalement la question des rapports de domination. Travailler dans le monde de l'alternative écologique, est-ce reproduire la structure pyramidale qui

idéal, tout en reproduisant des formes de domination ou de hiérarchies implicites – et du coup, insidieuses, contre lesquelles le droit n'est pas une prise possible pour se battre contre les injustices.

Vouloir faire coïncider le travail et la « vie » n'évacue pas la possibilité de l'aliénation. Si l'indifférence vis-à-vis de son travail est source de nombreux problèmes, Marx et Engels les premiers relèvent que « l'asservissement sentimental » de l'artisan à son travail est aussi une subordination⁹⁵⁰. Pousser les personnes à participer à tous les aspects de leur environnement, c'est aussi leur demander du temps et des ressources personnelles. Il y a donc une relation plus complexe à entretenir avec l'externalisation de l'action publique, qui prend en compte cette dimension du travail. C'est en tous cas une partie qui devrait être incontournable du travail d'institutionnalisation : sans verser dans un romantisme vis-à-vis d'une harmonie projetée entre les désirs individuels et la production du monde, permettre de nouvelles circulations dans le travail, pour laisser la place aux contributions profanes. Cette reconfiguration devrait également servir à reconnaître quand les profanes participent déjà à la production de la ville et du monde commun, par un travail parfois invisibilisé derrière une essentialisation sociale – des femmes, des précaires, des personnes racisées –, parfois tout simplement réprimé.

2.2 Travail visible et invisible du soin de l'espace

Il est possible de considérer une définition extensive du travail comme toute forme d'activité humaine de production. Les relations sociales qu'on crée et qu'on maintient, le soin des autres et de son entourage, l'entretien domestique, les services rendus à son voisinage et sa famille, ou même les démarches administratives pour percevoir des aides sociales sont autant d'activités qui, si elle ne se font pas en échange d'un salaire ou des bénéfices tirés de la valeur produite, sont une forme de travail. Travail gratuit, travail bénévole, travail de subsistance⁹⁵¹ se font en marge de reconnaissances administratives et entretiennent toutefois avec elles des liens qui structurent des identités, des rôles, des genres. En effet, ces activités sont invisibilisées, réprimées, encouragées hors de toute rétribution monétaire, ou substituées par des organismes en fonction de ce que l'on considère comme « naturel » ou « normal » qu'une personne effectue comme tâche. Le Collectif Rosa Bonheur entend par exemple mettre en évidence qu'on attend des personnes ne trouvant pas d'emploi qu'elles fassent un travail gratuit pour montrer

institué une hiérarchie entre les propriétaires des moyens de production et les travailleurs qui vendent leur force de travail ? » ; G. PRUVOST, « L'alternative écologique », *op. cit.*

⁹⁵⁰ K. MARX et F. ENGELS, *L'idéologie allemande*, 1976, *op. cit.*, p. 52

⁹⁵¹ M. SIMONET, *Travail gratuit*, *op. cit.* ; COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas*, *op. cit.*

leur bonne volonté d'insertion⁹⁵² : bénévolat dans un centre social, participation citoyenne à des ateliers dans des Maisons du projet, etc.

Les normes sociales qui poussent certaines personnes à faire du travail gratuit – quand pour d'autres, ce serait inimaginable – est aussi particulièrement bien illustré par le travail domestique non rémunéré, très majoritairement féminin. Le temps employé par les femmes pour le soin de leur famille, de leur entourage et pour les tâches domestiques, même s'il se fait en plus d'une activité salariée et professionnelle, est disproportionné face à celui employé par les hommes car perpétué par l'idée d'une norme de la distribution de ces tâches : cela ne relèverait pas d'une compétence particulière et il serait « normal » que les femmes s'y consacrent. Dans les années 1970, des intellectuelles féministes marxistes mettent en avant que le travail domestique, largement pris en charge par les femmes, est ainsi invisibilisé vis-à-vis du travail salarié⁹⁵³. Le « travail domestique » comprend tout travail qui pourrait être fait par un·e travailleur·euse rémunéré·e (de fait, dans les classes sociales supérieures, ce travail est souvent externalisé, confié à des employé·es) : le ménage, la garde des enfants, la cuisine, etc. Il s'agit là d'une forme de travail diffus, non cloisonné dans le temps, les femmes ayant en charge la reproduction des forces de travail par le soin de celles-ci au quotidien. Par cette activité, elles élargissent la définition du travail hors des temps de travail salarié, vis-à-vis du résultat qui reste le monde productif. Pour produire des choses, il faut fournir un travail de soin, des personnes qui constituent la force de travail et des objets qui les entourent. D'autres analyses utilisent les catégories de « travail du soin » ou « travail du *care* »⁹⁵⁴ pour englober ces activités, moins bien rémunérées lorsqu'elles le sont⁹⁵⁵, et bien plus souvent gratuites que d'autres activités de production et de services. Ces études permettent de révéler l'étendue du « travail non rémunéré » qui a des impacts sur l'économie générale, que ce soit le travail bénévole, le fait de prendre soin de sa famille et de sa communauté. En ville, on peut lire la part de ce travail dans les milieux pauvres et populaires où le travail de subsistance est important⁹⁵⁶, mais également le travail d'engagement bénévole. Outre que les économistes peuvent dégager une valeur monétaire à ce travail non rémunéré⁹⁵⁷, il montre l'intrication entre la production du monde et le soin de celui-ci, et donc entre sa transformation

⁹⁵² COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas, op. cit.*, p. 173

⁹⁵³ Voir notamment C. DELPHY, *L'ennemi principal*, Paris, France, Éditions Syllepse, 2013 [1970] ; S. FEDERICI, *Le capitalisme patriarcal*, É. Dobenesque (trad.), Paris, France, La Fabrique éditions, 2019

⁹⁵⁴ P. MOLINIER, S. LAUGIER et P. PAPERMAN, *Qu'est-ce que le care ? : souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, France, Payot, 2009 ; J.-P. PIERRON, *Vulnérabilité : pour une philosophie du soin*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2010 ; P. PAPERMAN et S. LAUGIER, *Le souci des autres : éthique et politique du « care »*, Paris, France, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2011

⁹⁵⁵ F. LALEM, « L'emploi féminin : une précarité à durée indéterminée », *Après-demain*, vol. 26, n° 2, 2013, p. 9-10

⁹⁵⁶ COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas, op. cit.*

⁹⁵⁷ OCDE, « Cuisiner, s'occuper des enfants, construire ou réparer : le travail non rémunéré à travers le monde », *Panorama de la société 2011*, 8 juillet 2011, p. 9-29

et son maintien. Il s'agit également du « travail fantôme »⁹⁵⁸ tel que l'appelle Illich, qui désigne l'intégralité des échanges qui maintiennent l'économie sans qu'ils soient perçus comme étant dans l'économie. Le « travail fantôme » apparaît selon lui au moment où une grande partie des moyens de subsistance a été intégrée dans le salariat, c'est-à-dire transformés en objets d'échange, et dont la production a été divisée techniquement et socialement⁹⁵⁹.

Nous avons déjà évoqué comment Le Collectif Rosa Bonheur montre que ce travail est une production spécifique de l'espace⁹⁶⁰. Non seulement les classes populaires, voire précaires, habitent et tirent profit comme elles le peuvent de l'espace urbain, en auto-rénovant leurs logements par exemple, mais il existe aussi une force de travail pour maintenir et reproduire ce monde. En parlant de travail de subsistance, le collectif souligne que, hors des cadres, temporaires, spatiaux, sociaux, économiques prévus par le monde de l'emploi, le soin de ses relations et de son espace aussi bien matériel que social, devient vital :

Transitant par des espaces aux marges des institutions et des marchés, un travail de subsistance s'organise désormais sur la base de réseaux de réciprocité familiaux, amicaux, de voisinage ou communautaires, qui jouent le rôle d'amortisseur social et économique d'une crise devenue structurelle⁹⁶¹.

Or dans leur étude de la centralité populaire de Roubaix, une grande partie de l'activité de maintien du réseau et de l'entraide est assurée par les femmes. Pourtant le travail de subsistance n'est pas du tout uniquement féminin : le premier exemple pris par le collectif de chercheur·euses est celui de la mécanique de rue, aux protagonistes masculins. Mais le travail de subsistance semble ne pas connaître les cloisons qu'auraient érigé l'atelier ou l'usine – à la fois temps et spatialité du travail –, ce qui appelle à un *soin* particulier de son espace de vie, qui devient aussi l'espace de travail⁹⁶². Son quartier, ses relations sociales, son logement deviennent les conditions de la subsistance, les conditions de la création de valeur.

Si nous avons souhaité approfondir ici les notions de travail de subsistance et de travail gratuit, c'est qu'il s'agit d'une forme de participation à la ville. Et ce travail, hors d'une reconnaissance administrative spécifique, déploie plus volontiers l'intrication du soin de l'existant avec la production de la nouveauté – et donc, ce rapport particulier à l'usage transformateur et à la *praxis* qu'il est facile de réifier, soit en le dénigrant (c'est une participation triviale, qui n'est pas

⁹⁵⁸ I. ILLICH, « Le travail fantôme », *op. cit.*

⁹⁵⁹ Les conclusions d'Illich semblent toutefois différentes que celles avancées par le collectif Rosa Bonheur, en ce que le salariat a transformé la plupart des activités de subsistance en marchandises et qu'il faudrait les en soustraire. Ainsi il s'oppose aux critiques féministes qui voudraient émanciper les femmes des travaux domestiques ; il souhaite voir réhabiliter à la place la valeur de ces tâches, sans toutefois mieux les répartir dans la division sexuelle de celles-ci, selon une vision essentialiste du destin des femmes en ce que cette valeur serait attestée par des « analystes de l'intimité féminine » *Id.*

⁹⁶⁰ COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas, op. cit.*, p. 37

⁹⁶¹ *Id.*

⁹⁶² *Ibid.*, p. 39

assez politique), soit en le romantisant (c'est la participation authentique, qui n'est pas dévoyée, pas médiatisée). Tout usage est socialisé, et cette socialisation se voit bien dans le partage de ce qu'on considère habituellement comme un travail ou non, comme produisant de la valeur ou non. Ainsi si le fait de faire soi-même est valorisé dans un certain cadre, sa portée transformatrice est déniée aux classes populaires⁹⁶³ ; par ailleurs on ne valorise toujours pas le travail domestique, comme en témoigne à la fois l'état de précarité des personnes qui parviennent à en vivre et le fait qu'une grande partie de ce travail est faite gratuitement.

Voir le travail sous toutes ses formes dans le processus complexe de la production de l'espace, c'est donc aussi insister sur la dimension du soin de cet espace. Cela constitue un éclairage intéressant sur les considérations de Lefebvre, qui le portait déjà en germe avec son insistance sur la *praxis* et ses quelques critiques d'une domination de l'espace par la rationalité virile⁹⁶⁴. Le prisme du travail permet de mieux qualifier ce que l'on appelait plus tôt l'usage créateur comme forme de participation quotidienne, hors des dispositifs prévus ; celui du soin de voir que, même si les cloisons entre la vie et le travail semblent avoir été enlevées, il n'empêche des assignations à des identités et des rôles. Le soin de l'espace n'est pas antinomique avec la production de l'espace ; elle est sa condition. Sans sphère de reproduction, pas de sphère de production ; et celle-ci est actuellement subordonnée aux rôles de ceux que Rancière appellerait les « sans-parts » : qui n'ont pas de légitimité *a priori* à participer, par la parole ou par le *faire*. Il n'est toutefois pas sûr que dévoiler ce travail, cette participation active et effective, c'est lui rendre service : faut-il continuer à voir la participation comme une contribution à la production de valeur ? Ou faut-il au contraire conserver des poches de résistance au paradigme de la production de la valeur, à laquelle pourrait inviter une philosophie du soin ?

2.3 Que faire du travail non reconnu et de sa production de la ville ?

Au cours de l'année 2021, les collectifs de soutien aux squats lyonnais se sont vus proposer par les services des Eaux du Grand Lyon des interventions sur les fuites et les dysfonctionnements de la plomberie des lieux occupés. En général, c'est un petit groupe disparate de bricoleur·euses volontaires qui intervient à la demande des habitant·es lorsqu'il y a un problème. L'aide que l'on peut apporter est bien entendu limitée : elle se fait sur notre temps libre, avec nos outils personnels et surtout, avec nos compétences la plupart du temps amatrices (ce qui peut générer des erreurs et donc des dépenses plus importantes de temps et de matériel). La proposition du

⁹⁶³ Le Collectif Rosa Bonheur prend l'exemple d'un habitant de Roubaix, ancien soudeur, qui ne trouve pas de travail et construit des meubles en carton. Celui-ci est poussé à le faire dans un cadre bénévole d'une Maison de quartier, et est empêché par la mairie d'en tirer des bénéfices par la vente. *Ibid.*, p. 172.

⁹⁶⁴ Rappelons le passage où il suggère de valoriser « l'utérin » et le « souterrain » face à l'espace abstrait, viril et conquérant, géométrique : H. LEFEBVRE, *La production de l'espace*, op. cit. p. 232

service de la Métropole de Lyon peut donc sembler salubre : c'est enfin un service public qui prend ses responsabilités pour que des personnes ne soient pas privées d'eau ou en danger à cause de fuites qui fragiliseraient les bâtiments qu'elles habitent. L'intervention de professionnel·les nous permettrait d'être rassuré·es de l'efficacité des réparations et de nous concentrer peut-être sur d'autres aspects de la lutte contre le mal-logement. Or cela n'est pas si évident pour les collectifs de soutien ou pour les habitant·es des squats : faire entrer des professionnel·les à l'intérieur, c'est prendre le risque que les pouvoirs publics auxquels ils et elles sont rattaché·es aient des informations sur l'état des bâtiments, susceptibles d'appuyer une décision d'expulsion.

C'est le paradoxe de l'habitat en squat et des marges en général : la précarité et l'insécurité matérielle côtoient des possibilités de subsistance parfois préférables à ce que proposent, lorsque c'est le cas, les pouvoirs publics en terme d'hébergement. Habiter en centre-ville dans un squat insalubre est parfois stratégiquement choisi aux foyers d'hébergements surpeuplés ou aux nuits d'hôtel loin en périphérie, où il n'est pas possible, entre autres, de faire la cuisine⁹⁶⁵. D'une manière à peu près similaire, il peut être préférable de recourir pour ses réparations soit à ses propres compétences, soit à celle d'un groupe de soutien bénévole de confiance, plutôt qu'à des professionnel·les et des institutionnel·les.

Il n'est pas évident de demander que soit reconnu institutionnellement tout le travail bénévole, invisible, caché. Illich remarque que c'est là le problème des revendications des « droits » (à construire ou se nourrir soi-même par exemple), qui étendent encore le champ de la reconnaissance de l'administration et du coup, du pouvoir de celle-ci sur les vies⁹⁶⁶. Nous l'avons déjà souligné : c'est aussi car le squat est une brèche dans les normes qu'il permet tout particulièrement la participation profane et amatrice. Agamben associe aussi la profanation à la cachette, à l'émotion particulière qu'elle procure : rendre lisible et visible la cachette c'est tout simplement l'annihiler⁹⁶⁷.

Le Collectif Rosa Bonheur identifie les mêmes possibilités offertes dans le milieu ambivalent du travail de subsistance, possibilités qui se trouvent très fortement amoindries

⁹⁶⁵ Dans les groupes de soutien aux squats, notamment lorsque les institutionnel·les cherchent à ré-héberger (plutôt que reloger dans la majorité des cas) les habitant·es des squats, nous devons prendre en compte ces stratégies lorsqu'elles sont exprimées par les personnes concernées. Ces stratégies sont également relevées dans les études suivantes : A. CLAVE-MERCIER, « Expériences du quotidien et sociabilités de migrants roms en squat à l'épreuve du relogement institutionnel », *Parcours anthropologiques*, n° 10, Centre de recherche et d'études anthropologiques (CREA), 15 octobre 2015, p. 101-119 ; C. VENIAT, « Se faire un platz dans la ville : décrire les pratiques d'appropriation de familles roumaines vivant en bidonville », *Espaces et sociétés*, n° 172-173, n° 1, 29 novembre 2018, p. 127-142

⁹⁶⁶ I. ILLICH, « Le travail fantôme », dans *Œuvres complètes. Volume 2*, Fayard, Paris, 2005

⁹⁶⁷ G. AGAMBEN, *Profanations, op. cit.*, p. 15

lorsque les institutions s'en emparent, soit pour le transformer en travail gratuit⁹⁶⁸, soit pour le moraliser ou le réprimer. Circulaires et lois permettent de rendre illégales les autorénovations ou la mécanique de rue par exemple, mais d'autres procédés plus insidieux peuvent être utilisés, à la fois pour disqualifier les participations déjà existantes des classes populaires, et pour les inciter au travail bénévole et « citoyen », par exemple en échange de leurs allocations RSA⁹⁶⁹. Pour le collectif, c'est une manière de plus de subordonner les personnes précaires en leur déniaient leur participation volontaire et citoyenne, alors même qu'il n'y a en réalité « nul besoin de cadre organisé pour que les membres des classes populaires s'entraident »⁹⁷⁰. Il relève que lorsque la participation émane des classes populaires, elle n'est de toute manière pas considérée comme telle, par exemple dans le monde du bénévolat associatif, « Les bénévoles reconnus en tant que tels sont les membres des classes moyennes ou moyennes supérieures ; les habitants des classes populaires sont, quant à eux, toujours renvoyés à la catégorie d'usagers. »⁹⁷¹ Et il en va de même pour les opérations de rénovation urbaine accompagnées de leurs dispositifs de participation, Maisons du projet et ateliers d'autorénovation. Pour le collectif, ces dispositifs sont tout simplement « une autre forme de mise au travail des classes populaires, à travers une démarche prétexte visant en réalité à faire accepter un projet d'aménagement en grande partie déjà décidé et sur lequel les habitants n'auront jamais de prise »⁹⁷². L'institutionnalisation peut donc avoir pour effet d'invisibiliser davantage les pratiques d'entraides et de débrouilles qui contribuent à produire l'espace urbain, par la différenciation entre un travail acceptable et des pratiques inacceptables, peu importe qu'elles soient gratuites ou non.

Voir la participation comme un travail, c'est ainsi politiser les contributions déjà existantes des « sans-part » de Rancière, et ancrer cette participation dans un contexte matériel. Mais c'est également accepter le paradigme selon lequel une action est valable si elle produit de la valeur, si elle est un travail. Ce paradigme peut être vu comme celui-là même qui induit un tri entre les légitimités. Si les profanes ne produisaient rien, faudrait-il pour autant réduire leur marge d'action ? L'institutionnalisation du travail profane, caché, de subsistance, en inscrivant quelque part un droit à participer à la ville, a donc pour risque de perpétuer les normes, les identités, plutôt que de contribuer à redistribuer équitablement les légitimités à faire et à s'impliquer. Cette analyse nous invite toutefois à considérer que si l'institution qualifie ou disqualifie la participation, la subordonne, la réprime ou l'encourage, il faudrait que l'inverse soit plus facilement possible : que la participation – qu'elle soit un travail, un travail profane, gratuit, ou autre chose – devrait

⁹⁶⁸ COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas, op. cit.*, p. 169

⁹⁶⁹ *Ibid.*, p. 170

⁹⁷⁰ *Ibid.*, p. 173

⁹⁷¹ Les hiérarchies s'opèrent en outre entre bénévoles, par exemple dans une Maison de quartier qui demande aux femmes de faire à manger pour une distribution alimentaire ; les « femmes retraitées de la fonction publique » se comportent en cheffes et ouvrent les sacs des participantes pour vérifier qu'il n'y ait pas de vol ; *Ibid.*, p. 170-171.

⁹⁷² *Ibid.*, p. 172

faire, transformer l'institution. Nous retrouvons la logique de l'institution ouverte, qui pourrait être un cadre pour des usages transformateurs ; et ici, pour un travail profane des formes urbaines. Après avoir tenté de relever ces ambivalences derrière la notion du travail, nous poursuivons donc notre recherche d'une institution ouverte d'un droit profane à faire la ville - et à *faire corps* avec elle.

3. Les divisions du travail participatif

Le droit à l'œuvre nous a mis sur la piste d'un droit à produire des choses pour soi, de reconnaître un travail multiple qui ne se cantonne pas à un emploi. Ce travail multiple recoupe le sens large de la participation qui peut recouvrir à la fois le fait de prendre part à des instances de débat mais aussi d'autorénover son appartement ou de s'engager dans une association sur le droit au logement. Nous avons cherché à distinguer et qualifier plus précisément ces participations pour échapper à une indétermination, à un « tout » participatif qui noierait les spécificités des rôles, des places de chacun et chacune et réduirait l'appropriation de l'espace et de son habitat à une attitude individuelle qu'on peut favoriser par différents dispositifs. Or nous venons d'amener l'idée que cette indétermination est peut-être aussi l'une des forces du profane, à travers les subversions que permettent certaines formes de travail caché. C'est l'aporie que nous souhaitons ici non pas résoudre mais transformer en propositions pour la composition d'un droit du profane à produire lui aussi des œuvres urbaines. Il s'agirait de faire jouer les catégories d'autonomie et d'hétéronomie, centrales pour Gorz dans son analyse du travail contemporain, et de tenter de les appliquer à toutes ces activités qui contribuent à transformer collectivement notre environnement urbain en partage. En d'autres termes, esquisser une nouvelle division du travail propre à une production coopérative de la ville.

3.1 L'autonomie, imaginaires et outils

BRICOLER LA MACHINE DE L'ORGANISATION SOCIALE

L'imaginaire d'une participation démocratique radicale à la ville puise dans le monde de l'autogestion, des alternatives sociales et écologistes, et laisse finalement en suspens la question « qu'est-ce que serait un urbanisme auto-organisé, autogéré ? ». Ou pour reprendre la formule Pruvost, quelles pistes dessiner pour rendre le travail de transformation de l'espace, qu'il soit de conception ou de construction à tous les niveaux, comme « une activité autonome, coopérative et inventive ? »⁹⁷³ Nous ne pourrions pas ici répondre à la question en projetant une organisation du travail renouvelée et exhaustive ; mais nous pouvons essayer de rassembler les décalages de

⁹⁷³ G. PRUVOST, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs », *op. cit.*

sens de la participation faits jusque-là, d'enrichir les propositions existantes notamment chez Lefebvre, de tendre un miroir à nos propres expériences d'auto-organisation.

Pour Mumford, la division du travail est elle-même une machine, un objet technique complexe⁹⁷⁴, qui a permis la construction d'un autre type de machine, la ville moderne. Cette « machine du travail » fait le lien selon Castoriadis entre une division technique, une division politique et une division sociale⁹⁷⁵. La recherche de l'autonomie est pour lui d'abord la recherche d'une destitution de la naturalité de cette machine. Cette naturalité est soutenue par un imaginaire de la modernité qui mène à la marche absurde d'un pouvoir séparé de toute intervention possible⁹⁷⁶. Rappelons que c'est par cette matérialité, ces conséquences concrètes de l'imaginaire, que la révolution et la création de nouveauté est aussi possible. La création de nouveauté permet de projeter un « sens normatif » à la société, à la communauté, au groupe social quel qu'il soit⁹⁷⁷, et d'inventer par-là d'autres formes d'organisations. Selon Dewey, il est toutefois nécessaire de se fonder sur un « sens descriptif » de cette organisation pour pouvoir cibler ce qui ne fait pas partie de cette projection normative, comme les dominations, les entreprises criminelles ou encore les conflits d'intérêts. Les projections imaginaires de Castoriadis et le besoin d'organiser le déjà-là de Dewey convergent vers l'idée d'un *faire*, au sens de la « bidouille », appliqué à l'organisation sociale. Il nous semble que cette image est plus précise que celle de la « redistribution des places » de Rancière, bien qu'elle y contribue ; elle correspond mieux aux expériences de communs et d'autogestion rencontrées dans et à côté de ce travail, faites d'ajustements et d'expériences successives. Ce serait en effet une synthèse possible de l'intention technique du faire, qui se situe entre la « forme implicite » de la matière⁹⁷⁸ et la capacité d'agir, de s'approprier.

L'effort d'autogestion tel qu'il est vécu dans des collectifs militants demande de mettre presque systématiquement, dans la discussion, les rouages de l'organisation sociale, de projeter un état idéal des rapports humains tout en portant une attention particulière à leur construction. Il nous semble donc y déceler cette convergence entre l'imaginaire instituant de Castoriadis et le pragmatisme de Dewey. La familiarisation d'un grand nombre de participant·es à ces collectifs aux thèmes de certains féminismes et antiracismes apporte une vigilance à cette « naturalité »

⁹⁷⁴ L. MUMFORD, *Technique et civilisation*, op. cit.

⁹⁷⁵ C. CASTORIADIS, *Les carrefours du labyrinthe*, Paris, France, Éditions Points, 2017 [1978], p. 305

⁹⁷⁶ C'est selon lui la preuve de la « matérialité » de l'imaginaire, qui a des effets bien concrets sur des décisions, et notamment des décisions d'aménagements urbains : « Lorsque la bureaucratie s'acharne à vouloir construire un métro souterrain dans une ville – Budapest – où cela est physiquement impossible ; ou lorsque non seulement devant la population que le plan de production a été réalisé mais continue elle-même d'agir, de décider et d'engager en pure perte des ressources réelles comme s'il l'avait été, les deux sens du terme imaginaire, le plus courant et superficiel, et le plus profond, se rejoignent, et nous n'y pouvons rien. » C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 241

⁹⁷⁷ J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, op. cit., p. 164

⁹⁷⁸ G. SIMONDON, « L'individuation à la lumière des notions de forme et d'information », op. cit. ; E. ZHONG, « Des formes cachées dans la matière. La bricologie de l'art participatif à la lumière de la pensée de Gilbert Simondon », op. cit.

apparente des places, et tente d'apporter des outils de parades possibles pour réajuster les composantes du groupe. Les tâches sont-elles équitablement distribuées ? Comment faire pour que la parole orale en français ne prenne pas toute la place, écartant les personnes qui ne seraient pas à l'aise dans son exercice ? Quel processus de décision permettrait à la fois de fluidifier certaines organisations tout en restant ouvert à des améliorations possibles ? Quels sont les obstacles aux partages de savoir, de connaissances techniques, et par quels outils les faire tomber ou les estomper ? L'engagement dans une activité - un chantier, l'organisation d'un événement, la préparation d'une cantine de quartier - ramène à ce constant bricolage, que Pruvost appelle « politisation du moindre geste »⁹⁷⁹. Cette politisation naît d'un postulat : l'imperfection nécessaire de l'autonomie et sa possible transformation constante. L'autogestion a donc l'ontologie d'un objet ouvert, c'est-à-dire qu'il a pour être la tension hors de lui-même. C'est donc intrinsèquement un « système de coordination » comme l'appelle Sennett, selon ce partage : « Les systèmes prescriptifs sont hermétiques, tandis que les systèmes de coordination sont herméneutiques. »⁹⁸⁰ Le groupe se fonde autour de cette herméneutique de lui-même. Ce qui l'empêche en théorie de fixer une nouvelle naturalité du groupe, comme pourrait l'être une famille ou une communauté⁹⁸¹. Les expériences d'autogestion dont nous avons souhaité donner un aperçu illustrent ainsi cette théorie de la mise en commun ou de la « commune autogouvernée » comme l'appelle Zask⁹⁸². Même si leur mise en application ne peut résoudre tous les problèmes d'organisation, si les mécanismes de domination sont toujours là, elles sont tendues par leurs propres réajustements afin de poursuivre des critères similaires à ceux qu'énoncent Gorz pour évaluer un travail autonome : « a) auto-organisé dans son déroulement ; b) libre poursuite d'un but qu'il s'est lui-même donné ; c) humainement épanouissant pour la personne qui s'y livre. »⁹⁸³

La forme des villes ajoute une difficulté à cette tension, qui associe au bricolage de l'organisation sociale la chair de ce qu'elle produit. Ces formes « mises en commun » deviennent à la fois fixation du groupe et appui pour sa transformation. Ou selon la formule de Schwarte dans sa *Philosophie de l'architecture* : « les murs de la ville sont les présupposés externes de l'agir, et dans le même temps des produits d'une fabrication »⁹⁸⁴. La menace de la naturalité est

⁹⁷⁹ G. PRUVOST, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs », *op. cit.*

⁹⁸⁰ R. SENNETT, *Bâtir et habiter*, *op. cit.*, p. 221

⁹⁸¹ « Il est clair que « prendre part » dont il est ici question est une expérience sans rapport avec celle d'appartenir à une communauté organique ; au contraire cela invite à saisir les conditions d'une communalisation inhérente à un processus d'union et de coopération au cours desquels, tout en « comptant pour un », chacun, du fait même de son engagement (comme le randonneur s'efforce d'atteindre le point de rencontre avec les autres à l'heure dite), fait exister avec d'autres, s'engageant également, quelque chose qui acquiert la qualité d'être commun. » J. ZASK, *Participer*, *op. cit.*, p. 61

⁹⁸² *Ibid.*, p. 76

⁹⁸³ A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, *op. cit.*, p. 131

⁹⁸⁴ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, *op. cit.*, p. 390-391

donc toujours là quelque part pour fermer l'institution ouverte. C'est ainsi que pour répondre à la question « que doit-on ouvrir pour faire de l'urbanisme profane quelque chose de possible ? », nous avons testé les hypothèses de l'institution, des possibilités de partage des différents biens sans le modèle compact de la propriété privée, de la ville comme objet technique (à partir du faire), ainsi que de l'organisation économique et sociale du travail de la transformation urbaine. Les « murs de la ville » sont le résultat de plusieurs processus, rassemblés derrière un « ensemble signifiant, dans lequel doivent trouver leur place certainement les objets et êtres naturels qui importent à la vie de la collectivité, mais aussi cette collectivité elle-même, et finalement un certain « ordre du monde ». »⁹⁸⁵ Pour briser cette naturalité, il faut donc aussi briser l'illusion de leur homogénéité ; c'est encore une fois le rôle du profane, de faire vivre un idéal démocratique par la pluralité des manières de faire.

POLITIQUE DIFFERENTIANTE, PLURALITE DES FORMES

L'autogestion fait figure de la radicalité d'ouverture que suppose le « travail d'institution ». Les organisations en autogestion dont nous avons pu faire l'expérience ont été à la fois déterminées et permises par des brèches dans le droit à faire et dans les formes urbaines, notamment en ayant un ou plusieurs lieux squattés à disposition pour se réunir, organiser des activités et des événements, aménager, bricoler et expérimenter. Ces brèches conditionnent également la tension qui caractérise l'ouverture, à savoir la tension hors de soi-même, hors de l'institution et de la fixation. Être profane signifie également être potentiellement hors de ce qui est prévu, ce qui est institué. Ce que permettent les brèches serait ainsi à chercher ailleurs si on voulait étendre la possibilité de faire la ville lorsque l'on est profane. Mais généraliser ou étendre la brèche porte le risque de réduire ce conditionnement à être hors de soi, comme nous l'avons vu avec les risques de la normalisation du travail caché. Comment préserver l'autonomie spécifique rendue possible par ces formes d'autogestion sans leur substituer d'autres cadres normatifs ? L'une des pistes que nous avons croisée est celle proposée par Lefebvre : un principe *différentiant* contre un principe de la séparation. L'espace abstrait est selon lui celui des cassures, de l'homogénéisation qui écrase ce qui ne lui est pas conforme. À la rigidité de la raison, il pense une société urbaine des variations de rythmes et de *praxis*. C'est pour lui une des solutions de renouvellement du socialisme en dehors des totalitarismes :

Le développement, restitué dans sa plénitude, implique un enrichissement, une complexification *non réduite* des rapports sociaux. Il est (il ne peut se dire que)

⁹⁸⁵ C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société, op. cit.*, p. 224

qualitatif. Il suppose *création* de formes de la vie sociale, de « valeurs », d'idées, de façons de vivre, de styles. En un mot de différences.⁹⁸⁶

Certaines propositions des théories de la démocratie pragmatique semblent traduire dans d'autres termes ce vœu de la multiplication d'occasions d'expérience, et donc de l'assurance d'une pluralité de manières de s'associer, de décider, de s'organiser. Cette idée de pluralité des formes est en effet souvent avancée pour tenter de résoudre les contradictions que soulève la recherche d'une autonomie individuelle. Ici chez Dewey notamment, la multiplication de « points de contact » d'un individu avec d'autres libère les capacités :

Une démocratie est plus qu'une forme de gouvernement ; elle est d'abord un mode de vie associé, d'expériences communes communiquées. L'extension dans l'espace du nombre des individus qui participent à une entreprise, de sorte que chacun doit rapporter son action à celle des autres et tenir compte de l'action des autres pour donner une direction à la sienne, équivaut à briser ces barrières de classe, de race et de territoire national qui empêchaient les hommes de percevoir la portée entière de leur activité. Ces points de contact plus nombreux et plus variés dénotent une plus grande diversité des stimuli auxquels un individu doit réagir ; ils confèrent par conséquent une valeur particulière aux variations de son action. Ils assurent la libération des capacités qui restent inexprimées aussi longtemps que les incitations à l'action sont partielles, comme elles doivent l'être dans un groupe qui, parce qu'il est fermé sur lui-même, limite de propos délibéré le nombre de ses intérêts.⁹⁸⁷

L'auto-organisation serait donc possible à l'échelle de groupes, en s'assurant que les groupes ne se subordonnent pas entre eux⁹⁸⁸. Il s'agit donc d'une pensée de l'autonomie qui tente de se passer de l'individualisme, portant une forme de responsabilité sur les groupes et les « points de contact » pour favoriser la multiplication d'expériences, de formations, d'actions. En urbanisme, nous avons pu voir que l'organisation du travail, des professions et des missions des bureaux d'étude pouvait faire figure d'objet fermé, abstrait, que la multiplication de dispositifs participatifs autour ne parvenait pas à réellement décloisonner. Varier les moyens de toucher le public est ainsi un objectif souvent mis en avant dans les démarches de concertation des projets, à PDV et ailleurs : nous proposons aux maîtrises d'ouvrage non pas une démarche toute faite mais des propositions d'ateliers en fonction des terrains, des projets, ainsi de suite. Si l'intuition d'un principe différentiant est là, cela ne suffit pas à faire pénétrer le public dans le cœur de l'organisation sociale de la construction de la ville. Schwarte considère ainsi qu'il y a un monopole de l'architecture qui empêche tout simplement l'expression politique. Par architecture, il entend la manière d'organiser et de mobiliser des « catégories professionnelles » autour de la construction. Aussi

⁹⁸⁶ H. LEFEBVRE, *Le manifeste différentialiste*, op. cit., p. 38

⁹⁸⁷ J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, op. cit., p. 169

⁹⁸⁸ *Ibid.*, p. 181

une expansion incontrôlée de l'architecture, une dose excessive de pilotage, sonne la fin de la sphère publique dans la mesure où des structures fixes organisent l'agir, elle volent à ce dernier son caractère ouvert et monopolisent auprès de certaines catégories professionnelles (architectes, hommes politiques) la possibilité de commencer. La monopolisation de l'agir vise à remplacer la pluralité de l'agir par la possibilité de contrôler l'agir et d'abolir ainsi la politique en général.⁹⁸⁹

Les « points de contact » seraient donc à établir plus en profondeur dans les processus de fabrication de la ville. La sphère publique serait mieux préservée s'il existait plusieurs manières de faire de l'architecture, et non pas plusieurs manières de concerter l'architecture.

Certaines tentatives ont pu être faites dans ce sens. Un « permis de faire » qui ouvre la possibilité de contourner certaines normes de sécurité dans la construction dans les bâtiments publics et les logements sociaux - si le résultat final respecte toutefois ces normes - est expérimenté en France depuis 2017⁹⁹⁰. L'idée a notamment été portée par Patrick Bouchain⁹⁹¹, qui voit toutefois dans l'écriture de cette loi des traductions technicistes contre un « esprit » de collectif, d'expérimentation, de sobriété dans une perspective écologiste⁹⁹². Ce type de dérégulations dans la construction ne sont pas, par ailleurs, sans poser problème. Comment faire respecter un « esprit » dans la fixité d'une structure comme le droit et la loi, dont l'ouverture permet également que vienne s'engouffrer le marché avec ses propres lois et dérives, loin d'un objectif social et écologiste ? C'est l'une des ambiguïtés de la multiplication de ces « points de contact », lorsqu'ils sont techniques et économiques, et qu'ils ne s'accompagnent pas de l'ouverture possible de l'organisation sociale de la production.

Le discours sur une « méga-machine » de la division du travail qui unifie les expériences, contre laquelle il faudrait déployer les possibilités d'expérimentation, peut toujours pencher du côté de cette dérégulation. Elle peut alors être contraire à l'un des autres principes pour une démocratie radicale selon Dewey, à savoir qu'elle poursuit l'objectif d'« une société qui permet à tous ses membres d'avoir une part égale à ses bienfaits »⁹⁹³. La multiplication non pas d'organisations possibles de la production mais des produits et des techniques (qui peut s'entendre derrière la valorisation non pas du faire mais de l'innovation) n'empêche pas la subordination d'un groupe sur l'autre et la reconnaissance en des intérêts partagés, qui est là aussi un critère d'évaluation de la démocratie. Il s'agirait en effet d'une acceptation techniciste qui répond, selon Lefebvre, à un régime encore abstrait à la fois de l'espace et des sociétés, celui de

⁹⁸⁹ L. SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, op. cit., p. 392

⁹⁹⁰ Sa mise en application, soumise à des décrets, est peu documentée.

⁹⁹¹ P. BOUCHAIN, *Permis de faire: leçon inaugurale 2017 de l'École de Chaillot*, Paris, France, Cité de l'architecture et du patrimoine : École de Chaillot, 2018

⁹⁹² « Le permis de faire, l'esprit plus que la lettre, entretien avec Patrick Bouchain », *Tracés*, n° 19, 2017

⁹⁹³ J. DEWEY, *Démocratie et éducation*, op. cit., p. 181

« pouvoirs homogénéisants » très puissants, qui mobilisent la technique et la science à leur compte, « destructeurs des particularités et par conséquent des différences possibles »⁹⁹⁴.

À travers les Communs et la compréhension des droits comme résultats d'un travail de conquête et qui émanent des personnes qui les mobilisent, à travers l'idée d'une praxis instituante qui se nourrit d'imaginaires alternatifs, c'est vers cette pluralité non technicienne – qui n'empêche pas par ailleurs le déploiement de techniques – que ces pensées semblent s'acheminer. Le travail de fabrication profane de la ville serait ainsi celui qui cherche à mettre en pratique le principe différenciant pour remettre en question l'espace abstrait, contre la matérialité des formes d'organisation et de productions. Un principe différenciant qui doit donc permettre qu'une pluralité de manières d'aborder la production de la ville soit possible, et qui interroge plus concrètement l'organisation sociale du travail pour rendre ces expériences possibles.

3.2 Le temps de participer

DES BALISES POUR UN DROIT DU PROFANE

Quelles seraient les conditions concrètes de la participation démocratique, qui permettrait d'instituer le travail profane transformateur de la ville ? Tout en se préservant de normes qui subordonneraient d'autres manières de faire ? Nous avons, au fil de ce travail, évoqué un certain nombre de ces conditions possibles, en fonction de la très grande variété des activités relatives à la transformation de la ville, qu'elle soit le fait d'un métier, d'un emploi, d'une profession, d'un labeur, d'une subsistance, d'un engagement, d'un loisir. Elles permettraient de mieux caractériser le seul terme de « participation », qui doit conserver son sens politique tout en n'homogénéisant pas les expériences. Celles-ci postulent une autonomie qui n'est pas uniquement individuelle, articulée à des formes d'hétéronomies qui ne ferment pas les règles de la vie commune, et celles des biens en partage⁹⁹⁵. Lister ces conditions nous semble nécessaire comme point d'étape, tant nous avons rencontré des ambiguïtés qui peuvent se loger dans le vocabulaire d'un urbanisme souple, à échelle humaine, qui tolère la participation, qui ménage plutôt qu'aménage, prend soin plutôt qu'il ne produit, qui fait projet plutôt que planification, qui est attentif aux pratiques, ainsi de suite. Pour que cela ne concerne pas seulement un « esprit », une « éthique » de l'architecture et de l'urbanisme, mais un projet collectif pour favoriser les manières de fabriquer la ville, certaines balises semblent nécessaires. Ainsi, en vertu des philosophies abordées ici pour

⁹⁹⁴ H. LEFEBVRE, *Le manifeste différentialiste*, *op. cit.*, p. 50

⁹⁹⁵ Callon, Lascoumes et Barthe font un point d'étape similaire au sujet des conditions favorables au bon déroulement d'un forum hybride, c'est-à-dire du débat démocratique autour de décisions politico-techniques. Il s'agit de trois dynamiques selon eux : la libre association et des cadres qui l'assurent sans « emprise étatique » ou « économiques » ; des forums d'opinions et de discussion auxquels des médias libres contribuent ; un État qui légifère sur les deux premières conditions et permet la recherche libre et collaborative ; M. CALLON, P. LASCOURMES et Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain*, *op. cit.*, p. 217

chercher plusieurs angles d'attaque possible d'un « droit à l'œuvre », une participation profane à la transformation de la ville serait permises par :

- l'accès égalitaire à des savoirs et des savoir-faire ;
- la valorisation du travail manuel (*build*), non subordonné au travail de conception (*design*) ;
- une place moins importante à la spécialisation des tâches (sans nécessairement se passer de la spécialisation) ;
- des cadres administratifs (si l'on ne se passe pas non plus d'administration) nécessaires au foisonnement des modes d'associations, de groupes, de collectifs. Ainsi sans que tous les aspects de la vie soient auto-organisés, il existe la possibilité pour tout le monde, quel que soit l'objet, de le faire et de tester des modes d'organisation ;
- l'accès égalitaire au « code » des droits pour pouvoir créer d'autres « faisceaux de droits » que celui à la propriété privée en ce qui concerne l'espace et les bâtiments.

Il s'agit d'un faisceau de conditions, rassemblé dans notre travail à partir des cadres marxistes dans lesquels évolue Lefebvre, de la théorie de philosophie politique pragmatique présentée par Dewey et Zask à sa suite, ainsi que des études sociologiques sur les dispositifs de participation à l'urbanisme et de création de Communs. Nous pouvons les étayer avec quelques autres propositions pour aménager le temps du travail et de la participation, qui est là aussi au cœur de la question de l'organisation sociale.

TEMPS ET RYTHMES

La démocratie est une organisation politique qui demande du temps ; à l'inverse, moins de démocratie est souvent justifié par des délais et des besoin de trancher des décisions. C'est ce qu'identifie Callon, Lascoumes et Barthe au sujet des controverses socio-techniques, et plus spécifiquement pour le cas du projet d'enfouissement de déchets nucléaires portés par le laboratoire ANDRA. Les consultations faites par la laboratoire sur un temps donné n'ont fait que révéler l'ampleur et les ramifications de la controverse dans le public, ce qui a pu remettre en cause du point de vue de la loi la règle qui était jusque-là de « trancher en prenant appui sur des données scientifiques indiscutables ». La loi Bataille 1991, selon eux, « trace le cadre d'une démarche progressive privilégiant les ajustements et les corrections. En un mot, il est décidé, non pas de décider, mais de prendre le temps, avant de décider, d'explorer les options envisageables. »⁹⁹⁶ La question du temps de la décision, de la concertation et du projet, mais aussi

⁹⁹⁶ *Ibid.*, p. 34

de l'investissement économique et de la rénovation, nous a semblé en effet être préoccupante pour les professionnel·les de l'urbanisme, notamment quand le changement climatique demande à penser des formes de réversibilité des espaces bâtis – pour accueillir différemment, anticiper la montée des eaux sur les littoraux, s'adapter à des changements sociaux et techniques futurs, etc⁹⁹⁷. Nous avons vu que certaines pratiques de l'urbanisme contemporain cherchaient à créer des rythmes différents du temps généralement long des projets urbains, avec « l'urbanisme temporaire », « interstitiel », les micro-projets d'autoconstruction, le « test » d'espaces publics. Ce changement de rythme est, de fait, plus propice à la participation du public, mais aussi conditionné par l'éphémère. Aborder l'urbanisme par la question de l'organisation du travail permet de considérer le temps de la participation non seulement comme souplesse de la construction mais aussi comme ensemble de conditions pour rendre cette participation possible, en bref d'adapter le temps du travail au temps de la démocratie.

Si la démocratie athénienne était « participative » pour Castoriadis, c'est parce qu'elle s'occupait des conditions matérielles et personnelles pour que la pratique sociale de la participation soit possible. Il évoque à ce titre un salaire compensatoire versé à ceux qui abandonnaient leur travail pour se rendre à l'assemblée⁹⁹⁸. Zask parle également de l'idée générale chez Marx que le « travail individualisé » ainsi qu'un temps important de loisirs sont des conditions favorables à la participation⁹⁹⁹. Pour se défendre du monopole des professionnalisations, Illich écrit pour le « chômage créateur »¹⁰⁰⁰, qui fait écho au constat du collectif Rosa Bonheur sur le travail réellement fourni par les personnes jugées « improductives » car, administrativement, sans-emploi. Le temps soumis au travail tel qu'il est organisé, socialement reconnu, est ainsi un frein à la participation, ce qui est un paradoxe si on considère le travail, comme on a essayé de le faire, comme une participation. C'est pour cette raison que penser à l'organisation sociale de la production, et notamment lorsqu'elle a affaire avec le travail invisible, caché, socialement et sexuellement inégalement réparti, demande que soit abordé la répartition du temps de travail. Gorz s'applique à répondre à cette question, qui est pour lui le nœud de la juste articulation entre sphères d'autonomie et sphères d'hétéronomie. Il est possible pour lui de trouver de l'autonomie dans l'hétéronomie, tout simplement si la majorité du temps ne doit pas être consacré à cette dernière¹⁰⁰¹.

⁹⁹⁷ Il m'a été demandée à l'agence PDV notamment pour le troisième numéro de la revue *Passages* sur les espaces publics de faire une revue d'articles et d'état de la réflexion en urbanisme sur la dialectique entre les formes durables et éphémères, avec l'enjeu des adaptations à venir au centre des prospectives. Voir aussi F. De Coninck et J.-F. Deroubaix, *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, op. cit.

⁹⁹⁸ C. CASTORIADIS, *Ce qui fait la Grèce. 2, La cité et les lois*, op. cit., p. 89

⁹⁹⁹ J. ZASK, *Participer*, op. cit., p. 159

¹⁰⁰⁰ I. ILLICH, « Le chômage créateur », 2005, op. cit.

¹⁰⁰¹ A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 156

La réduction du temps de travail est pour Gorz une manière de répondre à la promesse marxiste non-tenue de l'épanouissement des personnes par leur travail. Cette promesse s'est transformée en fragmentation totale de la vie quotidienne ; pour réduire cette fragmentation, il faut tout simplement subordonner le temps du travail hétéronome au projet de vie lié aux activités « gratuites », et non l'inverse¹⁰⁰². C'est là la condition de l'auto-organisation, du travail en général, et donc d'un urbanisme participatif :

L'émancipation des individus, leur libre épanouissement, la recomposition de la société passent par la libération *du* travail. C'est grâce à la réduction de la durée du travail qu'ils peuvent acquérir une nouvelle sécurité, un recul par rapport aux « nécessités de la vie » et une autonomie croissante *dans* le travail, leur contrôle politique de ses buts, un espace social dans lequel puissent se déployer les activités volontaires et auto-organisées.¹⁰⁰³

Pour Gorz, c'est aussi une manière de répondre à la contradiction du travail caché et invisible, et notamment celui du travail domestique. Un salaire pour ce travail, majoritairement féminin, reviendrait pour lui à l'extension de la monétisation de l'agir humain. Un tel salaire est en effet une proposition faite par certaines féministes matérialistes, à partir de la caractérisation de ce travail faite par Delphy. Mais selon Silvia Federici, il a été mal compris par ses détracteurs et détractrices, mobilisant comme Illich ou Gorz l'argument que l'extension de la sphère des services marchands et payants participent au problème de la domination¹⁰⁰⁴. Salarier le travail domestique, c'est avant tout faire reconnaître un travail, exercé de manière profane¹⁰⁰⁵, sans limite de temps et d'investissement. Sa rémunération serait un outil, parmi d'autres, pour tenter d'enrayer la dévaluation, outil de la subordination, des sujets à qui il revient, à savoir majoritairement les femmes. La rémunération est en outre une proposition pour « dénaturiser » la répartition des tâches¹⁰⁰⁶, elle est donc une proposition « épistémologique » avant d'être purement économique¹⁰⁰⁷, et vise à soutenir les femmes pauvres bénéficiaires de l'aide sociale qui demandent à ce que celle-ci soit revalorisée.

En outre, cette focale sur le travail de reproduction dont les femmes ont la charge permet d'élargir des revendications liées à l'occupation de l'espace, par exemple en réclamant la gratuité

¹⁰⁰² *Ibid.*, p. 151-152

¹⁰⁰³ *Ibid.*, p. 167

¹⁰⁰⁴ S. FEDERICI, H. WINDISH et M. SIMONET, « Du « salaire au travail ménager » à la politique des communs », *Travail, genre et sociétés*, vol. 46, n° 2, 10 novembre 2021, p. 179-184

¹⁰⁰⁵ G. CRESSON, « Les soins profanes et la division du travail entre hommes et femmes », dans P. AÏACH *et al.*, *Femmes et hommes dans le champ de la santé. Approches sociologiques*, s. 1., Presses de l'EHESP, 2001, p. 303-328

¹⁰⁰⁶ Rappelons que l'argument d'Illich contre la rémunération du travail domestique est que ces tâches sont « *sui generis* » liées à « l'intimité féminine » ; I. ILLICH, « Le travail fantôme », *op. cit.* Gorz met de son côté en parallèle la monétisation de cette sphère avec le fait de porter les enfants ; A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, *op. cit.*, p. 218

¹⁰⁰⁷ S. FEDERICI, H. WINDISH et M. SIMONET, « Du « salaire au travail ménager » à la politique des communs », *op. cit.*

du logement. « Le foyer est notre usine, pourquoi en payer le loyer ? »¹⁰⁰⁸. Cette gratuité se comprend ainsi au-delà d'un enjeu économique. La gratuité permet en général de qualifier des activités « et des relations qui ont pour essence, gratuites et spontanées, de ne *servir* à rien »¹⁰⁰⁹. Que ce soit par la valorisation monétaire ou par d'autres biais, ce registre de l'utilitaire (à « l'instrumental » disent Gorz et Illich) imprègne, entre bien d'autres choses, nos rapports à la transformation de la ville. L'activité profane, qui déborde les codes qui définissent la légitimité à faire, remet en question ce cadre de l'utilitaire, et propose d'autres accès à la ville ; d'autres *droits* à la ville. La gratuité est liée à l'agir des hommes libres, et donc au politique et à la démocratie ; or la transformation de notre conception du politique comme tissé de notre pratique quotidienne, de l'*oikonomia* (sphères de la production et de la reproduction, passées du privé au public par cette conception du politique) pourrait avoir pour conséquence l'extension de la gratuité. De plus, la production architecturale et urbaine entretient un rapport quasiment indissociable à la question de la valeur et de l'économique ; la participation démocratique doit ainsi pouvoir intervenir sur la distribution des valeurs.

Nous revenons avec cela aux enseignements de Lefebvre, pour qui les cadres marxistes de transformation de l'espace sont liés aux luttes inhérentes à la vie quotidienne et ce qui la tend hors d'elle-même. Le temps est ainsi une donnée centrale pour lui, le pouvoir étant celui qui découpe aussi bien l'espace que le temps. À l'instar de Castoriadis pour qui l'institution est ce qui rend le temps visible à travers un découpage particulier, tout en le faisant passer pour a-temporel¹⁰¹⁰, l'appropriation du temps est une manière de se soustraire à la domination. Aussi remettre en question le temps de travail, ce serait se réapproprier les rythmes. Dans ces rythmes, il y a ceux du jeu, de la musique et de la danse, qui sont une participation à la transformation de la pratique. L'invention de rythmes est tributaire de ces activités non-instrumentales, rejoignant donc une forme de gratuité et d'autonomie. La figure du profane est celle qui montre l'étendue du possible de cette gratuité, du renouvellement de ces rythmes, et permet d'envisager la fabrication de la ville avec ses propres décalages, ses propres arhythmies.

¹⁰⁰⁸ *Id.*

¹⁰⁰⁹ A. GORZ, *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 24

¹⁰¹⁰ C. CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 319

Conclusion générale

L'urbanisme profane n'est pas le bricolage

Les empreintes laissées dans l'espace urbain par les usages quotidiens, la participation volontaire aux instances de concertation, ou encore les mobilisations sociales sont considérées à un moment donné comme des contributions profanes à la transformation de la ville. Nous avons cherché à savoir si cela permettait de parler d'un urbanisme profane, et qu'est-ce qui permettrait de le caractériser. Il nous est apparu que des phénomènes variables, tantôt de valorisation, tantôt d'invisibilisation, de ces contributions, montrent qu'une distribution sociale et politique des légitimités à faire, à s'exprimer, à produire, constitue une condition d'émergence des voix et des *faire* profanes en ville. Ainsi l'organisation sociale maintient les inégalités face à la possibilité de participer, nous empêchant de nous satisfaire d'une valorisation des initiatives de reprises de l'urbain par les usagers et usagères, avec leurs faibles moyens. Nous aboutissons à l'idée suivante : s'il existe un urbanisme profane, celui-ci n'est ni l'usage quotidien de la ville, ni le bricolage ou encore l'autoconstruction. Ces pratiques ne sont pas, en elles-mêmes, démocratiques, pas plus que le jardinage, le *street art* et le squat.

En cherchant une définition pour un urbanisme profane, d'une fabrication de la ville qui accepte les arhythmies, les irrégularités et les expériences, nous avons été amenés à relever ce que l'idée de participation démocratique aux formes urbaines pouvait semer de bribes d'utopies, d'imaginaires, mais aussi de lieux communs. Parmi ceux-ci, la place du bricolage et de l'autoconstruction s'est révélée très ambivalente si on ne la confrontait pas à l'appropriation possible du travail gratuit des plus précaires. Toute action faite en dehors de cadres professionnels et administrativement reconnus de l'urbanisme n'est pas nécessairement un propos, une performance sur cette organisation de l'urbanisme, comme pourrait l'être l'occupation d'une place pour revendiquer le droit à la ville par exemple. La manière avec laquelle cette action bouscule ou non l'ordre de l'organisation sociale, elle, compte. Les pratiques profanes peuvent élargir la pratique de l'urbanisme en dehors des légitimités que la reconnaissance professionnelle, institutionnelle ou encore administrative défend. C'est dans ce mouvement que réside la participation démocratique. Aussi le droit à l'œuvre est-il un droit à changer le contexte de la création d'œuvre et non un simple droit à *faire*. Sans cette précision, il est tentant de saluer le travail créatif en ville de certain·es sans valoriser du même coup celles et ceux qui *font* et

construisent déjà la ville après les phases de conception, ou encore celles et ceux à qui il est demandé de faire preuve de devoir civique pour prendre soin des espaces urbains bénévolement.

Nous avons cherché à comprendre d'où venait cette confusion, ce rabattement de certains actes profanes en ville sur une vie démocratique *a priori*. Nous avons trouvé une première explication par la critique du fonctionnalisme et de l'urbanisme moderne, qui a fait émerger l'idée d'un usage transformateur des espaces plutôt qu'un habiter passif de l'architecture (chapitre 1). Le droit à l'œuvre a été formulé par Lefebvre à une période de la recherche urbaine où il était urgent de changer le paradigme fonctionnaliste. Des usages libres qui sécrèteraient des formes architecturales et urbaines se sont opposés dans les imaginaires à des formes architecturales qui décrèteraient des usages. La démocratie participative s'est popularisée dans un contexte sociologique, politique, philosophique et urbain particulier, sur le terreau de cette rhétorique oppositionnelle au fonctionnalisme.

S'opposer au fonctionnalisme peut passer par des positions et des pratiques de l'urbanisme et de la participation bien différentes : valoriser l'autoconstruction, les usages quotidiens qui transforment involontairement l'espace et contribuent à des ambiances imprévues, les mobilisations sociales dans les quartiers et les alternatives écologistes, ou tout cela à la fois (chapitre 2). Un imaginaire multiple mais fortement intriqué dans la convergence de deux histoires, celle de la démocratie participative et de celle de l'urbanisme, que les dispositifs institutionnels, avec leurs propres contraintes, doivent aujourd'hui contenir. Aussi le *faire soi-même*, issu et lié à un idéal social et libertaire de reconquête de la production, entre-t-il en contradiction avec un urbanisme institutionnel, qui tente malgré tout de l'intégrer. Cet urbanisme institutionnel reste en effet, par bien des aspects, positiviste, descendant, et participe au cloisonnement entre la conception de la fabrication¹⁰¹¹. Les injonctions de faire plus grand cas des usages existants de la ville et de créer de la participation aux projets urbains s'est en outre accommodée de la mutation de la profession dans des bureaux de conseils et d'études aux moments de décentralisation des pouvoirs publics, qui opacifient encore le circuit avant l'aboutissement d'un projet urbain. Ce qui a pu renforcer l'utilisation de cet imaginaire comme accessoire des projets et non comme moteur d'une autre organisation sociale.

Dans ce contexte, nous soulignons l'intérêt encore contemporain d'une lecture politique du droit à la ville de Lefebvre en faveur de plus de démocratie. Malgré toutes les contradictions qu'il laisse en suspens et que nous avons souhaité relever, son projet est sans ambiguïté contre ce

¹⁰¹¹ Nous avons également évoqué le fait que cette contradiction n'est pas fortuite : elle s'explique aussi par des mécanismes d'appropriations stratégiques des codes des milieux marginaux et alternatifs par le monde économique (à travers la mode, l'art, qui donnent des univers esthétiques à un certain nombre de marchandises), et par les institutions. Ce qui nous a interpellé, rappelons-le, c'est la double-face de cet imaginaire : valorisé dans certains cas, utilisé comme repoussoir dans d'autres.

double mouvement de l'urbanisme, entre un conservatisme positiviste et un éclatement managérial des pouvoirs publics (« la nouvelle *doxa* internationale du partenariat public-privé »¹⁰¹²). C'est dans cette position qu'il insiste sur la puissance ambivalente de la *praxis* et des usages quotidiens, qui sont les ressources des vies dominées, entre aliénation et possibilités de subversion (chapitre 3). À la manière du géographe David Harvey, il nous semble important de ne pas tourner le dos à Henri Lefebvre, mais de s'inscrire dans les cadres qu'il a proposés pour en approfondir les propositions. Par l'économie, la géographie, la sociologie, et par la philosophie.

Cette dernière nous fait comprendre la *praxis* lefebvrienne comme force d'appropriation. Ce terme génère un certain nombre de fantasmes, par Lefebvre mais pas seulement. Aussi avons-nous trouvé intéressant de trouver à la racine du mot « appropriation » le rapport à la *propriété* privée, et son rôle en urbanisme et dans la participation, tout au long du deuxième mouvement de ce travail. Des formes d'appropriations spatiales non-propriétaires sont ainsi, par exemple, l'horizon de Lefebvre ; mais c'est aussi encore une fois une manière pour des dispositifs institutionnels de ne pas remettre en question le régime de la propriété et l'autorité que celui-ci confère dans les décisions d'urbanisme, en insistant sur des appropriations sensibles, de « petits » objets à fabriquer, d'animations, de pédagogie, ou encore de convivialité (chapitre 4). Le *faire* soi-même, le bricolage (qu'on pourrait finalement définir comme le fait de construire et de fabriquer en dehors des cercles professionnel·les, selon des codes, des matériaux et des manières de faire qui peuvent ensuite être réappropriées par ces cercles), de mobilier urbain, l'esthétique du *Do it yourself* ou encore le jardinage peuvent aussi bien faire office d'animations, faute de pouvoir – ou de vouloir – créer de véritables espaces de participation, de politique, de démocratie. Et ce notamment à cause des délimitations de la propriété privée telle qu'elle existe et qu'elle régit une grande partie de la ville (chapitre 5).

Pour empêcher l'héritage de Lefebvre de se convertir uniquement dans ces archétypes de la ville faite main, qui s'accommodent de la promotion de projets urbains imposés, nous insistons sur le propos suivant, développé au carrefour de notre deuxième et de notre troisième partie : la *praxis* et l'usage en ville n'ont de sens en tant que participations que s'ils peuvent avoir des effets sur les manières de faire de l'urbanisme et de l'architecture, sur les manières de décider et de faire du politique. Mettre les usages au centre des projets urbains devrait signifier non pas les animer, ni tailler des formes urbaines pour de nouveaux usages projetés, ou de mauvais usages à brider, mais appeler à des institutions davantage plastiques, sur lesquels ces usages et cette *praxis* ont une prise. Cette plasticité peut en premier lieu concerner deux choses : le bloc faussement immuable du droit à la propriété privée et la professionnalisation de la transformation urbaine.

¹⁰¹² A. DEBOULET, « Restructurer l'habitat précaire. Récits de “meilleures pratiques” », *Espaces et sociétés*, vol. 131, n° 4, 2007, p. 67-83

Certains Communs, squats ou encore habitats participatifs font le travail d'ouvrir les règles de partage sur ces deux aspects (chapitre 6). Ils permettent de performer la conjonction entre *praxis* et *poïésis* à laquelle invite le droit à la ville. La philosophie doit s'emparer de ces objets, car ils permettent de voir la multiplicité de ce qui se joue, la diversité des types de biens et les paramètres possibles de partage qui leurs sont propres, au-delà des lieux devenus communs, mais aussi les contraintes qui leur sont opposées.

Un droit à l'œuvre enrichi de ces expérimentations appelle à formuler des principes d'une réappropriation technique de la production et de la reproduction – du soin, a-t-on pu aussi dire – des formes urbaines (chapitre 7). Cette réappropriation pourrait être grandement aidée par des pouvoirs publics compétents pour garantir des libertés individuelles à faire et à transformer l'espace urbain. Aujourd'hui, ces pouvoirs publics ont tendance à toujours plus se fonder sur un travail gratuit ou presque – celui des services civiques, des citoyens et citoyennes, de bénévoles – et sur l'externalisation à des professionnel·les issues du secteur privé. Élargir la place des profanes, dans un souci aussi de justice sociale, ne peut vouloir dire se satisfaire de cette dynamique, car celle-ci ne contribue pas à déplacer les légitimités à faire, les normes autour de la place de chacun et de chacune. Nous avons souhaité aboutir à cette affirmation dans notre troisième partie. La forme oxymorique que nous avons choisie par l'expression *urbanisme profane* prévenait de l'équilibre précaire sur lequel se tiendrait une telle idée. L'acte profane est ce qui désacralise, donc désinstitutionnalise ; non pas définitivement, mais en laissant apparaître qu'il est possible de bousculer le réseau de normes et de reconnaissances sociales qui fondent les légitimités et les illégitimités à faire. L'organisation des professions est une institution que le profane doit pouvoir contribuer à rendre plus souple pour imaginer d'autres manières de produire les villes (chapitre 8).

Est-ce que bricoler, jardiner, décorer, construire, transformer, animer l'espace urbain contribue à cette désinstitutionnalisation momentanée ? Les « micro-projets » d'autoconstruction de mobilier urbain en marge de grands projets de renouvellement urbain contestés, comme celui de la Villeneuve de Grenoble qui introduisait ce travail, participent-ils à ouvrir un nouvel espace d'intervention, sans en fermer d'autres ? Se poser une telle question n'est pas neutre, et interroge en creux les phénomènes de gentrification, dont certaines dynamiques peuvent capitaliser sur un imaginaire du bricolage ou même des formes d'esthétiques romantisées des habitats informels. À l'inverse, parler des usages peut aussi occulter des savoir-faire et rejeter les personnes dans des rôles de bénéficiaires et non d'acteurs et d'actrices des opérations d'urbanisme et d'architecture. Outiller l'extension du domaine du profane en ville, le faire aller le plus loin possible, aboutit sur cette question comme mesure, évaluation possible de la participation : cet usage, cette transformation de la ville, cette mobilisation, cet atelier de

concertation, contribuent-ils plus largement à reconfigurer les légitimités et les illégitimités à se mêler d'urbanisme ?

Le long du parcours : (il)légitimités

De tels outils sont nécessaires pour ne pas lancer la participation à l'urbanisme sur une fausse piste : celle où la distribution des légitimités à faire, à dire, n'est pas au moins un peu bousculée. Une généalogie de la pensée des imaginaires qui porte l'état actuel de la participation à l'urbanisme, avec ses mouvements et ses résistances, nous intéresse pour ce qu'on considère à un moment donné comme légitime ou non, et en vertu de quoi. Les profanes mis en scène dans la communication des agences d'urbanisme ou des entreprises se positionnant sur le marché des méthodes de concertation du public¹⁰¹³ indiquent un tressaillement de la profession, qui ne peut plus s'afficher comme la seule sachante, la seule actrice du destin des villes. L'urbanisme est devenu, à sa manière, sensible à un imaginaire positif autour des usages et des transformations imprévues, d'une diminution de la planification. Cette sensibilité pose question, tant l'écart peut sembler grand entre la mise en pratique des projets urbains et la volonté de concerter le public. Nous avons souhaité retracer les raisons qui soutiennent un partage des légitimités à faire, et leurs mouvements – même légers, comme la valorisation du *faire* en architecture – et soulever les contradictions avec lesquelles cet urbanisme doit composer. Ce travail a aussi été une manière de vivre ce partage, les possibles transgressions, les mouvements, les tressaillements, entre les balises convenues de la production de la ville.

La position de profane a été le point de départ, la situation initiale de cette exploration. Étudiante en philosophie sans expérience en urbanisme, il m'a été demandée d'inventer et d'animer des ateliers de concertation, d'expliquer des projets urbains, et d'en faire une activité professionnelle au sein d'une agence d'architecture et d'urbanisme. La thèse est aussi d'une certaine manière l'entrée dans le monde de la recherche, avec de hautes exigences, qui apporte son lot de crises de légitimités. J'ai choisi également d'adopter une méthode profane d'explorations de terrain en philosophe. Enfin, c'est l'apprentissage et la pratique de la plomberie et des chantiers en amatrice, à l'origine extérieure à ce travail, qui a constitué une sorte de trame de fond sur laquelle me sont apparues les autres situations de profanes.

Si la vision de la philosophie comme d'une discipline hors de toute expérience et de prise avec le réel est caricaturale, son rapport avec le terrain reste aujourd'hui conflictuel. Comment faire de la philosophie de terrain ? À quels moments est-on encore dans la philosophie ou dans

¹⁰¹³ Nous avons souhaité illustrer cette place du profane à partir des documents produits à l'agence Passagers des Villes pendant mon contrat Cifre, dans les réponses aux appels d'offres et la présentation de nos outils (voir Annexe 8).

des disciplines comme la sociologie, l'anthropologie, voire dans les sciences politiques ? Faut-il maintenir des différences strictes ? L'exigence de rigueur des observations et des relevés de terrain est-elle vraiment applicable aux explorations conceptuelles et parfois littéraires de la philosophie ? C'est une ambivalence qui peut être fructueuse : elle laisse le champ libre à des méthodologies diverses, des explorations, des débats épistémologiques passionnants qu'il est nécessaire de poursuivre¹⁰¹⁴. L'épistémologie ici défendue est celle qui s'enthousiasme de la diversité d'approches, du dialogue transdisciplinaire, et d'interrogations vivantes sur la recherche engagée¹⁰¹⁵.

Il est nécessaire ici de rappeler cette trame d'expériences de la fabrique de la ville car elle explique une forme d'optimisme sur l'auto-organisation dont est teintée cette thèse, et en miroir une critique sévère des organisations sociales cloisonnées. Si nous nous sommes essayées à proposer des perspectives de philosophie politique, c'est en prise avec les expériences heureuses d'auto-organisation, de bricolages bénévoles, de mobilisations sociales, de construction de Communs urbains et de chantiers participatifs. Et ce sur fond d'une crise sociale et politique du logement et du creusement des inégalités, exacerbée par la gestion sanitaire de la pandémie du COVID-19, où il faut trouver l'énergie pour se mobiliser, vivre et assister à des expulsions à la rue de plusieurs centaines de personnes par an sur la seule métropole lyonnaise, recommencer sans cesse à s'installer dans des squats. Cette nébuleuse de contestation sociale me semble être particulièrement propice pour être amatrice et profane, puisqu'un horizon d'autonomie et d'égalité en est le moteur, et que les énergies volontaires sont en général plus que bienvenues pour aider. J'ai passé ces cinq années de travail de thèse au milieu de bénévoles qui, majoritairement à partir de compétences non-professionnelles, accomplissent de lourdes tâches, pour mener à bien des chantiers, négocier avec la préfecture et les institutions sur l'hébergement de personnes à la rue ou pour l'ouverture d'un squat, dans la gestion au quotidien de lieux accueillants de nombreuses personnes et activités. Ce qu'apporte comme difficultés mais aussi comme bénéfices le modèle organisationnel du « bazar » contre celui de la « cathédrale » que

¹⁰¹⁴ Voir notamment les travaux de Christiane Vollaire, synthétiques sur ces questions : C. VOLLAIRE, « Qu'est-ce qu'un terrain philosophique ? », s. l., 2014 (en ligne : <http://www.christiane-vollaire.fr/index.php?/terrain/-quest-ce-que-un-terrain-philosophique--2014/> ; consulté le 8 mars 2021) ; C. VOLLAIRE, *Pour une philosophie de terrain*, Paris, France, Créaphis éditions, 2017. Le projet Junior *PhilosoField* porté par Maud Benetreau, Marion Bérard, Brenda Bogaert, Damien Delorme, Margaux Dubar et Fanny Wiard, au sein du laboratoire Irphil à l'université Lyon 3 organise en outre un cycle de séminaires « Du terrain en philosophie » depuis 2020.

¹⁰¹⁵ Fréquenter des collectifs pour le droit au logement et à l'hébergement à Lyon et alentours a aussi été l'occasion de rencontrer d'autres jeunes chercheuses en science sociale, avec qui nous souhaitons poursuivre et approfondir ces questionnements. Avec les doctorantes en anthropologie, sociologie et sciences politiques Camille Lassègue (LADEC), Lola Vives (Triangle), Tofie Briscolini (EVS) et Johanna Berthou (Triangle), nous avons obtenu en mars 2022 un financement pour des projets de recherche et de valorisation scientifique au sein d'un laboratoire Junior sur les rapports entre les politiques urbaines et les mobilisations collectives autour du droit au logement, au sein du laboratoire Triangle (Saint-Étienne, Jean Monnet).

décrivent Raymond et Lallement à sa suite¹⁰¹⁶, que nous avons pu croiser au détour de nos interrogations sur les possibilités d'un urbanisme *open source*, est particulièrement bien illustré dans ces collectifs et associations en autogestion. La cathédrale représente l'objet complexe et fini, sur lequel il devient difficile d'intervenir, encore plus en tant que profane. Le modèle du « bazar » quant à lui est ouvert à la coopération et aux réajustements dans le temps : ces expériences montrent qu'il est applicable, faisable, et à bien des égards, souhaitable, de s'efforcer de laisser ouvertes les organisations sociales, dans ces activités militantes aussi bien que, plus largement, dans la production de la ville ou des objets d'usage. Mais cela n'empêche pas les phénomènes de capitalisation par les institutions du travail social gratuit de ces bénévoles d'être hautement problématiques, ce qui doit nous pousser à inventer d'autres modèles de l'action sociale, à la fois ouverts aux profanes et aux bricolages, sans qu'ils se substituent à l'application d'un droit inconditionnel à une vie digne, en ville et ailleurs.

Les expériences d'occupation, tout particulièrement, refondent les légitimités à participer, à profaner. Nous avons souhaité montrer que s'ils pouvaient mimer l'esthétique d'une participation radicale notamment par le *faire*, et souvent malgré la bonne foi des organisatrices et organisateurs, les ateliers de concertation ont à l'inverse tendance à maintenir une frontière entre le sacré et le profane en esthétisant la pratique de ce dernier. À travers l'univers des friches urbaines réhabilitées selon les codes du *street art*, de la pratique du skate, du mobilier en bois de palettes (chapitre 2 et chapitre 6), la valorisation du *faire* soi-même et la manipulation d'objets (chapitre 2 et chapitre 7), ainsi que l'injonction à s'approprier les espaces par la participation (chapitre 4), on assiste à une esthétisation de l'urbanisme profane, qu'il faudrait pouvoir profaner à son tour. Car on gagnerait à toujours conquérir des parts sur le sacré : pourquoi ne pas projeter l'horizon qu'un jour, même les aspects les plus techniques de projets quels qu'ils soient puissent être ouverts, dans tout le temps de leur processus, au public ? Ce qui pose l'inévitable question des conditions matérielles et temporelles de telles possibilités. Des moyens multiples, publics, sociaux, pour pouvoir trouver le temps de participer et de se sentir appartenir à des collectifs, constituent le cadre minimal nécessaire à la mise en œuvre de la démocratie participative. J'ai eu la chance de pouvoir aménager mon temps, malgré un travail de recherche prenant, notamment après le contrat Cifre à Passagers des Villes. Les deux années de chômage qui ont suivi ce contrat sont en effet celles qui m'ont le plus permis de m'investir dans les collectifs de soutien au squat, de solidarité de quartier, de mobilisations pour un logement digne pour toutes et tous. Un « chômage créateur »¹⁰¹⁷ pour détourner l'expression utilisée par Illich, qu'il utilise contre la professionnalisation de tous les aspects de la vie. Si nous avons souhaité relever que ce rapport à

¹⁰¹⁶ E. S. RAYMOND et R. M. P. YOUNG, *The cathedral and the bazaar*, op. cit. ; M. LALLEMENT, *L'âge du faire*, 2015, op. cit.

¹⁰¹⁷ I. ILLICH, « Le chômage créateur », 2005, op. cit. [1977]

la « vie » confondue avec toutes les activités que l'on ne fait pas directement *pour soi* était loin de garder le travail hors des aliénations, il reste indéniable que le temps consacré à un emploi salarié ou à trouver de manière précaire des moyens de subsistance est un frein concret à la participation aux affaires publiques de tous types.

Des outils et des possibilités pour élargir la place du profane et bousculer les légitimités à *faire* en ville existent et parsèment ce travail. La multiplication des tutoriels en vidéo sur Internet et leur usage, des réseaux d'entraide, les ateliers d'autoréparations et d'autorénovation, les Communs et autres ressourceries sont les briques de ces droits du profane, qu'il faudrait pouvoir assembler sur les fondations d'un droit à l'œuvre et d'un droit à la ville. Innover, inventer de nouvelles manières de concerter, ne semblent pas dans ce contexte être une réponse qui se suffit en elle-même pour démocratiser les projets urbains. Nous espérons avoir ainsi proposé un recul sur les questions de légitimités et d'illégitimités au sein de la figure du profane, en suggérant non pas une réhabilitation de celle-ci en vertu d'une légitimité à faire valoir – un savoir du quotidien, un bon sens de l'usage, un pragmatisme de terrain, une audace, une innovation brute ou encore spontanée –, mais une manière d'affirmer un droit à faire aussi dans l'illégitimité.

Les profanes contre la « ville garantie » et la « haine de la démocratie »

Ces expériences d'auto-organisation, de *bidouilles* ou encore de *débrouilles* (que nous avons détaillé dans le chapitre 7 à partir de la traduction de Michel Lallement du mot *hacker*) sans compétence nous ont poussés à explorer l'horizon d'une participation radicale plus large aux formes urbaines. Mais au-delà de cette exploration, a-t-on pu lever les inquiétudes possibles quant à l'ouverture de la fabrique de la ville aux profanes ? Rappelons-le, ces inquiétudes s'illustrent en urbanisme comme en architecture par l'idée qu'il serait dangereux, laid, non harmonieux, et mauvais pour la cohésion sociale, de laisser « n'importe qui » s'occuper de construire des bâtiments, creuser des routes, ou encore gérer des équipements. La complexité de la ville et de la société, faite de « tant de rouages délicatement imbriqués »¹⁰¹⁸ appellerait d'elle-même des expertises, et un pouvoir fondé sur les compétences. Le risque, ce serait donc d'échouer. Cette notion d'échec est relative à l'idée d'un système technique qui, de manière binaire, fonctionne ou ne fonctionne pas. On peut donc échouer dans cette perspective aux objectifs de la construction, de la rénovation, de la transformation des villes, comme assurer la

¹⁰¹⁸ J. RANCIERE, *La haine de la démocratie*, op. cit., p. 48. Rancière emploie cette description de la « complexité » des sociétés comme justification de l'inquiétude à l'ouverture démocratique en tant que pouvoir potentiel de personnes incompetentes. Selon lui, l'idée d'un désordre que viendrait mettre la démocratie dans ce système techniquement et socialement complexe n'est pas relative au degré de complexité d'une société ; c'est une crainte du désordre, quel qu'il soit, qui existait déjà pour Platon par exemple.

sécurité des corps, des usages pacifiés, l'égalité des citoyens et des citoyennes. C'est le socle de la supposée « ville garantie » comme l'appelle Marc Breviglieri¹⁰¹⁹.

Or si l'on veut s'inscrire dans ce paradigme, la « ville garantie » est loin d'être exempte d'échecs. L'urbanisme le plus « légitime » et institutionnel peut être tenu pour la cause des maux urbains qui fondaient, déjà dans les années 1960, la critique politique et sociale de Lefebvre et du *Droit à la ville*. Plus récemment, l'urbaniste américain Richard Sennett répond à l'argument que la sécurité n'est pas compatible avec la participation par le contre-exemple de l'incendie de la tour Grenfell à Londres en 2017, due à des choix de matériaux économiques par les constructeurs. Nous pourrions également citer à ce compte l'effondrement meurtrier de deux immeubles vétustes rue d'Aubagne à Marseille en 2018, imputable selon plusieurs associations, actrices et acteurs public·ques à l'inaction de la municipalité sur les logements indignes¹⁰²⁰. Plus largement, la bétonisation de terres agricoles ou d'écosystèmes pour l'expansion urbaine prolonge les paysages ennuyés que Lefebvre décrivait il y a cinquante ans, réservant aux catégories sociales les plus défavorisées les portions de paysages faites de périphériques, d'autoroutes, de zones commerciales et industrielles. Les trajets en voiture s'allongent et les prix des carburants s'envolent, jusqu'à ce qu'éclatent des bulles spéculatives qui dévoilent le lien étroit entre les énergies fossiles et le rêve pavillonnaire encore subventionné par l'État, aux conséquences sociales et écologiques dramatiques. La « ville garantie » n'est pas pour tout le monde ; l'urbanisme et la ville sont en cela le réservoir de bien d'autres inquiétudes que celle de voir des personnes profanes, inexpérimentées, incompetentes, se mêler d'aménagements, de rénovations, de réparations ou de créations.

La méfiance envers les profanes n'est d'ailleurs pas propre à l'urbanisme. Pour Rancière, elle a presque toujours accompagné l'idée de démocratie. Celle-ci se dote d'institutions pour se protéger d'elle-même : « Le bon gouvernement démocratique est celui qui est capable de maîtriser un mal qui s'appelle tout simplement vie démocratique. »¹⁰²¹ Si des cadres et des institutions sont recherchés pour protéger la démocratie d'elle-même et les « hommes

¹⁰¹⁹ M. BREVIGLIERI, « Une brèche critique dans la “ ville garantie ” ? », *op. cit.*

¹⁰²⁰ Selon le rapport du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées de 2019, « Malgré des alertes données de toute part depuis de nombreuses années, les acteurs publics n'ont jamais mis en œuvre une politique permettant de traiter les 40 000 logements indignes et d'assurer le droit au logement des 100 000 personnes y habitant. « En effet, les effondrements rue d'Aubagne ne relèvent pas de fait divers accidentels et imprévisibles. Le drame intervenu résulte d'une continuité de défaillance systémique des dispositifs et des acteurs publics. Avec plus de 3000 personnes délogées en un an selon les recensements officiels, à Marseille, la crise du logement est devenue une crise humanitaire ; » explique Marie-Arlette Carlotti [Présidente du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées]. » HAUT COMITE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES, *Marseille : de la crise du logement à une crise humanitaire*, Laboratoire Population Environnement Développement, Université Aix-Marseille, 2019

¹⁰²¹ J. RANCIERE, *La haine de la démocratie*, *op. cit.*, p. 15

démocratiques » d'eux-mêmes, c'est qu'au fond la démocratie est toujours débordement¹⁰²² ; c'est même sa racine, son mode d'existence. Ce qui est toujours susceptible de créer une mésentente – pour reprendre là aussi un terme de Rancière¹⁰²³ – sur les mots de la démocratie, à travers les revendications portées par des collectifs d'habitantes et d'habitants et leur réponse par des dispositifs de participation. Et qui explicite aussi une conception à l'œuvre, aussi bien dans les différentes pensées présentées – celles de Lefebvre, de Dewey ou même celle des Communs – qu'une *vie* démocratique n'est pas réductible aux dispositifs supposés la canaliser ou supposés *en faire quelque chose*.

Le *faire* profane suit pour nous cette logique : c'est le signe d'une vie démocratique, qui pousse les formes des villes hors d'elles-mêmes, et qui devraient aussi pousser les institutions hors d'elles-mêmes. Nous soutenons que la *racine* et donc la *radicalité* de la démocratie ont forcément à voir avec l'acte de profanation. Mais cette radicalité que la philosophie peut sans doute plus facilement se permettre d'adopter dans sa démarche d'exploration des idées¹⁰²⁴ n'empêche pas une lecture sociologique, une description de *comment* se passe cette vie démocratique, ni même de se demander comment politiquement elle doit interagir avec les moments de fermeture, d'institution, de fixation dans des règles et des protocoles. Le modèle du bazar contre celui de la cathédrale suggère d'inventer ces protocoles, ces règles de coopération, d'institutions (différentes donc de l'institutionnalisation), en supposant au fondement même du processus le mouvement profane. En proposer des pistes, des outils, à partir de ce qui existe autour des Communs, des organisations autogérées, ou même des logiciels libres, serait une manière d'aller plus loin dans l'outillage de l'urbanisme profane. Les organisations qui dessinent des alternatives pour posséder et décider sur des modes coopératifs sont en effet en elles-mêmes un travail de recherche en philosophie politique.

Mais la tension entre la *vie* démocratique et les dispositifs de participation pourrait aussi trouver une autre voie de sortie dans la manière de faire la ville. Décider d'ouvrir les droits des profanes, c'est donner les conditions concrètes de la possibilité de son intervention. Si les villes sont faites d'objets irréparables, réservant leur gestion à des corps d'expert·es ciblés, cet accès

¹⁰²² « La démocratie ne s'identifie jamais à une forme juridico-politique. Cela ne veut pas dire qu'elle soit indifférente à leur égard. Cela veut dire que le pouvoir du peuple est toujours en deçà ou au-delà de ces formes. En deçà parce que ces formes ne peuvent fonctionner sans se référer en dernière instance à ce pouvoir des incompetents qui fonde et nie le pouvoir des compétents, à cette égalité qui est nécessaire au fonctionnement même de la machine inégalitaire. Au-delà, parce que les formes mêmes qui inscrivent ce pouvoir sont constamment réappropriées, par le jeu même de la machine gouvernementale, dans la logique « naturelle » des titres à gouverner qui est une logique de l'indistinction du public et du privé. », *Ibid.*, p. 62

¹⁰²³ J. RANCIERE, *La mésentente : politique et philosophie*, *op. cit.*

¹⁰²⁴ « Comment penser la politique si elle ne peut être ni la continuation des différences, c'est-à-dire des inégalités naturelles et sociales, ni la place à prendre pour les professionnels de la brigue ? Mais quand le philosophe se pose la question, pour qu'il se la pose, il faut que la démocratie, sans avoir à tuer aucun roi ni aucun pasteur, ait déjà proposé la plus logique et la plus intolérable des réponses : la condition pour qu'un gouvernement soit politique, c'est qu'il soit fondé sur l'absence de titre à gouverner. » J. RANCIERE, *La haine de la démocratie*, *op. cit.*, p. 62-63

n'est pas garanti. C'est un mode classique d'autojustification de l'expertise : poser l'impératif de construire des infrastructures complexes, c'est poser dans le même temps celui de faire intervenir des expert·es spécialisé·es. La fameuse « échelle humaine » des projets urbains serait l'échelle du profane : une ville plus simple, réparable. Quitte à esthétiser cette ville simple à partir du recyclage de bois de palette sur des friches réhabilitées temporairement, il semble souhaitable de généraliser le principe au-delà de la seule accessoirisations des projets urbains.

Travail à poursuivre : déroutés et funambulismes

Lorsque je travaillais dans l'agence d'urbanisme Passagers des Villes, il m'a été demandé d'explicitier comment nous améliorions les outils des ateliers de concertation d'année en année pour faire valoir une démarche de recherche et développement dans l'entreprise. Si nous apprenions et affinions indéniablement notre approche au fil des rencontres avec les habitantes et habitants, la « réussite » d'un dispositif participatif dépasse en réalité les cadres de l'innovation en entreprise et fuit la possibilité d'être évaluée en des termes seulement techniques. Les expériences les plus satisfaisantes avec les habitant·es ont majoritairement concerné des zones géographiquement réduites et des enjeux d'aménagements visibles, *arpentables*, manipulables¹⁰²⁵. Ce qui permet certes de préciser les raisons des frustrations lorsque cette concertation ne nous semble pas assez aboutie (des missions trop courtes pour des zones trop étendues, de mauvaises relations avec les maîtrises d'ouvrage, des objectifs contradictoires entre l'ambition participative d'élu·es et les impératifs politiques et techniques qui dérobent des aspects des projets au public), mais aussi de vérifier l'intuition qu'il y a participation quand les rôles de chacun·e sont négociables. Les après-midis autour d'une table de pique-nique et d'un plan d'aménagement modulable du terrain sur lequel nous nous trouvions ont permis d'entrevoir ces négociations possibles, où les expert·es sont en retrait, où l'espace physique et social se transforme. Mais la reproductibilité de telles situations nous a échappé. Nos résultats de recherche ne se portent donc pas ici sur les bonnes manières de concerter les projets urbains. Tout au plus pouvons-nous insister sur des points de vigilance sur ce qu'est ou n'est pas la participation démocratique, et formuler des vœux pour des recherches et des expériences à venir.

Ma position « d'entre-deux », doctorante en philosophie menant sa recherche dans une entreprise, partageant son temps entre une agence d'urbanisme, un travail de thèse et des activités militantes de chantiers dans des squats et de mobilisations pour le droit au logement, m'a ainsi plutôt menée à clarifier l'intuition de départ devant l'image du poste de bricolage sur l'agora démocratique : il y a des terrains sur lesquels le *faire*, le droit à l'œuvre et la démocratie se

¹⁰²⁵ Cf le récit de la concertation de la « Plaine de Jeux » à Clermont-Ferrand en Annexe 3.

retrouvent, cela ne veut pas dire qu'ils sont confondus. Communs et lieux d'alternatives sociales et politiques, squats, occupations contestataires, mais aussi expériences de concertation lorsqu'un contexte multifacteurs favorable à la coopération est en place font partie de ces terrains. Au carrefour de ces expériences, la participation est une charge critique à une distribution de référence des rôles. Sans cette charge critique comme boussole, comme critère d'évaluation, les dispositifs de concertation ne font que mimer et utiliser des archétypes de l'auto-organisation, dans une participation cadrée qui circonscrit le *faire* et les interventions profanes. Ce jeu de mime contribue au tri social des légitimités, voire à un tri moral entre les bonnes et les mauvaises productions profanes de l'espace. Il est alors difficile d'avoir un propos sur la manière de faire de l'urbanisme démocratique sans tomber dans ce tri ; voilà encore un signal d'alarme qui appelle à trouver les bons garde-fous dans ce perpétuel équilibre.

Aussi le contexte institutionnel de l'urbanisme, avec toutes ses difficultés, n'empêche pas en lui-même de parvenir à établir un lien qui semble parfois heureux et (co-)constructif entre l'espace, l'urbain, les personnes, les projets. Mais pendant que je vivais cette expérience professionnelle, fréquenter d'autres cercles du bénévolat, du militantisme et du travail social m'a tenue en alerte sur la ville non démocratique, notamment celle qui souffre de la détérioration d'année en année de l'état du logement et de l'hébergement, rendant toujours plus loin et plus floue l'application du droit à la ville. Faire soi-même, parfois avec des bouts de ficelle, comme participation politique et démocratique sonne mal dans le contexte d'une crise des inégalités, du logement et de l'hébergement¹⁰²⁶. C'est le grincement général que j'ai pu ressentir entre les comptes qu'on me demandait de rendre sur l'innovation des ateliers de concertation que nous concevions à l'agence et ma participation à des collectifs de lutte contre le mal-logement à Lyon. Comment réfléchir à produire ensemble et de manière démocratique les formes et la vie urbaines, à la fois à partir des outils de l'urbanisme institutionnel et de ces constats ?

¹⁰²⁶ Nous pouvons par exemple lire dans le communiqué de mars 2022 de l'inter-organisation lyonnaise autour du droit au logement et à l'hébergement : « L'hébergement sur la Métropole de Lyon connaît une saturation sans précédent, avec plus de 3000 personnes sans-abris. Ce chiffre ne reflète pas pour autant la pluralité des formes de mal-logement : squats, bidonvilles, hébergement chez un tiers, marchands de sommeil... Ainsi, en 2020, 14 000 demandes d'hébergement enregistrées par la MVS [Maison de la Veille Sociale : SIAO du Rhône chargé des diagnostics sociaux et de l'orientation des personnes sans solution de logement et d'hébergement] sont restées sans proposition. Les délais d'attente sont en moyenne de 18 mois pour accéder à l'hébergement d'urgence et il faudra en moyenne un an pour une famille à la rue avec accompagnement social pour accéder au logement social, et 5 ans pour les autres.

[...] En parallèle, les conditions de travail et de rémunération dans le secteur du travail social ne cessent de se dégrader (valorisation salariale dans le secteur du médical mais pas dans le médico-social, homogénéisation à la baisse des conventions de travail, déqualification du personnel, budgétisation de l'aide sociale et gestion managériale), amenant les travailleur.se.s à faire plusieurs journées de grève.[...] Nous n'accepterons plus que la Préfecture, la Métropole, les Villes et bailleurs sociaux se renvoient la balle sous prétexte que le logement ou l'hébergement n'est pas leur prérogative. Eradiquer le mal-logement et le sans-abrisme n'est pas une question de prérogative mais de priorité : c'est un choix politique et un choix budgétaire. Car pendant que les pouvoirs publics se dédouanent, ils se reposent sur le travail gratuit ou précaire des individus et des collectifs, qui avec très peu de moyens, tentent de pallier aux carences. » (Document interne, diffusion à venir)

L'élément de réponse que je peux proposer est une attitude de recherche, point de départ je l'espère à des travaux hybrides et collectifs sur la fabrique de la ville. Puisqu'il a été pour ce travail un compagnon de route souvent déroutant, tour à tour anachronique et terriblement actuel, à la fois flou sur la marche à suivre et radicalement précis dans ses intentions, nous laissons au funambule Henri Lefebvre le soin d'apporter l'intention finale quant à une recherche philosophique et urbaine qui trouvera son équilibre dans la pluralité :

Depuis quelques années l'urbanisme déborde les techniques et applications partielles (réglementation et administration de l'espace bâti) pour devenir pratique sociale concernant et intéressant l'ensemble de la société. *L'examen critique de cette pratique sociale* (en mettant l'accent bien entendu sur la critique) *ne peut pas ne pas permettre à la théorie de résoudre une difficulté théorique venant de ce que la théorie elle-même se sépare de la pratique.*¹⁰²⁷

Nous espérons avoir fait écho, à notre manière et dans le cadre de la thèse tel qu'il nous a été proposé, à ce vœu d'une recherche synthétique, plurielle et pratique, qu'il faut maintenant continuer de bâtir dans des cadres plus collectifs. Nous ne pourrions affiner ce travail et continuer à chercher ces délicats points d'équilibre entre les marges, les institutions, les mobilisations sociales et les compétences des pouvoirs publics, ou encore entre la part de l'imaginaire et de l'expérimentation dans la construction de nos pratiques démocratiques, que dans ces cadres où les points de vue, les situations, se confrontent et s'enrichissent. Ateliers de plomberie et de réparations profanes, consolidation des archipels de solidarité, ou encore recherches de terrain à plusieurs voix sur les manières d'habiter la ville, les luttes ou encore l'autogestion : c'est en faisant tenir ensemble ces manipulations expérimentales et conceptuelles du sujet que l'on peut faire de l'urbanisme profane, plus qu'un concept contradictoire impossible à figer, un ouvroir à possibilités pour la fabrique collective et démocratique de la ville.

¹⁰²⁷ H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, op. cit., p. 37. Italiques dans le texte.

Bibliographie

1. Henri Lefebvre et le droit à la ville

1.1 Ouvrages

COSTES Laurence, *Henri Lefebvre : le droit à la ville : vers la sociologie de l'urbain*, Paris, France, Ellipses, 2009.

DEULCEUX Sandrine et HESS Rémi, *Henri Lefebvre : vie, œuvres, concepts*, Paris, France, Ellipses, 2009.

HARVEY David, *Le capitalisme contre le droit à la ville : néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Cyril Le Roy, Nicolas Vieillescazes et Clémence Garrot (trad.), Paris, Ed. Amsterdam, 2011.

LEFEBVRE Henri, *Critique de la vie quotidienne: introduction*, Paris, France, éditions Bernard Grasset, 1947.

LEFEBVRE Henri, *Vers un romantisme révolutionnaire*, Fécamp, France, Lignes, 2011 [1957].

LEFEBVRE Henri, *Problèmes actuels du marxisme*, Paris, France, Presses universitaires de France, 1958.

LEFEBVRE Henri, *Critique de la vie quotidienne*, Paris, France, l'Arche éditeur, 1958.

LEFEBVRE Henri, *La proclamation de la Commune: 26 mars 1871*, Paris, France, la Fabrique éditions, 2018 [1965].

LEFEBVRE Henri, *Le droit à la ville*, Paris, France, Economica : Anthropos, 2009 [1968].

LEFEBVRE Henri, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970.

LEFEBVRE Henri, *Le manifeste différentialiste*, Paris, France, Gallimard, 1970.

LEFEBVRE Henri, *La pensée marxiste et la ville*, France, 1972.

LEFEBVRE Henri, *La production de l'espace*, 4^e édition, Paris, Anthropos, 2000 [1974].

PAQUOT Thierry, « Henri Lefebvre, penseur de l'urbain », dans Thierry Paquot et Chris Younès, *Le territoire des philosophes*, Paris, La Découverte, 2009, p. 237-254.

RAYMOND Henri, HAUMONT Nicole, RAYMOND Marie Geneviève, HAUMONT Antoine et LEFEBVRE Henri (Préface), *L'habitat pavillonnaire*, Institut de sociologie urbaine (éd.), Paris, France, Centre de Recherche d'Urbanisme, 1966.

REVOL Claire, *La rythmanalyse chez Henri Lefebvre (1901-1991) : Contribution à une poétique urbaine*, Thèse de doctorat, Jean Moulin Lyon 3, 2015.

1.2 Articles

CABANNES Yves et DEBOULET Agnès, « Le droit à la ville, une perspective internationale », *Mouvements*, n° 74, n° 2, La Découverte, 5 juin 2013, p. 13-23.

COORNAERT Monique et GARNIER Jean-Pierre, « Présentation : Actualités de Henri Lefebvre », *Espaces et Sociétés*, n° 76, 1994.

CORSÍN J. A., « The right to infrastructure : a prototype for open-source urbanism" », *Environment and Planning D : Society and Space*, n° 32, 2014, p. 342-362.

DEMAZIERE Christophe, ERDI Gülçin, GALHARDO Jacques et GAUDIN Olivier, « 50 ans après : actualités du droit à la ville d'Henri Lefebvre », *Métropolitiques*, 5 décembre 2018 (en ligne : <https://www.metropolitiques.eu/50-ans-apres-actualites-du-droit-a-la-ville-d-Henri->

Lefebvre.html ; consulté le 12 avril 2020).

GARNIER Jean-Pierre, « La vision urbaine de Henri Lefebvre : des prévisions aux révisions », *Espaces et Sociétés*, n° 76, 1994.

LE ROUZIC Vincent, « « *Cooper Square is here to stay* » Une relecture institutionnaliste du droit à la ville », *Métropoles*, n° 27, ENTPE, 31 décembre 2020.

LEFEBVRE Henri, « Marxisme et Sociologie », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 4, Presses Universitaires de France, 1948, p. 48-74.

LEFEBVRE Henri, « Les nouveaux ensembles urbains (un cas concret : Lacq-Mourenx et les problèmes urbains de la nouvelle classe ouvrière.) », *Revue française de sociologie*, vol. 1, n° 2, 1960, p. 186-201

REVOL Claire, « La rythmanalyse lefebvrienne des temps et espaces sociaux. Ébauche d'une pratique rythmanalytique aux visées esthétiques et éthiques », *Rhuthmos*, 23 octobre 2019

REVOL Claire, « Le succès de Lefebvre dans les urban studies anglo-saxonnes et les conditions de sa redécouverte en France », *L'Homme la Société*, n° 185-186, n° 3, 2012, p. 105-118.

2. Philosophie

2.1 Ouvrages

AGAMBEN Giorgio, *L'usage des corps*, dans *Homo sacer ; 4*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2015.

AGAMBEN Giorgio, *Qu'est-ce qu'un dispositif?*, Martin Rueff (trad.), Paris, France, Éditions Payot & Rivages, 2007.

AGAMBEN Giorgio, *Profanations*, Martin Rueff (trad.), Paris, France, Éditions Payot & Rivages, 2005.

ANSART Pierre, *Marx et l'anarchisme : essai sur les sociologies de Saint-Simon, Proudhon et Marx*, Paris, France, Presses Universitaires de France, 1969.

BACHELARD Gaston, *La poétique de l'espace*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2009 [1957].

BIEHL Janet, BOOKCHIN Murray, DAIGNAULT Nicole, STEVENS Annick et SEVIGNY Marcel, *Le municipalisme libertaire: la politique de l'écologie sociale*, Montréal, Canada, Ecosociété, 2013.

BOOKCHIN Murray, *Pour un municipalisme libertaire*, Lyon, France, Atelier de création libertaire, 2003.

BUTLER Judith et ATHANASIOU Athena, *Dépossession*, Charlotte Nordmann (trad.), Bienne, Suisse, 2016.

CASTORIADIS Cornelius, *Les carrefours du labyrinthe*, Paris, France, Éditions Points, 2017.

CASTORIADIS Cornelius, *Ce qui fait la Grèce. 2, La cité et les lois: séminaires 1983-1984*, Enrique Escobar, Myrto Gondicas et Pascal Vernay (éd.), Paris, France, Éditions du Seuil, 2008.

CASTORIADIS Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1975.

COMETTI Jean-Pierre, *La démocratie radicale : lire John Dewey*, Paris, France, Gallimard, 2016.

CRAWFORD Matthew B., *Contact : pourquoi nous avons perdu le monde, et comment le retrouver*, Marc Saint-Upéry et Christophe Jaquet (trad.), Paris, France, La Découverte, 2016.

CRAWFORD Matthew B., *Éloge du carburateur : essai sur le sens et la valeur du travail*, Marc Saint-Upéry (trad.), Paris, France, la Découverte, 2010.

DARDOT Pierre et LAVAL Christian, *Commun : essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, France, la Découverte, 2014.

DE CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien. 1, Arts de faire*, Paris, France, Union générale d'édition, 1980.

DEBORD Guy, *La société du spectacle*, Paris, France, Éditions Champ Libre, 1971.

DEWEY John, *Écrits politiques*, Jean-Pierre Cometti et Joëlle Zask (éd.), Paris, France, Gallimard, 2018.

DEWEY John, *Démocratie et éducation*, Paris, France, Armand Colin, 2011.

DEWEY John, *Le public et ses problèmes*, Paris, France, Gallimard, 2010.

DEWEY John, *The Later works, 1925-1953*, Jo Ann Boydston et Kathleen Poulos (éd.), Carbondale, États-Unis d'Amérique, 1986, vol. 12.

DUCANGE Jean-Numa et BURLAUD Antony (éd.), *Marx, une passion française*, Paris, France,

Éditions La Découverte, 2018.

DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*, Paris, France, PUF, 1991.

FLOYD Kevin, DENNEHY Myriam, DUVAL Marion, GARROT Clémence et NORDMANN Charlotte, *La réification du désir : vers un marxisme queer*, Paris, France, Éditions Amsterdam, 2013.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, Paris, France, Gallimard, 1976.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, France, Gallimard, 1975.

GANDY Matthew, *Écologie queer : nature, sexualité et hétérotopie*, Olivier Piona (trad.), Paris, France, Eterotopia, 2015.

GIRARD Charles et Alice LE GOFF (éd.), *La démocratie délibérative : anthologie de textes fondamentaux*, Paris, France, Hermann éditeurs, 2010.

GORZ André, *Écologica*, Paris, France, Galilée, 2008.

GORZ André, *Métamorphoses du travail: critique de la raison économique*, Paris, France, Gallimard, 2004.

GORZ André (éd.), *Critique de la division du travail*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1973.

GUATTARI Félix, « Introduction à la psychothérapie institutionnelle », dans *Psychanalyse et transversalité : essais d'analyse institutionnelle*, Paris, France, la Découverte, 2003 [1972], p. 39-5.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, 1993 [1962].

HEIDEGGER Martin, « Bâtir, habiter, penser », André Préau (trad.), dans *Essais et conférences*, Gallimard, Paris, 1951, p. 170.

ILICH Ivan, « Le chômage créateur », dans *Œuvres complètes. Volume 2*, Maud Sissung (trad.) Fayard, Paris, 2005.

ILICH Ivan, « Le travail fantôme », dans *Œuvres complètes. Volume 2*, Maud Sissung (trad.) Fayard, Paris, 2005.

ILICH Ivan, *La convivialité*, Luce Giard et Vincent Bardet (trad.), Paris, Éd. du Seuil, 1973.

INGOLD Tim, *Faire : anthropologie, archéologie, art et architecture*, Hervé Gosselin et Hicham-Stéphane Afeissa (trad.), Bellevaux, Éditions Dehors, 2017.

INTERNATIONALE SITUATIONNISTE, *Internationale situationniste*, A. Fayard, Paris, 1997.

LACLAU Enersto et MOUFFE Chantal, *Hégémonie et stratégie socialiste: vers une politique démocratique radicale*, Besançon, France, les Solitaires intempestifs, 2008

LE GOFF Alice, *Pragmatisme et démocratie radicale*, Paris, France, CNRS éditions, 2019.

MARX Karl et ENGELS Friedrich, *L'idéologie allemande : critique de la philosophie allemande la plus récente dans la personne de ses représentants Feuerbach, B. Bauer et Stirner et du socialisme allemand dans celle de ses différents prophètes*, Gilbert Badia (trad.), Paris, France, Éditions sociales, 1976.

MERLEAU-PONTY Maurice, *Sens et non-sens*, Paris, France, Les Editions Nagel, 1948.

MOLINIER Pascale, LAUGIER Sandra et PAPERMAN Patricia, *Qu'est-ce que le care ? : souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, France, Payot, 2009.

MORRIS William, *L'art et l'artisanat*, Paris, France, Payot & Rivages, 2011.

- NEGRI Antonio, *Du retour : abécédaire biopolitique*, Paris, France, Calmann-Lévy, 2002.
- NEGT Oskar, *L'espace public oppositionnel*, Alexander Traducteur Préfacier Neumann (trad.), Paris, France, Payot, impr. 2007, 2007.
- NUSSBAUM Martha, *Capabilités : comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, Solange Chavel (trad.), Paris, France, Climats, 2012.
- NUSSBAUM Martha, *Femmes et développement humain: l'approche des capacités*, Camille Chaplain (trad.), Paris, France, des Femmes-Antoinette Fouque, 2008.
- PAPERMAN Patricia et LAUGIER Sandra, *Le souci des autres : éthique et politique du « care »*, Paris, France, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2011.
- PIERON Jean-Philippe, *Vulnérabilité: pour une philosophie du soin*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2010.
- PRECIADO Paul B., *Je suis un monstre qui vous parle : rapport pour une académie de psychanalystes*, Paris, France, Bernard Grasset, 2020.
- RANCIERE Jacques, *La méésentente : politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.
- RANCIERE Jacques, *Aux bords du politique*, Paris, France, Gallimard, 2004.
- RANCIERE Jacques, *La haine de la démocratie*, Paris, France, la Fabrique éditions, 2005.
- SCHAEPELYNCK Valentin, *L'institution renversée : folie, analyse institutionnelle et champ social*, Paris, France, Eterotopia France, 2018.
- SCHWARTE Ludger, *Philosophie de l'architecture*, Olivier Mannoni (trad.), Paris, France, Zones, 2019.
- SEN Amartya, *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*, Michel Bessières (trad.), Paris, France, Editions Odile Jacob, 2000.
- SEN Amartya, *Repenser l'inégalité*, Paul Chemla (trad.), Paris, France, Éditions du Seuil, 2000.
- SCHAEPELYNCK Valentin, *Une critique en acte des institutions : émergences et résidus de l'analyse institutionnelle dans les années 1960*, Thèse de doctorat, France, Université de Paris VIII, 2013.
- SIMONDON Gilbert, *L'individuation à la lumière des notions de forme et d'information*, Presses universitaires de France, 1964.
- SIMONDON Gilbert, *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier, impr. 1958, 1958.
- VOLLAIRE Christiane, *Pour une philosophie de terrain*, Paris, France, Créaphis éditions, 2017.
- ZASK Joëlle, *Quand la place devient publique*, Lormont, France, le Bord de l'eau, 2018.
- ZASK Joëlle, *La démocratie aux champs : du jardin d'Éden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Paris, France, la Découverte, 2016.
- ZASK Joëlle, *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, France, le Bord de l'eau, 2011.

2.2 Articles

- CASTORIADIS Cornelius, « L'individu privatisé », *Le Monde diplomatique*, 1^{er} février 1998 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/1998/02/CASTORIADIS/3528> ; consulté le 3 février 2021).

- DURKHEIM Émile, « Société », dans *Bulletin de la Société française de Philosophie*, Paris, avril 1917, vol. Tome XV.
- FOUCART Jean, « Pragmatisme et transaction. La perspective de John Dewey », *Pensée plurielle*, n° 33-34, n° 2, De Boeck Supérieur, 2013, p. 73-84.
- GIRARD Charles, « La démocratie par la délibération ? », *Idées économiques et sociales*, N° 173, n° 3, Réseau Canopé, 19 septembre 2013, p. 8-16.
- MAULPOIX Cy Lecerf, « Lectures croisées en écologie queer. Nature, contre-nature, contre-culture », *Revue du Crieur*, La Découverte, N° 15, n° 1, 24 février 2020, p. 136-159.
- MBEMBE Achille, « Nécropolitique », *Raisons politiques*, no 21, n° 1, Presses de Sciences Po, 2006, p. 29-60.
- SAVIDAN Patrick, « Démocratie participative et conflit », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 58, n° 2, Presses Universitaires de France, 19 mai 2008, p. 177-189.
- TRẦN ĐỨC THẢO, « Marxisme et phénoménologie », *Revue internationale*, n° 2, février 1946, p. 168-174.
- VITIELLO Audric., « L'itinéraire de la démocratie radicale », *Raisons politiques*, vol. 35, n° 3, 22 octobre 2009, p. 207-220
- VOLLAIRE Christiane, « Qu'est-ce qu'un terrain philosophique ? », 2014 (en ligne : <http://www.christiane-vollaire.fr/index.php?/terrain/-quest-ce-quun-terrain-philosophique--2014/> ; consulté le 8 mars 2021).

4. Sciences sociales : ville, urbain, urbanisme et architecture

4.1 Ouvrages

BIAU Véronique, « Les urbanistes en quête d'identité : qualification et modèles professionnels », dans Véronique Biau et Guy Tapie, *La fabrication de la ville: métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille, France, coll. « Eupalinos », 2009.

BOUCHAIN Patrick, *Permis de faire : leçon inaugurale 2017 de l'École de Chaillot*, Paris, France, Cité de l'architecture et du patrimoine : École de Chaillot, 2018.

CASTELLS Manuel, *La question urbaine*, Paris, France, François Maspero, 1975.

CASTELLS Manuel, *Luttes urbaines*, Paris, France, François Maspéro, 1973.

CASTELLS Manuel et GODARD Francis, *Monopolville : analyse des rapports entre l'entreprise, l'État et l'urbain à partir d'une enquête sur la croissance industrielle et urbaine de la région de Dunkerque*, Paris, France, Pays-Bas, 1974.

CHIAPPERO Florent, *Du Collectif Etc aux « collectifs d'architectes » : une pratique matricielle du projet pour une implication citoyenne*, Thèse de doctorat, France, Aix-Marseille, 2017.

CHOAY Françoise, *L'urbanisme, utopies et réalités: une anthologie*, Points, France, 2014.

CHOAY Françoise, *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, France, Éd. du Seuil, 2006.

CHOAY Françoise, *L'urbanisme: utopies et réalités : une anthologie*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1965.

CHOMBART DE LAUWE Paul-Henry, *Des Hommes et des villes*, Paris, France, Payot, 1965.

CHOMBART DE LAUWE Paul-Henry, *Paris et l'agglomération parisienne*, Paris, France, Presses univ. de France, 1952, 2 vol.

CLAUDE Viviane, « Histoire des "mondes" des professionnels de l'urbain : quelques effets structurants », dans Véronique Biau et Guy Tapie, *La fabrication de la ville: métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille, France, coll. « Eupalinos », 2009.

COLLECTIF ROSA BONHEUR, *La ville vue d'en bas : travail et production de l'espace populaire*, Paris, France, Éditions Amsterdam, 2019.

CONINCK Frédéric et DEROUBAIX José-Frédéric, *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs.*, L'oeil d'or, Paris, 2008.

DEVILLERS Christian, RIBOULET Pierre et CONFERENCES PARIS D'ARCHITECTES, *Le projet urbain : le 4 mai 1994*, Paris, France, Ed. du Pavillon de l'Arsenal, 1994.

ENCORE HEUREUX (Col.), GWIAZDZINSKI Luc, NICOLAS-LE STRAT Pascal, BESSON Raphaël, GERNER Jochen, BRUNET Alexa, EXPOSITION INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE et, *Lieux Infinis : construire des bâtiments ou des lieux ?*, Paris, France, Editions B42 : Institut Français, 2018.

EPSTEIN Renaud, *La Rénovation urbaine*, Presses de Sciences Po, 2013.

FIJALKOW Yankel (Dir.), *Dire la ville c'est faire la ville : la performativité des discours sur l'espace urbain*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

GARNIER Jean-Pierre, *Une violence éminemment contemporaine : essais sur la ville, la petite bourgeoisie intellectuelle et l'effacement des classes populaires*, Marseille, France, Agone, 2010.

GEDDES Patrick, *L'évolution des villes : une introduction au mouvement de l'urbanisme et à*

- l'étude de l'instruction civique*, Brigitte Ayramdjan (trad.), Paris, France, Ed. Temenos, 1994 [1915].
- GINTRAC Cécile et GIROUD Matthieu, *Villes contestées : pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, France, Les Prairies ordinaires, 2014.
- GOODMAN Robert, *After the planners*, Harmondsworth, Royaume-Uni, Penguin Books, 1972.
- GRAFMEYER Yves et JOSEPH Isaac, *L'École de Chicago*, Paris, France, Éditions du Champ urbain, 1979.
- HARVEY David, *Géographie de la domination : capitalisme et production de l'espace*, Nicolas Vieillescazes (trad.), Paris, France, Éditions Amsterdam, 2018.
- HALLAUER Edith, *Du vernaculaire à la déprise d'œuvre : Urbanisme, architecture, design*, Thèse de doctorat, France, Université Paris-Est, 2017.
- LE ROUZIC Vincent, *Essais sur la post-propriété: les organismes de foncier solidaire face au défi du logement abordable*, Thèse de doctorat, France, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019.
- LEDROUT Raymond, *Sociologie urbaine*, Paris, France, Presses universitaires de France, 1968.
- LEFEBVRE Pauline, NEUWELS Julie et POSSOZ Jean-Philippe, *Penser-Faire. Quand des architectes se mêlent de construction*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2021.
- MACAIRE Élise, « Des architectes à l'épreuve de la participation », dans F. De Coninck et J.-F. Deroubaix, *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, éditions de l'Oeil d'Or, Paris, 2009, p. 135-147.
- MERCIER Nathalie et ZETLOUI-LEGER Jodelle, « L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France », dans Véronique Biau et Guy Tapie, *La fabrication de la ville : métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille, France, coll. « Eupalinos », 2009.
- MERLIN Pierre et CHOAY Françoise (éd.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2015.
- MUMFORD Lewis, *La cité à travers l'histoire*, Natacha Cauvin et Guy Durand (trad.), Marseille, France, Agone, 2011 [1964].
- MUMFORD Lewis, *Technique et civilisation*, Denise Moutonnier (trad.), Paris, France, Éditions du Seuil, 1950.
- PAQUOT Thierry, *L'urbanisme c'est notre affaire*, Nantes, France, L'Atalante, 2010.
- POSSOZ Jean-Philippe, « Enseigner en prenant le faire au sérieux », dans *Penser-Faire. Quand les architectes se mêlent de construction*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2021.
- PUMAIN Denise, PAQUOT Thierry et KLEINSCHMAGER Richard, *Dictionnaire "La ville et l'urbain"*, Paris, France, Economica : Anthropos, 2006.
- RUDOFISKY Bernard, *Architecture sans architectes : brève introduction à l'architecture spontanée*, Dominique Le Bourg (trad.), Paris, France, Chêne, 1977.
- SENNETT Richard, *Bâtir et habiter : pour une éthique de la ville*, Astrid von Busekist (trad.), Paris, France, Albin Michel, 2019.
- SERRA Lise, *Le chantier comme projet urbain*, Thèse de Doctorat, France, Paris 10, 2015.
- SERRA Lise, *Chantiers en ville : un projet urbain*, Bruxelles, Belgique, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2021.
- STEBE Jean-Marc et MARCHAL Hervé, *Sociologie urbaine*, Paris, France, Armand Colin, 2010.

TAFURI Manfredo, BRUN Françoise, RAVE-EMY Ligia et HUET Bernard (Préface), *Projet et utopie : de l'Avant-garde à la Métropole*, Paris, France, Dunod, 1979.

TURNER John F. C., *Housing by people: towards autonomy in building environments*, New York, États-Unis, Pantheon Books, 1977.

WRIGHT Frank Lloyd, *When democracy builds*, Chicago, États-Unis, University of Chicago press, 1945.

4.2 Articles

BAUDOIN Thierry et Michèle COLLIN, « Territorialisations métropolitaines et projet urbain. », *Multitudes*, n° 33, n° 2, Association Multitudes, 1^{er} juin 2008, p. 179-188.

BLANC Maurice, « La rénovation urbaine : démolition ou patrimonialisation ? », *La Vie des idées*, 11 juin 2013 (en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/La-renovation-urbaine-demolition.html> ; consulté le 13 août 2019).

BLANC Maurice, « Métiers et professions de l'urbanisme : l'ingénieur, l'architecte et les autres », *Espaces et sociétés*, n° 142, n° 2, 5 octobre 2010, p. 131-150.

BLIDON Marianne., « Espace urbain », dans *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2021, p. 275-285 (en ligne : <https://www-cairn-info.ezscd.univ-lyon3.fr/encyclopedie-critique-du-genre--9782348067303-page-275.htm> ; consulté le 5 avril 2022).

BREVIGLIERI Marc, « Une brèche critique dans la “ ville garantie ” ? Espaces intercalaires et architectures d'usage », dans E. COGATO-LANZA, L. PATTARONI, M. PIRAUD et B. TIRONE (éd.), *De la différence urbaine. Le quartier des Grottes / Genève*, sans lieu, MétisPress, 2013, p. 213-236.

CASTELLS Manuel, « Pouvoir, système urbain et lutte de classes », *Le Monde diplomatique*, 1^{er} juin 1976 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/1976/06/CASTELLS/33800> ; consulté le 27 septembre 2019).

CHOAY Françoise, « Urbanisme », dans Pierre Merlin et Françoise Choay (éd.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2010.

COLLIN Michèle et Barbara SZANIECKI, « Appropriations constituantes de la ville productive », *Multitudes*, n° 33, n° 2, Association Multitudes, 1^{er} juin 2008, p. 175-178.

DIRENBERGER Lucia et SCHMOLL Camille, « Ce que le genre fait à l'espace... et inversement », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 21, Université Paris Diderot - Paris 7, 25 décembre 2014 (consulté le 5 juillet 2021).

FIORI Sandra, « Sérgio Ferro au prisme d'une histoire brésilienne. (Re-)lire Dessin-chantier », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 2, Ministère de la culture, 10 septembre 2018 (consulté le 1^{er} novembre 2021).

FIORI Sandra, PESSOA FERREIRA Rovy et ROLLAND Tanais, « Faire soi-même (autoconstruire) : un travail émancipateur ? », dans Pauline Lefebvre, Julie Neuwels et Jean-Philippe Possoz, *Penser-Faire. Quand des architectes se mêlent de construction*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2021.

GRAFMEYER Yves, « La sociologie urbaine dans le contexte français », *SociologieS*, Association internationales des sociologues de langue française (AISLF), 15 novembre 2012 (en ligne :

<http://journals.openedition.org/sociologies/4179> ; consulté le 1^{er} septembre 2020).

HARVEY David, « Le « Nouvel Impérialisme » : accumulation par expropriation », *Actuel Marx*, Presses Universitaires de France, n° 35, n° 1, 2004, p. 71-90.

MOSCONI Nicole, PAOLETTI Marion et RAIBAUD Yves, « Le genre, la ville », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, n° 1, La Découverte, 28 avril 2015, p. 23-28.

NOIZET Hélène., « Fabrique urbaine », dans *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, 2013 ; « Fabrique urbaine, fabrique de la ville, production urbaine – Géoconfluences », (en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/fabrique-urbaine> ; consulté le 14 mars 2022)

OYON José Luis et SERRA-PERMANYER Marta, « John Turner, un architecte geddesien », *Espaces et sociétés*, n° 167, n° 4, ERES, 10 novembre 2016, p. 43-61.

QUERRIEN Max, « La propriété contre l'urbanisme », *Le Monde diplomatique*, 1^{er} juin 1976 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/1976/06/QUERRIEN/33798> ; consulté le 13 octobre 2019).

RONCAYOLO Marcel, « Les nouveaux défis de la croissance urbaine », *Le Monde diplomatique*, 1^{er} juin 1976 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/1976/06/RONCAYOLO/33797> ; consulté le 13 octobre 2019).

ROUSSEAU Vincent Béal, COLLET Anaïs, DE FILIPPIS James; OCEJO Richard E., « Villes en décroissance », *Métropolitiques*, Métropolitiques, 27 mars 2017 (en ligne : <https://metropolitiques.eu/Villes-en-decroissance.html> ; consulté le 3 mai 2021).

ZASK Joëlle, « La cité contre la ville », *Revue du MAUSS*, La Découverte, n° 54, n° 2, 2019, p. 81-94.

ZETLOUI-LEGER Jodelle, « Qu'est-ce que l'appropriation ? », *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4*, juin 2012, p. 12-17.

ZIMMERMAN Pierre, « L'habitat participatif, une démarche ascendante facteur d'appropriation dans les EcoQuartiers », *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4*, juin 2012, p. 22-27.

5. Actualités de l'urbanisme

5.1 Articles

REVUES

« Le permis de faire, l'esprit plus que la lettre, entretien avec Patrick Bouchain », *Tracés*, n° 19, 2017.

« À propos de Banlieues 89 : entretien avec l'architecte Roland Castro. Propos recueillis par Pascal Guillot », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 109, Association Paul Langevin, 1^{er} juillet 2009, p. 95-97.

BOHN Maxence, « “Le chantier ouvert : vers un partage du pouvoir” | Collectif Etc, support d'expérimentations | Architecture, espace public et urbanisme. Vers une fabrique collective de la ville. », (en ligne : <http://www.collectifetc.com/le-chantier-ouvert-vers-un-partage-du-pouvoir/> ; consulté le 1^{er} novembre 2021).

Collectif, Association des consultants en aménagement et développement des territoires, « Quelle place pour le sociologue ? », *Urbanisme*, n° 398, Automne 2015, p. 32-34.

DESGOUTTE Jules, « Les communs en friches », *Métropolitiques*, 17 juin 2019 (en ligne : <https://metropolitiques.eu/Les-communs-en-friches.html> ; consulté le 19 août 2021).

OTTAVIANO Nancy, MARQUET Clément et RENK Alain, « Entrer dans la boîte transparente », *Revue Sur-Mesure*, n° 1, 2016 (en ligne : <http://www.revuesurmesure.fr> ; consulté le 5 octobre 2021).

OTTAVIANO Nancy, Clément MARQUET et Alain RENK, « Wikibuildings, bazars et cathédrales : de l'importation des méthodes collaboratives du logiciel libre dans le projet architectural », *Revue Sur-Mesure*, n° 1, 2016 (en ligne : <http://www.revuesurmesure.fr> ; consulté le 4 octobre 2021).

VULBEAU Alain, « La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui », *Recherche sociale*, N° 209, n° 1, FORS-Recherche Sociale, 2014, p. 62-75.

RAPPORT

UNION SOCIALE DE L'HABITAT, « Propos liminaires », Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, juin 2012.

PRESSE

J. D. Le 14 avril 2017, « Demolition party sur les trottoirs de la place de la Nation », sur *leparisien.fr*, rubrique « /paris-75/paris-75012/ », 14 avril 2017 (en ligne : <https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75012/demolition-party-sur-les-trottoirs-de-la-place-de-la-nation-14-04-2017-6855150.php> ; consulté le 28 octobre 2021).

« En école d'architecture, les dérives de la « culture charrette » », *Le Monde.fr*, 19 novembre 2020 (en ligne : https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/11/19/en-ecole-d-architecture-les-derives-de-la-culture-charrette_6060305_4401467.html ; consulté le 27 octobre 2021).

CALVINO Antoine, « Les friches, vernis sur la rouille ? », *Le Monde Diplomatique*, avril 2018 (en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/04/CALVINO/58538> ; consulté le 27

juillet 2019).

SASSEN Saskia, « L'urbanisme open source, un des enjeux majeurs de la smart city », *La Gazette des Communes*, 8 avril 2016 (en ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/436197/lurbanisme-open-source-un-des-enjeux-majeurs-de-la-smart-city/> ; consulté le 14 octobre 2021).

« Charrette et culture du surmenage : malaise chez futurs architectes », sur *Rue89Lyon*, 29 janvier 2019 (en ligne : <https://www.rue89lyon.fr/2019/01/29/etudes-darchitecture-le-syndrome-de-la-charrette/> ; consulté le 27 octobre 2021).

« Le bidonville est-il l'avenir de l'urbanisme ? », sur *Les Echos*, rubrique « 2016 », 5 janvier 2016 (en ligne : <https://www.lesechos.fr/2016/01/le-bidonville-est-il-lavenir-de-lurbanisme-191105> ; consulté le 11 janvier 2021).

5.2 Sites et pages web

« Atelier dallas – collectifdallas.eu » (en ligne : <https://collectifdallas.eu/atelier-dallas> ; consulté le 29 septembre 2021).

PASSAGERS DES VILLES, « Nouvelle mission version Grand Large », sur *Passagers des Villes*, 9 novembre 2015 (en ligne : <https://passagersdesvilles.wordpress.com/2015/11/09/nouvelle-mission-version-grand-large/> ; consulté le 9 juin 2021).

« Les bidonvilles, une forme exemplaire d'urbanisme ? », sur *Demain La Ville - Bouygues Immobilier*, 11 janvier 2018 (en ligne : <https://www.demainlaville.com/bidonvilles-modele-urbanisme/> ; consulté le 2 février 2019).

« Présentation du projet Grandclément : Conclusion de l'expérimentation », sur *Plateforme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon*, (en ligne : <https://jeparticipe.grandlyon.com/project/grandclement-3-eme-phase-de-levaluation/presentation/presentation> ; consulté le 22 mars 2022).

7 Billion Urbanists : <https://www.7billion-urbanists.org>

Réseau des Assistants à maîtrise d'usage : <https://www.reseau-amu.fr/>

« Le Sens de la Ville - La Scop de la ville cousue main » : <https://lesensdelaville.com/>

« Le permis de végétaliser » : <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689>

5.3 Textes de loi

« Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1) », dans *2014-173*, 2014.

« Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement », dans *83-630*, 1983.

6. Science sociale : démocratie participative

6.1 Ouvrages

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2001.

BACQUE Marie-Hélène, « Gouvernance et urbanisme de participation », dans Véronique Biau et Guy Tapie, *La fabrication de la ville : métiers et organisations*, Parenthèses, Marseille, France, coll. « Eupalinos », 2009.

BACQUE Marie.-Hélène, MECHMACHE Mohamed. et Ministère de la ville, *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires: pour une réforme radicale de la politique de la ville*, Saint-Denis, France, les Éditions du CGET, 2014.

BACQUE Marie-Hélène, SINTOMER Yves, FLAMAND Amélie et NEZ Héloïse, *La démocratie participative inachevée : Genèse, adaptations et diffusions*, Gap, Paris, Éditions Yves Michel, 2010.

BACQUE Marie-Hélène et SINTOMER Yves, *La démocratie participative: histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011.

BACQUE Marie-Hélène et BIEWENER Carole, *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte, 2015.

BLANC Maurice, « L'invention de la démocratie locale », dans Maurice Blanc, Marc Mormont, Jean Rémy et Tom Storrie, *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale*, L'Harmattan, Paris, coll. « Logiques Sociales », 1994.

BLONDIAUX Loïc et MANIN Bernard, *Le tournant délibératif de la démocratie*, Paris, France, Sciences Po, Les Presses, 2021.

HATZFELD Hélène, *La politique à la ville: inventions citoyennes à Louviers, 1965-1983*, Rennes, France, Presses universitaire de Rennes, 2018.

HATZFELD Hélène, « De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie », dans Bacqué Marie-Hélène et Sintomer Yves, *La démocratie participative : histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011

MAZEAUD Alice et NONJON Magali, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, France, Éditions du Croquant, 2018.

NEZ Héloïse, *Urbanisme : la parole citoyenne*, Le Bord de l'eau, 2014.

SOURICE Benjamin et BLONDIAUX Loïc (Préface), *La démocratie des places : des Indignados à Nuit debout, vers un nouvel horizon politique*, Paris, France, Éditions Charles Léopold Mayer, 2017.

ZHONG MENGUAL Estelle, *L'art en commun : réinventer les formes du collectif en contexte démocratique*, Dijon, France, les Presses du réel, 2018.

6.2 Articles

BACQUE Marie-Hélène et Mario GAUTHIER, « Participation, urbanisme et études urbaines », *Participations*, N° 1, n° 1, 10 octobre 2011, p. 36-66.

BLONDIAUX Loïc et Yves SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, n° 63, n° 1, Collège international de Philosophie, 24 avril 2009, p. 28-38.

BREVIGLIERI Marc et GAUDET Stéphanie, « Les arrières-scènes participatives et le lien ordinaire au politique », *Lien social et Politiques*, n°71, Anjou, Québec : Éd. Saint-Martin ; Rennes : Presses de l'EHESP, 2014, p. 3-10.

DEMOULIN Jeanne et BACQUE Marie-Hélène, « Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, N° 24, n° 2, De Boeck Supérieur, 4 octobre 2019, p. 5-25.

GARDESSE Camille et VALEGEAS François, « La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France: acceptation des projets ou responsabilisation des habitants ? », dans *Participation citoyenne : expériences et limites d'un idéal de démocratie*, sans lieu, ECLIPS - université François Rabelais de Tours, 2016.

GOURGUES Guillaume, « Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 79, Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 5 octobre 2012, p. 5-12.

MAZEAUD Alice, « Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 79, Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 5 octobre 2012, p. 45-58.

NEVEU Catherine, « Habitants, citoyens, interroger les catégories », dans Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, *La démocratie participative: histoire et généalogie*, Paris, France, Ed. la Découverte, 2011.

NEZ Héloïse, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, N°4, vol. 2, PUF, 31 décembre 2011 (en ligne : <http://journals.openedition.org/sociologie/1098> ; consulté le 18 juin 2021).

PETIT Guillaume, « Les élu·es aiment-elles et ils la démocratie ? », *Participations*, N° 26-27, n° 1, De Boeck Supérieur, 2020, p. 7-40.

SAINTY Jessica, « La démocratie participative au secours du paternalisme des élus. À propos des usages politiques d'un budget participatif », *Participations*, N° 26-27, n° 1, De Boeck Supérieur, 2020, p. 77-103.

SINTOMER Yves, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n° 31, n° 3, Presses de Sciences Po, 17 septembre 2008, p. 115-133.

ZHONG Estelle, « Des formes cachées dans la matière. La bricologie de l'art participatif à la lumière de la pensée de Gilbert Simondon », *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, n° 64, Les Éditions de l'EHESS, 24 décembre 2015, p. 96.

6.3 Entrées de dictionnaires

AKRICH Madeleine, « Co-construction », dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013 (en ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/usager>).

HATZFELD Hélène, « Autogestion », dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013 (en ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/autogestion>).

HAYAT Samuel, « Démocratie agonistique », dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013 (en ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/usager>).

JEANNOT Gilles, « Usager », dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013 (en ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/usager>).

6.4 Sites et pages web

Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, 2013 (en ligne : <http://www.dicopart.fr/>.)

7. Sciences sociales : habitat précaire, mobilisations sociales urbaines, communs urbains, expérimentations sociales urbaines

7.1 Ouvrages

DAMON Julien, *Un monde de bidonvilles : migrations et urbanisme informel*, Paris, Seuil, 2017.

D’ORAZIO Anne, « Au-delà de la propriété privée, la mise en commun de la ressource immobilière et foncière comme perspective politique et sociale », dans Laval Christian, Sauvêtre Pierre, Taylan Ferhat, *L’alternative du commun*, Hermann, 2019.

HARDIN Garrett, *La tragédie des communs*, Paris, France, PUF, 2018.

LUSSAULT Michel, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, France, Bernard Grasset, 2009.

NICOLAS-LE STRAT Pascal, *Le travail du commun*, Saint Germain sur Ille, France, Éditions du commun, 2016.

OSTROM Elinor, *Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Laurent Baechler (éd.), Bruxelles, Belgique, De Boeck Supérieur, 2010.

VILANDRAU Maurice, *L’étonnante aventure des castors : l’autoconstruction dans les années 50*, Paris, France, 2002.

7.2 Articles

REVUES

AGUILERA Thomas, « Gouverner les illégalismes urbains: les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid », Dalloz, 2017.

AGUILERA Thomas, « DAL et Jeudi noir : deux usages du squat dans la lutte contre le mal-logement », *Métropolitiques.eu*, 25 avril 2012, p. 1.

AGUILERA Thomas et BOUILLON Florence, « Le squat, un droit à la ville en actes », *Mouvements*, n° 74, n° 2, 5 juin 2013, p. 132-142.

BESSON Raphaël, « De la critique théorique au « faire » : la transformation du droit à la ville à travers les communs madrilènes », *Métropolitiques*, 14 mai 2018 (en ligne : <https://metropolitiques.eu/De-la-critique-theorique-au-faire-la-transformation-du-droit-a-la-ville-a.html> ; consulté le 19 août 2021).

BOUILLON Florence, « Les habitants des squats n’ont rien d’exceptionnel », *Multitudes*, n° 37-38, n° 2, Association Multitudes, 19 octobre 2009, p. 238-246.

BOUILLON Florence, « Les mondes du squat : anthropologie d’un habitat précaire », Presses universitaires de France, DL 2009, 2009.

BULLE Sylvaine, « « L’État nous quitte » », *Mouvements*, n° 74, n° 2, La Découverte, 5 juin 2013, p. 42-51.

CLAVE-MERCIER Alexandra, « Expériences du quotidien et sociabilités de migrants roms en squat à l’épreuve du relogement institutionnel », *Parcours anthropologiques*, n° 10, Centre de recherche et d’études anthropologiques (CREA), 15 octobre 2015, p. 101-119.

DEBOULET Agnès, « Le rêve mondial d’un univers urbain sans « bidonvilles » », *Multitudes*, n° 64, n° 3, Association Multitudes, 18 octobre 2016, p. 121-130.

DEBOULET Agnès, « Restructurer l'habitat précaire. Récits de "meilleures pratiques" », *Espaces et sociétés*, vol. 131, n° 4, 2007, p. 67-83.

DEVAUX Camille, « Habitat participatif et politiques de l'habitat : un mariage par intérêt ? », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, 1^{er} octobre 2016, p. 151-174.

FESTA Daniela, « Les communs urbains. L'invention du commun », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°16, ENS Éditions, 1^{er} octobre 2016, p. 233-256.

HARVEY David, « The Future of the Commons », *Radical History Review*, vol. 2011, n° 109, 1^{er} janvier 2011, p. 101-107.

HAUT COMITE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES, *Marseille : de la crise du logement à une crise humanitaire*, Laboratoire Population Environnement Développement, Université Aix-Marseille, 2019.

KLEIN Naomi, « Reclaiming the Commons », *New Left Review*, n° 9, 1^{er} juin 2001, p. 81-89.

NEZ Héloïse, « La politisation par l'occupation. Pratiques quotidiennes et trajectoires d'empowerment dans un squat madrilène », *Polítix*, n° 117, n° 1, De Boeck Supérieur, 12 juin 2017, p. 63-89.

PRUVOST Geneviève, « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste », *Sociologie du travail*, vol. 57, Vol. 57-n° 1, 1^{er} mars 2015, p. 81-103.

PRUVOST Geneviève, « L'alternative écologique », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 60, Association Terrain, 4 mars 2013, p. 36-55.

SIMAY Philippe, BROSSAUD Claire et FIORI Sandra, « Les communs urbains : nouveau droit de cité ? », *Métropolitiques*, 13 juin 2019 (en ligne : <https://metropolitiques.eu/Les-communs-urbains-nouveau-droit-de-cite.html> ; consulté le 2 février 2021).

SZANIECKI Barbara, « D'autres monstres possibles », *Multitudes*, n° 33, n° 2, Association Multitudes, 1^{er} juin 2008, p. 189-196.

VENIAT Céline, « Se faire un platz dans la ville : décrire les pratiques d'appropriation de familles roumaines vivant en bidonville », *Espaces et sociétés*, n° 172-173, n° 1, 29 novembre 2018, p. 127-142.

« Espaces possibles : découverte d'un urbanisme autogéré en France et en Belgique », sur *UrbaNews*, 23 mars 2016 (en ligne : <https://www.urbanews.fr/2016/03/23/50646-espaces-possibles-decouverte-dun-urbanisme-autogere-en-france-et-en-belgique/> ; consulté le 20 janvier 2022).

PRESSE

« Ain. Un Gilet jaune condamné pour avoir planté un potager sur un rond-point », (en ligne : <https://www.leprogres.fr/ain/2020/01/30/un-gilet-jaune-condamne-pour-un-potager-planté-sur-rond-point> ; consulté le 1^{er} décembre 2020).

« Réquisition d'un gymnase parisien : « La rue c'est pas fait pour vivre » », sur *Politis.fr*, rubrique « Sur le vif », (en ligne : <http://www.politis.fr/articles/2021/05/requisition-dun-gymnase-parisien-la-rue-cest-pas-fait-pour-vivre-43153/> ; consulté le 19 mai 2021).

7.3 Sites et pages web

Association APPUII (Alternatives Pour des Projets Urbains Ici et à l'International) : <https://appuii.wordpress.com/>

« Douarnenez : le collectif droit à la ville Dz présente publiquement sa recherche-action | APPUII », (en ligne : <https://appuii.wordpress.com/2020/03/03/douarnenez-le-collectif-droit-a-la-ville-dz-presente-publiquement-sa-recherche-action/> ; consulté le 26 avril 2020).

« La Démocratie des places : une nouvelle forme de mouvement social, et une autre façon de faire du cinéma ! », (en ligne : http://www.autourdu1ermai.fr/bdf_fiche-selection-26.html ; consulté le 29 janvier 2021).

« La carte des luttes contre les grands projets inutiles », sur *Reporterre, le quotidien de l'écologie*, (en ligne : <https://reporterre.net/La-carte-des-luttes-contre-les-grands-projets-inutiles> ; consulté le 3 février 2021).

« Next Planning / Ateliers Populaires d'Urbanisme (APU) | Le Tamis Grenoble », (en ligne : <https://www.le-tamis.info/structure/ateliers-populaires-durbanisme-apu> ; consulté le 14 mars 2022)

« Psychothérapie institutionnelle », dans *Wikipédia*, 1^{er} avril 2020 (en ligne : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Psychoth%C3%A9rapie_institutionnelle&oldid=169035983 ; consulté le 2 février 2021).

« Publications & Outils - Agir pour la Paix », (en ligne : <https://agirpouirlapaix.be/publications-2/> ; consulté le 27 octobre 2021).

« Les impacts de la crise sur les sans-abri aux Etats-Unis », sur *Observatoire des inégalités*, sans date (en ligne : <https://www.inegalites.fr/Les-impacts-de-la-crise-sur-les-sans-abri-aux-Etats-Unis> ; consulté le 3 mai 2021).

« Triste record : 15 993 expulsions en 2018 (+2,9% en 1 an) », sur *Fondation Abbé Pierre*, sans date (en ligne : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-publications/communiques-de-presse/triste-record-15-993-expulsions-en-2018-29-en-1> ; consulté le 3 mai 2021).

« Les expulsions locatives en hausse », sur *Centre d'observation de la société*, sans date (en ligne : <http://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/logement-modevie/les-expulsions-locatives-en-hausse.html> ; consulté le 3 mai 2021).

« « Sans droit ni titre » mais pas sans droit « Alpil », sans date (en ligne : <http://www.habiter.org/infos-pratiques-publiques/sans-droit-ni-titre-mais-pas-sans-droit/> ; consulté le 12 mai 2021).

« Présentation - La Clef revival », sans date (en ligne : <http://laclefrevival.com/sauve-qui-peut-la-clef-presentation/> ; consulté le 19 août 2021).

« L'Habitat Participatif », sur *Habitat Participatif France - Le mouvement national*, sans date (en ligne : <https://www.habitatparticipatif-france.fr/?HPFDdefinition> ; consulté le 25 août 2021).

« Présentation | Espace Autogéré des Tanneries », sans date (en ligne : <https://tanneries.org/presentation/> ; consulté le 2 septembre 2021).

8. Autres écrits : sciences sociales, critiques politiques et littérature

8.1 Ouvrages

BANNERJI Himani, DHUME-SONZOGNI Fabrice, KHIARI Sadri, BOGGIO ÉWANJE-ÉPEE Félix et MAGLIANI-BELKACEM Stella, *Race et capitalisme*, Paris, France, Éditions Syllepse, 2012.

BERNOUX Philippe, *Un travail à soi*, Toulouse, France, Privat, 1981.

BERREBI-HOFFMANN Isabelle, BUREAU Marie-Christine et LALLEMENT Michel, *Makers : enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2018.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, France, Les Éditions de Minuit, 1980.

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, France, Fayard, 1995.

CHABAL Audrey, *Souriez, vous êtes nudgé : comment le marketing infiltre l'État*, Paris, France, Éditions du Faubourg, 2021.

CRESSON Geneviève, « Les soins profanes et la division du travail entre hommes et femmes », dans Pierre Aïach, Dominique Cèbe, Geneviève Cresson et Claudine Phillippe, *Femmes et hommes dans le champ de la santé. Approches sociologiques*, Presses de l'EHESP, 2001.

DELFINI Antonio, TALPIN Julien, VULBEAU Janoé et GEISSER Vincent, *Démobiliser les quartiers : enquêtes sur les pratiques de gouvernement en milieu populaire*, Presses universitaires du Septentrion (éd.), Villeneuve-d'Ascq (Nord), France, Presses universitaires du Septentrion, 2021.

DELPHY Christine, *L'ennemi principal*, Paris, France, Éditions Syllepse, 2013.

DORLIN Elsa, *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*, Congrès Marx international, Paris, France, Presses universitaires de France, 2009.

FEDERICI Silvia, *Le capitalisme patriarcal*, Étienne Dobenesque (trad.), Paris, France, La Fabrique éditions, 2019.

HAMONET Claude, *Les personnes en situation de handicap*, Paris, France, PUF, Que sais-je ?, 2016.

HALLAM Elizabeth et INGOLD Tim (éd.), *Making and growing : anthropological studies of organisms and artefacts*, Farnham, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, 2014.

HIMANEN Pekka et LEBLANC Claude, *L'éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information*, Paris, France, Exils Editeurs, 2001.

JEANNOT Gilles, *Les métiers flous : travail et action publique*, Toulouse, France, Octarès éditions, 2011.

JOUNIN Nicolas, *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, France, La Découverte, 2009.

LALEM Fatima, « L'emploi féminin : une précarité à durée indéterminée », *Après-demain*, Fondation Seligmann, vol. 26, n° 2, 2013, p. 9-10.

LALLEMENT Michel, *L'âge du faire : hacking, travail, anarchie*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2015.

LALLEMENT Michel, *Le travail : une sociologie contemporaine*, Paris, France, Gallimard, 2007.

LINHART Danièle, *L'insoutenable subordination des salariés*, Toulouse, France, Érès éditions, 2021.

LINHART Danièle, *La comédie humaine du travail : de la déshumanisation taylorienne à la sur-humanisation managériale*, Toulouse, France, Éditions Érès, 2015.

LINHART Danièle, *Travailler sans les autres ?*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2009.

MARIE Michel, *Les terres et les mots : une traversée des sciences sociales*, Paris, France, Meridiens Klincksieck, 1989.

P. M., *Bolo'bolo*, Zürich, Suisse, Paranoia City, 1986.

RAYMOND Eric S. et YOUNG Robert Maxwell, *The cathedral and the bazaar : musings on Linux and open source by an accidental revolutionary*, Beijing etc., Chine, Etats-Unis d'Amérique, Pays multiples, O'Reilly, 2001.

SENNETT Richard, *Ce que sait la main : la culture de l'artisanat*, Pierre-Emmanuel Dauzat (trad.), Paris, France, Albin Michel, 2009.

SIMONET Maud, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Paris, France, Textuel, 2018.

WARK McKenzie, *A hacker manifesto*, Cambridge, MA, Etats-Unis d'Amérique, Harvard University Press, 2004.

WOOLF Virginia, *Un lieu à soi*, Marie Darrieussecq (trad.), Paris, France, Denoël, 2015.

8.2 Articles, rapports

BREVIGLIERI Marc et Joan STAVO-DEBAUGE, « Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Antropolítica*, vol. 7, 1^{er} janvier 1999, p. 7-22.

CASTEL Robert, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire », dans *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 415-433. Container-title: Repenser la solidarité.

FEDERICI Silvia, Hélène WINDISH et Maud SIMONET, « Du « salaire au travail ménager » à la politique des communs », *Travail, genre et sociétés*, La Découverte, vol. 46, n° 2, 10 novembre 2021, 179-184.

GANS Herbert, « Les fonctions positives de la pauvreté », Hadrien Clouet (trad.), *American Journal of Sociology*, 1972 (en ligne : <https://www.contretemps.eu/les-fonctions-positives-de-la-pauvrete/> ; consulté le 29 avril 2019).

GENARD Jean-Louis et CANTELLI Fabrizio, « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS*, Association internationales des sociologues de langue française (AISLF), 27 avril 2008 (consulté le 7 octobre 2021).

JOUNIN Nicolas. *et al.*, « Control features: identity checks, appearance and ways of life of students in the Île-de-France », *Déviance et Société*, vol. 39, n° 1, 25 mars 2015, p. 3-29.

OCDE, « Cuisiner, s'occuper des enfants, construire ou réparer : le travail non rémunéré à travers le monde », *Panorama de la société 2011*, 8 juillet 2011, p. 9-29.

POMERANTZ Jeffrey et PEEK Robin, « Fifty shades of open », *First Monday*, 12 avril 2016 (consulté le 5 octobre 2021).

PROULX Serge, « La sociologie des usages, et après ? », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 6, Société Française de Sciences de l'Information et de la Communication, 1^{er} janvier 2015 (consulté le 8 août 2020).

Table des matières

Résumé	1
Remerciements	5
Sommaire.....	7
Abréviations.....	9
Introduction générale	13
L'agora et le bois de palette.....	17
Une expérience professionnelle de la concertation : Passagers des Villes.....	20
Le travail de concertation des projets urbains.....	20
Imaginaires instituants de l'urbanisme participatif.....	21
L'œuvre des profanes.....	22
Quelles transformations, quelles formes urbaines ?.....	24
Être profane en contexte d'engagement militant : chantiers en commun.....	25
Bricoler la ville	25
Lefebvre, la plomberie et le droit à l'œuvre	27
Radicalité et pragmatisme de la démocratie	29
Plan de la thèse : à la recherche d'un urbanisme profane	32
Première partie : Usages et pratiques profanes dans la transformation de la ville.....	37
Introduction.....	39
« Faire grand cas » des usages de la ville.....	39
L'usage et l'expérience urbaine	42
Chapitre 1 Usages et participation en urbanisme : critique sociale et nouvelle expertise	45
1. La sociologie urbaine critique en France (1950-1980).....	47
1.1 Comprendre la ville pour critiquer l'urbanisme	48
Des paysages urbains ennuyés.....	48
Sociologie urbaine : l'usager·ère dans sa ville.....	51
1.2 Les cadres d'analyse marxistes : entre attention à la vie quotidienne et critiques des structures	55
Influences et réinterprétations de Marx	56
L'analyse dialectique pour refonder la scientificité de la sociologie	56
Dans la philosophie	60
Henri Lefebvre : la socio-philosophie urbaine d'un marxiste	61
L' influence de Lefebvre.....	61
Une méta-philosophie du mouvement	65
La société urbaine contre l'urbanisme	66
1.3 De la vie quotidienne à l'usage	68

La vie quotidienne et l'urbain pour Lefebvre.....	69
L'usage comme catégorie d'analyse sociologique.....	71
2. L'usage dans les théories de l'urbanisme et l'urbanisme professionnel.....	73
2.1 La place de l'usage dans les théories de l'urbanisme.....	75
Réceptions et récupérations du Droit à la ville dans les politiques publiques.....	75
La reconnaissance d'un savoir d'usage en urbanisme.....	78
Le projet urbain.....	78
Savoirs ordinaires et profanes.....	80
2.2 Itinéraire des dispositifs de démocratie participative.....	83
L'institutionnalisation de la démocratie participative urbaine.....	83
La professionnalisation de l'observation des usages et de la démocratie participative.....	84
Logiques partenariales et ouverture d'un marché de la démocratie participative.....	84
Observer les usages : le travail sociologique dans les bureaux d'étude.....	86
Accompagner, concerter les usages.....	88
Conclusion.....	91
Chapitre 2 De la participation à l'urbanisme à l'usage de la ville (et vice-versa).....	93
1. Lefebvre et la participation à la vie urbaine.....	95
1.1 Valeur d'usage et valeur d'échange.....	95
1.2 L'espace abstrait.....	99
1.3 L'espace urbain vécu.....	102
Faire tomber les cloisons dans la vie, une approche situationniste.....	102
Habiter, un rapport corporel et participatif.....	104
Jouissance et révolution.....	105
2. Ville et temps : imaginaires d'un urbanisme de l'usage.....	107
2.1 Un urbanisme institutionnel souple et adaptable.....	108
Esthétique de la participation à l'espace public.....	108
La valorisation du faire en architecture.....	111
2.2 L'organique, esthétique critique de l'ère technique.....	113
Utopies de villes organiques.....	113
Ville, technique et nature, modèles et contre-modèles.....	115
2.3 Du vernaculaire au bidonville, une continuité du fantasme organique ?.....	118
Le vernaculaire contre la planification.....	119
L'usage et la précarité.....	121
Conclusion.....	125
Chapitre 3 <i>Praxis</i> urbaine : immanence et rapport de force.....	127
1. De quelle <i>praxis</i> est-il question ?.....	128
1.1 Activité humaine et monde commun.....	128
1.2 La <i>praxis</i> et la société urbaine pour Lefebvre.....	131
1.3 L'immanence créatrice : corps et usage.....	134
Politique(s) du corps.....	134
Forme-de-vie et usage de soi.....	137

2. L'habitude et la création.....	139
2.1 Faire l'expérience de la démocratie avec John Dewey.....	141
L'habitude comme épreuve politique	141
Participer : capacité d'agir, capacité de s'associer.....	144
2.2 Transformation par la pratique de l'institution ouverte : premières pistes.....	146
Praxis, usage et révolution.....	147
Castoriadis et l'institution imaginaire de la société	147
Se jouer de la distribution des places.....	150
Faire de l'urbanisme une institution ouverte ?.....	151
Transformation de l'institution par l'usage	151
Participer, contribuer à la ville comme institution ouverte.....	153
Conclusion de la première partie : transformations par la pratique et pratiques de la transformation.....	155
Deuxième partie : Appropriations politiques et spatiales.....	159
Introduction.....	163
S'adapter aux transformations du monde et de la ville.....	164
Posséder, s'approprier, performer, transformer.....	167
Chapitre 4 Réappropriation(s) du champ politique.....	171
1. S'approprier les projets urbains : vers une redistribution des champs de l'expert et du profane ?..	172
1.1 Accompagner vers l'appropriation : « Acceptation des projets ou responsabilisation des habitants ».....	172
S'approprier les bons usages	172
S'approprier un récit commun.....	176
1.2 De l'appropriation à la participation.....	178
La participation, « coup de pouce » vers l'appropriation.....	178
Appropriations et participations par le partage des espaces	179
Organiser soi-même l'espace	179
Définir les règles de partage.....	181
2. Le terme « participation » en débat	182
2.1 Machineries participatives, « obtenir au moindre prix l'acquiescement des gens intéressés et concernés »	184
L'« écran de fumée » des démarches participatives.....	184
Les biais sociologiques de la participation.....	186
2.2 Les sens forts de la participation.....	188
Théories politiques pour une participation radicale.....	188
Espaces publics contre démocratie délégative.....	191
Délibérations et conflits	194
L'autogestion.....	196
3. La démocratie participative implique-t-elle une appropriation de l'espace ?.....	199

3.1 Lefebvre : l'ambiguïté de la place de la réappropriation matérielle et créative dans une théorie de la participation démocratique	200
3.2 La place du projet architectural : s'approprier la production ou s'approprier les objets une fois produits ?.....	201
Conclusion	205
Chapitre 5 La propriété et la ville : posséder, exclure, appartenir	207
1. Urbanisme, propriété privée et participation.....	209
1.1 Dépossessions de l'urbanité, une lecture critique du capitalisme	209
La rente contre l'urbain	209
Mouvements contre la privatisation	212
1.2 La propriété privée selon Lefebvre : une stratégie pour la domination	214
Conditions historiques d'une incapacitation.....	215
Dépossessions et réappropriations épistémologiques	216
2. « On vit ici, on reste ici » : les luttes sociales contre l'exclusion de la ville	219
2.1 Le droit à la ville contre l'exclusion	220
Processus d'exclusions	220
Les pauvres et la propriété immobilière.....	222
Production de l'espace « d'en bas ».....	223
2.2 Exclusions, expulsions : pour un autre sens de la dépossession et de l'appartenance	225
Quel droit au lieu ?.....	226
Identités collectives et plurielles comme point de départ à l'appropriation	228
D'autres sens de l'avoir	231
Conclusion	233
Chapitre 6 Habiter les alternatives : productions non propriétaires de l'espace.....	235
1. Habiter les brèches de la propriété privée et de l'institution	236
1.1 Squatter : exister quand même	237
1.2 Ce que produit l'appropriation par l'occupation illégale	239
Autoréparations, auto-constructions.....	239
« Engagement collectif et action sociale transformatrice »	241
2. Propriétés communes	244
2.1 Des formes de propriétés collectives	246
Logements coopératifs, habitats participatifs : des variables dans les droits individuels et collectifs	246
Soustraire le logement à la rente	246
Quelle participation dans l'habitat participatif ?.....	247
Les expériences démocratiques des « lieux intermédiaires » et autres « laboratoires citoyens »	249
2.2 Le travail du commun	252
Conclusion de la deuxième partie : des appropriations, des participations.....	255

Troisième partie : Travail et œuvre profane	259
Introduction	263
Le droit à l'œuvre : « s'arracher à la naturalité d'une place ».....	263
Ouvrir le travail de la ville.....	264
Chapitre 7 Le droit à l'œuvre, le droit à faire.....	269
1. Philosophie du faire : l'auto-destitution impossible de l'architecte et de l'urbaniste.....	271
1.1 Professionnalisations : qui peut faire la ville ?.....	271
Spécialisations et expertises.....	271
Métiers et professions de l'urbanisme.....	271
Délégations d'expert·es.....	273
Chantiers : ouvriers et profanes.....	276
1.2 L'éthique du faire	279
1.3 Apprendre en faisant : la formation de l'architecte et de l'urbaniste « modeste ».....	281
Élans	281
Inerties	282
2. <i>Hacker</i> l'architecture et l'urbanisme ?.....	284
2.1 Hackers, makers : l'organisation sociale du monde du <i>faire</i>	284
Le travail de la bidouille.....	284
Philosophie politique du bazar.....	286
Le libre marché du faire.....	287
2.2 Rendre les objets urbains <i>open source</i>	289
Le <i>hardware</i> , ouvrir la construction « en dur ».....	289
Transpositions de principes.....	289
Le numérique : ouverture facile.....	291
Qui contribue à la ville <i>open source</i> ?.....	293
3. Savoir faire la ville	294
3.1 Enjeux politiques de la réappropriation technique	295
Compétences et capacités à participer.....	295
En quête d'autonomie.....	298
3.2 Des tuyaux et des machines à laver.....	300
4. Droit à l'œuvre.....	303
4.1 L'œuvre dans le monde de la production de l'espace	303
Œuvres et « arts de faire ».....	303
Œuvre collective	306
Réappropriation de la production.....	308
4.2 L'art et la participation.....	310
Conclusion	314
Chapitre 8 Le travail de participation	317
1. « Un nouveau sens du travail » ?	319
1.1 Production post-capitaliste ou non capitaliste de l'espace.....	319
1.2 Critiques du fonctionnalisme professionnel	323

2. Travail de subsistance, travail gratuit : quelle production de l'espace ?	326
2.1 Le travail et la « vie »	327
2.2 Travail visible et invisible du soin de l'espace	329
2.3 Que faire du travail non reconnu et de sa production de la ville ?	332
3. Les divisions du travail participatif.....	335
3.1 L'autonomie, imaginaires et outils	335
Bricoler la machine de l'organisation sociale	335
Politique différentiante, pluralité des formes	338
3.2 Le temps de participer.....	341
Des balises pour un droit du profane.....	341
Temps et rythmes	342
 Conclusion générale.....	 347
L'urbanisme profane n'est pas le bricolage	349
Le long du parcours : (il)légitimités	353
Les profanes contre la « ville garantie » et la « haine de la démocratie ».....	356
Travail à poursuivre : déroutes et funambulismes	359
 Bibliographie.....	 363
1. Henri Lefebvre et le droit à la ville.....	365
1.1 Ouvrages.....	365
1.2 Articles	365
2. Philosophie	367
2.1 Ouvrages.....	367
2.2 Articles	369
4. Sciences sociales : ville, urbain, urbanisme et architecture	371
4.1 Ouvrages.....	371
4.2 Articles	373
5. Actualités de l'urbanisme	375
5.1 Articles	375
Revue.....	375
Rapport.....	375
Presse.....	375
5.2 Sites et pages web	376
5.3 Textes de loi.....	376
6. Science sociale : démocratie participative.....	377
6.1 Ouvrages.....	377
6.2 Articles	377
6.3 Entrées de dictionnaires	378
6.4 Sites et pages web	379

7. Sciences sociales : habitat précaire, mobilisations sociales urbaines, communs urbains, expérimentations sociales urbaines.....	380
7.1 Ouvrages.....	380
7.2 Articles	380
Revue.....	380
Presse.....	381
7.3 Sites et pages web	382
8. Autres écrits : sciences sociales, critiques politiques et littérature	383
8.1 Ouvrages.....	383
8.2 Articles, rapports	384
 Table des matières	 387
 Annexes	 397
Sommaire des annexes.....	399
 Index nominum	 433

Annexes

Sommaire des annexes

Introduction des annexes	401
Annexe 1. Extraits du carnet de thèse 1 - les ateliers de concertation et les relations avec les maîtrises d'ouvrage.....	402
2017.....	402
2018.....	404
2019.....	406
Annexe 2. Extraits du carnet de thèse 2 - entretiens dans le cadre de recherches pour la revue <i>Passages</i> sur les espaces publics	407
Annexe 3. Récit : la concertation pour l'aménagement d'un terrain de jeu, 2016.....	410
Annexe 4. Restitution des ateliers de concertation pour l'aménagement d'un espace public (2016).....	411
Annexe 5. Extraits du « document-bilan » de la concertation pour le renouvellement urbain de la Villeneuve de Grenoble (2017)	417
Annexe 6. Extraits de documents internes de méthodologie de concertation pour la rénovation d'espaces extérieurs d'une résidence de logements sociaux (2019).....	420
Annexe 7. Photographies des outils inventés et utilisés au sein de l'agence Passagers des Villes pour un événement participatif à Saint-Barthélémy-d'-Anjou (2019).....	422
Annexe 8. Exemple de note d'intention méthodologique sur la concertation	424

Introduction des annexes

Travailler avec des urbanistes au sein de l'agence Passagers des Villes, grâce à la convention Cifre qui a financé les premières années de ma thèse, a été déterminant dans le choix de la problématique et les notions retenues pour parler de démocratie et d'urbanisme. Je présente ici un échantillon de documents que nous avons produit dans l'agence, ainsi que des extraits de notes, récits et témoins de cette expérience professionnelle.

Les extraits du carnet de thèse rendent compte d'observations et d'interrogations sur différentes missions d'organisation de la concertation (Annexe 1). Les relations avec les maîtrises d'ouvrage relatées dans ces notes sont révélatrices des obstacles dans la mise en œuvre d'une concertation des projets urbains dans les cadres institutionnels. J'ai souhaité aussi témoigner de mes étonnements, mes curiosités, face à l'emploi d'expressions, aux demandes récurrentes des maîtrises d'ouvrage, ou à certaines exigences de la profession et du milieu de l'urbanisme. Ces étonnements ont été les points de départ à la construction de ma réflexion philosophique sur la participation.

L'une de mes missions à PDV était d'écrire pour la revue *Passages*, éditée par l'agence, de mener et retranscrire des entretiens et d'assurer la coordination de sa publication. Cette mission m'a permis d'être près des interrogations vives et actives des professionnel·les, autour des lieux communs du métier, des cadres de son exercice, des enjeux contemporains de la ville. Je présente ici des extraits d'entretien avec mes collègues de l'agence sur les espaces publics, menés en vue de mieux circonscrire ces interrogations et ces enjeux. Ceux-ci, ainsi que les extraits d'un *interview* avec un professionnel extérieur à l'agence, illustrent aussi mes propos sur les « tendances » autour de l'aménagement d'espaces publics, et la place du *faire* et de la participation dans les commandes (Annexe 2).

J'ai choisis également de faire le récit de l'expérience de concertation qui m'a semblé être la plus convaincante en terme de participation démocratique (Annexe 3), suivi des compte-rendu internes de ces rencontres avec les habitant·es (Annexe 4).

Les autres documents et photographies (Annexes 5, 6, 7 et 8) illustrent la diversité de ma mission d'assistante chargée de la concertation des projets urbains : animation d'événements, création d'outils, élaboration de méthodologies... Ils sont également les témoins de *ce qui se fait* dans le monde professionnel de la concertation, à partir de ce que l'agence PDV propose.

Sans l'accord des maîtrises d'ouvrage concernées, celles-ci ont été rendues anonymes dans les documents internes.

Annexe 1. Extraits du carnet de thèse 1 – les ateliers de concertation et les relations avec les maîtrises d’ouvrage

2017

Concertation à Chambéry : rédaction de compte-rendu de deux ateliers à Chambéry qui ont eu lieu quand je n’étais pas là. Travail de mise en page, surtout. Dispositif créé par M : un plateau « jeu de l’oie » avec différents espaces communs autour des logements (escaliers, poubelles, rue, espaces verts, parkings...) pour inviter à l’expression. Ce qu’il en ressort : pour un quartier, quelques paroles positives, des idées pour améliorer, des rapports de nuisance. Pour un autre, seulement des rapports de nuisance, rien (ou presque) de positif.

Quel est le rapport à la vie quotidienne qui s’en dégage ? On peut questionner 1) la démarche pour rendre compte de cette vie quotidienne 2) voir comment la traduire en termes d’espaces 3) envisager l’urbanisme qui réagirait à ça. La vie quotidienne est tributaire d’aspects techniques inhérents au traitement des espaces aujourd’hui (leur construction puis leur gestion : poubelles, caves, parkings...)

On peut relever aussi des problèmes dans les « techniques de la participation » en tant que telles : on modélise, du coup on calque, pareil quand on restitue... l’entrée dans une procédure fait intervenir un arbitrage vertical latent dans l’effort d’horizontalité. (ce qu’il se passe lorsqu’on écrit la restitution d’un atelier, ou le bilan global de la démarche sur Grenoble et Echirolles).

Réponse à l’appel d’offres pour la concertation sur le projet Clermont-Ferrand - St Jacques : insistance dans la commande de faire preuve de pédagogie : expliquer les enjeux techniques. Attendre que les habitant·es « s’approprient » les enjeux et que la discussion s’opère sur le même niveau que les concepteurs.

Nous travaillons sur des ateliers de concertation pour la rénovation des espaces extérieurs d’une résidence HLM. Après un « diagnostic en marchant » (promenade autour de la résidence en posant des questions) nous préparons des ateliers en salle avec une maquette. Je travaille des outils pour permettre aux habitant·es de changer le fonctionnement de la résidence (chemins, stationnements, usages des espaces...) en se rendant compte du budget.

Les habitant·es qui viennent en atelier sont plutôt âgés et le groupe ne se renouvelle guère. Nous travaillons directement avec la personne en charge de la conception des espaces. Lors d’un atelier, elle a essayé d’orienter son groupe vers le scénario qu’elle avait été travaillé (à savoir : mettre du stationnement sur une grande place).

Relations avec la maîtrise d’ouvrage (le bailleur) : latitude assez confortable pour la concertation mais il y a des variables dans les contraintes du projet qui changent sans que nous soyons forcément informés (déconnexion entre projet et concertation qui se ressent à ce niveau). La personne en charge de la conception à l’agence a parfois des consignes qu’on ignore. Elle fait des scénarios en bonne foi et en intégrant des éléments de la concertation mais celle-ci ne semble pas non plus être un paramètre nécessaire pour prendre des décisions.

Début de la mission de concertation et renouvellement urbain à Clermont-Ferrand quartier St-Jacques. Contexte : la « Muraille de Chine », immense barre HLM qui surplombe la ville, va

être démolie. Il y a donc une grosse opération de relogement par le bailleur, Logidôme. Il y a déjà eu du renouvellement urbain au sud du quartier. Notre méthodologie s'appuie sur les acteurs de terrain (associations, maison de quartier, etc). Difficulté : comment on concerte avec une population, qui, pour une grande partie, va partir ? Sachant qu'une grande partie de l'enjeu est aussi de savoir ce qu'on fait à la place de la Muraille (du logement privé a priori). Comment concerner et co-construire avec *tout le monde* sans que les questions de démolition ou de gestion du quotidien interfèrent dans la construction du projet ?

Notre proposition : une co-construction par strates, pour orienter les questions des habitants selon les acteurs compétents (relogement > bailleur, projet urbain > nous). Nous proposerons les outils et support pour donner une base sur les mots du projet. Mais nous ne proposerons pas d'animer des ateliers ouverts une fois tous les mois par exemple. Nous avons proposé dans notre méthodologie de suivre un « groupe-habitant » restreint pour des ateliers tous les mois. Pour le reste des habitants, nous proposons d'organiser des événements grand public et de nous appuyer sur des relais de terrain (associations du quartier, centre social, écoles...).

Clermont-St-Jacques : en recherche d'instances de concertation plus « directes » : Logidôme ? Maison de quartier ? Besoin donc d'une base de donnée pour mettre en commun ce que les acteurs locaux entendent et faire remonter les avis sur le projet (permet donc un filtre) aux côtés des travaux du groupe-habitant.

Nous nous sommes rendues à Saint-Jacques (Clermont) avec M pour nous entretenir avec les acteurs. On nous fait remarquer de nouveaux interlocuteurs à chaque rencontre (« et vous devriez aller voir telle ou telle personne... ») sans jamais réussir à avoir une liste exhaustive. Relation avec la maîtrise d'ouvrage : elle attend de nous que nous fassions ce travail de terrain, or ces acteurs auraient déjà dû être mis en relation bien avant selon M. Travail de longue haleine et de réseau que nous sommes obligées de bricoler alors même que le projet est en train de se dessiner. Les délais sont très courts (10 mois pour faire le plan-guide). Le directeur de l'équipe d'éducateurs spécialisés nous confronte pendant l'entretien, il ne voit là pas de « vraie concertation ». On lui fait comprendre qu'on fait ce qu'on peut, qu'on a un budget, qu'on n'est pas sur place, ce n'est pas censé être notre rôle, mais personne d'autre n'est là pour le faire. On aimerait l'associer pour qu'il y ait justement davantage de cohésion. Il semble partant, mais au fil des semaines il ne nous répond plus. Quand on le revoit, il nous fait à nouveau des reproches. On essaye de monter des événements avec les acteurs de proximité qui sont partants.

Clermont Saint-Jacques : nous sommes allé sur le marché avec M. pour faire remplir un questionnaire. Démarche peu fructueuse : un public homogène de personnes âgées (un matin en semaine), et pour la plupart les problèmes viennent de telles ou telles populations stigmatisées (les Turcs, les Albanais...).

Groupe-habitant : on explique les enjeux et les pistes du projet à un groupe restreint (en moyenne 5-6 personnes), la plupart issues du Conseil Citoyen qui n'est pas particulièrement dans l'opposition aux institutions comme ça peut être le cas parfois. On leur fait formuler des objectifs, des idées. Ça marche plutôt bien même si on ne s'évite pas quelques remarques racistes quand il s'agit de sécurité (on parle plutôt des problèmes de « communautés »).

L'argument est toujours le suivant : comme on ne peut pas concerner avec tout le monde sur cette période de 10 mois de mission, on concerte avec un groupe-acteur, un groupe-habitant,

et avec eux ont construit des événements pour informer et mobiliser le « grand public » autour du projet. Le problème c'est que nous portons un peu tout M et moi alors que nous ne sommes pas sur place.

Concours pour Est Métropole Habitat à Vaulx-en-Velin Mas du Taureau : avec un groupement derrière Bouygues immobilier, l'agence répond pour le volet concertation sur la réhabilitation d'immeubles de Est Métropole Habitat à Vaulx-en-Velin. M a travaillé toute seule jusque-là et m'intègre pour faire le tour des acteurs du quartier afin de « Mieux comprendre l'environnement social du quartier, les habitudes de concertation, pour adapter et affiner notre méthode ; Comprendre quels relais de mobilisation et/ou d'actions communes nous pourrions avoir dans notre démarche, notamment sur la pédagogie et les événements. » (extrait de la méthode rédigée par M). Je suis allée à la rencontre de Petits frères des pauvres, Association qui s'occupe d'identifier les personnes très isolées sur le quartier du Mas du Taureau par du porte-à-porte et du travail de repérage avec les bailleurs. Ils organisent des repas tous les vendredis pour les personnes isolées, des voyages une fois par an. Ils seraient partants pour épauler l'équipe de concertation du projet pour identifier les personnes isolées et faire passer les infos (par exemple enquête sociale, choix architecturaux, etc). Constat sur le quartier : il y a des logements très vétustes et des situations sociales vraiment compliquées. [Note : le concours n'a pas été gagné par l'agence, qui n'a donc pas été intégrée à l'équipe pluridisciplinaire en charge de ce projet].

2018

Clermont Saint-Jacques : nous avons fait un carnaval avec le centre de loisir (maternelle et primaire) pour animer la concertation avec les enfants sur leur quartier et avec un accueil des parents en fin de journée pour les informer de la démarche. Bilan plutôt positif, malgré l'impression personnelle que la démarche était un peu décalée. Le public touché, bien qu'un peu plus varié que d'habitude, reste restreint. Les photos des enfants déguisés sur le thème de la ville servent à décorer les compte-rendu et les présentations de projet. On cherche beaucoup les visuels. La cheffe de projet de la maîtrise d'ouvrage par exemple nous a vanté le journal fait par l'équipe de projet pour un autre quartier de Clermont. On produit des jolis visuels grâce à des animations pour vendre ensuite d'autres productions.

Clermont St-Jacques : Nous préparons une journée de présence à Clermont-Ferrand pour concerter le projet de renouvellement urbain du quartier St-Jacques Nord en train d'être travaillé. Cette journée de concertation a lieu un jour avant la présentation de l'avancée du projet urbain au comité technique et aux élus. Nous préparons donc un document intégrant ce travail dans l'idée de discuter les orientations avec nos deux groupes. Non envoyons ce document à la maîtrise d'ouvrage pour valider le déroulé de ces réunions. Il nous revient refusé : les images du projet n'ont pas été encore présentées officiellement, il n'est pas possible de les montrer au public. Pour ma collègue, nous avons fait preuve d'un manquement important tant il est évident qu'il est impossible de présenter aux habitants un travail qui n'a pas été validé en amont. Cette « règle » sonne à la fois comme cohérente avec la logique des projets urbains telle que je la connais, mais également comme peu sensée vis-à-vis de l'exigence de concertation. Nous nous replions en effet sur une présentation de ce qui a été validé techniquement et politiquement, un mois plus tôt. Sur une mission de dix mois, c'est un décalage conséquent, compte-tenu que c'est un travail qui a, pendant ce temps, grandement évolué.

Cette situation met en lumière que la concertation des projets urbains fonctionne généralement dans une acceptation, côté mandataires et mandatés, que la sphère de la conception fonctionne en relative autonomie avec des acteurs désignés. Non pas que la concertation est un pur mensonge ou comme on le soupçonne quasiment systématiquement, que le projet est « ficelé » avant qu'on propose de le discuter avec le public. C'est bien plus subtil que cela : les professionnels des projets urbains partagent un système de justifications autonome, sans pour autant qu'ils tiennent forcément un posture cynique vis-à-vis de la participation des habitants. Il existerait deux sphères bien distinctes : le dessin du projet urbain avec ses validations techniques et politiques, et les discussions avec acteurs et habitants, qui ne peuvent venir qu'après coup. C'est aussi un enjeu de publicité du projet : il est délicat de présenter des pistes de travail dont la publicité n'est pas « autorisée », la raison évoquée étant le risque des rumeurs, les incompréhensions que cela peut générer. Le sous-entendu serait donc que le projet ne peut pas se faire dans la publicité totale. On entend souvent le besoin d'avancer « en chambre », dans un consortium d'experts techniques et d'experts politiques, puis de montrer les choses à des moments maîtrisés.

Clermont St-Jacques : on enquête avec les habitants en les interpellant dans la rue. La méthode ne semble permettre que l'agrégat des intérêts particuliers. Les jeunes hommes du café voudraient un grand centre commercial et des entreprises (l'un d'un a même dit « des usines ») pour avoir du travail, mais aussi pour avoir un endroit où aller l'hiver, pour aller ailleurs que dans les halls d'immeuble. Ils voudraient pouvoir traverser les cours des immeubles qui ont été fermés, privatisés, quelques années auparavant. Ils ont également exprimé leur inquiétude de devoir s'installer des logements « à cent mille euros » à côté de leurs immeubles.

Ce café est la raison pour laquelle des étudiants des logements CROUS juste à côté n'empruntent pas la portion du boulevard sur lequel il est placé. Sa clientèle - masculine, jeune, issue de l'immigration - les impressionnent, ils ne sont pas à l'aise. Les jeunes hommes qui « traînent », c'est pour eux et pour d'autres personnes rencontrées presque un problème en soi. Les raisons évoquées sont parfois le bruit jusque tard la nuit, l'impression de sécurité, mais leur présence semble suffire à leur faire dire que c'est un souci pour le quartier.

Les parents souhaitent plus d'aires de jeux sur le quartier, qui en compte déjà de nombreux. L'une d'elle, relativement récente, se trouve au milieu d'un ensemble réaménagé composé de tours de différentes tailles au milieu d'un espace vert. Pour quelques habitants de ces tours, le bruit occasionné est insupportable.

Clermont Saint-Jacques : la mission est en train de se terminer. Il y a eu beaucoup de modifications de dernière minute du plan guide et des intentions de projet, bien sûr dans des délais trop courts pour pouvoir être concertés. On présente le projet pendant un événement où viennent 40 personnes.

Saint-Fons, quartier des Clochettes : fête de quartier où la ville souhaite présenter le projet de renouvellement par une maquette en 3D visible avec un casque de réalité virtuelle. C'est la métropole qui a subventionné le programme et fait appel à une entreprise pour développer la maquette. Les habitants peuvent donc se promener virtuellement dans les espaces publics projetés. J'ai testé le dispositif : la maquette est lisse, l'interactivité est très limitée. Nous sommes missionnées pour faire des panneaux explicatifs et pour concerter sur les images du projet en dehors de la maquette virtuelle. C'est supposé être de la concertation, on doit recueillir les

impressions et il est possible pour le participant de « liker » ou « disliker » des parties de la maquette. En pratique, l'attraction vaut pour elle-même et il y a très peu d'interaction sur l'évaluation du projet. On discute avec les habitant-es plutôt sur la base des panneaux qui montrent le projet et on note leur avis.

2019

Début d'une mission de concertation à St-Barthélémy-d'Anjou. Pour la première fois, l'agence ne mobilise que ses compétences de concertation au sein du groupement prestataire. Première approche : une journée à faire passer des questionnaires sur les espaces publics (un parc de proximité et une route centrale) pour cette petite ville de la banlieue d'Angers. Le questionnaire comportait des questions sur le ressenti autour des espaces (proximité, dangerosité, sécurité, esthétique...) et d'usages. Il servira à faire le diagnostic pour le projet urbain (c'est-à-dire un plan guide, donc une phase encore assez abstraite d'un projet avant un découpage des opérations et des travaux).

Observations comparatives avec Clermont St-Jacques où on a à peu près fait la même chose : les gens sont plus détendus sur les enjeux urbains, plus bienveillants à l'égard des politiques locaux et des professionnels comme nous que sur les quartiers des grandes villes en général. Plus de « bonne volonté » en apparence, moins de personnes « blasées » que rien ne bouge, moins de tensions sociales aussi. Peut-être parce que le cadre de vie est en général plus agréable ? Pas de gros immeubles massifs, tissus plutôt pavillonnaire, petit bourg. La jonction avec Angers est toutefois très peu urbaine : nœud routier avec complexes industriels et commerciaux.

Observations du travail d'un collègue assistant de projet ce qu'il était en train de faire pour un projet à Montpellier. Il dessinait une axonométrie de projet et m'explique qu'il combine les données des différentes emprises foncières pour voir ce qui peut bouger, quand, et au profit de quoi. Par exemple, pour pouvoir bouger un bâtiment public ou privé, quelle emprise foncière pourrait être libérée et quand pour la lui céder, etc. Il m'explique que le métier d'urbaniste consiste beaucoup à faire ces scénarios, que c'est donc moins créatif qu'on ne le dit.

Annexe 2. Extraits du carnet de thèse 2 – entretiens dans le cadre de recherches pour la revue *Passages* sur les espaces publics

Interview de Julien Brouillard, chargé de développement innovation urbaine à Dedale (notes prises à l'issue de l'interview) :

Passages : est-ce que tester des aménagements avec les habitants et les usagers est une remise en cause profonde du statut d'expert ? Est-ce que le paysagiste conçoit encore ?

JB : « Oui le paysagiste reste expert, il amène son regard, il accompagne, il facilite auprès des usagers et acteurs locaux pour accoucher d'un projet et le mettre en œuvre. »

Passages : « qu'est-ce qu'un espace public ? »

JB : « un espace partagé [...] une sorte d'idéal mais qu'on peut distiller dans l'espace public de tous les jours, dans tout un tas d'endroits dans lesquels on peut aller travailler. [...] L'espace public aujourd'hui est plutôt restrictif, on ne peut pas y faire plein de chose : mettre quatre chaises et une caravane c'est galère. Il y a une grosse contradiction entre la récréation qu'on nous vend et ce qu'on peut faire de manière plus ciblée sur l'espace public. »

(Selon lui, « innovation urbaine », « tests » des aménagements, « activation » d'un site ou encore « urbanisme temporaire » sont des lieux communs, en même temps qu'une vraie valeur ajoutée aux méthodes classiques pour faire des espaces publics)

Réponses en 2017 des architectes-urbanistes de l'agence Passagers des Villes à la question : qu'est-ce qu'un espace public ?

A. (assistante projets urbains) : « Un espace public est un espace partagé, en dehors de chez toi, où les règles sont communes à tous et qui appartient à tous de manière égale. Traversé comme lieu de destination ou de passage. ». « Nous les espaces publics on les aborde mais de loin, on donne des intentions, on ne dessine pas. ». [Que veut dire donner une intention ?] « Dessiner des zones, plutôt pour un marché, pour du stationnement... proposer des intentions d'ambiances plutôt que d'usages. »

J. (chef de projet urbain) : « Un espace public est un espace extérieur dans lequel tout le monde peut aller. » [Qu'en est-il des personnes à mobilité réduite alors ?] « En tout cas c'est une exigence. Si c'est plus ambigu c'est que c'est semi-privatif, comme un cœur d'îlot par exemple. Ou des pistes de ski : espace censé être public mais ceux qui ne sont pas assez riches ne peuvent pas y aller. » [En quoi consiste ton métier vis-à-vis des espaces publics ?] « Mon métier consiste à donner des intentions : par exemple comment distribuer le végétal et minéral, mais aussi des usages. L'espace public ne peut pas être programmé si le reste n'est pas programmé de la même manière. Il y a des fonctions communes dans l'espace public et des fonctions individuelles dans l'espace privé [J] travaille alors beaucoup sur des résidentialisations, c'est-à-dire des aménagements dont l'objectif est de délimiter les espaces privés des espaces publics, notamment aux abords des logements collectifs]. » ; « On reste quand même beaucoup sur des thèmes comme celui de la sécurité (sur un projet à Chambéry par exemple : on demande à ce qu'il n'y ait pas de bruit), de la part des habitants et des maîtrises d'ouvrage. Il y a toujours une peur des nuisances sur l'espace public, on préfère alors faire des choses pas très actives, comme proposer des espaces d'agrément et de rapport. C'est une vision d'architecte de dire vouloir quelque chose de dynamique. »

N. (assistant projets urbains) : « l'espace public c'est ce qui n'est pas à l'intérieur, quoique... les gares sont publiques par exemple ? Mais elles ferment. Peut-être qu'il ne doit pas y avoir de

contrainte pour être un espace public. Donc l'espace public c'est un droit, tu sais que tu y as le droit tout le temps. Peut-être qu'on peut le définir par rapport aux sans domicile fixe : l'espace public c'est là où tout le monde peut dormir, ce qui voudrait dire que du coup il y a de moins en moins d'espaces publics... Donc en fait l'espace public c'est un idéal, dans la pratique c'est plus compliqué. » [As-tu déjà eu à faire à de la conception d'espace public ?] « Pour l'instant je n'ai fait que de la requalification d'une avenue à Mions sur les questions de mobilité. On crée le parvis d'un collège pour faire face à des flux pendulaires. L'idée est de pouvoir accueillir les cars scolaires qui stagnent à cet endroit, et de permuter le week-end en parking de 30 places pour le stade. Ce serait donc un espace public permutable, adaptable. C'est plutôt malin dans les usages, pour l'utiliser pleinement. [...] Il y a aussi eu le petit projet de résidentialisation au Puy-en-Velay. Même s'il n'est pas sûr qu'on puisse parler d'espace public à proprement parler. Il s'agit de résoudre un problème de gestion entre la ville et les bailleurs, dont des parcelles peuvent être traversées. La mairie veut des cheminements publics, marqués comme tels, qui ne seraient plus à la charge du bailleur. Si demain le bailleur ferme ses chemins, le piéton en pâtira. Le bailleur veut les garder parce qu'il ne veut pas compliquer les différentes maîtrises de l'espace public. Pour l'instant il joue le jeu mais qui sait pour demain ? ». [Nous parlons ensuite des aménagements de friche] « Sur la friche Darwin à Bordeaux, tous les espaces sont utiles pour la jeunesse, mais c'est très institutionnalisé, un peu tout pareil et standardisé. Le public n'est constitué que de blancs d'une certaine classe, artistes, skateurs... qui viennent se montrer plus que de venir voir quelque chose. Il y a une esthétique autour de ça : la palette, les baskets... et ça ne rend service qu'à une certaine classe. À côté il y a le forum du quartier, où t'apprends à travailler la terre, qui est vraiment à destination des gens du quartier. Ce n'est pas un espace public qui est rendu à des gens qui en auront besoin. Il y a certes un Emmaüs à Darwin mais c'est plutôt une grosse friperie vintage, et il côtoie un restaurant cher, pour faire caution sociale. Ça serait bien que ça soit des associations qui gèrent la friche. »

Entretien en 2017 avec S., architecte-paysagiste et chef de projets espaces publics à l'agence Passagers des Villes, autour des espaces publics, de son métier, des aménagements temporaires et de l'auto-construction de mobilier urbain

« Les espaces publics éphémères et participatifs sont tendance, mais il y a aussi une inertie de l'institutionnel et du gestionnaire. Il y aurait un double mouvement : on sent qu'il y a des avis et des tendances, mais elles sont mal accompagnées. Quand j'ai commencé on disait qu'on construisait pour 30 ans, la durabilité c'était la pérennité de l'objet qu'on fabrique. Aujourd'hui il y a une prise de conscience sur le fait que la durabilité ne doit pas être considérée comme ça, c'est trop rigide, et casser ce qu'on a fait demande beaucoup d'énergie. La notion d'un espace évolutif est plus ancrée aujourd'hui, ou en tous cas l'idée de quelque chose qui puisse évoluer dans le temps sans qu'on soit obligé de tout casser. Par exemple sur la rue Flandrin, on a demandé un profil qui soit « réversible », c'est-à-dire dans ce cas-là de pouvoir changer l'usage de la rue - piste cyclable, stationnement, circulation automobile.

On voit beaucoup de petites commandes sur l'animation temporaire d'espace public. Ça devient délicat d'avoir des espaces en friche avec une pelouse. Mais ce n'est pas vraiment ce qu'on fait. Typiquement sur Flandrin à côté de la Part Dieu, un camp de réfugié informel s'installe : sur ce projet-là, un grand espace qui est en attente avec un aménagement futur qu'on devait traiter en mode prairie, ils reviennent dessus. Pas sûr que le but premier soit de virer le camp, c'est aussi pour que l'espace soit aussi quelque part « rendu » à la population. Ils veulent y trouver les usages temporaires. »

[Sur les animations de co-construction de mobilier urbain] « C'est assez en vogue de fabriquer son mobilier. Quelque part c'est un peu hors de mon métier et il y a un peu contradiction entre faire appel à un maître d'œuvre et faire émerger le projet des habitants. Il y a aussi quelque chose à redéfinir dans la manière avec laquelle on fait notre métier, on aurait plus

un rôle de chef d'orchestre, ce n'est pas un mal mais c'est un gros changement. On a aussi un cadre qui est hyper rigide, qui définit les missions très précisément. Il faudrait réinventer la commande publique pour ce genre de prestation. Avec plus de temps pour l'échange, peut-être moins de production. » [...] « C'est sans doute trop cynique de voir le mobilier bricolé comme palliatif [quand on ne peut pas aller plus loin dans l'aménagement par exemple pour des raisons de budget]. C'est quand même suffisamment compliqué, il y a des gens derrière, c'est du boulot. Alors oui le mobilier urbain coûte cher mais ça ne coûte pas aussi cher que de faire appel à des gens pour ce genre de projet. En revanche ça a un vrai intérêt social de faire comme ça, comme la reconquête des petites poches de verdure. Ce n'est donc pas une démission [des pouvoirs publics] même si les mairies voient sans doute qu'il peut y avoir un intérêt pour eux d'avoir moins d'espaces verts à entretenir, c'est une autre forme d'investissement. Il y a une vraie plus-value, quand ça arrive à prendre, dans le rapport des gens à l'espace public. »

« L'espace public idéal c'est quand on s'aperçoit que les gens ont des usages auxquels on aurait pas pensé, qu'on a fait quelque chose de suffisamment ouvert pour permettre des appropriations très variées et que le projet ne nous appartient plus, il est passé aux mains des usagers. Mais c'est toujours un pari. Le boulot de conception de l'espace public c'est de donner un cadre à une vie mais on ne peut bien sûr pas obliger les gens à être dans le cadre. Un des paris c'est de faire les choses les plus évidentes possibles : par exemple dans un parc on aime bien faire des chemins qui serpentent mais les gens coupent pour aller tout droit ! S'il est beau et qu'il ne fonctionne pas, c'est raté. Moi c'est mon but premier. Parfois on ne dessine pas forcément pour qu'il soit beau mais on le réalise bien et du coup les gens se l'approprient. Là, il devient beau et ce n'est pas parce qu'on a mis le dernier matériau à la mode. »

[Comment définirais-tu l'espace publics ?] « comme vide entre les bâtiments, un espace accessible à tous. »

« Il y a plein de stratégie de conquête de l'espace public. Par exemple les jeunes qui s'installent sur des chaises [pliables] dans l'espace public : c'est une manière de s'annexer un bout de trottoir, t'as l'impression d'être chez eux ! C'est un geste fort, y'a un côté positif mais c'est aussi agressif. »

Annexe 3. Récit : la concertation pour l'aménagement d'un terrain de jeu, 2016

La « réussite » d'une expérience de concertation est difficile à caractériser dans l'absolu. Celle dont j'ai été la plus satisfaite a été celle de l'aménagement d'un terrain d'environ un hectare dans un quartier en renouvellement urbain. Des immeubles de logement sociaux anciens allaient être intégrés à un éco-quartier en construction, certains espaces publics étaient alors déjà rénovés et plutôt bien appropriés par les habitant·es des anciens immeubles. Le terrain se situait dans leur continuité. Nous avons eu un relai efficace et agréable avec les travailleur·euses du centre social, bien inscrit dans le quotidien du quartier, pour mobiliser des participant·es.

Une première rencontre a permis de sonder les envies et les idées des personnes présentes. Nous sommes revenues au bureau avec cette liste d'idées : des terrains de football et de basketball, des barbecues, des tables de ping-pong, des agrès pour la musculation, des balançoires, un lieu calme pour se reposer, un lieu où pourrait se tenir des événements. Nous avons appelé des fournisseurs de mobilier urbain pour attribuer un prix à ces aménagements, en lien cette fois-ci avec l'urbaniste-paysagiste de l'agence qui allait concevoir cet espace. Nous avons alors conçu un plateau de jeu représentant le terrain, et donné un nombre de points aux aménagements, en proportion de leur coût avec l'enveloppe totale du budget. Pour la deuxième rencontre, ouverte sur l'espace public, ce plateau a servi aux participant·es pour débattre des choix à faire - laisser de côté un terrain de football de type city-stade pour privilégier un grande espace de prairie où des cages allaient pouvoir s'improviser, afin d'attribuer les points économisés aux agrès et au mobilier pour se retrouver et se reposer, par exemple. Les enjeux spatiaux pour répartir des endroits calmes et plus animés ont également été discutés, et projetés sur le plateau. La rencontre a donc abouti sur un plan, travaillé ensuite à l'agence. Deux autres rencontres ont servi à ajuster ce plan, qui se concrétisait petit à petit, jusqu'au résultat final, livré deux ans plus tard.

Ces rencontres ont rassemblé des habitant·es des logements sociaux, quelques personnes habitantes dans les nouveaux logements, des salarié·es des bureaux alentours, un public en majorité masculin assez jeune et composé de beaucoup d'enfants. Nous nous installions dehors sur une table de pique-nique, ce qui a permis que des personnes de passage donnent leur point de vue, ne soient pas obligées de rester, reviennent, que d'autres activités et discussions soient possibles autour du groupe. Notre lien de travail avec la personne représentante de la maîtrise d'ouvrage et les travailleur·euses du centre social, avec qui nous préparions les ateliers, a contribué à une forme d'entente et de fluidité globale de la démarche. Le temps pris pour discuter, corriger, refaire avec ces acteurs, actrices, participants et participantes, à l'échelle de ce « petit » objet vis-à-vis d'autres projets urbaines d'envergure, est donc sans doute à l'origine de ce sentiment d'un projet *réellement* participatif.

L'outil utilisé, le plateau de jeu, n'a pas été une prise immédiate avec la construction, comme l'entendrait le *faire* par exemple. Il a semblé en revanche permettre que le projet, la conception, telle que l'a font les spécialistes, urbanistes, paysagistes, architectes sur leurs logiciels de dessin, soit ouverte aux négociations des participant·es. Si, en tant que dispositif de démocratie participative, il y aurait sans doute beaucoup d'autres points à soulever sur cette démarche, il nous a semblé faire partie d'une forme de corps commun, organisant les différents rôles, autour de ce terrain.

Annexe 4. Restitution des ateliers de concertation pour l'aménagement d'un espace public (2016).

Documents internes de communication entre l'agence Passagers des Villes et la maîtrise d'ouvrage.

Concertation [_____] mardi 24 mai. synthèse des échanges

Sur la méthodologie :

Il n'y a pas eu de remarques particulières sur la méthode présentée. Un jeune habitant a proposé de constituer un groupe d'adolescents qui pourraient dessiner, voire construire eux mêmes les aménagements une fois que la nature de ces derniers aura été décidée par tous les habitants.

L'horaire pourrait toutefois être décalé d'une demi-heure pour que tout le monde puisse venir.

Il y a eu une brève remarque sur le fait que beaucoup d'habitants ne sont pas au courant des réunions de concertation, il y aurait donc un travail à faire sur la communication.

Remarques :

Il est ressorti des échanges une méfiance envers les décisions des politiques, la crainte que la concertation ne soit prise au sérieux et n'aboutisse pas.

Débat sur la cible de l'espace : faut-il un espace pour les jeunes uniquement ou pour tous ? La question recoupe celle de savoir si l'espace n'aura qu'une seule fonction ou sera multi-usages.

Dans tous les cas, il faut que l'espace soit accessible aux PMR.

Envie manifeste de la part des personnes présentes de « mettre la main à la pâte » en ce qui concerne cet espace si besoin.

Il serait bien de faire un espace « jointure » entre le quartier de [_____], les [_____] et [_____].

Qualification possible de l'espace :

- Un espace calme, pour faire une « pause »
- Un espace convivial, pour se réunir
- Un espace ludique pour tous
- Un espace pour le sport

S'est posée la question du partage de l'espace : faut-il une seule fonction ? Qu'il n'y ait que du sport par exemple ? Pour certains, non, il ne faut pas qu'il y ait que du sport, il y a besoin également d'un espace calme, dans lequel on peut se poser, ainsi que se rencontrer, se réunir.

Nécessité que l'endroit soit adapté pour les PMR.
(animaux)

Il y aurait besoin également d'arbres pour faire de l'ombre.

Certaines personnes ont exprimé l'envie d'avoir un espace propre, agréable, convivial. Un espace multi-usages plutôt calme.

Quelques idées d'aménagements, les pour et les contres :

- Un terrain de sport type basket
 - Pour : ici les filles jouent plutôt du basket, elles auront donc elles aussi un espace pour faire du sport.

- Remarques : un terrain de basket peut très bien se transformer en terrain de foot, il suffit de rajouter des cages. Un jeune assure qu'il n'y aura pas de conflit d'usage dans ce cas.
- Des équipements d'extérieur pour la boxe
 - Pour : beaucoup de gens font de la boxe ici, filles comprises. Le club à côté pourrait venir faire des entraînements ici quand il fait beau.
 - Remarques : il faudrait examiner la faisabilité.
- Un parcours de santé, des agrès
- Un jardin partagé
 - Pour : créateur de lien social et permet de sensibiliser au développement durable, sa taille peut être réduite pour cohabiter avec d'autres activités.
 - Contre : seuls les hommes jardinent d'après un habitant, pas fait pour les jeunes et les enfants.
 - Remarques : un emplacement pour des jardins familiaux est déjà prévu.
- Un jardin éducatif
- Barbecues
 - Pour : très demandé et le terrain est suffisamment éloigné des habitations (*de celles à venir aussi ?*)
 - Contre : désagréments pour les voisins, bruits tard dans la nuit, dangers.
 - Remarques : il faut voir au niveau de la responsabilité en cas d'accident, la mairie peut être frileuse à mettre à disposition des barbecues. Il serait peut-être plus judicieux de trouver une solution détournée. (Emplacements pour des piques-niques et possibilité que chacun amène le nécessaire ?)
- Un espace de détente
- Un minigolf
- Arbres
 - Pour : faire de l'ombre pour faire une pause, par exemple pendant le sport.
- Des balançoires / des jeux
 - Pour : plusieurs personnes trouvent que « ça manque » dans le square Rosa Parks
 - Contre : les enfants vont se disputer pour monter dessus ; il y a déjà un espace pour les enfants, il faut penser aux plus grands ici.

CONCERTATION « [] » RESTITUTION ET BILAN DES ÉCHANGES DE LA SÉQUENCE 3 DU 15 / 06 /16

1 - DÉROULÉ DE L'ANIMATION

Grâce à un peu plus d'une heure de répit dans le mauvais temps, nous nous sommes installés dehors sur les tables de pique-nique du square [] avec la plan de la [] et les différentes pièces à manipuler.

Les pièces représentent des équipements, à l'échelle du plan qui nous sert de support, selon les différents voeux que nous avons entendus dans les sessions précédentes. Un nombre de points leur est accordé pour représenter leur part dans le budget total, qui vaut 30 points. Certaines pièces portent des pictogrammes et peuvent être utilisées pour préciser un besoin de lumière, d'ombre, un danger ou une nuisance. Il s'agit donc de s'accorder à plusieurs pour disposer dans l'espace les équipements et faire des choix quant à la situation sur le plan, le coût, les usages projetés l'usage, les nuisances et le coût. Les échanges et réactions nourriront également le futur aménagement de la Plaine de Jeux.



2 - RESTITUTION DES ÉCHANGES AUTOUR DU PLATEAU DE JEU

Le choix des équipements et de leur emplacement

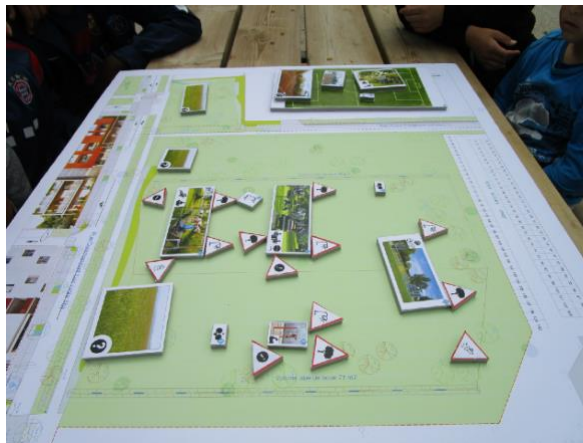
- Terrain de foot : évacué d'emblée, « on n'en a pas besoin, on en a déjà et le citystade ça fera aussi terrain de foot ». Le stade du [] semble donc suffisant. Apparemment, un citystade de plus par rapport à celui en face de la place, ne sera pas de trop, cela permettra à différents groupes de jouer en même temps. De plus, le citystade existant est apparemment à un endroit peu fréquenté par les gens du quartier, certains proposaient même de le déplacer sur la []. On demande aux filles si elles sont intéressées par la construction d'un citystade, elles répondent oui. Pour que les ballons n'aillent pas sur le futur parking du stade, il faudrait qu'il y ait un grand filet autour du citystade.
- Balançoires : il faut qu'elles ne soient pas trop loin des immeubles pour que les parents puissent surveiller les enfants depuis les fenêtres. Et l'espace détente doit être à proximité des jeux pour enfants pour les mêmes raisons. Mais consensus autour du fait de mettre des balançoires.
- Le choix semble avoir été fait de ne pas mettre de parc à chien pour des raisons principalement esthétiques. Un totem avec sac pour les crottes suffira.



Plan 1 - Avec la version complète des agrès



Plan 2 - Avec la version light des agrès - Plan consensus



Plan 3 - Evolution légère du plan 2 avec marquage des espaces à laisser libres

jeudi 16 juin 2016

2

- Tables de ping-pong : c'est bien qu'il y en ait deux et qu'elles ne soient pas côte à côte, toujours pour des raisons de non mélange des groupes. « On veut pouvoir discuter tranquillement ».
-
- Agrès : la formule plus « light » (60m2, 8 points) a finalement été choisie afin de ne pas faire l'impasse sur une balançoire ou un autre équipement. Quand les personnes se sont imaginées ce que 60m2 représente, ils ont trouvé ça suffisant.

Les nuisances

Débat autour de la lumière en bas des futurs logements : pour certains, il faut de la lumière, et pour d'autre, c'est dérangeant pour les habitants. « Il faut de la lumière pour que les flics puissent voir qu'il y a des squats ». Propositions pour trancher la question : des lumières qui baissent la nuit, des détecteurs de présence, des faisceaux dirigés là où ça ne gêne pas les riverains. De plus, il y aura déjà des candélabres sur la voirie qui nous orienterons peut être sur le placement des équipements.

Autres suggestions

- Un point d'eau pour se rafraîchir l'été pendant le sport et pour les piqueniques.
- Laisser de grands espaces verts, car c'est ce qui fait la valeur du quartier. Et cela peut aussi servir pour les événements, par exemple pour installer une scène et faire des concerts en plein air. Il faut d'ailleurs prendre en compte un tel espace pour la disposition des arbres.
- Un trampoline ? Qui peut être une animation éphémère.
- Des prises électriques pour les événements
- Pourquoi pas un espace pétanque ?

Les projets futurs

- Certaines discussions ont porté sur ce qui peut être fait avec les espaces laissés vierges, pour les projets collectifs futurs.
- S'il a un jardin potager plus tard, il faudrait qu'il soit près des bâtiments pour que les gens y aillent. Mais attention aux jeux d'enfants qui risquent de causer des dégâts. Il pourrait donc être fermé, et doublé d'une permanence par un animateur-jardinier.
- Les enfants suggèrent la construction de cabanes, qui pourrait éventuellement servir à ranger les outils du jardin partagé?
- Un espace détente bricolé par les habitants, qui peut être peint par les enfants.
- Une boîte à lire pour remplacer le bibliobus.

3 - BILAN INTERMÉDIAIRE ET ANALYSE




- Personnes présentes : beaucoup étaient venues la première fois, mais les personnes de la deuxième sessions n'étaient pas présentes (à part une salariée de VVF). Absence notamment de la personne qui était très investie

dans le projet d'un terrain de Street Workout. Un terrain d'agrès a tout de même été retenu, mais les arbitrages auraient peut-être été différents s'il avait été là ?

- Ce sont les jeunes qui ont surtout pris la parole. Deux mères se sont approché mais n'ont pas participé.
- Appropriation immédiate et respect des « règles du jeu ». Un premier consensus a été trouvé assez rapidement, en moins d'une heure.
- Un jeune faisait un peu figure de leader, surtout auprès des plus jeunes, ce qui a sans doute biaisé les avis. Mais on a eu aussi l'avis de deux jeunes filles.
- Sur la question des projets futurs, il y a une opportunité intéressante à jouer avec les associations : construction collective, animation de l'espace de street workout, possibilité de cours de sports en extérieurs pour tous les âges, jardin partagé, ...
- En tous les cas l'animation des différents espaces sera une dimension clé
- Eléments à valider techniquement et politiquement :
 - barbecues
 - politique d'éclairage
 - sécurité liée aux balançoires

Annexe 5. Extraits du « document-bilan » de la concertation pour le renouvellement urbain de la Villeneuve de Grenoble (2017)

Ce document a été commandé au « pôle concertation » de l'agence Passagers des Villes par la maîtrise d'ouvrage pour rendre compte des étapes du projet et de leurs modifications après les ateliers du dispositif de concertation. Nous mettons ici les pages d'introduction de ce document, qui cadrent la démarche du projet, dans un contexte de conflits réguliers entre la maîtrise d'ouvrage, l'équipe pluridisciplinaire du projet et des groupes d'habitant·es opposés à des aspects de la rénovation (notamment les démolitions prévues). Le document, une fois édité, était consultable dans la Maison du Projet.



Avec 20 000 habitants et 8 000 logements, les Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles représentent un morceau de ville marqué dès son origine dans les années 1970 par une ambition forte de modernité : grands espaces verts, logements lumineux et équipés, priorité au piéton sur la voiture, équipements publics et commerciaux en pied d'immeubles, mixité sociale...

Pour faire le lien entre cette histoire et les évolutions urbaines et sociales plus récentes, les collectivités locales imaginent depuis une quinzaine d'années de nouveaux horizons en lien avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), les habitants et les partenaires.

Après une première vague de travaux de 81 millions € HT menée à Grenoble, un nouveau programme de rénovation est en préparation pour couvrir la période 2017-2027. Il portera notamment sur l'ouverture sur la ville, la simplification des circulations, la requalification du parc de logements... autant de défis à relever pour l'attractivité du territoire et son inscription au cœur de la Métropole.

Les grandes orientations à l'horizon 2040 sont aujourd'hui définies. Elles seront traduites sous peu dans un programme d'interventions échelonnées sur les dix prochaines années.

Que ce soit à Echirolles ou à Grenoble, ce projet se prépare avec les habitants depuis plusieurs années, dans des cadres diversifiés de séminaires, d'ateliers thématiques, de visites sur le terrain, de réunions publiques dont nous vous proposons un large aperçu dans ce document.

A Echirolles et à Grenoble, le projet se prépare avec les habitants depuis des années

En effet, à ce moment du projet, il nous semble important de revenir sur les principales étapes de la concertation menée auprès des habitants et acteurs locaux.

Il s'agit de retracer le chemin parcouru pour donner à voir la diversité des thématiques abordées et des points de vue exprimés face à la complexité de certains sujets. Les paroles habitantes sont toujours entendues et intégrées dans les décisions nationales, qui restent des arbitrages entre réalités vécues par les usagers, volontés politiques, marges de manœuvre financières et possibilités techniques d'intervention.

Les équilibres sont délicats à trouver et il est naturel que cela puisse générer impatience et frustration. Soyez assurés de l'honnêteté de la démarche. L'ensemble des partenaires mobilisés œuvre dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre pour votre qualité de vie au quotidien.

1



Partie 1 - Fiche n°1 : définitions, historique, périmètre, calendrier, loi Lamy et processus de concertation mis en place...



L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

C'est un établissement public créé par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine de 2003a n d'assurer la mise en œuvre et le lancement du Programme national de rénovation urbaine (PNRU).

L'objectif général de l'agence est d'accompagner des projets urbains globaux pour transformer les quartiers en profondeur :

- En ouvrant les quartiers sur la ville et en renforçant la mobilité des habitants ;
- En favorisant la mixité sociale dans l'habitat ;
- En diversifiant les activités commerciales, économiques, culturelles et de loisirs.

Dotée d'un budget majoritairement issu du 1%



Le nouveau Programme national de rénovation urbaine (NPNRU)

Il est lancé en 2014 pour poursuivre les transformations urbaines, sociales et environnementales engagées dans 200 quartiers ciblés prioritaires au niveau national.

Il comprend des opérations d'aménagement urbain, inscrivant les quartiers dans une vision à l'horizon 2040 et dans leur environnement élargi. Ces opérations peuvent être de différentes natures :

- réhabilitation, démolition et production de logements ;
- création, réhabilitation et démolition d'équipements publics ou collectifs ;
- réorganisation d'espaces économiques et commerciaux ;
- création et requalification d'espaces publics.

Le NPNRU est financé conjointement par l'ANRU, les bailleurs sociaux et les collectivités.

Il constitue le pilier urbain du projet de territoire global et s'articule au Contrat de ville qui finance les actions de développement social.



La loi LAMY

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014
de programmation pour la ville et la
cohésion urbaine

LA PAROLE HABITANTE DANS LE PROCESSUS

Art 9-1. III : « Les habitants ainsi que des représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville. Chaque projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'une maison du projet permettant la co-construction du projet dans ce cadre. »

UNE LOI AMBITIEUSE MAIS COMPLEXE DANS SON APPLICATION

La co-production des projets de renouvellement urbain telle que définie par la Loi Lamy est une avancée certaine, actant clairement la nécessité d'associer les habitants à la gouvernance des dispositifs contractuels de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Pour autant, cette loi est très complexe dans sa mise en œuvre :

D'un côté, elle génère des attentes légitimes de la part des habitants, qui souhaitent devenir des acteurs majeurs de ces projets impactant directement leur cadre de vie. D'un autre côté, elle n'entend pas remettre en question le fonctionnement de nos institutions, qui donnent aux élus le dernier mot sur le choix des orientations en matière d'aménagement public, de politique de l'habitat ou encore d'offre de services à la population.

S'OUVRIR A LA DIVERSITE DES POINTS DE VUE

L'objectif de «co-construction» demande de laisser les militants avertis s'exprimer tout en permettant au simple citoyen, moins habitué à ces processus participatifs, de donner son avis et faire ses propres suggestions.

Afin d'élargir le nombre de participants et de trouver des espaces d'expression adaptés à chacun, le choix a été fait de diversifier les modalités de travail et de consultation des habitants: de la réunion publique en soirée aux temps de travail avec deux ou trois habitants en journée, du simple échange sur l'espace public aux ateliers collectifs avec outils et animation spécifiques, de nombreux formats ont été testés.

ADAPTER LA CONCERTATION A UN CALENDRIER CONTRAINT ET DES HORIZONS DE TEMPS DELICATS A APPREHENDER

Les études préalables et la définition d'un programme d'actions à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ont porté sur les grands enjeux, dont les échelles sont larges et les temporalités très lointaines. Cela constitue une autre complexité dans le processus de concertation, les habitants étant davantage mobilisables sur des questions plus immédiates et concrètes, de court terme.

Enfin, cette phase de préfiguration du projet s'est réalisée dans des délais très courts, du printemps 2016 à l'automne 2017. En lien avec l'équipe pluridisciplinaire de Passagers des villes, la logique de conception du plan-guide a articulé dans un même calendrier les temps de concertation habitants avec les groupes de travail techniques et politiques en charge du projet urbain.

Le processus s'est efforcé d'intégrer toutes les complexités du territoire et de ses acteurs. Il en ressort un projet de qualité, qui est le fruit d'échanges complexes, parfois rugueux, ne pouvant offrir de solutions consensuelles. Les concepteurs et les élus ont travaillé le plus sincèrement possible pour prendre en compte les attentes et suggestions des habitants.

La synthèse présentée ici reprend sous forme de fiches chacun des dix zooms sectoriels ayant fait l'objet d'allers-retours entre les trois cercles de réflexion, habitants, élus et techniciens, à l'échelle de chacune des Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles.

Nous nous inscrivons dans le temps long du projet, avec un processus participatif qui se poursuivra, de manière structurée durant toute la phase de mise en œuvre de la convention secteur par secteur et opération par opération.



Annexe 6. Extraits de documents internes de méthodologie de concertation pour la rénovation d'espaces extérieurs d'une résidence de logements sociaux (2019)



[] **PROPOSITIONS DE « KITS D'ANIMATION »**

Nous vous proposons de mettre en place deux installations thématiques légères, mobilisables pour les permanences ou tout autre type d'intervention auprès des habitants, afin d'accompagner l'appropriation et les usages des futurs espaces de la résidence. Ces dispositifs pourront être conservés au Point Contact ou à la Maison du Projet et utilisés par [] : indépendamment d'une animation assurée par Passagers des Villes.

Les noms des nouveaux espaces

Matériel

- Un classeur A5 avec pages rigides (voire plastifiées) détachables

Principe

Par double page en vis à vis, une image des espaces réaménagés (vue de l'existant, des vues de la maquette, des éléments du nouveau mobilier) et une page de questions factuelles ou devinettes portant sur les espaces aujourd'hui et demain : à quoi on pourrait jouer ? Combien d'arbres vont être plantés ? Que pourrait planter le jardinier ? Comment s'appelle cet espace aujourd'hui ? ... (les questions sont à travailler par espaces)

Ces questions permettent de se projeter dans les espaces futurs, afin de faciliter le choix d'un nom.

Entre chaque section, une double-page vierge pour écrire des idées de noms pour chaque lieu.

Les jeux peints au sol sur le mail piéton

Matériel

- Une banderole représentant le mail piéton, imprimé ou dessiné
- Des cartons représentant des propositions de peintures au sol à placer sur le mail (marelle, Twister, labyrinthe...)
- Des cartons vierges de différentes tailles
- Feutres de couleur

Optionnel :

- Rendre le mail magnétique et faire les modules jeux sur des aimants



Principe

Chacun invente son mail en plaçant ou magnétisant les modules de son choix ou de sa création.
Chaque composition est éphémère, les animateurs peuvent les prendre en photo et collectionner les créations.

Règle du jeu : il y a un total de points maximal à respecter, chaque module de jeu vaut « x » point en fonction de son coût / de sa dimension -> cela permet de prioriser.

Il s'agit d'un document interne de communication entre l'agence Passagers des Villes et la maîtrise d'ouvrage (un bailleur social) en 2019. L'agence PDV avait en charge sur le projet la conception des nouveaux aménagements, leur concertation et la maîtrise d'œuvre. Après avoir mené plusieurs ateliers et permanences sur place pendant la conception, et alors qu'allait s'ouvrir la phase de chantier, il nous a été demandé de proposer des outils d'animations dont d'autres acteurs et actrices pouvaient s'emparer sans avoir besoin que nous soyons présentes nous-mêmes. Ces outils devaient permettre de choisir des peintures au sol sur le futur mail piéton et aider à l'appropriation des nouveaux lieux en leur trouvant un nom. Une fois validés par la maîtrise d'ouvrage, j'ai fabriqué ces outils (un livret avec des questions et des illustrations et un mail piéton miniature magnétique pour pouvoir faire des compositions de peintures au sol) pour les mettre à disposition dans un local de la résidence.

Ces outils n'avaient pas vocation à permettre de coconstruire les lieux puisque la conception était déjà achevée, mais de participer à la fameuse « appropriation » de la transformation des espaces, à travers des micro-aménagements à imaginer (des peintures au sol) et la toponymie informelle des espaces. De plus, il n'y a pas eu de suite à ces animations : ni peinture ni signalétique avec les noms.

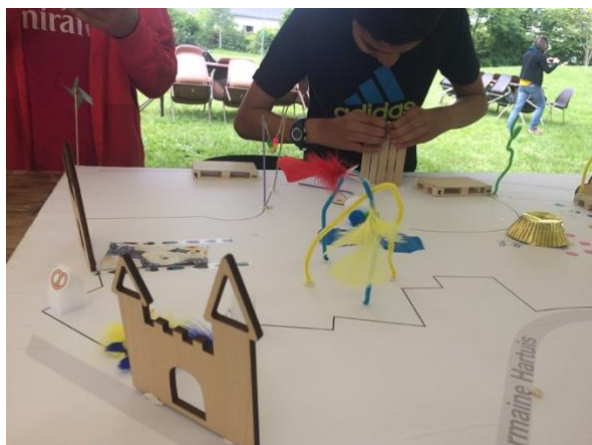
Annexe 7. Photographies des outils inventés et utilisés au sein de l'agence Passagers des Villes pour un événement participatif à Saint-Barthélémy-d'-Anjou (2019)

Toutes ces animations ont été proposées par ma collègue et moi à la maîtrise d'ouvrage, validées par cette dernière puis mises en œuvre pendant un événement d'ouverture du parc. Elles avaient pour objectif de sensibiliser sur le projet d'aménagement du parc à venir, d'initier la concertation et de commencer à recueillir des avis pour la conception, tout en mobilisant un public varié autour de l'aspect festif de l'événement.

Un certain nombre de ces animations n'avaient pas pour objectif de faire participer directement à la conception paysagère du parc : ainsi la maquette imaginaire ou les « panneaux de réalité virtuelle » sont là davantage pour enclencher une dynamique que pour créer du débat à proprement parler.



Les « panneaux de réalité virtuelle » avaient été prototypés par mes soins pour une animation sur un autre projet. Ici, elles ont été fabriquées par les services municipaux. Disposés à hauteur d'enfants, ils devaient permettre de dessiner les aménagements derrière les plexiglas.



Nous proposons de construire une maquette du parc imaginaire, à partir d'un plan et de différents éléments de loisirs créatifs. Cette animation illustre la place du bricolage et du faire soi-même dans les dispositifs de concertation des projets urbains, qui est ici « mimée » et miniaturisée à défaut de pouvoir proposer des coconstructions d'aménagements.



La participation directe à la conception était, pendant cet événement, davantage le sujet des promenades dessinées avec le paysagiste en charge de la conception des aménagements (agence de paysage Empreinte dont nous étions partenaires sur cette mission). Les participant·es suggéraient des orientations que le paysagiste dessinait en direct.

Élément récurrent des événements de concertation, une exposition de panneaux présentant le contexte et les éléments du projet était présente sur place, non loin des autres animations. Un panneau d'expression libre équipé d'un feutre termine l'exposition pour permettre aux habitant·es de faire leurs suggestions et leurs retours.



Annexe 8. Exemple de note d'intention méthodologique sur la concertation

Rédigée pour l'agence Passagers des Villes en réponse à l'appel d'offres d'une petite commune (2019)

UN PROJET EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES [HABITANTS DE LA COMMUNE]

Les objectifs de la concertation

Non seulement il nous semble naturel que les habitants de [la commune] soient au premier plan des changements de leur commune et que la vision qui orientera l'aménagement de nouveau morceau de ville soit portée collectivement, mais une telle démarche est aussi positive sur les points suivants :

1 - Comprendre les attentes en termes d'habitat pour les futurs logements : parallèlement à l'étude de marché qui permettra de déterminer quel est le public ciblé de cette opération, faire le projet avec les habitants actuels permettra aussi de soulever des questions neuves, comme leurs parcours résidentiels au sein de la commune, et de donner à l'ensemble une cohérence.

2 – Mieux concevoir l'espace public : pour être plus juste dans nos propositions, une immersion et une compréhension des usages actuels et des usages souhaités, de l'image actuelle et de l'image projetée, des dysfonctionnements et des atouts des sites étudiés, sont évidemment indispensables.

2 – Contribuer à l'appropriation des espaces : les échanges et les allers- retours, sur la base de nos propositions, doivent permettre une meilleure prise en compte des besoins. Nous formulerons ainsi des espaces « utiles » qui répondront au plus près aux attentes des usagers, gage de l'appropriation des espaces.

3 – Renforcer l'image de la ville : la démarche de concertation en elle- même envoie un signal aux administrés de [la commune], plaçant la municipalité dans une posture d'ouverture et d'horizontalité. La concertation aboutie souvent à la mise en place d'aménagements particuliers,



De nombreux outils de concertation testés par l'agence, en fonction du besoin (information, consultation, animation, co-construction...), de l'objet (renouvellement urbain, aménagement d'espace public, programmation...) et du public



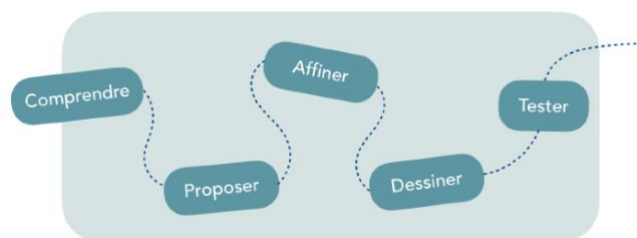
adaptés à l'environnement, aux spécificités locales et aux usages ; cela contribue à créer ou renforcer l'image de la ville.

Pour atteindre ces objectifs, la mission devra passer par un certain nombre d'étapes, incontournables, parmi lesquelles :

- Définir, à chaque étape du projet, les enjeux et l'ambition de la concertation
- Définir des cibles particulières (habitants, services de la mairie, acteurs locaux, DDT, intercommunalité ...)
- Accompagner la démarche de concertation d'une démarche de mobilisation et de communication
- Créer et diffuser des outils qui permettront la participation la plus large possible, y compris des publics éloignés des cercles habituels de la concertation
- Encourager une dynamique locale en mettant en mouvement les capacités à faire, les connaissances fines des secteurs étudiés, pour une concertation au plus proche du terrain.

Les différents temps de la mission associent les habitants

Les deux premières phases seront marquées par des rencontres régulières - les « temps forts » avec les habitants mais aussi avec les autres acteurs concernés (DDT, intercommunalités, directeurs et directrices d'équipements, services de la mairie, etc), en aller-retour entre un travail d'analyse du site, des envies, besoins et projections de chacun, et un travail de conception.



Outre les ateliers au sein de chaque temps fort, deux séances de travail ouvertes seront prévues sur place, pour que chacun puisse suivre le déroulement de la mission. Pendant ces séances, les habitants pourront venir consulter librement la cheffe de projet et les personnes présentes.

Une animation adaptée à chaque cas de figure

A Passagers des Villes, nous nous méfions des recettes toutes faites, qui ont l'air de cocher les cases d'une concertation communicante, sans que le projet soit impacté par la suite. Aussi, nous préférons poser avec vous les objectifs concrets de chaque rencontre pour imaginer les supports qui permettront de faire les choix directement et collaborativement.



Le temps « en chambre » pour traiter les informations recueillies

Chaque rencontre donnera lieu à la rédaction et la mise en forme d'un compte-rendu qui pourra être ensuite diffusé au public sous une forme définie à l'avance avec vous (une gazette du projet, un affichage, une carte commentée...). Ces documents permettront le suivi des allers-retours entre les échanges et le projet.

Notre accompagnement pour la mobilisation et la communication

La diffusion de l'information sur la démarche de co-conception du projet est primordiale ; aux vues de nos précédentes expériences et en adaptation avec votre situation, nous saurons vous conseiller sur les outils de communication. Par exemple pour le premier temps fort qui arrive assez tôt dans la mission, nous vous aiderons à la conception de flyers qui pourront être distribués sur le marché, d'affiches, etc, en vous livrant notamment des éléments de langage et éventuellement les visuels.

La prise de contact avec des acteurs locaux sera également une étape essentielle pour assurer le relai de l'information.





LA CO-CONSTRUCTION, ÉTAPE PAR ÉTAPE

Temps fort 1 : le champ des rêves

Balade dans [la commune] commentée par les habitants

Nous nous laisserons guider par les habitants pour avoir un aperçu des lieux vécus, parcourus, habités. Ce sera l'occasion d'avoir quelques premières idées sur ce qu'ils imaginent, ce qu'ils redoutent et ce qu'ils souhaitent. Nous privilégions la discussion libre, avec éventuellement un enregistrement audio pour avoir une restitution précise de la parole. Ainsi la préparation, plutôt légère, de cette rencontre, lui permettra d'avoir lieu assez tôt après le lancement de la mission.

Il sera important de consacrer un temps conséquent à l'observation paysagère du site, de visiter les espaces publics existants pour comprendre les atouts, les manques, les usages à compléter, ainsi que de cheminer à travers le centre pour comprendre les parcours « naturels » et mieux se projeter dans leurs prolongations possibles.

Cette promenade donnera lieu à une cartographie de [la commune], des usages des lieux vécus existants et une première projection des lieux imaginés.

A gauche, à Saint-Barthélemy-d'Anjou (49) les participants au diagnostic en marchant pour la rénovation des espaces publics ont répondu à nos questions à l'aide de cartons de couleurs. A droite, les concepteurs du projet de renouvellement urbain animent une promenade au quartier de la Mosson à Montpellier en croquant en direct les envies et idées des habitants.



Temps fort 2 : le champ des possibles

Un atelier de travail pendant la phase 2

Pendant la première phase, nous proposerons un atelier programmatique avec tous les [habitants]. Nous pourrions associer également les institutionnels (DDT, intercommunalité), les acteurs-clé (écoles, services municipaux...) et les élus pour que le tour de table soit le plus large possible.

Il s'agira de discuter des usages actuels, ceux qui manquent et pourraient exister sur les nouveaux espaces, ceux qui fonctionnent bien, ainsi que de formaliser les cheminements. Pour cela nous travaillerons plutôt sur une vue d'ensemble du village, les participants pourront manipuler des intentions d'aménagements à négocier entre eux et placer dans l'espace afin de « créer l'excroissance » depuis le centre-ville, pour que le tout puisse être cohérent. Il leur sera également possible de proposer des cheminements et les lieux des nouveaux espaces publics, à l'aide de ficelles ou rubans pour pouvoir être manipulés et concertés.



2017

Atelier de définition des usages à l'aide de pictogrammes et d'images de référence à Grenoble pour le renouvellement urbain de la Villeneuve

Temps fort 3 : le champ du sensible

La visite de site

Nous définirons avec vous les conditions d'ouverture à la participation à la visite de site. Si celles-ci doivent être contraignantes à cause d'un nombre de places limitées, nous vous accompagnerons dans leur définition : création d'un collège habitant, de délégués, tirage au sort...

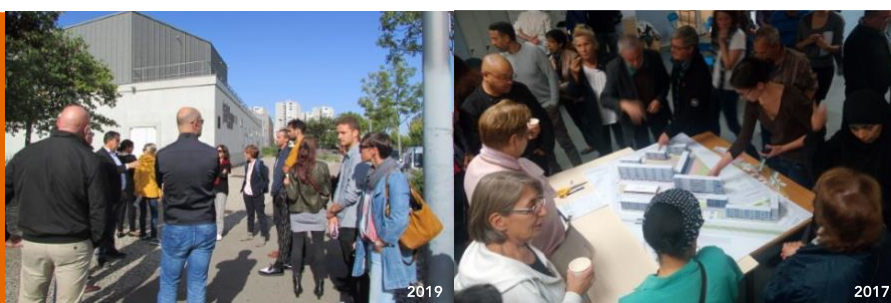
Sur place, il serait judicieux d'inviter les concepteurs du projet visité, la maîtrise d'ouvrage, ainsi que les habitants, afin qu'ils nous fassent un retour sur expérience.

Cette visite servira à aborder la plupart des thématiques de manière transversale : programmation, cheminements, espaces publics, formes architecturales, typologies, mais aussi écologie, paysage, rapport à la rue et au stationnement. Les participants pourront être invités à prendre des photos illustrant ces différents aspects du projet qui seront réutilisées lors de l'atelier suivant.

En atelier

Un temps en intérieur, autour de la vue de [la commune], devra être organisé sur place à la fin de la visite afin de confronter cette expérience avec le site, éventuellement en reprenant les intentions programmatiques du premier atelier, et pour commencer à affiner les propositions.

A gauche, visite croisée des maîtrises d'ouvrage aux Minguettes (Vénissieux, 69) ; à droite, atelier programmatique sur la maquette de la résidence Grand Lyon Habitat Eugène-André Cazeneuve (Lyon 8^e)



Temps fort 4 : le champ du réel

En atelier

Cet atelier marquera le début de la phase 2 et nous permettra de rentrer dans le détail du projet après avoir défini le plan de composition.

Une fois les choix programmatiques faits en concertation, nous pourrions discuter avec les habitants de leurs attentes et désirs en termes de formes architecturales. Pour cela, nous devons leur montrer des références variées, et faire des choix sur des critères décidés avec eux. Par exemple : rapport à la rue / intimité, écologie, place de la végétation, taille et forme des extérieurs...

L'exercice pourra être la définition de critères à l'aide d'outils de débat (débat mouvant, débat boule de neige, jeu de rôle...), puis le choix d'images de référence qui correspondent à ces critères.



ST-BARTHELEMY-D'ANJOU, 2019

Temps fort 4 : [la commune] demain

Raconter le projet

A la fin de la mission, nous organiserons avec vous un événement pour restituer le projet.

Les premières pistes d'aménagements travaillées par Passagers des Villes avec la maîtrise d'ouvrage seront présentées à l'aide de différents supports : ceux des ateliers et des compte-rendu, croquis, perspectives, maquette...

Cette présentation pourra se tenir sous forme de stands avec des panneaux thématiques. Les animateurs se tiendront à disposition pour répondre aux questions et noter les avis, suggestions, qui seront alors reportées sur un mur d'expression et serviront de compte-rendu pour alimenter les éventuelles évolutions du projet.

Afin de mobiliser le public le plus large possible, cette restitution pourra avoir lieu sur un événement du calendrier de la commune et organisée avec d'autres animations, autour du projet ou non.



2019

Animation maquette collaborative pendant l'événement « Co-construire le parc de l'Europe » à Saint-Barthélemy-d'Anjou

Rendre concret les changements à venir : un chantier participatif

Puisque tout reste encore à venir, nous organiserons avec vous un chantier participatif pour préfigurer la mise en oeuvre du projet. Celui-ci pourra concerner les cheminements depuis le centre jusqu'aux futurs espaces publics pour poser les premiers jalons des transformations, ou permettre d'habiter temporairement un espace laissé en friche pendant la première phase des opérations. Les idées de chantiers émergeront sans doute au fil de nos rencontres avec les habitants, notamment pour répondre à des besoins sur un temps court.



Nous retrouvons dans ce document la manière avec laquelle l'agence met en avant les concertations passées, les outils utilisés, nos méthodes d'animation, ainsi que le place des profanes dans les projets à travers les photographies utilisées. Nous avons (la cheffe de projet pour la concertation et moi) rédigé cette partie d'appel d'offres (qui n'a pas été remporté) après trois ans d'existence du « pôle concertation », ce qui nous permettait de pouvoir mettre en avant une diversité de méthodes et faire valoir une forme d'expertise en animation de dispositifs participatifs. Les formats événementiels, de suivi de chantier, les méthodes d'aller-retour entre les différent·es acteurs et actrices sont bien représentées dans cette note méthodologique, qui permet aussi de montrer ce « capital » de compétence qui a à la fois constitué mon expérience professionnelle dans l'agence, et qui était mise en avant pour remporter d'autres marchés.

L'insistance sur les participant·es qui dessinent, manipulent des objets, des éléments de maquette, est représentative de ce qui est attendu dans ce type de documents et que l'on peut retrouver dans la plupart des moyens de communication des agences d'urbanisme qui font de la concertation avec le public. Les éléments de langage (l'appropriation, les usages, les expériences et tests d'aménagements, les « capacités à faire »...), relevés dans ce travail de thèse autour de la participation des habitant·es, sont également présents.

Ce document montre également comment nous organisons ou nous projetions d'organiser, le temps d'une mission, la concertation du projet. Ces phases et ce découpage ont été assez caractéristique de notre manière de procéder.

Index nominum

AGAMBEN Giorgio, 28, 129, 130, 136, 137,
 138, 257, 265, 293, 302, 303, 333
 AGUILERA Thomas, 26, 122, 238
 ATHANASIOU Athena, 28, 209, 221, 225, 226,
 228, 229, 230, 231, 236, 243
 BACHELARD Gaston, 104
 BACQUE Marie-Hélène, 15, 31, 40, 74, 81,
 166, 186, 241, 274, 298
 BIAU Véronique, 81, 271, 272, 371, 372
 BLONDIAUX Loïc, 84, 151, 195
 BOUCHAIN Patrick, 277, 340, 371
 BOUILLON Florence, 26, 223, 236, 237, 240,
 241
 BREVIGLIERI Marc, 90, 146, 229, 257, 273,
 295, 357, 373, 377
 BUTLER Judith, 28, 168, 209, 221, 225, 226,
 228, 229, 230, 231, 236, 239, 243
 CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et
 BARTHE Yannic, 30, 80, 192, 193, 194,
 273, 274, 275, 290, 294, 297, 326, 341, 342
 CASTELLS Manuel, 53, 57, 59, 62, 63, 70, 71,
 185, 186, 196, 210
 CASTORIADIS Cornélius, 21, 28, 94, 95, 147,
 148, 149, 150, 151, 152, 157, 171, 189,
 192, 254, 265, 273, 275, 276, 336, 337,
 338, 343, 345
 CHOAY Françoise, 45, 46, 47, 48, 49, 52, 74,
 80, 114, 115, 268, 309
 COLLECTIF ROSA BONHEUR, 28, 166, 173,
 174, 188, 190, 223, 224, 225, 299, 301,
 329, 330, 331, 332, 334
 DARDOT Pierre et LAVAL Christian, 151, 213,
 233, 252, 253
 DE CERTEAU Michel, 41, 70, 72, 73, 80, 133,
 140, 147, 156, 203, 225, 296, 305, 312
 DEBORD Guy, 102, 138, 207
 DEBOULET Agnès, 122, 222, 227, 244, 351,
 365, 380
 DEWEY John, 19, 28, 30, 81, 141, 142, 143,
 144, 145, 146, 147, 150, 153, 182, 190,
 191, 196, 211, 323, 336, 337, 339, 340,
 342, 358
 ENGELS Friedrich, 56, 130, 321, 327, 329
 FESTA Daniela, 30, 211, 213, 221, 245, 250,
 252, 254
 FIORI Sandra, 1, 5, 121, 247, 252, 277, 278,
 308, 321
 FOUCAULT Michel, 73, 101, 136
 GARDESSE Camille et François VALEGEAS,
 165, 175, 176, 178, 179
 GARNIER Jean-Pierre, 47, 76, 77, 322
 GEDDES Patrick, 115, 123
 GIRARD Charles, 30, 141, 189, 192, 195
 GORZ André, 28, 266, 298, 299, 309, 319,
 320, 321, 322, 323, 324, 325, 327, 328,
 335, 337, 343, 344, 345
 Habermas Jürgen, 141, 192, 194, 195, 196,
 288
 HALLAUER Edith, 43, 119, 120, 121, 122, 325
 HARVEY David, 55, 63, 76, 96, 97, 210, 211,
 212, 213, 222, 351
 HATZFELD Hélène, 15, 197, 198
 HEIDEGGER Martin, 79, 104, 105, 135
 ILLICH Ivan, 28, 117, 120, 122, 123, 151, 152,
 265, 275, 293, 299, 300, 310, 317, 322,
 323, 325, 331, 333, 343, 344, 345, 355
 INGOLD Tim, 112, 113, 280, 281
 INTERNATIONALE SITUATIONNISTE, 9, 102,
 103, 127, 203
 LALLEMENT Michel, 198, 199, 267, 270, 271,
 284, 285, 286, 287, 288, 295, 301, 308,
 312, 318, 319, 320, 321, 322, 355, 356
 LAUGIER Sandra, 330
 LE GOFF Alice, 19, 30, 142, 150, 189, 195
 LEFEBVRE Henri, 18, 19, 22, 23, 25, 26, 27,
 28, 32, 33, 34, 36, 43, 46, 49, 50, 51, 53,
 54, 55, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66,

67, 68, 69, 70, 71, 73, 75, 76, 77, 78, 90,
93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102,
103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111,
112, 117, 118, 119, 121, 125, 126, 127,
128, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138,
139, 140, 147, 156, 168, 170, 181, 182,
185, 186, 196, 197, 200, 201, 202, 203,
204, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 214,
215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 236,
239, 254, 255, 264, 266, 267, 269, 278,
279, 280, 281, 284, 303, 304, 305, 306,
307, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 317,
319, 321, 322, 323, 327, 328, 332, 336,
338, 339, 340, 341, 342, 345, 350, 351,
357, 358, 361

MARX Karl, 28, 36, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 65,
69, 96, 127, 130, 131, 138, 146, 211, 214,
215, 230, 308, 309, 321, 327, 329, 343, 367

MAZEAUD Alice et NONJON Magali, 82, 83,
84, 89, 173, 271

MORRIS William, 114, 269, 307, 308, 309,
310, 313, 321

MUMFORD Lewis, 28, 47, 49, 51, 115, 116,
336

NEVEU Catherine, 40

NEZ Héloïse, 31, 74, 78, 80, 81, 82, 83, 84,
187, 188, 241, 242, 243

NICOLAS-LE-STRAT Pascal, 30, 111, 128, 153,
254, 265, 328

NUSSBAUM Martha, 296, 297

PAPERMAN Patricia, 330, 368

PAQUOT Thierry, 23, 62, 74, 279

PIERRON Jean-Philippe, 330

PRUVOST Geneviève, 16, 112, 198, 299, 300,
301, 305, 328, 329, 335, 336, 337

RANCIERE Jacques, 23, 28, 30, 35, 139, 150,
151, 182, 189, 195, 196, 220, 257, 264,
265, 303, 332, 334, 336, 356, 357, 358

SCHWARTE Ludger, 42, 45, 54, 101, 103, 140,
153, 163, 196, 231, 338, 339, 340

SENNETT Richard, 51, 112, 121, 221, 266,
267, 270, 279, 280, 289, 293, 294, 337, 357

SIMONDON Gilbert, 270, 282, 289, 311, 312,
336

SINTOMER Yves, 31, 40, 74, 81, 82, 84

ZASK Joëlle, 23, 28, 30, 40, 143, 146, 151,
154, 180, 185, 186, 187, 188, 189, 190,
191, 196, 197, 229, 296, 308, 309, 337,
342, 343

ZHONG MENGUAL Estelle, 282, 311, 312, 313,
314, 336

